MÉMOIRES
DE LA
ROCHEFOUCAULD
DUC
DE DOUDEAUVILLE

VI






BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

MÉMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE



PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

MÉMOIRES

DE M.

DE LA ROCHEFOUCAULD

DUC DE DOUDEAUVILLE

SIXIÈME VOLUME

DE LA SECONDE RESTAURATION A LA MORT DE LOUIS XVIII

1815. — SEPTEMBRE 1824





PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

2 BIS, RUE VIVIENNE, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—

1862

MÉMOIRES
DE M.
DE LA ROCHEFOUCAULD
DUC DE DOUDEAUVILLE

CHAPITRE IV

SECONDE RENTRÉE DES BOURBONS

Paris, 12 avril 1815.

En m'arrachant avec désespoir à tout ce qui m'est cher, j'étais loin de penser qu'avant quatre mois je reprendrais, aux Tuileries même, le récit des événements qui viennent de ramener le roi dans sa capitale. Pourquoi des réflexions cruelles placent-elles le regret, où l'on ne devrait trouver que le bonheur ! L'honneur, la vertu, la morale devraient devenir les seules règles qui servissent à gouverner les peuples ; et si l'immoralité la plus affligeante a corrompu bien des cœurs, il n'en serait que plus indispensable de con-

fier les destinées publiques à ceux dont les sentiments et les principes élevés peuvent offrir une garantie suffisante... Un plan différent est encore une fois adopté; et, sur les dépouilles sanglantes de Louis XVI, Louis XVIII a reçu les serments du régicide [1].

Mânes sacrés, en vous rangeant parmi les bienheureux, vous avez abjuré la vengeance! Intercédez en faveur de ce frère qui, comme vous, s'égare par sa bonté; et obtenez de Dieu qu'il n'expie pas un jour ses erreurs par le martyre; que la pureté de ses intentions lui soit comptée, que son âme se fortifie et que ses yeux s'ouvrent à la lumière. Oh! pourquoi les sentiments de François I[er] ne sont-ils pas restés gravés dans le cœur de tous les Français! Il se consolait d'avoir tout perdu en conservant l'honneur, ce loyal chevalier, tandis qu'ici l'honneur est sacrifié au vain espoir du repos. Une planche pourrie a été placée sur un abîme, et l'on s'étonne que nous hésitions à nous y abandonner avec confiance.

Nous sommes à Paris depuis trois jours, et nous ne pouvons sortir sans côtoyer des traîtres fiers de leur parjure, et insultant à l'indulgence royale.

L'exemple du passé ne nous empêchera-t-il donc pas d'être toujours victimes des mêmes fautes? Le roi règne : mais qui pourra lui succéder? sera-ce ce prince, son légitime héritier, qui, par ses sentiments et cette grâce qui n'appartient qu'à lui, rappelle le meilleur de nos rois?... On s'acharne à le déchirer, à lui trouver des ennemis, surtout à lui en faire, à lui qu'on ne peut approcher sans se sentir pénétré d'a-

[1] Fouché.

mour et de respect. S'il se tait, on lui reproche son silence; et, s'il parle, on l'accuse d'avoir une opinion opposée à celle du roi. Bénissons le ciel d'avoir placé dans son cœur tout l'espoir de l'avenir... « Je suis le premier sujet du roi, je ne sais qu'obéir. » Telles sont les paroles que j'ai entendu prononcer à Son Altesse Royale. La postérité le vengera de l'injustice de ceux qui cherchaient en vain à dénaturer jusqu'à ses sentiments. En éloignant MONSIEUR du trône, on en exclurait sans doute aussi son fils aîné et cette illustre victime, fille de Louis XVI? Qui oserait se proposer pour occuper la place de tant de vertus?... Détournons notre pensée d'un projet qui rendrait trop criminel un prince dont la conduite jusqu'ici ne peut nous offrir que des regrets... Si un parti se rattache à cette idée, espérons qu'elle est désavouée par lui... Pour se mettre à la tête d'un parti, il faut un grand caractère : pour s'y laisser pousser, il suffit d'en manquer. Tâchons de bannir ces suppositions attristantes. Fions-nous à cette Providence qui ne peut laisser son ouvrage imparfait; tant que le crime triomphe, il lui reste encore à frapper; mais, par un repentir sincère, méritons qu'elle cesse de punir.

Je reprends le récit des événements qui eurent lieu depuis mon départ de Bruxelles jusqu'à Paris.

Tout annonçait que la guerre allait commencer et que Napoléon ferait un dernier effort pour soutenir son pouvoir.

Il était facile de juger qu'il porterait les premiers coups; mais les étrangers s'obstinaient à en douter; leurs précautions étaient si mal prises que le duc de Wellington n'avait point réuni ses forces, et que ce fut

d'un bal qui se donnait à Bruxelles que l'on partit pour soutenir le combat. Les Prussiens commençaient déjà à éprouver les résultats de l'ardeur de cette armée qui voulait effacer ses torts par des succès...

« Sous peu de jours vous serez attaqué, » avais-je dit au colonel Gardon, aide de camp du duc de Wellington, avec lequel j'étais fort lié. « Vous êtes dans l'erreur, me répondit-il ; notre police nous coûte assez cher pour être bien instruite. — La mienne est moins onéreuse, repris-je ; mais elle est plus sûre. Je la dois au dévouement. » L'événement ne me donna que trop raison.

Convaincu que les hostilités allaient commencer, je quittai Bruxelles pour me rendre à Gand auprès de Monsieur. J'ignorais ses projets, mais j'espérais que, cédant au désir que Son Altesse Royale avait témoigné, elle prendrait une part active dans cette guerre, non pas en laissant flotter le panache de Henri IV au milieu des phalanges étrangères ; mais en paraissant en France à la tête de sujets fidèles, et en mettant les provinces du Nord à portée de prouver à leurs princes cet amour dont je fus bientôt l'heureux témoin.

Quelle différence dans notre sort, si, à la tête de douze ou quinze mille hommes, Monsieur fût arrivé le premier aux portes de Paris ! si le roi n'avait dû qu'à lui et à ses sujets sa rentrée dans ses États, et surtout dans sa capitale ! si, en forçant les barrières que gardaient de misérables fédérés, plus effrayants pour ceux qu'ils semblaient défendre que pour ceux qui les eussent attaqués, il eût rendu Paris à la tranquilité et au bonheur ! Notre honneur eût été sauf, et peut-être eussions-nous mérité ainsi l'estime des étrangers ;

peut-être les eussions-nous disposés à ménager davantage nos intérêts; peut-être eussent-ils senti renaître dans leur cœur ce sentiment généreux qui les avait guidés en 1814; et qui, en 1815, avait semblé d'abord les réunir.

Le duc de Wellington, comme je l'ai déjà dit, fut contraire à ce projet. On aurait dû le deviner. En pareille circonstance, il fallait tenter d'abord et consulter après avoir agi. Le succès était certain; mais on s'obstinait à supposer des intentions pures et désintéressées à ces étrangers qui avaient leurs intérêts à défendre, et que nous forcions, par cette nouvelle révolution, à faire, sur nous et sur notre manière de gouverner, des réflexions trop fondées. Nous avons été les victimes de notre ridicule confiance; et, je ne craindrai pas d'ajouter, d'une inertie déplorable. Il fallait nous jeter hardiment dans un pays dont la plus grande partie des habitants chérissent leurs souverains légitimes, et sentent qu'ils leur doivent leur salut. Ce n'est pas la crainte du danger qui a retenu le roi; jamais monarque n'a montré plus de tranquillité au jour du péril; mais il céda aux faux raisonnements, peut-être aux calculs personnels de ceux qui l'entouraient.

Je me trouvais, depuis plusieurs jours, dans la ville de Gand. Des bruits incertains nous arrivaient de Bruxelles, et rendaient un compte peu exact de la bataille. Vers huit heures du soir, la rumeur devint telle que le départ du roi, déjà préparé, parut décidé. Sa Majesté voulut attendre le retour d'un courrier. Des intérêts réunis associaient les habitants à notre sort. Un homme arrivant de Bruxelles jura qu'il avait vu les Français entrer dans cette ville. Est-il un malheur

comparable à celui de se voir forcé de reconnaître des ennemis dans des compatriotes? L'imagination de cet homme l'avait trompé, et il avait vu de hardis vainqueurs dans ceux qui n'étaient que de malheureux prisonniers.

Une lettre arriva vers neuf heures; elle était d'un Français laissé à Bruxelles[1] et qui s'y conduisit avec autant d'esprit que de sang-froid. Il répondait sur sa tête du séjour du roi à Gand, et jurait d'avertir au moment où il serait temps de partir. Cependant les rues de Bruxelles devenaient agitées, et des fuyards revenus débandés y causaient un horrible tumulte. On parvint avec peine à prévenir le désordre; mais la vérité, qui fut bientôt connue, rétablit le calme. La première journée du 16 avait été à l'avantage des Français; les Prussiens, culbutés, se retiraient en désordre. Le duc de Wellington arrivait derrière eux. C'était lui qui devait arrêter les progrès de Napoléon, dont les proclamations, datées à l'avance de Bruxelles, annonçaient une confiance qui allait être bientôt détruite. Bonaparte promettait à ses soldats qu'ils seraient dans cette ville le 17, au soir. Il n'en était plus qu'à quelques lieues; tout semblait seconder ses vues, et les Français se battaient avec acharnement. Le 17, le combat avait recommencé avec un succès plus égal. Enfin, le 18, toute l'armée du duc de Wellington se trouvait réunie au champ de Waterloo, appelé de ce jour Champ de la Belle-Alliance. Les troupes des deux armées rivalisèrent entre elles : de part et d'autre on se battait avec la même ardeur. Un bataillon enfoncé était

[1] Le comte de Seinélé.

aussitôt remplacé; plusieurs lignes disparaissaient les unes devant les autres; l'attaque recommençait aussitôt; et, pour être plus sûrs de leurs coups, c'était à quelques pas que les combattants faisaient leurs décharges. L'artillerie française causait un grand ravage; il semblait que chaque soldat eût juré de ne quitter son poste qu'avec la vie. Cependant, vers le soir, l'arrivée de Bulow, à la tête de trente mille hommes, décida l'affaire; elle ne fut plus douteuse; plus les efforts avaient été puissants, plus la déroute devint complète. Tout le matériel de l'armée, les bagages et grand nombre de prisonniers restèrent au pouvoir des alliés. De leur côté la perte fut énorme; et huit jours après le combat, il y avait encore des mourants sur le champ de bataille, malgré tout le soin qu'on y mit, et la pitié touchante des habitants de Bruxelles. Les rues, les remparts, les maisons de cette ville étaient convertis en un immense hôpital.

Voyons ce qu'était devenu Bonaparte.

Le corps de Bulow, qu'il voulut d'abord faire passer pour un corps français, causa un moment d'illusion à ses troupes. Bientôt, se voyant perdu sans ressources, il ne calcula plus que les moyens de fuir. Il partit pour Paris, sans laisser aucun ordre, ni prendre une seule disposition. Sa voiture et tous ses équipages furent saisis. N'appréciant les hommes qu'autant qu'ils pouvaient lui être utiles, il avait, dans plus d'une occasion, sacrifié son armée; mais il puisait alors de grandes ressources dans son retour précipité et colorait de ce spécieux prétexte le soin qu'il prit souvent de sa personne. Ici il ne lui restait aucun moyen de salut, et le passé lui fermait la route de l'avenir.

L'affaiblissement de ses facultés avait frappé depuis quelque temps déjà ceux qui l'approchaient, et qui, lors de la retraite de Moscou, l'avaient vu, au milieu d'une armée mourant de froid et de faim, faire dresser sa tente et se mettre tranquillement à déjeuner, sans consentir à abréger le supplice de ceux qui le gardaient.

Suivons-le jusqu'à Paris. La consternation, compagne des grands désastres, l'y avait précédé, et aussi la crainte d'y voir entrer une armée irritée. Napoléon nous forçait ici, par un calcul bien dur pour des Français, à ne pas nous affliger de la déroute d'une armée qui avait attiré sur sa patrie des malheurs irréparables. Dans sa perte on croyait entrevoir la fin de tous les maux. Chefs trop coupables, n'eût-il pas été juste de faire retomber sur vous seuls les malheurs de votre patrie, et la trahison d'une armée qui ne devint parjure que parce que vous l'aviez été avant elle? Comment n'a-t-il pas paru juste de décharger une nation innocente, en faisant retomber toute l'iniquité sur les seuls coupables? Ainsi peut-être eussent pensé les étrangers, si l'amour des Français pour le roi l'eût replacé sur son trône! Mais on voulut obstinément tout devoir à un homme de la Révolution [1], ami des révolutions et des révolutionnaires, qui voulait, avant tout, se rendre nécessaire, et ne songea aux intérêts de son pays qu'après avoir assuré les siens.

Pour y parvenir, que devait faire Fouché, et que fit-il en effet? Il se montra comme le chef d'une puissante et nombreuse armée, bien plus redoutable que celle que l'on avait combattue les armes à la main; il

[1] Fouché.

la représenta embrassant la surface de la France, dangereuse parce qu'elle était puissante, soupçonneuse et insubordonnée; il se fit envisager comme pouvant seul la maîtriser, la diriger. A l'entendre, lá France entière semblait être complice des plus perfides desseins. Que fallait-il qu'il fît encore? Commencer par rendre l'état de la France plus difficile, plus compliqué, plus embarrassant qu'il ne l'était en effet; et, pour se faire croire indispensable, lâcher la bride aux factieux qui crient toujours haut et font grand bruit; les présenter comme une force imposante, opposée à quelques honnêtes gens sans force, tandis qu'ils ne formaient qu'un misérable groupe qui, au premier signal, pouvait être écrasé sous la masse de tous les Français qui voulaient le roi légitime pour toutes les raisons de fidélité, de paix publique et de conservation des intérêts. Fouché eut recours aux mensonges les plus insidieux. Il se donna pour chef à quelques royalistes aveuglés par ses protestations; et ce ne fut qu'en leur persuadant que, par précipitation, ils perdraient leur cause, qu'il parvint à maîtriser leur zèle.

Je reviens au retour de Sa Majesté. . . . . . .

Toute la cour était sur le point de quitter Gand pour se diriger vers Mons. Une expédition dans le département du Nord venait enfin d'être décidée : le général de Bourmont allait la commander. Il avait repris du service sous l'usurpateur; puis il avait abandonné l'armée française la veille de la bataille. Je ne juge pas ici ses intentions, je ne parlerai que des faits et du résultat que ce choix devait avoir, et qu'il eut en effet. Il était dans notre destinée de tout faire au rebours du bon sens. On attachait du prix au succès de cette

entreprise, et on ne donna ni hommes ni argent.

Depuis longtemps je sollicitais une mission active, décidé à ne pas rentrer en France à la suite de l'étranger. Mon désespoir de rester inutile à mon pays et à mon roi était extrême. Je joignis MONSIEUR comme il allait monter en voiture; et, sentant tout le malheur de m'éloigner de Son Altesse Royale, je lui demandai la permission de m'associer à cette expédition. Je revins ensuite causer avec le général de Bourmont. Il fut décidé que le rendez-vous serait Ypres. Nous allions rentrer en France par cette même ville, témoin, trois mois auparavant, de nos douleurs en quittant notre patrie... Ce mot *patrie* dit tout : il enferme toutes les pensées, tous les souvenirs et tous les sentiments.

On ne nous accorda de secours d'aucun genre, et nous nous vîmes jetés à peu près en enfants perdus pour tenter l'aventure. Excellents peuples du Nord, nous ignorions à quel point votre amour pour votre roi lèverait en un instant toutes les difficultés. Le général de Bourmont me demanda de rattraper le quartier général, et de solliciter de MONSIEUR de nous adjoindre quelques officiers, et aussi quelques soldats.

Je quittai vers deux heures la ville de Gand, vivement touché des procédés de tous les habitants pour les Français. J'arrivai à Grammont (neuf lieues de Gand). Le quartier général en était déjà parti; il devait être à Ath (quinze lieues de Gand). Je continuai, malgré la fatigue de mes chevaux, et j'y arrivai à neuf heures du soir, au moment où les portes allaient se fermer. Je monte chez MONSIEUR, et je remets des lettres du général de Bourmont à l'appui de mes demandes. Tout m'est refusé; j'insiste, j'ose représenter que rendre

incertain le succès de cette entreprise, était plus fâcheux cent fois que de ne pas l'avoir commencée. La bonté de MONSIEUR permet toujours qu'on mette la vérité sous ses yeux avec franchise. Son Altesse Royale m'ordonna de me rendre le lendemain à Mons, huit lieues plus loin, ne voulant rien décider sans connaître la volonté du roi. Des intérêts plus majeurs se traitèrent à Mons; et ce ne fut qu'à onze heures du soir, que je pus obtenir une décision moins sévère. MONSIEUR m'envoya en causer de sa part avec le ministre de la guerre. Accablé de mille affaires, celui-ci ne voulut rien faire sans un ordre de M. le duc de Berry, qui venait de s'endormir : il fallut le faire réveiller. J'entre : « Que demandez-vous? Qu'allez-vous faire? Je ne puis rien accorder. » Je persiste sans me laisser rebuter, et je suis enfin autorisé à aller demander quelques hommes au chef de son état-major. La pluie, qui tombait à torrents, ajoutait à ce que ces courses nocturnes avaient de pénible. Les ordres ne purent être donnés avant le départ; et les hommes me furent envoyés de huit lieues au delà de Mons. Je quittai cette ville vers cinq heures du soir, emmenant avec moi plusieurs personnes que j'avais décidées à m'accompagner; et laissant un officier avec ordre de prendre des voitures de réquisition et de marcher toute la nuit. Le rendez-vous fut donné pour le lendemain, à onze heures, sur la place d'Ath.

Le roi y avait été reçu par les habitants avec l'enthousiasme et les transports d'une affection toute filiale.

Je me trouvai avoir quarante-cinq fantassins et seize officiers montés. Nous nous mîmes en marche sans perdre un seul instant, l'infanterie en voiture.

Qu'il me soit permis de rentrer dans la ville de

Mons, et de parler des événements qui s'y passèrent. Une espèce de voile en couvrira toujours une partie; mais enfin on peut en connaître les principaux traits.

Le roi avait pris la résolution de rentrer en France, espérant se rendre encore une fois médiateur entre son peuple et les puissances qui venaient venger la violation du traité de Paris. M. de Talleyrand était arrivé à Mons le même jour que le roi, mais assez tard. Le départ de Sa Majesté fut décidé pour le lendemain; et, sans un hasard qui en prévint M. de Talleyrand, il n'eût pas vu le roi : le ministère allait changer de mains, et probablement de système. M. de Talleyrand arriva chez le roi au moment où l'on semblait, avec intention, presser son départ : il en obtint un quart d'heure d'entretien; il blâma la rentrée du roi en France et donna sa démission. Le roi refusa de la recevoir. M. de Talleyrand sortit en disant que les eaux étaient nécessaires à sa santé, et qu'il allait s'y rendre. Le roi laissait à Mons une partie de ses ministres et de ses conseils dans une agitation et un trouble difficiles à exprimer. Ils se réunirent pour se concerter sur le parti à prendre. Les ministres des différentes puissances arrivèrent et exhibèrent, dit-on, des pouvoirs secrets qui leur enjoignaient de ne traiter qu'avec M. de Talleyrand. Ce qui est certain, c'est que, se trouvant plus fort qu'il ne l'avait cru, il quitta Mons et rejoignit le roi à ***. Son crédit l'y suivit, et bientôt sa puissance; et il devint en peu de temps l'arbitre des destinées de la France.

J'arrivai à Tournay avec mon détachement en même temps qu'un colonel venant de Paris. A force de questions, je découvris qu'il était envoyé par Fouché. Il

était dangereux de lui laisser rejoindre des ministres mécontents ; et nous obtînmes du commandant, un officier de gendarmerie qui devait ne le quitter qu'après l'avoir conduit auprès du roi.

Le reste de notre voyage n'eut rien de remarquable que la promptitude avec laquelle il fut fait, le zèle et le dévouement de ceux qui m'accompagnaient.

Nous entrâmes dans Ypres après avoir rempli les formalités exigées aux portes d'une ville de guerre. J'y trouvai des ordres du général de Bourmont; mais ce ne fut que le lendemain que nous quittâmes cette ville pour nous rendre à Bailleul. A peine mettions-nous le pied sur le sol français, qu'un cri unanime et perçant de *Vive le roi!* apprit aux habitants que des sujets fidèles venaient seconder leurs généreux efforts pour secouer le joug oppresseur. Nous avions été avertis que des corps francs infestaient ce pays; je crus devoir prendre des précautions devenues bien pénibles alors que j'étais dans ma patrie. Je fis ralentir la marche de la cavalerie. Une petite avant-garde fut formée; l'infanterie mit pied à terre[1], l'inspection des fusils fut faite, et des cartouches furent distribuées. J'ordonnai qu'on marchât dans le plus grand ordre. Moins nous étions de monde, plus il devenait indispensable d'éviter toute surprise. Après plusieurs heures de marche, le bruit des cloches nous apprit que nous étions à une très-petite distance de Bailleul. Bientôt la population entière vint au-devant de nous, les autorités à la tête. Bons et excellents habitants, je vous dois de parler de vos transports, au nom de votre roi,

[1] La mienne s'était un peu augmentée.

de celui de vos princes et de celui de Madame. Des drapeaux blancs ornaient chaque maison; les femmes nous apportaient du vin, de la bière; rien n'égalait leur enthousiasme.

Le clergé de la ville semblait, par son exemple, autoriser l'allégresse générale. La garde nationale faisait exactement son service; nous pûmes donc prendre quelque repos.

Vers deux heures du matin, un officier que j'avais envoyé vers le général de Bourmont m'apprit qu'il nous attendait avec impatience à Ath. Je me jetai à bas de mon lit, et j'allai moi-même réveiller une partie de mon monde. Nous nous mîmes en marche et, à dix heures, nous entrâmes à Hazebrouck.

Les cris de *Vive le roi!* retentissaient de toutes parts au milieu des campagnes.

Le général de Bourmont nous passa en revue sur la place : les habitants nous entouraient et leur enthousiasme était au comble. A chaque instant, de nouveaux cris annonçaient un nouveau détachement de volontaires.

Deux heures après notre arrivée, nous reçûmes l'ordre de nous porter sur Beuvry, à un quart de lieue de Béthune, pour en occuper la position. J'y cherchai un endroit d'où l'on pût découvrir tout ce qui sortait de la place, et je m'y postai le premier. Les hommes étaient venus au-devant de nous; et les femmes, fortes de leur amour pour leur roi, méprisant le danger, insultaient, par leurs cris fidèles, à la trahison de la garnison.

Deux heures après notre arrivée, plusieurs coups de canon et quelques fusillades nous apprirent que le

général de Bourmont faisait une tentative sur Béthune. Ne recevant point d'ordres, je montai à cheval et me portai en avant de Béthune pour voir ce qui se passait. Au bout de quelques heures, le feu se ralentit; et bientôt l'avant-garde de l'armée royaliste entra dans Beuvry. Ces bons habitants offrirent tout ce qu'ils avaient. Un grenadier de mon détachement avait été planter un drapeau blanc sur les ouvrages avancés de Béthune, sans que le feu dirigé contre lui l'eût arrêté.

Le zèle du maire de Beuvry, son activité, son dévouement, méritent d'être mentionnés. Je logeai chez lui avec la plus grande partie de mes officiers.

Des nouvelles qui nous venaient d'Arras nous décidèrent à nous y porter en toute hâte; et nous partîmes, le lendemain, avant la pointe du jour.

A une lieue de Beuvry, le général de Bourmont nous fit former une espèce d'escadron sacré, disposé à charger tout ce qui se présenterait à lui comme ennemi du roi. Nous étions soixante officiers, dont quatre colonels. Le général de Bourbon-Busset en prit le commandement. Vers trois heures, nous arrivâmes devant Arras; et, après avoir mis le sabre à la main, nous y entrâmes. Le spectacle qui s'offrit alors à nous est difficile à rendre. La terreur la plus grande régnait dans la ville. Quatre cents bandits, ramassis de tout ce qu'il y a de plus hideux, et renfermés dans la citadelle, n'en sortaient que pour se livrer, depuis plusieurs jours, à toute espèce de désordre. Les boutiques étaient fermées; chaque habitant s'était retranché dans sa maison comme dans un fort. Une partie des femmes, craignant les bombes de la citadelle, s'étaient réfugiées dans les caves.

Les cris de *Vive le roi!* annoncent aux habitants leur délivrance; ils viennent en foule au-devant de nous; toutes les portes s'ouvrent, tous les cœurs s'épanchent : de toutes parts sortent des cris de bonheur et d'enthousiasme.

Un Français[1], secondé par le zèle des habitants, était entré la veille dans la ville, à la tête de douze gardes du corps; mais il n'avait pas assez de forces pour s'y maintenir. La position de cette ville n'était devenue que plus affreuse; et, dans la nuit, plusieurs habitants avaient péri, victimes de leur dévouement.

Nous allâmes nous ranger en bataille sur la grande place de Beuvry. Depuis vingt-quatre heures on avait sonné le tocsin dans les communes adjacentes; et de bons paysans, dont la plupart n'avaient pour armes que des fourches et des piques, arrivaient au secours des habitants d'Arras. Il est impossible de dépeindre l'enthousiasme de cette foule immense qui, par des cris cent fois répétés, portait jusqu'aux cieux l'expression de son amour pour le roi. Interprète de ceux qui m'entouraient, je proposai au général de Bourmont de tenter une attaque de vive force contre la citadelle, et de donner l'exemple en mettant pied à terre et en montant le premier à l'assaut.

Ce premier moment d'enthousiasme pouvait assurer le succès d'une entreprise qui, deux heures après, fût devenue une véritable folie. Le général de Bourmont crut ne pas devoir exposer inutilement la vie de tant de braves gens : il espéra qu'une capitulation pourrait lui ouvrir les portes de la citadelle, où tous ces for-

[1] Le comte Dubourg.

cenés étaient retranchés. Il donna ordre à la cavalerie de se porter en avant. C'était mon petit bataillon qui formait l'avant-garde. L'infanterie fut placée en tirailleurs et le feu s'engagea. A peine étions-nous hors des portes de la ville, que le commandant de la citadelle nous salua de plusieurs coups de canon : trois bourgeois de la ville furent blessés.

Je me promenais sur la route avec le comte Dubourg, nous indignant tous deux à l'aspect du signe de la rébellion qui flottait si près de nous. On ordonna de monter à cheval pour se porter en avant. Nous passâmes, sous le feu des batteries, derrière un village où l'on se mit à couvert. Nos tirailleurs blessèrent ou tuèrent plusieurs hommes de la place. Un boulet de canon, après avoir effrayé mon cheval, passa au-dessus de ma tête.

Une vedette fut placée assez près de la place pour voir ce qui s'y passait. Nous restâmes vingt minutes en observation, servant de point de mire aux fédérés, qui déchargeaient sur nous leurs carabines, après nous avoir longtemps ajustés. Le prince de Sorre voulut monter le premier. Il se fit aimer par ses manières et remarquer par son sang-froid. Aucun de nous ne fut blessé dans cette occasion.

Mon fidèle domestique[1] fut là ce qu'il est partout, courageux et dévoué : il vint me trouver au milieu du feu, quoique je l'eusse renvoyé dans la ville.

Vers dix heures du soir, nous rentrâmes dans la place.

Le général de Bourmont conclut une trêve, et me

[1] Ambroise Leflan.

pria d'aller à Cambrai, où devait être le roi, demander plusieurs choses indispensables, et rendre compte des événements. J'avoue que j'étais indigné de la manière dont on traitait nos braves volontaires. La cour n'était plus à Cambrai; je me rendis à Roye, où se trouvait le quartier général de l'armée royale. Le bonheur de se retrouver si voisin de Paris faisait oublier toutes les peines. On ignorait que, pour ouvrir les portes de la capitale, on foulerait aux pieds tout ce que des souvenirs trop récents avaient de sacré : on ignorait que l'exemple du passé serait encore sans effet, et que nous allions de nouveau rouler dans l'abîme.

J'allai réveiller le ministre de la guerre, lui remettre mes dépêches, et lui demander ses ordres. Il m'apprit que, probablement, il ne serait bientôt plus ministre. Il me le dit sans fiel, avec ce calme que donne la conscience; mais aussi avec cette conviction intime que nous allions encore à notre perte par les idées qui semblaient dominer. Une nouvelle révolution s'était opérée, et le même système qui venait de nous perdre allait encore prévaloir. Le duc de Feltre osa dire la vérité; mais, regardant ensuite la soumission comme le premier des devoirs, il donna sa démission le jour même où le roi la désira.

Monsieur avait quitté Roye se dirigeant sur Paris. La crainte de l'expiration de la trêve me fit repartir à l'instant même; mais mon cœur se serra en songeant que Paris, dont je n'étais plus qu'à quelques lieues, renfermait tout ce qui m'était cher.

O vous qui avez aimé, songez à ce que l'on éprouve si près des êtres qui vous attachent à la vie, séparé d'eux depuis longtemps, avec la cruelle perspective

de ne jamais les revoir, et forcé par le devoir de prolonger néanmoins une absence si pénible.

J'arrivai à Arras, et j'y rendis compte de ma mission au lieutenant général de Bourmont. J'appris de lui que la trêve était prolongée indéfiniment, et qu'il allait se rendre à Cambrai et s'occuper de l'organisation du pays. On forma plusieurs corps que le ministère donna plus tard l'ordre de dissoudre, ôtant au roi les seules forces sur lesquelles il pût compter; et cherchant à dégoûter ses plus fidèles serviteurs. Dieu veuille que leur amour triomphe toujours de tant de dégoûts, et que le roi retrouve encore à sa disposition et leur dévouement et leur vie!

Je brûlais du désir de reprendre mon poste auprès d'un prince que je chéris! D'ailleurs, il ne me restait plus rien à faire. Je recommandai au comte de Bourmont ceux de mes officiers qui consentirent à rester près de lui; et je partis le lendemain avec ceux que leur attachement porta à ne point me quitter. Notre devoir et nos cœurs nous appelaient à Paris; et, malgré la fatigue excessive de nos chevaux, nous allâmes coucher à Roye (dix-huit lieues d'Arras). La cour était au moment de partir.

Je sens combien, dans le cours d'événements aussi graves, il est indiscret d'avoir mêlé le récit d'une expédition dont le résultat resta malheureusement si peu important. J'ai voulu prouver par un exemple partiel le zèle, le dévouement des royalistes, et les bonnes dispositions des populations pour nos princes. Si on eût su mettre à profit, sur tous les points de la France, ce zèle et cette bonne volonté; si on eut fait éclater d'une manière unanime les sentiments restés

au cœur de la nation, on eût imposé et des lois et des conditions à l'étranger et au parti républicain, qui se disputaient alors le privilége de dépouiller ou de déchirer la France.

Le lendemain, je rejoignis S. A. R. Monsieur, dont le quartier général était à Louvres... Quelle tristesse pour un Français de remarquer le ravage de la guerre dans tous ces villages désolés! Et qu'ils sont coupables ceux qui font verser autant de larmes!... Louvres fut abandonné; et le quartier général de l'armée royale fut porté à Saint-Denis. Le roi resta en arrière, à une demi-lieue de Saint-Denis, à Arnouville.

Pendant que nous étions à table, l'abbé de Latil, aumônier de Monsieur, entra dans la salle : « Réjouissez-vous, Messieurs, M. Fouché va ouvrir au roi les portes de Paris. — Ainsi, repris-je avec douleur, le roi y rentrera la main appuyée sur le bras du régicide! » L'abbé se fâcha. Chacun garda le silence.

Voyons quelle était la position de Paris.

Les bons citoyens s'y trouvaient comprimés par les fédérés qui fomentaient le trouble, en attendant le moment du pillage. L'armée était aussi dans son enceinte : on doit rendre hommage au maréchal Davoust qui la commandait. Sa fermeté inébranlable put seule la contenir; et sauva, par cette retraite faite en bon ordre, le matériel qui nous restait. Il se mit en marche pour prendre ses cantonnements derrière la Loire.

Nous étions à une lieue de Paris sans pouvoir y entrer : le drapeau tricolore flottait sur ses murs; et des émissaires arrivaient sans cesse pour proposer au roi d'en adopter les couleurs... Ils prétendaient qu'il fallait céder à la nécessité, mais, en remettant sur le

trône un roi qu'ils auraient voulu déshonorer, ils préparaient la fin de son règne. Le roi fut inébranlable; trois jours se passèrent en continuelles négociations. Fouché voulait se faire un mérite de la rentrée de Sa Majesté dans la capitale, tandis qu'au seul cri de *Vive le roi!* toutes les difficultés eussent été levées. Tout fut mis en œuvre pour ralentir l'enthousiasme; on alla jusqu'à tromper le peuple sur l'heure de l'entrée du cortége royal. En parvenant à soustraire le roi à l'amour de ses sujets, Fouché espérait prouver aux étrangers l'impossibilité de soutenir sur son trône un souverain que la seule force des choses y eût replacé. Le régicide parjure osa souiller par sa présence le tombeau de nos rois. Cette demeure auguste et sacrée fut témoin de ce pacte impie. Un crime de plus n'a rien d'effrayant pour celui qui s'est rendu coupable du plus affreux de tous les forfaits. Au moment où il jurait de défendre l'autorité royale, ses mesures étaient déjà prises contre la royauté.

Fouché craignait de voir triompher le parti royaliste, et mit toutes ses créatures en place. Une nouvelle conspiration s'organisa, et les espérances des coupables ne furent point réprimées. Que dis-je, une nouvelle conspiration? c'est la même qui, depuis vingt-cinq ans, a toujours marché à son but avec une exécrable constance. Le despotisme en avait ralenti la marche; mais elle espérait se servir de la chute de ce despotisme pour éclater sans contrainte. Bonaparte, dans plus d'une occasion, a servi, de lui-même ou par surprise, les inspirations que cette faction lui suggéra.

Voici quels sont les projets de ces soi-disant amis de l'égalité qui espèrent s'enrichir à la faveur des trou-

bles de la patrie : ils veulent anéantir tout principe, toute morale; les idées religieuses, surtout, les effrayent; ces idées, amies de l'ordre et appui de l'autorité, combattent trop directement leur système : ils voudraient rendre incertaine l'existence de ce Dieu qui scrute les consciences. C'est sur des ruines, au milieu des flots de sang que leur odieuse démagogie a fait couler, qu'ils veulent établir une république et s'en déclarer les chefs.

Il est temps de s'opposer à l'influence de doctrines qui ont porté leurs ravages chez tous les peuples, et qui menacent encore d'engloutir notre malheureuse patrie ! Tige infernale qui, jetant mille racines imperceptibles, prend toutes les formes, se glisse toujours, rampe souvent, et parviendrait à étouffer l'arbre qu'elle a enlacé de ses rameaux. Demandons à Dieu la conversion du pécheur.

La Chambre des députés tenait encore; et un seul cri de fidélité sortit de son enceinte, une seule voix s'y fit entendre en faveur des sentiments et du devoir. Les baïonnettes étrangères terminèrent cette session.

Indigné des manœuvres criminelles dont j'étais le témoin, je vins trouver Monsieur. « Autorisez-moi, dis-je à Son Altesse Royale, à emmener avec moi les grenadiers à cheval et vingt de vos gardes ; nous forcerons la barrière ; des cris d'amour nous répondront; et le roi ne devra qu'à ses sujets sa rentrée dans la capitale. » Monsieur m'approuva ; mais il ne voulut rien décider sans prendre les ordres du roi ; et toujours la même réponse fut faite : « Je ne puis rien sans le duc de Wellington. » Ce dernier s'entendait avec Fouché et M. de Talleyrand.

Dès que je fus à Saint-Denis, l'impatience de me jeter dans les bras de ma famille me fit tout braver pour arriver jusqu'à elle. Ma mère[1], ma femme, ma nièce[2], n'écoutant que leur tendresse étaient sorties de Paris, malgré tous les obstacles, et nous nous étions croisés sur la route. Elles furent les premières femmes qui vinrent présenter leurs hommages au roi : « Vous êtes la colombe sortie de l'arche, » dit ce monarque à ma mère. Ne les trouvant pas à Paris, je revins promptement les chercher là où leur courage les avait conduites. Enfin tous les obstacles furent levés ; et le roi rentra dans Paris le 8 juillet aux acclamations du peuple dont la foule le conduisit aux Tuileries.

Le voilà maître de sa capitale; mais il ne règne pas encore sur la France. Pauvre France! elle gémit sous le poids des vexations qu'y exercent les étrangers! Leur conduite est aussi inexplicable en 1815, qu'elle l'avait été en 1814; mais grand Dieu! quelle différence! Ils entrèrent en France, en 1814, en ennemis, et ils s'y conduisirent en amis; leur générosité fut grande; et leur modération étonnera la postérité. En 1815, ils entrent en amis, faisant la guerre à un seul homme, leur ennemi personnel, comme celui de la France; la nation les accueille, trouvant la force de les supporter, dans l'espoir d'être délivrée par eux d'un joug détesté. Ils ne pensent qu'à démembrer cette France qu'ils avaient mission de sauver; et Dieu sait tout ce qu'il nous faudra peut-être subir, avant d'être délivrés de leurs innombrables armées.

J'ai dit que le roi était maître de sa capitale; mais,

[1] La duchesse de Doudeauville.

[2] Mademoiselle de Rastignac.

quelle liberté! Tous les souverains alliés y résident, non comme libérateurs, mais comme oppresseurs. Partout des gardes étrangères, les canons braqués contre la demeure de nos rois. Louis XVIII est à Paris; et l'on se bat encore avec acharnement sur plusieurs points de la France : sept cent mille étrangers couvrent le territoire, l'administration est désorganisée, le trésor sans ressources, les places publiques sont transformées en campement.

Dans les départements, les troupes prussiennes se livrent à de tristes excès. Trois préfets ont été enlevés pour avoir voulu résister aux vexations militaires; tous trois royalistes, et chacun d'eux parent d'un des ministres du roi; ce sont : M. de Talleyrand, cousin germain du premier ministre; M. Pasquier, frère du garde des sceaux, et M. de Gasville, gendre du chancelier. On parle d'assassinats commis dans le Midi, au nom de la religion et de la royauté, par des forcenés que désavoue un parti dont la plus grande force est dans ses principes d'ordre et de paix.

Sans doute quelques vengeances particulières ont trouvé à se satisfaire en profanant le nom de la cause sacrée qu'elles invoquaient; peut-être aussi des populations, égarées par leur indignation, par l'idée des maux qu'elles ont soufferts sous la République et sous l'Empire, ont cru pouvoir s'arroger le droit de se faire justice au moyen de réactions odieuses. Quoi qu'il en soit, ces événements sont surtout à déplorer pour les royalistes, contre lesquels tant d'ennemis en éveil ne manqueront pas de se faire une arme de ces désordres partiels presque inévitables dans les moments de crise politique.

CHAPITRE V

M. de Talleyrand, qui a su se rendre l'homme indispensable, nommé par le roi président du conseil, a constitué un ministère ainsi composé :

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr a le portefeuille de la guerre; M. de Jaucourt la marine; M. Louis conserve les finances; M. Decazes est nommé préfet de police; le maréchal Macdonald a reçu la grande chancellerie de la Légion d'honneur avec la mission spéciale de s'occuper de l'armée de la Loire; M. Beugnot est aux postes, et M. Molé aux ponts et chaussées; M. de Richelieu, nommé ministre de la maison du roi, n'a point accepté. Il a prétexté, pour motiver son refus, la nécessité d'un voyage à Odessa, et son ignorance complète des mœurs et des usages de la France; mais la cause réelle de ce refus est la répugnance qu'il éprouve à entrer dans un ministère de M. de Talley-

rand, comme collègue d'un conventionnel; et en opposition d'intérêt avec l'empereur Alexandre, son ami et son protecteur. Personne n'a été nommé ministre de la maison du roi. M. de Pradel, ancien secrétaire de M. de Blacas, en a pris la direction. Il y a également un intérim au ministère de l'intérieur. M. de Talleyrand, pour être agréable à l'empereur Alexandre, avait pensé à y faire entrer le comte Pozzo di Borgo. Le général avait quitté le service de la Russie; et, comme il était né en Corse, il devenait Français. Mais on n'a pas cru le moment opportun, en présence de l'exaspération des partis. M. Pozzo di Borgo lui-même a pensé qu'il jouerait un rôle plus important et plus actif comme ambassadeur de Russie, que comme ministre du roi de France, même avec la pairie qu'on lui proposait.

La Chambre de 1814 est dissoute; une nouvelle Chambre est convoquée. Les colléges devront se partager en colléges de départements et d'arrondissements. Les colléges d'arrondissements doivent présenter des candidats parmi lesquels le collége du département choisira la moitié des députés. Les électeurs votent à vingt et un ans, les députés sont éligibles à vingt-cinq. Le nombre des députés est porté de deux cent soixante-deux à trois cent quatre-vingt-quinze.

L'influence d'un ministère où figurent en première ligne un prêtre régicide et un évêque marié se fait sentir dans les élections. L'action de ce ministère tend à comprimer de tous côtés l'élan universel du mouvement royaliste.

Le duc d'Angoulême avait reçu du roi des pouvoirs très-étendus pour l'organisation royaliste des dépar-

tements méridionaux. Son Altesse Royale avait déjà, par sa seule influence, arrêté la marche des armées espagnoles : elle avait, en vertu de ses pouvoirs, organisé l'administration, nommé les préfets, les fonctionnaires de tout ordre. Mais le conseil des ministres n'a pu souffrir ces nominations; et il leur en a substitué d'autres, choisies, pour la plupart, parmi les hommes de l'Empire et des Cent-Jours. On y voit même le nom d'un conventionnel régicide, le baron Richard, nommé préfet de la Charente-Inférieure.

Cependant les commissaires extraordinaires nommés par M. le duc d'Angoulême ont continué leur mission malgré les entraves et les vexations que leur suscitait le ministère; et une ordonnance a paru où se trouvent révoqués les pouvoirs de ces commissaires. Cette ordonnance a inspiré une vive indignation. On dit que M. de Talleyrand, irrité de se voir ainsi blâmé, a été jusqu'à demander au roi d'éloigner de la France son frère, M. le comte d'Artois.

Une ordonnance accorde la liberté de la presse, et n'excepte de cette mesure que les journaux. Voilà comment marche M. de Talleyrand, assisté de M. de Barante, secrétaire général du ministère de l'intérieur, et de M. Guizot, secrétaire général de la justice. Quant à Fouché, il éprouve le besoin de donner des gages aux royalistes, et surtout aux cabinets étrangers. Il a porté au conseil une liste de proscription où cent noms se trouvent inscrits. M. de Talleyrand qui ne veut se compromettre vis-à-vis d'aucun parti a dit : « Votre liste contient beaucoup d'innocents, » et la liste a été de beaucoup amoindrie. Et, dans le fait, si nous avions une administration et un ministère fortement

constitués dans le sens royaliste, on pourrait dédaigner ces mesures acerbes qui tombent sur des hommes ruinés dans l'opinion publique par le fait de l'impuissance où ils sont tombés. Ce sont des institutions monarchiques et non des réactions qu'il nous faut, des lois et non du sang!

On s'occupe maintenant de reconstituer la Chambre des pairs. Quelques noms en seront exclus et un bien plus grand nombre ajoutés. Mon père, le duc de Doudeauville, a eu l'honneur d'être nommé par le roi. C'est une petite compensation qu'on veut donner au parti royaliste pour toutes les amertumes dont on l'abreuve. MONSIEUR doit y figurer, ainsi que les ducs d'Angoulême et de Berry. Puissent les amis de l'usurpateur s'associer franchement à la marche libérale de la Restauration! Puisse ce sénat, dont on a laissé subsister les restes, ne pas trahir un jour ceux qui le jugent digne de servir d'appui au trône de saint Louis!

M. de Talleyrand a décidé Louis XVIII à adopter l'hérédité de la pairie, malgré la répugnance que le roi manifestait pour cette mesure.

Depuis le 15 juillet, l'armée de la Loire avait reconnu le gouvernement royal, et elle formait encore une force redoutable. Les Vendéens avaient offert de se réunir à elle; on eût pu y joindre encore plusieurs corps de l'intérieur : l'étranger s'est effrayé de cette concentration; il a demandé la dissolution immédiate de l'armée de la Loire et de tous les régiments français... Il l'a obtenue. Faute et malheur!

Un rapport adressé au roi, écrit par Fouché avec l'aide de Manuel, homme de talent qu'on a eu la ma-

ladresse de jeter dans l'opposition, circule dans le public.

Il a paru avant que les ministres et le roi lui-même en eussent connaissance. Ce rapport dépeint avec énergie l'état de la France livrée à l'oppression étrangère. Le régicide Fouché, appelé au ministère, ne devait-il pas chercher un remède aux maux de son pays, plutôt que d'étaler nos plaies aux yeux de l'univers? Un murmure général s'élève de toutes parts contre lui : Wellington seul le soutient encore.

Malgré l'opinion du général anglais, le cabinet comprend qu'il ne peut plus défendre Fouché contre l'opinion soulevée : sa démission est, dit-on, arrêtée dans le conseil. On ajoute qu'il sera envoyé ministre à Dresde! La France, sous un roi légitime, comptera donc un régicide ministre chez l'étranger!

On ne peut comprendre, sans avoir bien étudié Fouché, par quels moyens cet homme est parvenu à faire illusion sur son compte. Je crois voir encore cette figure étique, au teint livide, aux yeux enfoncés et perçants : c'était la personnification des agitations, de l'ambition et du remords.

Avec une volonté de fer et une persévérance invincible, Fouché n'a ni principes ni croyances; marchant vers son but avec la souplesse et la dissimulation du serpent, il sait enlacer si parfaitement ceux dont le concours lui est nécessaire, qu'il pénètre jusqu'au fond de leur plus secrète pensée, sans jamais leur livrer la sienne.

Le pouvoir : telle est l'idée fixe de Fouché; pour l'atteindre, il ne recule jamais devant aucun moyen, préférant ceux qui n'eussent blessé personne, car il

n'est pas méchant par nature, mais ne se laissant arrêter par aucune entrave ; et se résignant à perdre ceux qu'il n'a pu séduire, quand ils font obstacle à ses projets.

Ne croyant à rien, pas même à la durée de son influence, Fouché sut toujours prendre, lorsqu'il était au pouvoir, les mesures qui devaient amortir sa chute.

Inépuisable en ressources, il ne fut jamais pris au dépourvu ; et son étonnante prévoyance sait parer les coups les plus habiles. Il ne s'étonne, ne s'effraye, ne se rebute de rien ; et, quand on espère l'avoir pris sur le fait, il vous échappe avec un art infini.

Ne résistant jamais en face, il ne fait que ce qu'il veut, tout en ayant l'air de se prêter aux vues de ceux qui l'emploient.

Craignant, avant tout, de se faire des ennemis personnels, Fouché n'aimait pas à être persécuteur; et il ne pouvait s'empêcher d'estimer ceux qui, par un sentiment d'honneur, avaient le courage de lui résister.

Beaucoup de gens ont eu de grandes obligations à Fouché; et il a sauvé bien des têtes, sans se demander si elles lui étaient amies ou ennemies.

Aimant à se faire des créatures, il rendit plus d'un service et fit, comme de raison, plus d'un ingrat.

Homme nerveux et impressionnable, il sait se dominer assez pour paraître toujours impassible.

Courageux par caractère, il méprise le danger, et sait habilement le prévoir ou l'éviter.

Sans trahir précisément les différents pouvoirs qu'il a servis, Fouché s'est toujours mis en mesure avec l'avenir, en désertant le premier ceux qu'il voyait prêts à se déserter eux-mêmes.

Fin politique, il méprise souverainement l'humanité en général, mais un noble caractère lui impose.

Révolutionnaire par ses relations et ses antécédents, il est despote par nature et, tout en ménageant chacun, il ne se donne à personne; mais il sait prendre le ton et la physionomie convenables en toute occasion.

S'il a fait beaucoup de mal, il est juste de dire qu'il en a empêché le plus qu'il a pu; et qu'il a accompli, étant en place, autant de bien qu'il en pouvait accomplir sans nuire à ses intérêts.

Le vote de la Convention n'a cessé de peser sur sa tête comme un poids énorme. Jamais il n'a pu réussir à le soulever. A chaque effort qu'il fait, il retombe plus terrible et l'écrase... C'est le supplice de Sysiphe! c'est l'enfer anticipé!...

Il vient d'épouser mademoiselle de Castellane; et le roi a signé son contrat de mariage.

M. de Talleyrand a fait, je crois, fausse route en recherchant, avant et par-dessus tout, l'appui de l'Angleterre : l'influence de lord Wellington s'est déjà beaucoup affaiblie depuis l'arrivée à Paris des empereurs de Russie et d'Autriche, de MM. de Metternich, de Nesselrode, Capo d'Istria, de Hardenberg et de Castelreagh. Des conférences diplomatiques ont lieu chaque jour chez ce dernier; et l'on pense que le renversement du ministère actuel en sera l'un des premiers résultats. Quelle sécurité, en effet, peut inspirer aux étrangers un pays gouverné par des hommes dont les sourdes menées et les antécédents fâcheux laissent des doutes sur le but auquel ils tendent?

En entrant au ministère, M. de Talleyrand a commis une grande faute dans son intérêt, et surtout,

dans celui de la France. Jouissant de l'autorité et disposant de la volonté de son maître; ayant, dans les cabinets de l'Europe, cette influence que donne une grande habitude des affaires et de l'intrigue, un genre d'esprit qui promet plus qu'il ne tient, un air de supériorité qui impose, un grand art de dissimuler, un sang-froid qui lui permet d'écouter et de parler le dernier, beaucoup de finesse et de pénétration, autant de mépris pour les hommes, que d'insouciance pour leurs jugements, connaissant surtout le pouvoir de cette ressource séductrice qui aplanit les difficultés, triomphe trop souvent des intérêts et des sentiments que l'on devrait défendre, de l'honneur qu'on méconnaît, et de la fidélité qu'on oublie, M. de Talleyrand, dis-je, pouvait sans doute rendre de grands services à la France; il pouvait rendre indulgents, sur le passé, des hommes qui aiment à croire au repentir, mais qui veulent la religion, le roi, la légitimité : la religion, parce qu'elle assure le repos et la tranquillité des empires, qu'elle est une digue opposée aux passions, qu'elle nous rend fidèles à nos serments, et exacts à remplir nos devoirs d'hommes publics et de citoyens ; le roi, parce qu'il est le représentant de toute autorité, et que rien ne peut lui ôter ses droits à la couronne ; la légitimité, parce qu'elle est la garantie du maintien de tous les intérêts publics et privés. La légitimité est inscrite dans les cœurs, dans les mœurs et dans les esprits, en caractères contre lesquels le temps et les révolutions ne peuvent rien; car, sans la légitimité, les royaumes seraient sans cesse exposés à de nouvelles secousses.

M. de Talleyrand avait traversé les temps révolu-

tionnaires; lié intimement avec les gens de la Révolution, avec les agents de tous les partis, circonvenu par une foule d'intrigants qui avaient sa confiance, il n'eut ni la volonté ni le courage de rompre avec eux pour s'entourer de gens fidèles et dévoués; ce fut son grand tort.

Par une conséquence de ce faux système, plutôt que par une suite de sa volonté, il travaille à la perte commune. On s'effraye avec raison de la position de la France; l'impunité des factieux semble un encouragement pour ceux qui voudraient tenter un nouveau crime. On conspire de toutes parts. On se rappelle ce qu'a été M. de Talleyrand, ce qu'il a fait : son caractère n'inspire aucune garantie, ses principes aucune sécurité. On perd toute espèce de confiance.

La capitulation conclue avec les alliés n'est pas un frein suffisant pour prévenir les excès des soldats irrités par leurs humiliations passés, exaltés par leurs succès récents. Les Prussiens, surtout, se montrent hostiles; et Blücher, leur général, au mépris de la capitulation de Paris, et sans y être autorisé par son souverain, a essayé de faire sauter le pont d'Iéna. Heureusement, de premières tentatives maladroitement faites ont échoué; mais l'exaspération des soldats prussiens n'a fait que s'accroître devant cet obstacle. Enfin l'empereur Alexandre, vivement sollicité par Louis XVIII, a écrit de sa main à Blücher; et le duc de Wellington, après lui avoir manifesté son mécontentement de le voir prendre, sans consulter ses alliés, d'aussi graves initiatives, a fait poser auprès du pont une sentinelle anglaise. « Je me placerai sur

le pont, avait dit Louis XVIII, et nous verrons si le général Blücher osera exécuter cette œuvre de vandalisme. »

Mais, hélas! les Prussiens se rejetèrent sur les précieuses conquêtes qui avaient fait de notre Musée, le premier musée de l'Europe. M. Denon, conservateur de ce dépôt précieux, a déclaré noblement qu'il ne céderait qu'à la force : la force fut employée, et le pillage du Musée s'est opéré sous les yeux d'une population indignée. Lorsqu'on vint annoncer à M. de Talleyrand ce qui se passait; il répondit : « Laissez faire, c'est la force; » et il a refusé d'agir. La simple intervention d'un commissaire français eût évité la perte d'un grand nombre d'objets d'un prix inestimable. La Vénus de Médicis, l'Apollon du Belvédère, les chevaux de Venise, le lion de Saint-Marc, etc., sont perdus pour la France; et plusieurs des chefs-d'œuvre de Raphaël, de Michel-Ange, sont dégradés d'une manière irréparable.

Après six semaines de conférences diplomatiques, au milieu desquelles les petits moyens employés par M. de Talleyrand pour diviser les alliés ont complément échoué, les plénipotentiaires viennent de poser comme ultimatum au cabinet français les conditions suivantes : une ligne de démarcation nouvelle, du côté du Nord, placera le canton de Condé hors de la France; il en sera de même pour les territoires de Philippeville, de Marienbourg et du canton de Givet; Sarrelouis et Landau appartiendront à l'Allemagne. Du côté de l'Est, le fort de Joux sera cédé à la Confédération helvétique; le fort de l'Écluse sera également placé hors des frontières de la France. Cette

puissance renoncera à tenir garnison dans Monaco. Les fortifications de Huningue seront démolies ; une contribution de guerre de six cents millions sera imposée ; de plus, la France se chargera d'une partie des frais qu'entraînera la construction d'un certain nombre de places fortes opposées aux siennes. Deux cents millions seront payés pour couvrir une partie des charges nécessitées pour le rétablissement du système défensif des puissances. Cent cinquante mille hommes occuperont provisoirement les positions militaires le long des frontières : on leur confiera les places de Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Maubeuge, Landrecies, le Quesnoy, Avesnes, Rocroy, Longwy, Thionville, Bitche et les têtes de pont du Fort-Louis. Cette armée d'occupation sera aux frais de la France. L'occupation sera limitée à sept ans, mais elle pourra finir avant ce temps, si, au bout de trois ans, les souverains alliés réunis s'accordent à reconnaître que les motifs qui portaient à cette mesure ont cessé d'exister.

Tel est le résultat de la position fausse où l'on a placé le roi; telles sont les exigences de l'étranger devant une nation encore pleine d'existence, de force et d'énergie, mais privée de l'appui qu'elle eût dû trouver dans un gouvernement franchement monarchique. La connaissance de ces prétentions exorbitantes a excité partout un frémissement général; tous les cœurs français se soulèvent d'indignation; mais les esprits toujours divisés varient dans le choix des moyens à employer pour détourner le coup qui nous menace. Pourquoi le roi n'a-t-il pas compris plus tôt, que dans le parti royaliste se trouvait la seule force nationale qu'on put opposer avec avantage aux

ennemis de l'intérieur, et à ceux de l'extérieur! Ralliés auprès du souverain qui nous écarte, encouragés par sa confiance, nous eussions attiré toute la France à nous; et dans la vieille foi monarchique nous eussions puisé les nobles inspirations du cœur, le feu sacré de l'enthousiasme qui firent triompher nos pères à Bouvines et à Fontenoy.

Mais on a préféré les transactions d'une politique mesquine et impuissante à la marche franche et ferme qu'eût dû tenir le successeur de Louis XVI; on a détruit le prestige de la royauté en la forçant à pactiser avec la Révolution, qui pactisait elle-même avec l'ennemi; et les royalistes éplorés n'ont plus qu'à se voiler la face et à attendre de la seule Providence la délivrance de cette France si chère pour laquelle tous moyens de secours leur ont été refusés.

. . . .

Enfin la France a pu faire entendre sa voix malgré les sourdes menées du ministère et le zèle actif de ses préfets : presque toutes les élections sont faites dans le sens royaliste. Presque tous les commissaires extraordinaires frappés par le ministère ont été élus. C'est là une manifestation éclatante de l'esprit public auquel le bon sens et la logique ne font jamais défaut.

Nous avons eu l'honneur d'être appelé à la députation par le suffrage de nos concitoyens.

Le ministère a compris qu'il n'avait, en réalité, pour lui ni le roi, ni la France, ni les alliés. M. de Talleyrand a envoyé sa démission sous l'empire d'un profond dépit, et d'un violent ressentiment. Cet homme nous a été fatal lorsqu'il tenait en main les affaires

de la France : Dieu veuille que son éloignement ne nous soit pas encore plus fatal! Tous ses collègues ont envoyé aussi leur démission.

Après être restés quelques jours sans ministère, nous venons d'apprendre la composition du nouveau cabinet. M. de Richelieu est nommé président du conseil. Le duc de Richelieu a pour lui une réputation d'honneur, de probité ; et on le cite comme un administrateur habile. Il se mit jeune au service de la Russie, se distingua au siége d'Ismaltoff; et, lorsque la Révolution éclata, il continua sa carrière dans les armées moscovites jusqu'à ce qu'Alexandre l'appelât au gouvernement de la Crimée et d'Odessa. Il a su faire vivre, par le commerce, l'agriculture et l'industrie, cette contrée jadis stérile. Il s'est acquis ainsi la haute confiance et l'amitié du czar. M. de Richelieu est animé sans doute des plus nobles intentions : il tient à honneur d'exercer au profit de son pays l'influence qu'il a acquise auprès de l'empereur de Russie ; mais éloigné depuis un si grand nombre d'années, saura-t-il connaître la France? sera-t-il à la hauteur de sa mission, et ne se soumettra-t-il pas à de fâcheuses influences?

M. de Richelieu a été consulté sur le choix des autres ministres; ou, plutôt, il les a nommés lui-même. L'opinion publique lui a forcé la main pour rappeler le duc de Feltre; et le retour de celui-ci a été une espèce de triomphe pour tout ce qui est honnête et bien pensant.

A la police a été placé M. Decazes, homme d'esprit, mais suffisant, ayant de son mérite une très-haute idée, et une confiance absolue dans ses moyens d'action, de l'ambition, de la finesse, un esprit sou-

ple, insinuant. Vrai courtisan, homme léger, mais se croyant profond, et cherchant surtout à le paraître, doué d'un regard vif qui impose, et fait croire qu'il lit au fond de l'âme, point homme d'État et pourtant se croyant capable de conduire les affaires et en ayant la volonté. Sa conduite extérieure dans les Cent-Jours mérita des éloges. Ses liaisons intimes avec la famille Bonaparte laissaient planer sur lui de la méfiance. Il devenait dangereux de l'employer sans lui accorder une confiance absolue. S'y livrer entièrement n'était pas aussi sans danger; le plus sûr était de faire un autre choix. Préfet de police sous le ministère de Fouché, il avait eu l'adresse de voir souvent le roi, et de gagner sa confiance. Il a eu aussi l'art de s'insinuer dans l'esprit de M. de Richelieu, de manière à dominer son indécision.

A l'intérieur, M. de Vaublanc, que l'opinion publique s'étonne et s'inquiète de voir arriver au ministère. On rend hommage à la pureté de ses sentiments; mais on doute qu'il ait la capacité nécessaire dans les circonstances actuelles.

A la justice, M. de Barbé-Marbois, le plus opiniâtre et le plus entêté de tous les hommes : honnête, mais imbu de toutes les idées de la Révolution. On a tenté inutilement tout ce qu'il était possible de tenter pour s'opposer à sa nomination. La France entière en fera un reproche grave à celui qui le nomma contre l'opinion générale.

A la marine, M. le vicomte Dubouchage, homme loyal, bien pensant, ayant donné des gages à l'opinion royaliste.

Aux finances, Corvetto, homme religieux, Italien

de naissance, n'ayant pas, on le craint, le talent nécessaire dans des circonstances aussi graves. Indiqué au choix du roi par son prédécesseur, l'abbé Louis, il se croira sans doute obligé d'adopter son système qui, très-spécieux en apparence, mais dangereux par ses conséquences, consiste à épuiser, au profit du présent, les ressources de l'avenir. Ce système repose sur des bases tout à fait fausses : il attaque la propriété et les propriétaires, faute immense, puisqu'en définitive ce sont eux qui sont la pierre angulaire de l'État, eux seuls qui, par la nature de leur fortune, peuvent assurer des ressources dans l'avenir.

Le ministère s'est annoncé comme devant être indissoluble. « — Si un seul de ses membres était changé ou renvoyé, a assuré le premier ministre par les engagements les plus formels, tout le ministère donnerait sa démission. »

L'énorme dépense que font les alliés dans la capitale a déjà singulièrement calmé l'indignation patriotique des Parisiens au sujet de leur séjour en France; mais il n'en est pas de même des provinces, épuisées par des réquisitions sans nombre, par les impôts, par les emprunts. Paris absorbe tout, tandis que la province supporte seule le poids de l'occupation.

Dans plusieurs départements, la guerre s'est prolongée jusque dans le mois d'août : plusieurs généraux, restés sous les armes, ont continué les hostilités. Le ministère Talleyrand, qui n'osait s'appuyer franchement sur le parti royaliste, inspirait peu de crainte, d'une part, et de confiance de l'autre!

Dans la Vendée, la guerre civile a été terminée par la rentrée de Louis XVIII; mais les Vendéens n'en

restent pas moins armés, mécontents qu'ils sont de la marche du gouvernement.

La session vient de s'ouvrir, et l'on peut déjà juger de l'esprit de la Chambre des députés. L'opinion royaliste réformatrice a évidemment la majorité. On voit surgir des provinces des hommes mûris dans les sérieux loisirs d'une vie indépendante et patriarcale, qui ont jugé de loin, sans y prendre part, tous les faits accomplis des dernières années; hommes que leur bon sens et un amour éclairé de la France rattachent aujourd'hui à la monarchie, sans qu'aucun lien d'affection particulière les ait, jusqu'à présent, attachés au monarque. Ces hommes, à la tête desquels se distinguent MM. de Bonald, de Grosbois, de Villèle et Corbière composent au moins une moitié de la Chambre. Ils veulent, non revenir à l'ancien régime, ni combattre tous les changements apportés par la Révolution; mais remettre la France dans les voies dont elle est si brusquement et si fatalement sortie alors que Louis XVI, appelant à lui toutes les lumières des gens de bien, songeait à remédier aux abus, en obéissant aux vœux de la nation exprimés dans les cahiers des États généraux. Ils veulent, au moyen de l'élection à deux degrés, faire participer tous ceux qui payent l'impôt, à la nomination de ceux qui le votent; ils veulent enfin faire circuler dans toutes les veines de la France la vie, l'action, le mouvement que Paris a absorbés depuis vingt-cinq ans à son profit.

La minorité de l'Assemblée se compose de gens faibles et timides plutôt que malintentionnés qui, dans le fallacieux espoir de concilier tous les partis, semblent prêts à s'inscrire contre toute franche manifes-

tation royaliste. MM. Royer-Collard, de Serres, Becquey, Pasquier en sont les principaux chefs. Ils ont l'art de se tenir dans une sphère nébuleuse en dehors de tous les principes ; ils n'ont que des doctrines; ce sont des doctrinaires.

Les royalistes ont prêté avec répugnance le serment à la charte dont le roi a promis, d'ailleurs, de réviser différents articles. Cette répugnance n'était fondée que sur des scrupules religieux. Le discours du roi a levé toutes les difficultés. Le serment a été prêté solennellement par des gens d'honneur. Les souverains alliés exigent que les princes adhèrent formellement à la charte constitutionnelle; et pourtant cette charte n'a jamais été autre chose qu'un provisoire. Tout est à refaire, tout est à réédifier dans le gouvernement, et voilà qu'on voudrait enchaîner toute action politique à cette lettre morte, œuvre de M. de Talleyrand, dont toute la France proscrit aujourd'hui la politique louvoyante.

Les Chambres constituées attendent les communications du gouvernement, et surtout le résultat des négociations avec l'Europe, suspendues par la démission du prince de Talleyrand. L'union des quatre grandes cours est intime : la dernière note de M. de Talleyrand n'a produit d'autre résultat qu'un ultimatum impérieux.

Tout notre espoir est dans l'influence de M. de Richelieu sur l'esprit du czar, et surtout dans l'attitude ferme et imposante que vont prendre la royauté, les ministres et les Chambres, marchant enfin de concert dans le sens des intérêts de la France.

L'union des alliés a fait, jusqu'à présent, leur force



en présence d'une nation divisée, incertaine dans sa marche, et conduite par des hommes sans principes, incapables de la mener vers un but déterminé. Les royalistes, en accomplissant leur mission réparatrice, vont attirer à eux toute l'énergie, toute la force du pays, et prouver ce que peut un grand peuple replacé dans ses conditions naturelles de bien-être et de puissance.

Déjà les transactions diplomatiques ont pris une nouvelle face. Là où la ruse de M. de Talleyrand a échoué, réussira peut-être la bonne foi de M. de Richelieu; et l'intervention bienveillante de la Russie peut nous obtenir des conditions plus douces de la part des alliés. L'empereur Alexandre, à la tête de trois cent mille hommes, est le nerf de la coalition. C'est un prince généreux qui aime à bercer son esprit dans les nobles rêves de la paix et du bonheur général. Sa pensée fondamentale est la constitution d'un droit public européen fondé sur le christianisme et la réunion dans une foi commune des Églises dissidentes. La tendance exaltée de l'esprit du czar s'est encore accrue par ses rapports avec madame de Krudner, âme ardente, perdue dans les hauteurs d'un mysticisme souvent inaccessible, auquel elle sait prêter les grâces d'un esprit d'élite, et l'empire d'une conviction sincère.

Trois procès politiques occupent vivement l'attention publique. Labédoyère, le maréchal Ney et Lavalette sont mis en cause. Tous trois, proscrits par l'ordonnance du 24 juillet, n'ont pas daigné mettre leur vie à couvert des justes sévérités que la tranquillité du pays impose aux hommes du pouvoir actuel. Après

avoir, au retour de Bonaparte, donné les premiers exemples de défection, ils ont cru pouvoir encore, par leur présence, braver le gouvernement qu'ils ont déjà renversé. La condamnation de ces hommes est malheureusement infaillible; que peut-on opposer aux faits qui déposent contre eux? Labédoyère n'a-t-il pas donné à l'armée le signal de la défection? N'est-il pas sorti de Grenoble à la tête du 7e régiment de ligne pour aller au-devant de l'Empereur?

M. Lavalette a eu une influence non moins grande sur le rétablissement, pendant les Cent-Jours, du gouvernement de Bonaparte, en prenant possession, au nom de l'Empereur, de l'Hôtel des Postes, le 20 mars, au matin. De là il avait adressé à tous les directeurs la circulaire suivante: « L'Empereur sera à « Paris dans deux heures, et peut-être avant. La capi- « tale est dans le plus grand enthousiasme, et quoi « qu'on puisse faire, la guerre civile n'aura lieu nulle « part : Vive l'Empereur! »

Enfin le maréchal Ney, après avoir reçu du roi les plus hautes marques de confiance, a entraîné l'armée dans sa défection : il a lu, à haute voix, sur la place publique de Lons-le-Saulnier, à la tête de son armée, une proclamation tendant à exciter à la rébellion, et à la désertion à l'ennemi : il a, lui-même, à la tête de ses soldats, effectué cette réunion, et il n'est pas douteux qu'il ne doive être, selon les termes de l'acte d'accusation « convaincu d'avoir « ainsi commis un crime de haute trahison contre la « sûreté de l'État, dont le but était de détruire ou de « changer le gouvernement et l'ordre de successibilité « au trône. »

En présence de charges si accablantes que peuvent, en faveur de ces trois accusés, les tribunaux chargés d'instruire leur procès? Encore sous le coup de l'ébranlement funeste, sous le poids des maux incalculables produits par le retour de Napoléon, de quel œil la France verrait-elle l'acquittement des chefs et des représentants d'un parti qui nous a tirés d'une position indépendante et prospère, pour nous replonger dans l'état où nous sommes, en proie aux exigences et aux conditions écrasantes des alliés?

Le duc de Richelieu a obtenu d'importantes modifications à l'ultimatum donné par les puissances alliées sous le ministère Talleyrand. Les frontières de la France demeureront à peu de chose près les mêmes qu'elles étaient en 1790. (Que de conquêtes stériles! que de sang inutilement versé!) Les contributions de guerre seront amoindries de cent millions. Le maximum de l'occupation militaire est réduit, grâce à l'intervention de l'empereur Alexandre, à cinq ans au lieu de sept.

« Cependant, ajoute le traité, au bout de trois ans, « les souverains alliés, de concert avec Sa Majesté le « roi de France, après avoir mûrement examiné la « situation et les intérêts réciproques, et les progrès « que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité « aura faits en France, décideront, s'il y a lieu, à en « raccourcir le terme. »

Indépendamment des sept cents millions stipulés comme contribution de guerre, chaque puissance réclame, au nom de ses sujets, des indemnités pour les pertes éprouvées par suite des occupations françaises depuis 1789. Le résultat de toutes ces réclamations,

joint à la contribution de guerre, offre le chiffre énorme de mille cinq cent trente-cinq millions. Les alliés nous imposent, concurremment avec ces charges écrasantes, le maintien de la charte constitutionnelle. Sentent-ils donc qu'enfermés dans ce cercle vicieux, entravés par ce code impuissant, les Français auront peine à reprendre l'attitude noble, ferme, imposante sans être agressive, qu'ils avaient sous l'ancienne monarchie? Espèrent-ils, à l'aide d'un simulacre de gouvernement représentatif, entretenir, parmi nous, les haines, les divisions intestines qu'ils ont intérêt à fomenter?

Quelque immenses que soient les charges dont ils nous accablent, la France appuyée sur la royauté légitime, est de force à les supporter; mais qui sait si le système bâtard auquel on veut l'assujettir, n'altèrera pas en elle toutes les ressources de force, de grandeur et d'énergie?

Le premier ministre ayant pris deux ministres contre l'opinion, en a fait ses principaux confidents; c'était naturel : ils ont sa confiance, et ils ne tarderont pas à lui faire adopter entièrement leur système. M. de Richelieu se laisse déjà conduire en croyant toujours agir d'après ses propres sentiments; aveuglé par sa confiance, il croit tout faire, tandis qu'il n'est qu'un nom utile à M. Decazes.

Le roi a trop d'esprit pour ne pas apprécier les hommes, ce qu'ils valent; et le premier ministre prouve chaque jour qu'il ne suffit pas d'être honnête homme pour conduire un empire. M. de Richelieu ouvrira les yeux en quittant ou en perdant sa place; alors il restera étonné, s'aveuglera sur le mal qu'il a

fait, et calmera sa conscience en se représentant ses bonnes intentions. Il dira, avec raison, qu'il ne voulait pas du ministère, s'en jugeant incapable.

Plaignons l'aveuglement de M. de Richelieu, et pardonnons à l'homme le plus honnête, le plus loyal et le mieux intentionné qui fut jamais.

Le parti ministériel a, sans cesse, à la bouche, le nom sacré du roi, et ses ministres en donnent l'exemple. On a vu déjà, plus d'une fois, un des ministres monter à la tribune pour y déclarer, au nom de Sa Majesté, qu'il ne consentirait jamais à telle ou telle chose. Cependant encore, au nom du roi, un autre ministre, quelquefois le même, accordait le lendemain ce qu'il avait solennellement refusé la veille... Est-ce respecter et servir le roi que de prêter à ses volontés une pareille indécision?

J'en puis citer un exemple récent, à propos d'une proposition que je crus devoir soumettre à la Chambre.

Il me sembla digne d'un homme qui mettait sur la même ligne l'amour de ses rois et l'amour de son pays, d'obtenir de la France une réparation éclatante, un désaveu hautement exprimé d'un crime que la France avait toujours détesté.

Je demandai que le 21 janvier devint un jour d'expiation et de deuil général.

Un ministre, M. de Vaublanc, mit en avant le nom du roi pour me forcer à retirer ma proposition. Il m'avait fait prier de passer chez lui. Il me trouva inébranlable. — « Le roi m'enverrait à la mort, lui disje, que je bénirais ses ordres sans les juger; mais ici je parle au nom de tous les Français, et ma conscience, autant que l'honneur, rendrait mon si-

lence criminel. » — Le lendemain Louis XVIII fit donner des ordres tout contraires.

Les ministres n'avaient pas calculé que l'expulsion des régicides du territoire français serait subséquemment demandée et accueillie avec un élan général. La proposition en fut faite en termes énergiques par le comte de Béthisy, homme d'honneur et dont les sentiments ne furent jamais équivoques. Les ministres eux-mêmes furent forcés de se lever pour cette proposition; et le roi accueillit avec bonté ceux qui avaient semblé marcher directement contre les ordres donnés en son nom.

Voici le discours que j'ai prononcé à la séance de la Chambre des députés du 9 décembre 1815.

« Messieurs,

« Une juste méfiance de moi-même me laisserait la « crainte de vous exprimer mes sentiments si je n'é- « tais sûr qu'ils sont aussi les vôtres... La certitude « que ce qui est noble et généreux sera approuvé par « vous m'a donné un courage qui m'était nécessaire; « et je l'ai puisé surtout dans le suffrage de plusieurs « de mes honorables collègues que je me suis fait un « devoir de consulter.

« Le plus épouvantable des forfaits a été commis « en France, le 21 janvier 1793 : un roi juste a été « victime de sa bonté... Si, en supprimant tout récit « d'un pareil attentat, on pouvait en effacer le souve- « nir, plût à Dieu que mon sang répandu sur cette « page de notre histoire pût le détruire à jamais. « Il n'en est point ainsi, messieurs : le crime a été « commis; il ne l'a point été par la nation; elle ne

« doit pas en supporter la solidarité; mais il pèserait « sur le peuple français, si, le jour de la justice ar- « rivé, on ne s'empressait pas de le désavouer. Les as- « sassins de Louis XVI vivent au milieu de nous : ils « n'ont pas été mis en jugement; ils ne doivent pas « l'être, puisque le roi martyr avait pardonné; mais « qu'au moins, par notre désaveu, ils restent seuls « chargés de tout le fardeau de l'iniquité !

« Que l'on ne suppose point qu'en revenant sur le « passé, je veuille y trouver des coupables à punir... « Non, messieurs, et certain d'être entendu par vous, « d'être approuvé par la masse des Français, j'ai cru « me rendre, ici, l'interprète de leurs vœux. En reje- « tant l'odieux d'un pareil forfait sur ceux qui l'ont « commis, hâtons-nous de faire disparaître, autant que « possible, cette tache effrayante qui pèserait si in- « justement sur nous...

« Songeons à toutes les révolutions qui ont éclaté « en France depuis vingt-cinq années; voyons tous les « pouvoirs qui, se succédant rapidement, ont constam- « ment déchiré le sein de notre malheureuse patrie, « pensons que cette assemblée est la première qui « ait été convoquée depuis la chute de l'usurpation... « que le premier usage d'une représentation vraiment « nationale soit d'attester notre liberté en prouvant « nos sentiments... Mandataires de la nation, ne som- « mes-nous pas chargés de tous ses intérêts, et en eut- « elle jamais de plus chers et de plus sacrés que ceux « de son honneur!... Si nous ne répondions point à « son attente, n'aurait-elle pas le droit de nous accu- « ser un jour d'avoir laissé rejaillir sur elle le sang « d'un roi qu'elle révérait? Il faut justifier aux yeux

« des siècles à venir, ce silence qu'elle fut si long-
« temps contrainte de garder; il faut qu'à ses propres
« yeux elle soit entièrement lavée d'un crime qui ne
« fut pas son ouvrage... Et qui oserait, ici, en se rap-
« prochant de cette fatale époque vous retracer la ter-
« reur, le désespoir, le silence profond qui régna, le
« 21 janvier, dans Paris... je devrais dire dans toute
« la France... Le meilleur des rois a été immolé au
« milieu de nous, et aucun monument expiatoire, au-
« cun acte religieux ne resteraient pour éterniser les
« regrets et la douleur de la France?...

« Louis XVIII a payé à la mémoire de ce prince, roi
« et martyr, le tribut d'hommages que son respect et
« sa tendresse semblaient lui demander... Cet auguste
« exemple ne sera-t-il pas suivi par nous, et le plus sa-
« cré des devoirs ne vous sera-t-il point cher? L'u-
« surpateur, en tyrannisant tous les cœurs, en com-
« primant jusqu'à la pensée, faisait peser, sur les
« Français, son pouvoir arbitraire. Celui qui se fit
« empereur des Français et ne fut pas roi de France
« crut assurer sa couronne par un crime [1]; en asser-
« vissant la nation, il espéra régner sur elle plus sû-
« rement. Il voulait des esclaves qui puisassent dans
« les yeux de leur maître, leurs pensées et leurs dis-
« cours... Démasquons ces perfidies mensongères; dé-
« savouons de la manière la plus solennelle le forfait
« de ceux qui frayèrent le chemin à l'usurpateur : et,
« en exprimant l'horreur que ce forfait nous inspire,
« montrons les sentiments de tous les Français.

« Plusieurs d'entre vous, messieurs, penseront, peut-

[1] La mort du duc d'Enghien.

« être, qu'il eût été juste que ces juges iniques, re-
« çussent, dans leur patrie, le châtiment dû à un si
« criminel attentat; ou que, tout au moins, marqués
« du sceau ineffaçable de la réprobation, ils allas-
« sent, chez l'étranger, attester notre innocence et
« leur crime. Ce sentiment était aussi le mien, je l'a-
« voue; mais je me suis rappelé les dernières paroles
« de ce testament, monument éternel de grandeur et
« de bonté :

« Je pardonne à mes bourreaux et j'offre ma vie
« pour mes sujets.

« Louis XVI a ordonné le pardon et, enchaîné
« par un respect religieux, Louis XVIII l'a promis.
« Cependant, l'anniversaire de ce jour aussi cruel que
« sacré approche, et vous n'avez pas encore demandé
« un deuil général pour ce jour malheureux!...

« Auguste fille de nos rois, nouvelle Marie-Thérèse,
« illustre victime que le malheur a sans cesse frappée
« sans avoir jamais pu l'abattre, vous êtes venue vous
« associer à nos maux, et nous ne partagerions point vo-
« tre douleur! Prosternée sur cette tombe sacrée, vos
« larmes ont imploré le ciel pour ce peuple, témoin
« de vos souffrances, et ce peuple vous devrait la fin
« de ses maux sans vous prouver sa reconnaissance!

« Je me résume, messieurs :

« Attendu que cette Chambre est la première as-
« semblée légalement élue sous un gouvernement lé-
« gitime et qui ait librement exercé ses pouvoirs de-
« puis 1793; attendu que le seul moyen de ne point
« laisser peser sur les Français un crime dont ils ne
« furent jamais coupables, est d'attester par un acte so-
« lennel l'horreur qu'ils en éprouvent; attendu que

« le désaveu formel de ce crime est dans le cœur de « tous les Français;

« Je demande que Sa Majesté soit suppliée de pro- « poser une loi par laquelle deux mesures seront « ordonnées :

« 1° Un service solennel sera célébré dans chaque « église de France pour consacrer le douloureux an- « niversaire du 21 janvier;

« 2° Le même jour un deuil général attestera à ja- « mais les regrets de tous les Français. »

Tel était le discours, tels étaient les sentiments dont les ministres avaient voulu étouffer l'effet et les suites, et qui furent écoutés et approuvés hautement au dedans et au dehors : seulement, à la sollicitation de M. Laîné, alors président de la Chambre, je retranchai de ma proposition la partie qui était relative aux régicides et aux mesures qui pouvaient être prises à leur égard. Je voulais demander qu'on les laissât tranquillement terminer leur carrière en France, mais qu'ils fussent déclarés incapables d'occuper jamais aucun emploi civil ou militaire. Cette suppression fut un malheur pour eux et aussi pour nous; car cet avis eut été sans doute adopté, tandis que, frappée du silence de ma proposition sur toute mesure de punition ou de censure légale, la Chambre, à la voix de M. de Béthisy, prononça par acclamation leur expulsion du territoire.

Ainsi fut décidé cet anniversaire expiatoire qui lavait la France de toute solidarité régicide : ainsi fut comblé dans la sépulture royale le vide que le crime y avait fait. Les cendres du roi martyr y furent replacées par le vœu national. Bonaparte avait pensé que

les caveaux de Saint-Denis recevraient ses dépouilles mortelles ; mais, comme les Pharaons d'Égypte, il ne put pas jouir de son tombeau, selon l'expression de Bossuet; et cette même tombe qu'il avait relevée reçut les restes de Louis XVI préservés comme par miracle, et grâce aux pieux sentiments de la famille Ducloseau, de la fureur des factions. Le 21 janvier 1815, les restes révérés du plus vertueux des rois sont venus se reposer à l'ombre des lis que l'on croyait avoir anéantis.

CHAPITRE VI

A l'ouverture de la session, M. le vicomte de Castelbajac a appelé l'attention de la Chambre sur l'état de la religion en France. Le but de l'orateur était d'autoriser le clergé à recevoir les donations testamentaires et de créer une église indépendante.

Le résultat de cette proposition a été une autorisation pour le clergé à recevoir des donations jusqu'à concurrence de dix mille francs. On a promis aussi de porter au budget une allocation spéciale et plus forte pour les ecclésiastiques.

La gravité des circonstances politiques a porté aussi a Chambre à s'occuper de trois lois répressives : l'une, sur les cris séditieux; l'autre, sur la suspension de la liberté individuelle; la troisième, enfin, sur les juridictions prévôtales. Il faut savoir combien de factions mal contenues, combien d'ambitions coupables s'agitent

malheureusement encore en France, pour juger de l'urgence de ces mesures. « Il faut faire beaucoup de peur si l'on veut faire peu de mal » a dit M. de Fontanes avec beaucoup de justesse.

M. Decazes a déjà fait tourner au profit de son omnipotence personnelle, ces lois présentées par le ministère, et votées par la Chambre dans l'intérêt du repos public. Dans une circulaire aux préfets, il ordonne que personne ne soit mis en jugement sans qu'on ait pris, auparavant, ses instructions personnelles.

Dans le mois d'octobre, M. de Labourdonnaye a proposé un projet d'amnistie avec ces exceptions : 1° les titulaires qui ont constitué le gouvernement de l'usurpateur; 2° les généraux, commandant de corps ou de place et les préfets qui ont passé à l'usurpateur ou commis des actes de violence contre les autorités légitimes; 3° les régicides qui ont renoncé à leur amnistie en acceptant des places de l'usurpateur, où en siégeant dans les deux Chambres ou en signant l'acte additionnel.

Dans les débats de cette proposition, la Chambre montra l'intention de proscrire aussi les régicides relaps : le roi s'y est refusé en disant qu'il ne fallait pas oublier le testament de Louis XVI, et son religieux pardon. Une peine dût aussi être appliqué à la famille de Napoléon, dans le cas où elle romprait son bannissement.

Le ministère s'est efforcé d'adoucir la rigueur de la loi : « La faiblesse, a dit M. de Bolderne, provoqua la chute des empereurs avec plus d'éclat que le despotisme. » — « Je vois avec peine, a dit M. de Castelbajac, qu'on nous parle toujours de la néces-

sité de tranquilliser les méchants et jamais de rassurer les bons. » Cependant, on pourrait croire qu'ils méritent une garantie, ces hommes qui ont été, depuis vingt-cinq ans, victimes de tant de malheurs.

Le tout s'est borné au bannissement des régicides. Le roi a constaté qu'il avait eu la main forcée : le ministère se sent débordé. L'on dit que Cambacérès s'est soumis avec résignation et noblesse. — « Je n'ai que ce que j'ai mérité, a-t-il dit, mais je n'ai pas attendu ce moment pour déplorer mon vote fatal! »

La loi s'exécutera sans rigueur, et l'on respectera la fortune des bannis.

Le plus grand nombre va, dit-on, se réfugier en Belgique; et tout fait craindre que dans ce pays s'organise une ligue violente contre le gouvernement de Louis XVIII.

Après la loi d'amnistie, tous les personnages non compris dans la liste des exceptions, se rassurent. Les partis hostiles recommencent à lever la tête, et à s'agiter davantage.

M. Laffitte, banquier auquel l'Empereur a confié, avant de partir, une somme de plusieurs millions, devient le centre de l'opposition bonapartiste. M. Laffitte a pour lui d'avoir fait des avances à la commission de gouvernement pour éviter que l'armée de la Loire ne se révoltât par défaut de solde. Mais ce n'est pas là le seul emploi de l'argent laissé par Napoléon; aussi le parti de l'ex-Empereur ne cache pas ses menées : soutenu par une armée licenciée, par quarante mille officiers à demi-solde, par tous ces vieux soldats à peine rentrés dans leurs foyers, il ne songe qu'à remuer les masses et à faire proclamer Napoléon II.

Le parti jacobin qui s'est montré si hostile aux bonapartistes après Waterloo se fond avec lui dans une commune haine. Il s'organise autant qu'il le peut; et la charbonnerie, cette franc-maçonnerie révolutionnaire qui aiguise les poignards et apprend à ses adeptes l'art de s'en servir, s'étend chaque jour davantage. Faire sauter les Tuileries, exterminer la famille royale à l'aide d'une machine infernale, tel est l'un des projets atroces qu'on médite dans l'ombre des sociétés secrètes, avec le sang-froid du fanatisme politique.

Les écrits publiés à l'étranger par les Français réfugiés ou bannis donnent la mesure de ce qu'osent imaginer d'injures et de calomnies, les hommes qui ont juré haine à la royauté. Ces pamphlets circulent en France, sans que la police puisse ou veuille saisir la main qui les y introduit.

Il avait été dit dans l'ordonnance du 13 juillet 1815, qui établissait un système provisoire d'élections, que la Chambre convoquée réviserait plusieurs articles de la charte. En conséquence de cette promesse, le ministère a présenté un projet de loi; mais ce projet met entre ses mains toute la puissance électorale. M. de Villèle a fait sur cette loi un rapport très-remarquable; et les royalistes s'étant entendus sur les bases d'un contre-projet, les conclusions du rapport ont été l'adoption de ce projet nouveau, et le rejet de la proposition primitive. D'après le travail de M. de Villèle, on établirait une assemblée électorale dans chaque canton. Cette assemblée serait composée de tous les citoyens domiciliés dans le canton, âgés de vingt-cinq ans accomplis, et payant cinquante francs de contribu-

tions directes. La liste dressée par une commission, à la tête de laquelle serait le sous-préfet, devrait être affichée dix jours avant la réunion des assemblées communales. Les présidents de collége de canton seraient nommés par le roi. Les quatre citoyens les plus imposés rempliraient les fonctions de scrutateurs; et, réunis au président, ils nommeraient le secrétaire. Les assemblées de canton désigneraient les électeurs du département. Le nombre des candidats à présenter par les assemblées de canton serait réglé d'après la population de chaque canton et la somme de ses contributions directes.

Dans les colléges électoraux de départements, le nombre des électeurs ne pourrait être au-dessous de cent cinquante, ni au-dessus de trois cents. Les listes des colléges électoraux des départements seraient formées de tous les citoyens domiciliés dans le département, âgés de trente ans accomplis, et payant trois cents francs d'impositions. Ces listes seraient, en cas de défaut, complétées d'abord par les citoyens payant trois cents francs de contributions directes au-dessous de trente ans, mais âgés au moins de vingt-cinq ans, et subsidiairement encore par les citoyens âgés de trente ans, mais ne payant pas trois cents francs. Quant à la nomination des députés, nul ne pourrait être élu s'il n'a quarante ans accomplis, et s'il ne paye mille francs de contributions. Les préfets et commandants de départements ne seraient point éligibles dans leurs départements : les députés ne seraient élus que pour cinq ans; à l'expiration de ce terme, la Chambre devrait être renouvelée en totalité, ou même avant ce temps, si le roi usait de son droit de la dissoudre.

Le système de M. de Villèle est généralement reconnu comme plus constitutionnel et plus populaire que celui du gouvernement, qui admet la prédominence des adjonctions de fonctionnaires, et consacre le système des plus imposés, et le renouvellement de la Chambre par cinquièmes.

Lorsqu'il s'est agi du vote définitif, les nuances se sont rapprochées, et la Chambre s'est arrêtée aux points suivants : Renouvellement intégral; abaissement de l'âge des députés à trente ans pour les *veufs* et trente-cinq ans pour les *éligibles mariés;* le nombre des députés fixé à quatre cent deux; deux degrés d'élection ; assemblée d'arrondissement composée de tous les citoyens payant cinquante francs d'impôts directs (M. de Corbière avaient demandé l'abaissement du cens à vingt-cinq francs) ; assemblée de département composée de citoyens payant trois cents francs de contributions directes.

La majorité a manifesté dans cette discussion des doctrines très-libérales. Jamais les prérogatives de la Chambre n'avaient été plus largement exprimées, et défendues que par cette majorité. Tandis que M. Royer-Collard et ses amis soutenaient la priorité du projet ministériel, la majorité de la Chambre établissait l'omnipotence parlementaire, le vote indépendant et souverain de la Chambre des députés.

A la Chambre des pairs, où l'on dénonça sévèrerement ce qu'on appelait les empiétements de la Chambre des députés, le vicomte Mathieu de Montmorency a dit que : « défendre aux députés le droit d'amendement et le droit d'initiative, c'était réduire leur rôle à celui des muets de l'empire. » La souverai-

neté parlementaire s'est nettement formulée dans cette discussion. — « Quand nous votons l'impôt au nom du peuple, nous le représentons, a dit M. de Trinquelague. »

— « Une fraction du peuple peut s'égarer a dit M. Michaud, mais la nation tout entière ne se trompe point. Ceux qui cherchent la justice et la vérité s'adressent à tous les hommes réunis, parce que tous les hommes réunis désirent la justice et la vérité. »

Ainsi, jamais majorité parlementaire ne poussa aussi loin les maximes d'indépendance, et n'a compris d'une manière plus large les véritables principes du gouvernement représentatif.

Le ministère, se voyant battu, vient de faire repousser par la Chambre des pairs l'œuvre de la Chambre des députés.

C'est ce vieux sénat, débris de l'Empire, que n'ont pu rajeunir les adjonctions ministérielles, qui repousse le seul moyen de donner à la France une représentation véritable; qui repousse un système électoral libéralement et sagement conçu!

Toutes les intentions des royalistes se voient frappées d'impuissance. On nous lie les pieds et les mains, et puis l'on nous crie de marcher.

Mais la Chambre des pairs, en repoussant le projet de M. de Villèle, a rejeté celui du ministère. C'est une étrange mission qu'elle a choisie, que celle de se faire seulement partie neutralisante et paralysante. Jamais, pourtant, l'on n'avait mieux senti le besoin d'une loi d'élection bien conçue qui étendît et qui affermît les bases du gouvernement monarchique en

l'appuyant sur la volonté populaire, toute acquise aux Bourbons!

M. de Bonald a proposé dans cette session l'abolition du divorce, et cette abolition a été proclamée à l'unanimité. La Chambre aurait voulu aussi reconstituer la famille, l'Église et la monarchie; mais, après le vote du budget, le ministère, par son ordonnance du 4 mai, s'est hâté de la dissoudre.

Cette Chambre, nommée par le pays, avait déjà fait renaître la confiance publique après de si grands désastres. Les impôts se payaient régulièrement; et malgré les énormes sacrifices imposés par le malheur des temps, la présence d'une assemblée franchement dévouée aux vrais intérêts du pays, avait suffi pour ranimer les transactions et rendre les emprunts faciles. Plusieurs rapports très-remarquables sur les finances ont mis en lumière, dans cette session, des hommes de grande espérance. Les commissions nommées pour examiner les budgets des différents ministères ont fait preuve de probité, de zèle, de capacité : elles se sont montrées économes des deniers publics; de grandes idées financières ont jailli du sein de ces discussions; ces hommes partent, mais leurs idées resteront, et ces idées seront peut-être la base d'une grande prospérité pour la France.

Les hommes qu'anime un ardent amour de la vérité réussissent toujours, quel que soit leur sort, dans les luttes d'ambition et de pouvoir, à faire jaillir sur le monde quelque étincelle lumineuse.

La religion était un langage inconnu depuis nombre d'années; la religion oppose la vérité à l'erreur, la fidélité à la trahison, la morale à la dépravation;

elle soutient les intérêts des peuples, en même temps qu'elle défend les droits des rois; elle étaye le trône et assure la légitimité; enfin la religion seule peut arrêter cet horrible torrent de la révolution, fléau destructeur qui marche constamment depuis vingt-cinq ans, brisant et renversant tout ce qui s'oppose à son passage. Quel doit être l'effroi des révolutionnaires, c'est-à-dire de ces gens qui ont servi dans tous les partis, n'en connaissant qu'un, celui de leur intérêt personnel; qui veulent détruire tout principe, espérant par là qu'il n'existera plus de devoirs! Ils sentent qu'il est devenu absurde de nier l'existence d'un Dieu; mais ils ne veulent point de religion parce que la religion impose des devoirs, parce qu'elle ordonne d'obéir au souverain légitime et rend fidèle à la foi jurée.

Voilà les gens qui, de tous les côtés de la France, se sont réunis pour former, contre la Chambre, un parti puissant. On y parlait le langage de la religion, celui du véritable honneur : le premier les faisait frémir; il allait réprimer leurs désordres; le second leur était inconnu; ils comprenaient seulement que ce langage condamnait également leurs principes destructeurs de tout principe, et leur conduite en opposition avec tous les devoirs.

On osait, à cette Chambre, défendre les intérêts des peuples; ils n'avaient su régner qu'en les comprimant. Ils affectèrent de mépriser ceux qu'ils ne poursuivaient avec autant d'acharnement que parce que, malgré eux-mêmes, ils étaient forcés de les respecter.

Tout fut employé pour perdre la Chambre de 1815 dans l'esprit du public. On la calomnia, ne pouvant attaquer directement ses intentions; on affecta de je-

ter du louche sur plusieurs de ses membres; on en accusa d'autres d'ambition, ajoutant que cette ambition les dirigeait seule vers la tribune. On chercha à les diviser; mais, ici, les efforts furent vains; ils voulaient tous également le bien et restèrent unis.

Notre amour pour le roi était un amour éclairé : nous voulions qu'il tirât toute sa force des institutions; qu'il fût porté et soutenu par elles sans qu'il pût jamais les détruire.

La Charte nous a été donnée par le roi, et nous avons été conséquents et soumis, en nous y rattachant invariablement. Ceux qui nous en font un reproche eussent préféré nous faire un crime de nous en être écartés. Nos ennemis réunirent à leur parti les acquéreurs des biens nationaux qu'ils s'efforçaient, eux-mêmes, d'effrayer sur nos intentions, comme si nous avions pensé qu'il fût jamais possible de revenir sur la vente de ces biens. Au premier retour du roi il eût fallu ne pas en dire un seul mot; et, alors, tout se fût arrangé sans que le gouvernement s'en mêlât. Les acquéreurs eussent préféré même faire quelques sacrifices pour posséder librement et tranquillement des biens qui risquaient fort de perdre toute leur valeur. Il en fut autrement : le passé n'est plus à nous; le présent seulement nous est donné pour préparer l'avenir. Il est impossible de revenir sur ces ventes; mais on aura beau faire pour ne pas inquiéter ces nombreux acquéreurs, et beau dire pour les rassurer, ils ne seront jamais tranquilles, tant que l'on n'aura pas trouvé moyen de dédommager les anciens propriétaires.

On a reproché à plusieurs députés l'exagération de

leurs discours; mais il est injuste de la confondre avec la sagesse et la vérité des opinions de la majorité. Parler de légitimité était un crime irrémissible aux yeux de ceux qui se servent du roi pour saper la royauté, et qui prennent d'avance leurs mesures pour éloigner du trône l'héritier légitime.

Indigné des calomnies répandues dans les journaux contre la majorité de la Chambre de 1815, je fis, en son nom, une profession de foi que je crois devoir rapporter ici.

PROFESSION DE FOI D'UN DÉPUTÉ DE LA CHAMBRE DE 1815[1].

« Français! c'est un député de la Chambre de 1815 « qui croit vous devoir la profession de foi de cette « majorité que l'on craint parce qu'on l'a méconnue, « et que l'on ne peut attaquer qu'en la calomniant. « On a tout dit, tout écrit contre elle, tandis qu'on la « condamnait au silence. Il serait coupable de ne pas « le rompre : faire connaître la vérité est un devoir. « Fidèles à l'honneur et proscrits pour notre roi, « croira-t-on que nous puissions fausser nos serments « ou trahir sa cause! Le roi nous a donné une charte;

[1] J'écrivis ces pages sur la table des aides de camp de MONSIEUR : J'étais ce jour-là de service; j'avais été faire une courte visite à madame Récamier : j'y trouvai Benjamin Constant. Je parlai du projet que j'avais formé. « Voulez-vous que j'écrive cette profession de foi, me dit Benjamin Constant. — Merci, Monsieur, lui répondis-je, j'aurais trop d'esprit un jour, et pas assez le lendemain. » Je retournai au Château, et, après avoir, suivant mon habitude, invoqué le ciel, je laissai courir ma plume.

« nous l'avons jurée, et l'on nous accuse d'avoir voulu « renverser cette charte! Je réponds par un seul mot : « nous l'avons jurée. Ce mot est tout pour l'homme « d'honneur, et sa parole devient pour lui un lien « indissoluble... On nous calomnie aux yeux de la « France, aux yeux de l'Europe!... Sera-ce la nation? « Nous avons soutenu ses droits avec courage et avec « cette noble indépendance d'un député qui se sou- « met aux lois de son pays, qui veut vivre et sait « mourir pour son roi; mais qu'aucun intérêt per- « sonnel ne vient guider en montant à la tribune, « qui respecte les ministres à qui l'autorité est con- « fiée, mais qui ne pliera jamais la tête sous le joug « qu'ils voudraient lui imposer; qui aime la vérité et « ne craindra jamais de la dire. Qui a donc calomnié « cette majorité aussi fidèle aux sentiments que l'on « doit à son pays qu'à l'amour et au respect que l'on « doit à son roi?...

« Ce sont ceux pour qui les serments ne sont qu'un « jeu! En se prenant pour exemple croiraient-ils « nous juger?... Non, non, ils se trompent. Quelque « chose qui puisse jamais arriver, nous servirons Dieu « et le roi : ce cri sera toujours celui de notre rallie- « ment; il a été la pensée de notre berceau, il sera « celle de notre dernière heure.

« Pour préparer la révolution qui devait tout bou- « leverser, tout détruire, il fallait rompre les digues ; « il fallait se rire d'une éternité où peines et récom- « penses deviennent un frein ou un espoir; il fallait « nier l'existence de ce Dieu qui scrute les consciences, « qui souvent tient suspendu le bras prêt à frapper sa « victime, qui oppose une barrière au crime; et, en

« laissant le remords au coupable, prépare d'avance « son repentir.

« Plus de Dieu, plus de roi! Vingt-cinq années « déjà de larmes et de malheurs ont expié un crime « que la nation vit avec horreur. Oui, la nation, cette « nation calomniée par ceux qui trouvent leur intérêt « dans le mensonge; cette nation dont nous avons « soutenu les droits, les intérêts, les franchises, les « prérogatives; cette nation qui est restée bonne, « quoi qu'on ait fait pour la corrompre; cette nation, « enfin, devant laquelle nous ne craignons point d'en « appeler de la calomnie... cette nation nous jugera; « et, forts du témoignage de notre conscience, nous « attendons sans crainte le jugement qu'elle portera.

« Les cris des révolutionnaires font notre apologie; « et cet acharnement contre la première Chambre où, « depuis vingt-cinq ans, on ait fait entendre le lan- « gage de l'honneur, de la morale et de la religion, « est un éloge et non une critique.

« Nous n'avons point froissé les intérêts nés depuis « la Révolution : nous avons voulu arrêter la marche « de cette révolution, et opposer la morale à une dé- « moralisation absolue, des lois à la démagogie, une « autorité douce et constitutionnelle à un pouvoir ab- « solu et arbitraire ; nous avons voulu ramener l'en- « fance à la vertu, et la vieillesse au repentir; nous avons « voulu laisser au roi toute l'autorité que la Charte lui « donne et qui lui est nécessaire; nous avons voulu « entourer son trône d'amour et de respect, en l'ap- « puyant sur les seules bases qui puissent le rendre « inébranlable; nous avons voulu la légitimité dans « tout ce qu'elle a de plus sacré : nous lui offrons nos

« cœurs pour sanctuaires, et nos corps pour rempart.
« Enfin, nous avons juré la Charte, et nous y res-
« terons fidèles.

« Si ce sont là des torts, nous ne craignons point
« de les avouer; nos contemporains nous rendront
« justice, et la postérité nous vengera; mais nous ne
« demandons ni vengeance, ni récompense; nous avons
« voulu le bonheur de notre pays, nous avons tout
« fait pour y parvenir; et, fallût-il l'acheter au prix de
« notre vie, nous bénirions encore le ciel s'il ne nous
« laissait que ce moyen de l'assurer à jamais. »

Aussitôt le budget achevé, le ministère, ainsi que je l'ai dit, se hâta de congédier une Chambre qu'il regardait comme la critique vivante de ses pensées, et un témoin inopportun de ses actions.

Ces députés que le roi avait appelés *introuvables* ne reçurent plus de leur souverain l'accueil auquel leur conscience leur disait qu'ils avaient le droit de prétendre. Ils en furent profondément affligés, mais ils seront toujours aussi dévoués qu'inébranlables dans leur amour pour le bien : ils gémiront du mal dont ils seront témoins, en osant s'y opposer encore.

Le ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, fut sacrifié à la fin de la session; et, malgré des paroles formelles du premier ministre qui nous donnaient le droit d'espérer que tout le ministère se retirerait, les autres ministres restèrent en place, à l'exception de celui de la justice, M. de Barbé-Marbois, qui tomba devant les réclamations réitérées d'une grande partie de la France : les choix qu'il a faits dans son passage aux affaires sont demeurés; c'est un malheur. Il eût été sage de remettre à une année l'in-

vestiture des juges que l'on choisissait alors sans les connaître! La Chambre des députés avait proposé cette mesure: la Chambre des pairs s'y opposa.

Le ministère de l'intérieur devint la récompense du président de la Chambre, M. Laîné, qui avait mis plus d'une fois de la partialité dans les discussions de l'Assemblée en se prononçant dans le sens du ministère contre la majorité.

Né au milieu de la Révolution, M. Laîné en a adopté les idées; sans être irréligieux, il a toutes les intolérances de la philosophie moderne; sans être ennemi du roi, il repousse les seules idées qui puissent affermir son trône. Il n'a pas le projet de s'opposer à la légitimité, mais il travaille contre le successeur légitime, avec autant de zèle que s'il avait la pensée de lui dérober son héritage ou de le lui laisser enlever. Il a soustrait, en grande partie, la garde nationale à l'influence de MONSIEUR. Cette force bien composée pourrait assurer la succession directe au trône, et c'est pour cela qu'on l'attaque; c'est précisément entre les mains de MONSIEUR qu'on la craint, et qu'on la combat avec acharnement! Dans l'impossibilité de s'en passer, on cherche du moins à la diviser. Le ministre a cru flatter, par cette conduite, un sentiment que l'attitude constamment respectueuse et soumise de tous les princes de la maison royale aurait suffi pour combattre victorieusement. L'ordonnance rendue à cet égard restera à la honte du ministre qui l'a signée.

Cette mesure, du reste, s'harmonise parfaitement avec le système destructeur que l'on veut faire prévaloir. Vains efforts! tout ce qui est fidèle et dévoué est entré dans la garde nationale; et cette garde fera

parvenir au trône le prince que de vils intérêts voudraient en éloigner!

Monsieur m'a confié le commandement de la 5e légion de la garde nationale de Paris[1]. L'espoir d'y donner des preuves de fidélité m'a déterminé à accepter cette légion, qui, à tort ou à raison, était accusée d'être hostile au gouvernement de Sa Majesté. Sans doute, l'accusation était exagérée, car pour rendre cette légion aussi bonne qu'elle l'est maintenant, au dire de chacun, il m'a suffi de changer quelques officiers. Cette opération effraya d'abord le maréchal Oudinot, qui crut que tout allait être bouleversé, et que la tranquillité de Paris s'en ressentirait. Il voulut s'y opposer; mais je m'étais tellement avancé qu'il fut impossible de reculer, et je pris avec plaisir sur moi toute la responsabilité. On ignore généralement tout ce que peuvent et tout ce que produisent la persévérance et la fermeté dans l'exécution, quand elles appuient une résolution loyale et réfléchie. Le succès a répondu à mon attente; le bon esprit et le dévouement de la légion pour le roi, et, j'ose ajouter, sa confiance dans son chef, me laissent sans inquiétude pour le jour où les besoins du pays réclameraient ses services.

Si la garde nationale tout entière était ainsi placée sous l'influence de chefs sur la fidélité desquels on pût compter, toute espèce de soulèvement deviendrait impossible en France ou, du moins, serait aussitôt réprimé.

[1] « Le Roi vous fait une grande grâce, » me dit Son Altesse Royale. « Si c'est une grâce, ai-je aussitôt répondu, je la refuse; mais si c'est une preuve de dévouement que le Roi me demande, j'accepte. »
La 5e légion avait repoussé plusieurs de ses colonels.

Bonaparte sentit si bien la nécessité d'avoir des officiers dévoués qu'il renvoya, lors de son retour, tous ceux qui avaient été nommés par le roi. Sa Majesté revint, et pareille mesure fut inutilement désirée.

Voici l'ordre du jour que j'adressai à la 5e légion :

« Paris, ce 11 mai 1815.

« Messieurs,

« Heureux d'être appelé à l'honneur de vous com-« mander, je viens d'abord regretter avec vous le « digne chef[1] que sa santé oblige à donner sa démis-« sion. Il serait au-dessus de mes forces de le rem-« placer, si je ne devais être dignement secondé, dans « cette tâche, par une légion dont on connaît assez le « bon esprit pour qu'il soit superflu de le vanter.

« En vous citant sans cesse votre ancien chef de « légion comme exemple, en le prenant moi-même « pour modèle, j'aurai du moins la certitude de ne « point m'égarer. Je sais, messieurs, que j'aurai bien « plus à seconder vos vues qu'à les diriger; et c'est « cette certitude qui m'a décidé à me rendre avec « empressement aux ordres de Son Altesse Royale « Monsieur. En confondant tous nos sentiments, nous « rivaliserons avec les autres légions d'amour pour « notre roi légitime et pour sa dynastie; nous senti-« rons qu'elle seule peut assurer la paix dans l'inté-« rieur, la paix avec l'extérieur. Nous ferons des vœux « pour une tranquillité devenue d'autant plus néces-« saire, qu'elle a été cruellement achetée; mais si « jamais, messieurs, quelque événement imprévu ve-

[1] Le comte de Murinais, lieutenant des gardes du corps du roi.

« nait encore la troubler, nous n'hésiterions pas un
« instant à tout sacrifier pour la rétablir. Vivre pour
« le roi, mourir pour le roi, c'est vivre et mourir
« pour son pays, et pour ses intérêts les plus chers.
« Dieu et le roi, telle est la devise d'un Français fi-
« dèle : telle sera la nôtre à jamais! »

CHAPITRE VII

Pendant le cours de cette session, le mariage du duc de Berry avec la princesse des Deux-Siciles a été arrêté. Le 23 avril a été célébré le contrat religieux, et la jeune princesse, confiée à M. de Blacas, s'est embarquée pour Marseille.

Le duc de Richelieu a fait la communication de ce mariage à la Chambre, en même temps qu'il a demandé une dotation pour M. le duc de Berry. Cette dotation était fixée à un million; le roi la réduisit, vu les circonstances extraordinaires, à cinq cent mille francs, pendant cinq ans.

La Chambre a augmenté la dotation du prince; mais M. le duc de Berry a fait écrire par M. de Richelieu qu'il appliquait les cinq cent mille francs en plus que lui votait la Chambre, au soulagement des provinces qui ont souffert de l'invasion.

Maintenant, on entend dire que la France a joui de quelque tranquillité seulement depuis la séparation des Chambres; on peut répondre que les affaires n'ont marché que par l'impulsion donnée par la Chambre des députés. Eh! qui ne voit l'état de la France depuis que cette influence s'est éloignée?

Les factions relèvent la tête. Les bonapartistes et les patriotes continuent leur fusion, dans une commune pensée de destruction. Si l'on en croit des gens qui paraissent bien informés, de vastes complots s'organisent dans toute la France; et les agents de ces associations mystérieuses fondent leur coupable espoir d'une révolution nouvelle sur le mécontentement des officiers en demi-solde, des militaires retraités, des soldats licenciés de l'armée de la Loire. Partout circulent des chansons et des caricatures séditieuses, armes toujours exploitées en France avec succès, par quelque opposition que ce soit.

Le ministère laisse aller les choses sans paraître se préoccuper en rien des dangers de la position, satisfait d'avoir éloigné cette Chambre qui faisait la force de la royauté, et sur laquelle la France, qui la nomma, pouvait compter pour réaliser l'union de la liberté et de la monarchie.

6 mai.

Les craintes des royalistes ne sont que trop fondées. Aux joies du mariage qui se prépare, viennent se joindre de cruelles inquiétudes. Une dépêche télégraphique datée de Lyon annonce ce qui suit:

« Dans la nuit du 4 au 5, un rassemblement d'environ quatre cents hommes a attaqué Grenoble de

tous côtés : les insurgés ont été battus sur tous les points; on a fait un grand nombre de prisonniers; on est à la poursuite des fuyards dans les montagnes. »

Après une journée passée dans de vives anxiétés, on vient de recevoir par une estafette un rapport du général Donnadieu. Il évalue à quatre mille le nombre des insurgés qui ont attaqué la ville ; il loue la bravoure et le zèle des troupes employées à la défense; mais il n'annonce pas que tout soit terminé.

9 mai.

La proclamation suivante du préfet de l'Isère, M. le comte de Montlivaut, nous parvient en ce moment. Elle a été affichée sur tous les murs de Grenoble.

AUX HABITANTS DE L'ISÈRE

« Une entreprise audacieuse a troublé un instant la tranquillité de la ville de Grenoble. La surveillance des autorités, les mesures énergiques ordonnées par M. le lieutenant général commandant la division, et la valeur brillante de tous les corps qui ont rivalisé de bravoure, ont dissipé tous les dangers. . . . . Cette folle sédition est anéantie ; la légion de l'Isère poursuit le reste des insurgés, et la cour prévôtale appellera sur eux, sans retard comme sans indulgence, la peine que la loi applique à leurs crimes. »

10 mai.

On annonce que la cour prévôtale a été saisie de

l'instruction de l'affaire, et voici une lettre du grand prévôt Planta au général Donnadieu qui donne quelques nouveaux détails :

« Le mouvement d'avant-hier n'est pas une pure tentative bien folle et bien hasardée de quelques jeunes gens étourdis autant que factieux, ameutant des paysans imbéciles, et quelques soldats avides de nouveaux brigandages. Il avait à sa tête un homme excessivement fin et adroit, timide par nature et qui ne se serait pas légèrement exposé à de grands périls, sans une forte probabilité de succès. Il s'agit du sieur Didier, avocat, ex-maître des requêtes avant les Cent-Jours, qui a trahi successivement tous les gouvernements que la France a eus depuis vingt ans. Cet homme était avec les brigands rassemblés à Eybens. Il dirigeait tous les mouvements, il se flattait d'une réussite immanquable à Grenoble, et comptait se porter ensuite sur Lyon. Tout annonce donc de nombreuses intelligences avec les jacobins, les napoléonistes, les amateurs de guerres perpétuelles et les hommes qui vivent de révolutions. C'est le moment, ce me semble, de prendre contre eux de grandes précautions et des mesures décisives.

« Auprès de Didier était le nommé Cousseaux, chef de cette faction connue sous le nom de *bataillon sacré* pendant les Cent-Jours. Cet homme signait *comte Bertrand*, au bas des réquisitions qu'il frappait sur les paysans.

« Enfin un être fort énigmatique, que l'on qualifiait du titre de général, semblait être un objet de respect de la part de Didier et de Cousseau. Cet homme parlait peu à Eybens; petit, trapu, marqué de petite vé-

role, il était en habit bleu et gilet blanc, et portait un chapeau rond.

« On croyait le préfet parti dans l'après-dîner. On avait la certitude de vous arrêter, ainsi que les diverses autorités, lesquelles devaient être toutes renouvelées; la noblesse devait être emprisonnée, etc. »

Le gouvernement a, dès les premières nouvelles, expédié une dépêche télégraphique, portant que le département de l'Isère était mis en état de siége. On a appris de Grenoble que, par une inexplicable circonstance, une partie de la dépêche n'avait pu être déchiffrée. Le gouvernement, dans l'incertitude des mesures à prescrire, a-t-il voulu laisser prendre à l'autorité l'initiative des plus sévères voies de rigueur? Est-ce une rouerie imaginée pour décliner toute responsabilité?

Quoi qu'il en soit, le conseil de guerre, présidé par M. le colonel de Vautré, a condamné vingt et un individus à la peine de mort. Cinq ont été recommandés à la clémence du roi.

A peine remis de l'ébranlement causé par cette conspiration qui vient de mettre la monarchie à deux doigts de sa perte, on frémit en songeant à l'imprévoyance du ministère ou à son aveuglement, car il faut croire à l'un ou à l'autre pour éloigner les idées que fait naître la marche tortueuse et fatale de M. Decazes.

Depuis l'installation du nouveau ministère, il ne s'était passé aucune semaine sans que M. de Vaublanc communiquât au conseil les renseignements émanés de sa correspondance, et les sérieuses appréhensions dont Paris, le Dauphiné et plusieurs points de la France étaient le théâtre. M. Decazes recevait

avec une apparence d'incrédulité dédaigneuse ces communications d'un serviteur fidèle; et il le raillait auprès du roi de ces terreurs qui n'étaient que trop fondées.

Entre M. Decazes et M. de Vaublanc les choses en étaient venues à ce point, que déjà le conseil du roi avait été témoin, non-seulement des dissensions des ministres rivaux, mais encore de leurs violentes querelles. Ainsi, un jour, à propos d'une nouvelle communication de M. de Vaublanc sur les manœuvres séditieuses de Paris et du Dauphiné, une discussion très-vive s'étant engagée entre M. Decazes et M. de Vaublanc; le favori de Louis XVIII s'oublia jusqu'à dire à celui-ci : « Vous n'êtes que le ministre du comte d'Artois et vous voudriez être plus puissant que les ministres du roi. — Si j'étais plus puissant que vous, s'écria M. de Vaublanc, j'userais de mon pouvoir pour vous faire accuser de trahison, car vous êtes, monsieur Decazes, traître au roi et au pays. »

Le conseil se sépara sous le coup d'une pénible émotion; et, quelques jours après, le télégraphe apportait à Paris la nouvelle de l'insurrection de Grenoble.

M. Decazes, apprenant que l'insurrection avait échoué, se décida à agir avec une énergie violente, implacable, comme pour compenser l'indifférence et l'incurie qu'il avait mises à la prévenir.

M. de Vaublanc ayant donné sa démission, M. Decazes ne trouva plus de contradicteurs dans le conseil. C'est donc à lui seul qu'il faut attribuer cette cruelle réponse faite au conseil de guerre qui recommandait cinq des accusés à la clémence du roi, et déclarait que

pour deux autres, il y avait lieu à surseoir, faute de preuves suffisantes :

« Je vous annonce, par ordre du roi, qu'il ne faut accorder de grâce qu'à ceux qui ont révélé des choses importantes.

« Les vingt et un condamnés doivent être exécutés ainsi que David.

« L'arrêté du 9, relatif aux recéleurs, ne peut pas être exécuté à la lettre.

« On promet vingt mille francs à ceux qui livreront Didier. »

Voilà ce que j'ai appris des antécédents de Didier et de ses relations dans ces derniers temps.

Didier avait fait imprimer, sous la République, une brochure d'opposition monarchique portant pour titre: *L'Esprit et le vœu des Français*. C'était un appel direct en faveur des Bourbons. Cette brochure avait provoqué, à l'époque où elle parut, des persécutions qui n'atteignirent que l'imprimeur et ceux qui la distribuaient, l'auteur s'étant prudemment réfugié sous le voile de l'anonyme. Plus tard, en 1802, il avait publié un nouvel écrit intitulé : *Du retour à la religion*, portant en tête une dédicace louangeuse à Bonaparte.

Cette brochure eut un grand succès. Didier était alors lié avec Cambacérès, Fouché, Montalivet, Portalis. Grâce à leur protection, il obtint bientôt une place de professeur à l'école de droit de Grenoble. Mais l'ambitieux Didier n'était pas homme à se contenter d'une existence médiocre et paisible. Il donna sa démission en 1802, pour se livrer à des spécula-

tions commerciales et agricoles dont tout le résultat fut de le réduire à vivre d'emprunts.

Didier songea alors à offrir ses services au duc d'Orléans; il voulut faire le voyage de Palerme; mais avant qu'il eût réalisé ce voyage, survinrent les désastres de la campagne de Russie et le retour des Bourbons.

Alors Didier arriva à Paris pour saluer le pouvoir nouveau, et mettre au jour, par une réimpression nouvelle, sa brochure : *L'Esprit et le vœu des Français.* Les sentiments monarchiques exprimés dans cet écrit et les circonstances dans lesquelles il avait autrefois paru valurent à Didier d'être créé par le gouvernement de la première Restauration maître des requêtes, et chevalier de la Légion d'honneur.

Didier ne se crut pas suffisamment récompensé; et, dans son mécontentement, il retourna à Bonaparte, dans les Cent-Jours; mais Bonaparte le repoussa.

Alors, compromis à la fois vis-à-vis de Napoléon et des Bourbons, compromis même vis-à-vis du parti républicain par des doctrines monarchiques qu'il avait toujours professées, Didier dut chercher à se rattacher à un mystérieux parti qui agissait, dès lors, dans l'ombre. Au mois de janvier 1816, on vit son nom reparaître dans une conspiration formée à Lyon, conspiration prudemment étouffée.

Il résulta des investigations judiciaires dont elle fut l'objet :

Qu'il existait une association insurrectionnelle dont le centre était à Paris, sous la protection immédiate des ministres démissionnaires;

Qu'envoyé par le comité directeur de Paris, Paul

Didier avait, sous le nom d'Auguste, présidé les réunions des conjurés;

Enfin que, dans ces conciliabules, dans des proclamations écrites, dans des lettres interceptées ou saisies, de hauts personnages avaient été compromis.

Les noms propres avaient été discrètement couverts d'un voile; et Paul Didier, président de l'association de l'indépendance nationale, fut libre de continuer le cours de ses intrigues insurrectionnelles.

Ses mesures pour la conspiration de Grenoble étaient bien prises; et c'est par le plus grand des hasards que cette conspiration a échoué. D'abord, on avait compté sur l'absence du général Donnadieu, qui devait, avec ses troupes, aller par ordre du gouvernement occuper la ligne qu'avait à parcourir Son Altesse Royale madame la duchesse de Berry.

La conduite du ministère, en cette circonstance, est inexplicable. A plusieurs reprises, et pendant les premiers mois de 1816, le général réclama une augmentation des brigades de gendarmerie et l'envoi à Grenoble d'une des légions du Midi. Chacune de ses demandes était accueillie par un refus; le ministre de la guerre ajoutait qu'il avait exposé sa demande au conseil; et que le ministre de la police, M. Decazes, avait, chaque fois, répondu que Grenoble et le département étaient parfaitement tranquilles; et que les troubles et les conspirations n'existaient que dans la tête du général Donnadieu.

Le général Donnadieu savait, a-t-il dit, depuis longtemps, la présence de Didier dans le département de l'Isère; il en avait, plusieurs fois, communiqué la nouvelle au préfet et au commissaire de police; mais

l'un et l'autre avaient toujours répondu, comme répondait M. Decazes, que le général Donnadieu rêvait, et que Didier était, depuis longtemps, loin du pays.

M. Armand Bastard de l'Étang, chef de la police de Grenoble, est une créature de M. Decazes; homme de plaisirs, le jeune commissaire général de police s'occupe plus de bals, de spectacles et de concerts que de veiller à la tranquillité publique et aux menées des agitateurs. M. Bastard de l'Étang avait eu sa nomination au moment où Didier quittait Paris; et cette singulière coïncidence put donner à penser.

Quant à M. Casimir de Montlivaut, chambellan de l'impératrice douairière Joséphine et préfet de l'Isère, tout ce qu'on peut dire de mieux en sa faveur, c'est que sa conduite a été guidée par l'optimisme le plus inconcevable, ou par la plus coupable indifférence; ou qu'il a suivi avec une fidélité trop aveugle les instructions secrètes envoyées par le ministre de la police générale.

Le maire de Grenoble, M. de la Vallette, était retenu à Paris par ses fonctions de député. En attendant, le ministère semblait prêter les mains à la conspiration. Didier ne redoutait qu'un seul homme dans Grenoble; c'était le général Donnadieu; et, dès le commencement d'avril, M. Decazes proposait au ministre de la guerre le changement de résidence du général; mais le duc de Feltre, ne voyant aucun motif d'enlever le général Donnadieu, au commandement de la septième division, refusait d'accéder à la demande singulièrement intempestive du ministre de la police.

Le général restait à sa place; mais quelques jours

après, le 28 avril, il était mandé à Besançon pour présider le conseil de guerre devant lequel allait comparaître le général Marchand.

Le général Donnadieu n'attribuait pas à un simple effet du hasard le choix qu'on avait fait de sa personne pour composer un conseil de guerre, à soixante lieues de la division militaire qu'il commandait.

Dans cette circonstance, le général ne prit donc conseil que de son dévouement au roi, pour désobéir aux injonctions du ministère. Il répondit que Grenoble réclamait impérieusement sa présence, et qu'il attendait de nouveaux ordres.

Le duc de Berry venait d'épouser Marie-Caroline, fille du roi des Deux-Siciles. La jeune princesse arrivait en France; les troupes s'échelonnaient de Marseille à Paris, sur les principaux points que devait parcourir le cortége; le 4 mai, au jour naissant, une partie de la garnison de Grenoble se mettait en marche pour Saint-Vallier, Vienne et Lyon. Déjà le maréchal de camp, le chef d'état-major et ses officiers avaient pris les devants.

C'était la nuit suivante que Didier avait choisie pour l'exécution du complot. Par la seule fermeture de ses portes, Grenoble était à l'abri d'un coup de main. Didier le savait : aussi s'était-il ménagé dans la place de nombreuses intelligences sur lesquelles il comptait pour seconder le mouvement extérieur. Au signal convenu, maîtres du mot d'ordre que la trahison d'un sous-officier leur avait livré, les rebelles de la ville marchaient sur la porte de Bonne, et l'ouvraient aux assaillants, après avoir surpris et désarmé le poste.

L'éveil, néanmoins, avait été donné. Le 4, à midi, un habitant de Grenoble, M. de Chichiliane, remettait à M. de Montlivaut une carte à jouer sur le dos de laquelle on lisait ces mots :

« N'êtes vous pas instruit, à Grenoble, de ce qui doit arriver ce soir? On doit faire des feux sur la Bastille, et toutes les communes marcheront sur la ville pour s'emparer des autorités et changer le gouvernement. »

M. de Montlivaut répondit froidement à cette communication « *qu'il n'y avait rien à craindre*, *que tout était tranquille.* »

D'autres avis parvenus à la préfecture, dans le courant de la même journée, furent acceptés avec la même indifférence : aucune mesure ne fut arrêtée; et, le soir, M. de Montlivaut parcourait, en famille, la promenade du Cours, affectant une gaieté, une insouciance, un laisser-aller peu en harmonie avec la gravité des circonstances, et le décorum administratif.

Au même moment, le premier adjoint faisant fonction de maire, en l'absence du marquis de la Valette, retenu à la Chambre des députés, M. Beyle, envoyait sa démission au préfet, et laissait la direction des affaires municipales entre les mains du deuxième adjoint, M. de Saint-Maurice, qui, à onze heures du soir, ignorait encore cette retraite inattendue.

Jusqu'au dernier moment le préfet, malgré les avis qui lui arrivaient de toutes parts, nia qu'il y eût rien de sérieux ni d'inquiétant dans cette conjuration; acceptant, sans autrement y prendre garde, la proposition que lui fit M. de Vautré d'envoyer dix hommes et un sergent pour avoir raison des insurgés.

Cependant des exprès arrivent des communes voisines, annonçant que de nombreuses bandes armées occupaient les environs de Grenoble, et qu'elles s'avançaient vers la ville. De toutes parts arrivent des avis qui ne peuvent laisser aucun doute sur l'imminence du danger.

Après avoir, en quelques mots, concerté avec le préfet et le chef de police les premières mesures nécessitées par d'aussi graves révélations, le général sortit à la hâte pour regagner son hôtel, où l'attendaient le baron de Vautré et quelques autres officiers supérieurs.

A cinquante pas de la préfecture, le général rencontre un jeune homme qui fit un brusque mouvement pour l'éviter. Surpris, et par instinct plutôt que par réflexion, le général s'avance résolûment au-devant de l'inconnu : celui-ci, par une manœuvre opposée, cherche, encore une fois, à esquiver cette rencontre. Ces allures embarrassées provoquent les soupçons du général. Il saisit le fuyard au collet et, le traînant devant le café où il l'avait aperçu d'abord, lui demande quel motif lui fait ainsi redouter son approche. Le jeune homme se trouble, balbutie quelques mots, avoue qu'il est officier à la demi-solde. La poignée d'un sabre brillait sur sa poitrine à travers l'ouverture de la longue redingote dont il était vêtu : le général l'examine de plus près, et lui trouve deux pistolets d'arçon pendus à la ceinture. Un éclair illumine la pensée de Donnadieu : l'officier est jeté au fond du corps de garde qui se trouvait à dix pas de là; et le général s'empresse de rentrer chez lui.

Celui que le général avait arrêté et remis entre les

mains du poste de la préfecture, était Aribert, officier d'artillerie à la demi-solde : il allait rejoindre Palais un autre officier à la demi-solde comme lui; et c'est à ces deux jeunes gens qu'avait été confié le soin de surprendre le général Donnadieu, à dix heures du soir, dans son hôtel.

Malgré le fait providentiel qui livrait ainsi un des conjurés et trahissait son incognito, à la lueur douteuse d'un café ou d'un réverbère, si Aribert, plus audacieux et avec plus de présence d'esprit, eût brûlé la cervelle au général Donnadieu, la révolution était faite, et Didier entrait vainqueur dans Grenoble.

Il est, sans contredit, dans le parti qui nous est opposé, des individus dont les intentions sont pures et dont le dévouement fut constant : ils s'effrayeront, un jour, en découvrant l'abîme vers lequel on les entraînait; je les plains de s'exposer à des regrets tardifs... L'amour-propre blessé pardonne rarement. M. Laîné se crut personnellement outragé par la dernière majorité; et, en le portant au ministère, on donnait à cette majorité un ennemi irréconciliable. Il lui eût fallu beaucoup de générosité pour rendre justice à ceux dont il croyait avoir à se plaindre : il n'eut point cette vertu; et, ministre aujourd'hui de l'intérieur, il semble poursuivre avec acharnement ceux qu'il avait méconnus.

Le ministre de l'intérieur s'était acquis, comme président de la Chambre, une grande réputation, et il sera difficilement remplacé. Dans plus d'une occasion précédente M. Laîné avait déployé une grande énergie, et avait paru conduit par de nobles sentiments.

L'expérience avait suffisamment démontré qu'il était

indispensable de rendre au clergé une sorte d'indépendance. Cependant, sous ce même ministère, les affaires de la religion furent enlevées à l'archevêque de Reims, ce digne et respectable vieillard, auguste souvenir des sentiments et des vertus de son siècle. Le ministre de l'intérieur s'en empara contre l'intérêt de la religion, contre l'intérêt du roi, et par conséquent contre ceux des peuples.

Le ministre de la justice ne fut point remplacé : les sceaux furent remis au chancelier, M. d'Ambray, qui s'opposa plus tard à la dissolution de la Chambre, dans les conseils des ministres. Que n'eut-il assez de caractère pour donner sa démission, afin de ne plus mêler son nom à celui d'un ministère qui songe seulement à sa conservation, et à qui tous les moyens sont bons pour se maintenir!

Jamais pays n'a été plus aisé à gouverner que la France, et peuple plus facile à conduire que les Français. Il suffit d'y commander pour être obéi; il suffit d'y parler en maître pour y trouver des sujets soumis; il suffit de se montrer juste pour y être adoré. La masse des Français ne demande que le repos : « Gouvernez-nous! » tel est le cri général; mais un pays n'est pas gouverné quand l'administration reste dans le chaos; lorsque, dans la détresse générale, les dépenses sont augmentées; quand on s'obstine à suivre un système qui, depuis vingt-cinq ans, nous tient en révolution et qu'on se refuse à constituer le pays, et à consolider le trône; quand on persiste dans un système de centralisation administrative qui attire toutes les affaires dans la capitale, et détruit toute liberté, toute activité dans les provinces.

La justice et la fermeté assurent la durée d'un règne; et chaque action doit être assez calculée pour qu'il ne soit jamais nécessaire de revenir sur une décision prise. Autrement, le gouvernement se ressent de cette tergiversation qui fait perdre à celui qui gouverne, le respect et la confiance qui lui sont nécessaires. Il serait préférable de suivre avec constance et fermeté un parti médiocre, que de revenir sans cesse sur ses pas, dans la crainte d'en prendre un mauvais.

L'ambassadeur de Russie, Pozzo di Borgo, calomnie la France auprès de son souverain, dont il travestit les intentions. En passant par lui, elles perdent cette loyauté, cette franchise qui caractérisent l'empereur Alexandre. Ce prince a reçu personnellement plusieurs sujets de mécontentement[1]. Cependant l'empereur de Russie doit être regardé comme l'allié le plus sûr de la France. Nos intérêts communs ne pouvant jamais se heurter. Les deux nations désirent également l'union.

Ce ministre étranger a aspiré, pendant un temps, à devenir ministre français; et il se venge peut-être d'avoir vu ses espérances trompées. Corse de nation, il sait dissimuler, et jamais personne n'a connu sa pensée : elle échappe constamment au moment où l'on croirait l'avoir saisie. Plein d'esprit, il en impose facilement à ceux qui n'en ont pas, et il devient difficile de se soustraire à l'influence qu'il a su prendre. Il

[1] Le mariage de la grande duchesse avec M. le duc de Berry, qui n'eut pas lieu, malgré le désir qu'il en témoigna.

Précédemment, un traité secret, que M. de Talleyrand avait fait avec l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie, fut, au retour de Bonaparte trouvé dans les papiers de M. de Blacas, et envoyé par M. de Caulaincourt, à l'empereur Alexandre.

est impossible d'avoir plus de finesse et de la laisser moins deviner. Je suis convaincu que le diplomate qui, à une grande franchise, à une loyauté à toute épreuve, joindrait encore l'art de savoir taire sa pensée, acquerrait dans la diplomatie une haute réputation. Pozzo a rendu des services à la France en satisfaisant cette haine d'enfance qu'il portait à Bonaparte, plutôt qu'en consultant les intérêts de ce pays. Je me refuse à croire que cet homme d'État joue le double rôle qu'on lui prête; et que semblant servir les intérêts de la France, il aigrisse contre elle l'esprit de son maître, et nous le représente ensuite comme animé d'intentions toutes différentes de celles qu'il a réellement; il est vrai que plus d'un ministre étranger, convaincu de l'état florissant où serait bientôt la France si elle était tranquille, se réjouit des nouveaux désastres qui se préparent. L'intérêt général de l'Europe n'est pas, sans doute, de partager la France : son existence est nécessaire à l'équilibre des différents royaumes; mais les étrangers voudraient y vivre, ruiner la France, et la laisser dans un état de faiblesse et d'épuisement dont elle ne puisse jamais se relever. Tenons nos promesses, payons nos dettes; mais repoussons toute influence étrangère.

Didier a été arrêté dans les montagnes de la Savoie : deux de ses complices et une femme l'ont livré pour gagner les vingt mille francs promis par M. Decazes. Il s'est montré plein de fermeté et résigné avec courage au sacrifice de sa vie. Quelques révélations qu'il aurait faites, dit-on, à M. de Vautré et au général Donnadieu, ont prouvé qu'il n'était qu'un instrument de cette faction révolutionnaire qui, depuis trente ans, a fait et

défait tant de gouvernements en France; misérables serviteurs qui n'ont encensé tous les pouvoirs que pour les trahir tous également. Le nom de Napoléon n'avait été mis en avant que pour répondre aux sympathies des populations militaires : les chefs du complot dont il était l'agent, avaient d'autres projets pour l'avenir que celui de ramener ce règne devenu impossible. Enfin, sans vouloir soulever un voile qui cache d'horribles perfidies, on peut dire avec certitude que Didier a passé toute une soirée dans le cabinet du prince de Talleyrand, à la veille de quitter Paris.

Didier est mort, le 10 juin, avec une imperturbable fermeté. Dans sa défense, il s'est borné à soutenir « qu'il n'était pas chef de brigands, mais chef de rebelles. »

Une aventure que je voudrais pouvoir oublier m'a affligé profondément sans altérer en rien le dévouement que j'ai voué à tous les Bourbons. Je n'ai plus l'honneur de chasser avec les princes! Il a pu paraître bien dur à celui qui a résisté dix ans à toute la puissance de Bonaparte et dont la tête a été proscrite et presque mise à prix, de s'être vu méconnaître par un prince dont il a constamment servi la cause. Ma conscience ne me reproche rien, et les bontés de la famille m'ont justifié sur-le-champ aux yeux de tous. Indépendant, sans ambition, sans aucun intérêt personnel, je regretterai toute ma vie d'avoir été la cause innocente d'un épisode malheureux, dont la malveillance s'est déjà emparée avec une ardeur criminelle, et dont mon dévouement a gémi.

L'excellent duc de Berry a malheureusement une violence de caractère qui ne peut être comparée

qu'à la bonté de son cœur. Il m'a toujours témoigné de l'affection, et il m'emmenait habituellement à la chasse avec lui, ce qui était pour moi un plaisir selon mon goût, et une diversion à mes occupations sédentaires.

Le rendez-vous de la dernière chasse était dans la belle forêt de Rambouillet. D'après le rapport fait au prince, à son arrivée, il fut décidé que sur quatre animaux que les limiers avaient éventés, un cerf qu'on jugeait devoir être très-vigoureux, serait préféré à tout autre. Il fut bientôt attaqué; les chiens empaumèrent la voie, et poursuivirent l'animal avec une extrême vitesse. Plusieurs relais lui furent donnés sur son chemin, ce qui augmenta encore sa célérité. J'avais toujours le soin de prendre seul une direction opposée à tous les autres, afin de ne pas être gêné dans mes manœuvres; et surtout de ne pas me trouver en concurrence avec le prince; mais la grande habitude que j'ai de la chasse, mince mérite qu'on veut bien me reconnaître, engageait toujours piqueurs et chasseurs à se diriger du côté où ils m'apercevaient. Après plusieurs heures de chasse, tout le monde fut mis en déroute; et je me trouvai absolument seul à la poursuite du cerf, que les chiens portèrent bas dans une espèce de mare qui se trouvait au milieu d'une belle ferme. J'en fis aussitôt fermer les portes; mais, sentant l'inconvenance d'assister seul à l'hallali du cerf, en l'absence du prince, je me hâtai de m'éloigner dans l'espoir de rencontrer Son Altesse Royale et de la ramener à la ferme. J'avoue franchement que j'étais un peu fier de mon succès, et que ma joie se reflétait sur mon visage.

Tout à coup j'aperçus le prince à une grande distance, il galopait à toutes jambes avec sa suite. Peut-être il eût été plus sage de l'éviter, en devinant la mauvaise humeur qu'il devait éprouver, et l'espèce de jalousie qu'il ressentirait contre moi. Il n'est pas dans mon habitude de fuir le danger, et j'allai droit en avant.

« La Rochefoucauld, d'où viens-tu? s'écria le prince en arrêtant brusquement son cheval.

— D'assister à la mort du cerf, monseigneur! » Et je racontai simplement ce qui s'était passé. Le rouge monta à la figure du prince :

« Ainsi, c'est ta faute si je me suis égaré, me dit-il.

— La conclusion me paraît difficile à admettre, répondis-je, monseigneur, car si Votre Altesse Royale, comme cela lui arrive souvent, avait daigné m'accorder plus de confiance, elle serait arrivée ainsi que moi à l'hallali. »

Le prince, hors de lui, ne se contint plus, et m'adressa des paroles fort dures devant la foule des témoins qui nous entouraient. Je sentis tout mon sang bouillonner; mais je sus assez me contenir pour répondre par ce peu de mots : « Monseigneur oublie sans doute qu'il parle à un gentilhomme français!... » Le prince, au dernier paroxysme de l'exaspération, saute à bas de son cheval, tire son couteau de chasse et court sur moi. — Triste exemple des cours! personne ne se mit entre nous. — J'avais tout mon sang-froid; et j'avoue que mon premier mouvement, en voyant une lame se diriger vers moi, fut de lui opposer la mienne. Je mis la main sur la poignée; mais, fort heureusement, le ciel m'arrêta, car si je l'avais tirée, c'en était probablement fait du prince. J'étais plus calme et plus

agile. Mille pensées m'assaillirent à la fois, l'affection sincère que je lui portais, la situation politique d'alors, l'horreur de la situation, l'affreux malheur dont j'allais devenir la cause, l'exemple que j'allais donner, le profond sentiment de mes devoirs, toutes ces pensées, dis-je, me donnèrent la force de reculer; et je battis en retraite, sans qu'aucun des nombreux témoins se missent en mesure de s'opposer au drame sanglant qui aurait pu s'accomplir sous leurs yeux. L'effort terrible que j'avais fait sur moi-même usa mes forces; et je tombai sans connaissance au pied d'un arbre. Je dois ajouter, pour être juste, que la colère excessive du prince inspirait à tous une sorte de terreur.

On s'empressa pourtant de venir à mon secours, et grâce à quelques gouttes de liqueur que l'on me fit avaler, je revins promptement à moi; mais j'avoue qu'alors, ne me contenant plus, je fus peu mesuré dans mes paroles, cherchant à tout prix quelqu'un sur qui je pusse faire retomber le sentiment violent que j'éprouvais. Tout le monde, du reste, fut parfait pour moi; et, comprenant ma position, en même temps que connaissant mon caractère, personne ne fut tenté d'en faire l'épreuve.

Le prince avait repris son calme et s'était éloigné.

Tout à coup, se rapprochant de moi, et poussé par un sentiment noble et généreux qu'il avait au fond de l'âme : « Monsieur de la Rochefoucauld, j'ai deux mots à vous dire, suivez-moi. »

Il me fut facile de deviner sa pensée; mais j'avoue que je n'ai jamais conçu une affaire, quelque triste qu'il puisse être de l'avoir, que d'une manière franche

et nette; et ma fierté naturelle ne m'a jamais permis de comprendre le remercîment que l'on se voit forcé d'adresser au prince qui vous fait l'honneur de tirer l'épée avec vous, en abaissant la sienne devant lui. D'ailleurs les circonstances et mon dévouement à la cause royale et française m'eussent fait un crime d'un pareil acte. Nous nous trouvions à une assez grande distance des spectateurs. Le prince se plaça en face de moi ; il tira son couteau de chasse, et, avec un grand sang-froid, il m'engagea à en faire autant.

« Si monseigneur fait un seul pas vers moi, je m'enfonce aussitôt mon arme dans le cœur, » me contentai-je de lui dire avec calme, voulant m'éviter un crime que je ne me pardonnerais jamais.

Le prince, étonné de ma résolution, exprimée si fermement, rengaîna son couteau de chasse et s'éloigna.

Son Altesse Royale remonta aussitôt à cheval, et partit au galop avec toute sa suite, laissant seulement auprès de moi le palefrenier qui tenait mon cheval.

Vivement ému de cette scène, et me représentant les conséquences qu'elle pouvait avoir pour le duc de Berry, bien plus encore que pour moi, si, donnant suite à cette affaire, je revenais seul à Paris, j'eus le courage de remonter à cheval; et comme la cavalcade était fort éloignée, il me fallut faire violence à mon cheval, déjà fatigué par la course du jour, pour rejoindre le prince, au moment où il allait monter dans sa voiture. J'y montai moi-même, et me plaçai sur le devant, en gardant un profond silence. Le trajet se fit rapidement : le prince savait que ma voiture devait se trouver à l'allée des Veuves : il y fit arrêter la sienne.

« Monsieur de la Rochefoucauld, vous avez voulu

me nuire, vous avez voulu me perdre, et je ne vous pardonnerai jamais tant que vous ne m'en aurez pas rendu raison.

— Monseigneur, votre supposition est aussi injurieuse qu'impossible à admettre avec les sentiments que chacun me connaît. Quant à la proposition que vous me faites : si elle est un honneur, je le refuse; si elle est une vengeance, je puis encore moins l'accepter. »

Je sortis alors de la voiture du duc de Berry, et je m'élançai dans la mienne.

En rentrant chez moi, je racontai à ma famille ce qui venait de se passer. Mes parents furent beaucoup plus effrayés que moi des conséquences que cette affaire pouvait avoir; et le jour même ma mère demanda une audience à Monsieur pour établir, auprès de lui, les faits dans leur véritable jour.

Moi qui sentais n'avoir aucun tort, je me suis rendu chez Son Altesse Royale comme de coutume. Triste, mais plein de bonté, Monsieur a bien voulu m'entendre et me comprendre. Depuis lors je contiune à aller à la cour, comme à l'ordinaire, évitant seulement de rencontrer le duc de Berry, et m'abstenant d'aller chez lui.

CHAPITRE VIII

Une nouvelle conspiration vient d'être découverte à Paris. Une association s'y était formée sous le titre de l'*Association des patriotes de* 1816. Depuis quelque temps, le parti patriote conspirait ouvertement; on s'expliquait publiquement dans les salons de MM. de la Fayette et d'Argenson. M. Manuel était l'agent le plus actif du parti. La police était instruite de ces réunions et elle les laissait faire.

Le gouvernement se décida à sévir lorsque d'obscurs ouvriers, gens d'action, poussés par la misère, se furent résolus à mettre en pratique les théories de leurs meneurs. De cette manière on pouvait faire un exemple, sans se brouiller avec les gros bonnets du parti.

Un pauvre diable nommé Pleignier, corroyeur de profession, dont l'atelier était situé rue Saint-Sauveur, s'était donné pour chef de l'Association des patriotes.

Son commerce consistait principalement dans la fabrication des tiges de bottes à plis pour l'usage de la cavalerie légère; une ordonnance du roi étant venue changer l'uniforme, son commerce n'allait plus.

« Alors, a-t-il dit dans son interrogatoire, j'ai voulu mettre fin à cet état de choses et pour l'intérêt de mon pays et la réforme des nombreux abus que j'entrevoyais dans la conduite du gouvernement, je conçus le projet de le renverser. »

Un maître d'écriture, nommé Carbonneau, en proie à la plus affreuse misère, fut son premier complice. Lorsqu'ils eurent formé un noyau de conspiration, ils répandirent une proclamation portant pour titre :

Organisation secrète des patriotes de 1816.

On y lisait : « Nous sommes arrivés au terme du malheur. Amis du peuple dont nous faisons partie, nous avons lu dans l'âme de nos frères. Nous nous sommes empressés de prendre les mesures les plus sages et les plus certaines pour la chute entière des Bourbons... Que les patriotes de l'intérieur se rassurent : nous veillons au salut de tous. Notre succès est certain; nous sommes impénétrables : on ne nous trouvera nulle part, et nous sommes partout! nous pourrions même défier les satellites de la plus odieuse tyrannie; nous ne supposerons jamais de traître parmi nous, parmi les compagnons de nos glorieux travaux. S'il s'en trouvait un, malheur à lui!... Son jugement est prononcé. L'exécution serait aussi prompte que la foudre : il serait atteint et puni en quelque lieu que ce fût. Déjà la majeure partie des braves est munie de tout ce qui est nécessaire : quant à l'artillerie, nous saurons nous-mêmes nous en procurer. Les provinces

nous attendent : notre conduite doit régler la leur. Redoublez tous de zèle et d'activité, tant pour grossir le nombre de vos frères, que pour faciliter les moyens de pourvoir d'armes ceux qui n'ont pas la faculté de s'en procurer, et qui désirent se signaler comme nous. »

Des officiers, des magistrats destitués en 1814, des ouvriers, des commis, des étudiants s'enrôlèrent parmi les conjurés : on devait attaquer le château des Tuileries pendant la nuit.

La principale force des conjurés devait consister dans les fédérés, dont la majeure partie avait conservé ses armes. Quand le complot aurait éclaté, les chefs se montreraient; et à tort ou à raison, on citait les noms de MM. de la Fayette et Voyer-d'Argenson. On était convenu de la nécessité de bloquer le château pour s'opposer à la sortie de la famille royale, et de l'isoler en plaçant du canon sur les ponts. On devait faire précéder l'attaque par l'explosion d'une mine pratiquée sous le château des Tuileries, à l'aide de dix-huit ou vingt barils de poudre que l'on introduirait dans l'aqueduc aboutissant au bas du pont Royal. Il était unanimement convenu par les associés, que le but immuable de l'association était de renverser le gouvernement, de faire périr la famille royale, d'établir un gouvernement provisoire, de convoquer un nouveau Champ de Mai. C'était une sorte de franc-maçonnerie patriotique, un complot contre le gouvernement établi.

Pendant les débats, Pleignier n'a cessé de demander à parler au roi. Il avait, dit-il, « d'importantes révélations à faire. » On lui proposa de les confier aux ministres. Il s'y refusa constamment. Pleignier

ne fut pas entendu, sous prétexte que, dans les formes monarchiques, tout condamné à mort qui voit le roi obtient sa grâce.

Six mois se sont écoulés depuis la dernière session; et c'est dans un moment où il est bien coupable de donner quelque chose au hasard, que le ministère, prévoyant sa chute au retour de la Chambre, a résolu de la faire casser. Le roi a longtemps résisté. Comment consentir à abreuver d'amertume ces députés appelés *introuvables;* et animés constamment de l'amour le plus vrai et du désintéressement le plus complet! Un instinct naturel ne l'avertissait-il pas, d'ailleurs, qu'en eux était toute la force de la monarchie?

Circonvenu par des passions politiques qui savent se voiler sous les formes du dévouement à sa personne, et éveiller sans cesse, dans son esprit, des défiances contre les royalistes, en les représentant comme les séides de MONSIEUR, le roi a livré ses vrais amis à la haine de son jeune ministre.

Et pourtant les royalistes étaient tout disposés à s'entendre avec le ministère actuel, si ce ministère eût voulu sincèrement le bien du pays; mais M. Decazes craignait de voir ses trames obscures dévoilées au grand jour, devant cette majorité trop franche et trop clairvoyante. Une ordonnance du roi, datée du 5 septembre, annonce que la Chambre est dissoute. Les honnêtes gens gémissent, les malveillants sentent renaître leurs espérances, la révolution se réveille. Elle marchera avec d'autant plus d'audace, que l'autorité la défendra et lui fournira un appui.

Un homme dont la plume éloquente laissera plus d'un gage à la postérité a livré au public un ouvrage

qui fait grand bruit : *La Monarchie selon la Charte.*

En admirant son talent, on doit aussi se rappeler plusieurs moments de sa vie, où il déploya une âme aussi forte qu'élevée.

Plus on rend hommage aux qualités brillantes et généreuses qui le caractérisent, plus on reconnaît en lui les dons merveilleux d'une imagination chaleureuse et d'une poésie animée, plus aussi l'on peut craindre, par cela même, qu'il ne manque quelque chose aux facultés d'une autre nature qu'il pourrait posséder encore, et qui sont indispensables pour être complétement homme d'État. Toutefois il sera toujours, même en matières politiques, un écrivain dont il faudra caresser l'éloquence et dont la plume prendra souvent une grande influence.

L'ouvrage de M. de Chateaubriand a fait plus de plaisir que de bien à son parti : il fait plus de mal à ses ennemis que de bien à ses amis, en ne donnant pas aux royalistes pour amis, tous les ennemis qu'il a faits au ministère.

Cet ouvrage a causé une sorte de révolution dans les opinions, en plaçant quelques idées vraiment libérales dans le parti royaliste. Mais il leur a malheureusement prêté des intentions qu'ils n'avaient pas; et c'est plutôt à l'extérieur qu'il faut aller chercher un heureux résultat à cet ouvrage. Il a présenté la Charte à la noblesse comme un moyen dont elle pouvait se servir avec avantage pour elle-même. C'était mal la connaître que de vouloir la séduire par l'appât d'un intérêt personnel. Il eût fallu pouvoir la lui présenter comme une ancre de salut pour tous. Malheureusement c'était une entreprise difficile.

Comment supposer qu'il y eût salut possible dans cette Charte octroyée, ouvrage de ces hommes qui embrouillent toutes les questions, toutes les idées, pour saisir et garder le pouvoir au milieu de la confusion générale! Et d'ailleurs, il faudrait se rappeler avec quelle précipitation elle fut jetée sur le papier, pour la bien juger.

Cet ouvrage a pu aussi faire supposer que les royalistes n'avaient pas pour le roi tout le respect qu'on lui doit; et cette opinion, accréditée avec soin, leur a nui aux yeux du roi, et auprès même d'une partie de la nation.

Dans un post-scriptum, M. de Chateaubriand a mis en doute que la volonté personnelle du roi fût pour quelque chose dans l'ordonnance du 5 septembre. Le ministère a pris acte de là, pour faire saisir la brochure. Cette saisie ayant eu lieu avant la mise en vente, il y a eu une opposition qui a amené un procès-verbal de rébellion, et des poursuites ont été commencées.

A la suite de ces scandales maladroits de la part du ministère, et dont tout le résultat a été de donner plus de retentissement encore à un ouvrage destiné par le talent de son auteur à une immense publicité, M. de Châteaubriand s'est vu arracher son titre de ministre d'État; et M. Michaud, son éditeur, le titre d'imprimeur du roi.

Le ministère s'occupe activement des élections : dans ses manœuvres, dans ses lettres, il fait constamment intervenir le nom du roi; et non-seulement Louis XVIII souffre que son ministère le compromette ainsi pour se couvrir; mais lui-même, auquel on est parvenu à faire considérer l'ordonnance du 5 septembre comme

son propre ouvrage, parle et agit auprès des présidents de collége, et de tous ceux qui peuvent exercer quelque influence sur les élections, de manière à faire savoir qu'en allant dans le sens du ministère, on lui sera particulièrement agréable.

Louis XVIII, en agissant ainsi, commet la même faute qu'a commise Louis XIV en concentrant toute la royauté dans sa personne. Cette cause de la royauté, en France, est tellement au-dessus des atteintes vulgaires qu'elle ne peut être ruinée que par les rois!

« Le roi, a dit M. Royer-Collard, c'est la légitimité[1] !... »

M. Decazes, le confident ou plutôt le promoteur de tous ces revirements, acquiert chaque jour une influence plus grande sur l'esprit de son maître, et défend la révolution à l'aide de laquelle il espère le soutenir.

Les derniers colléges électoraux sont appelés à choisir de nouveaux députés. Le roi, dans l'ordonnance, a semblé se rattacher uniquement à la Charte. Tel est du moins le prétexte dont se sert l'autorité pour renvoyer l'ancienne Chambre si religieuse, si sage, si dévouée, si intègre.

Le choix des présidents devrait éclairer l'opinion sur les intentions du ministère. Ces intentions s'affichent ouvertement dans tout ce qu'ils font pour faire peser l'influence ministérielle sur les élections; menaces, promesses, places, argent, ordres pour élire, ordres d'exclusion, rien n'est oublié : les présidents osent aller plus loin que le monarque; et ils montrent

[1] Discours de M. Royer-Collard, président du collége électoral de la Marne.

la dernière ordonnance comme un appel du roi à ses peuples. C'est ainsi qu'au lieu de chercher à se réunir on pousse tout à l'extrême.

La dernière Chambre avait négligé de se laver des fausses inculpations dirigées contre elle. Dans plus d'une province elle a été calomniée avec succès, et l'on doutait qu'elle eût franchement accepté la Charte. Pourtant, malgré l'influence certaine du pouvoir, beaucoup des derniers membres ont été réélus. Il est probable que la majorité sera en faveur du ministère; mais, du moins, une minorité imposante apprendra à la France et prouvera aux nations que les honnêtes gens ne sont plus quelques individus opposés à une masse aussi égarée que coupable; mais bien une armée sacrée qui marchera constamment vers le bien, sans que rien puisse l'arrêter dans sa route. La vérité triomphera par eux : la vérité est immuable et elle terrassera l'erreur. Des émissaires criminels parcourent les provinces, répandant les bruits les plus coupables et les plus absurdes. Ils font de Monsieur le chef d'un parti. On a tout fait pour détacher ce prince du roi son frère : on aurait voulu qu'il fût mécontent, surtout qu'il le parût; mais son inépuisable patience lui fait tout supporter; sa sagesse le dirige, et il restera toujours le sujet le plus soumis.

Il n'est sorte de calomnie que l'on ne répande sur Monsieur ; ceux qui ont l'honneur de l'approcher, et que sa bonté pénètre de reconnaissance savent qu'il craindrait, avant tout, de devenir un objet d'ombrage pour un frère qu'il respecte comme son roi, et auquel il ne sait qu'obéir. D'ailleurs, Son Altesse Royale a une méfiance d'elle-même qu'on oserait lui reprocher :

puisse-t-elle ne jamais s'entourer que d'esprits sages, éclairés et prudents ! Le caractère de Monsieur, en conservant tout ce qu'il avait d'aimable, a pris une tournure plus sérieuse : les événements ont suffisamment fait connaître cette amélioration.

M. le duc de Berry, après avoir abondé dans le parti ministériel, a fini par sentir que ce parti n'était ni vrai, ni conséquent. Son esprit, aussi prompt que juste, ne lui a plus permis de douter; et il reproche quelquefois aux ministres leurs infractions à la Charte, avec toute la violence de son caractère.

Quant à monseigneur le duc d'Angoulême, il passa d'abord pour exagéré; on répandait le bruit qu'il était opposé aux vues du roi. Peut-être craignait-il trop l'effet de cette opinion sur le public; mais il fit trop aussi pour la démentir. Sans doute, il était important que les princes se missent eux-mêmes à la tête des idées avancées de la nation, des idées vraiment françaises; mais il fallait craindre de trouver, de ce côté, le parti qui a la prétention de la représenter exclusivement. On regretta bientôt que ce prince, qui, dans plus d'une occasion, a montré la pureté de ses intentions, parût se déclarer ouvertement pour ce même parti dont les principes doivent avoir encore de si terribles conséquences. Aussi les individus acharnés contre Monsieur portent-ils M. le duc d'Angoulême aux nues; mais ce n'est point Monsieur qu'on attaque, c'est l'héritier du trône que l'on prétend écarter. Pour arriver à leur but criminel, ils veulent à tout prix déranger l'ordre de succession directe et légitime; et ils se servent avec une odieuse perfidie, de la bienveillance qu'on paraît leur accorder.

La manière dont vivent nos princes a de graves inconvénients. Éloignés des affaires, s'isolant peut-être trop, ils ne connaissent point les hommes; et ils ne peuvent acquérir cette connaissance si essentielle pour celui qui est appelé à les commander un jour. Si l'on a quelque chose à leur communiquer, une audience est facilement accordée; mais cette manière de recevoir laisse une gêne qui nuit aux communications simples et franches; et fait qu'on attend une circonstance importante pour se décider à les venir trouver. Ce n'est plus un entretien familier qui leur apprendrait mille choses que, nécessairement, ils ignorent et qui, les mettant en rapport avec plus de gens, leur ferait mieux connaître l'opinion, les besoins, les tendances du pays, et aurait aussi l'avantage de les faire mieux et plus généralement apprécier eux-mêmes. Le trône n'est pas une propriété dont on soit libre de faire l'abandon; c'est un héritage que les princes doivent défendre; c'est la propriété de la France : ils en doivent compte à la nation entière qui en fait la condition de son existence, de son bonheur, de son repos, de sa tranquilité : ils reçoivent cet héritage de leurs pères, ils doivent le transmettre à leurs enfants : sans doute, ils sont les sujets du roi et ils doivent paraître à ses yeux les sujets les plus respectueux et les plus soumis; mais ils doivent compte au roi de leurs propres lumières; et si le roi, trompé par ceux qui l'entourent, paraissait se livrer à des gens qui, voulant sa perte, prépareraient d'avance la ruine du trône, ils devraient alors l'éclairer, ou tout entreprendre pour y parvenir. C'est un devoir sacré pour celui qui approche le monarque de lui dire la vérité, quelque

pénible qu'elle puisse être, quelque grande que soit la crainte d'encourir sa disgrâce. Perdre les bontés du prince que l'on chérit serait un malheur, sans doute; mais un plus grand malheur encore, serait de ne pas se montrer digne de la position que le ciel nous a donnée.

C'est uniquement dans le témoignage de sa conscience que l'on doit trouver sa récompense. Si c'est là le devoir d'un sujet, celui d'un prince qui se trouve placé près du trône n'est pas moins sacré.

Tous les journaux libéraux et révolutionnaires ont applaudi à l'ordonnance du 5 septembre. Ils sentent que le cabinet, en se séparant des royalistes, sera tôt ou tard entraîné à s'appuyer sur les libéraux.

D'après l'ordonnance du 5 septembre, les colléges électoraux se divisent en deux fractions : collége d'arrondissement et collége de département. Cette organisation est infiniment favorable à l'action ministérielle.

CONSÉQUENCES IMMÉDIATES

DU SYSTÈME ADOPTÉ PAR LE MINISTÈRE

Paris, le 20 octobre 1816.

En cassant la Chambre des députés, les ministres ont fait un coup d'État; mais, dans une action de ce genre, comme en toute autre, il eût fallu au moins, avant d'entreprendre, calculer si les avantages devaient balancer les inconvénients. Or, voici quelle était la situation des ministres.

La majorité de la Chambre des députés paraissait décidée, il est vrai, à rejeter quelques-unes de leurs

mesures; mais elle n'eût jamais pu faire passer en loi, ce qui eût été contraire à leurs desseins, puisqu'ils avaient pour eux le roi qu'ils abusent, et la chambre des pairs qu'ils conduisent. C'est donc uniquement parce que la majorité de la Chambre des députés ne leur a pas semblé assez docile, qu'ils se sont décidés à la dissoudre. Par ce coup d'autorité qu'ont-ils fait? Ils ont tout remis en question; ils ont joué le sort de la France sur une carte, comme l'a dit M. de Chateaubriand; enfin, ils ont allumé partout un feu qu'il leur est désormais impossible d'éteindre; et cependant quel a été le résultat? Sur deux cent quarante membres qui vont voter dans la nouvelle Chambre, cent soixante-dix-huit de l'ancienne y reparaissent; et il en est revenu une portion plus considérable de la majorité qui fut contraire aux ministres. — La pensée des députés qui vont paraître pour la première fois est encore inconnue; et les ministres demeurent incertains s'ils auront dans la nouvelle assemblée la supériorité du nombre.

Maintenant, que vont faire les ministres, dans la fausse situation où ils ont placé le roi, les royalistes, la France et eux-mêmes?

D'abord, ils vont retarder l'ouverture des Chambres, de manière à ce que l'ordonnance qui l'annoncera ne parvienne qu'assez tard dans les départements éloignés; et que la plus grande partie des députés puisse être rendue à Paris avant la session. Par là on croit pouvoir plus aisément prévenir, flatter, circonvenir.

On fera obtenir à un certain nombre de députés des audiences particulières du roi, comme on l'a fait pour

les présidents des colléges électoraux. On offrira des places, on intimidera, on divisera.

Ayant déjà réussi (il faut le dire avec douleur) à compromettre la majesté royale, on décidera peut-être le roi, dans le discours d'ouverture qu'on aura préparé, à tout prendre sur lui, oubliant ainsi, à dessein, que le premier principe de tout gouvernement représentatif, est que le roi demeure dans le fond du sanctuaire, parce qu'il ne peut être attaquable, et que tous les actes du ministère doivent pouvoir être attaqués. Les ministres se placeront sous le manteau royal, espérant par là arrêter et paralyser l'action de la Charte qu'ils ont osé invoquer pour dissoudre la Chambre.

Non contents de cette fausse position dans laquelle ils poussent le roi (à la surprise de l'Europe), ils vont essayer, par un autre moyen, de s'assurer une majorité dans la Chambre nouvelle des députés. Peut-être va-t-on les voir aller jusqu'à prendre dans les rangs de cette Chambre, une vingtaine de membres connus pour être opposés à leur système, et les porter tout à coup à la Chambre des pairs, avec un nombre suffisant d'autres hommes qu'ils savent leur être dévoués; se conservant ainsi l'avantage du nombre dans la Chambre haute, mais avilissant, dès le principe, par un motif d'intérêt personnel, et pour satisfaire la passion du jour et le besoin du moment, la plus haute récompense qui soit en la main du roi. Ce sera déconsidérer, dès sa naissance, la partie aristocratique du gouvernement.

Sentant déjà que la nouvelle Chambre des députés ne se montrerait guère plus disposée que l'ancienne

à voter la vente des biens de l'Église, ils renonceront à cette mesure; et ils iront même jusqu'à proposer une dotation de rentes, afin de sauver le principe révolutionnaire, qui est d'empêcher l'Église de redevenir propriétaire.

Reconnaissant, par une expérience récente, qu'il y a beaucoup de royalistes en France, on va tenter de les éblouir. On proposera également une création de rentes sur le grand-livre, dont le but patent sera d'indemniser ceux dont les biens ont été vendus; mais cette feinte bienveillance pourra devenir, dans les mains du ministère, un moyen de corruption pour se maintenir au pouvoir. Et, en effet, il faudra une commission pour reconnaître, liquider et rétablir les droits de chaque propriétaire lésé. Cette commission sera choisie par les ministres, et l'on peut hardiment prédire qu'elle se montrera très-facile pour tous ceux qui auront donné des gages de soumission; et très-sévère, très-inabordable, très-difficultueuse pour les hommes qui n'auront pas fléchi le genou.

Une telle mesure aurait, d'ailleurs, un bien autre danger, et les royalistes dépouillés ne donneront point dans le piége qu'on veut leur tendre; il sentiront très-bien que par cette création de rentes, on ferait supporter à la France entière l'indemnité dont on semblerait vouloir les faire jouir; et ils ne voudront pas faire peser sur le peuple le poids d'une charge qu'on n'établirait en leur faveur, que dans la vue secrète de les rendre odieux.

Le ministère de la police est devenu intolérable. La France entière l'a senti avec M. de Chateaubriand; et l'on va peut-être voir le ministre de la police lui-

même en proposer la suppression. Par là il perd en apparence un budget licite de onze millions, et un budget illicite de sept à huit. Mais, si le ministre, en faisant supprimer sa place, passe à un autre ministère, à celui de la maison du roi, je suppose, comme il est assez facile de le prévoir, alors, disposant de la liste civile, il entre dans le palais, y établit sa demeure, assiége le roi nuit et jour, emploie les deniers de la couronne à fonder sa puissance; et n'en continue pas moins de faire la police par un lieutenant, séide dévoué, qu'il nomme et qu'il dirige.

Si une telle chose arrive, on peut le prédire, nous allons voir recommencer en France un rôle semblable à celui qui, naguère, fut joué en Espagne par le prince de la Paix. Les ministres, accoutumés à trouver aux Tuileries le ministre de la maison du roi, iront d'abord causer avec lui, et finiront par travailler dans son cabinet.

Des changements se préparent; on songe à remplacer quelques ministres; on a proposé de remplacer aussi quelques officiers supérieurs de la garde et de l'armée, connus pour être trop royalistes; on murmure que les élections ne doivent pas être entre les mains des propriétaires aisés. Le système d'envahissement et de despotisme combiné avec le système révolutionnaire est manifesté; mais on s'abuse; des despotes sans armée et des révolutionnaires sans peuple, ne peuvent pas former une coalition qui ait quelque durée de puissance.

Les ministres ont osé dissoudre la Chambre, et se sont un moment servis du nom de la Charte; mais la Charte les tuera. Tout le monde, aujourd'hui, en

France, veut la liberté de la presse; tout le monde veut la liberté individuelle; tout le monde veut, surtout, la responsabilité des ministres; et la marche combinée d'un système à la fois despotique et révolutionnaire pour conduire à l'illégitimité est si évidente, qu'on en devine tous les actes, avant qu'ils paraissent et se réalisent. L'époque est arrivée où ce sont les peuples qui sauvent les rois. Les Espagnols ont reconquis le leur. Les Prussiens ont contraint Frédéric-Guillaume à marcher indépendant du joug étranger, et ils ont sauvé la Prusse. Les Français sauveront le roi de France de ses ministres.

Le résultat des élections a trompé les espérances du ministère; il a pourtant la majorité. Ses manœuvres ont réussi dans beaucoup de localités, et échoué dans quelques autres.

Les ministres ont résolu, dans le conseil, qu'ils maintiendraient les lois d'exception.

Les princes se rapprochent de l'armée par des rapports militaires. Ils veulent lui témoigner de la confiance. Dieu veuille que cette confiance ne leur soit pas fatale!

Je viens de passer une heure et demie dans cette Chambre que la session de 1815 a si souvent fait retentir de cris d'amour, d'honneur et de dévouement. *Dieu et le roi!* tel était le cri de ceux qui y siégeaient naguère; ils voulaient Dieu par le roi, et le roi par Dieu. Que sont devenus ces hommes? leur admirable entente n'existe plus, et la majorité n'est plus avec eux. Les mêmes sentiments, certes, les animeront toujours; ils ne se laissent point ébranler par le nombre de leurs ennemis; et je les ai vus monter à la

tribune avec le même courage, avec une égale fermeté. Leurs adversaires semblaient insulter avec ironie à cette infatigable persistance de la conviction. Persistons, oui, persistons dans notre voie, car elle est celle du droit et de la vérité; persévérance, c'est le mot que nous ne nous lasserons pas de répéter, car ce n'est là que le commencement des traverses qui nous attendent. Le triomphe des mauvaises doctrines livrera les justes à de plus terribles épreuves; mais ils triompheront parce qu'ils ont persévéré, parce qu'ils se sont fiés à celui dont la parole ne trompe jamais. Alors le vrai Dieu et le vrai roi seront reconnus; le principe de la légitimité triomphera en haut comme en bas : le bonheur et la tranquillité commenceront pour la France; et ces principes, méprisés pendant tant d'années, montreront au monde étonné quelle est leur heureuse influence[1]!...

Il existe une portion considérable de membres de la Chambre qui disent hautement qu'ils ne veulent s'engager avec personne. Voilà le parti qu'il faut ménager; puisqu'ils ne veulent pas des hommes, il faut les attirer aux principes. Le ministère s'effraye de l'indépendance que cette portion de la Chambre annonce; et il sent à merveille qu'il ne peut avoir la majorité que par elle.

Le tableau de notre position est sans doute effrayant; mais il est loin de nous laisser sans espoir; et c'est dans les circonstances les plus graves que l'énergie doit fournir des ressources au dévouement.

[1] Dès cette époque, frappé de la sagesse comme des lumières de M. de Villèle, je me rapprochai de lui, aimant à l'écouter et à profiter de ses conseils.

Il est un parti ministériel décidé à souscrire à toutes les volontés du ministère.

Enfin plus de quatre-vingt-douze membres de l'ancienne Chambre, parfaitement unis de sentiments et de conduite, désirent le bien et le veulent par les mêmes moyens; ils ont la majorité relative, et une pareille force d'union est incalculable dans une assemblée.

Si cette minorité pouvait, par son infatigable persévérance, redevenir la majorité, nul doute que la Chambre de 1816 ne fût cassée comme celle de 1815; le seul intérêt que consulte le ministère étant celui de sa conservation; et il serait peut-être à craindre qu'une nouvelle dissolution ne laissât le champ libre aux révolutionnaires; et, en effet, ce serait là une belle occasion pour les ministres de gouverner avec des ordonnances.

Ce régime habituerait la France à se passer de la Chambre; et c'est par la Chambre seule que nous pouvons actuellement attaquer les révolutionnaires, et étouffer leurs principes destructeurs. Les royalistes se trouveraient privés d'un point de ralliement; l'agitation serait portée à son comble, et la confusion deviendrait générale.

Le ministère a rendu, pendant quelque temps, les séances de la Chambre assez rares.

Une vieille habitude fait dire le ministère, tandis qu'il serait plus vrai de dire uniquement le ministre, dont l'influence dirige la marche générale.

Comment supposer que le ministre de la police ait pris le portefeuille avec l'intention de trahir la cause à laquelle il doit son crédit et une puissance presque

sans bornes? Il s'est éloigné, le premier, de ceux qui se fussent ralliés à lui, s'ils avaient trouvé dans sa conduite une garantie suffisante de ses principes. Les travers de son esprit expliquent cette première déviation. Homme d'esprit, d'élocution facile, mais plein d'orgueil, il a de son mérite une idée exagérée et n'a de confiance absolue que dans ses propres moyens. Son ambition est sans bornes.

Il a de la finesse, un esprit souple, insinuant; c'est un vrai courtisan. Homme léger, il se croit profond, et cherche à le paraître, à l'aide d'un regard vif qui impose, et fait croire à certaines gens qu'il lit au fond de leur âme.

Nullement homme d'État, M. Decazes se croit capable de gouverner, et supplée au talent par une grande force de volonté unie à beaucoup de souplesse.

Sa conduite, dans les Cent-Jours, avait mérité des éloges; elle attira sur lui la bienveillance du roi; toutefois ses anciennes relations avec la famille Bonaparte laissaient planer sur lui la méfiance; et s'il était dangereux de l'employer sans lui accorder une confiance absolue, il était peu prudent de se livrer sans réserve. Le plus sage eût été de faire un autre choix.

M. Decazes peut faire beaucoup de mal, sans le regretter, car il saura toujours rejeter sur les autres les fautes qu'il aura faites. Fatal à la monarchie, il deviendra lui-même victime de sa suffisance et des inconséquences où elle l'entraîne.

Sa liaison intime avec les d'Orléans devrait le faire surveiller.

Les révolutionnaires ont gagné la confiance de ce

jeune homme. Ne se croyant pas suffisamment fort avec les royalistes, il voulut trouver dans les libéraux le point d'appui qu'il cherchait, et se flatta de les diriger à son gré. On sait avec quelle perfidie il confondit le zèle outré de quelques royalistes exagérés avec la sagesse et la fidélité de tout le parti ; et comment l'arme du ridicule commença l'œuvre de la calomnie. Pour parvenir à mettre en doute leurs bonnes intentions, on fit d'abord rire de leur fidélité. On est arrivé, par ce manége, au but qu'on voulait atteindre. On leur ôte les places qu'ils occupaient avec honneur et dévouement pour les donner à leurs ennemis. Les meneurs du parti flattent les idées du ministre en dissimulant les leurs. M. Decazes se donne d'autant plus à eux, qu'ils semblent eux-mêmes se livrer plus entièrement à lui. En nous éloignant, ils ont pris sur nous l'immense avantage de la direction des affaires. Parler d'après sa conscience devient un crime de lèse-ministère, et il est défendu de penser autrement que le favori. On achète le talent, on étouffe l'esprit d'indépendance et les soi-disant libéraux repoussent les idées libérales qui entravent leur marche vers le pouvoir absolu.

On conspire à l'ombre de la police, sans que le ministre s'en inquiète. Ses agents sont vendus, sans qu'il le sache, je le suppose; j'aime mieux l'accuser d'aveuglement ou d'imprévoyance que de perfidie et de trahison.

Ces agents, du reste, sont habiles; ils ont donné l'apparence du talent à un homme qui a plus de brillant dans l'esprit que de profondeur dans le jugement, aussi audacieux pour l'entreprise du jour, qu'impré-

voyant pour l'événement du lendemain. Ceux dont il s'est entouré ont merveilleusement joué leur rôle; ils l'ont compromis vis-à-vis des royalistes, et l'ont si fortement engagé avec le parti contraire, qu'il lui serait maintenant impossible de reculer.

On voudrait pousser les royalistes à quelque démonstration armée; et, pour cela, on jette parmi eux les bruits les plus absurdes. L'agitation qui s'est manifestée pendant quelques moments, dans le midi de la France, a fait espérer aux meneurs que leurs machinations réussiraient; mais le calme qui s'y est rétabli bientôt, a été une nouvelle preuve de la fidélité de ses habitants, et de l'impuissance des révolutionnaires à armer les royalistes contre le roi. Le roi reviendra-t-il des préventions qu'on lui inspire contre nous? je l'ignore; mais je ne doute pas qu'un jour la nation, éclairée sur les sentiments de ceux que l'on calomnie sans honte, reconnaîtra qu'ils ont défendu ses droits et soutenu ses prérogatives.

J'ai donné quelques explications relatives aux sentiments des royalistes dans un écrit que j'ai fait imprimer sous ce titre :

« *Ils ne voulaient pas de la Charte, et ils en veulent maintenant. Nous ne voulions pas la Charte, et c'est par hypocrisie ou par calcul que nous semblons nous y attacher.* »

« Tels étaient vos discours, peut-être vos espérances; ces espérances ne se sont point réalisées, et c'est ce qui cause votre inquiétude, et allume votre ressentiment. La franchise est une langue que vous n'avez jamais parlé : il faut vous pardonner de ne pas l'entendre.

« En cherchant à renverser la Charte, nous vous eussions offert un beau champ pour nous combattre ; et c'est l'unique raison qui a pu vous y attacher si fortement. Déjà vous êtes embarrassés de vous montrer conséquents avec ce système d'idées libérales et modérées... Vous dont le despote s'est constamment servi pour opprimer les peuples.

« De quel droit refusez-vous de reconnaître une modération que vous n'avez jamais pratiquée, chez ceux qui furent constamment victimes de l'exagération des partis?

« Si vous sentiez tout le prix d'un gouvernement représentatif sagement combiné, vous étiez bien coupables alors que vous flattiez le despotisme et encensiez le despote!...

« Avez-vous oublié que, depuis vingt-cinq ans, vous avez servi toutes les factions, serviteurs toujours zélés de celui qui dispensait les grâces?

« Nous vous avons vus les exécuteurs dévoués du pouvoir arbitraire; et vous prétendez être de meilleure foi que nous qui n'avons cessé de réclamer contre une autorité tyrannique? Nous élevions les mains vers le ciel pour lui demander le retour de cette famille auguste rendue enfin à nos vœux.

« Vous oubliez, en parlant de notre conversion, de parler de la vôtre. L'expérience des temps est pour nous, et nous oserons dire que notre vie entière est une garantie non équivoque de la bonne foi de nos opinions.

« Expliquons-nous une fois clairement sur la Charte. Le caractère français pouvait nous faire penser que le système représentatif ne serait pas sans inconvénients.

« Opposés au pouvoir absolu, nous cherchions quel serait le gouvernement qui conviendrait à la France. C'est alors que la Charte nous fut donnée par un roi qui veut le bonheur de ses peuples, et qui trouvera toujours ceux que l'on calomnie, prêts à donner leur vie pour défendre sa personne et son trône.

« Nous examinâmes le serment demandé aux députés, comme des hommes qui sentent la valeur d'un serment. Le discours du roi n'a laissé aucun doute sur ses dispositions, et a dissipé toutes les inquiétudes.

« Alors, nous étudiâmes la Charte, et nous cherchâmes à connaître les sentiments de la nation. Cette étude nous parut un devoir; elle nous devint facile, et nous reconnûmes que cette Charte avec ses inconvénients, devenait un lien indissoluble entre le passé, le présent et l'avenir.

« Nous sentîmes que les différents intérêts ménagés par elle la regardaient comme une garantie. Nous vîmes que la France entière la recevait comme un bienfait de la bonté du souverain, et comme une œuvre de sa sagesse. Ayant juré la Charte, nous étions décidés à la défendre; et la certitude qu'elle s'accordait avec l'intérêt général de la France fut un nouveau lien qui nous y attacha. Nous sommes donc bien véritablement ce que nous paraissons être; nous le sommes avec réflexion, nous le sommes avec conviction, et nous n'avons d'arrière-pensée que pour le bien de notre pays; c'est ce bien que nous voulons assurer par tous les sacrifices. Voilà, Français, quels sont nos sentiments; c'est sur l'honneur que nous vous le jurons! Ne craignez rien de l'exagération qu'on nous prête, et vous trouverez dans notre dévouement con-

stant pour le roi, pour vous-mêmes, la garantie de nos sentiments. Accordez une entière confiance à ceux qui ont tout fait pour la mériter, et qui feront tous leurs efforts pour la justifier. Dissipez le nuage dont on cherche à l'obscurcir. Voyez aussi ces députés modérés et fidèles dont le but unique est de seconder les intentions bien connues du chef suprême. Ils voudraient arracher la France à l'abîme que l'on semble creuser pour l'y engloutir.

« Un port tranquille à l'ombre de l'autel et du trône est tout leur espoir. »

Une pétition portée à la Chambre des pairs, puis à celle des députés, a causé une grande rumeur. Il s'agissait d'un individu, le sieur Robert, rédacteur d'un journal royaliste, retenu en prison, mis au secret, sans qu'on ait voulu l'entendre; enfin d'une propriété violée, — ses presses avaient été supprimées, son journal confisqué, — et d'une visite domiciliaire opérée en l'absence du prévenu.

La droite a chaudement défendu les maximes constitutionnelles. La minorité a été vaincue sans se laisser abattre, et elle est restée inébranlable dans ses principes et dans ses sentiments.

La majorité a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, et elle a adopté la question préalable.

Une loi sur la suspension de la liberté individuelle, loi présentée à la Chambre de 1815 par le ministre qui l'avait demandée au nom du roi, et acceptée par elle en raison des circonstances difficiles où l'on se trouvait, armait M. Decazes d'un pouvoir bien dangereux, et il était triste de voir un vote de confiance donné par les royalistes, servir les animosités person-

nelles du favori, nouvelle preuve de cette vérité qu'il faut faire des lois pour le temps et non pour les circonstances, car celles-ci changent et les lois restent; mais ce qui est certain, c'est que cette loi créée pour frapper promptement de grands criminels surpris en flagrant délit de conspiration, laissait peser dans tout autre cas sur la tête du ministre cette responsabilité, l'une des premières garanties du gouvernement représentatif.

A ce reproche : « Il faut marcher avec le roi; le premier des devoirs est d'obéir : on doit servir le roi comme il veut être servi ; la Charte entre les mains de la minorité de la Chambre devient une entrave à la marche des affaires; » les royalistes peuvent répondre qu'avec une soumission égale à leur fidélité, ils portent dans l'âme plus d'indépendance que les libéraux ; et qu'entre leurs mains la Charte n'a point dévié de son but, puisqu'elle est une arme pour s'opposer au pouvoir absolu.

Une nouvelle loi d'élections vient d'être présentée par le ministère à la Chambre.

Elle n'admet qu'un seul degré d'élection et porte le cens politique à trois cents francs. Cette combinaison, qui met tout le pouvoir politique entre les mains de cent mille censitaires, pris au hasard parmi trente millions de Français, a été vivement combattue par la minorité royaliste.

Vicieuse dans son principe, cette loi suffirait seule pour ébranler la monarchie la mieux affermie; que peut-on attendre de son effet, dans l'état où se trouve la France!

Une discussion savante, consciencieuse, lumineuse,

ne peut laisser aucun doute sur le danger de son exécution. Un des ministres n'en a pas moins dit cette parole étrange : « N'importe, nous en essayerons. » Il oublie qu'en politique les essais sont quelquefois cruels et toujours dangereux.

Le ministère, décidé à l'emporter coûte que coûte, ne veut rien écouter. Au lieu de vouloir s'éclairer, il a songé seulement à se créer une majorité, et il y est parvenu.

Il n'a pas rougi d'ôter les places à des gens dignes de les occuper, pour les donner à ceux dont il achetait les suffrages.

On voit un homme dont l'esprit et le talent honorent sa nation, presque réduit à la misère, pour avoir fait imprimer un ouvrage qui a déplu au ministère.

M. de Chateaubriand supporte sans se plaindre une position pénible, et mérite, par la noblesse de son caractère, l'hommage sincère que chacun s'empresse de lui offrir.

La loi sur les élections a passé à une très-faible majorité. Si l'on est réduit à en faire un long usage, les regrets de plusieurs de ceux qui l'ont votée, ne tarderont pas à nous donner raison; mais il ne sera plus temps, et le mal sera fait.

Le roi a, dit-on, de son côté, employé personnellement tous les moyens possibles, pour préparer à cette loi une majorité dans la Chambre des pairs. Il y a réussi, mais cette majorité a été bien faible.

Pendant que la Chambre s'absorbe dans des discussions politiques, une grave question préoccupe toute la France. La rareté du pain commence à donner des inquiétudes. L'hiver a été rigoureux; et il n'est pas

fini. En vain la munificence du roi et celle des princes, se multipliant elle-même pour augmenter les moyens de charité, prodigue des secours aux malheureux; leur nombre augmente d'une manière effrayante, et quoique le ministère soit enfin décidé à permettre l'importation des grains étrangers, le pain n'est devenu ni plus commun ni moins cher. Le manque de grains et de farines se fait vivement sentir, et la frayeur accroît encore le mal. Les agitateurs ont profité des terreurs populaires; sur plusieurs points du territoire des insurrections ont éclaté. Il y a eu une véritable révolte à Château-Thierry. Les communes se sont insurgées.

A Montargis ont éclaté des démonstrations menaçantes : les troupes ont été assaillies à coups de pierres et de fourches; dans plusieurs autres villes le peuple s'est porté à de grands excès.

La garde nationale s'est partout efforcée de réprimer les désordres.

Quoique l'année ait été fort mauvaise, il y aurait eu, dit-on, suffisamment de grains, si l'esprit d'accaparement d'un côté, et, de l'autre, l'esprit de révolte, n'eussent travaillé de concert à affamer et à exciter le peuple. Le gouvernement aurait dû prendre des précautions que l'imprudence a négligées ou que la malveillance a omises.

Les autorités locales ont attendu des semaines entières la réponse aux dispositions dont ils démontraient la nécessité, tandis que des inconnus parcouraient impunément les marchés pour faire hausser le prix des grains, que le ministère faisait hausser lui-même par des achats désordonnés; et ils allaient trouver les

fermiers jusque chez eux, pour les engager à ne pas vendre.

Ces marques incontestables d'une hostilité active, le ministère s'obstine à ne pas les comprendre. On lui parle en vain d'une conspiration qui s'organise à l'intérieur de la France; en vain on lui fournit des preuves : rassuré par des agents dont l'intérêt est de le tromper, ils taxent de visionnaires ou d'exagérés ceux qui ne partagent pas sa sécurité. A l'entendre, il n'existe plus en France qu'un seul parti dangereux, c'est celui auquel on a donné le sobriquet d'*ultra-royalistes*. De bonne foi, réelle ou feinte, le ministère prend quelques fous et quelques imbéciles pour un parti; et il affecte de tourner toute son attention et toute sa rigueur de ce côté! « Toutes les opinions, dit-il, réunies dans un faisceau et subjuguées par la bonté du roi, font des vœux pour sa conservation et sont disposées à défendre son trône : les *ultra* seuls, veulent le renverser, ou, du moins, si telle n'est pas leur intention, tel serait le résultat de leurs sentiments. Il n'y a plus de bonapartistes : M. Decazes les a tous conquis aux affaires par son appel aux officiers à demi-solde, et, quant aux révolutionnaires, cette qualification renouvelée n'offre plus qu'une ombre peu redoutable. » En entendant de pareils discours, il est impossible de ne pas s'inquiéter pour la France de la masse d'événements par lesquels il faut passer pour que ces événements viennent ouvrir les yeux du ministère et faire cesser ses illusions. L'aveuglement, la confiance, la candeur ou la perfidie sont tels, qu'il n'y a plus que les faits qui puissent ramener les esprits ministériels et les placer à un autre point de

vue, au point de vue véritable. Et alors, quels seront ces faits? Et quelles doivent être les inquiétudes de ceux qui les prévoient?

J'assurais un jour au président du conseil (le duc de Richelieu) que des renseignements particuliers ne pouvaient me laisser douter d'une explosion prochaine. Il reçut cette communication d'un air si étonné, si parfaitement incrédule, que je lui fis des excuses de m'être imaginé qu'il fût possible de lui apprendre quelque chose qu'il ignorât. Tous ceux qui lui tenaient le même langage étaient également bien reçus : « — N'avons-nous pas nos agents? me dit-il. — Eh! monsieur le duc, pourquoi et comment voulez-vous que vos agents vous donnent connaissance des trames auxquelles ils participent eux-mêmes? »

Telle est la position. Un ministre honnête homme, mais peu clairvoyant, quels que soient d'ailleurs la loyauté de son caractère, et de ses sentiments personnels, est précisément celui qui convenait à des conseillers légers, perfides ou malveillants. M. de Richelieu est leur dupe de bonne foi. Si des indigents sollicitent la charité publique, ce malheur trop véritable semble amené par les circonstances; mais il est reconnu plus tard, que ceux qui demandent du pain à main armée ne sont pas ceux qui en manquent.

Cette conspiration, qui n'est que trop réelle, doit éclater à la fois dans plusieurs parties de la France. Des troupes de factieux, soi-disant affamés et se grossissant à mesure de leurs complices, et de cette foule de malheureux qu'une faim réelle faisait errer dans les campagnes, s'approchent de la capitale : ils veulent forcer les troupes à en sortir, à ne pas repousser leurs

prétendues misères, ou les engager à se déclarer en leur faveur, et se livrer ensuite à tous les excès et à toutes les conséquences que ce complot politique renferme : «—Au dernier des Bourbons! au dernier des nobles! au dernier des prêtres! » Tels sont les toasts qu'ils portent dans les conciliabules où ils s'enivrent, avant de venir demander le pain dont ils n'ont pas besoin. Ils auraient pu ajouter : « — Au dernier honnête homme! » — Car les révoltes et les révolutions sont, dans leurs procédés, d'une affreuse ressemblance; puis, le ministre de la police pense sûrement qu'une police qui coûte plusieurs millions à la France, ne pouvait pas lui laisser ignorer des faits aussi importants : il avait raison ; mais, alors, s'il ignorait ces faits, quels agents et quels ministres! et s'il sait ce qui se passe, par quelle raison n'y porte-t-il aucun remède!

Des cris de misère, en effet, se font entendre de différents côtés de la France; mais à ces cris de misère se joignent en même temps ceux de la rébellion. Le drapeau tricolore flotte pour enseigne; on prend les armes; partout des officiers à demi-solde à la tête des rebelles ; en Champagne, à huit lieues, à dix lieues de Paris, plus près encore, des rassemblements formés, des marchés pillés, des fermes brûlées.

Des ordres sévères sont enfin donnés, et des troupes envoyées là où il y a du désordre. La conduite des troupes est admirable. Le plan des révolutionnaires avait été combiné avec une profonde habileté; cette spéculation de troubles sur la misère publique leur donnait une belle chance; en éclatant plus tôt qu'ils ne le voulaient, la révolte de Lyon a déjoué leurs projets. En voyant leurs mesures dérangées, ils cessent de

faire entendre leurs cris de rébellion ; le mot d'ordre est donné, et tout à coup la France paraît tranquille. Ils se sont empressés de n'avoir plus faim, et de rentrer chez eux ; mais aucun des chefs n'a été arrêté.

BUDGET DE 1817.

Le budget pour 1817 a été apporté à la Chambre des députés. Ce devait être son dernier ouvrage, et l'œuvre la plus mémorable de la session. Une question bien plus grave que celle d'un budget allait être agitée.

Il s'agissait du principe le plus incontestable, le plus essentiel peut-être : celui de la propriété. Ce principe renferme avec lui la légitimité ; il renferme l'existence et le repos du monde. La Révolution avait-elle eu tort? Avait-elle eu raison? Allait-on faire passer ses excès en principe ou se contenterait-on seulement de jeter un voile impénétrable sur le passé?

Le ministère, par son influence, l'emporta sur les défenseurs de l'inviolabilité du principe de la propriété, sans songer, l'imprudent, que la royauté, l'hérédité, la famille, n'ont pas d'autre base !

Ainsi, il fut déclaré que l'on avait eu raison de violer la propriété ; que l'on avait été en droit de vendre les biens du clergé ; et, de plus, que le gouvernement était libre de les vendre de nouveau. La discussion sur le budget fut fort longue, quoiqu'elle se réduisît presqu'à ce seul point.

Tout ce que l'éloquence a de plus persuasif et le talent de plus remarquable, l'esprit de plus fort et le principe de plus assuré, enfin tout ce que la bonne foi

a de plus clair, et le cœur de plus fait pour entraîner, honora la minorité de 1816, nobles restes de l'assemblée de 1815. Rien ne put décourager ces nobles champions de la vérité, pas même la certitude d'être vaincus en défendant la plus noble des causes. Leur défaite fut un triomphe; et l'histoire écrira des fragments de leurs discours au nombre des leçons utiles qu'elle donne quelquefois aux nations.

Voilà comment, sous Louis XVIII, on proclama les mêmes principes qui avaient mis déjà la société à deux doigts de sa ruine. La joie des révolutionnaires aurait dû être un enseignement pour le ministère. Il se refuse à voir où on l'entraîne, sans songer qu'il sera lui-même victime de ces doctrines qu'il ressuscite si imprudemment; elles auront les mêmes conséquences : l'arbre que l'on plante ne peut donner que les fruits qu'il est dans sa nature de produire.

Le budget porté à la Chambre des pairs a passé à une majorité très-faible, comme à la Chambre des députés. Pour assurer un pareil triomphe, le ministère renouvela le spectacle qu'avait donné la Convention, en faisant apporter auprès de l'urne du scrutin un paralytique et un pair en enfance.

Le ministère a pu dire comme ce grand général des temps modernes : « Encore deux victoires comme celle-ci, et je suis perdu. » A-t-il pensé, en effet, que de pareils triomphes étaient pires qu'un échec? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a congédié ceux qui l'ont aidé à le remporter.

Les Chambres sont renvoyées.

Le ministre de la guerre, le duc de Feltre, a été attaqué, dans la session, d'une manière aussi injuste

qu'indécente. On lui doit en grande partie la formation de la garde et celle de l'armée. Les révolutionnaires avaient juré sa perte; et, ne pouvant réussir à le faire renvoyer, ils avaient préparé son renvoi en faisant entrer au ministère de la marine le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, son ennemi juré (à la place de l'honnête Du Bouchage) ; ils ont fait ensuite un nouveau garde des sceaux du circonstanciel Pasquier, homme d'esprit et de talent, mais un des hommes les plus dangereux pour le parti royaliste. La loyauté de M. d'Ambray les effrayait; et ils se sont donné, par là, une voix de plus dans le conseil.

Les destitutions de tout genre ont recommencé; et l'on remet en place ceux qu'une justice, même tardive, avait enfin éloignés...

Dieu sauve la France!

CHAPITRE IX

—

A la fin du dernier chapitre, je parlais des places qu'on enlevait aux royalistes, pour y rappeler les anciens titulaires. L'épuration qu'on en avait faite a servi de texte à bien des déclamations. Pour réduire ces exagérations à leur juste valeur, je reproduis une brochure que je publiai à cette époque : elle prouvera l'esprit de modération que les royalistes avaient apporté dans cette mesure dont on leur a fait un crime.

SYSTÈME D'ÉPURATION RÉDUIT A SA PLUS JUSTE VALEUR

« Regrettons les erreurs du passé, déplorons ses folies, détestons ses crimes; mais conservons-en le souvenir comme celui d'une utile leçon.

« Les bouleversements des empires apprennent à la postérité les prévarications des siècles passés.

« Les générations périssent, mais les principes sont immuables; l'ambition s'agite, les passions déchirent le sein des peuples; les ambitieux disparaissent; mais les principes sont éternels comme la morale, indépendants comme la religion. Abjurons tous ces pernicieux systèmes, illusions sociales inventées par les haines, les vanités et les passions!

« Que l'époque du repentir reste inconnue! il suffit que le repentir existe; mais, en nous rappelant nos malheurs, préparons du moins à nos neveux un avenir moins funeste. Craignons cet esprit de vertige qui, depuis vingt-cinq ans, mine les différents États de l'Europe. Il ne suffit pas d'en nier l'existence, pour en détruire les dangers; les attaques de ces partisans éternels de révolutions sont d'autant plus à craindre qu'il est encore des yeux qui refusent de les reconnaître. Il est contraire à la justice de les persécuter, mais il est insensé de les flatter; il est dangereux de réveiller leurs ambitieuses pensées, et il est coupable de leur laisser l'influence des places qu'on leur confie. Ces amis de l'égalité ont toujours cessé de regarder leur doctrine comme un dogme, du moment où leur ambition satisfaite les a conduits au pouvoir. Ainsi le prouve l'histoire même de la Révolution. Si les sentiments de ces illuminés révolutionnaires, toujours funestes au repos des sociétés, doivent les faire repousser, prouvons que le même intérêt réunit le grand nombre des Français.

« On a parlé à la tribune de partis : on a eu l'imprudence de consacrer ce baptême de révolution, donné à telle ou telle opinion, à telle ou telle classe, tandis qu'il ne doit y avoir qu'un seul parti, celui du

roi, qu'une seule classe d'hommes, celle qui veut Dieu, le roi et la légitimité. Celui qui méprise l'autorité de Dieu, se soustrait sans remords à celle de son roi; et celui qui ose élever une pensée coupable sur la légitimité, regardera-t-il comme un dépôt sacré le respect de la patrie confié à chaque citoyen? On a voulu mettre dans les rangs ennemis ceux des sentiments desquels il est impossible de douter. Si ces amis du trône sont ennemis, qu'êtes-vous donc? Croit-on les décourager? Non, ils seront inébranlables dans leur soumission, comme dans leur amour. Au-dessus des doutes que l'on élève sur leur dévouement, ils sourient à l'injustice et la pardonnent. — Rassurons les différents intérêts, et montrons sous ses véritables couleurs le système d'épuration qui n'a rien de l'exagération qu'on lui suppose : « On veut que toutes les « places soient entre les mains de la noblesse » (premier grief). Où donc existe cette séparation qu'on suppose entre ceux qui sont nobles, et ceux qui ne le sont pas? 1° Je vois la noblesse assise sur différents bancs, a dit un ministre à la tribune. Et moi aussi je vois des nobles partout : j'y vois partout des gens d'honneur. Voilà la véritable noblesse. La noblesse est un lourd fardeau, et ses obligations sont bien au-dessus de ses privilèges; 2° l'ancienne noblesse regarde avec dédain ce qu'on appelle la nouvelle noblesse.

« On tenterait vainement de diviser d'intérêt ces deux noblesses, qui ne doivent plus en faire qu'une. L'intérêt général, comme l'intérêt particulier, les tient unies. — Il n'existe point de monarchie sans noblesse : voilà une de ces vérités que l'on contesterait en vain;

mais la noblesse ne sera jamais un titre exclusif pour obtenir; et elle serait un motif d'exclusion, si elle se présentait sans l'honneur et la fidélité qui doivent lui servir d'apanage!

« Éloignera-t-on des places ceux qui, égarés par de faux systèmes, se rapprochèrent d'une révolution dont ils détestent aujourd'hui les erreurs? Trop punis eux-mêmes, peut-on penser à les poursuivre encore? Marquera-t-on du sceau de la réprobation ceux qui ont servi les différents gouvernements avec honneur et loyauté? La France n'avait pas cessé d'exister : nos vœux redemandaient au ciel cette race illustre et légitime que nos malheurs avaient éloignée; et pour amener des événements plus propices, on se disait qu'il fallait essayer de les conduire.

« Fera-t-on un crime de l'encens prodigué au pouvoir? Cet encens fut offert de toutes mains; et il est sage de n'en point rechercher la commune origine. Le petit nombre de Français qui, à travers tant de secousses et de révolutions, n'a jamais fléchi sous un joug détesté, doit surtout s'abstenir de s'en vanter. Cependant ce ne seront point eux que l'on sera tenté d'exclure.

« Réprouvera-t-on cette armée de braves qui fit longtemps la gloire de la France? Non, sans doute. Nous regrettons que la justice et la raison ne soient pas toujours entrées dans le calcul de son ancien chef; sa gloire eût été plus durable; et la renommée n'eût pas inscrit à côté de ses triomphes quelquefois gigantesques, ses revers plus étonnants encore. Cette armée arracha souvent au supplice de fidèles serviteurs que le sort des armes livrait entre ses mains. Elle com-

battit les ennemis de son pays; il ne lui appartenait pas de juger ses chefs. Cette armée, après avoir reconnu l'autorité du souverain légitime, força l'usurpateur à abdiquer. Elle mêla bientôt sa voix aux cris de fidélité qui se firent entendre dans la capitale, et qui décidèrent du sort de la France. Sera-ce l'armée de Waterloo parmi laquelle on choisira des proscrits? Nous détesterons avec elle ce siècle des Cent-jours où, entraînée par des chefs coupables, ses serments furent oubliés. Ce ne sera point pour excuser un tort qu'elle juge elle-même inexcusable, que nous dirons que l'on abusa de sa soumission pour lui faire trahir son devoir : tout Français brûle d'effacer de son sang cette page fatale de notre histoire; déjà plus d'une légion a prouvé sa fidélité; et la brave et loyale garde à laquelle est confiée la demeure de nos rois a repoussé avec indignation les tentatives faites pour la séduire.

« Fera-t-on une classe à part de cette foule de citoyens qui ont acquis des biens dont la loi leur garantit la propriété?

« Pourraient-ils supposer que ceux qui ont tout abandonné pour suivre leur roi, pussent jamais réclamer contre l'intérêt de la patrie?

« Non, non, qu'ils cessent de craindre tout retour vers le passé, et qu'ils accordent plus de confiance à ceux qui ne réclament que la jouissance de ne pas voir tant de sacrifices inutiles.

« Modérés, exagérés, hommes de tous les systèmes, gens sans opinion, une main ferme suffit pour contenir tous ces éléments divers; une volonté juste et forte suffit pour les diriger; la Charte pour les rassuser tous!

« Mais ne craignons point de dénoncer à la France et au monde entier cette secte antisociale dont l'infernale constance ne se décourage jamais. Ennemie irréconciliable de l'ordre, elle veut détruire, rien que détruire.

« Ces Catilina modernes ont nié l'existence des devoirs; ils se rient de l'autorité; ils se jouent des nœuds les plus sacrés de la nature; ils ne veulent ni Dieu, ni roi, ni société, ni famille. Ils trompent la jeunesse pour la séduire; ils caressent la vieillesse pour l'égarer; ils enseignent à l'enfance à adorer le hasard au lieu de Dieu son créateur; et, livrés à leurs passions, ils voudraient le néant pour avenir. Ils ont cherché à détruire ces digues éternelles que la morale oppose au crime; et ils ont franchi tous les obstacles pour consommer leur attentat. Ils enseignent l'erreur au nom de la vérité; ils parlent de tout rétablir, tandis qu'ils ne respirent que pour tout bouleverser : « Ils se disent « la nation, mais la nation s'indigne et les rejette. » Ils élèvent, au nom de la religion, un culte à l'impiété; l'honneur dont ils se parent, n'est que le masque de la perfidie; et, sous les auspices de la morale, ils consacrent l'immoralité la plus absolue. Ils flattent le talent pour l'asservir, l'innocence pour l'abuser, la vertu pour la corrompre; et ils étendent leur domaine depuis le palais jusqu'à la chaumière.

« Ces hommes pervers, a dit M. Canning à la tri- « bune de la Chambre des communes, cherchent à enter « l'esprit de révolte sur la misère, à pousser l'indigence « à la rébellion, et à faire servir les calamités publiques « à leurs vues personnelles. » Le danger que nous avons à craindre, est celui de voir réussir des efforts qui ne

tendent à rien moins qu'à détruire la morale, la religion, la loyauté. A-t-on déjà oublié combien de fois le monde a vu des minorités impitoyables, suppléant à l'insuffisance du nombre par la violence des moyens, fouler d'un pied sanglant la tête de leurs concitoyens? Rappelons-nous les scènes de la Révolution française, dans laquelle le petit nombre triompha si constamment de la majorité; et dans laquelle les théories les plus absurdes et les plus extravagantes reçurent tant de fois leur exécution. Quand l'athéisme fut professé en France, quand la Convention nationale eut déclaré, comme la seule idée raisonnable, que la mort est un sommeil éternel, qui eût pensé que jamais ces extravagances impies dussent prévaloir? On vit les suites de ces doctrines insensées; et la nation, privée de sa religion et de sa morale, fut en même temps privée des armes qui pouvaient la défendre contre l'anarchie. La souveraineté du peuple fut proclamée, et, au nom de cette souveraineté, le sang le plus pur inonda cette malheureuse contrée : ce long tissu d'horreurs et de crimes n'aboutit qu'à un odieux despotisme, que le souvenir des temps passés fit embrasser comme une planche de salut.

« Il était réservé à nos modernes réformateurs de déraciner du cœur de l'homme tout respect de la Divinité, afin de préparer leurs contemporains à devenir des assassins sans remords.

« Français, c'est cette secte ennemie de toute société qu'il faut connaître pour s'en défendre. Lorsque le monde entier se lève pour l'accuser, réunissons-nous, du moins, pour paralyser ses criminels projets; ce n'est pas en achevant de détruire que l'on peut com-

mencer à réparer : forcez les peuples à respecter les bases sacrées sur lesquelles repose l'existence du monde, et ils respecteront le pouvoir. Bannissez ces libelles infâmes où l'attrait du vice, présenté avec art, séduit l'esprit pour corrompre le cœur.

« Leur intention manifeste est de détruire ces croyances qui seront toujours la garantie la plus sûre des vertus humaines, la plus douce consolation dans le malheur. Si vous ne vous hâtez d'imposer un frein sévère aux passions, elles vont tout embraser de nouveau. Lorsque le mal sera sans remède, il ne suffira pas de dire : Je ne le voyais pas, mes intentions étaient bonnes; l'aveuglement prolongé devient un crime, lorsque le sort du pays et celui de l'humanité en dépendent.

« Je craignais l'exagération, dira-t-on : l'excès du bien vous a-t-il donc paru seul à craindre ? Fallait-il livrer l'État à des ennemis qui vous ont flattés pour vous tromper, qui vous ont trompés pour vous perdre? Bientôt vous ne serez plus maîtres de les arrêter; et vous tomberez les premiers dans le gouffre qu'ils creusent, en proclamant qu'ils veulent le combler. Songez aux malheurs dont vous menace une dangereuse persévérance !

« Vous êtes déjà bien loin du système que vous aviez annoncé; craignez un pas de plus.

« Après avoir parcouru toutes les classes et les diverses positions politiques, mon but est rempli :

« Si j'ai rassuré tous les intérêts;

« Si je suis parvenu à éclairer les gens de bonne foi;

« Si j'ai montré toute l'importance d'une prompte réunion;

« Si la possibilité de cette réunion reste une conséquence des principes auxquels nous devons tous nous soumettre;

« Si j'ai réduit à sa juste valeur ce système d'épuration indispensable, s'il est combiné d'après les bases qui viennent d'être établies;

« Si j'ai démasqué cette classe de mauvais citoyens qui ne se mêlent aux sociétés que pour en préparer le renversement; et enfin si j'ai fait connaître les seuls individus que l'intérêt de la société veut qu'on éloigne du pouvoir.

« Puisque le bien de l'État exige qu'on laisse le passé dans l'oubli, ne faisons pas du moins un pas rétrograde vers le mal; en pardonnant le mal, ne craignons pas d'avouer qu'il a été commis : on tenterait vainement d'anéantir un principe, pour rassurer plus sûrement les consciences.

« En niant les crimes de la Révolution, croirait-on les anéantir? Et qui oserait proposer d'y mettre le sceau insensé d'une approbation même tacite?

« Que l'intérêt commun, que l'amour de la patrie, que le sentiment du devoir nous rallient; et qu'il cesse d'être Français celui qui ne voudrait pas, avec tous les Français, Dieu, le roi, la légitimité! »

CHAPITRE X

Je reviens du château, encore ému d'une petite scène dans laquelle le duc de Berry a noblement réparé les torts qu'il a eus envers moi dans un moment de violence.

J'étais de semaine auprès de Monsieur ; et, comme aide de camp de service, j'avais ordre d'aller savoir des nouvelles de la duchesse de Berry, alors souffrante, pour en porter à Son Altesse Royale. J'avoue que la mission était pénible; mais c'était un devoir à remplir, et je n'hésitai point. J'ai toujours cherché à me rendre agréable et utile à tout le monde; aussi les gens du duc de Berry avaient-ils pour moi une affection sincère. Je me présentai donc à l'Élysée-Bourbon : « Allez vers Monseigneur, dis-je à l'huissier, et dites-lui que l'aide de camp de service auprès de Monsieur vient savoir des nouvelles de madame la duchesse de Berry pour les lui porter à Saint-Cloud. — Je vous nommerai, n'est-ce pas? — N'en faites rien, »

répondis-je! L'huissier me quitta, bien décidé, à ce qu'il paraît, à en faire à sa tête, ou, du moins, selon son cœur.

Il revint bientôt d'un air triomphant.

« Monseigneur vous prie d'entrer. » Il n'y avait pas à hésiter; mais tout mon sang se glaça. « Monsieur de « La Rochefoucauld, je vous remercie, me dit le prince « d'un air grave, ma femme va très-bien. » Puis, prenant tout-à-coup la physionomie la plus gracieuse et me tendant la main : « Touche là-dedans, mon ami. « — Monseigneur me rend donc justice? — Oui, de « tout mon cœur. » Et le prince, m'ouvrant les bras, me pressa sur son cœur avec effusion. « Je ne puis « plus me rappeler que les bontés de Votre Altesse « Royale; elles resteront à jamais gravées dans mon « cœur. — Viens déjeuner demain avec nous. — J'o- « béirai, Monseigneur, avec autant de bonheur que de « reconnaissance. » Le lendemain, le prince me fit placer auprès de sa femme, madame la duchesse de Berry; et il eut pour moi, devant sa cour, les attentions les plus aimables. « Je chasse après-demain, tu « y viendras. — Je me rendrai aux ordres de Votre « Altesse Royale. — Mais, dit-il en faisant allusion à « la scène si pénible qui s'était passée entre nous, tu « me laisseras tuer le cerf, s'il s'en trouve un. Que « diable, chacun son tour! Ma femme, cela ne vous « regarde pas, ajouta-t-il en voyant que madame la du- « chesse de Berry paraissait désirer l'explication de « ses paroles : c'est un secret entre La Rochefoucauld « et moi... D'ailleurs, je ne gagnerais rien à vous le « dire. »

Puis il chanta sur un air de fanfare :

Franc chasseur, franc chasseur,
Mauvaise tête et bon cœur.

Ne croirait-on pas entendre Henri IV ?

AFFAIRES DE LYON

La vigueur de quelques autorités locales a promptement apaisé le désordre qui s'est manifesté à Lyon et dans les environs. Mais il est devenu impossible de nier l'existence d'un parti toujours disposé à la révolte. Le tocsin avait sonné dans quinze communes à la fois; des paysans conduits par des officiers à demi-solde avaient couru aux armes. La plus grande agitation avait existé dans la ville; plusieurs coups mortels avaient été portés à des royalistes. Enfin, une conspiration d'une grande étendue avait été déjouée, sans qu'il fût possible d'en reconnaître les principaux chefs. Il est à remarquer que le lieutenant de police[1] était parti subitement pour Paris la veille du jour où le mouvement devait éclater.

Tout était rentré dans l'ordre et parfaitement tranquille; l'agitation avait cessé, et les esprits même commençaient à se rapprocher, lorsque Marmont reçut l'ordre de se rendre à Lyon. Il eût été difficile de juger le but de sa mission, si l'on n'eût deviné le motif secret qui l'y faisait envoyer avec un pouvoir absolu que, d'après la Charte, on ne pouvait lui accorder.

Sous le vain prétexte de récompenser le préfet[2] des services qu'il avait rendus dans les derniers événe-

[1] M. Charrier de Sainneville.
[2] M. le comte de Chabrol.

ments, mais bien véritablement pour ne pas le laisser à Lyon, on le manda à Paris; et on lui confia le portefeuille de sous-secrétaire d'État, attaché au ministère de l'intérieur. M. Lezay de Marnézia fut envoyé pour le remplacer.

A peine arrivé à Lyon, Marmont désapprouva hautement la conduite des autorités : il réveilla des espérances coupables, en tendant une main protectrice à ceux qui avaient pu les concevoir; il blessa les habitants les plus considérés par le genre d'individus qu'il admit auprès de lui.

Le général Canuel avait joué à Lyon à peu près le même rôle que le général Donnadieu à Grenoble. Son rappel fut résolu ; par quelle bizarrerie le commandement de la 7e division militaire a-t-il été laissé jusqu'ici au général Donnadieu? Le ministère, peut-être, croit le tenir sous une surveillance plus immédiate à Grenoble; craignant, par une destitution, de lui rendre la liberté, et d'augmenter l'influence qu'il a déjà dans le midi de la France.

Six des officiers qui avaient montré le plus de dévouement et d'intrépidité dans les affaires de Lyon furent cassés, et envoyés au ministre de la guerre, pour rendre compte de leur conduite.

Six maires des communes rurales, dont la fermeté avait seule arrêté les efforts concertés de la malveillance, furent destitués. L'injustice était tellement révoltante, que plusieurs d'entre eux ont été réintégrés dans leurs fonctions.

Si Marmont, par cette conduite qui flattait le parti bonapartiste et révolutionnaire, croyait effacer le souvenir de ce premier cri de fidélité parti de son corps

d'armée, en 1814, il se serait trompé[1]. Le parti qu'il s'est aliéné par cette démarche honorable ne lui pardonnera jamais; et ceux qui lui en surent gré se verront peut-être forcés à regret de l'attribuer à une ambition plus ardente que louable. L'homme qui parcourt la carrière de la vie, sans prendre pour boussole des principes invariables qui fixent le devoir et établissent le droit, sera toujours incertain; et, tantôt poussé vers le bien, plus souvent entraîné vers le mal, il n'obtiendra jamais la confiance et la considération qui doublent et assurent le prix de tous les succès.

De toutes parts les protestations les plus fortes, les remontrances les plus vives parvinrent au ministère. Marmont, qui avait été envoyé pour pacifier les esprits, les avait portés au dernier point d'exagération. Le ministre sentit qu'il était temps de mettre fin à une pareille mission; mais se montre-t-il au moins impartial, en désapprouvant celui qui avait fait un tel usage de l'autorité qu'on lui avait confiée? ou bien s'enfonce-t-il de plus en plus dans cette route fatale où il a été jeté d'abord, et dans laquelle il se précipite tous les jours davantage?... Marmont est récompensé; l'influence ministérielle le fait nommer secrétaire de la Chambre des pairs, et, presque en même temps, ministre d'État.

M. Laîné s'occupe, après la session, de résumer les vœux des conseils généraux, et d'en recueillir l'expression. Ces vœux sont, dans la plupart des départements, empreints d'un caractère royaliste, dans le sens de la Chambre de 1815; et, par conséquent, dans le sens

[1] Il fut le premier des maréchaux qui reconnût le roi, en 1814.

de l'opposition monarchique de la Chambre de 1816.

On devrait en tenir compte. Le ministère a écrit aux préfets d'user de toute leur influence pour mitiger l'expression de ces vœux. Néanmoins plusieurs conseillers généraux demandent, avec le rétablissement des congrégations religieuses, que l'enseignement leur soit confié; d'autres désirent que les registres de l'état civil soient rendus au clergé, le droit d'aînesse rétabli, les majorats constitués; plusieurs vœux de cette nature semblent émanés des opinions de la majorité de la Chambre de 1815. M. Lainé, surpris de ce résultat, a ouvert l'entrée des conseils généraux aux préfets, pour accroître leur influence. Ils peuvent maintenant assister à leurs séances, et y combattre les sentiments opposés au pouvoir. L'École polytechnique a été reconstituée, et placée sous la protection du duc d'Angoulême.

Le vieux chapitre de Saint-Denis a été relevé dans toutes ses prérogatives; on veut y offrir une honorable retraite à quelques-uns des courageux évêques qui ont protesté contre le concordat de l'an X, et favoriser les négociations de M. de Blacas à Rome pour le concordat.

Ces négociations, entamées depuis longtemps, paraissent toucher à leur fin. J'ai omis de parler d'un voyage fort court que fit, il y a peu de temps, M. de Blacas à Paris. Chacun tirait de ce voyage une conjecture analogue à ses désirs. Le roi le reçut avec bonté, sans le moindre embarras. J'en conclus qu'il repartirait promptement, sans que le crédit de M. Decazes eût été ébranlé par sa présence. Les craintes de ce dernier, qui furent vives, ont fait place à une faveur plus

grande; et le but du voyage de M. de Blacas est resté ignoré.

En 1814, M. de Blacas, espérant tout savoir, ne connut rien, et fit beaucoup de mal. On espérait qu'en 1817 l'expérience du passé nous serait utile.

M. de Blacas eut pu être massacré en 1815, tant l'irritation populaire était violente contre lui; et aujourd'hui sa présence n'a pas causé la moindre sensation. Il eut donné sa vie pour sauver son pays; mais il ne put lui sacrifier cet amour-propre qui le portait à croire qu'il pouvait se suffire à lui-même; et il causa par là une partie de nos malheurs.

M. de Blacas est grand; sa tournure est noble, sa physionomie imposante. Il a de l'esprit; mais un maintien silencieux, parfois affecté, peut le faire supposer encore supérieur à ce qu'il est. Bien qu'il soit toujours maître de lui, il est facile de juger de ce qu'il a pu lui en coûter pour y parvenir.

M. de Blacas a beaucoup lu, beaucoup retenu; tous les souvenirs du temps passé lui sont familiers et présents. Grâce à sa mémoire garnie de faits et d'anecdotes, Louis XVIII a dû souvent se croire rajeuni de vingt ans, en causant avec lui. Il est fin, insinuant, adroit, persévérant. Sa politesse est plutôt affectée que naturelle; il a, parfois, de la hauteur avec ses inférieurs, et de la réserve avec ses égaux. Souple avec ses supérieurs, il est, ainsi que presque tous les hommes, sensible à la faveur et au crédit; mais il dissimule avec plus d'art que beaucoup d'autres, la peine qu'il éprouve de les avoir perdus.

Son dévouement à la personne du roi est sincère; et on ne saurait douter qu'il ne gémisse sincèrement

de la direction qu'il voit prendre aux hommes et aux choses.

M. de Blacas a été envoyé à Rome, comme ambassadeur extraordinaire, après avoir négocié à Naples le mariage de madame la duchesse de Berry. Des difficultés s'étaient élevées entre la cour de Rome et le gouvernement français sur l'exécution des concordats. Depuis sa réintégration dans son patrimoine, le souverain pontife Pie VII a refusé la plupart des bulles d'institution canonique pour les évêques; il a déclaré que le concordat de 1801 ne pouvait plus avoir son effet; qu'enfin le prétendu concordat de 1813 avait été imposé par la force et par la contrainte.

Les prétentions du pape étaient celles-ci :

1° La restitution du comtat d'Avignon, ou une indemnité telle que le patrimoine de saint Pierre n'en fût pas amoindri;

2° L'institution canonique absolument dévolue au Saint-Siége;

3° Une nouvelle circonscription des métropoles, des cathédrales, et par suite l'augmentation des siéges;

4° Les annates et certaines autres redevances que l'Église de France était accoutumée à payer, au temps de sa gloire et de sa puissance.

Les instructions de M. de Blacas, rédigées sous l'influence de la Chambre de 1815, laissaient une grande latitude aux négociations; sans doute on a voulu les modifier, et c'est à cette occasion que M. de Blacas a été rappelé à Paris.

Trois chapeaux de cardinaux ont été envoyés par le pape au roi de France; et la barrette, par le roi, aux évêques à qui ces chapeaux étaient destinés.

Le roi de Prusse est attendu. Le maréchal Oudinot a été nommé pour aller le recevoir à la frontière.

Un emprunt considérable a été fait par le ministère aux maisons de banque étrangères Baring et Hope.

Une brochure de M. Casimir Périer a paru à cette occasion. Son auteur y expose combien il eût été plus français, plus économe, d'effectuer l'emprunt à Paris, au lieu de le livrer exclusivement à des maisons de banque d'Amsterdam ou de Londres.

M. de Richelieu, secondé par l'influence bienfaisante de l'empereur Alexandre, a obtenu l'évacuation d'un cinquième de l'armée d'occupation. Quand verrons-nous enfin le territoire complétement délivré de l'occupation étrangère?

Les agents de la police ont fait disparaître des journaux anglais qui parlaient du ministre d'une manière un peu légère; et, peu de jours après, ces journaux s'exprimant, au sujet du roi et des princes, avec une irrévérence coupable, sont restés tranquillement exposés à la curiosité des lecteurs.

Les uns donnent à M. Decazes du génie, tandis que d'autres, qui ont vécu dans son intimité, lui refusent même des facultés dont il a fait preuve dans plus d'une occasion. On peut en conclure que M. Decazes est un homme doué d'une grande facilité, un esprit aussi prompt à saisir qu'à oublier, beaucoup de légèreté, s'occupant plus de la place qu'il occupe dans le cœur de son maître, que de celle qu'il a dans le gouvernement; sans nulle prévoyance pour l'avenir, mais hardi pour l'entreprise du jour. Habilement conseillé, il s'est entouré de gens dont l'habileté est égale à la perfidie; et qui peuvent, quelquefois, lui dissimuler

le but vers lequel ils tendent, pour se faire accorder les moyens qui doivent y conduire.

Nos tristes prédictions s'accomplissent, et personne n'est éclairé. Les révolutionnaires prennent chaque jour plus d'assurance, et leur accord est aussi parfait que leur persévérance est infernale.

Le duc de Feltre n'est plus ministre de la guerre; j'ai déjà dit que ce parti avait juré sa perte. « Le roi le soutient, disaient quelques honnêtes gens. » Ce soutien disparut bien vite. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr avait, d'abord, été nommé ministre de la marine à la place de M. Dubouchage, trop royaliste pour marcher d'accord avec le cabinet actuel. M. Gouvion Saint-Cyr avait fait partie du ministère Talleyrand ; et M. de Richelieu avait regretté, dit-on, qu'il ne se fût pas, dès l'origine, associé à son ministère. Quand on le vit prendre possession du portefeuille de la marine, on crut que la position du duc de Feltre à la guerre se trouvait définitivement assurée; mais le département de la marine n'était, pour le maréchal, qu'un provisoire; et bientôt on négocia avec le duc de Feltre pour qu'il donnât sa démission. M. Gouvion Saint-Cyr alla aussitôt prendre place au ministère de la guerre; et le portefeuille de la marine vient d'être donné à M. Molé.

M. Molé, homme d'un esprit remarquable, est, sous un extérieur très-froid, dévoré d'ambition. Audacieux et indépendant par caractère, il caresse l'autorité pour favoriser sa passion. Se jouant du serment, il reste fidèle seulement à ce qu'il croit son intérêt. Élevé à l'école de l'arbitraire, il vise au pouvoir absolu. L'expression de ses yeux enfoncés annonce l'agitation de son âme.

Une imagination ardente lui fournit toujours des combinaisons où il fait entrer en première ligne son intérêt personnel. Homme de tête, il sait trouver des ressources là où un autre ne verrait que la certitude du danger. Peu communicatif, ne se livrant jamais même à un abandon apparent, il suit ses idées avec persévérance; mais, décidé par caractère, il n'hésite pas à sacrifier des plans formés depuis longtemps, aux nécessités des circonstances imprévues.

M. Molé ne borne pas ses prétentions à être homme d'État; il veut être homme du monde. Cependant, celui qui siégeait au conseil d'État des Cent Jours, celui que l'on accuse d'avoir rédigé l'acte qui proscrivait Louis XVIII et sa famille, siége aujourd'hui au banc des ministres.

Louis XVIII pouvait pardonner comme homme; mais il est pour l'exemple du temps et la leçon des siècles des actions que, comme roi, il n'eût dû jamais oublier.

Le ministère, tel qu'il est composé, répond au centre droit et au centre gauche. L'expression de la droite a entièrement disparu dans le cabinet.

On s'occupe activement des élections de 1817. C'est la première fois qu'on va mettre en action la nouvelle loi. La Chambre devant être renouvelée par séries, le gouvernement a choisi pour la première série, (celle de cette année) les départements où l'opinion royaliste a le moins de chances de succès.

Le résultat des élections a révélé l'existence d'un parti considérable d'agitateurs qui ne veulent ni des Bourbons, ni de la Charte, qu'ils invoquent néanmoins dans leur hypocrite langage; la masse des Français

est toujours calme, dévouée au gouvernement des Bourbons, auxquels ils doivent l'abondance et la paix; mais qui sait, si les menées de ce parti actif et implacable ne parviendront pas, dans un temps donné, à aveugler la nation sur ses véritables intérêts?

Le ministre a fait la partie belle aux révolutionnaires; il a, de ses propres mains, frayé la voie qu'ils vont se hâter de parcourir pour arriver à la destruction du trône légitime.

Une ordonnance du roi vient de paraître qui classe les pairs par les majorats et titres de duc, marquis, comte, baron. L'ordonnance porte qu'il ne sera point, dorénavant, érigé un titre de pairie, qu'au préalable il n'ait été constitué un majorat. M. de Richelieu cherche à élever la pairie jusqu'à l'aristocratie anglaise.

La session vient de s'ouvrir.

SÉANCE ROYALE

Le discours du roi a été, cette fois, rédigé par le ministère. On y trouve cette phrase :

« La manière dont les dépositaires de mon pouvoir ont usé de celui dont la loi les a investis, a justifié ma confiance. »

Dans les opérations pour la présidence, le ministère a eu la majorité qu'il avait si bien travaillé à s'assurer, et M. de Serres a été nommé à la présidence; la minorité royaliste a réuni sur M. de Villèle soixante-quatorze voix, et l'opposition de gauche a donné à M. Laffitte ses suffrages. Il a réuni dix-sept voix. Cette fraction de la Chambre a augmenté sa force de douze votes.

A mesure que le ministère se rapproche des opinions du centre gauche et des doctrinaires, une fraction du centre droit l'abandonne pour se joindre à l'extrême droite.

Dans la Chambre des pairs, la fraction de droite est en plus grande force. Bien des pairs s'effrayent de la tendance de la loi électorale et de l'affaiblissement des institutions monarchiques. La majorité est, au fond du cœur, en opposition avec le système ministériel; mais il existe dans la Chambre haute tant de positions dépendantes du roi, de sa maison et du ministère, que les opinions consciencieuses n'osent pas se manifester.

Le roi a défendu aux princes de sa famille et de son sang de siéger à la Chambre des pairs. On en a plusieurs motifs : on y craint l'influence royaliste de Monsieur; ensuite on redoute, dans un sens opposé, l'influence du duc d'Orléans.

Le premier projet présenté aux Chambres par le gouvernement est celui sur la liberté de la presse. Cette loi est fort peu libérale. Les journaux et les feuilles périodiques sont soumis à la plus sévère dépendance : l'imprimeur y est exposé aux obligations les plus assujettissantes, réduit au rôle de simple employé à la police, et les auteurs eux-mêmes exposés à la double épreuve du rejet et de la publication.

Cette loi, qui donne au ministère un pouvoir dont il abuse, a passé à la Chambre des députés ; mais elle vient d'être rejetée à la Chambre des pairs.

Les personnes les plus calmes s'effrayent enfin de la marche du gouvernement, et tentent de lui en faire changer la direction; mais leurs efforts sont inutiles.

Décidés à trouver un tort aux royalistes, les ministres leur reprochent une ambition dissimulée ; et pourtant ces mêmes royalistes s'engagent à soutenir le cabinet de tous leurs efforts, pourvu qu'il renonce à un système dont il n'est plus possible de nier les conséquences ; et cette ambition qu'on leur suppose, ne les empêche pas de promettre, dans le cas où leur demande serait acceptée, qu'ils n'exigeront aucun changement dans le personnel de l'administration. Mais comment s'accommoder avec des gens qui craignent au fond ce rapprochement, qu'ils semblent appeler de leurs vœux ? Les conditions qu'ils posent, le rendent impossible. Ils veulent que les royalistes se livrent à eux, corps et biens : « Donnez-vous d'abord, leur disent-ils, c'est-à-dire avilissez-vous ; et quand vous aurez perdu la juste considération dont vous jouissez, la juste considération qui fait votre force, nous traiterons ensemble. » C'est le lion dont on arrache les griffes sous prétexte d'alliance, et qu'on livre ensuite à la meute qui le déchire.

Le ministère est lui-même divisé.

M. Laîné, en paraissant quelquefois effrayé de la pente qui nous entraîne, contribue plus qu'aucun autre ministre à faire passer ces lois désorganisatrices qui sont apportées aux Chambres.

M. Corvetto calcule ses chiffres.

M. de Richelieu ne calcule rien ; mais, par malheur, d'autres calculent pour lui.

Le second projet sur lequel les votes de la Chambre ont été appelés, est l'exécution du concordat. M. Laîné, embarrassé du concordat signé par M. de Blacas, cherche quelque moyen de s'affranchir des clauses

arrêtées à Rome. Quant à M. de Richelieu, bien qu'il ambitionne la gloire de terminer un traité avec le saint-siége, il craint le retour de M. de Blacas, car les nouveaux favoris aiment à tenir éloignés ceux qui les ont précédés dans la faveur du maître.

M. Laîné, voulant faire rompre le concordat signé par M. de Blacas, s'est adressé à la Chambre des députés, qui n'avait rien à voir en cette affaire. Il n'appartient qu'à la prérogative royale de faire des traités et des conventions diplomatiques; aussi M. Laîné a été fort embarrassé pour donner une tournure raisonnable à ces communications ministérielles.

Depuis que le concordat est connu, et il l'était depuis longtemps en Europe avant que le ministère l'eût publié en France, tous les esprits en discutent les clauses avec chaleur. C'est partout un assaut de controverses érudites sur les affaires ecclésiastiques; on se passionne pour ou contre les bulles; il y a des brochures de tout le monde, de l'abbé Frayssinous, de l'abbé Grégoire, de M. Lanjuinais, de M. Fiévée. Grâce à son manque d'ensemble et de décision, le ministère a laissé à toutes les passions le temps de se déchaîner; en adoptant une marche assurée, imprévue, le ministère eut prévenu et dominé l'opinion; tandis qu'au contraire, il semble avoir disposé d'avance l'obstacle, pour faire naître l'impossibilité de le lever.

On conclut un traité avec Rome, et, au moment de l'exécuter, on le met de nouveau en question; M. Laîné apporte à la Chambre un projet qui modifie de beaucoup les conventions arrêtées avec le pape; et l'esprit d'indépendance religieuse trouve encore lieu de com-

battre ce projet, comme faisant trop de concessions à la puissance du chef de l'Église.

On apporte aux Chambres des lois organiques faites à Paris, sans consulter Rome, à qui elles doivent nécessairement déplaire, et l'on reproche à la minorité de se refuser à les voter; tandis que l'on déclare nulles les dernières lois organiques faites au sujet du concordat de 1801, uniquement pour avoir été faites par Bonaparte, sans le consentement du pape.

Ces inconséquences ayant indisposé contre le projet du ministère toutes les fractions de la Chambre, le projet a été repoussé, et l'affaire abandonnée au département de M. de Richelieu. M. Portalis va, dit-on, partir pour Rome, avec le titre de ministre plénipotentiaire.

CHAPITRE XI

Je viens d'écrire au duc de Richelieu, dont je connais et apprécie les intentions pures et l'âme droite. Sans avoir la prétention d'éclairer ses démarches, je cède au besoin d'un cœur français qui chérit son pays autant que son roi, et qui croit trouver sympathie dans une autre âme.

« M. le duc de Richelieu a accueilli avec indulgence quelques réflexions que j'ai eu l'honneur de lui offrir en 1815; j'espère qu'en 1818 il pardonnera à celui dont les sentiments n'ont, ainsi que les siens, jamais varié; et qui, son compagnon d'infortune en 1815, regrettait avec lui, en prenant tristement le chemin de Gand, les fautes qui nous y avaient conduits; il lui pardonnera, dis-je, de lui exprimer franchement les nouvelles craintes qu'il conçoit sur le sort de sa patrie.

« Il serait inutile de revenir sur le passé, le présent

seul nous appartient et l'avenir est entre les mains de M. le duc de Richelieu; oui, notre avenir, celui de la France, de la monarchie, de la religion, du roi, de la légitimité. Il peut encore en décider, et la reconnaissance peut faire place au désespoir.

« Des exagérés sont, sans doute, des hommes dangereux qu'il faut comprimer; mais ils ne peuvent jamais former un parti tel qu'il soit utile de les proscrire. Tenir la balance égale entre tous les partis est une théorie spécieuse d'une impossible exécution. En effet, ne devrait-on pas, d'après ce système, chercher également, dans chaque parti, les éléments du gouvernement; c'est-à-dire prendre, pour soutenir l'autorité, des hommes dont le but sera constamment de renverser tout pouvoir qui n'est pas le leur?

« Les royalistes, sous un ministre aussi royaliste que M. le duc de Richelieu, seront-ils réduits à s'appeler un parti? Et ne craindra-t-on pas de regarder comme ennemis, ceux dont toutes les pensées, tous les sentiments sont au roi et à son légitime successeur? Se croira-t-on forcé de les opprimer, permis de les proscrire, pour régner avec des hommes véritablement de parti et qui, n'ayant qu'à gagner à de nouveaux troubles, voudront constamment tout ce qui pourra nous y conduire? Les royalistes doivent être les principaux éléments de tout gouvernement sage; ils sont les soutiens du trône; qu'ils soient donc les amis de M. le duc de Richelieu, qu'ils deviennent ses auxiliaires, et qu'il fasse d'eux l'âme de son gouvernement! Vouloir marcher sans eux, c'est exposer la France à des malheurs inévitables, et prendre sur soi une effrayante responsabilité. Que M. le duc de Ri-

chelieu marche à leur tête; ils le suivront avec confiance, sans jamais l'abandonner, et alors il jugera si de pareils auxiliaires doivent être dédaignés!

« Comment un ministère peut-il gouverner, sous un gouvernement représentatif, sans une majorité toujours assurée; et où la trouvera-t-il, si ce n'est chez les royalistes.

« La loi des élections a conduit la France sur les bords d'un abîme; il n'est pas un homme sage qui n'en convienne. En proposer une autre paraîtrait le gage le plus indispensable à donner à ceux qui ne veulent que le salut de la France.

« Par qui la vérité arrivera-t-elle au trône, si ce n'est par celui sur les intentions duquel on n'osera jamais élever aucun soupçon, quelque ténébreux que paraisse notre avenir? »

LOI SUR LE RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Une loi bien importante était appelée par une impérieuse nécessité, c'était celle du recrutement de l'armée.

Le ministre qui l'a proposée, M. Gouvion Saint-Cyr, est un honnête homme, dit-on; ce ne serait pas le seul qui, sans le vouloir, contribuerait au malheur de la France, tout aussi activement que ceux qui y travaillent sciemment.

La supériorité du côté droit, dans cette discussion, ne peut être douteuse pour personne. Avec quelle chaleur et quel talent ces champions de l'honneur et de la fidélité ont défendu les principes auxquels se rattache tout ce qui est sacré! Avec quelle infatigable

constance ils ont encore cherché à arracher des mains d'une ardente démagogie ces précieuses prérogatives du trône qui sont pour le peuple les plus sûrs garants d'une sage liberté!

M. de Villèle, expression des sentiments royalistes, a résumé ainsi son vote sur le projet de loi; il a demandé l'abolition du recrutement forcé, l'augmentation des primes pour les engagements volontaires, et la suppression du titre de l'avancement, lequel doit être réglé par une ordonnance royale.

Le ministère veut une nouvelle armée, ou plutôt des vœux coupables appellent une force militaire composée d'éléments tels qu'elle puisse, à un jour donné et à un signal convenu, passer sous un autre drapeau, et tomber aux mains d'un gouvernement provisoire installé par l'émeute. Les légions et la garde royale sont un obstacle invincible qu'il faut détruire.

Un appel a été fait à l'ancienne armée de l'empire; on veut la recréer sous un gouvernement royal, constitutionnel et pacifique, telle qu'elle existait sous le régime de la guerre générale, et du despotisme le plus écrasant. Le ministère affecte de défendre les vétérans devant le tribunal de la nation, comme s'il avait jamais été question de les exclure des rangs de notre jeune armée; tout le monde sait, au contraire, qu'ils y ont été accueillis avec empressement, et qu'ils justifient par leur conduite la confiance qu'on leur a témoignée.

Encore une fois, ce ne sont point les individus que nous attaquons; ce que nous stigmatisons, c'est l'imprudence de ceux qui s'ingénient à réunir, à agglomérer les éléments de l'armée qui a fait les Cent Jours;

ce que nous trouvons absurde et dangereux, c'est l'effort qu'on fait pour retrouver, et rappeler la force militaire qu'une première fois déjà l'on a brisée sur les bords de la Loire. Une armée impériale quand nous sommes en train de constituer une armée royale! Comment ne pas voir quelle rivalité, quel antagonisme, quelle opposition dangereuse vont surgir de ces deux éléments si opposés? Nous rendons hommage à la bravoure de notre ancienne armée; nous sommes trop Français pour ne pas aimer à compter ses lauriers parmi les plus beaux joyaux de la France; mais nous redoutons l'esprit qui régnait dans ces redoutables cohortes! Le soldat n'était plus l'homme de la patrie; il était l'homme de l'Empereur. Le fanatisme avait éteint le devoir et l'affection envers ses concitoyens; et voilà comment, à la fin, il était presqu'aussi redoutable, dans son propre pays, que le soldat des armées étrangères.

Napoléon avait cherché à dénaturer le Français, pour en faire un soldat à son usage; il corrompait le citoyen pour en faire un cosmopolite; il lui fallait, dans chacun de ses compagnons, un ambitieux possédé du besoin de parvenir, avide du bien d'autrui; et qui, après avoir appris à mépriser la mort, apprît également à mépriser toute idée de devoir, et à étouffer toute pensée de remords.

Tels seront toujours les soldats d'un conquérant. La patrie, c'est le champ où ils bivaquent; ils ne connaissent d'autres voix que celle qui leur crie : *En avant!* Comment s'apitoieraient-ils sur le malheur, sur la détresse des leurs? Leur avancement ne peut se réaliser qu'à ce prix? Comment essuieraient-

ils les larmes de ceux qui pleurent leurs fils, leurs frères? Ne faut-il pas que le canon tue encore, tue toujours, pour qu'ils arrivent aux grades, aux honneurs, objet de leur ambition?

De quel droit (pour en revenir à la loi) rappeler sous les drapeaux des hommes qui, après avoir versé leur sang sur tant de champs de bataille, sont rentrés paisiblement dans leurs foyers et y goûtent un repos qu'on ne peut plus leur ôter? Laissez-les au souvenir de leur gloire passée, et qu'ils n'oublient pas surtout tout ce qu'elle a coûté à la France. Leurs jeunes émules prouveront que le drapeau blanc, l'effroi de l'ennemi pendant la guerre, est un gage de sécurité pour les citoyens pendant la paix.

En liant les mains du monarque par l'article de cette loi sur l'avancement, on veut priver le trône d'une de ses plus belles prérogatives, d'une prérogative qui tient à l'essence de la monarchie; et qu'un roi n'a pas plus le droit d'abandonner, qu'un fils n'a le droit de renoncer à l'héritage de ses pères, au lieu de le transmettre à ses enfants! Toutes les négociations de 1815 ont porté sur ce point : « qu'il fallait mettre un frein à l'ambition désordonnée de l'armée française, dont la révolte avait encore une fois, pendant les Cent Jours, troublé la paix du monde. » De là les licenciements de l'armée de la Loire. Qu'est-ce que la loi de recrutement, si ce n'est un moyen de reconstituer cette armée? Qu'est-ce que la réserve, si ce n'est encore un moyen de réunir ces mêmes soldats que les événements ont dispersés! Toute la gauche, même la plus extrême, a adhéré naturellement aux principes du ministère.

La loi a passé, malgré tous les efforts de la minorité, à la Chambre des députés. Portée à la Chambre des pairs, elle y a été également votée à une majorité factice de deux ou trois voix.

Rappeler sous les drapeaux l'armée licenciée peut être aussi un moyen de faire rentrer les étrangers en France. Serait-ce dans ce but qu'on a tenté d'assassiner le duc de Wellington en tirant sur lui un coup de pistolet, lorsqu'il rentrait à son hôtel, à une heure du matin?

Le duc de Wellington avait été prévenu qu'on en voulait à sa vie; et même, dans différentes contrées de la France, l'on avait annoncé la nouvelle de sa mort.

La police fit beaucoup de bruit de cette affaire, mais il est facile de prévoir qu'elle sera, en partie du moins, assoupie.

On a fait courir, à propos de cet essai d'attentat, le quatrain suivant :

Mal viser est un défaut.
On l'a manqué, voici comme :
On a tiré beaucoup trop haut. . . .
On le prenait pour un grand homme.

Il n'y a en France qu'un parti qui puisse rire à la suite d'un crime, et l'on devine de quel côté partait l'épigramme.

Je n'avais pas attendu la conclusion de ces vers pour porter mon jugement sur le personnage célèbre dont il s'agit.

Wellington est habile général, et fin politique sans être un grand homme d'État. Tout ce qui part de

l'âme est incomplet chez lui, et ses facultés sont plutôt des qualités que des vertus. Elles sont le produit de son esprit, qui est juste sans être profond, plutôt que de son cœur, qui est bon sans être sensible.

Une ténacité invincible est le cachet de son caractère; il a su rester simple au milieu des grandeurs, et malgré l'enthousiasme le plus extraordinaire qu'un homme ait jamais inspiré.

Son courage et son sang-froid sont au-dessus de tous les éloges. C'est l'homme des circonstances et de l'occasion. Habile à réparer ses fautes, il a su vaincre à force de volonté.

Ami du soldat qui fut l'âme de sa gloire, il sacrifierait sa vie sans ménagement, si son sang était nécessaire à la prospérité de son pays.

Peu capable d'émotions d'aucune espèce, il méprise le danger, et sait conserver autant de calme à la tribune que sous la mitraille.

Il écoute sans interrompre jamais; et l'on se retire tout étonné de n'avoir produit aucune impression sur son esprit.

Ne croyant point à la reconnaissance, il n'en conserve pas plus qu'il n'en demande.

Ce qu'on lui accorde, il croit le mériter, mais il en jouit sans faste, et s'il aime l'argent, c'est pour le dépenser.

Naturellement d'un caractère doux, il s'échauffe rarement; cependant il ne supporte pas qu'on s'oppose à ses vues quand il les croit justes.

Son étoile lui inspire une grande confiance; il s'y abandonne sans réserve.

Peu de cheveux, des yeux renfoncés, un nez pro-

noncé, un visage ridé, un teint pâle, une figure longue, un front chauve mais étroit, tels sont les traits distinctifs de son visage. Sa physionomie annonce à l'observateur, qu'il a de la persévérance dans ses actions comme dans ses pensées, mais elle dénote des facultés peu étendues.

Sentant ce qu'il lui manque, Wellington a toujours eu le bon esprit d'associer à sa politique les hommes les plus distingués de son pays.

Il n'est pas orateur consommé; mais il parle avec simplicité et facilité.

En somme, Wellington ne saurait passer pour un profond diplomate; mais c'est un homme heureux; et ce cachet n'est peut-être pas le côté le moins remarquable de son caractère.

Ses idées ne sont pas toujours fort élevées; il est, avant tout, homme de sens et de raison.

Un libelle, écrit par le colonel Fabvier, avoué par le maréchal Marmont, est répandu avec profusion dans toute la France; et dénonce comme instigateurs des derniers troubles de Lyon ces mêmes autorités qui y avaient déployé une fermeté justifiée par l'imminence du danger.

Des magistrats, d'une réputation reconnue sans reproche, sont accusés dans cette brochure, d'avoir excité à la révolte les habitants des villes et ceux des campagnes, pour se faire ensuite un mérite d'une répression entière.

On ose supposer qu'ils ont amené eux-mêmes les victimes sous la hache du bourreau, pour demander ensuite le prix du sang injustement versé.

Quelque absurde que soit une attaque aussi odieuse,

les autorités compromises ne pouvaient garder le silence.

L'ancien préfet de Lyon, le comte de Chabrol; le général Caruel, commandant les forces militaires; le maire, le comte de Fargues, et le grand prévôt, le colonel Deshuttes, ont répondu avec convenance, dignité, clarté et précision.

Le parti n'en a pas moins atteint son but.

« Calomniez, il en reste toujours quelque chose!... »

Jetons maintenant un coup d'œil sur le présent, pour nous occuper ensuite de notre avenir.

Le roi, trompé d'abord par un favori, ensuite entraîné, n'entrevoit plus les événements, les hommes et les choses qu'à travers le prisme qu'une main ambitieuse tient constamment devant ses yeux.

Le roi fait tellement cause commune avec son ministère que, plus d'une fois, il a défendu à des pairs de se rendre à la Chambre, afin que leur absence assurât une majorité quelconque à des lois faites dans le but d'affaiblir la royauté, et de battre en brèche la monarchie.

Aveuglé sur ses intérêts comme sur ceux de son peuple, Louis XVIII, s'il doit un jour rendre hommage à la vérité, regrettera peut-être alors qu'il soit trop tard pour faire un usage utile du pouvoir dont il se laisse dessaisir chaque jour.

Les concessions qu'un roi fait à des favoris, au préjudice de son autorité, deviennent toujours fatales à l'intérêt des peuples, comme à ceux de la couronne!

M. le duc d'Angoulême, ne voulant pas se mêler d'affaires, croit de son devoir de suivre la direction

qui lui est tracée par la pensée royale, sans se permettre de la juger. Il a réussi à se faire aimer des troupes; mais, malheureusement, pour se concilier des opinions, il a blessé des sentiments. On voudrait éloigner de lui les compagnons fidèles de ses malheurs...

M. le duc de Berry ne jouit pas de toute la considération dont il devrait être entouré. Spirituel, aimable, bon, généreux, mais trop brusque, ses opinions se ressentent un peu de l'inégalité de son caractère.

M. le duc d'Orléans, peu estimé généralement, s'est perdu vis-à-vis de ceux qui voulaient en faire un chef de parti, par ses procès qui prouvent son avidité[1], et par son peu de résolution.

MADAME, toujours inébranlable, marche avec fermeté dans la route qu'elle s'est tracée : elle est partout vénérée.

Son énergie est au-dessus de tous les événements, comme sa vie est au-dessus de tous les reproches.

MONSIEUR, enfin, souvent calomnié, MONSIEUR, objet constant de jalousie, est aussi celui de nos espérances; c'est la royauté de demain, et tous les bras lui sont ouverts.

Ceux même qui le craignent sont forcés de convenir qu'un seul mot de sa bouche les aurait bientôt rassurés; et que sa parole est préférable à tous les traités.

Le présent est gros de l'avenir; étudier l'un, c'est arriver à la connaissance de l'autre; les événements ont leur logique, mais il est donné à l'homme de

[1] Procès avec Jullien au sujet du Théâtre-Français.

lutter pour la changer; il ne serait pas libre sans cela.

Admettons les circonstances, les hommes que nous ne pouvons changer, les exigences du temps, les craintes des individus, leurs rivalités, leurs jalousies, leurs regrets, leurs espérances coupables; et sans rien diminuer du danger qui nous menace, ni rien retrancher de nos ressources pour en triompher, voyons ce qu'il faudrait que fît un roi qui voudrait fortement arrêter le mal en remontant jusqu'à sa source; examinons ce qu'il serait nécessaire qu'il fût.

Franchement chrétien, il faut qu'il montre, sans être arrêté par le respect humain, une religion éclairée, dégagée de ces petitesses, de ces minuties qui sont du domaine de la dévotion exagérée. Après une révolution qui a tout corrompu, il n'y a de garantie que la moralité des hommes dont on s'entoure; il choisira donc des gens honnêtes qui peuvent, eux aussi, être des gens habiles, car c'est déjà une louable habileté que de pouvoir offrir le passé pour répondre du présent. Fidèle à ses engagements, il s'appuiera sur la justice, et ne craindra plus de donner au mal le nom qu'il doit porter, sans pour cela renoncer au bonheur de lui pardonner, s'il est accompagné du repentir. Il n'y a que celui qui ne se croit pas coupable, et qui s'enorgueillit de l'avoir été ou de l'être encore, qui s'offense du pardon et le repousse; d'ailleurs, c'est uniquement aux faits des Cent Jours que le pardon, maintenant, peut s'appliquer.

Conséquent avec ses principes, le Roi donnera l'exemple de la pratique de tous les devoirs, et de l'observation de toutes les convenances. L'oubli des conve-

nances fut le premier symptôme de la première révolution.

Sans préjugés comme sans prévention, il saura prendre ce que le passé a d'applicable au présent; et, dans le présent, ce qu'il convient d'ajouter au passé. Comme la droiture sera la première qualité qu'il appellera auprès de lui, il saura se soustraire à la domination de l'intrigue.

Il se servira de l'ambition des hommes pour les conduire; mais il sanctifiera ce moyen, en le faisant servir au bien général, et en lui donnant un noble but; la grandeur et la prospérité de la France.

Un roi doit savoir distinguer, parmi les hommes qui l'entourent, ceux qui ne cherchent que leur propre intérêt, et leur satisfaction personnelle de ceux qui le servent parce qu'ils l'aiment véritablement, et parce qu'ils aiment encore plus leur pays! C'est auprès de ceux-là qu'il faut chercher la vérité; il faut qu'il récompense leur courage à la dire; en ayant, lui, le courage de la mettre à profit.

Il ne se laissera jamais arrêter par des préjugés du siècle; ne voulant que ce qui est juste, il saura accepter sans faiblesse, les conséquences des décisions qu'il aura prises.

Il encouragera le talent, il récompensera le mérite, et protégera l'industrie. Instruit par la fragilité des choses humaines dont il aura fait l'expérience, il opposera des institutions fortes à ce dissolvant que le scepticisme et l'égoïsme ont infiltré dans les sociétés humaines; et pour cela il combattra avec force cet esprit d'irréligion qui a perverti toutes les classes de la société. Le seul moyen de ramener les peuples à la

connaissance de leurs devoirs, est de les rattacher à la foi de leurs pères.

Sur l'arbre de la croix naissent tous les fruits de la science du bien, la victoire sur les mauvaises passions, la réforme des mœurs, l'ordre, la concorde, la fraternité; ce n'est qu'au pied de la croix, que le mot de pardon a sa véritable et salutaire signification; partout ailleurs il blesse comme une injure; *je te pardonne parce qu'il me plaît de ne pas te punir*, voilà ce que dit l'homme du siècle; *je te pardonne parce que, moi aussi, j'ai besoin de pardon, je te pardonne pour qu'il me soit pardonné;* voilà ce que dit le chrétien.

Il existe, dans l'ombre, des sociétés que le dernier siècle a vu former, qui ont écrit les pages les plus sanglantes de notre histoire. Il faut n'être jamais désarmé contre les complots de ces ténébreux repaires du meurtre et de la trahison.

Faire pénétrer le grand jour de la justice et de la vérité dans ces conciliabules de la conspiration, ce serait les livrer à l'exécration publique, et briser dans leurs mains ces armes qu'ils aiguisent contre la société.

Il faut que les feuilles publiques deviennent les interprètes des vrais sentiments de la France; les inspirations d'une saine morale et d'une sage politique remplaceront ces écrits prêchant l'irréligion et l'indécence, et que l'on distribue à vil prix, parmi le peuple, dans l'intention de le corrompre. A côté d'une philosophie subversive qui veille pour séduire et égarer les masses, la religion paraîtra toujours pour les éclairer. C'est dans les mesures qui doivent opérer cette trans-

formation de la presse périodique que réside véritablement le secret de la politique actuelle; tous ses efforts doivent tendre à ce but : détruire la corruption du siècle.

L'éducation publique est le premier des moyens à employer pour améliorer les mœurs. Si vous voulez qu'une génération nouvelle console la France, lui rende ses antiques vertus et l'élève à la hauteur qu'elle doit occuper dans l'estime des autres, nations, faites que cette génération soit chrétienne, qu'elle s'élève à l'ombre et sous l'influence de la croix, que tous les maîtres soient religieux, depuis le grand maître de l'Université, jusqu'à l'instituteur du moindre village; qu'il n'y ait point de contrastes, de contradictions entre ces premiers enseignements, et les séductions officielles que le jeune homme trouve en entrant dans le monde; ainsi les spectacles cesseront de présenter la vertu comme une chose inutile, et quelquefois même ridicule; ils cesseront de rendre le vice aimable et même intéressant, et l'arme de la raillerie ne s'y exercera plus contre les principes les plus sacrés.

Tous ces petits théâtres, qui vivent de la corruption du peuple et entretiennent son esprit de dissipation, seront fermés, ou du moins complétemeut réformés.

Un tribunal jugera les pièces avant de les livrer à la représentation, et retirera celles qui ne pourront y être admises sans inconvénient pour la morale publique.

Alors disparaîtra cette inconséquence flagrante qui tolère des écoles de sensualité et de démoralisation à la porte des établissements où l'on élève les hommes dans la doctrine qui épure l'âme, qui impose silence à la voix

des sens, et fait de la pureté la première des vertus; ces enfants élevés chrétiennement ne trouveront plus une société toute païenne, qui n'a des applaudissements que pour les plaisirs condamnés et défendus par l'Église. Rendez ces passe-temps innocents : éloignez d'eux tout ce qui peut éveiller les sens, égarer l'esprit et le jugement, et l'Église se départira de ses arrêts sévères.

La réforme projetée atteindra les comédiens. En cessant de faire peser sur eux une exclusion formidable, elle leur donnera, comme aux autres citoyens, la possibilité et le désir d'une existence dans les conditions de l'ordre et de la moralité; et il y aura, pour les grands artistes, outre les applaudissements dus à leur talent, l'hommage non moins précieux de l'estime publique.

L'intervention de la religion dans les choses de la vie sera gratuite, et les prières de l'Église sur le berceau du nouveau-né, sur le cercueil du pauvre ou du riche, et la bénédiction de l'union conjugale ne seront plus tarifées comme une marchandise dont on se passe quand on ne peut la payer. Le clergé recevant de l'État une position absolument indépendante, sous le rapport de la fortune, l'autorité ecclésiastique interdira, sous quelque prétexte que ce soit, aucun versement d'argent entre les mains de ses ministres, à moins que ce ne soit pour distribution d'aumônes. Un ministère de paix, de grâce et de renoncement ne sera plus poursuivi de ces reproches de vénalité et d'avidité qui, si souvent, ont contristé les fidèles, alors que des malheureux s'en éloignaient comme on s'éloigne d'un spectacle où l'on ne peut payer sa place.

Ne sommes-nous pas tous les enfants de l'Église, et n'est-il pas contraire à ses vues, que l'on fasse une question d'argent de notre admission à ses précieuses et maternelles faveurs?

Tous les cultes ont le droit de réclamer une juste protection de l'autorité; mais, sous le roi très-chrétien, dans un pays où la majorité des habitants est catholique, cette religion doit jouir des justes prérogatives accordées à la religion de l'État.

Les secours immenses qui sont tous les jours offerts à la misère, sans diminuer le nombre des malheureux, seront distribués d'une manière plus éclairée. Plus de mendicité dans les rues, sur les routes. De vastes établissements recevront ces misères qu'on isolera, et qu'on soulagera par le travail. Ce n'est pas la paresse qu'il s'agit de protéger, mais ceux qui sont hors d'état de gagner leur vie par un labeur journalier.

Hommes et femmes renfermés dans ces maisons de bienveillance, sagement administrées, seront assujettis à une occupation en rapport avec leurs forces; car là encore il s'agira de moraliser, et l'oisiveté est la première cause de démoralisation. Ainsi les campagnes cesseront d'être inondées de cette foule de vagabonds qui traînent après eux les désordres de tous genres.

Les soins qu'un gouvernement paternel prend pour venir en aide aux individus, deviendront plus actifs pour ceux dont les maladies aggravent la misère.

L'Hôtel-Dieu, ce grand foyer d'exhalaisons, de miasmes putrides, ne restera point au centre de la capitale, comme une menace permanente à sa salubrité. Un édifice vaste et bien distribué sera construit en dehors de Paris; enfin, d'immenses greniers remplis dans des

moments d'abondance, témoigneront de la sollicitude du gouvernement pour l'existence du peuple, et préviendront toute disette factice, en prouvant qu'elle serait désormais impossible. Ce sont là des monuments qui valent mieux que des arcs de triomphe élevés au génie de la guerre et de la destruction. Des idées sages et bienfaisantes doivent seules mettre un règne en lumière; et il n'y a plus de gloire possible, si ce n'est celle qui couronne la vertu.

Le vice sera contraint de se cacher, si l'on ne peut parvenir à le bannir du sein de la cité, et on ne le laissera plus étaler au coin de nos rues ses images provocantes : la voie publique sera respectée, et nous pourrons la traverser le soir avec nos mères, nos filles et nos sœurs, sans crainte de les voir rougir.

Le régime des prisons subira de grands changements; ces prisons ne seront plus l'école où la perversité vient achever ses cours, et prendre ses degrés. Si les condamnés n'en sortent pas plus mauvais qu'ils n'y sont entrés, on aura fait beaucoup; mais ce n'est pas assez : il faut que la société les retrouve dans une voie d'amélioration morale, ce sera à elle de faire fructifier leurs bonnes dispositions : elle complétera l'œuvre de la justice et du repentir par une surveillance et par une protection incessantes.

Les tribunaux rendront des arrêts, et jamais des services.

Fort de son droit et de ses bonnes intentions prouvées par des actes, le gouvernement respectera leur indépendance, et sera le premier à s'incliner devant leurs décisions. Le sceptre, en France, est une main de justice.

Après avoir reconnu la nécessité de ces réformes, on les exécutera avec une persistance et une volonté inébranlables.

Il est indispensable qu'une marche assurée remplace l'irrésolution qui ôte au gouvernement sa force et sa considération, en le jetant dans un dédale de contradictions et d'inconséquences.

Une administration sagement organisée ne laissera plus Paris, les provinces et même les dépositaires du pouvoir à la merci d'une bureaucratie despotique et tracassière.

Le roi sera bien servi, quand ceux qu'il emploie verront le triomphe de leurs intérêts dans l'accomplissement de leurs actions et de leurs devoirs.

Que la Charte soit la loi de tous les temps; et qu'elle ne serve plus à réclamer, tantôt l'arbitraire, tantôt les idées libérales, suivant l'intérêt du moment.

Remplir strictement nos engagements envers les étrangers, c'est les mettre en demeure d'accomplir leurs promesses. La loyauté doit présider à tous les traités; la paix est le premier des biens, dans la situation de la France; mais il ne faut pas qu'on oublie le poids de son épée dans la balance où se pèse la destinée des nations. En la voyant pacifique, il faut qu'on pense à ce qu'elle pourrait être encore, si elle cessait de l'être; il faut qu'une armée lui donne l'attitude qu'elle doit conserver aux yeux de l'Europe : le repos dans la force.

L'homme, avant d'être soldat, appartient à sa famille; aussi c'est elle qui doit l'élever. Devenu soldat, il appartient au gouvernement, et c'est lui qui doit se charger des institutions propres à lui ouvrir toutes les carrières.

Les finances ne peuvent se rétablir que par la confiance, par le crédit, et surtout par une sage économie. Espérons aussi que le véritable patriotisme, enfin rassuré, en s'imposant volontairement de grands sacrifices, saura venir en aide au trésor pour réparer ses pertes. L'avenir nous fera trouver des ressources immenses dans ce besoin de mouvement et de conquête qui nous pousse vers l'étranger, et qui se concentrera à l'intérieur, sur l'agriculture et sur l'industrie. Voilà la voie qu'il faut ouvrir devant la *furia francese*. De ce côté, sont les nouveaux triomphes, les conquêtes nouvelles qui lui soumettront encore l'étranger, et qui en feront notre pacifique tributaire. Qu'il trouve en France ce qu'il chercherait vainement ailleurs, les jouissances du luxe, des beaux-arts, la magnificence de nos monuments, la splendeur de nos fêtes, les merveilles de l'industrie, la politesse et le bon goût; et il viendra nous apporter son or, et nous nous enrichirons en nous faisant aimer et admirer, ce qui vaut mieux que de se faire haïr et redouter, sans s'enrichir; car à qui ont profité ces spoliations des guerres de la République et de l'Empire?

Ouvrons sans obstacle nos ports aux vaisseaux des nations amies; qu'elles emportent nos marchandises et les produits de notre industrie. Quant aux matières premières, elles seront difficilement et chèrement exportées; autrement les étrangers parviendraient à fabriquer eux-mêmes, ce qu'ils viennent chercher maintenant chez nous.

La bonne foi doit présider à l'examen des lois; la sagesse des déterminations doit ménager tous les intérêts, en fixant la portion des droits de chacun. Vous vou-

lez que tous les individus, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, fassent sur l'autel du salut commun les sacrifices de leurs prétentions plus ou moins fondées : pour compensation, qu'ils puissent vivre à l'abri des lois également protectrices de tous! Là seulement l'égalité peut exister : partout ailleurs elle n'est qu'une illusion.

Les lois doivent servir aux temps et non aux circonstances; une loi précaire est une loi dangereuse.

Dieu sera partout, même dans le Code; la politique n'est rien sans la morale.

La propriété, source principale de la richesse d'un pays, doit être dégrevée peu à peu des impôts qui pèsent sur elle, et dont la perception coûte si cher à l'État. Un système territorial devrait remplacer le système uniquement financier, qui n'est aussi vanté, que parce que ceux qui l'exploitent y trouvent un énorme avantage. Disposant des fonds, ils donnent momentanément aux opérations du gouvernement un crédit qu'ils retirent ensuite à leur profit, et grâce au simulacre d'économie qu'on nous présente chaque année, nos charges s'aggravent, et la dette de l'État s'augmente tous les jours.

La propriété doit recevoir une nouvelle vie : il faut, en France, une aristocratie dignement représentée; et, pour première condition, il est nécessaire que les fortunes n'arrivent plus ainsi divisées, morcelées à des enfants qu'elles arrachent à peine à la misère, et à des familles dont elles anéantissent véritablement l'existence.

Il y a aussi une grande économie à faire sur la perception des impôts.

Il est impossible que le gouvernement marche sans s'appuyer sur une partie de la nation; et il est absurde, sous un roi légitime, d'appeler *parti royaliste* la réunion des hommes qui confondent dans leur amour Dieu, le pays et le roi.

Le gouvernement doit, en les dirigeant, se reposer sur eux avec confiance, et forcer les différentes fractions en dehors de ce grand ensemble des intérêts et de l'opinion du pays, à adopter ses principes ou, du moins, à se conduire comme s'ils les partageaient. Le pouvoir, en donnant les places et en distribuant les grâces, a entre ses mains le moyen de fixer les opinions incertaines. Quand on verra que la première condition pour obtenir ou garder une position quelconque est, dans ce pays, d'être royaliste, quand on saura bien que la consécration de tous les intérêts en jeu dans ce pays n'est possible que par la conservation du principe monarchique, la France entière se fera gendarme pour surveiller et réprimer les efforts de ceux qui chercheraient à exciter de nouveaux troubles.

La Révolution a créé des intérêts matériels qui doivent être respectés; mais la tendance de ce que j'appellerai ses intérêts moraux doit être tenue en bride par les intérêts de la société, qui sont essentiellement conservateurs. Ne pas assurer aux acquéreurs des biens nationaux la possession tranquille de leurs biens, serait aussi impolitique qu'il serait inique et cruel de condamner ceux qui ont perdu ces biens par dévouement au principe que le gouvernement vient de nouveau d'inaugurer en France.

Il faut déclarer franchement qu'une indemnité leur

est due; et attendre, pour la leur donner, que le temps et la prospérité générale aient amené une sensible amélioration dans notre état financier.

Les acquéreurs de biens nationaux forment, en France, une masse d'individus séparés de la nation et constamment ligués contre tout ce qui est légitime. Il faut les forcer à fondre leur intérêt particulier dans l'intérêt général. Garantir par une parole royale, et par conséquent sacrée, l'intégralité de leurs propriétés, est sans doute une condition de tranquillité publique; mais il en est une autre non moins importante, c'est celle qui consiste à les réconcilier avec eux-mêmes. L'infortune de ceux qui ont été dépouillés doit être un reproche insupportable pour ceux qui ont acquis : c'est en rendant justice aux premiers que l'on pourra seulement parvenir à calmer les seconds. Ils seront ainsi rassurés par la loi et par leur conscience : deux garanties valent mieux qu'une.

Le devoir d'un gouvernement paternel est de veiller avec sollicitude sur le sort de ses enfants; il rougirait de s'enrichir de leurs dépouilles : la loterie et les maisons de jeu devront être irrévocablement supprimées.

Voilà tout ce qui est possible et ce qu'il est indispensable d'exécuter. Pour y réussir, il suffit de le *vouloir :* « Il faut vouloir fortement tout ce qu'on entreprend, et entreprendre franchement tout ce que l'on *a voulu*, sans jamais remettre l'exécution d'un parti jugé nécessaire. »

Espérons que l'expression de ces vœux sera un jour complétement réalisée! Nous verrons à côté du monarque, et choisis par lui, MM. de Villèle et Corbière, des ministres honnêtes, gens capables d'exécuter ces

grandes réformes. Les circonstances graves qu'ils ont traversées, à leur honneur, les désignent d'avance : leur fermeté au moment du danger, leur persévérance dans les épreuves, leur marche inébranlable au milieu de toutes les irrésolutions, leur caractère moral, leurs principes religieux et politiques, les mettent à la hauteur de cette mission. Qu'ils l'accomplissent, et ils auront bien mérité du roi et de la France!

A la fin de la session, le ministère, pour aider à l'affranchissement du territoire, a proposé l'inscription sur le grand-livre d'une rente de douze millions quatre cent mille francs pour la liquidation des créances étrangères!

Il demande également l'ouverture d'un crédit éventuel de vingt-quatre millions de francs de rentes, pour être employées à compléter le payement des sommes dues aux puissances étrangères.

La Chambre des députés a accueilli ces deux propositions de crédit avec un haut sentiment d'unanimité. Toutes les opinions semblent se réunir lorsqu'il s'agit de la libération du territoire. Les royalistes, à la tribune, ont, en cette circonstance, comme dans tant d'autres, manifesté des opinions nationales; ils ont voté avec un noble orgueil et, certainement, avec moins d'arrière-pensée que les révolutionnaires, l'affranchissement de la patrie.

Toutes les calamités qui frappent la France sont, pour nos princes, une occasion de déployer leur caractère généreux et compatissant.

Un orage ayant éclaté sur Paris et causé de grands dégâts dans le faubourg Saint-Antoine, le roi a envoyé trente mille francs au maire du huitième arron-

dissement. M. le duc de Berry, malgré l'exiguité de son revenu, en a détaché quatre mille francs pour le même objet. MONSIEUR et la duchesse d'Angoulême ont fait également des dons considérables; mais c'est surtout à la suite du malheureux incendie de l'Odéon que la munificence royale s'est manifestée. Le théâtre va être rebâti; et la liste civile a dépensé, dit-on, quatre cent mille francs en dons particuliers, pour les veuves et les orphelins des citoyens qui ont péri en voulant arrêter l'incendie.

M. Decazes, demeuré sans rival dans la faveur du roi, a été créé pair de France; et le roi s'est occupé de marier lui-même son ministre favori avec mademoiselle de Saint-Aulaire, petite-nièce et petite fille de la duchesse de Nassau et de madame de Soyecourt, héritière du prince de Nassau-Saarbruck, et nièce de la duchesse de Brunswick. La demande en mariage a été faite à M. de Saint-Aulaire, au nom du roi, par M. le duc de Grammont et M. le maréchal Oudinot; et Louis XVIII a écrit de sa royale et spirituelle main à la duchesse de Brunswick, à M. et à madame de Saint-Aulaire, en faveur de celui qu'il appelle *son enfant, son élève*.

M. Decazes, à la demande du roi de France, a été créé duc de Glucksberg par le roi de Danemark; et le mariage a été célébré avec une grande solennité, dans la chapelle de la pairie, au Luxembourg.

M. de Richelieu poursuit le cours de ses négociations avec l'étranger pour obtenir la délivrance du territoire. Une généreuse émulation se manifeste de toutes parts pour ouvrir les emprunts autorisés à cet effet par les Chambres. Le nombre et la quotité des

souscriptions particulières prouve que le gouvernement eût mieux fait, dès l'origine, de s'adresser au pays lui-même que d'avoir recours à ces banquiers étrangers, qui lui ont imposé des conditions si onéreuses.

CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE

Au mois de juin 1818 il a été arrêté dans la pensée des souverains qu'ils se réuniraient avant la fin de l'année. Les journaux anglais et français ayant eu connaissance de cette détermination ont jeté l'alarme dans les esprits. A les entendre, toutes les conventions du congrès de Vienne allaient être de nouveau mises en question, et une conflagration universelle devait suivre la nouvelle réunion des souverains. M. de Talleyrand, dit-on, blessé de n'être pour rien dans les nouvelles combinaisons diplomatiques, n'est pas étranger à la propagation de ces bruits.

Le véritable objet de la réunion des souverains est l'évacuation du territoire de la France. Voilà le but important qu'on va s'efforcer d'atteindre.

Le duc de Wellington est favorable à la France dans tout ce qui touche l'évacuation. Sa position de généralissime de l'armée d'occupation donne un grand poids à son avis chaque fois qu'il a été consulté; il a répondu avec une modération qui fait honneur à son caractère.

La France a acquitté avec une scrupuleuse exactitude tous ses engagements pécuniaires; elle a payé non-seulement les contributions de guerre exorbitantes, mais elle a, de plus, satisfait à toutes les exi-

gences particulières des puissances alliées. Il paraît arrêté que les puissances consentent à retirer leurs troupes, s'il leur est prouvé que les conditions de stabilité de son gouvernement sont hors de doute.

M. de Richelieu a pris congé du roi qui lui a dit dans sa dernière conférence : « M. de Richelieu, faites « toute espèce de sacrifices pour obtenir que les étran- « gers s'éloignent ; c'est là la première condition de « notre indépendance ; il ne doit y avoir que des dra- « peaux français en France. Exprimez à mes alliés « combien mon gouvernement sera difficile tant qu'on « pourra lui reprocher les calamités de la patrie, et « l'occupation du territoire ; et, pourtant, vous savez, « monsieur de Richelieu, que ce n'est pas moi, mais « Bonaparte qui a forcément appelé les alliés contre « nous. Voilà toutes mes instructions. Répétez à l'em- « pereur Alexandre qu'il peut rendre à ma maison un « dernier et plus éclatant service que celui qu'il lui « a rendu en 1814 et en 1815. Obtenez les meil- « leures conditions possibles : mais, à tout prix, point « d'étrangers ! »

M. de Richelieu est parti pour Aix-la-Chapelle. Les ministres des grandes puissances lui ont manifesté quelques inquiétudes sur le résultat du système électoral adopté par son ministère.

M. de Richelieu s'est, dit-on, efforcé de les rassurer. Il a eu ensuite plusieurs entrevues avec l'empereur Alexandre.

« — Mon cher Richelieu, a dit l'empereur, je ne crains pas en France le développement des principes libéraux : je suis libéral, moi, très-libéral ; je voudrais même que votre roi fît un acte quelconque qui ratta-

chât davantage, s'il était possible à son gouvernement, les acquéreurs des biens nationaux ; mais je crains les jacobins, je les haïs : prenez garde de vous jeter dans leurs bras. L'Europe ne veut plus de jacobinisme. Il n'y a qu'une sainte-alliance de rois, fondée sur la morale et le christianisme, qui puisse sauver l'ordre social. Nous devons donner l'exemple. »

M. de Richelieu a assuré « qu'il pouvait s'en reposer sur le roi de France pour la répression de l'esprit de jacobinisme ; que jusque-là, la loi des élections avait donné de bons résultats. »

« Attendons la session suivante, a répliqué Alexandre ; mais, au nom du ciel, monsieur de Richelieu, sauvons l'ordre social ! »

Un courrier de cabinet vient d'arriver ; il apporte au roi le premier protocole, signé le 1er octobre, et contenant ce seul article :

« Les troupes, y est-il dit, composant l'armée d'occupation, seront retirées du territoire de la France, le 31 novembre prochain, ou plus tôt, si faire se peut. »

Voilà un point essentiel réglé ; il est admis que le territoire français ne sera plus occupé par les troupes étrangères : les souverains alliés reconnaissent enfin, que la France est appelée à jouer le rôle d'indépendance qui convient à une si grande et si puissante nation.

Le roi a annoncé officiellement cette bonne nouvelle à l'ordre ; sa physionomie était resplendissante de joie et de fierté. Il a écrit, dit-on, à M. de Richelieu une lettre qui finissait par ces nobles paroles :

« J'ai assez vécu, monsieur de Richelieu, puisque

« j'ai vu la France libre, et le drapeau français flotter « sur toutes les villes françaises!... »

L'évacuation du territoire de France par les alliés ayant été décidée, et les termes du payement fixés pour la libération complète, M. de Richelieu a entamé des négociations pour obtenir l'admission de la France aux conférences politiques des cours européennes. Cette demande a été discutée et résolue favorablement.

Les principes posés par les notes échangées entre M. de Richelieu et les ministres plénipotentiaires ont été convertis en un traité positif, lequel fait entrer la France dans la participation la plus complète aux affaires de l'Europe.

Par une convention secrète, les quatre souverains se sont réservé de faire revivre contre la France l'hostile traité de la quadruple alliance pour le *casus fœderis et belli*, auquel cas les monarques alliés se promettent de concerter entre eux les moyens les plus propres à prévenir les funestes effets de l'esprit révolutionnaire, s'il parvenait à susciter de nouveaux bouleversements, grâce à la situation libre dans laquelle la France va se trouver par suite de l'évacuation de ses provinces.

Les conférences d'Aix-la-Chapelle étant terminées, l'empereur Alexandre est venu à Paris pour voir le roi, et le complimenter sur le résultat des négociations.

Dans une entrevue de plus de deux heures, où les deux princes se sont entretenus de la marche générale des affaires, Alexandre a développé la pensée qui le préoccupe depuis longtemps, de réunir les couronnes

et les peuples autour des principes du christianisme. Il a démontré les dangers du jacobinisme et la nécessité de le réprimer par des concessions généreuses et libérales faites aux nations.

« Point de révolutionnaires ni de jacobinistes, a-t-il répété à plusieurs reprises, mais de la liberté chrétienne. »

Le roi a envoyé M. le duc d'Angoulême assister à la remise des places fortes par les troupes étrangères.

Le roi et tous ceux qui lui sont dévoués se réjouissent vivement de la délivrance du territoire. Pourquoi faut-il que, dans les esprits prévoyants, la marche des affaires intérieures mêle à cette joie toute française, d'amères et inquiètes prévisions?

L'occupation des étrangers est un fait indépendant de la Restauration : le gouvernement des Cent Jours l'a amenée, et c'est à la seule considération du roi, que les alliés ne se sont pas montrés plus implacables : voilà ce qu'on ne peut trop répéter.

M. de Richelieu, sans prendre d'engagements positifs, a répondu moralement des élections au congrès d'Aix-la-Chapelle; il a défendu le système ministériel, et l'impulsion donnée à l'opinion publique en France. Un nouveau cinquième de la Chambre va être renouvelé. L'approche des élections jette dans les esprits une grande effervescence. Le ministère se targue du grand service qu'il vient de rendre, s'attribuant à lui seul la gloire d'avoir délivré la France de l'occupation militaire des étrangers.

Les instructions aux préfets portent l'ordre formel d'écarter de la candidature les royalistes d'opposition, et de favoriser tout candidat constitutionnel.

Une mesure inique a été prise par le ministère, agissant toujours dans un sens d'hostilité contre les royalistes. Cette mesure est celle qui ôte au frère du roi le commandement général des gardes nationales du royaume. MONSIEUR conserve son titre honorifique et les prérogatives qui y sont attachées, mais sans fonctions positives, et sans avoir désormais aucun rapport avec la garde nationale, qui sera placée sous l'influence immédiate du ministre de l'intérieur. On prive ainsi MONSIEUR de tous ses moyens d'influence ; on le place en dehors de toute action militaire et administrative. MONSIEUR, dont les intentions sont si pures, les vues si désintéressées, et qui n'a jamais exercé son influence que dans le sens qu'il croyait le plus utile à l'affermissement du trône de son frère, a vivement ressenti cette mesure de défiance et d'hostilité. L'attribuant tout entière au ministère, il a eu, à cette occasion, une longue et vive explication avec le roi; mais Louis XVIII a soutenu vis-à-vis de son frère les actes de son ministère; et il a mieux aimé éloigner de lui son successeur que de blesser son favori.

Les élections sont achevées, après une longue et vive agitation, pendant laquelle les royalistes seuls se sont montrés calmes, prudents, en restant étrangers à toutes les intrigues et à toutes les provocations, et ne doutant pas que le résultat de tant de mouvements ne fût la meilleure preuve des vices dont est entachée la dernière loi d'élections.

Selon leur attente, ils sont exclus des élections nouvelles ; et c'est là un fait qui ne laisse pas que de produire une vive impression sur les esprits sages et éclairés. On se demande où nous conduira cette loi

qui, sous la monarchie des Bourbons, amène MM. Manuel et de la Fayette, et éloigne les royalistes des affaires.

M. de Richelieu au congrès d'Aix-la-Chapelle, et quoiqu'il s'efforce de rassurer les puissances sur un pareil résultat, en est profondément alarmé, et frémit à l'idée de l'avenir que la loi de 1817 prépare à la monarchie.

Le sentiment public répond tellement à cette crainte, qu'un mouvement de baisse considérable, accompagné de catastrophes déplorables, s'est fait sentir à la Bourse, sur la fin d'octobre, et a duré pendant tout le mois de novembre.

Le gouvernement cherche à rassurer les esprits, en publiant « que la crise actuelle ne peut s'expliquer par aucun événement intérieur ou extérieur, que la paix et l'ordre sont partout rétablis, que le gouvernement marche dans des voies larges et constitutionnelles, et que le territoire va être délivré. »

Le duc de Richelieu, arrivé à Paris le 25 novembre, s'est exprimé sur la nécessité d'une modification dans le système ministériel. L'opinion personnelle de M. de Richelieu est que le gouvernement doit se rapprocher de la droite pour prévenir de nouvelles catastrophes.

Des mouvements ministériels qui tendent, dit-on, à une séparation de MM. de Richelieu, Laîné et Molé, du système de M. Decazes, ont retardé l'ouverture de la session. M. de Richelieu essaye des combinaisons de majorité dans les deux Chambres, en s'efforçant de rapprocher le centre droit de la droite : le but proposé est le changement de la loi des élections. Les royalistes

promettent aux ministres un appui loyal et désintéressé, pourvu que cette loi soit modifiée.

Les royalistes, prêts à se réunir au centre, et à prêter leur appui au ministère, ont vu détruire tous les arrangements conclus entre eux et M. de Richelieu par les manœuvres de M. Decazes et de ses amis, forts de l'appui du roi, qui subit plus que jamais l'influence de son favori. En conséquence, MM. de Richelieu, Laîné et Molé ont envoyé leur démission. Le roi a, d'abord été fort troublé, en voyant son ministère aussi brusquement dissous. Il a appelé auprès de lui M. de Richelieu pour lui peindre le chagrin et l'embarras dans lesquels sa retraite allait le plonger. Poussé par le roi dans ses derniers retranchements, M. de Richelieu a déclaré que, dans les circonstances actuelles, l'éloignement de M. Decazes lui semblait de toute nécessité. « Tant que M. Decazes, a-t-il dit, ne sera pas fixé hors de France, par des fonctions éminentes, tous les hommes de l'opposition le considéreront comme un drapeau ; et il deviendra, bien certainement malgré lui, un obstacle à la marche du gouvernement. »

Le roi a rapporté ces paroles à M. Decazes, qui a offert de partir immédiatement pour sa terre de Libourne, et non pour une ambassade étrangère. M. de Richelieu ayant insisté auprès du roi pour que M. Decazes partît pour la Russie, et faisant de ce départ la condition de son ministère, M. Decazes a feint d'accepter l'ambassade.

Lorsque M. de Richelieu a connu la résolution de M. Decazes, il a accepté la présidence du conseil; mais, lorsqu'il s'est agi de composer un cabinet, M. Laîné ayant déclaré que sa position serait trop

fausse si, auteur de la loi d'élection, il faisait immédiatement partie d'un ministère dont le programme porterait en tête le changement absolu de cette loi ; et M. Molé ayant déclaré que ses antécédents ne lui permettaient pas de viser à une influence dans le parti royaliste, M. de Richelieu reconnut avec douleur toutes les difficultés de sa position. Il fit encore quelques efforts pour composer un cabinet tout nouveau, pris dans les hommes du centre et de la droite; puis, voyant l'impossibilité de faire accorder tant d'opinions divergentes, il a adressé au roi une dernière et définitive démission, fondée sur l'impossibilité où il se trouvait de former une administration qui pût présenter à Sa Majesté et à la France une garantie, dans la crise où l'on se trouvait.

Il a ajouté que le roi devait reconnaître la vérité de ce qu'il lui avait dit avant son départ pour Aix-la-Chapelle, et de ce qu'il lui avait répété, depuis son retour, qu'il n'était pas propre à la conduite des affaires intérieures, et que sa mission était finie au moment de la conclusion des négociations avec les étrangers.

Le nouveau ministère est enfin formé.

La partie libérale du conseil a complétement triomphé. M. Dessoles est président du conseil, M. de Serres garde des sceaux, M. Decazes, ministre de l'intérieur, le baron Portal, de la marine, le baron Louis, des finances.

M. Decazes, libre enfin d'agir dans le sens où le poussent ses convictions, ou plutôt ses engagements, a commencé par faire remise aux ex-conventionnels des peines prononcées par la loi du 12 janvier 1816. Un grand nombre de préfets ont été destitués et rem-

placés par des hommes choisis dans les opinions du centre gauche, et même de la gauche. Les proscrits rentrent de tous côtés. Il semble que les digues posées contre l'envahissement révolutionnaire soient levées. Les grâces accordées sont absolues : elles donnent même droit à tout l'arriéré de la solde pour les militaires. Au ministère de la guerre, M. de Saint-Cyr avait commencé, sous M. de Richelieu, à placer dans les corps les officiers de l'Empire, tenus à l'écart dans les premières années de la Restauration; aujourd'hui, non-seulement les simples officiers, mais encore des officiers supérieurs, des généraux de l'Empire et des Cent-Jours, reçoivent des commandements. Une disposition d'ordonnance royale envoie en retraite les vieux généraux émigrés, et met en disponibilité les jeunes officiers supérieurs dévoués à la Restauration.

Au ministère de la justice, M. de Serres exclut du conseil d'État les royalistes : des hommes d'une science spéciale sont rayés de la liste, par le seul fait de leurs opinions politiques. Dans la composition de la Cour royale de Nîmes, tous les magistrats des Cent-Jours ont été préférés par M. de Serres; et les conseillers royalistes ont été complétement éloignés.

La révolution ministérielle a suspendu un moment la session des Chambres. Le ministère ayant complétement abandonné les doctrines et les hommes de la droite; cette fraction de la Chambre compte encore quarante-cinq à cinquante membres groupés autour de MM. de Villèle et Corbière, et disposés à faire la plus franche et la plus vive opposition. A cette nuance se joint une fraction du centre droit, qui s'est éloignée

du ministère à mesure que celui-ci s'est rapproché de la gauche.

Un incident est venu fixer l'attention de la Chambre. Aux pairs, M. Lally-Tollendal, et aux députés, M. Benjamin Delessert, ont proposé de voter une récompense publique et nationale à M. de Richelieu, pour le service qu'il a rendu à la France en délivrant le territoire de l'occupation étrangère.

M. de Richelieu, considérant combien les charges du pays sont déjà lourdes, a repoussé avec un noble désintéressement toute proposition d'une somme d'argent attachée au vote des Chambres. M. de Richelieu ne voulant pas recevoir une dotation sur les fonds de l'État, à la charge des contribuables; le roi a offert lui-même un majorat de cinquante mille livres de rente, pris sur les biens attribués à la liste civile. Ce majorat serait transmissible à la postérité de M. de Richelieu, même à ses héritiers collatéraux; aliéner, même pour un majorat, les biens de la couronne, est un acte contraire aux doctrines domaniales.

La droite et la gauche ont repoussé ce projet. M. Cornet d'Incourt a représenté, avec juste raison M. de Richelieu comme une victime de M. Decazes, qui, après l'avoir sacrifié, vient ensuite le couronner de fleurs!

Le projet, réduit à une simple dotation personnelle, a été adopté; et encore il s'est trouvé dans l'urne du scrutin quatre-vingt-quinze boules noires contre cent vingt-quatre blanches.

Cette discussion étant ensuite devenue le sujet d'autres controverses et de pamphlets nombreux, M. de Richelieu, offensé de voir son nom et sa réputation

attaqués à l'occasion d'une dotation qu'il n'avait pas demandée, a conféré, bien qu'il soit sans fortune, les cinquante mille francs de rente qu'on lui accorde aux hospices de Bordeaux.

FÊTE DE LA SAINT-LOUIS

DISCOURS PRONONCÉ A L'OCCASION DE LA RESTAURATION DE LA STATUE DE HENRI IV, CÉLÉBRÉE PAR LA CINQUIÈME LÉGION, AUX MONTAGNES DE BELLEVILLE, LE 26 AOUT 1818.

« Un plus heureux jour, messieurs, pouvait-il nous réunir pour célébrer un plus solennel anniversaire? Jouissons avec reconnaissance de la satisfaction[1] que le roi a témoignée hier à ses enfants devenus soldats; qu'il soit permis à celui qui a eu l'honneur de paraître à votre tête de vous exprimer avec quelle fierté il s'est vu dans cette journée votre chef, et avec quel bonheur il se voit aujourd'hui votre camarade, assis à la même table et partageant les mêmes plaisirs!

« N'oublions jamais, messieurs, que c'est aux pieds du bon Henri, et pénétrés des souvenirs de sa loyauté, que nous avons juré un inviolable amour et une fidélité à toute épreuve à l'héritier de sa couronne, de sa bonté et de ses vertus!

« Son ombre auguste a semblé recueillir nos serments, non plus de ces vains serments que trop longtemps l'enfance apprit à réciter comme une leçon perfide, mais un serment dont le cœur a fait seul tous les frais.

« Plus de partage dans nos sentiments, et dans nos

[1] Le roi avait passé, la veille, en revue toute la garde nationale de Paris.

opinions, messieurs ; nous voulons tous la prospérité de la patrie; et la race illustre de nos rois peut seule être la garantie de notre bonheur.

« Oublions ces vingt-cinq années de troubles, de malheurs et de haines, messieurs ; soyons tous Français, nous sommes tous les enfants du même père, car nous sommes sujets du même roi : le devoir et l'intérêt nous commandent impérieusement de nous réunir en un seul et même faisceau.

« A Dieu notre première pensée, messieurs ! au roi et à la patrie la seconde ! ou plutôt confondons en une seule pensée ces trois noms, et qu'ils n'inspirent qu'un seul et même sentiment.

« Rejetons toute autre politique. Enfin, messieurs, vivons pour chérir à jamais le roi, et, s'il le, faut pour le défendre.

« C'est en votre nom, messieurs, que j'adresse des remercîments à M. Hutteau d'Origny, maire du cinquième arrondissement, et à MM. les adjoints, pour l'utile et tendre sollicitude qu'ils apportent constamment à tous vos intérêts. En s'associant à cette heureuse réunion ils étaient assurés de compléter tout le plaisir que nous y trouvons. »

DISCOURS DE REMERCIMENT

A LA CINQUIÈME LÉGION, QUI, LE JOUR DE MA FÊTE (27 NOVEMBRE 1818) ME DONNA UN BANQUET DE 150 COUVERTS.

« Heureux, messieurs, au sein d'une légion que je regarde comme une famille, et plein de confiance en son dévouement au roi et à la patrie, je ne puis trouver que des paroles insuffisantes pour vous exprimer

le bonheur dont je jouis au milieu de vous. Tous les jours, messieurs, vous acquérez de nouveaux droits à ma reconnaissance; et j'affirme avec assurance que mon cœur ne recule pas devant l'accomplissement des engagements que vous lui avez fait contracter.

« L'attachement dont vous me donnez sans cesse de nouvelles preuves, est la plus douce récompense de mes efforts et de mes soins; et mon jour de fête est bien véritablement celui où vous voulez le plus m'entourer des témoignages de votre affection.

« Vous avez rendu cette fête complète, en y conviant un père qui se réjouit avec fierté de voir que vous aimez son fils; car ces sentiments qui m'ont mérité votre estime et votre affection m'ont été inspirés par ses leçons et par son exemple.

« Je saisis cette occasion, messieurs, pour exprimer à la légion tout entière ma satisfaction pour son exactitude dans le service, et pour ses excellents sentiments. Soyez mon organe auprès d'elle.

« Entouré d'un corps d'officiers aussi distingués que vous, messieurs, un chef est bien heureux; quelles que soient les circonstances qui se présentent, il est sûr d'être parfaitement secondé; il est sûr de trouver à ses côtés la fidélité, le patriotisme, le courage : des cœurs pour aimer le roi, et des bras pour le défendre. »

CHAPITRE XII

Avant de parler des efforts qui signalèrent à cette époque l'opinion royaliste, je crois devoir citer un article que je fis paraître dans le *Conservateur*. Ce recueil, dans lequel MM. de Chateaubriand, de Bonald, de Lamennais, Fiévée déposaient les inspirations de leur puissant esprit, survivra aux circonstances qui firent naître tant de remarquables protestations. Ce ne sont plus là de ces écrits éphémères que chaque jour fait naître et dévore, c'est un monument que l'avenir conservera : il prouvera que l'opinion royaliste n'eut pas seulement de son côté le droit, la raison, la justice, mais encore le génie, l'esprit, le talent. La postérité, en feuilletant ce dépôt où vivront encore tant de nobles pensées, tant d'aperçus profonds, tant de remarques fines et piquantes, se demandera avec consternation comment une juste cause, ainsi servie et défendue, pouvait être soumise à d'aussi rudes, d'aussi incessantes épreuves. Elle s'en étonnera

bien davantage, si le temps lui apporte les lambeaux des écrits que le parti contraire opposait à cette formidable artillerie du *Conservateur*. Que seront devenus pour elle la *Minerve* et tous ses frêles enfants? Saura-t-elle seulement ce qu'étaient, et ce qu'ont écrit M. Jouy, M. Aignons et M. Pagès? Et si, je le répète, quelques numéros de leurs élucubrations libérales échappent par hasard au pilon qui fait justice des mauvais écrits, ou au ver qui dévore aussi bien les livres morts que leurs auteurs, et lui tombent jamais dans les mains; quelle éclatante justice elle fera de cette ignorance des affaires, de ce cliquetis de principes absolus, de ce partage libéral qui n'offre rien à l'homme qui pense et raisonne? Et voici, dira-t-elle, les erreurs aussi mal défendues qui ont triomphé, à la longue, de la raison, du bon sens et du bon droit exposés dans un langage et avec un talent les mieux faits pour porter la conviction dans les esprits! Et elle aura une preuve de plus de ce grand combat que de tout temps la vérité, à son désavantage, a toujours eu à soutenir ici-bas, contre le mensonge : elle se rappellera que le mensonge a pour lui, toutes les mauvaises passions qui fermentent au cœur de l'homme; que les sots, les vicieux et les ignorants sont en majorité; et que, comme l'a dit Napoléon, la victoire demeure toujours aux gros bataillons. Mais ce qui lui expliquera surtout cette énigme, c'est le triste acharnement que la royauté a semblé mettre à repousser, à briser les armes de ses défenseurs : il n'y a eu d'égal à leur généreuse persistance à la défendre, et à vouloir la sauver, que son entêtement à vouloir périr.

Si je consigne ici les faibles pages qui furent si

peu dignes de paraître à côté des productions de tant d'illustres esprits, c'est pour prouver les efforts que tous, généraux, officiers et soldats, nous fîmes si inutilement, hélas! pour arracher le bandeau fatal que la royauté[1] retenait de ses deux mains sur ses yeux, avec une résistance telle qu'elle n'y eût pas mis plus de force, si ce bandeau eût été sa couronne!...

ARTICLE INSÉRÉ DANS LE CONSERVATEUR.

« *Il faut marcher avec le siècle*, » tel est le grand mot du jour. « *Vous vous opposez aux idées du siècle*, » voilà le grand reproche fait aux royalistes; et, cet anathème une fois lancé contre eux, on les condamne sans instruire leur procès.

« En rendant hommage, avec un orgueil national, aux progrès que les sciences et les arts ont faits pendant ce siècle, examinons s'il a effacé la gloire des temps passés, et s'il serait possible de le citer pour modèle aux siècles à venir;

« Pour cela, divisons-le en trois époques :

« 1° Avant la Révolution;

« 2° Pendant les fureurs révolutionnaires et durant le despotisme;

« 3° Enfin, durant l'époque présente.

« Voyons d'abord ce qu'étaient les hommes qui se sont efforcés de diriger la marche du siècle.

« Incertains sur leurs propres doctrines, ces philosophes niaient toute croyance, et, en inspirant la haine et le mépris de tout principe et de toute auto-

[1] En disant *la royauté*, je veux parler des hommes auxquels elle avait cru pouvoir et devoir accorder sa confiance.

rité, ils espéraient arriver à l'athéisme et à l'oubli de tous les devoirs. Ils méconnurent les liens les plus sacrés; et ils parvinrent à égarer l'esprit de l'homme, après avoir corrompu son cœur, en offrant à chaque âge toutes les ressources de la séduction et du vice.

« Si l'on ouvre les confessions de J. J. Rousseau, on y voit toutes les croyances et tous les sentiments également méconnus et outragés : religion, morale, amitié, reconnaissance, amour.

« C'était sur des ruines, que les philosophes comptaient se déclarer les chefs de la république qu'ils voulaient fonder.

« Nos républicains d'aujourd'hui, plus humains sans doute, mais moins conséquents, rejettent des résultats qui sont inévitables, en se rattachant aux mêmes principes.

« Ces prétendus sages marchaient de concert à une destruction universelle; ils attaquaient la fidélité pour se rendre maîtres du pouvoir; la religion, pour ôter à l'autorité son seul appui; et ils espéraient, en flattant les peuples, leur dérober la chaîne qu'ils leur préparaient.

« Pour faire de ces philosophes du siècle des espèces de martyrs de leur croyance, il faudrait au moins qu'ils y eussent persévéré; mais, frappés de cette lumière qui éclaire l'homme malgré lui-même, les plus belles pages de leurs ouvrages sont consacrées à louer cette éternelle vérité qu'ils s'efforçaient de dénaturer; et le remords les attendait sur le seuil de la tombe. Ceux qui ne sont pas morts en désespérés, ont cherché le pardon dans un repentir dont la religion seule a pu adoucir l'amertume.

« Voici les hommes qui ont fait ce siècle. Arrivons à la seconde époque.

« La Révolution n'a pas reculé devant l'idée de détruire l'existence du monde social. Elle n'a rien respecté : elle a également méconnu la religion, le pouvoir, l'honneur, la vertu, la morale, l'humanité, Dieu lui-même.

« Depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, jamais révolution n'avait été aussi positivement dirigée contre le ciel.

« Quand l'athéisme fut professé en France, dit « M. Canning, quand la Convention eut déclaré comme « la seule idée raisonnable, que la mort est un sommeil « éternel, on vit les suites de ces doctrines insensées; « et la grande nation, privée de sa religion et de sa « morale, fut en même temps privée des armes qui « pouvaient la défendre contre l'anarchie. Il était ré- « servé à nos modernes réformateurs de déraciner du « cœur de l'homme tout respect pour la divinité, afin « de préparer leurs contemporains à devenir des as- « sassins sans remords. »

« Les crimes de la Révolution, ses seuls enfants légitimes, effrayèrent ceux mêmes qui avaient prêché les principes de ce paganisme révolutionnaire.

« L'intérêt rangea sous les drapeaux du despotisme, les admirateurs d'une liberté insensée.

« Le despotisme pouvait s'en faire un appui en les comprimant; mais la monarchie légitime ne trouvera jamais en eux des amis.

« Après avoir parcouru les deux premières divisions du siècle, arrivons enfin à la troisième époque.

« Quelle confiance pourraient nous inspirer aujour-

d'hui des hommes qui propagent des doctrines absolument semblables à celles qui ont fait la Révolution ? Et la comparaison qu'ils établissent entre eux et les royalistes n'est-elle pas au moins une preuve de leur délire?

« *Tantôt*, disent-ils, *les royalistes prennent les mêmes couleurs que nous, mais leur mauvaise foi doit engager la nation à se méfier de leurs sentiments.*

« La nation est royaliste, et elle ne peut se méfier d'elle-même.

« La vie des royalistes, leurs sentiments, leurs principes, et surtout la morale qu'ils professent, devraient répondre de leur bonne foi, quand leur intérêt seul ne les forcerait pas à être conséquents.

« Ralliés sous le drapeau blanc, ils aperçoivent avec sécurité les efforts de leurs ennemis, qui crient bien fort pour paraître nombreux.

« Le discours du roi, entendu par l'Europe entière, lui a appris quelles sont les doctrines que ce monarque redoute pour le bonheur de ses peuples ; et sur quels hommes il croit devoir se reposer pour la sûreté du trône.

« Si les ministres voulaient écouter la voix de leur conscience, et réfléchir sur la gravité de la situation, ils reconnaîtraient que les principes royalistes peuvent seuls offrir aux gouvernants la sécurité dont eux et la nation ont besoin.

« Placés sur la rive d'un torrent, des calculateurs feraient un faux calcul si, pour garantir leurs propriétés, ils offraient eux-mêmes une part à ses ravages; leurs terres entières seraient bientôt envahies. Il faut opposer à une force qui entraîne, une puissance encore plus forte qui arrête.

« Il faut élever une digue formidable contre laquelle tous les efforts de l'anarchie viennent se briser.

« *Signé :* Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

La Chambre a entendu le développement des motifs d'un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

Une opposition puissante se forme dans la Chambre des pairs. M. le marquis Barthélemy, sénateur de l'Empire, a présenté et développé une proposition tendant à amener une modification dans la loi électorale. Quelques voix ont demandé l'ordre du jour; mais elles ont été étouffées par une majorité nombreuse. La totalité des votants était de 140; il y a eu deux bulletins blancs; 89 voix ont voté pour qu'on s'occupât de la proposition, et 49 pour l'ordre du jour.

Le roi, en voyant les hommes les plus modérés, les plus sages, s'élever contre cette loi, a dû comprendre que ce n'était point une affaire de parti, mais une question de conscience monarchique. 94 voix, dans la Chambre des pairs, ont voté l'adoption de la proposition Barthélemy.

Le ministère, voyant l'opposition formée contre lui dans la Chambre des pairs, a déterminé le roi, malgré sa répugnance pour cette mesure, à une nouvelle promotion de pairs. Soixante-trois nouveaux pairs, introduits dans la Chambre, donnent la majorité au ministère, mais discréditent l'institution de la pairie. Les pairs nommés sont presque tous ceux qui ont été éliminés de la Chambre lors du second retour du roi, pour avoir servi sous l'usurpateur.

La discussion de la proposition Barthélemy sur la loi électorale, arrivée à la Chambre des députés, a révélé le danger qui menace la monarchie, en montrant les hommes de la gauche extrême, ceux qui ont juré une guerre à mort aux Bourbons, se rallier au ministère et le féliciter, par l'organe de M. de la Fayette, sur sa marche, et sur les améliorations qu'il apporte à la constitution. La proposition a été repoussée, mais une grande fraction du centre droit s'étant rapprochée de la droite, 94 voix ont voté pour.

De tous côtés on demande une loi sur la liberté de la presse périodique. Libéraux et royalistes en sentent également le besoin. M. de Serres vient de présenter aux Chambres un projet de loi longtemps élaboré, dit-on, au Conseil d'État, et discutée au conseil des ministres. Malgré les immenses concessions faites par le ministère au côté gauche, il a été vivement attaqué par cette partie de la Chambre, à l'occasion de ce projet de loi. Il y a commencement de guerre bien prononcé, hostilité menaçante entre l'extrême gauche et le cabinet. Les ministres ne peuvent aller jusqu'au point où le parti patriote veut les entraîner. Le gouvernement de la charte de Louis XVIII et les patriotes de la constitution de 1791, quoi qu'on fasse, ne peuvent longtemps s'entendre, et cependant une fusion de ce genre vient d'être tentée dans le parlement.

Les oppositions de la droite et de la gauche se sont réunies pour attaquer vivement le budget des recettes et des dépenses. Dans la Chambre des pairs, la promotion des nouveaux membres a brisé violemment la majorité royaliste; mais l'opposition au ministère s'est accrue par l'effet de cette mesure même. On parle

de mettre le ministère en accusation pour cela ; on songe à s'entendre avec la minorité de la Chambre des députés. La loi d'élection, conception toute révolutionnaire, est la cause de l'agitation qui se manifeste, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. L'Angleterre, la Russie, l'Allemagne sont émues. L'empereur Alexandre est alarmé, dit-on; l'assassinat de Kotzebue, avec lequel il était en correspondance suivie, a fait une profonde impression sur son esprit.

Une réunion de ministres des différentes puissances de l'Europe a eu lieu à Carlsbadt. La France ne s'y est point fait représenter. Les plénipotentiaires assemblés se sont communiqué leurs craintes au sujet de la fermentation sourde, de la licence de la presse en France, et du développement des sociétés secrètes qui menacent de troubler la paix de l'Europe : « Pendant que le plan d'une coalition populaire contre les souverains légitimes était concerté, et que le coup devait partir de Paris, ils ont résolu d'arrêter des mesures tendant à ce que, s'il surgissait un événement imprévu en France, ils fussent à même d'en repousser les funestes effets.

Les écrivains qui ont fui en Belgique, reviennent en France ; et ceux-là même qui ont écrit les calomnies les plus violentes, les libelles les plus diffamatoires contre la maison de Bourbon dans le *Nain jaune* de Bruxelles, trouvent un accueil bienveillant au ministère de l'intérieur.

Le dernier cinquième de la Chambre des députés restait à renouveler : c'était là une dernière épreuve de la loi des élections. Cette épreuve vient d'être faite. Qu'a-t-elle produit? Des élections tellement révolu-

tionnaires qu'elles dépassent même toutes les prévisions du ministère et ébranlent sa majorité. En tête de ces nouveaux élus est le nom de l'abbé Grégoire, l'ancien évêque de Blois, le régicide, envoyé à la Chambre, en face du frère de Louis XVI, par cette nomination. Le roi en a été vivement affecté. On ne peut s'imaginer l'effet qu'elle a produit.

L'indignation soulevée par ce que j'appellerai cette vélléité de régicide se fit jour de tous côtés; et de tous côtés les protestations les plus chaleureuses s'élevèrent contre ce coup de maître de l'enfer. Il n'y a en effet que le génie révolutionnaire qui puisse ainsi trouver le moyen de porter un défi à la royauté sur la terre, et l'outrage à la royauté dans le ciel : il n'eût été qu'à moitié satisfait si son attaque à Louis XVIII n'eût pas atteint Louis XVI martyr : il ne compte de bons coups que ceux qui frappent sur un trône, et démolissent en même temps un autel.

Ma protestation vint tout naturellement au sujet d'une remise de fonds provenant de la souscription ouverte dans la 5e légion de la garde nationale dont j'étais colonel, pour le monument à élever en l'honneur de Malesherbes. Voici la lettre que j'écrivis au Comité chargé de recueillir les offrandes à la mémoire du défenseur de Louis XVI :

« Messieurs,

« Élever un monument au noble défenseur de Louis XVI, c'est rendre un nouvel hommage à la mémoire du juste, du bon, du saint roi que la France

n'eût pas laissé périr, si le cri de M. de Malesherbes, l'*appel au peuple*, eût été écouté par cette Convention qui ne voulait plus entendre qu'une chose : le bruit de la hache accomplissant son vote régicide. Uni d'efforts et d'intentions à vos intentions et à vos efforts, messieurs, je vous félicite de vouloir éterniser le souvenir de M. de Malesherbes, le lendemain du jour où un parti semble vouloir se faire le continuateur, ou au moins l'apologiste des fureurs de cette assemblée qui ne sera grande dans la mémoire des hommes, que le jour où, les mots changeant de sens, le crime sera la grandeur, et la terreur le modèle des gouvernements; c'est protester contre cette infamie, c'est répondre à cet appel au peuple du vertueux Malesherbes, c'est crier avec lui : « Je cherche des juges parmi ceux « qui ont fait comparaître Louis XVI devant eux, et je « n'y vois que des bourreaux ! »

« Puisse ce nouvel effort de la garde nationale en faveur de votre œuvre, témoigner de son horreur pour les doctrines et les hommes qu'on veut réhabiliter, et de ses sympathies pour ceux qui les ont combattues.

« J'ai l'honneur, messieurs, de joindre à cette lettre la somme de 1,620 francs, en vous priant d'agréer l'hommage de ma considération distinguée : »

Vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD.

Un journal qui a publié cette lettre a bien voulu ajouter : « Tous les sentiments qui animaient le vicomte de La Rochefoucauld, lorsque, député à la Chambre de 1815, il fit la proposition qui, plus tard, devint une loi, de rendre des hommages funèbres et

annuels à la mémoire du Roi martyr, on les retrouve dans cette lettre. »

On a dit avec beaucoup d'esprit et de raison que les révolutionnaires étaient comme du charbon qui noircissait quand il ne brûlait plus : les révolutionnaires ont réfugié leurs calomnies dans les journaux étrangers, et, depuis quelque temps, ils les distribuent sous le couvert de ce qu'ils appellent des correspondances privées. Ils espèrent que la pierre lancée acquierra, comme les corps qui tombent, une force proportionnelle à la distance qu'elle franchit; et, comptant sur la vérité du proverbe « a beau mentir qui vient de loin, » ils mentent à l'étranger, pour que l'étranger nous rende leurs mensonges ; et afin que le mystère qui entoure ces communications et le prestige de l'éloignement les rendent plus saisissants, ils font voyager leurs poisons comme on fait voyager le vin de Bordeaux pour lui donner un attrait qui allèche le buveur. J'ai cru devoir flétrir ces indignes manœuvres dans un article qu'a publié le *Journal des Débats* :

« Le 3 mai 1814 a rendu à la France une famille toute française, conservée, comme par miracle, dans les mauvais jours de l'anarchie. Les Bourbons sont pour nous ce qu'était pour les Israélites l'arche sainte.

« Tous les malheurs semblaient les accabler lorsqu'elle leur était enlevée.

« Reportant, au contraire, l'espérance au sein des Hébreux, cette arche miraculeuse brisait tous les obstacles qui s'opposaient au repos du peuple repentant.

« La Révolution redoute la Légitimité avant tout,

car elle n'a pas d'autre but que de mettre partout l'anarchie à la place de l'autorité.

« Aussi la calomnie s'exerce-t-elle avec le plus de rage contre l'héritier présomptif du trône : attaquer le roi de demain en ayant l'air de respecter le roi d'aujourd'hui, c'est battre en brèche la royauté, qui doit être une institution de tous les temps.

« La bonté, la sagesse, la modération, la loyauté de ce prince répondent aux inventions par lesquelles on prétend les flétrir. Ce prince est tout Français?... Que veut-on de plus?... Il plaint celui que l'on devrait punir... Il sollicite le repentir du coupable pour pouvoir lui pardonner; c'est au milieu de ses amis qu'il veut tendre la main à ses ennemis, car il ne croit pas que le spectacle de l'ingratitude envers ceux qui nous ont bien servi, soit un bon moyen de se rallier des serviteurs nouveaux.

« La révolution, qui sait ce qu'elle pourrait à l'aide d'une division entre les membres de la famille royale, frémit de rage, et s'efforce de dénaturer les sentiments du roi et ceux de son frère.

« Mais le roi s'est chargé lui-même de détruire la calomnie, en déclarant solennellement qu'une révolution qui avait fait tant de mal à ses peuples, ne trouverait jamais chez lui un appui.

« En secondant mes vœux et mes efforts, vous n'ou-
« blierez pas, messieurs, a-t-il dit aux députés de la
« France, que cette charte, en délivrant la France du
« despotisme, a mis un terme aux révolutions. Je
« compte sur votre concours pour repousser les prin-
« cipes pernicieux qui, sous le masque de la liberté,
« attaquent l'ordre social, conduisent, par l'anar-

« chie, au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a « coûté au monde tant de sang et tant de larmes. »

« Au lieu de dicter, d'inspirer, si vous l'aimez mieux, des correspondances secrètes, ou de s'en faire seulement une arme pour diviser, afin de gouverner plus à l'aise, les ministres auraient dû se conformer à ces intentions royales, renoncer à la contradiction fréquente qui existe entre ce langage et leurs actes; et surtout ne pas rejeter sur la personne du monarque la responsabilité de ces actes, qui ne doit peser que sur eux. Enfin, nous le demandons; ces ministres parlaient-ils au nom d'un roi dont la constante occupation est le soulagement de ses peuples, quand ils sont venus solliciter l'inutile prolongation des impôts?

« Les ministres remplissaient-ils les intentions royales lorsqu'ils remplaçaient tant de serviteurs fidèles et résignés par ceux qui, pendant les Cent-Jours, montrèrent une haine implacable aux Bourbons?

« Un contre-sens politique aussi absurde n'a jamais pu se placer dans la pensée royale.

« Le ministère oublie apparemment qu'une grande faveur, la faveur de M. Decazes eut pour première cause le souvenir d'une noble conduite qu'il n'a que trop oubliée lui-même!

« Non, non, un cœur aussi généreux, un esprit aussi équitable que l'esprit et le cœur du roi ne pouvaient recevoir avec indifférence les témoignages constants du dévouement de ses amis, dévouement qui s'est prouvé par tous les genres de sacrifice. Ce dévouement, nous n'en doutons pas, sera tôt ou tard pesé au poids de sa justice et de sa reconnaissance. Qui connaît ses intentions secrètes? Il n'en doit compte qu'à Dieu,

mais les calomniateurs à tant la ligne, croient pouvoir pénétrer sous cette enveloppe de froideur, et changer en répulsion ce qui n'est peut-être qu'une sage réserve. Ainsi, dans les *Correspondances privées*, l'on a tenté de représenter plus d'une fois le roi séparé d'intérêts avec les royalistes !... Le roi, sans les royalistes !... Qu'eût dit de mieux le loup de la fable, quand il conseillait au berger de se séparer de ses chiens ?...

« Mais les faiseurs de correspondances en seront pour leurs frais de déductions mensongères et calomnieuses.

« Le roi ne sera pas sourd à notre voix, qui est celle du cœur et qui lui crie : « Sire, la révolution pré-
« pare encore le malheur de la France, le boulever-
« sement de l'Europe entière. Ce but où elle tend est
« connu : qu'importent les couleurs dont elle se pare, et
« les éloges perfides qu'elle distribue, afin de faire
« arriver plus sûrement ses coups aux réputations
« qu'elle veut atteindre, aux popularités qu'elle pré-
« tend démolir ? Ils reconnaissent que vous êtes juste,
« habile, sage, spirituel, mais à la condition qu'ils
« pourront publier que vos parents sont des imbéciles
« et vos amis des factieux ! Prouvez que vous ne vou-
« lez pas de leurs louanges à ce prix, et que vous en
« avez compris le sens et la portée. Ne séparez pas le
« roi et la royauté ! Sire, sauvez la royauté, nous ré-
« pondons du roi. »

« Le roi a un ami ; il faut qu'il ait des amis, et qu'il force lui-même l'heureux dépositaire de sa confiance à se dégager des vains prestiges qui l'entourent, en le rattachant aux seuls principes qui

puissent assurer le bonheur de ses peuples, et la tranquillité de l'Europe.

« La révolution ne peut s'appuyer que sur des mensonges; elle ne peut triompher que par des divisions, et c'est dans la famille royale qu'elle s'efforce de les introduire. Quand il fait le siége d'une ville, un ennemi intelligent commence par diriger ses feux sur la citadelle.

« Leurs manœuvres sont faciles à saisir. Ils ne louent que pour attaquer plus sûrement; ils se donnent ainsi un vernis d'impartialité, mais, tenez-vous pour assuré, quand ils se montrent à vous l'encensoir à la main, qu'il y a de ce côté quelque vertu qui les gêne; et que, lorsque la fumée de leur encens sera dissipée, vous apercevrez un noble cœur saignant de leurs attaques, car la main qui porte l'encensoir tient aussi un poignard, et le thuriféraire est un calomniateur; donc, si vous vous étonnez que les correspondants révolutionnaires aient pu oublier que le duc d'Angoulême a rendu de grands services dans les Cent-Jours, aient pu oublier sa noble conduite dans le Midi, à ce point de le poursuivre de leurs flagorneries, vous reviendrez bientôt de votre surprise, en vous apercevant que la fille de Louis XVI est à ses côtés...

« Oui, la Révolution n'a pas respecté la fille de Louis XVI. Ses malheurs et l'héroïsme de sa vie n'ont point arrêté les continuateurs des geôliers du Temple.

« Et l'avare Achéron ne lâche pas sa proie! »

« Ils ne se sont pas arrêtés devant tant de larmes essuyées, devant tant d'infortunes royalement soula-

gées, de prisons ouvertes, d'enfances élevées, de vieillesses consolées, de soins de tout genre accordés à l'être qui souffre. On dirait qu'ils ont voulu voir si cette âme chrétiennement héroïque était aussi inépuisable en pardons; on dirait que la Révolution a établi une lutte incessante entre la magnanimité de la victime, et la persistance de son inimitié. Elle ignore donc qu'on pardonne plus facilement le mal qu'on a subi, que le mal qu'on a fait?

« La calomnie n'a pas encore exercé sa fureur insensée contre cette jeune princesse qui n'a fait connaître aux Français que des vertus, et une bienfaisance digne de sa nouvelle famille, mais elle ne perdra rien pour attendre. Elle a associé son sort à celui d'un noble prince, en qui la révolution déteste la franchise, l'énergie du soldat, la force que le ciel donne à l'homme qui doit revivre dans ses enfants.

« Jusqu'à présent, la révolution n'a pas osé attaquer les qualités de son cœur; puisse-t-elle ne pas lui prouver qu'elle a d'autres armes à son service !

« Au moment où je termine cet article, un régicide est appelé à figurer parmi les représentants de ce peuple qui s'est hâté, par un deuil général, de montrer son respect religieux pour le souvenir du roi martyr, et son horreur pour l'attentat dont il ordonnait l'expiation.

« Que le ministère soutienne encore qu'il parlait au nom du roi quand il apportait une loi qui conduit au pied du trône le meurtrier de Louis XVI !... *et nunc intelligite!...*

« Il sera forcé de convenir que, dans cette occasion, du moins, les royalistes seuls, en déclarant l'indignité

du nouvel élu de la révolution, ont compris les véritables intérêts de la gloire du souverain, liés si intimement aux intérêts de son peuple!

« Les royalistes devinent, à leur propre douleur, toute l'amertume dont l'âme du roi doit être abreuvée. Ils trouvent que le ciel n'a que trop donné raison à leurs prévisions; mais ils ont trop de cœur pour s'en réjouir.

« Celui qui, par son silence, pourrait faire croire à son repentir, osera-t-il dire à la face de la France : « Vous connaissez les conséquences de ma politique, « j'y persiste. »

« Ame sainte de Louis XVI, désarmez par votre intercession la colère de Dieu, prête à s'appesantir de nouveau sur la France ; prières d'un martyr, fermez l'abîme que le crime a de nouveau entr'ouvert sous nos yeux !...

« Et vous, fille auguste du meilleur des rois, voici une nouvelle offense à pardonner encore. Chaque jour, pour vous comme pour nous, a son combat : vous ne vous lasserez pas plus d'être miséricordieuse, que nous ne nous lasserons d'être fidèles, que la révolution ne se lassera d'être ce qu'elle a toujours été ; nous verrons qui l'emportera dans cette lutte. »

GARDE NATIONALE DE PARIS.

CINQUIÈME LÉGION.

« Monsieur le major, depuis que j'ai l'honneur de commander la cinquième légion, ce n'est jamais en vain que j'ai fait un appel au corps d'officiers distingués que je suis heureux d'avoir sous mes ordres. Leur dévoue-

ment, leurs sentiments et leurs actions ont toujours répondu à mon attente. Nous portons tous inscrits sur nos épées et gravés dans nos cœurs trois mots : *Dieu*, *le roi*, *la légitimité*, et l'on peut bien dire que c'est le véritable amour de la patrie qui les y a placés.

« Un grand relâchement s'est fait sentir depuis quelque temps dans cette légion si remarquable par son zèle et par son exactitude.

« Les compagnies d'élite ne donnent plus l'exemple parfait qu'elles avaient constamment offert; et il est presque vrai d'ajouter, que le service se fait maintenant mieux dans les compagnies du centre.

« Je suis persuadé, monsieur le major, que cet avertissement suffira, et que désormais je n'aurai plus que des éloges à donner. Je trouve la garantie de mon espoir dans le zèle et le dévouement constant que la cinquième légion a montrés depuis sa formation. »

Montmirail, 22 octobre 1819.

Tous les partis ont successivement usurpé le pouvoir en France depuis trente ans; mais il n'est pas un seul de ces partis qui ait obtenu le résultat qu'il devait naturellement chercher, et ils n'ont travaillé pour le bien de personne, puisqu'ils n'ont pu rien constituer, et que la fixité de gouvernement peut seule permettre à tous les intérêts de se consolider.

Après avoir repoussé le principe sacré, tout à la fois religieux et monarchique, qui assure aux empires une existence durable, ils se sont précipités dans un gouffre creusé par les passions déchaînées contre l'ordre social, et ils ont miné la société.

Le retour de Louis XVIII fut un moment de bonheur fondé sur l'espoir, et l'amour du peuple lui fit oublier ses malheurs.

Mais la révolution parvint à conserver sous main l'autorité... et nous eûmes un roi sans monarchie, ou plutôt la monarchie resta isolée sans institutions pour la soutenir, sans système pour la défendre. Qu'en est-il résulté? Et où en sommes-nous en 1819!

Un sordide égoïsme a remplacé l'amour de la patrie. On demande à ceux qui nous gouvernent où ils veulent nous conduire, ou, tout au moins, où ils espèrent nous laisser?... Et ils n'ont ni plan, ni volonté à nous offrir. Quand la légitimité est venue se rasseoir sur le trône de saint Louis, la révolution, frémissant de rage, mit en jeu toutes les passions; elle a réveillé les haines et semé partout de nouveaux germes de divisions, et surtout de dissolution. Elle souffle dans l'Europe entière cet esprit de rébellion qui menace également les trônes et les peuples.

Cette tourmente révolutionnaire a fait enfin sortir les rois d'un long repos. Ils arment contre la révolution; et c'est une guerre à mort qu'ils viennent de déclarer à cette ennemie du genre humain.

Par quelle exception insensée quel ques hommes voudraient-ils empêcher la France de faire partie de cette ligue formidable? C'est en vain que les factieux voudraient lutter contre cette force énergique et salutaire puisée dans l'intérêt commun.

Tous les partis, inquiets et mécontents, demandent un système à ceux qui nous gouvernent. Mais la révolution a essayé de tous, sans pouvoir en établir aucun.

La révolution ne rassure personne, puisqu'elle renverse et n'établit point.

Que devrait faire le gouvernement pour ménager tous les intérêts, et assurer une tranquillité devenue un besoin pour tout ce qui n'est pas insensé?

La première et la plus importante question dont l'autorité doive s'occuper est celle de la religion, sans laquelle aucun système ne peut être établi et aucun pouvoir assuré.

L'anarchie n'avait semblé reconnaître, dans ses temples, l'existence d'un Être suprême, que pour mieux constater ses crimes. Napoléon avait senti qu'un État ne peut subsister sans religion; mais il s'en empara comme d'un moyen, plutôt qu'il ne la reconnut comme l'éternelle vérité. Son autorité n'étant appuyée sur aucun droit, fondée sur aucune croyance, a eu la durée des chaînes qu'elle avait forgées.

L'intérêt et l'ambition rapprochèrent du despote ceux qui n'avaient paru de si chauds partisans de la liberté, que dans l'espérance de s'en faire un marchepied pour arriver au pouvoir; et ils ne lui restèrent dévoués que tant qu'il eut des faveurs à leur accorder, et de l'argent à leur distribuer. Cet Attila du dix-neuvième siècle, après avoir abaissé l'orgueil de tous les peuples de l'Europe, est devenu pour la France un véritable fléau. Cette malheureuse France avait beaucoup souffert avant lui, mais c'est par lui seul qu'elle a été humiliée. Son audace, qui tenait du délire, mais qui fut toujours imprévoyante, renversa des barrières qui faisaient l'effet d'obstacles formidables. Napoléon avait pour lui des armées qui s'enrichissaient à sa suite; mais il avait contre lui tous les peuples, et cette

force nationale de tous les pays devait finir nécessairement par l'accabler.

Ceux qui parlaient de liberté, traînèrent aux pieds de leur idole les malheureux objets de leur rage sanguinaire; mais les tombeaux, après avoir reçu les victimes, se rouvrirent bientôt pour les bourreaux.

Celui qui méprise ses devoirs, espérerait en vain étouffer ses remords, en niant ce principe immuable qui les impose à l'homme. Ce ne sont point ses doutes qui rendent l'homme irréligieux, ce sont les passions qui lui présentent l'irréligion comme un asile où il espère se dérober aux reproches de sa conscience.

L'irréligion, après avoir produit tous les excès, enfante tous les crimes; elle enseigne, presque comme un devoir, l'oubli de toute morale, de tout sentiment et de toute convenance. Elle soustrait l'homme à l'autorité puissante de sa conscience, et elle se révolte contre le pouvoir : elle lui fait de l'obéissance un abus, de la trahison un jeu, du parjure un moyen, du crime un succès, de son semblable un rival, de l'homme une machine, de sa croyance un ridicule, de la conscience une fausse théorie, du précepte un intérêt, du dogme un calcul.

Elle précipite le monde dans le néant où elle voudrait se plonger elle-même.

Le despotisme prit naissance au sein de l'anarchie la plus épouvantable; et un bras de fer, en réunissant les membres épars de la société, comprima tous les partis. L'oppression pesa également sur les individus et sur les peuples.

La révolution ne peut être combattue victorieusement que par les idées morales et religieuses; et elle

ne sera véritablement enchaînée que lorsque la religion catholique, reconnue par la charte religion de l'État, jouira des justes prérogatives qui lui sont accordées; et que réclame la sûreté du trône, comme la tranquillité du peuple.

L'indifférence pour toutes les religions conduit nécessairement à n'en avoir aucune; la révolution est si convaincue de cette vérité, qu'elle s'est opposée de tous ses efforts à ce que l'on mît le mot religion à la tête du Code. Les païens cherchaient à raffermir leur croyance en multipliant les images de leurs dieux; et nous, chrétiens, nous effaçons le mot religion de nos lois!...

Les membres du clergé doivent être soumis aux lois comme tous les autres sujets; mais ils doivent être entièrement indépendants du civil, pour tout ce qui regarde l'exercice du culte.

La démoralisation chez les peuples a, de tout temps, annoncé la chute des empires.

Il faut donc s'occuper d'élever une génération chrétienne. La dépravation des parents ou des maîtres s'étend sur les enfants; et, au lieu d'être pour ces derniers des guides qui développent leur esprit en formant leur cœur, ils deviennent trop souvent des conseillers qui les dirigent dans le vice, et quelquefois dans le crime. De petits docteurs ont remplacé des enfants soumis, et de rebelles élèves des esprits fidèles. . . . .

On connaît mon opinion sur les biens nationaux et sur les moyens à employer pour leur rendre leur valeur véritable en faisant disparaître les différences qui existaient entre ces propriétés et les biens patri-

moniaux. Cette question occupant beaucoup les esprits, j'ai cru devoir la traiter de nouveau dans un article qu'a publié le *Journal des Débats*. . . . .

. . . .

« Une question qui, par son importance, domine toutes les questions, est celle des biens des familles dépouillées par la Révolution. La solution de ce problème peut seule concilier des intérêts qui semblent maintenant les plus opposés.

« Il est juste de faire la part de chacun et surtout il est important de s'occuper des intérêts matériels nés de la Révolution. On réclame sans cesse les droits; mais jusqu'à présent on s'est peu occupé du seul moyen de les assurer.

« Je commencerai par me féliciter d'avoir, dans cette question importante, l'appui de l'opinion d'un maréchal dont la brillante et glorieuse carrière est demeurée sans tache; les belles actions marchent toujours d'accord avec les pensées justes et droites; et c'est encore une victoire que M. Macdonald, duc de Tarente, a remportée, lorsqu'il a dit comment il pensait que devait finir cette difficulté.

« La légitimité garantit le repos des peuples et elle doit assurer la possession des biens des citoyens; il faut que la loi consacre les deux droits en présence, en donnant satisfaction aux deux intérêts qui en découlent :

« 1° Les intérêts de ceux qui ont été dépouillés pour avoir combattu en faveur de la légitimité;

« 2° Les intérêts de ceux qui ont acheté ces biens, de leurs héritiers, acheteurs ou ayants cause. Ce

sont ces deux intérêts opposés qu'il est essentiel de concilier.

« On doit, dans l'intérêt de ceux qui ont acquis comme de ceux qui ont été dépouillés, interdire à tout jamais la possibilité de revenir sur les ventes. Le repos public, qui est un besoin général, tient essentiellement à leur irrévocabilité; et pourtant, jusqu'à présent, on n'a fait, avec ce mot, qu'entretenir des haines; nous voulons franchement les éteindre, et nous voulons faire plus que la charte, avec sa solennelle déclaration.

« Cette déclaration a force de loi; mais nous voulons qu'elle ait aussi force de justice; nous voulons que le dévouement, qui est un devoir, soit aussi un intérêt, et ne puisse jamais, après le triomphe du principe qu'il a servi, être payé par la misère, l'abandon et le dépouillement. C'est une dette que la France a contractée : la France révolutionnaire devrait la payer, parce que c'est son devoir; la France royaliste la payera, parce que c'est son plaisir.

« Le sacrifice sera moins onéreux qu'on ne le pense, et il en résultera un grand avantage; on rendra à ces propriétés la valeur qu'elles ont réellement; on augmentera d'un tiers environ les fonds de l'État.

« Ce traité solennel et réciproque, cette justice tardive, calmera les inquiétudes, sinon les remords de ceux qui possèdent, et rendra courage et confiance à ceux qui les ont perdus.

« Alors il n'y aurait plus vraiment qu'une propriété en France, qu'une nation, qu'une même patrie pour tous, également équitable pour chacun; et la légitimité serait pour tous les intérêts le gage de l'ordre,

de la justice; et elle deviendrait un palladium à l'abri duquel se développerait cette confiance dont tous nous avons besoin.

« C'est au gouvernement à tracer d'une main sage et ferme la ligne que doivent suivre les organes de son autorité ; et il ne doit jamais promettre que ce qu'il veut et peut accorder. »

RÉPONSE

QUE JE FIS A M. BLANDIN, CAPITAINE DE MA LÉGION ET RICHE ACQUÉREUR DE BIENS NATIONAUX, SUR LES CRAINTES QUE PARAISSAIT LUI INSPIRER L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

« Je suis charmé, mon cher capitaine, de la confiance avec laquelle vous vous adressez à moi-même pour avoir des explications sur un article que j'ai fait insérer dans le *Journal des Débats*, et je vous répondrai avec toute ma franchise. Il n'y a véritablement que la malveillance la plus coupable qui puisse donner une interprétation hostile à ce que j'ai avancé. Mes intentions comme mes sentiments sont connus; et mon seul désir est de réunir franchement une nation divisée. La chaleur que quelques hommes, ennemis de l'ordre, montrent contre cette question que j'ai abordée, prouvent assez à quel point ils la regardent comme décisive. J'ai avancé que je parlais tout à fait dans l'intérêt de ceux qui possèdent les biens nationaux, et, en effet, ces propriétés ont actuellement un prix bien au-dessous de leur valeur réelle; cela est si vrai que celui qui vend un bien patrimonial a grand soin d'annoncer que telle est son origine.

« Ce serait donc véritablement rendre un immense

service, aux possesseurs de biens vendus que de faire disparaître cette cause de dépréciation.

«Pour cela il n'existe qu'un seul moyen, c'est de dédommager les anciens possesseurs dont une notable partie vit dans la plus affreuse misère. Remarquez, en passant, à quel point ce droit sacré de la propriété est inhérent à l'homme qui vit en société : tous ceux qui, lorsqu'ils ont acheté de ces biens, faisaient bon marché du principe, sont les premiers à invoquer le respect qui lui est dû : après cela, croyez-le bien, ce ne peut être, en aucune manière, aux propriétaires qui ont acquis, qu'on demanderait un dédommagement quelconque; ce serait méconnaître l'intégralité de leur propriété, si nettement reconnue et consacrée par la Charte. C'est donc au gouvernement seul qu'il appartient d'accorder ce juste dédommagement; et il a bien plus d'un moyen pour y parvenir, sans augmenter les impositions, ce qui serait impossible. J'ai ajouté qu'il gagnerait lui-même à cette mesure, et la chose est évidente. Les propriétés qu'il possède, et que souvent il vend à vil prix, auraient une tout autre valeur. Il se ferait ensuite une bien plus grande quantité de mutations et de ventes sur lesquelles il percevrait, par conséquent, des droits plus considérables.

« Mais, je le répète; ce sont surtout les propriétaires de ces biens qui gagneraient à la mesure, puisqu'il ne peut jamais être question, sous aucun prétexte quelconque, de leur disputer en rien et pour rien leur possession; et qu'au contraire, par suite de ces dédommagements qu'on demande pour les anciens possesseurs, on donnerait une valeur réelle plus considérable à ces mêmes biens.

« J'ai tout lieu de penser, mon cher capitaine, que l'on rendra justice à mes intentions, et que les Français de bonne foi verront, dans l'application de mes opinions, l'intérêt de tous également ménagé.

« Oui, soyons tous les sujets du même roi, et les enfants du même père, et que ce père et ce roi trouve dans tous les Français le même esprit et le même amour.

« Je vous offre tous mes compliments.

« Le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

Une modification a eu lieu dans le ministère. Le roi ayant reconnu qu'il était impossible de maintenir le système électoral, en présence des dangers qu'il faisait naître; et MM. Dessolles, Saint-Cyr et Louis restant unis dans la commune opinion de maintenir la loi d'élection existante, ces trois ministres ont été remplacés par MM. Pasquier, aux affaires étrangères, Roy, aux finances, et Latour-Maubourg, à la guerre.

Cependant le nouveau ministère, tout en convenant de l'imminence du danger où nous jette le système de concessions suivi jusqu'ici, continue à courber la tête devant les ennemis de la monarchie. Tous les bannis, à l'exception seulement des régicides, sont autorisés à rentrer en France. Les derniers pairs exclus par l'ordonnance du mois d'août 1815 sont rappelés à siéger dans la Chambre. Des publications continuelles cherchent à convaincre l'opinion des intentions libérales et constitutionnelles du nouveau cabinet.

La session s'ouvre le 29 novembre.

L'abbé Grégoire est exclu de la Chambre. Son élec-

tion est déclarée nulle. Le roi avait d'avance tranché la difficulté, en ne lui faisant point envoyer de lettre de convocation. L'abbé Grégoire avait violé les droits les plus sacrés, en s'associant volontairement et solennellement à la condamnation de son roi. La révolution, toujours audacieuse, et cherchant à justifier ses crimes par de nouveaux bienfaits, avait résolu d'offrir l'assassin de Louis XVI à Louis XVIII, comme envoyé par son peuple.

Mais, après la discussion la plus profonde et la plus brillante, la plus sage de la part des royalistes, et la plus téméraire de la part des révolutionnaires, après une véritable scène de la Convention au moment de ses fureurs, un vœu presque général a exclu le régicide de la Chambre. Des cris de : *Vive le roi!* partis de tous les côtés de la salle ont prouvé combien cet amour reste gravé dans le cœur des Français, quelques efforts que l'on ait faits pour l'en arracher. Une quarantaine de membres environ ont résisté à l'élan général et sont demeurés assis. C'est ici que la politique a vu avec douleur se déployer, dans tout son entier, la rage de cette faction que l'on s'est plu à réveiller par de si coupables concessions. C'est ici que, d'un autre côté, la conduite de M. Decazes a achevé de le démasquer. Le silence qu'il a gardé dans une pareille séance, où la raison, la politique lui faisaient un devoir de se rallier aux défenseurs de la légitimité; son silence, dis-je, a prouvé qu'il ne se rapprocherait jamais franchement des royalistes; et eux seuls, cependant, peuvent faire triompher ces principes sans lesquels le monde sera encore une fois bouleversé. Sa faiblesse est criminelle : cet homme est entièrement dirigé par une

faction qui lui donne, du moins, les apparences de la trahison.

L'énergie des royalistes, dans une occasion aussi intéressante pour l'Europe et pour la France, prouve qu'ils possèdent la force et la volonté propres à rétablir l'ordre et à anéantir l'esprit révolutionnaire[1].

Sentira-t-on enfin la nécessité de rendre une éclatante justice à des hommes toujours comprimés, toujours persécutés, et que l'on trouve toujours quand il s'agit de venir au secours de la société?

Je dois ici parler d'une faction qui, ne calculant que sa folle ambition, ne voit rien, excepté le pouvoir après lequel elle court sans cesse. Les doctrinaires menacent M. Decazes, et cherchent à le renverser à leur profit. Ces hommes, doués de facultés éminentes, sont d'autant plus dangereux, qu'ils n'ont d'autre principe que celui de servir leur ambition : l'instruction publique, sous la direction de M. Royer-Collard, est une preuve fatale de ce que j'avance; l'administration de M. Guizot, dont le mauvais esprit doit amener les plus funestes conséquences, vient encore à l'appui de mes paroles. S'ils parviennent à en imposer, c'est uniquement par leurs intrigues et par leur astucieuse audace : ce sont des chefs sans parti réel; et cependant M. Decazes les ménage et traite avec eux, tandis qu'il repousse sans cesse les royalistes, qui marchent véritablement avec la France tout entière.

Il est un dernier parti auquel se mêlent des intri-

[1] Les royalistes sont les adversaires de ces principes désorganisateurs qui menacent le repos, l'existence même de la société; mais, quant à ceux qui les professent, loin de leur en vouloir personnellement, ils voudraient les sauver eux-mêmes de leurs excès.

gants, et même quelques royalistes abusés. C'est celui qui reconnaît M. de Talleyrand pour chef. On ne peut, dans ce moment, deviner toutes les menées de ce dernier; et elles sont d'autant plus adroites que, parfaitement servi par ses amis, il reste toujours en arrière. Ce parti cherche, par tous les moyens, à faire sortir les royalistes de leur conduite si sage et si mesurée; et veut à tout prix pousser les choses à l'extrême, espérant profiter du trouble général pour ressaisir les rênes du pouvoir.

Dieu nous préserve d'un pareil événement!

Les libéraux veulent pousser la garde nationale à faire des adresses aux Chambres, afin de demander la conservation de la funeste loi des élections. Voici la lettre que j'ai adressée à ce sujet à plusieurs journaux.

« Paris, le 9 décembre 1819.

« Le hasard m'a fait connaître un article où le *Censeur*[1] s'est permis, il y a quelques jours, de commenter les sentiments de la garde nationale; et de supposer que ce corps, aussi fidèle que sage, chercherait à prendre une influence dans les changements qui peuvent être proposés par le gouvernement du roi à la loi des élections, à cette loi qui vient de conduire un régicide au pied du trône, et de l'offrir à l'Europe pour représenter une nation toujours si pleine d'honneur. Nous désirons que messieurs du *Censeur* sachent parfaitement que nous n'avons prié personne d'être les interprètes de nos intentions. Si nous avions voulu les

[1] Un journal révolutionnaire.

faire connaître, ce n'est pas à eux que nous eussions remis le soin de les exprimer.

« La garde nationale, véritable troupe d'élite, et assimilée à l'armée quand elle porte l'habit militaire, ne se permet ni d'approuver, ni encore moins de blâmer. Elle respecte les volontés du roi et se soumet à ses ordres, sans les contester. Elle obéit et ne délibère point.

« Les armes lui sont confiées pour le maintien de l'ordre ; et l'on ne parviendra jamais à le lui faire troubler sous un prétexte quelconque ; elle prie ceux qui auraient pu en concevoir la pensée coupable de renoncer à ce fol espoir. La garde nationale ne porte pas toujours l'uniforme, dira-t-on ; oui, mais en reprenant l'habit bourgeois elle conserve tous les sentiments du véritable citoyen ; et ces sentiments lui disent que le pouvoir royal, exercé avec toutes les prérogatives que la Charte lui a conférées, est une des conditions de l'ordre qu'elle défend par ses armes, et qu'elle protége par son union dans l'amour du roi : ils lui disent qu'en dehors de ces principes, il ne peut y avoir pour le pays que confusion, ruine, désordre et malheurs de tout genre.

« Faisant partie active de la garde nationale, et connaissant l'excellent esprit qui l'anime, je me suis cru obligé à cette déclaration formelle que je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro, bien certain d'avoir exprimé l'opinion de mes camarades, officiers et gardes nationaux.

« *Signé* : UN OFFICIER DE LA GARDE NATIONALE. »

15 décembre 1819.

Le ministère se propose de demander aux Chambres six douzièmes provisoires. Les deux oppositions se proposaient de les refuser; pourtant, dans une réunion des membres de la droite, quelques hommes de bien, parmi lesquels il faut citer MM. de Villèle et Corbière, ont émis la pensée qu'il ne fallait pas décourager le ministère dans ses premiers efforts de retour vers l'ordre et la monarchie; ils ont demandé si des royalistes pouvaient en conscience refuser au roi les sommes nécessaires pour le besoin du service et de l'administration.

Toutes les forces du parti libéral agissent dans le sens du maintien de la loi d'élection. Des pétitions arrivent par milliers, demandant d'un ton impératif et avec des formes révolutionnaires, à la Chambre des députés, le maintien complet de cette loi. Une d'entre elles provoque même la déchéance de Louis XVIII. Il s'est formé, à l'occasion de ces pétitions, un comité dirigeant dont la maison de M. de Gévaudan doit être le point de réunion central. Des députés, des gens d'esprit, des gens de lettres font partie de cette société, qui prend le titre d'*Amis de la liberté de la presse;* et qui n'est, au fond, qu'un foyer de conspirations.

Le ministère a cru faire merveille en poursuivant cette société; il en est résulté beaucoup de bruit et de scandale; mais cela ne va pas au fond des choses, et n'empêche rien. La licence de la presse est à son comble. Les jurys prononcent de perpétuels acquittements. Des principes subversifs de la légitimité sont jetés,

sans répression aucune, au milieu de la société agitée. Une irritation violente se manifeste dans les esprits, et les mouvements révolutionnaires qui ont dernièrement éclaté en Espagne, en ajoutant une nouvelle force à l'audace du parti libéral, contribuent à effrayer, à mécontenter les gens faibles et paisibles qui sentent que le gouvernement est incapable de les protéger, en cas d'une conflagration que chacun redoute.

CHAPITRE XIII

Quelques lettres écrites au commencement de 1820 et quelques articles insérés dans les journaux achèveront de faire connaître l'état de l'opinion publique ; je les insère ici.

A MADAME LA VICOMTESSE DE QUINSONNAS

« 1er janvier 1820.

« Voilà 1820 commencé! Comment l'année s'achèvera-t-elle? Dieu seul le sait! Nous paraissions perdus presque sans ressources, ou, du moins, cruellement menacés; car, pour moi, je ne désespérerai jamais, au fond de mon cœur, de la cause monarchique; et voilà le ministre de la guerre remplacé par un homme loyal, franchement royaliste; et le char de l'État se se trouve enrayé sur la pente rapide où il allait se précipiter. Nous sommes loin, pour cela, d'être bien; mais la Providence ne veut certainement pas notre perte.

« Il y aura aujourd'hui une séance intéressante aux députés; on pense même qu'elle sera orageuse; il s'agit des pétitions; mais les journaux vous en rendront compte... Vous dire ensuite où toutes les choses en sont ou semblent être, c'est véritablement impossible; on passe le temps sans savoir ce que l'on fera le lendemain, et on se contente, tous les matins, d'avoir ses vivres assurés pour la journée; seulement, on est toujours décidé à ne point marcher avec les royalistes. La monarchie les réclame en vain, on les repousse; mais, si l'on ne veut point d'eux, que veut-on donc?... C'est ici une grande et importante question qu'il appartient à l'avenir seul de résoudre.

« La force des choses fera ce que les hommes refusent; l'impulsion est donnée, et l'opposition ne servira qu'à les rendre plus coupables. Ce jeu de bascule est imaginaire en politique; d'ailleurs, il faudrait tout au moins le supposer égal; et ne sait-on pas que du moment où la balance penche d'un côté, elle entraîne tout?

« Les royalistes ont contre eux leur résignation comme leur dévouement pour celui qui les connaît si mal; mais c'est un sacrifice momentané qu'ils doivent supporter. Si les royalistes souffraient personnellement, s'ils souffraient seuls, ils devraient se taire; mais c'est la royauté, c'est la France qui souffre avec eux, et il est de leur devoir de sauver la France et le roi. Au reste, je suis, quant à moi, convaincu que les hommes y seront pour peu, et que la main qui conduira ces événements sera si visible pour tous, qu'il ne sera possible à personne de la méconnaître; la justice, pour être tardive, n'en sera que plus éclatante.

« Agréez, etc. »

En revenant de Gand, j'avais rencontré à Mons un capitaine de gendarmerie, M. Daisay, avec qui j'avais longuement causé. Cet officier avait été à Waterloo, mais ses regrets étaient sincères et sa conduite, depuis cette malheureuse époque, avait toujours été celle d'un fidèle serviteur du roi. Voici une lettre que je lui écrivis à cette époque.

« Paris, le 3 janvier 1820.

« Non, mon cher Daisay, je n'oublierai jamais ni ma vieille moustache de Mons, ni la manière dont vous vous êtes rendu digne de la confiance que je vous ai témoignée de bon cœur.

« Toutes vos paroles sont pleines de sens et vos sentiments sont ceux d'un bon Français. Servir le roi, c'est bien véritablement servir le pays. Ces deux sentiments sont devenus inséparables, laissons dire les jacobins, et allons droit à notre but, qui doit être d'assurer à jamais la tranquillité, qui ne peut régner que par la légitimité !

« Les discours du roi ont prouvé que, las enfin d'une indulgence qui n'avait rendu les méchants que plus audacieux, il était enfin décidé, pour l'intérêt même de ses peuples, à réprimer leur fureur. Espérons donc tout de l'avenir, et soyons toujours prêts à tout entreprendre pour son service. Le sabre de mon brave Daisay ne restera jamais dans son fourreau quand il s'agira de prouver son dévouement; et, s'il le fallait, nous le tirerions encore ensemble.

« Donnez-moi toujours de temps à autre de vos nou-

velles et ne craignez point de me fournir l'occasion de vous rendre service.

« Je vous offre mes compliments. »

EXTRAIT DU JOURNAL DES DÉBATS

SUR LES MISSIONS

« En vain chercherait-on à persuader que c'est contre de simples missionnaires que les factions se déchaînent avec tant de rage ! Que rapportent de leurs pénibles courses ces hommes pauvres, sans intérêt, sans ambition, sans orgueil, et quelle fortune peut-on leur envier ? Ministres désintéressés, ils vivent soumis à une règle sévère qui leur interdit de rien posséder, et ils meurent dans la pauvreté comme ils ont vécu.

« Distributeurs des aumônes que les fidèles déposent entre leurs mains, ils recueillent pour eux les bénédictions des malheureux soulagés par leurs soins.

« Leurs richesses, il est vrai, sont inépuisables ; mais elles ne sont pas de ce monde ; et la source à laquelle ils les puisent n'est pour l'impie qu'un sujet de risée.

« Avez-vous été témoin des larmes qu'ils essuient, vous qui vous efforcez en vain d'étouffer par vos outrages la voix de la reconnaissance ? Peut-être regretteriez-vous les injures dont vous abreuvez ces missionnaires sans défense, en pensant qu'au moment où vous les persécutez, ils implorent pour vous la miséricorde du ciel !...

« Si la patrie vous était chère, vous béniriez celui qui commande la soumission comme le premier des

devoirs, et le pardon comme un précepte absolu ; celui qui fait aimer la pauvreté, souffrir la persécution sans se plaindre ; celui qui défend la vengeance, et ordonne le bien en réparation du mal ; celui enfin qui offre la main à l'ennemi qui lui destine un poignard !...

« Ce ne sont point ces missionnaires qui excitent seuls votre courroux ; c'est la religion elle-même que vous combattez à outrance, parce qu'elle repousse vos excès, et que vous espérez étouffer la voix de la conscience qui vous condamne. Si vous niez l'existence des devoirs, c'est pour vous livrer avec plus de sécurité aux passions qui vous entraînent. L'oubli de soi vous paraît une inconséquence... L'intérêt et l'ambition, voilà vos seuls mobiles. Mais bientôt la vérité vous fera reculer devant sa clarté, et elle terrassera vos principes, malgré votre résistance et vos cris imposteurs.

« Apôtres de la philosophie moderne, voyez cette fille du siècle dont vous vous êtes rendus les organes : les lauriers dont vous avez chargé sa tête se sont changés en cyprès ; ses vêtements dégouttent encore du sang qu'elle a fait verser. Des échafauds indiquent sa marche, et son char de triomphe est un immense sarcophage. Il lui faut des bourreaux, des victimes : laissez-la faire, la révolution avec toutes ses fureurs n'aura été que le hochet de son enfance.

« Elle voudrait anéantir les rois, parce qu'il faut leur obéir et qu'elle veut commander, et elle se fait athée pour ébranler plus sûrement tous les trônes. Elle cherche à soulever le peuple contre l'autorité, en lui vantant la liberté ; et c'est au sein de l'anarchie qu'elle lui forge des fers. Elle lui a parlé d'égalité en se gorgeant de ses richesses, de modération en

se livrant aux excès les plus honteux, de vertu en déifiant le vice, de morale en s'efforçant de tout corrompre, de patriotisme en déchirant le sein de la patrie, des droits de l'homme, enfin, en le portant à se dégrader lui-même pour l'asservir plus facilement ensuite. L'homme vraiment libre est celui qui a su se dégager du joug de ses passions, qui, en l'avilissant, l'abrutissent et le tiennent enchaîné.

« Mais la philosophie du dix-huitième siècle espérerait-elle, par cette sollicitude simulée pour les peuples, leur faire oublier ces temps de misère et d'horreur marqués par son triomphe, où la société elle-même fut sur le point de s'engloutir?

« Partout elle attaque le pouvoir, pousse les peuples à la révolte, et combat la vérité en enseignant l'erreur. Voilà ses moyens... Que veut-elle?... Elle voudrait le pouvoir, oubliant qu'après avoir détruit tous les liens de la société, elle s'engloutirait bientôt elle-même dans le gouffre qu'elle aurait creusé pour d'autres.

« O vous, dont le délire prolongé compromet et votre propre existence et celle de vos concitoyens, venez enfin au pied du trône abjurer vos erreurs. »

J'ai parlé des correspondances secrètes, de cette arme forgée par la calomnie, et avec laquelle on frappait, en France, tout ce qui portait ombrage au parti libéral et pouvait entraver, retarder la réalisation de la conspiration révolutionnaire et bonapartiste, toujours sur le *qui vive*, toujours attendant le moment d'agir. Ces notes n'avaient pas seulement pour effet

d'entretenir la division dans la famille royale, en distribuant l'éloge et le blâme avec une égale perfidie, leur but était aussi de donner à l'étranger les idées les plus erronées de ce qui se passait en France : il convenait donc d'opposer la vérité à ces mensonges et d'éclairer les différents souverains de l'Europe qui auraient pu se laisser prendre aux faciles et dangereuses lueurs des correspondances anonymes.

A L'EMPEREUR ALEXANDRE

..... « J'avais l'honneur de dire, dans mes notes précédentes[1], « que les factions semblaient attendre la « mort du roi pour s'opposer plus fortement à l'avé- « nement de l'héritier présomptif de la couronne. » Je dois m'expliquer d'une manière précise pour ne rien laisser de louche dans ma pensée.

« Les révolutionnaires s'étaient d'abord flattés que, travaillant à couvert à l'ombre de la royauté et sous la protection ministérielle, ils avaient tout à gagner au règne du monarque. Les derniers discours du roi ont dissipé leurs illusions ; ils ont connu, avec effroi, les véritables sentiments du roi; dès lors ils ont juré de se venger, sentant bien qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, les événements amèneraient l'exécution de mesures si positivement annoncées. D'un autre côté, le mauvais vouloir, longtemps protégé, soutenu, encouragé, a perdu dans le ministère deux puissants appuis. Aussi, de tous les coins de la France, les ré-

[1] Ces mots font allusion à d'autres lettres écrites antérieurement à l'empereur Alexandre, par M. de la Rochefoucauld.

(*Note de l'éditeur.*)

volutionnaires se sont-ils mis à pousser d'horribles cris; ils en ont effrayé leur protecteur lui-même, et M. Decazes a craint de devenir leur victime.

« Mais il existe une faction plus perfide, peut-être, et plus dangereuse, parce qu'elle est plus mesurée, et que, semblable au caméléon, elle prend toutes les formes pour arriver à son but. Cette faction reçoit certainement, depuis six mois, une protection si visible qu'il est impossible de la nier.

« Les deux factions jacobine et bonapartiste, ennemies irréconciliables, se battent d'accord, maintenant, sur le même terrain, pour renverser ce qui est, bien décidées à se déchirer ensuite.

« Ennemis de l'ordre existant, les partis le combattent à outrance et de concert, et, pour y parvenir, ils attaquent avec fureur et aussi avec une assurance perfide le principe sacré de la légitimité, sur lequel reposent la sûreté des trônes comme le bonheur des peuples, et la seule garantie de l'existence politique et morale de la société. La sagesse de l'héritier du trône, sa modération, ses principes, sont pour la légitimité un rempart contre lequel viennent souvent s'émousser toutes les armes des factieux; un mot de sa bouche a déjoué diverses fois leurs machinations; et souvent l'homme le plus décidé pour le mal est devenu incertain, en présence de ce prince dont la bonté égale la loyauté. Le maréchal Davoust en offre un exemple.

« Quant aux efforts des factieux, ils se manifestent de toutes les façons et semblent, en ce moment, redoubler de violence; attaques les plus indécentes contre la religion, machinations coupables, voyages dans toute la France d'agents révolutionnaires, brochures

horribles, calomnies, annonces du retour de la dîme et des droits féodaux, inaction du ministère et presque protection accordée par lui à une corruption dont les suites menaceraient encore d'un embrasement universel et d'une dissolution totale.

« Malgré tout, il existe en France d'immenses ressources pour le bien ; le mal tient au système et le système à un seul homme qui, parvenu à tromper le roi en flattant ses bonnes intentions, les livre ensuite à une faction qui les dénature et en abuse.

« La marche fausse, coupable et surtout incertaine du ministère a détruit le respect envers l'autorité ; personne ne commande, et bientôt personne ne voudra obéir ; véritable anarchie dans le gouvernement. Il est de fait que la sagesse de la nation a lutté jusqu'à présent, seule, contre de si coupables efforts ; mais le mal est évidemment sur le point d'éclater si l'on n'y porte un prompt remède.

« La tribune, les journaux, les écrits font l'éloge public de Napoléon ; toutes les gravures le rappellent : les esprits s'échauffent. Il est impossible de ne pas ouvrir les yeux sur les criminels projets de cette faction qui menace l'existence de la société. La conduite de M. le duc d'Orléans inspire des craintes. M. Decazes souffre tout et ne réprime rien. Il est permis de se demander si les souverains étrangers n'ont pas eu aussi quelques reproches à se faire. »

CHAPITRE XIV

Pour faire comprendre l'importance du service que je viens de rendre au roi, à la famille royale et au pays, et dont je dois commencer le récit dans le chapitre suivant, je vais résumer, en quelques pages, ce que j'ai dit de la position de la France à l'intérieur, et de sa situation vis-à-vis de l'étranger.

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr avait fait une nouvelle armée. Par l'effet de la loi de recrutement, elle n'était rien moins que rassurante pour la monarchie. Tous les jours de nouvelles conspirations éclataient : Béfort, Saumur, la Rochelle, l'Épingle-Noire, les frères Faucher, la fausse famine et les mouvements de Paris. Toutes les bases indispensables au soutien des empires semblaient ébranlées, et chacun s'en effrayait en désespérant de la patrie.

Le roi était abusé sur les choses et sur les hommes à un degré qu'on ne pourra jamais croire. Ceux qui s'étaient emparés de sa confiance avaient pris soin de

tout dénaturer à ses yeux : aucune vérité n'était restée intacte, le dévouement était méconnu, la fidélité repoussée, les Chambres, les lois et les esprits étaient dirigés dans le sens révolutionnaire ou destructeur de toute royauté comme de toute véritable liberté; et les factions diverses étaient aux aguets d'une situation dont elles pressaient ensemble le dénoûment, quitte ensuite à se combattre pour triompher l'une de l'autre. Le parti bonapartiste tirait de son côté ; le parti révolutionnaire, recréé par Fouché en faveur de M. le duc d'Orléans, tirait du sien ; les doctrinaires, parti ministériel, se mettaient avec le même désintéressement au service de l'un et de l'autre; quelques royalistes exagérés ne s'apercevaient pas de la portée de leurs murmures; et enfin la république poussait aussi au renversement de l'ordre existant : mais il était juste de distinguer dans ce dernier parti, le loyal égarement de quelques hommes, républicains d'Athènes, de Rome, de Washington ou du Directoire; et la violence anarchiste du plus grand nombre, qui, n'ayant vraiment rien appris ni rien oublié, voulait toujours en revenir au beau temps de 93.

On s'était emparé de toutes les avenues du trône avec un soin perfide. Le mot d'ordre ministériel était, en confiant toutes les influences politiques aux ennemis de la royauté, d'amener toutes les factions aux pieds du roi; et cet étalage de retour et de dévouement ne cachait pas autre chose que le projet d'un changement de dynastie ou de gouvernement, comme le disaient clairement tous les enfants perdus des divers partis qui se trahissaient dans leurs propos, dans leurs écrits et dans les conspirations sans cesse renaissantes. Ja-

mais, peut-être, projet aussi criminel ne fut ourdi avec plus d'habileté ; tous les moyens avaient été mis en usage pour aigrir le cœur du roi ; on se servait de ses souffrances mêmes pour lui inspirer de l'éloignement contre ses plus fidèles sujets ; rien ne fut épargné, on mettait sous ses yeux des lettres odieuses avec des signatures supposées. M. Decazes, jouet d'une faction qui veille toujours, était conduit et entraîné sans s'en douter. Les royalistes les plus dévoués, éloignés de toute influence comme de tout emploi, se bornaient les uns à gémir, les autres à murmurer plus haut, peut-être, qu'ils ne l'auraient dû ; et le peuple, inhabile en politique, ne retrouvant plus le langage de ces royalistes que jusqu'alors il avait compris et approuvé; trompé par les discours et les écrits de la malveillance, et oubliant ses propres devoirs, allait plus loin que ceux qui retrouvaient, malgré tout, au fond de leur âme le sentiment de leur fidélité. Les agents de M. Decazes, ou plutôt ceux de la faction, répandus sur toute la France, étaient parvenus à tout dénaturer : ils avaient donné au bien le nom de crime, et au mal celui de vertu.

L'union de la famille royale elle-même était troublée par suite des menées ministérielles. MONSIEUR, entouré des serviteurs les plus dévoués, ne l'était peut-être pas toujours des amis les plus utiles : ils voyaient la position sans prendre les moyens d'en sortir. On se servait à tout propos du nom de MONSIEUR ; on le faisait agir, parler, blâmer, ordonner ; et, comme au fond le roi jouissait, dans la masse des Français, d'une popularité que la faction cherchait à lui conserver aux dépens de l'héritier du trône, il en résultait que MON-

sieur, indignement outragé et calomnié, perdait de plus en plus la confiance publique, et que la nation semblait se séparer de lui. Le prince était offert, aux yeux des Français et à ceux des étrangers, comme le chef d'une conspiration contre le roi et l'État. L'exagération de plusieurs personnes qui l'entouraient était relevée avec perfidie, dans tous les discours et dans tous les écrits, pour faire redouter l'époque à laquelle il serait appelé à monter sur le trône. Enfin, tous les germes de division étaient semés avec une inconcevable activité. — « Tâchons, disaient ceux qui avaient le pouvoir, de faire achever sa vie et son règne le plus tranquillement possible à celui qui nous traite aussi bien et à qui nous devons tout. Quant à Monsieur, jamais il ne régnera ; notre pouvoir en dépend : occupons-nous du successeur de Louis XVIII. » Je tiens ces rapports d'un témoin auriculaire, confident bénévole des espérances et des propos de la faction. Cette faction se croyait certaine, en effet, d'avoir disposé les choses de manière à ne jamais laisser Monsieur monter sur le trône.

Le roi, irrité au dernier point des sentiments et de la conduite qu'on prêtait à Monsieur, s'exprimait sur son compte de la manière la plus affligeante ; secondant par là, sans le vouloir, les vœux des conspirateurs. Monsieur n'était pas le seul membre de la famille contre lequel on fût parvenu à aigrir son cœur royal. Madame elle-même, qu'il avait si longtemps chérie, était méconnue par lui ; et la douleur qu'en éprouvait ce malheureux prince aurait dû inspirer des remords à ceux qui étaient parvenus à ce coupable résultat. Sous quelles couleurs Madame n'était-

elle pas offerte à l'imagination des peuples! Leur enlever tout respect pour cette tige sacrée semblait à la faction une des conditions les plus nécessaires à sa propre existence..... Monseigneur le duc de Berry était représenté au roi comme un prince turbulent et irrespectueux, qui bouleversait le royaume. Un seul membre de la famille royale[1], indignement jugé par ceux qui le louaient avec perfidie, fut épargné. Une fraction de la révolution espérait s'en servir pour le dépouiller lui-même plus tard de l'héritage de ses pères. C'était à l'ombre de Louis XVIII que les ennemis de la monarchie voulaient essayer de relever l'édifice révolutionnaire; c'était, précédés d'un prince, qu'ils voulaient marcher à la victoire, afin d'ensevelir plus tard ce prince lui-même sous les débris du trône de ses aïeux, car ils ont toujours eu l'idée de se servir d'un Bourbon, quel qu'il fût, pour arriver au renversement du pouvoir légitime.

Tandis qu'on ne parlait de Monsieur que comme d'un prince incapable de régner, toutes les qualités et toutes les vertus étaient données à son fils aîné par ceux qui le méconnaissaient assez, pour supposer qu'un jour l'ambition pourrait l'emporter sur le sentiment de ses devoirs. Des émissaires parcouraient la France en tous sens, au nom d'une révolution nouvelle, toujours fidèle à des doctrines qui délient de tous les devoirs, et qui flattent toutes les passions. Les journaux, enchaînés par des agents coupables, achevaient de corrompre l'esprit public; de l'argent et des places, distribués avec profusion à ceux qui étaient

[1] Monseigneur le duc d'Angoulême.

les plus indignes de les recevoir, et ôtés aux plus fidèles serviteurs, offraient à l'ambition un dangereux mobile, et à la fidélité une épreuve difficile. La France présentait à l'étranger un nouveau sujet de terreur et de pitié; calomniée par ceux qui eussent dû la défendre, elle était entraînée par eux vers sa ruine. L'étranger, jaloux de notre gloire, souriait de l'état dans lequel il voyait cet empire dont il redoute toujours la prospérité ; leurs agents, séduits ou trompés, ajoutaient à notre division pour mieux en profiter. L'Europe, attentive à cette nouvelle révolution qui s'opérait en France, regardait ce malheureux pays comme incapable de se gouverner lui-même, et elle le croyait destiné à servir d'exemple aux générations futures, après avoir été livré à tous les excès de l'ambition, et avoir porté le fer et la flamme au sein des nations voisines; il fallait, à leurs yeux, enchaîner un peuple dont rien ne pouvait plus maîtriser les excès : il fallait pourvoir à l'existence d'un trône qu'une famille aussi indignement calomniée ne pouvait plus occuper.

Plus les circonstances s'aggravaient, plus aussi semblait s'accroître la confiance du roi dans son ministre; les doctrines politiques les plus contraires à la gloire et même à la sûreté de l'État, étaient proclamées par les agents ministériels de tout étage, et par les feuilles publiques à la solde du ministère : les affaires de religion étaient ou négligées ou tournées en dérision; les encouragements et la confiance étaient accordés à des hommes dont les sentiments antimonarchiques et antibourbonniens, et l'esprit de faction s'étaient manifestés pendant la Révolution et les cent-jours. Était-il pos-

sible de n'être pas profondément inquiet pour la prospérité de la France et la sécurité du trône? Le *Journal des Débats*, avec autant de talent que de courage, en montrait, tous les jours, le danger prochain ou éloigné; la véritable opinion publique s'en effrayait, et cette situation, mise à jour et à nu, avait fait naître, dans l'intérieur de la famille royale, une sorte de dissension que le ministère excitait avec soin, parce que cette dissension servait à isoler le roi, à le laisser plus exclusivement sous l'influence du ministre, et à empêcher la vérité d'arriver jusqu'à lui. On en était venu jusque-là que MONSIEUR croyait qu'il serait peut-être obligé de quitter Paris. Le roi sut que le conseil en avait été donné à Son Altesse Royale; et, aussi abusé qu'irrité, il alla presque jusqu'à désirer ce départ. MONSIEUR ne céda point à ces insinuations égarées ou perfides; il comprit très-bien toutes les conséquences d'un départ qui eût pu entraîner tous les malheurs de la guerre civile; mais l'on tournait ainsi dans un cercle vicieux qui semblait n'offrir aucune issue : si Son Altesse Royale faisait quelques observations, elles étaient sans effet ou sévèrement accueillies; et, d'autre part, le silence semblait l'approbation d'un système que tous les amis de la France et du roi blâmaient et regardaient avec effroi. — Que faire?

A cette époque commence pour moi une situation qui, mal connue, ou mal appréciée, a été l'objet de bien des suppositions, de bien des conjectures...... je ne dois rien négliger pour apporter une salutaire clarté sur ce point : je ne puis que perdre à ce qu'il reste obscur, car je n'ai rien à cacher du sentiment qui m'inspira, et des moyens employés pour atteindre mon

but. Ce sentiment fut pour moi et pour la personne qui voulut bien seconder mon entreprise le plus entier et le plus parfait dévouement qui jamais ait animé deux âmes françaises pour le bonheur de la patrie et pour le triomphe des principes qui sont la seule condition de sa réalité et de sa durée : ces moyens furent la puissance d'une raison embellie de tous les charmes de l'esprit le plus distingué et le mieux cultivé. On en jugera par sa correspondance[1]. Ce furent là les seules séductions employées par madame du Cayla, pour ramener Louis XVIII à de meilleurs sentiments envers sa famille et l'opinion royaliste.

On a calomnié le roi pour le punir d'avoir cru que, roi, il pouvait dire impunément à une jeune femme : « Mon enfant, le vieillard vous bénit : » on a calomnié cette femme qui a osé faire parvenir aux oreilles d'un roi des paroles de vérité, et des conseils de concorde et de réconciliation; on a calomnié celui qui soutenait le courage et la persévérance de cet ange de paix qu'il avait rencontré, presque sans le chercher, au foyer de sa famille. C'était dans l'ordre; la cour, selon les Aristarque du jour, ne peut être qu'un réceptacle de turpitudes; mais ceux qui ont rêvé ces infamies avaient regardé dans leur propre cœur, en cherchant à pénétrer l'innocent mystère de cette liaison; et les fantômes de leur imagination corrompue ont seuls répondu à cette investigation. Pour ces gens-là, entre deux personnes d'un sexe différent, l'amitié n'est qu'un mot qui sert à couvrir un sentiment d'une autre

[1] La correspondance de madame du Cayla avec M. de la Rochefoucauld sera publiée séparément et formera un volume entier.

(*Note de l'éditeur.*)

nature. Ils ne peuvent croire à ce qui est pur; et des relations d'homme à femme, dans lesquelles le cœur seul et l'âme trouvent leur satisfaction et leur jouissance, sont au-dessus de leur intelligence ou plutôt de leur moralité. C'est avec le cœur qu'on peut comprendre de pareils rapports; et eux ils n'en ont pas, ou ils en ont un si corrompu, qu'ils ne voient rien, dans une situation pareille, en dehors de la passion et de la satisfaction des sens.

Bien des hommes, je le sais, croiraient blasphémer, s'ils parlaient à une femme le langage de la simple amitié; des femmes aussi pourraient s'en choquer : ce sont celles qui, s'avouant qu'on peut leur demander plus qu'elles ne doivent accorder, appellent sottise ce qui n'est pas le langage de la passion. Cependant l'un est l'hommage du cœur, l'autre n'est que le tribut des sens.

Les grâces extérieures peuvent suffire à faire naître et entretenir l'amour : il faut plus à l'amitié : elle exige des qualités, elle demande un juste accord de pensées et d'opinions. Le silence absolu qu'on impose aux passions,—car quel serait l'homme assez vil pour toucher au trésor que l'estime lui aurait confié, et pour ne pas jouir du bonheur d'être aimé, sans coûter un regret? — ce silence absolu imposé aux passions développe ce que l'âme a de plus exalté et de plus profond. L'âme, en effet, est bien plus forte, bien plus digne d'elle-même, quand elle a su se dégager de ce qui n'est que matière, pour se livrer sans partage à un sentiment noble et délicat. Cela ne se fait pas sans lutte; mais la lutte fortifie, et la victoire vous élève et vous donne la force de vous maintenir au-des-

sus de l'atmosphère des orages : habituez-vous à ne voir dans votre amie que son âme : l'âme n'a point de sexe dans des rapports de cette nature. Entre homme et femme, il est du moins inutile de se souvenir de la maxime de Sâady : « — Il ne faut pas laisser croître l'herbe sur le chemin de l'amitié. »

Certainement l'amitié pourra subsister entre deux femmes, malgré mille caprices, mille rivalités sans cesse renaissantes, mille idées qui se heurteront souvent ; mille sacrifices qu'il faudra renouveler ; certainement aussi l'amitié entre deux hommes pourra être parfaitement solide, malgré des distractions nécessaires, malgré leur genre de vie qui les sépare ; malgré le choc fréquent des passions ; mais entre deux personnes d'un sexe différent, l'amitié sera bien mieux cultivée. Il s'y mêlera, d'un côté, cette assiduité, cette habitude de frais qui nous est propre ; de l'autre, cette grâce, cet abandon, cette confiance qui identifient à notre existence et l'amitié que nous partageons et celle que nous éprouvons.

Cette amitié ne trouve-t-elle pas son emblème dans la nature ? Ce père a pour ses enfants une égale tendresse ; mais n'aura-t-il pas quelque chose de tout particulier pour sa fille ! Ne sera-t-elle pas l'objet de ses soins les plus assidus, de ses attentions les plus délicates ! N'aura-t-elle point toute sa confiance ? Il la choisira pour lui parler de ses peines, pour lui faire partager ses jouissances : son âme répondra bien mieux à la sienne. Quels doux épanchements il éprouvera en causant avec elle ! Il voudra être aimé de son fils ; mais il désirera plaire à sa fille.

La nature s'est chargée elle-même de rendre ce sen-

timent toujours pur et toujours tendre. Eh bien! l'honneur entre l'homme et la femme qui n'ont d'autre lien que leur amitié, fera ce que la nature fait entre le père et la fille et sera pour eux une barrière également insurmontable?

Qui a moins peut vouloir plus; mais qui a plus, pourra-t-il consentir à avoir moins?

Madame du Cayla m'avait, depuis longtemps, appris à connaître tous les charmes d'un sentiment aussi pur; nous l'avions sanctifié en le plaçant sous la protection du ciel qui bénit les efforts faits en commun pour devenir meilleurs, plus vertueux et plus disposés à nous imposer les sacrifices qu'exigent le dévouement à la patrie, et notre amour pour nos concitoyens. Nous avions pris pour emblème un tombeau avec cette devise : « *Ici renaît ce qui est pur ;* » et voilà la prière que j'avais composée à ce sujet :

« Dieu puissant! bonté inépuisable! couvre de ton « ombre protectrice ces deux amis qui t'implorent, et « que le sentiment qui les unit soit immuable comme « ta volonté; commande à leurs pensées, dirige leurs « actions!... Détourne tout obstacle de la carrière « qu'ils parcourent ensemble; conduis-les pas à pas « en les couvrant de ton ombre protectrice; que leur « marche soit assurée, parce qu'ils s'appuient sur « toi!

« Leur confiance en ta bonté est infinie comme ta « puissance; faibles roseaux, résisteraient-ils à la tem- « pête, si celui qui suscite et calme l'orage ne leur « évitait tout danger en les entourant de son souffle « bienveillant... Tu connais leurs besoins; ils re- « doutent leur faiblesse; dissipe tous les nuages qui les

« retiendraient à la terre, et que leur âme soit pure « comme le plus beau ciel...

« O Dieu, c'est à tes pieds qu'ils renouvellent la « promesse d'être tout pour toi, avant d'être rien pour « eux.

« Tu recevras ce serment qu'ils prêtent pour te « plaire; et, en souriant à leur foi, tu rendras leurs « résolutions inébranlables. »

Donc, lorsque je déplorais, dans l'amertume de mon cœur, l'état de la France et le danger que courait la royauté; lorsque je sentais la nécessité de détromper le cœur et l'esprit de Louis XVIII, persuadé qu'il n'y avait pour cela qu'un moyen, celui d'inspirer au roi, toujours guidé par ses affections, confiance et amitié pour une personne qui en fût digne; et qui parvînt à détruire peu à peu cette confiance sans bornes qu'il avait dans le ministre qui compromettait d'une manière aussi grave l'avenir de la royauté, et celui de la France, le ciel sembla se charger de réaliser ce qui d'abord paraissait une chimère; et l'amie qu'il m'avait donnée fut le moyen suscité par lui.

Madame la comtesse du Cayla, sa belle-mère, qui sentait tous les jours sa fin prochaine, emportait en mourant la douloureuse pensée de laisser sa fille exposée à de vifs chagrins. Son grand-père, M. de Jaucourt, avait cru devoir faire passer à ses arrière-petits-enfants la fortune qui eût dû appartenir directement à son petit-fils. La sollicitude vraiment maternelle de madame du Cayla avait décidé cette dame, peu de temps avant sa mort, à écrire au roi, dans toute l'effusion de son cœur, pour recommander sa belle-fille à sa royale protection. Celle-ci savait cette démarche;

mais, forte de ses droits et n'écoutant que la dignité de son caractère, il ne lui vint pas à la pensée d'insister. Il fallait, en quelque sorte, qu'elle y fût contrainte par quelque événement imprévu. Cette nécessité se présenta plus tard. Entourée des hommes les plus honorables et des conseils les plus éclairés, MM. le cardinal de la Luzerne, l'évêque de Saint-Malo, le duc de Doudeauville, le duc de Civrac, de la Calprade, etc., elle attendait avec résignation, mais avec anxiété, les démarches et sollicitations dans lesquelles elle allait être engagée; elle sentait, dans le cas d'insuccès, l'impossibilité, non pas seulement de vivre sur un pied convenable, mais bien plus encore celle de donner à ses enfants une éducation honorable. Aussi ses mesures étaient déjà prises pour quitter Paris et la France peut-être, afin de former quelque part, avec les débris de sa fortune, un établissement qui, en lui assurant les moyens de vivre indépendante, lui permît d'élever ses enfants comme ils devaient être élevés. Ses amis, tout en s'effrayant d'une résolution aussi courageuse, osaient à peine la combattre. C'est dans ce moment aussi que, pour défendre le patrimoine de ses enfants, elle fut obligée, par représailles, de s'adresser directement au roi. Madame du Cayla ne faisait, dans cette démarche, que suivre l'exemple qui lui était donné; et encore ne voulait-elle pas y recourir; sans les instances, je dirais presque sans les ordres de sa famille, de ses amis et de ses conseils, elle ne s'y serait point décidée. Mystérieux enchaînement des choses que l'œil humain ne doit point chercher à pénétrer!

Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes!

En apprenant la grâce et l'affection paternelle avec lesquelles Sa Majesté avait accueilli madame du Cayla, une sorte de prévision instinctive, de lumière intérieure me jeta, comme malgré moi, dans les idées et les espérances du sort qui pouvait lui être destiné. Il me sembla qu'elle était la seule personne qui pût parvenir à dissiper toutes les illusions dont Louis XVIII était entouré; et qu'il fallait détruire pour son honneur, pour son bonheur, pour celui de sa famille et de la France. Je connaissais son dévouement, son caractère, son esprit, son instruction jointe à une mémoire qui n'a rien oublié. Je savais qu'elle avait appris par madame sa belle-mère (dame de la femme du roi, alors Monsieur), mille détails propres à intéresser Louis XVIII; je savais mieux encore à quel point tout ce qui est bon, grand, noble et généreux était digne d'elle; mais j'eus de grandes résistances à surmonter pour en venir à mes fins.

Je n'ai point oublié la manière dont, effrayée des conséquences mêmes d'une tentative, et irritée que j'eusse pu lui proposer de devenir un personnage politique, elle consentit à peine à m'écouter : « Avez-vous bien pu, me disait-elle, me faire une semblable proposition, et croire que je consentirais à me lancer dans une telle entreprise? Vous ne me prenez pas pour une Esther, et je ne puis et ne veux être ni madame de Maintenon, ni madame des Ursins. Séparée de mon protecteur naturel et légal, dans une position par conséquent fausse et fâcheuse, forcée peut-être de quitter bientôt mon pays, je dois me protéger moi-même, par l'obscurité, me consacrer à mes enfants, partager leur destinée, et me vouer à leur avenir. » Telles étaient ses

paroles et ses pensées : je les entends, je les lis encore.

Triste et non abattu, je gardai le silence; mais, bien loin d'abandonner un projet où je croyais entrevoir le salut de l'État; convaincu, d'ailleurs, que je finirais par toucher son esprit élevé, et qu'elle s'engagerait peu à peu par le service politique qu'elle me paraissait appelée à rendre, je ne lui parlai d'abord que de ses enfants. Ce fut en leur nom que, me joignant à ses amis, qui tous avaient été ceux de madame sa belle-mère, je la conjurai de solliciter une nouvelle audience du roi. Elle fut encore obligée de céder. On devine avec quelle anxiété j'attendais le résultat de cette visite ! Chaque détail était précieux ! pas un mot qu'il ne fût important de connaître ! Le sens droit et le tact de la solliciteuse me rassuraient sur le succès d'une entreprise aussi hasardeuse; et la manière affectueuse avec laquelle le roi l'avait reçue avait affermi ma confiance. « Madame, lui dit le roi, j'avais une affection tendre pour madame votre belle-mère; j'avais su l'apprécier, et je vous ai connue par elle; ses recommandations me seront sacrées : peu de temps avant sa mort, elle m'a peint votre situation et vos malheurs; et elle m'a inspiré pour vous un intérêt si vrai, que vous pouvez sans crainte venir en réclamer des marques toutes les fois qu'elles pourront vous être utiles. »

Le premier pas avait été de bon augure. Profondément affecté comme je l'étais, de la position personnelle de madame du Cayla, il était permis à mon amitié d'espérer que cette protection royale pourrait, dans tous les cas, devenir plus tard, pour elle et ses enfants, une ancre de salut. Rassuré par cette ré-

flexion, je me fortifiai d'autant plus dans la pensée d'un service important à rendre au pays et au roi; dès lors, je ne calculai aucun sacrifice, quelque grand qu'il fût, pour être parfaitement instruit de toutes les circonstances touchant les affaires publiques au dedans et au dehors, et pour établir les relations et les correspondances que cette situation exigeait.

La tâche était difficile de dessiller les yeux du roi, et en même temps de rectifier l'opinion étrangère, toujours influente dans les rapports nécessaires des États. Les lumières et les sentiments de Louis XVIII avaient été égarés et envenimés avec une habile perfidie; et quelques agents diplomatiques près de notre cour avaient eux-mêmes aidé, à faire naître et à entretenir les illusions du roi. Ce dernier moyen était puissant en ce qui touchait les affaires extérieures, puisque, naturellement, le roi devait croire les ministres accrédités près de lui, sur la manière dont les souverains envisageaient la position de la France; et, quant à l'intérieur, afin de donner une idée des tactiques incroyables et honteuses dont on se servait pour faire naître chez le roi de fâcheuses impressions sur les choses et sur les hommes, il suffira sans doute de dire que l'on avait été jusqu'à supposer des correspondances d'ecclésiastiques et même de séminaristes que l'on mettait sous les yeux du roi, afin d'irriter Sa Majesté contre tous ceux dont il était question dans ces prétendues correspondances. C'était tout cela, cependant, qu'il fallait déjouer, éclairer, ruiner. Je le dis encore, cette tâche était difficile; mais le but était honorable, les moyens légitimes, sincères et désintéressés : il ne fallait que du caractère, et l'amour du prince et du pays; je ne me décourageai pas.

Que ne peut la vérité unie à la bonne foi et à la persévérance! Le secret le plus absolu de nos espérances et de nos travaux était indispensable. Le commandement de la cinquième légion me servait de prétexte pour ne point quitter Paris; et, pendant longtemps, personne ne devina le fond des choses. Pour mieux dérouter les soupçons et la surveillance, je me résignai à sacrifier beaucoup au monde, à prendre une attitude légère, frivole, décousue, dissipée même; et, bien souvent, quoique accablé des fatigues d'une nuit laborieuse employée aux préoccupations ou aux dépêches les plus graves et les plus calculées, j'allais cavalcader aux Champs-Élysées, ayant l'air de ne songer qu'à mes plaisirs et aux futilités de la mode.

J'entretenais avec soin auprès de madame du Cayla les justes craintes que chacun concevait sur la situation de la France, car j'étais bien certain que, quelque absorbée qu'elle fût par des affaires de famille, son âme était trop généreuse et son dévouement trop sincère, pour ne point partager de pareilles alarmes. Les espérances devaient s'augmenter et s'augmentaient en effet, car le roi lui avait dit : « Si parler de vos malheurs, madame, pouvait être pour vous un adoucissement à vos chagrins, je vous engagerais à venir m'en entretenir quelquefois. Votre position ne vous permet pas de faire votre cour, mais je serai charmé de vous recevoir toutes les fois que vous voudrez. »

Comme madame du Cayla n'eût jamais formé, de parti pris, le projet de gagner la confiance du roi, il fallait que la chose arrivât en quelque sorte insensiblement, sans qu'elle s'en doutât elle-même. Cette confiance était indispensable; car, j'y reviens encore,

il fallait arriver à éclairer l'esprit de Louis XVIII ; il fallait le ramener à d'autres pensées, à d'autres sentiments; en un mot, le faire revenir de toutes les préventions politiques et privées qui lui avaient été données. Des visites plus fréquentes devenaient donc nécessaires; des conversations éloignées et isolées ne pouvaient offrir que des résultats incertains. J'engageai fortement madame du Cayla à les rapprocher, me servant parfois de l'intérêt de l'État et, plus souvent encore, de celui de ses enfants. Le roi la recevait toujours avec plus de bonté, l'engageant toujours à revenir. Peu à peu ces visites se renouvelèrent, et elles furent fixées, avec le temps, au mercredi de chaque semaine. Quand plus tard, ses soucis domestiques furent dissipés, Louis XVIII exigea qu'elle lui menât ses enfants tous les mois; et il les recevait avec une tendresse toute paternelle.

Le premier gentilhomme de la chambre, chez lequel madame du Cayla se rendait d'abord, la conduisait chez le roi par la salle des gardes. Quelques serviteurs dévoués et pénétrants qui avaient l'honneur de la connaître et le bonheur de savoir l'apprécier, semblaient, par instinct, entrer dans ses projets et concevoir, de ses entrevues avec le roi, un espoir dont ils ne pouvaient parfaitement s'expliquer ni la cause, ni le but, mais qu'ils sentaient bien ne pouvoir être qu'honorable et heureux pour tous. C'est ainsi, par exemple, que la vicomtesse d'Agoult lui témoigna toujours beaucoup d'amitié; le duc de la Châtre, le duc de Duras et plusieurs autres, un dévouement absolu. Le roi était chaque jour de plus en plus frappé du jugement de cette dame, comme de son esprit et de l'étendue de ses connais-

sances, aussi bien qu'attendri par son affection et sa reconnaissance. Convaincu qu'elle puisait l'énergie qu'il remarquait en elle dans le pur dévouement qu'elle portait à sa personne, le roi sentit que M. Decazes n'était pas le seul au monde qui fût digne de sa confiance.

Louis XVIII aimait à écrire ; et, déjà, madame du Cayla avait dû répondre à plusieurs de ses lettres. Il était bien important de ne pas laisser s'alanguir une correspondance aussi précieuse, quoique laborieuse et fatigante. C'était moi, alors, qui servais à l'alimenter. Chaque jour je réunissais tous les matériaux que je pouvais me procurer. J'écoutais, je causais avec chacun, je recherchais, avec plus de soin que jamais, les gens les plus sages et les plus éclairés. Je passais, tous les matins, une heure avec M. de Villèle, quand il était à Paris, et j'écrivais ensuite le résultat de mes entretiens et de mes observations.

Le roi fit promettre à sa correspondante de ne montrer, à qui que ce fût, ni les lettres qu'elle lui écrivait, ni celles qu'elle recevait de lui. Ces lettres, revenant journellement, finirent par prendre sur l'esprit du roi une influence que n'avaient pu donner à madame du Cayla des conversations trop peu fréquentes. C'est ainsi que cette femme distinguée parvint à conduire dignement le roi dans la voie où nous désirions qu'il entrât pour son repos et pour celui de la France.

Combien il fallait d'attention, de mémoire, de recherches, de travail, pour parler, dans cette correspondance, littérature, histoire, politique, morale et religion même, avec l'homme le plus instruit et le plus spirituel de son royaume ! On avait à combattre en même temps les effets d'une faction, aussi active

que perfide, qui commençait à s'effrayer en apprenant cette influence naissante et en devinant nos projets. Nous avions reconnu qu'il fallait finir par mettre Monsieur dans la confidence de cette entreprise ; mais comment la lui faire apprécier? Serait-il possible seulement de l'amener à y croire? Lui tout révéler eût été trop pénible pour son cœur..... Jamais on n'aura une juste idée de toutes les difficultés qu'il fallait surmonter, ainsi que du travail journalier auquel nous étions forcés de nous livrer.

Monsieur me traitait avec bonté et même avec confiance; il ne pouvait oublier mon dévouement, les persécutions que j'avais subies, mon sacrifice et ma condamnation à mort. Mais, pour en venir à parler de semblables affaires, que d'obstacles! Combien il en fallut vaincre! Mon âge en était un de plus. Monsieur, doué d'un esprit juste, toutes les fois qu'il était livré à ses propres lumières, n'avait pas assez de confiance en lui-même, et il en résultait une influence assez grande exercée par ceux qui l'entouraient; influence justifiée d'ailleurs par une inébranlable fidélité. Son entourage ne pouvant deviner ce qu'il y avait nécessité de cacher, ne voyait pas sans quelque ombrage les relations que j'étais obligé d'avoir avec Son Altesse Royale. On ne pouvait pas rendre justice au sentiment qui nous guidait. Aussi, je succombais parfois de tristesse et de découragement en même temps que de fatigue, sous le poids des affaires et des émotions sans nombre que cette position si bizarre faisait naître à chaque pas[1].

[1] La première fois que je me crus obligé de dévoiler à Monsieur une partie de nos projets, il les taxa de folie, tout en rendant justice aux

Il fallait guérir deux cœurs ulcérés par de perfides rapports et des insinuations méchantes, et il était de toute nécessité, dans l'intérêt de la monarchie, de prouver à la France comme à l'étranger que ces deux princes n'avaient, au fond, qu'une même pensée, qu'un même sentiment. Je ne trouvais jamais dans le cœur de Monsieur la moindre amertume; mais ses idées n'étaient pas alors ce qu'elles devinrent plus tard. Tout dépendait de la réunion franche et sincère des deux frères. Pour parvenir au cœur du roi, il fallait montrer Monsieur plus modéré qu'on ne le supposait, et ramener l'esprit de Sa Majesté sur le compte de quelques personnes qui entouraient habituellement Monsieur, et que le roi croyait mal disposées pour lui. Ainsi, M. le duc de Fitz-James avait reçu l'ordre de ne point paraître à la cour. La franchise et la hauteur de son opposition au système ministériel lui avaient attiré cette honorable disgrâce. On avait obtenu même que l'entrée du château lui fût interdite. Grâce à madame du Cayla, cette interdiction fut levée. Le roi n'adressait jamais un mot aux aides de camp de Monsieur ni à son entourage. Grâce à madame du Cayla, cette manière changea peu à peu, car aucun détail n'était négligé par elle. Constamment, jusqu'à l'heure du succès, elle chercha à adoucir, à rappro-

sentiments qui nous dirigeaient. « MONSIEUR croit-il, dis-je, au danger que court la monarchie? — Oui. — Élève-t-il un doute sur la correspondance qui tend à l'éloigner du trône? — Non. — MONSIEUR a-t-il un moyen quelconque de s'opposer au mal? — Non. — MONSIEUR pense-t-il que si je réussissais, grâce à Dieu, j'aurais sauvé la monarchie? — Oui. — Eh bien, je demande un an à Votre Altesse Royale, et si d'ici là je n'ai pas réussi, je consens à perdre mon nom. » MONSIEUR, en me serrant la main, me sourit avec l'air de l'incrédulité.

cher, à guérir les plaies qui avaient été faites, et qui étaient si perfidement envenimées; et il est réel que, si les choses eussent continué jusqu'à la mort de Louis XVIII comme elles étaient alors, ce moment venu, les ennemis de la monarchie, maîtres de toutes les positions, auraient réalisé le projet, toujours caressé par l'esprit révolutionnaire, de changer la dynastie royale; ou du moins, l'avénement de Charles X au trône, supposé qu'il eût pu avoir lieu, aurait paru un véritable malheur, au lieu d'être, comme il l'a été, un moment de joie unanime.

Quelquefois je remontrais avec force à Monsieur que, sans le vouloir, il rendait nos efforts inutiles, et j'eus à supporter plus d'une crise. Un jour entr'autres, je trouvai Monsieur si éloigné de nos pensées, que je sortis bouleversé de chez lui. Le duc de Fitz-James, en me prenant la main, me demanda ce que j'avais; il m'était impossible de lui répondre, mais il lui fut facile de voir combien j'étais sensible à son amitié. Rien ne pouvait me faire renoncer à mes plans, mais j'aurais craint d'ébranler le courage de celle qui s'était associée à mes projets, en lui racontant toutes les difficultés que j'apercevais. Je lui montrais toujours et avec sincérité Monsieur pénétré de reconnaissance pour ses généreux efforts. Certaine d'être connue et approuvée de lui, elle prenait son parti sur le reste, et elle se plaçait sans cesse sur la brèche pour attaquer d'un côté, pour défendre de l'autre.

Ce fut à peu près à cette époque que le hasard me fit passer quelques jours à Eclimont, avec madame de B... qui, jadis, avait eu pendant un temps quelque

crédit sur l'esprit du roi, alors Monsieur. Jamais Louis XVIII n'eut pour personne la confiance, l'estime et l'attachement qu'il eut pour madame du Cayla ; je le tiens de sa bouche ; mais je sus par madame de B... mille détails aussi utiles que curieux sur l'esprit et le caractère du roi. On voulut ensuite en faire contre moi un motif d'accusation auprès de Sa Majesté, en cherchant tous les moyens de nous nuire. Le roi m'en parla plus tard, assez gaiement, en ajoutant : « Madame de B... a été la seule cause du refroidissement de mon amitié pour elle; et quant à madame du Cayla, elle a rendu, auprès de moi, des services à bien des gens, et elle ne m'a jamais dit de mal de personne. »

Que ne puis-je en effet rappeler le bien qu'elle a fait, les aumônes versées par ses mains, et tant de malheureux soulagés ou sauvés par son intercession ! C'est à ses instances répétées et à sa persévérance accomplie que l'on a dû de voir l'église de Sainte-Geneviève rendue au culte. Les ministres avaient peur de mécontenter les grands et les petits hommes de la Révolution. Nettoyer les caveaux de l'impiété, du cynisme et de la fausse philosophie leur paraissait comme une profanation. C'étaient les os de leurs ancêtres auxquels ils craignaient de toucher. Le roi se décida ; il prit tout sur lui ; et il s'applaudit souvent d'avoir rendu ce monument à sa première et véritable destination.

J'avais eu anciennement deux ou trois conversations avec le ministre influent; j'avais été à portée de lui prouver combien il était égaré par les amis auxquels il se fiait, et trompé par les agents qu'il employait : mes opinions lui étaient parfaitement connues : On

était sans doute instruit de toutes mes démarches par la police, et on connaissait, outre l'attachement ancien qui unissait nos deux familles, la respectueuse affection que j'avais vouée à madame du Cayla; il était simple alors de supposer que j'étais pour quelque chose dans le crédit qu'elle prenait sur l'esprit du roi; simple aussi, que je fusse compris dans l'anathème du ministère, qui redoutait par-dessus tout, une réconciliation entre les deux frères. Aussi, afin de me perdre plus sûrement dans le public et auprès du roi, on prenait tous les moyens possibles pour m'affubler de ridicules que j'ai peut-être le tort de ne pas me reconnaître; et on inventait mille fables aussi sottes qu'absurdes que l'on faisait circuler avec soin. Il n'y avait, enfin, sorte de prévention qu'on ne s'efforçât de faire circuler contre moi. La cohue des médisants, des calomniateurs et des ennemis était et devait être grande à mon égard : révolutionnaires, bonapartistes, ministériels, gens de cour, etc., soulevaient contre mon inoffensive personne, la faction qui voyait baisser son influence primitive, et augmenter l'action bienfaisante de madame du Cayla. Il m'est arrivé même parfois, non sans raison, d'en redouter pour sa personne les excès et les effets. Quant aux précautions qui m'eussent été personnelles, d'autres soucis me préoccupaient : cependant je portais habituellement une arme sur moi. Sans inimitié contre sa personne, je combattais dans M. Decazes uniquement l'homme politique dont je plaignais et combattais l'erreur, sans jamais m'occuper de l'homme privé.

Collègue de M. de Villèle à la Chambre de 1815, j'avais remarqué toutes les qualités politiques qui

brillaient déjà en lui. Son sang-froid, sa sagesse, son habileté pour les affaires m'avaient fait une grande impression. Je continuais à le voir pendant les sessions auxquelles je ne pouvais prendre part qu'extérieurement, puisque le défaut d'âge ne m'avait pas permis d'être réélu. Peu à peu nos relations devinrent plus intimes ; et enfin, convaincu de sa discrétion, je lui confiai, plus tard, une partie de mes projets. Il fallait bien qu'il en fût ainsi, car nous étions persuadés que M. de Villèle était un de ceux qui pouvaient le mieux ramener les affaires de la France à leur véritable état de prospérité. Nous voyions bien ce qu'on aurait pu désirer de plus en lui ; mais la perfection existe-t-elle? et d'ailleurs, comme homme d'affaires surtout, il nous semblait qu'il manquait bien peu de chose à M. de Villèle.

14 février.

Cette nuit, 14 février, à une heure du matin, le valet de chambre du vicomte Talon me réveilla pour m'apprendre que le duc de Berry venait d'être assassiné, sans me donner aucun détail. Atterré d'un malheur si imprévu, je crus d'abord à quelque conspiration soudainement éclatée. On était averti qu'il s'en tramait de toutes parts; et tous les royalistes étaient sans cesse préoccupés des dangers qui menaçaient la famille royale.

Je fis seller mes chevaux en toute hâte, et je courus au château, puis à l'Opéra, où j'appris que le crime avait été commis. Il est impossible de peindre un pareil spectacle, et ce que j'éprouvai en entendant d'un

côté les gémissements que la douleur arrachait à ce malheureux prince ; et en voyant sa résignation, son courage, le désespoir de la famille royale, les larmes de tous.

Le roi avait voulu se rendre à l'Opéra, quelque douloureux que fût pour lui un pareil devoir; la confusion régnait partout, et, dans le premier moment, à peine quelques gardes veillaient à la sûreté du roi et de sa famille!.... Quand le duc de Berry eut expiré, on n'entendit partout que des cris de douleur; on ne songea d'abord qu'au départ du roi, et chacun se regardait, sachant à peine ce que l'on devait faire. M. le duc de Berry, peu d'instants avant sa mort, avait annoncé à sa famille les espérances à peine naissantes que lui donnait l'état de madame la duchesse de Berry. On venait d'arracher à cette infortunée princesse sa robe couverte de sang; un des officiers du prince la descendit dans ses bras : Madame l'accompagnait. Je traversai la haie des gardes du corps et, descendant l'escalier en toute hâte, je fis avancer une voiture; j'en ouvris la portière et j'y plaçai madame la duchesse de Berry, que me remirent ceux qui la portaient; la duchesse de Reggio la suivit; Madame monta ensuite, puis je sautai à bas de la voiture, qui prit le chemin de l'Élysée-Bourbon, sans qu'un seul garde l'escortât.

Craignant qu'un crime de plus ne fût préparé, je m'élançai sur mon cheval et j'ordonnai à Paul, l'homme qui était à la tête de mon écurie et dont, plus d'une fois déjà, j'avais éprouvé le courage et le dévouement, de ne pas quitter l'autre portière. En un clin d'œil j'eus rejoint la voiture, et je l'accompagnai jusqu'à l'Élysée. Madame descendit la première; vint

ensuite madame de Gontaut, puis la duchesse de Reggio. Madame la duchesse de Berry ne pouvait se soutenir; je la reçus dans mes bras, et la montai jusqu'au premier. Sa pelisse, tombée sur ma tête, me laissait à peine voir l'escalier. L'émotion que j'avais éprouvée était si vive que, quand je l'eus déposée sur un fauteuil, je faillis perdre connaissance. Monsieur arriva bientôt avec monsieur le duc d'Angoulême. « Que faites-vous là, monsieur de la Rochefoucauld? me dit le duc d'Angoulême. — Le devoir des autres, monseigneur. » Et je me retirai.

Voici, avec plus de détails, le récit de cette nuit terrible, et quelles furent les premières investigations de la justice sur l'effroyable attentat qui consterne la France.

Le 13 février dernier (1820), dimanche gras, M. le duc et madame la duchesse de Berry arrivèrent à l'Opéra, à huit heures du soir, pour y assister au spectacle. Madame la comtesse de Béthisy, dame pour accompagner, était dans la voiture de LL. AA. RR. M. le comte de Clermont-Lodève, gentilhomme d'honneur de M. le duc de Berry, M. le comte de Mesnard, son premier écuyer, et M. le comte de Choiseul, son aide de-camp, suivaient le prince.

A l'instant où M. le duc et madame la duchesse de Berry descendirent des voitures, l'ordre fut donné à haute voix aux gens de les ramener à onze heures moins un quart. A dix heures et demie, les voitures stationnaient dans la rue Rameau : l'ordre avait été ponctuellement exécuté. Non loin de ces voitures était un cabriolet de la suite du prince. Dès longtemps M. le préfet de police avait donné des instructions ex-

presses pour que, dans cette même rue, quand les princes étaient au théâtre, on ne laissât pas séjourner d'autres voitures que les leurs. Les officiers de surveillance avaient mis beaucoup de zèle à faire exécuter cette consigne; mais il était un peu dans la nature des choses que ce zèle éprouvât quelque résistance de la part des personnes du cortége des princes, en raison même de la sollicitude qu'elles mettaient à ce que le service fût fait avec promptitude. Ainsi, cette résistance, dont rien à l'avance ne révélait l'inconvénient, finit-elle par l'emporter sur les efforts des officiers de police, qui en furent réduits à se borner à écarter de la rue les voitures étrangères aux personnes de la cour.

Auprès de ce cabriolet, toléré par lassitude, ainsi que d'autres voitures de la suite, était un homme petit de taille, vêtu de bleu, coiffé d'un chapeau rond, n'ayant rien de remarquable ni dans sa personne ni dans sa mise, et paraissant être le domestique du cabriolet, supposition à laquelle prêtait en effet cette circonstance que le jockey de ce même cabriolet, qui était dans l'intérieur, vaincu par le sommeil, s'était laissé glisser sur les coussins, et ne frappait plus les regards des surveillants. C'était cet homme, vêtu de bleu et de si modique apparence, qui allait disposer de la vie d'un grand prince et peut-être des destinées de la France!

M. le duc de Berry, plein d'une tendre sollicitude pour son épouse, ne voulait pas que, dans son état surtout, elle veillât trop avant dans la nuit. Il avait obtenu de sa complaisance qu'elle ne se retirerait pas trop tard. A la fin du premier acte du ballet, il demanda l'heure à M. le comte de Clermont-Lodève. Celui-ci lui répondit qu'onze heures allaient sonner.

Le prince se leva; madame la duchesse de Berry ne savait pas vouloir autre chose que ce que désirait son époux : elle prit son bras. M. le comte de Mesnard reçut l'autre main de la princesse. Elle fut ainsi conduite par l'un et l'autre à sa voiture. Quand elle y fut montée, le prince eut l'attention de venir reprendre madame la comtesse de Béthisy, qui était un peu restée en arrière, pour la conduire de la même manière, et aussi avec l'assistance du comte de Mesnard, auprès de la princesse. Toujours recherché comme il l'était dans ses soins délicats pour ceux qui avaient le bonheur de l'entourer, il parla même affectueusement, dans ce court trajet, à la comtesse, de sa santé qui n'est pas bonne. « Votre santé, ma chère générale, lui disait-il, m'inquiète; soignez-la donc. Vous savez combien nous vous aimons. » Et il plaça madame de Béthisy dans la voiture.

Un point digne de remarque, c'est que le prince avait sévèrement défendu que les postes fissent jamais la haie sur son passage pour empêcher la foule d'approcher. Comme il eût trouvé simple et facile de périr pour le bonheur des Français, et que ce n'eut pas été pour sa grande âme un sacrifice; en retour, il croyait à leur amour, et son affabilité lui faisait un besoin de vivre rapproché d'eux, dans une pleine confiance. En vain on avait voulu quelquefois chercher à vaincre cette répugnance qu'il montrait pour les précautions : « Point de précautions, disait-il, au milieu d'un peuple qu'on chérit et qu'on estime. » En ce moment donc, comme dans toutes les occasions pareilles, les soldats de sa garde étaient sous le vestibule; un seul factionnaire était près de la voiture, présen-

tant les armes. Déjà un valet de pied avait relevé le marchepied, un autre déposait dans la voiture la pelisse de la princesse. M. le comte de Choiseul s'acheminait pour précéder le prince, qui allait rentrer quelques moments et voir la fin du ballet. Le comte de Mesnard en faisait autant. M. le comte de Clermont-Lodève s'était arrêté sur le seuil de la porte. Le prince venait de se pencher une dernière fois vers la voiture, en disant d'une voix caressante : « Adieu, Caroline, nous nous reverrons bientôt. » La portière n'était pas encore fermée; il se retourne pour rentrer. Le misérable homme bleu, pendant ce mouvement, avait quitté sa place. Il s'était glissé entre le mur et les chevaux. Tout à coup il s'élance du côté de M. le duc de Berry, le choque et passe comme un éclair. Tout le monde aperçut un mouvement; mais personne, au premier moment, ne se douta de l'affreuse vérité. Tous les assistants, au contraire, ne virent simultanément dans cet homme qu'un brutal, entraîné par la curiosité ou l'étourderie. Cette idée prévalut d'abord à tel point dans tous les esprits, que M. le comte de Choiseul le prit vivement par l'habit et le repoussa en lui disant : « Prenez donc garde! » Sur ces paroles, l'homme rebroussa chemin en fuyant vers la rue de Richelieu. Cependant, jeté par le choc sur M. de Mesnard, le prince qui, au moment de la rencontre, parut lui-même n'avoir été que heurté, s'écria bientôt : « Cet homme m'a tué; je suis assassiné! — Quoi! monseigneur, lui dit M. de Mesnard, seriez-vous blessé? — Je suis mort, je suis mort, cria deux fois le duc de Berry, je tiens le poignard! » Au premier cri du prince, MM. de Clermont et de Choiseul se précipitèrent sur

les pas du fuyard, dont ils n'abandonnèrent les traces, pour venir prodiguer des secours au prince, que quand ils virent que beaucoup de gardes étaient à la poursuite du meurtrier. A ce cri aussi, madame la duchesse de Berry voulut s'élancer par la portière, dont le marchepied était relevé, mais qui n'était pas encore fermée Madame de Béthisy, en s'apercevant du projet de la princesse, l'enlaça fortement dans ses bras pour s'y opposer. « Au nom de Dieu, madame, lui dit-elle, songez à votre état! — Madame de Béthisy, lui repartit avec énergie madame la duchesse de Berry, je vous ordonne de me laisser aller. » Frappé, de son côté, du mouvement de la princesse, M. le duc de Berry lui cria : « Ma femme, je t'en prie, ne descends pas! » Quelques instants après, l'amour conjugal reprenant le dessus sur cette délicatesse exagérée du premier moment, il ne put s'empêcher de crier : « Viens, ma Caroline, que je meure dans tes bras! » A ces mots, nulle force humaine ne put plus retenir la malheureuse épouse. Elle repoussa madame de Béthisy, se précipitant par la portière de manière à se tuer elle-même dans sa chute sur le pavé, si elle n'eût été retenue par les deux valets de pied qui étaient à la voiture. Madame de Béthisy s'élança après elle. Toutes deux vinrent au prince, qui, dans ce moment, toujours debout, tenait encore sa main sur l'arme dont il avait été frappé. A cet instant il la retira de sa profonde blessure. C'était un poignard grossièrement façonné, emmanché dans du bois et dont la lame large et tranchante autant qu'aiguë avait plus d'un demi-pied de longueur. On conduisit doucement l'auguste blessé jusqu'à un banc placé dans le passage. On l'y assit.

Madame la duchesse de Berry et madame de Béthisy l'y soutenaient. Il avait un moment perdu connaissance. Reprenant bientôt ses sens, il vit sa malheureuse épouse couchée sur lui, l'inondant de ses larmes et s'efforçant, en appliquant sa main sur la plaie, d'arrêter l'écoulement du sang.

C'est à cet instant même si solennel et si douloureux que le féroce assassin, saisi par ceux qui l'avaient poursuivi, fut amené à la porte du lieu où se passait cette scène lugubre. Il est rare que le crime n'aille pas lui-même, entraîné qu'il est à son insu par la justice divine, au-devant du supplice. La conduite de Louvel (c'est le nom du meurtrier) fournit de cette vérité un exemple de plus. Au lieu de tourner, aussitôt après avoir fui, dans la rue de Richelieu, du côté du Palais-Royal, où il se serait facilement perdu dans la foule et dans les ténèbres, il avait, au contraire, tourné du côté des boulevards, de sorte que, repassant sous toute la ligne de l'illumination qui, de ce côté, éclaire avec éclat, et le long du péristyle latéral de l'Opéra et de toute cette partie de la rue qu'il côtoya, il n'avait pas échappé un seul instant aux regards de ceux qui le poursuivaient. Aussi fut-il arrêté promptement, vers l'arcade Colbert, par un généreux citoyen appelé Paulmier, garçon limonadier. Celui-ci le saisit au risque de sa vie, et le remit sur-le-champ à l'adjudant de la ville de Paris, Meunier, qui le poursuivait de près, au garde royal Desbiez et au gendarme David. On trouva sur lui le fourreau du poignard qu'il avait abandonné dans les flancs du prince, et un deuxième poignard avec son fourreau et une clef.

Ramené par trois militaires, quelques pas de plus

et il allait se trouver au milieu de ses victimes, si M. le comte de Clermont-Lodève ne s'en fût aperçu. Il se précipita au-devant des gardes auxquels il ordonna de conduire l'assassin au bureau de police dans le vestibule. Là, ne pouvant plus maîtriser son indignation, il lui adressa cette question : « Monstre! qui t'a poussé à commettre un pareil crime? — Ce sont les plus cruels ennemis de mon pays, répondit le meurtrier. — Mais encore, qui t'a payé? — Personne! »

Cependant on songea à transporter le prince dans un lieu plus commode que ce passage où il s'était d'abord arrêté. Ses gentilshommes le soutinrent pour le conduire au petit salon de sa loge, où on l'assit sur un fauteuil garni de coussins. Madame la duchesse de Berry, plus morte que vive, y fut également portée par M. le duc Mouchy et par madame la comtesse de Béthisy. Arrivée dans le petit salon, le besoin que son époux avait de ses soins lui rendit bientôt son courage et ses forces. Elle ne voulut plus s'occuper que de lui. Aidée de madame de Béthisy, elle commença à le déshabiller en partie pour visiter sa blessure. Toutes deux, elles le tenaient penché pour faciliter l'écoulement du sang et prévenir l'étouffement. Dans cette situation il ne cessait de répéter : « Je suis bien mal : un prêtre, un prêtre; viens, ma Caroline, que je meure dans tes bras. » Se précipiter sur son auguste époux, en entendant ces mots, l'étreindre de ses embrassements, fut le premier mouvement de la princesse; mais bientôt la raison vint calmer ces irrésistibles transports d'amour et de douleur. S'élevant au-dessus de son désespoir, elle ne voulut plus penser qu'aux secours que l'état du prince rendait indispensables.

Attentive à ses moindres mouvements, la pieuse femme lui prodiguait tour à tour les soins et les caresses les plus tendres. Tantôt elle essuyait son sang, tantôt la sueur qui lui coulait du visage; quelquefois, à genoux près de lui, elle le consolait et priait. Déjà plusieurs personnes, spontanément et par les ordres des gentils-hommes de M. le duc de Berry, étaient parties pour aller chercher les secours spirituels qu'il ne cessait de réclamer.

Un médecin passa par hasard dans la rue : c'était le docteur Drogart. Le docteur Blancheton, qu'étaient allés quérir le comte de Choiseul et le valet de pied Gérard, survint peu après; enfin le docteur Lacroix. Dans ce trouble extrême, tout le monde avait perdu la tête; la princesse seule conservait de la présence d'esprit et de l'énergie. Elle pensait à tout, prévoyait tout. Son Altesse Royale et madame de Béthisy mirent leurs ceintures en pièces pour faire les bandes nécessaires à la saignée; et quand M. le duc de Berry disait : « Ma femme, ma femme, ne m'abandonne pas ! » elle arrêtait ses pleurs pour lui répondre, avec un accent de sensibilité qui arrachait des larmes de tous les yeux : « Non, mon ami ! non, mon cher Charles ! ta femme est là, elle ne t'abandonne pas ! »

Cette force d'âme, toutefois, n'empêchait pas que la malheureuse princesse ne fût dévorée des plus cruelles anxiétés. Aussitôt que M. Blancheton eut examiné la blessure, elle voulut savoir si elle était mortelle. « Monsieur Blancheton, lui dit-elle, je vous en conjure, dites-moi la vérité, j'ai du courage, beaucoup de courage, ajouta-t-elle avec force. » M. Blancheton n'osait répondre. Alors madame la duchesse

de Berry se précipitait à genoux. Elle priait avec ardeur; et aussitôt que, grâce à ce saint exercice, un peu de calme était revenu dans son âme, elle retournait, l'air serein, auprès de son époux, pour soulager ses souffrances et consoler son esprit. Il était cruel d'entendre le prince, jugeant bien son état, exprimer une tendre reconnaissance à ceux qui l'entouraient, mais leur dire avec une voix déchirante : « Vos soins sont inutiles, je suis perdu. »

Successivement, l'auguste et infortunée famille se réunissait dans ce petit espace devenu le centre d'un si effroyable malheur, et de tant d'émotions déchirantes. M. le duc d'Orléans, la duchesse son épouse et mademoiselle d'Orléans arrivèrent les premiers pour unir leur douleur à celle de madame la duchesse de Berry. M. le duc d'Angoulême, puis MONSIEUR et MADAME, qu'on avait essayé vainement de retenir, vinrent à leur tour. Enfin M. l'évêque de Chartres, que ne cessait de demander avec ferveur M. le duc de Berry, ne tarda pas à paraître. M. le comte de Nantouillet, cet assidu compagnon et ce fidèle ami du prince, était accouru à cette scène de deuil, dès qu'il avait été prévenu de l'attentat. Tous les secours temporels étaient arrivés. MM. Thérin, Bougon et Fournier, M. Dupuytren, M. Dubois, MM. Roux et Baron, tout ce que la chirurgie offre de plus savant et de plus illustre se trouvait réuni près de l'auguste victime.

Les médecins n'eurent qu'un avis sur l'impossibilité de transporter le prince. On fit, à la hâte, un lit sur des chaises. Un peu plus tard on le rendit plus commode, en substituant aux chaises un lit de camp.

Madame la duchesse de Berry cessait d'être aussi nécessaire pour les soins physiques que réclamait l'état de son époux. Au moment où ses forces devinrent inutiles au mourant, elles l'abandonnèrent tout à coup. Elle tomba épuisée dans les bras de madame de Béthisy. Suffoquée de larmes et de sanglots, il fallut lui donner aussi à elle des secours qu'elle rejetait, mais qui, pourtant, préservèrent la France d'un malheur de plus. Elle revint à la vie et elle y revint pour aller reprendre au bord du lit de son époux la place qu'y marquaient pour elle l'amour et la religion.

Cette religion sainte n'avait pas été vainement invoquée par le prince, au milieu de ses atroces douleurs. Déjà elle les avait calmées, à la voix de M. l'évêque de Chartres, dont une seule pieuse exhortation avait suffi pour rendre au mourant la résignation. Ce qu'il sollicitait surtout, avec les plus vives instances, c'étaient les derniers sacrements. M. le curé de Saint-Roch arriva avec un autre ministre. L'extrême-onction fut administrée au duc de Berry, au milieu des pleurs et des sanglots de toute la famille et de tous ses serviteurs, grands et petits, car il n'était pas jusqu'au plus humble d'entre eux qui ne témoignât le désespoir de perdre un si bon maître; et qui ne manifestât ses sentiments par un zèle sans bornes. Le prince eût désiré que madame la duchesse de Berry n'assistât pas à cette cérémonie émouvante. Jamais elle ne voulut consentir à se retirer. Agenouillée près de son lit, noyée dans ses pleurs, elle mêla ses prières aux prières de l'Église; toujours prête à expirer de douleur, toujours reprenant des forces, en songeant que son mari lui ordonnait de vivre. Pour le prince, confessant ses

fautes avec une généreuse longanimité, interrogeant, tantôt les pasteurs, tantôt le prince, son frère, sur les miséricordes du Seigneur ; invoquant ces miséricordes avec une sainte ardeur, rempli désormais d'une entière résignation sur la mort qui le saisissait à la fleur de son âge ; répétant avec calme et componction les prières des agonisants ; mêlant à ses prières, pour tout intérêt humain, des vœux dont l'unique objet était le bonheur de la France. Seul au milieu du deuil universel de ceux qui l'entouraient, il se montrait serein et constamment occupé de consoler tous les cœurs qui lui étaient affectionnés.

Il en connaissait un surtout qui avait toujours nourri pour lui un dévouement aussi inaltérable qu'illimité ; c'était celui de M. le comte de Nantouillet. « Approchez, mon vieil ami, lui dit le prince expirant, embrassons-nous avant de nous quitter. » M. de Nantouillet se précipita devant son lit, collant sa bouche sur cette main déjà glacée par la mort, par la mort qui paralysait déjà ses organes, mais qui ne pouvait rien encore contre cette âme de feu.

Une telle âme ne pouvait renoncer à des sentiments plus chers encore. La princesse sa fille occupa aussi ses dernières pensées ; il voulut la voir et la bénir. Elle lui fut apportée par madame de Gontaut, sa gouvernante. L'inconsolable mère la prit des bras de cette gouvernante fidèle, pour l'offrir à l'imposition des mains défaillantes d'un père et d'un époux qui se complaisait à unir, dans ses dernières caresses et dans ses dernières bénédictions, les deux objets de ses tendres amours.

Cependant, quelques grande que fussent ces pen-

sées, quelque douces qu'à force de résignation et d'héroïsme chrétien le prince eût su se les rendre, une pensée bien plus grande, bien plus impérieuse, bien autrement héroïque dominait toutes les autres.

. Déjà le prince avait vivement demandé bien des fois s'il n'aurait pas la consolation de voir le personnage le plus auguste de sa famille, le seul parmi ceux qui pouvaient assister à ses derniers moments qu'il n'eût pas vu encore.

Peut-être s'était-on mépris sur la nature de ce désir ardent qu'il témoignait de voir son père adoptif, le chef de l'État.

Ce sentiment, on eût pu le soupçonner, si la douleur avait permis de réfléchir quelques moments, sur une réserve bien magnanime qui avait présidé à toutes les paroles du prince depuis qu'il avait été dévoué à la mort.

Un assassin venait de le frapper.

Le prince, sur-le-champ, avait connu son sort.

Sur-le-champ il s'était écrié : J'ai vécu.

Sur-le-champ il avait immolé à son Dieu toutes ses terrestres affections en n'en réservant plus que ce qui peut en rester dans une âme pure de tout attachement à la vie.

Eh bien ! jamais, pas une seule fois, au milieu de ses plus atroces douleurs et dans la contemplation de la mort qui allait les suivre, il ne lui était échappé non pas seulement de maudire l'auteur de sa mort, non pas de se plaindre du crime sans motif qui lui avait mis le poignard à la main; mais même de rappeler d'un seul mot la cause imméritée et prématurée de cette mort.

Il n'avait plus conservé d'autre idée de ce monde, si ce n'est qu'il était un chrétien et un Bourbon, un chrétien dont la première vertu est de pardonner à tous ses ennemis ; un Bourbon, c'est-à-dire le digne descendant d'une race royale habituée à pardonner à ses assassins.

Cette grande vertu, il voulait l'accomplir. Dans une agonie dont la longue durée, comparée à l'énergie du coup qu'il avait reçu, et qui était tel qu'il eût semblé devoir en périr sur la place, a été un objet de surprise pour les gens de l'art, sa vie n'avait été retenue que par cette volonté et cet espoir.

« Le roi ne viendra-t-il pas ? » criait-il à chaque instant.

« Ah ! Dieu ! il viendra trop tard ! Aurais-je l'affreux malheur de ne plus le voir ! »

Eh bien ! ce roi si désiré, le voilà ! Que va lui demander le prince ?

Du plus loin qu'il l'aperçoit il lui tend ses mains défaillantes, il lui crie : « Ah ! sire ! sire ! la grâce de l'homme ! la grâce de la vie au moins ; je la demande au roi, je la demande à mon oncle. »

Le roi ne pouvait pas promettre ; il ne promit pas. Dix fois, vingt fois, cent fois, le prince revint à la charge, et toujours ces mots : « Grâce, grâce pour l'homme (car, comme on l'a remarqué, il ne l'appelait pas son assassin) ! » venaient se placer sur ses lèvres avec instance, avec feu, avec impétuosité, avec violence, à chaque parole de consolation que le roi lui adressait. Ces mots furent les derniers qu'il murmura. Et un des témoins de sa mort, des plus dignes d'une haute confiance par son talent, qu'en cette triste occasion il a su

rendre plus remarquable encore par son zèle, atteste que, jusque dans les sons les plus affaiblis de sa voix il a saisi : « Grâce, grâce pour l'homme, grâce pour l'homme. O ma France ! O malheureux pays ! »

Ainsi mourut ce fils de tant de rois, digne des meilleurs de sa race, dont il avait rassemblé en grand nombre les vertus dans son cœur. Brave, gai, comme notre Henri IV, vif comme lui ; comme lui affable et bon ; d'une piété éclairée comme saint Louis ; ami de la justice comme Louis XII ; comme Louis XIV plein d'amour pour les arts ; enfin, plein de miséricorde et de résignation comme le roi martyr.

Le commissaire Ferté s'empressa de prévenir les autorités compétentes, auxquelles il expédia les ordonnances. M. le comte d'Anglès, préfet de police, arriva le premier. Presque aussitôt survint le procureur du roi. Immédiatement arriva le procureur général. Les ministres, des pairs, des députés, des maréchaux de France, des militaires, des administrateurs et des magistrats de tous les ordres accoururent, amenés par leur zèle et leurs inquiétudes ; et ce fut sous les yeux de l'élite de la France que s'ouvrit cette grande instruction.

Le premier effet de la sollicitude des magistrats devait être de constater le corps du délit. Ce devoir fut impossible pour le moment. Un intérêt plus grand commandait de laisser l'auguste blessé au calme qu'exigeait son état et aux soins des médecins. Deux procès-verbaux, l'un du commissaire de police, l'autre du procureur du roi, constatèrent d'abord cette impossibilité.

M. le comte d'Anglès avait commencé l'interrogatoire

vers minuit moins un quart, le 13 février; il dura jusqu'à sept heures du soir du lendemain, sans autre intervalle que celui qui fut nécessaire pour transférer Louvel de la petite pièce où il avait été conduit (théâtre de l'Opéra) immédiatement après son arrestation, à l'hôtel du ministre de l'intérieur, où les magistrats crurent devoir se rendre pour cesser de procéder publiquement, ce qui pouvait avoir des inconvénients.

Il est digne de remarque que Louvel s'est peu écarté de sa première version dans les nombreux interrogatoires qu'il a subis devant M. le chancelier et devant MM. les pairs commissaires [1].

A LA MÉMOIRE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BERRY [2]

« Je puis trouver à combattre des Français, mais je « ne rencontrerai jamais, parmi eux, un assassin, » disait, après vingt-cinq ans d'exil, monseigneur le duc de Berry, presque choqué des précautions que l'on s'efforçait en vain d'obtenir de lui.

« Prince trop magnanime, votre confiance vous a perdu! mais ce n'est point vous qu'il faut plaindre! Vous qui venez de léguer à la postérité de nobles et héroïques exemples! Les six dernières heures de votre existence ont résumé assez d'héroïsme pour suffire à rendre glorieuse une vie tout entière.

[1] On s'étonna que M. Decazes eut le premier interrogé *seul* Louvel. On n'accusa pas la police de complicité, mais d'une négligence bien coupable.

[2] *Journal des Débats.*

« L'histoire racontera cette force d'âme surnaturelle qui vous laissait envisager avec une résignation sublime les approches de la mort, et qui vous faisait supporter, sans vous plaindre, les plus horribles souffrances. Elle dira cette sollicitude si touchante pour les objets les plus chers à votre affection, avec cette abnégation absolue de vous-même; elle parlera de cette inquiétude de mourir avant d'avoir pu demander le pardon de l'homme qui vous avait frappé, et de vos instances pour l'obtenir du roi. Elle vous montrera, rappelant vos forces pour jeter un dernier regard de tendresse sur cette jeune enfant qui venait recevoir votre bénédiction; elle rappelera ce sourire que vous lui adressiez encore, quand votre voix éteinte ne pouvait plus l'appeler. L'histoire recueillera chacune de vos paroles; mais jamais il ne lui sera donné de peindre un spectacle aussi déchirant.

« C'est la religion qui racontera aussi la mort de monseigneur le duc de Berry comme un des grands et utiles exemples qu'elle donne au monde! C'est elle qui lui inspira cette résignation sublime qui, comme un trait de lumière, a rempli de foi ceux qui l'entouraient.

« J'ai vu périr bien des hommes, mais la reli-
« gion seule peut les transformer en anges, » disait un des chirurgiens qui entouraient le prince[1]. Monseigneur le duc de Berry est sorti de ce monde en donnant à ceux qui le pleuraient, l'espoir si nécessaire et si consolant du bonheur promis à l'âme chrétienne.

[1] M. Dupuytren.

« Les malheureux révèlent chaque jour les dons immenses que versait son inépuisable bienfaisance, et que sa modestie prenait soin de cacher.

« S'il nous était permis de lever le funèbre voile jeté sur cette royale famille, nous verrions un monarque révéré, faisant violence à sa douleur, fermer les yeux d'un neveu dont il avait cherché à adoucir les derniers moments.

« Un père désolé, frappé par la douleur, comme le cœur même de son fils l'avait été par le fer meurtrier.

« Une princesse dont le courage héroïque a lutté constamment contre tous les genres de souffrance, et qui semble être née pour prouver que la plus haute vertu est souvent destinée aux plus rudes épreuves.

« Un frère absorbé par une si profonde affliction, qu'il semblait lui-même prêt à suivre au tombeau l'objet de sa douleur.

« Mais qui pourrait retracer le désespoir de cette épouse éplorée, forte de sa tendresse, tant que ses soins purent alléger le martyre de l'auguste victime ; confondant son existence avec l'objet de ses larmes, et rappelée lentement à la vie par le regret de lui survivre !

« Nuit déplorable ! lieu funeste ! Que tout divertissement soit à jamais banni de cette enceinte fatale, et qu'une chapelle commémorative devienne, sous la protection de saint Charles, un lieu d'expiation et de douleur !

« Oui, ce sont des doctrines impies qui ont enfanté ce nouveau Séide. Le meurtre pouvait être prévu ! il a été commis. Prions la Providence de nous garder long-

temps tout ce qui reste de cette tige précieuse. Cette royale famille ne périra point, un miracle nous l'a rendue, un miracle nous la conservera, et la France peut déjà en concevoir l'espérance! »

CHAPITRE XV

Une clarté terrible se fit dans tous les esprits à l'effroyable nouvelle de l'attentat du 13 février. La conspiration inventa le crime isolé; la France s'écria tout d'une voix :

« Ce sont les doctrines que le ministère laisse professer impunément à la faction dont il est l'espoir, qui ont armé le bras de l'assassin. » Un effroi général se répandit dans Paris à la nouvelle de cet attentat. Les plus funestes pressentiments s'éveillèrent. Monseigneur le duc de Berry pouvait être le père d'une famille nombreuse; et les factions espéraient, en faisant verser son sang, éteindre la race de nos rois. Mais, plus d'une fois déjà, la France n'avait conservé de cette noble race qu'un seul rejeton qui avait suffi pour la faire refleurir plus belle et plus glorieuse; et il faut croire que cet enfant que chacun appela l'*enfant du miracle* vivra pour le bonheur de la patrie.

Mais les circonstances devenaient impérieuses. Le meurtre de Louvel pouvait naturellement faire soupçonner les projets les plus sinistres, et les plus rapprochés d'un bouleversement général du royaume, au point d'irritation où les esprits avaient été amenés par la conduite du ministère. Il n'y avait pas un moment à perdre pour arracher la France et la famille royale à cette désastreuse influence, et j'adressai à Monsieur la lettre suivante :

A MONSIEUR

« Paris, 15 février 1820.

« Monsieur me pardonnera de venir interrompre sa douleur. La mienne est trop profonde pour lui rester étrangère. J'ose dire que c'est un malheur particulier qui me déchire; mais c'est aussi le malheur public qui m'accable. La dynastie, la monarchie, la France sont à deux doigts d'un abîme éternel; et je croirais manquer à ce sentiment, guide de toutes mes actions et au-dessus de tout dans mon cœur, si je ne parlais tandis qu'il en est temps encore. Nous pouvons être sauvés; mais dans quarante-huit heures nous sommes perdus sans retour et nous verrons périr sous le fer de l'assassin et le roi et chacun de nos princes, sans pouvoir du moins périr avec eux.

« Que la volonté du ciel s'accomplisse, » dira Monsieur avec cette touchante résignation, sublime chez un particulier, mais coupable chez un prince. Monsieur ne s'appartient pas : il appartient à la France; et, quelque affreux que soit le coup qui nous accable, il se doit à la patrie, à cette patrie si souvent souillée,

mais qui s'indigne du crime. Lui seul peut nous sauver! lui seul! Tous les yeux se tournent vers MONSIEUR, tous les bras lui sont tendus; lui seul est notre espoir. A-t-il le droit de nous abandonner, de nous laisser périr avec la monarchie? N'est-il pas aussi le premier soldat du roi, et ne doit-il pas être son premier défenseur? Les factions en veulent au roi, à la dynastie, à la monarchie, à la France. L'horreur qu'a inspirée le crime est générale; le peuple est indigné, consterné; la garde frémit de rage; tous les royalistes préparent leurs armes; mais toutes ces précautions seront inutiles, et les gens les plus sages, les plus éclairés et tous ceux qui pensent s'écrient : « Un seul homme a fait le mal, soit volontairement, ce que le cœur repousse, soit par suite de son incapacité. (Le résultat est le même, et pire peut être.) MONSIEUR seul peut encore nous sauver. »

« J'ai vu la Chambre, et l'anarchie est aussi dans le côté droit; il n'y a plus rien à espérer d'aucun côté pour le salut de la monarchie qu'en MONSIEUR. J'ose le conjurer de se convaincre de cette vérité; il ne pourra prendre sur lui la responsabilité de la perte de la monarchie. On le chérit partout, on lui accorde toutes les vertus qu'il possède réellement. J'oserai lui dire qu'il s'élève pourtant un doute qu'il faut bien lui faire connaître, quoiqu'il me soit impossible de le partager. « MONSIEUR seul peut nous sauver, s'écrie-t-on, « mais aura-t-il l'énergie nécessaire, et, accablé par sa « douleur, pourra-t-il la surmonter? » Oui, sans doute, il en aura le courage : le ciel même le lui donnera, l'idée de ses devoirs suffira pour le diriger.

« Depuis quarante-huit heures, je me suis mis en

rapport avec toutes les opinions, toutes les classes, avec les gens les plus sages et les plus éclairés. Un seul avis les réunit tous : le mal tient à un homme, et le bien n'arrivera jamais par lui. Il craint d'apporter des lois; mais n'en avait-il pas quand il a détruit la monarchie par son système, comme par les doctrines qu'il a laissé se propager impunément; et ne s'en est-il pas servi pour nous perdre! Maintenant il veut se servir de ses lois pour sa propre existence. Cependant, quel dédale! Si on les lui accorde, on consolide son pouvoir; et, par là, on anéantit plus sûrement la monarchie. Si on les lui refuse, les gens faibles s'écrieront avec quelque apparence de raison : « Vous perdez la monarchie par votre faute. »

« Je le répète, Monsieur peut seul nous sauver; il le peut, il le doit; et, s'il hésitait, il pourrait, il devrait se dire : « La monarchie périt par ma faute. » Mais non, elle ne périra pas.

« Tous les royalistes parlent à Monsieur par ma voix. Tous lui tendent les bras : il ne repoussera pas leur fidélité, leur dévouement, leur résignation. Il est leur seul espoir. Il faut profiter du moment, de l'élan général, de l'indignation, de la stupeur. Dans quarante-huit heures les factieux seront les plus forts. Tous nos renseignements nous prouvent, à n'en pas douter, que cet horrible attentat n'est que le prélude de nouveaux crimes. Tout est préparé, disposé par d'exécrables associations, et que fait la police? Le meurtrier lui avait été signalé; c'est un fait certain. Hélas! elle devait prévoir le crime, et elle a laissé succomber la victime!... Que fait-elle encore?... Paris regorge de ces misérables qui n'attendaient que le moment. Cette

même nuit de douleur, les murs ont été couverts de placards incendiaires, et ils le sont encore. Une grande partie de ces misérables sont venus habiter les environs de Paris. Nous en avons la certitude : ce ne sont point ces lois d'hier qui nous sauveront.

« Une seule démarche peut nous sauver : MONSIEUR seul peut la tenter. Point d'explication, de discussion, mais un parti pris d'une manière irrévocable. « Je « viens demander au roi le renvoi de celui qui, par « son manque de surveillance, par son système et les « fautes de son administration, a été la cause de la « mort de mon fils; je la lui demande pour sa propre « sûreté, pour celle de la monarchie. Si l'on me re- « fuse, je quitte à l'instant Paris, sans que rien « puisse m'en empêcher. »

« MONSIEUR se place par là dans une position utile au roi, qu'il faut sauver de lui-même; et à la France dont le sort est uniquement entre les mains de MONSIEUR.

« Si MONSIEUR subit un refus, il se retire tranquillement, soit à Tours, soit ailleurs, pour attendre les événements. Cette nouvelle situation, entièrement passive comme de raison, sauve encore la France. Le roi ne persistera point; il sacrifiera son favori, auquel il tient déjà moins, et les Français comme l'étranger apprécieront enfin tous les sentiments d'un prince qui n'est vraiment connu que par ceux qui l'entourent.

« J'ai tout dit : j'ai rempli un devoir, obéi à une conviction intime. Mon zèle ne peut m'avoir emporté trop loin. C'est là le fruit des plus mûres réflexions, du plus scrupuleux examen de mes sentiments, de la sagesse des autres, de toutes mes recherches, du cri de ma conscience.

« Si j'ai besoin d'indulgence, elle ne me sera pas refusée. Je le répète en finissant : MONSIEUR seul peut nous sauver. »

Peu de jours après que j'eus écrit cette lettre, M. Decazes fut destitué.

On crut alors qu'une démarche de MONSIEUR avait déterminé la disgrâce de ce ministre. Quelque temps avant cette époque, un mémoire dans ce sens avait été remis au roi par Son Altesse Royale ; mais il avait produit un effet contraire à ce qu'on attendait. La mort de monseigneur le duc de Berry fut pour ceux qui ignoraient le véritable état des choses, le seul motif du renvoi de M. Decazes. Cette mort fut, en effet, un moyen de plus dont la Providence se servit pour dégager la France de toutes les illusions dont elle avait été entourée; mais, sans les efforts antérieurs, sans les avis passés et présents qui précédèrent et accompagnèrent ce déplorable événement, le roi n'eût pas consenti à se séparer du ministre auquel il avait accordé toute sa confiance, croyant d'ailleurs que tout changement de ministre était fâcheux pour le bien public. Mais ici le prince, plus roi qu'ami, fit taire ses sentiments particuliers devant l'intérêt de la France; et la disgrâce fut décidée.

C'est ici le moment de parler d'une conversation *intime* que j'eus avec le roi et dont le résultat devait avoir une grande importance. Madame du Cayla m'avait préparé le terrain. « Tous les jours, me dit-elle, on vous dénonce à Louis XVIII. Il est incertain, il faut le rassurer ; il veut vous examiner et connaître votre dernière pensée. Demandez une audience ; songez

seulement que tout est perdu si vous ne vous tirez pas avec avantage de cette entrevue. »

Je demandai l'audience, et elle me fut aussitôt accordée, j'invoquai le ciel et je m'y présentai avec confiance, mais aussi avec une émotion que j'eus quelque peine à dissimuler.

Le roi, après m'avoir reçu avec bonté, se mit à me parler de cent choses. Il aimait à conter, et il contait parfaitement; quand tout à coup, me fixant avec ce regard scrutateur qui ne laissait rien échapper : « Que pensez-vous de M. Decazes? » me dit Louis XVIII.

Il attendait avec anxiété ma réponse.

« Le roi m'ordonne-t-il de lui dire la vérité? — Certes. — Dois-je parler en courtisan ou en sujet fidèle? — Parlez. — Eh bien, Sire, je pense que M. Decazes est un homme aussi aimable que spirituel, qu'il a tout pour plaire, et qu'il est très-attaché au roi. » Louis XVIII me fixait, chaque minute, davantage. Je continuai : « Les royalistes ont eu sans doute des torts avec M. Decazes; ils l'ont aigri, mécontenté, éloigné peut-être; mais M. Decazes est fort ambitieux; et, un jour, il s'est trouvé dans une impasse, placé entre son ambition et son devoir. Ce jour-là, Sire, l'ambition l'ayant emporté, M. Decazes a fait entrer dans la chambre des pairs soixante nouveaux membres, tous plus ou moins hostiles à la royauté légitime. » — Les paupières royales s'abaissèrent avec tristesse. « Hélas, vous pouvez avoir raison, » me dit le roi; puis il me parla encore de toutes choses indifférentes, et dirigeant encore vers moi son beau et imposant regard : « Vous connaissez beaucoup ma-

dame Du Cayla ; quelle est votre opinion ? — Ma réponse sera facile, Sire ; j'ai pour elle une affection aussi sincère que peut l'être mon dévouement; et ses malheurs m'ont vivement attaché. Que fut-elle devenue sans la protection du roi ? Inutile de parler de son esprit, de sa distinction, de son instruction et, avant tout, de son extrême discrétion. Son dévouement est aussi prompt qu'il est juste. Elle déteste la politique et change toujours de conversation quand on cherche à l'y ramener. Enfin, si j'étais roi, je ne croirais pas pouvoir rencontrer une amie plus sûre et plus dévouée. — Tout ce que vous me dites, reprit Louis XVIII, est de la plus grande exactitude. » — Sa physionomie sembla s'épanouir. — « Ajoutez, me dit le roi, qu'elle a l'âme la plus généreuse. Elle a une ennemie acharnée, madame de Balbi [1], qui ne vous aime pas beaucoup non plus. Elle m'a écrit une lettre, véritable diatribe. Je demandai un jour à madame du Cayla ce que je devais faire? — Lui pardonner, Sire, et lui rendre sa pension, fut sa réponse : que dites-vous de cela ? — Que rien de grand, de généreux, Sire, ne m'étonnera de la part de madame Du Cayla. »

Je me retirai peu après, remerciant le ciel du résultat d'une conversation fort difficile ; mais qui devait assurer le succès de nos efforts.

Au moment de quitter les affaires, et d'obéir aux ordres de Louis XVIII, M. Decazes, au milieu de mille protestations de dévouement, déclara au roi que le seul homme qui lui paraissait digne de la confiance de

[1] Madame de Balbi avait exercé sur Louis XVIII, quand il était *comte de Provence*, une grande influenee qu'elle cherchait à recouvrer.

Sa Majesté était M. de Blacas. Je ne me permettrai aucune réflexion à ce sujet; toujours est-il qu'il le supplia de hâter son retour; le roi n'en fit rien, et M. de Richelieu resta maître des affaires. Pressé par la volonté du roi, il consentit à voir M. de Villèle entrer au conseil sans portefeuille; il fit plus de difficultés quant à M. de Corbières; mais M. de Villèle ne voulut pas se séparer de celui-ci, et il fallut que M. de Richelieu cédât.

M. de Serres resta aux sceaux, M. Portal à la marine, M. Roy aux finances, M. de Latour-Maubourg à la guerre, M. Siméon fut nommé ministre de l'intérieur, et fut le seul nouveau ministre à portefeuille. Les doctrinaires casernés au ministère de l'intérieur, MM. Guizot, Mirbel et Villemain suivirent M. Decazes dans sa retraite.

Était-ce bien là un ministère propre à inspirer confiance au parti royaliste, qu'on prétendait satisfaire par ce changement?

M. de Richelieu ayant placé sa confiance précédente dans des hommes qui en abusaient, ne l'accordait que faiblement à ceux qui, en l'aidant de leurs conseils, eussent pu lui faire jouer un rôle aussi glorieux que durable. La chute de M. Decazes avait étonné la faction sans la décourager; et ceux qui fascinaient les yeux de M. de Richelieu cherchaient à faire de lui leur complice involontaire, bien qu'il fut impossible de ne point rendre justice à la pureté de ses intentions.

J'expliquai ces nouvelles inquiétudes à Monsieur :

A MONSIEUR

« 16 février 1820.

« J'avais des choses fort importantes à dire; mais un travail forcé depuis quelque temps, tant de regrets pour ce qui n'est plus, tant de tourments pour ce qui nous reste, m'a retenu hier avec la fièvre; et j'aurais craint aujourd'hui de me présenter si près d'un jour qui doit renouveler de si cruelles douleurs.

« Je pense devoir faire demain le sacrifice d'une cérémonie à laquelle je m'unirai du fond de l'âme; et, tandis que chacun se dirigera vers Saint-Denis, je croirai rendre un dernier hommage à un prince que j'ai tant aimé en restant dans le lieu où se trouvent placés son père et son épouse. J'ai pris aussi des mesures pour avoir du monde à ma disposition, quoique bien convaincu que ce ne soit jamais précisément ce que l'on prévoit qui arrive.

« L'opinion a gagné depuis quelque temps, à Paris et même dans la province, d'une manière remarquable; et si quelque chose pouvait adoucir des regrets, ce serait l'horreur que ce crime inspire, et le sentiment vif et profond que l'on conserve à celui dont les derniers moments ont fait éclater tant de vertus. Il n'en est pas moins vrai que, dans mon opinion et dans celle de personnes bien sérieuses, notre position reste extrêmement grave, et le devient même tous les jours davantage, par des circonstances que l'on va connaître. La faction infernale qui rêve les crimes, est loin d'être satisfaite, et la soif du sang n'est pas apaisée... « Bien-

« tôt il ne sera plus temps d'y remédier, m'écrivait « encore hier un homme grave. Parlez, monsieur le « vicomte, parlez, les moments pressent : songez que « c'est pour vous un devoir. »

« Il est vrai que notre position se complique d'autant plus, que ceux qui ne croient travailler qu'au retour de M. Decazes favorisent, sans s'en douter, la conspiration qui éclatera infailliblement. La faction ne le sent que trop. On veut le retour de M. Decazes; et il serait bien important d'élever un mur infranchissable entre lui et le ministère. Ceux-mêmes qui se montrent dévoués en apparence du moins, croient à son retour; et ils craindraient de se compromettre vis-à-vis du roi et du favori. On se sert de M. de Richelieu comme d'un moyen pour faire passer les lois. On lui fait conseiller de remettre les changements qu'il médite, c'est-à-dire de conserver, sans qu'il s'en doute, les amis de M. Decazes. Les lois passées, il demandera ces changements; on les lui refusera. Le duc se piquera, offrira sa démission. On l'acceptera; l'ami reviendra, et tout sera perdu. J'ose insister sur cette pensée, quelque pénible qu'elle soit : je me permets de tout dire, parce que je désire que l'on lise au fond de mon cœur, et qu'un dévouement de tous les instants de la vie est toujours une excuse. Dieu veuille que je me trompe cette fois ! »

EXTRAIT DU JOURNAL LE *DRAPEAU BLANC*

« Après avoir rendu leurs devoirs religieux à la dépouille mortelle du prince, dix-huit cents hommes de

la cinquième légion de la garde nationale se sont formés en bataillon carré sur la place du Louvre, pour entendre ces paroles, que M. le vicomte de la Rochefoucauld leur a adressées avec l'accent de la douleur la plus vraie :

« J'ai reconnu l'esprit de la cinquième légion à « l'empressement religieux qu'elle vient de témoi- « gner.

« Messieurs, nous venons de rendre un devoir sacré « au meilleur et au plus généreux des princes. Ce « n'est pas tout de le pleurer, il faut encore préser- « ver sa royale famille du fer des assassins, et de la « rage des factieux.

« Messieurs, serrons-nous plus que jamais autour « du trône, et que notre roi trouve chez chacun de « nous un cœur dévoué tout prêt à lui servir d'é- « gide! »

« M. Hutteau d'Origny, maire du Ve arrondissement, vient de recevoir sept mille francs pour les pauvres; ils lui ont été remis par M. le vicomte de la Rochefoucauld, au nom de la cinquième légion de la garde nationale, dont il est colonel. »

Nous avons déjà parlé des efforts de la faction pour persuader aux bonnes gens que le fait de Louvel est un crime isolé. La faction est bien servie en cela par les hommes de la police, comme le prouve ce que je vais raconter.

Voici une conversation qui a été entendue par deux jeunes gens de Versailles, vers les quatre heures du soir, le 19 mars 1820, dans l'église Notre-Dame.

« Comment se porte Pierre [1]? — Bien, excepté que la camisole le gêne beaucoup. — Quand fera-t-on l'affaire de l'autre? — Le 25. — Combien sommes-nous? — Ils sont quinze, et nous deux, c'est dix-sept. — Et l'instrument est-il prêt? — Tout prêt : il est à trois lames. »

Les deux hommes qui s'entretenaient ainsi paraissaient être des gens du peuple. L'un avait un carrick gris, les cheveux poudrés, de vilains yeux et une très-mauvaise figure.

L'autre était en redingote grise.

Ils parlèrent aussi d'une chaise de poste toute prête pour faciliter l'évasion de quelqu'un.

Ces renseignements, envoyés le 19 mars 1820, furent communiqués par moi à M. le baron Monnier, à huit heures du matin, le 20 mars. En lui remettant cette révélation, qui paraissait avoir une grande importance, on lui représenta combien il était essentiel d'assurer le succès des démarches qui pourraient être faites, par le plus grand secret; et d'envoyer sur les lieux une personne digne de toute confiance.

Ce que l'on avait prévu arriva : la publicité donnée à cette affaire rendit impossible le succès des mesures qui furent prises. En effet, on commença par envoyer chercher les deux jeunes gens, et on les conduisit à pied à la préfecture; ils y furent interrogés devant quatre personnes, dont deux au moins avaient intérêt à ce qu'on crût Louvel isolé.

Vainement tenta-t-on d'intimider ceux qu'on interrogeait; ils persistèrent dans leur première déposi-

[1] Louvel, assassin du duc de Berry, se nommait Pierre.

tion; mais la ville entière fut bientôt rendue confidente du but qu'on s'était proposé, par le bruit que causèrent ces allées et venues; et je laisse à deviner s'il fut possible de retrouver les deux hommes qui avaient tenu les propos que j'ai rappelés.

C'est ainsi qu'en laissant aux complices de Louvel les moyens de se soustraire, car presque toujours les poursuites ont été annoncées d'avance, on parviendra vraisemblablement à faire adopter cette idée qu'on prône avec tant d'acharnement : « le crime du 13 février est le fait d'un seul homme, et non pas d'un parti. »

Dans ce temps, nous eûmes la douleur de perdre madame la marquise de Tranz, née Chamillard de la Suze, ma tante. Sa vie fut sans reproches et sa fin sans agonie. Elle s'est endormie dans le souvenir du bien qu'elle a fait sur la terre, pour se réveiller au sein de cette béatitude céleste; le lot de ceux qui ont fait ici-bas leur étude constante de la vérité, et qui n'ont voulu se distinguer que par leur humilité.

Le respect que je porte à la mémoire de celle qui, pendant sa vie, repoussait les louanges que sa modestie regardait presque comme un outrage, m'empêche de m'étendre trop sur ses vertus.

Le seul éloge vraiment digne de madame de Tranz, serait le récit des bienfaits qu'elle répandit autour d'elle pendant sa vie, et qui doivent lui survivre par le fait des dispositions qu'elle a prises en mourant.

Enfants abandonnés, qui vous servira de mère? Qui, maintenant, entendra vos cris? Rassurez-vous, grâce

à sa prévoyance, vous lui devrez encore le premier des biens, celui d'une éducation chrétienne [1].

Retirée du monde depuis longtemps, madame de Tranz avait traversé rapidement toutes les illusions de la vie, réduisant, dès ses plus jeunes années, chaque chose à sa juste valeur, et s'arrachant sans regrets au siècle qui ne lui offrait que de vains prestiges.

Une originalité parfois un peu bizarre donnait à son esprit une tournure piquante; et cette originalité était comme une enveloppe dont s'enveloppait le sens le plus droit.

L'extrême sévérité qu'elle avait pour elle-même, se changeait pour les autres en une douce indulgence.

Tous ceux qui l'ont connue, sentent qu'ils ont perdu en elle un guide sûr et une amie solide; et longtemps encore on parlera de cette bonté prévoyante qui veillait aux besoins des bons habitants de Montrouge.

Elle a été sincèrement pleurée par les siens, regrettée par ses amis; on pourra dire d'elle ce que l'Écriture dit du juste : « Sa mémoire ne meurt pas, » et les établissements de charité que ses bienfaits perpétuent, légueront à la postérité le nom de leur fondatrice [2].

Reprenons l'examen des affaires, et voyons quelles

[1] Le premier établissement des frères de la doctrine chrétienne qui ait été fondé, depuis la Révolution, est dû aux soins de madame la marquise de Tranz. Cet établissement, créé au Gros-Caillou, avec trois frères et quatre-vingts enfants, reçoit aujourd'hui huit cent cinquante enfants instruits par quatorze frères. On y a ouvert une classe pour les soldats et une classe pour les adultes.

[2] Peu de jours avant sa mort, madame de Tranz, retirée à Montrouge, m'avait envoyé chercher. « *Je vais mourir,* » me dit-elle, et après m'avoir fait promettre d'exécuter strictement ses dernières volontés, elle me laissa la surveillance de cette école gratuite qu'elle avait fondée au Gros-Caillou, avec tous les moyens d'y subvenir. Elle me nomma son

modifications ont signalé leur marche depuis le fatal événement de février.

On s'occupait de réviser la loi d'élection, lorsqu'éclata ce coup de tonnerre. Le projet définitivement arrêté était une combinaison du parti doctrinaire avec les idées royalistes. M. Decazes s'était rapproché de M. de Richelieu : il avait fait réunir un conseil d'hommes spéciaux, afin de juger d'abord le projet de loi électorale; et ensuite pour apprécier les dangers de la position, tant le ministère lui-même était effrayé de ce qui se passait.

Le projet électoral avait été, on le pense bien, ajourné; et, lors de la séance qui suivit le 13 février, le premier besoin fut d'exprimer ce sentiment au roi dans des adresses qui furent successivement votées; après la douleur, un autre sentiment se fit jour, l'indignation; et M. Clausel de Coussergues vint proposer à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat de monseigneur le duc de Berry.

Ce cri d'un cœur loyal et dévoué, mais d'un esprit imprudent, fut blâmé par la majeure partie des royalistes; et M. de Villèle, avec sa raison toujours si droite, lui dit : « Votre proposition était mal rédigée. Accuser M. Decazes de complicité avec Louvel est absurde. Il fallait l'accuser d'attentat de haute trahison. »

Les mesures législatives proposées par M. Decazes après la date sanglante du 13 février étaient au nom-

exécuteur testamentaire, en me chargeant de veiller à l'éducation de ses jeunes héritiers, et aussi de six enfants d'une Anglaise qu'elle voulait faire élever dans la religion catholique. Mon jeune âge ne lui parut pas une excuse. Elle insista. J'obéis, et le succès a couronné mes efforts.

bre de trois : d'abord, deux lois d'exception; l'une qui suspendait la liberté des journaux, l'autre qui frappait la liberté individuelle, enfin le nouveau système électoral très-compliqué, mélange, comme nous l'avons dit, des idées doctrinaires et des idées royalistes, et surtout expression des besoins ministériels.

Les deux premiers projets de loi maintenus par le ministère furent adoptés par les Chambres, à une faible majorité, après de violentes discussions. Les royalistes, dont le concours était nécessaire pour assurer au ministère la majorité, avaient promis leur vote aux projets de lois exceptionnels, à condition qu'ils seraient de courte durée, et limités dans des bornes très-étroites; en retour de cette promesse, le ministère s'était engagé, dans la loi électorale, à renoncer à l'élection directe maintenue par M. Decazes, et à revenir aux deux degrés d'élection demandés en 1817 par M. de Villèle.

Les puissances s'effrayent de la catastrophe du 13 février, et des mouvements insurrectionnels en Espagne, où les cortès viennent d'obliger Ferdinand à jurer la constitution de 1812.

Ce triomphe des idées révolutionnaires, le lendemain d'une catastrophe qui avait atteint l'héritier de la couronne de France, agita vivement la diplomatie européenne; ayant reçu à cette époque une lettre du lieutenant-colonel espagnol Lorente, que j'avais connu, voici comment j'appréciai, dans ma réponse, l'événement qui venait d'ouvrir pour l'Espagne, la carrière des révolutions.

AU LIEUTENANT-COLONEL ESPAGNOL LORENTE

« En reconnaissant votre signature, mon cher Lorente, j'ai éprouvé un sentiment de joie très-vif, et ma famille l'a partagé : elle vous remercie sincèrement de votre aimable souvenir. J'ai souvent pensé à vous, en m'inquiétant de ne plus recevoir de vos nouvelles; je vous sais un gré infini de tous ces détails de famille que vous me donnez; mais, mon cher Lorente, vous avez trop connu la franchise de mon caractère, pour croire que je tairais la vérité à un homme digne de l'entendre. J'avoue donc tout de suite que la seconde partie de votre lettre m'a confondu. Comment, c'est vous, sujet fidèle et militaire dévoué, qui pouvez approuver que l'armée ait imposé à son roi telles ou telles conditions? Pouvez-vous penser que nous ignorions comment votre révolution s'est faite, et l'espèce de nécessité où le malheureux Ferdinand, resté seul, ou à peu près, dans son palais, s'est vu contraint d'accepter et de signer tout ce qu'on lui a présenté. Il est des limites sacrées qu'il n'est jamais permis de franchir; les conséquences de telles innovations sont toujours terribles; malheur au peuple qui les commet! Comment, après l'exemple de nos cruels désastres, n'être pas encore éclairé!

« A vous entendre, tout serait calme, tout serait dans la joie; et vous avez imposé à votre roi un joug, vous servant pour cela des armes qui devaient le défendre! et la nation est divisée! et l'armée elle-même n'est pas entièrement d'accord! et le sang a coulé, et il cou-

lera encore! et déjà des excès de plus d'un genre ont dû vous prouver que l'on ne sort pas impunément de la ligne de ses devoirs! Le devoir n'est pas laissé aux caprices des mortels, il est immuable et ne peut être changé ni altéré... Dieu veuille que l'excès de vos malheurs ne vous fasse pas un jour revenir cruellement sur les illusions dans lesquelles vous semblez être plongé! Sans doute, la nation espagnole est généreuse; aussi elle ne souffrira pas, j'en suis convaincu, que son roi soit devenu, pour ainsi dire, le prisonnier de son armée. Je ne me permets point de juger la conduite de Ferdinand, mais fût-il vrai que, dans l'intérêt des peuples, on eût désiré qu'il eût apporté quelques changements dans son gouvernement, c'était par les représentations qu'il fallait travailler à obtenir ces améliorations; et sous aucun prétexte, il ne fallait employer la contrainte. Comment avez-vous pu oublier ce principe, base de toute société organisée dans des vues d'ordre et de progrès : *L'armée ne peut et ne doit jamais être qu'un corps obéissant aveuglément aux ordres du chef de l'État.* Avez-vous songé à l'immense inconvénient d'en faire un corps délibérant?... Et d'ailleurs, si votre roi eût refusé de se soumettre à ces conditions auxquelles on lui laissait la couronne... oseriez-vous bien songer avec moi dans quel effroyable abîme vous vous jetiez?

« Voilà mes sentiments sur votre révolution, mon cher Lorente. Ce mot de révolution, qu'il est impossible de ne pas donner à tout ce qui s'est passé en Espagne, est déjà un cachet de réprobation.

« Je vous écris bien à la hâte, désirant que cette lettre vous arrive par une occasion que je crois sûre. Mais

encore un mot sur votre situation présente. Il est impossible de faire rétrograder le temps : ainsi, acceptons le moment présent tel que les événements nous l'ont fait. Vos cortès vont s'assembler.

« Dieu veuille leur inspirer assez de sagesse pour vous tirer de la position difficile dans laquelle vous êtes. La constitution proclamée est illusoire : elle est d'une exécution impossible. Croyez-moi ; donnez de l'autorité au roi, c'est sur lui que repose la tranquillité de l'État. Les princes de la terre meurent; mais les institutions restent, et passent à la postérité. Je ne doute nullement que les cortès n'aient le pouvoir maintenant d'affermir la tranquillité de l'Espagne. Je désire qu'elles lui préparent un siècle de gloire; mais elles auront, avant tout, à réparer le mal qui vient d'être fait. Il faudra qu'elles fassent rentrer le flot populaire dans les limites qu'il a franchies; qu'elles imposent à l'armée l'obligation absolue d'une obéissance sans bornes; et surtout qu'elles donnent au premier pouvoir de l'État, au roi enfin, toute l'autorité qui lui est encore plus nécessaire dans l'intérêt de ses peuples, que dans le sien propre. Et tout cela se fît-il, croyez-moi, vous vous repentirez longtemps d'une pareille révolution. Je désire me tromper; mais je le souhaite plus que je ne l'espère. Les grandes assemblées sont presque toujours tumultueuses, et le bruit n'est pas la raison. Vous me demanderez peut-être si, moi, je tiens à la constitution française ; je vous répondrai que le roi nous a donné la charte; et que j'irais jusqu'au bout du monde, plutôt que de me soumettre à une constitution, quelque libérale qu'elle fût, qui aurait la même origine que la vôtre.

« J'espère que vous ne serez plus si longtemps sans me donner de vos nouvelles.

« Adieu, adieu, mon cher Lorente; portez-vous bien vous et les vôtres; et croyez aux vœux sincères que j'adresse au ciel pour votre bonheur personnel, autant que pour la prospérité de votre Espagne. »

A propos de la loi suspensive de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, le parti qui ne manque jamais l'occasion de se compter, vient de former une grande association pour venir en aide aux prisonniers d'État *qu'on va plonger dans les cachots*, dit le rapport publié à cette occasion. Ce projet réunissait les hommes les plus marquants de l'opinion libérale, et devenait l'indication d'un gouvernement provisoire, avec un comité directeur publiquement avoué. Ainsi l'on ne se cache plus pour conspirer; toute une organisation se forme en hostilité ouverte contre les principes de la monarchie; tous les députés de gauche se glorifient d'en être les chefs, et les manœuvres pratiquées ont déjà détaché, dans l'armée, beaucoup de soldats et d'officiers de leurs devoirs. L'action du comité se fait particulièrement sentir sur deux classes : les étudiants et l'armée. L'état du pays est alarmant : le libéralisme domine l'opinion populaire; la presse, éteinte dans les journaux, s'est réfugiée dans les brochures.

Le ministère embarrassé de sa situation cherche à ménager les doctrinaires dont le vote lui est nécessaire à la Chambre. M. Madier de Montjau, dans une pétition à la Chambre des députés, dénonce un gouvernement occulte. Il signale auprès du trône un factieux personnage…

C'est là une audacieuse accusation contre les royalistes et l'héritier présomptif de la couronne. Les royalistes, à la Chambre, se sont montrés animés d'une chaleureuse indignation contre cette pétition odieuse et insensée qui ne repose sur aucun fait, et n'a d'autre but et d'autre portée que d'agiter encore les esprits. M. Manuel a pris occasion de là pour proposer une adresse au roi. Ce sont de longues et déclamatives remontrances sur la marche du gouvernement.

M. Decazes continue à entretenir une correspondance intime avec le roi.

La police est toujours détestable. Les bruits les plus sinistres circulent; et rien n'annonce qu'on cherche à remonter à la source de toutes ces menaces qui entretiennent l'inquiétude et la méfiance dans les esprits. Voici une lettre écrite par moi à Monsieur, dans laquelle je lui faisais connaître un nouveau complot.

« Paris, le 22 mai 1820.

« Je ne puis porter la lettre que je reçois à l'instant. Je crois devoir la communiquer à la police; mais qu'il est cruel d'avoir sans cesse à entretenir d'aussi pénibles pensées l'esprit d'un prince dont je voudrais, au prix de mon sang, assurer la tranquillité! Que du moins ce prince assure la nôtre, en consentant enfin à prendre des précautions pour sa sûreté personnelle. Son âme, sans doute, est au-dessus des dangers qu'on espère conjurer ainsi; mais qu'il pense qu'il ne s'appartient pas, et que le ciel lui fait un devoir de sa propre conservation.

« Au sujet de la nouvelle trame qu'on est venu me

dénoncer, j'ai répondu qu'il fallait prendre encore les informations les plus exactes sur les faits et sur la moralité du révélateur, et aller trouver demain M. Monnier.

« Je me suis rappelé la confiance qui lui est accordée; et, sans la partager entièrement, j'ai senti qu'il n'y avait pas un second parti à prendre.

« En voyant que la police ne découvre rien, je reste en méfiance.

« Ils reviendront me voir après la visite. Il y aurait eu quelque inconvénient avant.

« Des paroles de bonté aussi précieuses ont un instant suspendu les cruelles angoisses de l'incertitude, et elles ont inspiré une respectueuse reconnaissance.

« Monsieur sait de qui je veux parler. J'ai la certitude qu'un ministère avait été offert à M. Royer-Collard, avant le départ de M. Decazes; il l'a refusé, ne voulant qu'un portefeuille, dit-on, celui de premier ministre[1]. Il faut craindre en ce moment ce parti.

« Cette semaine a été, pour moi, bonne et mauvaise. Je dois avouer qu'il s'est élevé un combat entre mon cœur et ma conscience. Je m'en suis puni en prenant l'inébranlable résolution de me bannir moi-même à tout jamais, si j'étais assez faible pour taire, par crainte de déplaire, une circonstance que je croirais utile et vraie. »

Des troubles sérieux éclatèrent au mois de juin, à l'occasion de la discussion de la loi électorale. Une

[1] Personne n'est plus honorable que M. Royer-Collard; mais, malgré un dévouement qui ne pouvait être suspect, ses idées manquaient souvent de justesse et il rêvait dans le vide.

impulsion commune fut donnée aux masses. Les chefs étaient bien connus du gouvernement; il y eut même de l'argent de distribué.

Le ministère organisa les moyens de défense; toutes les forces de la garnison de Paris furent mises sous les ordres du maréchal duc de Tarente, et le roi lui dit : « Monsieur le maréchal, je compte sur vous pour amener la répression des troubles avec le moins de mal possible; épargnez les excès. »

Des régiments de la garde s'approchèrent de Paris; des ordonnances de police défendirent tout attroupement; les écoles furent momentanément fermées; la troupe reçut l'ordre de ne charger qu'après les sommations, et à la dernière extrémité.

Malgré toutes ces mesures, des groupes menaçants se formèrent dans la soirée du 20 juin et dans la journée du 21, le comité insurrectionnel put croire un moment à la victoire. Les troupes poussées à bout ont fini par charger, et les factieux se sont dissipés.

Le dernier jour des troubles de juin, Louvel est monté sur l'échafaud sans avoir fait aucune révélation sur ses complices.

La faction continue de s'écrier : Crime isolé! Voici un nouveau fait qui tendrait à prouver le contraire. Je le tiens de mademoiselle Sophie, dont il a déjà été question dans mes *Mémoires*. Elle connaissait une honorable vieille fille qui habitait au rez-de-chaussée rue de ***. Je lui laisse la parole :

« Je voyais passer souvent, devant ma fenêtre, me disait mon amie, un homme dont la figure était tellement sinistre, que je le suivais du regard. A quelque distance, je le vis entrer dans une maison, et, peu

après, cinq ou six personnes franchirent la même porte. Ce manége m'a frappé, et lorsque j'ai appris l'assassinat de M. le duc de Berry, je me suis demandé si cet homme, dont la vue m'effrayait, ne serait pas Louvel. — Il y a un moyen bien simple de nous en assurer, lui répondis-je; je viendrai vous chercher le jour de l'exécution, et nous nous placerons sur la route, de façon à bien voir le condamné. A mesure que la fatale charrette approchait, la physionomie de ma vieille amie prenait une expression impossible à rendre. — Le voici. — C'est lui-même ! s'écria-t-elle avec horreur! »

La discussion sur la loi électorale, interrompue par les bruits de l'émeute, a repris son cours. Un amendement formulé par M. Boin proposait deux espèces de colléges, de département et d'arrondissement : les colléges des départements, composés des plus imposés, nommeraient un certain nombre de députés; les colléges d'arrondissement conserveraient l'élection directe : le nombre actuel des membres de la Chambre serait maintenu. Cet amendement a passé à une immense majorité.

Cette session si orageuse, cette session pendant laquelle ont retenti tant de paroles factieuses et enflammées, est close et, déjà elle porte ses fruits. De grands troubles se manifestent dans plusieurs villes, à Nantes, à Brest, à Rennes. Dans les désordres de juin, on avait vainement essayé la séduction de quelques troupes. Les agitateurs ont enfin réussi à organiser une conspiration militaire. Cette conspiration devait éclater le 19 août au soir; mais le gouvernement en tenait

tous les fils, et la plupart des conjurés ont été arrêtés, dans la journée du 19, à leur domicile. Cette affaire, qui semblait devoir ressortir d'un conseil de guerre, a été renvoyée par le gouvernement à la Chambre des pairs. Il paraît que l'argent avait été largement répandu parmi les conjurés, des promesses de grades avaient été faites aussi aux officiers et aux sous-officiers des régiments de la garde royale. Les véritables chefs du complot sont connus; on a entre les mains toutes les preuves de leur connivence avec les conjurés; et pourtant il a été décidé, à ce qu'il paraît, que la procédure ne comprendrait pas leurs noms.

Les lettres suivantes de madame du Cayla ont trait à ces événements (les troubles de juin et le complot du mois d'août).

« Paris, mercredi 1er juin 1820.

« Vous n'avez aucune idée, mon cher vicomte, du découragement où je tombe quand je vois tant de jalousie et d'inimitié autour de moi ! A chaque nouvelle découverte, je me sens abattue! Après cela, sans doute, forte des choses, la tranquillité ordinaire de mon âme reprend le dessus, je pense aussi à ceux qui me rendent justice; mais il faut toujours un peu de réflexion et, dans ce cas-là, je reste avec un poids sur le cœur tout le temps qu'elle se fait attendre. — Vous avez été bien à mon goût, hier soir. — Mille et mille amitiés. »

« 11 juin 1820.

« J'espère que vous serez circonspect, cher vicomte; je conçois le désir qu'on aurait d'en finir sur tout

cela, mais il faut bien de la prudence. Il est heureux que l'on emploie les troupes, et que l'on ne les éloigne pas comme au commencement de la Révolution, en s'en remettant à la garde nationale, troupe qu'il ne faut jamais compromettre avec elle-même et avec le peuple; car c'est alors de la vraie guerre civile. Tous ceux qui la commandent ne vous ressemblent pas. . .

« Le maréchal Macdonald a la grande main, ainsi il sait bien ce qu'il faut faire. Il a de bons régiments sous ses ordres; je ne vois pas encore là de quoi perdre la tête.

« Soyez bien tranquille pour moi, cher vicomte, je resterais seule des mois entiers, sans avoir un moment de crainte. Je suis bien plus inquiète de vous voir avec M. de Vol... allant courir les aventures au delà de ce que vous avez à faire; et puis, rappelez-vous le commencement de la Révolution; la garde nationale si bonne, ce qu'elle est devenue. Vous ne me parlez pas de la Chambre des députés. Je suis bien aise que mon frère soit à son régiment.

« Ainsi, cher vicomte, point de craintes pour moi; vous avez bien autre chose à penser, et il faut conserver tout son courage pour le temps où nous vivons. Je remercie mille fois ma vicomtesse d'avoir écrit à mon beau-père.

« Je suis heureuse que le roi soit ferme dans ces circonstances, et qu'il se porte bien. La police me paraît bien mal faite. Il est clair que la minorité légale est devenue minorité factieuse. Parlez beaucoup de moi à madame Récamier. Bonjour, cher vicomte, soyez prudent en pensant à moi. Mille tendres amitiés. »

« Paris, ce mercredi 20 août 1820.

« M. de B... m'a dit hier que l'on était sur la trace de beaucoup de gens mêlés à ce complot, profond s'il faut en croire les gens bien instruits. Mais quel métier pour ces pauvres pairs d'être juges sans cesse ! Il paraît assez répandu qu'on pourrait bien trouver quelque confrère compromis; mais rien ne transpire sur cela. Les personnes arrêtées se coupent et parlent. Et que dites-vous de ces horribles incendies? Le coup était bien monté. C'est faire les choses en grand. Ce sont des feux pour éclairer leurs odieux complots; de grands fanaux à de grandes distances pour de grands crimes ! Quels gens ! quels projets ! quel enfer ! M. de T.... doit être bien malheureux d'avoir des neveux pareils ! Le capitaine Nanty s'est dérobé à la justice. — On fait une machine qui permettra enfin au roi de reprendre ses promenades très-prochainement. — Dans six jours, j'aurai le plaisir de vous voir, cher vicomte. Mille tendresses à ma vicomtesse quand vous la reverrez. »

« Paris, jour de la Saint-Louis, 1820.

« Le temps est superbe, ce qui fait plaisir à tout le monde. Le fauteuil mécanique du roi ne peut être terminé avant quelques jours. C'est dommage; mais, au reste, Sa Majesté a vu tant de monde depuis deux jours, que le public a pu s'assurer que le roi était en chair et en os, et non pas un mannequin, comme on l'avait répandu parmi le peuple.

« Beaucoup de personnes doivent venir ici, ce soir, voir le feu. Madame de P... va d'ici chez madame de

la B... aux comédies avec madame de Ch... Il n'y a en actrice que madame M.... Ces dames sont inconcevables, rien ne les dérange en ce monde. Les trônes tombant les uns sur les autres ne les font même pas vaciller sur le leur.

« On dit, mais je ne le garantis pas, que l'on a trouvé quatre millions à distribuer aux libéraux de la conspiration. Le jeune de T... dit : « Puisque je suis « perdu, je ne veux pas mourir seul. Je dirai tout. » La procédure durera plus de trois mois, M. Pastoret l'a annoncé. Les pairs vont s'assembler deux fois, et s'ajourneront à six semaines pendant l'instruction.

« Bonjour, cher vicomte, on a regretté de ne pas vous voir hier et moi beaucoup aussi, comme vous pouvez le penser. Mille tendresses à ma vicomtesse et à vous. »

Voici des réflexions que j'ai écrites à la hâte, sous la direction d'un cœur qui ne sait rien taire, quand il s'agit des intérêts du pays et de la royale famille qui ne fait qu'un avec lui.

A MONSIEUR

« Les moyens les plus décisifs et les plus prompts peuvent seuls prévenir la destruction de la monarchie française, et par suite le bouleversement de l'Europe. Sa vie politique ne tiendra bientôt plus qu'à un souffle, si on ne rend au corps social le sentiment de sa propre existence.

« Il faut étonner les factieux, raffermir les incertains, redonner aux bons une énergie qui commence

à s'affaiblir, et profiter de la disposition des esprits. Le nom du roi a encore en France un pouvoir magique qui doit être mis promptement en usage; ce qui est possible à Louis XVIII deviendrait peut-être plus tard d'une difficile exécution à Charles X.

« Nous sommes dans l'alternative nécessaire d'agir ou de succomber.

« Il faut d'abord raccommoder la nation avec cet avenir dont on a tant cherché à l'effrayer; et ne plus lui laisser envisager un changement de règne comme un événement qui doit tout bouleverser, et qui effraye par là tous les esprits et épouvante beaucoup d'intérêts.

« Le président des ministres doit faire sentir au roi qu'il est indispensable que Monsieur reste au Conseil. Il doit l'obtenir à toute force. S. A. R. prouvera par cette démarche qu'elle n'est pas étrangère aux affaires de son pays, et que toutes ses opinions sont aussi sages qu'éclairées.

« Il est digne d'un cœur aussi généreux de se laisser rappeler au moment du danger, et de mettre la main au gouvernail, quand le vaisseau de l'État est presque brisé par les secousses terribles qu'il a éprouvées..... C'est contre l'héritier du trône que la rage des factieux a surtout rugi. Il suffirait à Monsieur de se montrer pour émousser les traits empoisonnés de la haine; et cette nécessité d'agir est devenue, dans les circonstances présentes, une impérieuse obligation. Si Monsieur est le premier sujet du roi, il est aussi le premier soldat de la couronne; il doit la protéger et la défendre sur la tête de son souverain; mais il n'est pas d'une obligation moins absolue de la conserver à l'héritier de tant de rois..... Cet héritier, il ne s'ap-

partient pas, il est la propriété de l'État qui le réclame. Il n'y a donc point ici d'abnégation de soi, il y aurait absence totale d'un devoir sacré. Une résignation purement passive deviendrait coupable, quand l'intérêt du roi, inséparable de celui de la patrie, commande impérieusement qu'il agisse. Monsieur doit enfin rentrer à la Chambre des pairs. Des discours dans lesquels ses sentiments et ses opinions seraient peints avec cette franchise qui le caractérise, répondraient victorieusement à d'atroces calomnies. C'est encore à M. de Richelieu à en faire sentir la nécessité. Ses ennemis les plus acharnés n'ont pas osé lui refuser une loyauté à toute épreuve. Aussi, ont-ils cherché surtout à l'éloigner.

« Il n'est pas permis de remettre. Les pronostics les plus certains d'une chute éclatante et terrible se font sentir. Non-seulement la famille de nos rois se trouve exposée; non-seulement nous péririons en la défendant, mais la France elle-même sera envahie et bientôt divisée; et alors on ne parlera plus que pour mémoire de ce beau royaume dont nos folies, notre aveuglement et notre apathie auront anéanti l'existence.

« Un État ne peut se maintenir sans institutions qui le soutiennent, sans une éducation sagement organisée pour l'enfance, sans frein moral pour la jeunesse, sans une justice ferme et intègre pour l'âge mûr.

« Il faut reconstruire un État qui a vu chanceler ses bases primitives; il faut presque refonder à nouveau la vieille monarchie[1], que les secousses les plus ter-

[1] Tous mes écrits ont prouvé que je n'entendais pas par là m'écarter des principes de 1789 auxquels je me suis toujours associé.

ribles ont ébranlée jusque dans ses fondements; tout est à refaire. On ne peut rien sans M. de Richelieu; mais on peut tout avec lui; et il se rendra devant un parti pris d'une manière irrévocable, parti uniquement fondé sur les dangers du moment présent. Cette démarche seule peut sauver l'État.

« Il faut aussi s'arracher à toutes ces intrigues qui étourdissent les âmes les plus droites, à ces intrigants qui obscurcissent les choses les plus claires; et après avoir entrevu la vérité dans son entier, marcher avec cette force que rien n'ébranle, lorsqu'elle se puise dans nos consciences.

« Qui peut être plus propre à entendre un pareil langage que celui auquel on ose l'adresser, sans craindre de lui déplaire?

« La première chose à faire avant tout et la plus indispensable, est d'éloigner du ministère des hommes qui joignent à la méfiance vraie ou fausse qu'ils inspirent, une faiblesse effrayante dans les circonstances présentes, une incapacité pusillanime, et surtout tous les préjugés que la Révolution a laissés dans leur esprit, et que la Restauration n'a pu en arracher. La seconde est d'y faire entrer des hommes que l'opinion presque générale a pris soin de désigner d'avance. Il faut confier les avenues du trône à de francs royalistes.

« Loin de froisser aucun intérêt, il faut s'occuper de les rassurer tous; mais on n'y parviendra que quand les choses seront tellement stables, que chacun ne concevra plus l'espoir ou la crainte de les voir changer d'un moment à l'autre.

« Une première condition pour rassurer les esprits, serait de faire cesser un des principaux moyens que

l'on met en œuvre pour les agiter. Je veux parler des biens nationaux qui établissent une démarcation forcée entre ceux qui possèdent, et ceux qui ont été dépouillés, et qui laissent l'État partagé entre deux nations. Ces biens ont été injustement vendus, mais ils ont été acquis à l'abri des lois. L'État a commis la faute; c'est donc à lui seul à la réparer, en dédommageant ceux qui ont perdu. Il serait trop long d'entrer dans des détails sur les moyens d'exécution, mais on ne peut regarder ce sacrifice comme assez important, et d'ailleurs la valeur qu'auraient bientôt repris ces biens, serait un dédommagement.

« Un gouvernement peut-il être bien servi, quand ses propres agents ignorent comment il veut qu'on le serve, quand l'autorité est sans volonté; lorsqu'elle laisse l'esprit des peuples incertain, s'égarer au gré des passions de ceux qui s'en emparent avec adresse, pour l'entraîner avec perfidie? Nous avons, il faut le dire, absence totale de gouvernement; et les derniers événements viennent encore de démontrer cette triste vérité presque jusqu'au ridicule. C'est surtout dans la province qu'il a été effrayant d'en juger. Les factieux le savent tellement bien que même la découverte du dernier complot, découverte qui pouvait avoir des suites aussi graves, n'a effrayé qu'un moment leur constance; et bientôt ils ont repris leur criminel espoir de destruction.

« Cette conspiration découverte n'est que le prélude de la plus terrible catastrophe, si de graves mesures ne sont promptement mises en œuvre. Dans un moment où la faction, forte de la puissance qu'on lui a donnée, serre ses rangs, unie par les plus exécrables

serments, et marche contre le trône qu'elle veut renverser, le ministère peut-il ignorer que ses propres agents, dans les provinces, divisent partout les royalistes, tandis qu'il faudrait les rappeler tous, sans distinction, à la défense de la monarchie qui s'écroule ?

« Et qu'on dise encore qu'il n'y a pas perfidie dans les uns, et dans les autres incapacité la plus effrayante! Oui, on peut affirmer que le ministère est encore entre les mains de la même faction, sans que plusieurs de ses membres s'en doutent, et sans que les autres consentent à se l'avouer.

« Il y a ceux qui veulent la légitimité, et ceux qui la repoussent; telle est la seule division possible à admettre; en mesurant les uns et les autres, on verrait que la légitimité n'a aucun risque à courir, par le petit nombre de ses adversaires qui craignent même d'être comptés.

« Tout gouvernement aura des ministériels autant qu'il pourra en désirer; mais la faiblesse n'enfante que des gens incertains, et presque toujours craintifs et ingrats.

« Que la volonté du gouvernement soit connue! qu'elle soit fixe; et qu'il veuille, le lendemain, ce qu'il a voulu la veille; ou, à force d'inconséquence, il restera tellement isolé, que le trône de nos rois s'écroulera infailliblement.

« Un tableau exact des circonstances présentes ferait croire aux âmes faibles à l'impossibilité d'en sortir; mais rien n'est impossible à l'homme qui sait vouloir.

« Résumons :

« 1° Des hommes éprouvés doivent composer enfin un ministère purement royaliste.

« 2° MONSIEUR doit rentrer au conseil et à la Chambre des pairs.

« La Chambre des députés peut alors être cassée sans crainte; ces mesures donneront aux royalistes un élan qui ne laissera plus la composition d'une nouvelle Chambre douteuse. (On doit supposer cependant que partout les principales autorités seront royalistes.)

« Bien des choses resteront à faire à ce nouveau ministère; mais le premier pas et le plus essentiel sera franchi.

« Alors seulement la monarchie de saint Louis paraîtra se rasseoir; elle ne sera plus réduite à rougir d'elle-même; elle reprendra noblement son rang parmi les nations européennes, et nous n'aurons plus à frémir pour les jours précieux de nos princes. »

« 20 septembre.

Enfin, voici une goutte de miel dans la coupe d'absinthe depuis si longtemps penchée sur nos lèvres! Un rayon de soleil surgissant des ténèbres de mort qu'a projetées sur nous l'effroyable nuit du 13 février, un cri de joie après tant de gémissements... *Resurgat*! Un enfant nous est né : le duc de Bordeaux a été donné à la France.

Oh! c'est là un pays bien impardonnable dans son incrédulité religieuse, si elle est réelle, car il n'est pas de nation qui ait vu plus clairement l'intervention de Dieu dans la conduite de ses affaires! C'est toujours au moment des plus grandes difficultés, et alors que la sagesse, l'habileté humaines semblent impuissantes à les dénouer, qu'éclatent ces revirements ines-

pérés que la Providence nous tient en réserve. La France, dans ce sens, est vraiment la terre des miracles!... Oui, des miracles, car les instruments de délivrance suscités par Dieu sont presque toujours, par leur apparente faiblesse, en raison inverse de la grandeur des périls qui la menacent. C'est une bergère devant les hordes d'Attila; c'est une jeune fille devant l'Anglais, maître de la France et couronné à Saint-Denis; et aujourd'hui contre ces flots envahissants, ces haines, ces fureurs politiques et ces complots sans cesse renaissants, c'est un berceau d'enfant! Comme la corbeille où Moïse fut déposé à sa naissance, sera-t-il le jouet des vents et des vagues? L'atmosphère a été trop longtemps troublée, pour que le calme puisse renaître immédiatement. Nos hommes prétendus d'État, et la royauté égarée par eux ont semé les vents : il faut qu'ils aient leur récolte de tempêtes; mais quand elles éclateront, leur furie viendra expirer sur ce berceau; non, ce n'est pas vainement que cet espoir de la France est né le jour de la Saint-Michel, le grand vainqueur des tempêtes de l'abîme; il n'aura pas été vainement salué par tous les rois du nom de l'*Enfant de l'Europe*, et par les fidèles du nom plus touchant de l'*Enfant du miracle*; non, ce n'est pas vainement que ces noms lui auront été donnés; ils intéressent le ciel, l'Europe, la France, la société monarchique et chrétienne à sa conservation.

Après avoir raconté les douleurs de l'épouse, je raconterai les joies de la mère; j'ai dit l'héroïque courage avec lequel elle supporta son effroyable malheur, je dirai, pour compléter le tableau, combien elle a

été admirable de délicatesse et de présence d'esprit au milieu des ineffables consolations de sa glorieuse maternité.

Au sortir de la revue, où Sa Majesté avait dit à ses sujets : « Il nous est né un fils à tous; un jour il sera votre père, » encore émue du touchant spectacle d'une famille auguste renaissant dans un jeune prince qui doit un jour perpétuer la race des bons rois, la cinquième légion de la garde nationale s'est réunie dans un banquet fraternel; et j'ai essayé d'exprimer dans une allocution adressée à ces braves gens les sentiments qui, nous remplissaient tous :

« Messieurs,

« Il était de la destinée d'un Bourbon, même en cessant de vivre, d'assurer notre avenir. Offrons à la famille de nos rois l'éternel hommage de notre amour, et au Roi des rois un juste tribut de reconnaissance. Écoutons Louis XVIII adresser à son peuple ces paroles touchantes, avec cette bonté qui le fait chérir : « Mes « amis, aujourd'hui votre enfant, il deviendra un jour « votre père ! »

« Messieurs, il est Bourbon; il sera digne fils de Berry, digne petit-fils de saint Louis, noble rejeton d'Henri IV. Nous devons au sublime courage de sa mère le dépôt précieux qu'elle portait dans son sein. Monseigneur le duc de Bordeaux, héritier de tant de qualités et de vertus, verra sa naissance inscrite dans l'histoire au nombre des événements les plus mémorables.

« Pourrions-nous oublier, messieurs, qu'un des

soins empressés de madame la duchesse de Berry, au milieu des plus affreuses douleurs, fut de faire appeler plusieurs de nos camarades pour être les premiers témoins du bonheur de la France.

« Oui, messieurs, cet illustre enfant vivra sous la protection du ciel qui nous l'envoie pour calmer toutes les inquiétudes, et nous réunir tous désormais autour de son royal berceau. Mais s'il fallait jamais penser à le défendre, messieurs, nous sommes Français, et nous jurons de devenir à l'instant, soldats de la fidélité. »

Ainsi que je l'ai dit, le duc de Bordeaux a été salué du titre d'*Enfant de l'Europe* par les membres du corps diplomatique.

Le roi a marqué cet événement par une promotion de cordons bleus.

Madame la duchesse de Berry a voulu témoigner sa joie maternelle par un acte de clémence. Un attentat odieux avait été commis contre elle par deux hommes, Gravier et Bouton, qui avaient, pendant sa grossesse, fait éclater un pétard sous ses fenêtres pour amener une fausse couche. MADAME a demandé leur grâce au roi par une lettre touchante.

Les artisans de troubles et de désordres qui viennent d'échouer en France dans leurs tentatives de révolutions et de conspirations, ont été plus heureux à Naples, à Madrid et à Lisbonne.

Les *liberales* espagnols, après avoir fait jurer la constitution à Ferdinand, et s'être emparés du pouvoir et de tous les ressorts du gouvernement, avec violence, semblent vouloir user avec modération de la victoire. Les cabinets, sans approuver le nouvel

ordre de choses établi en Espagne, le tolèrent : ils ferment les yeux sur l'avenir menaçant que promet à ce pays le triomphe des révolutionnaires.

La révolution qui vient d'éclater à Naples a, comme celle d'Espagne, son origine dans de ténébreuses intrigues du parti bonapartiste et du parti patriote. Le général Pépé, chef de l'insurrection napolitaine, commande une bande indisciplinée, composée d'un amas de paysans avec ou sans armes, et d'une tourbe grotesque de milice nationale. Quoique le caractère de ces troupes, en général lâches et mutines, donne une tournure peu redoutable à cette insurrection, la position topographique de Naples la rend grave, et redoutable pour les intérêts de l'Europe monarchique.

Dans un congrès à Troppau, M. de Metternich a décidé l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie à adopter, dans ce qu'il y a de plus large et de plus complet, le système d'intervention. On a arrêté d'écrire au roi Ferdinand pour qu'il ait à se trouver à une nouvelle réunion des souverains.

M. de Corona, qui représentait la France, et lord Stuart, qui représentait l'Angleterre à ce congrès, n'ont eu connaissance du protocole rédigé par M. de Metternich et de sa déclaration, qu'après que les termes en ont été arrêtés positivement.

La gauche avait levé le masque en faisant éclater les troubles de juin et la conspiration du 19 août; et le ministère est forcément poussé vers la droite par ces démonstrations menaçantes.

A la guerre, M. de Latour-Maubourg effectue dans l'armée un remaniement devenu nécessaire : les légions reprennent leur vieux nom de régiments.

On s'occupe des élections ; elles sont plus que jamais importantes; la lutte est décisive; il s'agit de la royauté. Le ministre de l'intérieur a fait écrire aux préfets, que partout où un candidat royaliste serait exposé à une lutte avec un candidat libéral, on sacrifiât le candidat ministériel plutôt que de soumettre l'élection aux chances d'un triomphe du côté gauche.

Le résultat des élections a dépassé les espérances des royalistes. Sur quarante-six nominations pour le cinquième à renouveler, vingt-neuf ont été choisies parmi les candidats de droite, et dix-sept parmi les candidats libéraux. Presque tous les députés de 1815 sont renvoyés dans la nouvelle Chambre.

Sur les instances de M. de Richelieu, M. de Chateaubriand a accepté l'ambassade de Berlin. On a offert à MM. de Villèle et de Corbière une position dans le cabinet. M. de Villèle a refusé le ministère; il a dit à M. de Richelieu : « Faites quelque chose pour Corbière; quant à moi, il me suffit d'être dans le conseil du roi. »

M. de Corbière a été nommé, par une ordonnance, président du conseil royal de l'instruction publique. MM. Laîné et de Villèle, ministres secrétaires d'État sans portefeuille et appelés au conseil du roi.

Les premières opérations de la Chambre ont montré que le centre droit et la droite formaient une immense majorité. Pour la présidence, M. Ravez, porté par le centre droit, a obtenu 236 voix; M. Camille Jordan, porté par les doctrinaires réunis à la gauche, a eu 83 voix; M. Dupont de l'Eure, porté par la gauche seule, n'a réuni que 54 voix. La minorité n'a même pas un vice-président.

La session n'a servi qu'à montrer le désaccord du ministère avec la majorité de la Chambre. Quelques projets de loi, conçus dans un esprit de concession, et de timidité qui ne satisfait aucune opinion, ont été présentés par le ministère pour être ensuite retirés par lui, ou repoussés par la majorité. La censure, demandée par le ministère, comme nécessitée par la gravité des circonstances présentes, a été accordée par la Chambre; mais elle ne pourra se prolonger que deux mois après l'ouverture de la session.

CHAPITRE XVI

Un nouveau congrès formé à Laybach pour continuer la discussion des questions soulevées à Troppau, vient de réunir les ministres, non-seulement des grandes puissances, mais encore des petits souverains italiens intéressés dans les résolutions des cabinets. Les empereurs d'Autriche et de Russie y sont en personne. Plusieurs questions importantes vont être traitées dans ce congrès : 1° l'examen de la question générale du droit d'intervention, de ses limites et de ses bases; 2° l'application de ce droit à la révolution de Naples; 3° la tentative d'une confédération italique; 4° la révolution de Piémont; 5° enfin l'insurrection grecque qui vient d'éclater pendant le séjour des monarques à Laybach.

Dans les conférences d'abord ouvertes entre les ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie, le principe de l'intervention à Naples a été admis sans difficulté. Quant au ministre anglais, il s'est fait précéder d'une

circulaire contre le principe d'intervention, qu'aucun cabinet ne peut reconnaître en face du Parlement. M. de Caraman, qui représente la France à ce congrès, a cherché à prendre un terme moyen, en soutenant le principe du ministre anglais dans la discussion, tout en cherchant à ménager les puissances du Nord et surtout l'empereur Alexandre. Cette position mixte, cette attitude timide ont ôté toute influence à la France dans ce congrès qui se voit, entièrement dominé par le cabinet autrichien. . . . .

. . . .

On a dit avec juste raison que la presse était comme la lance d'Achille; et qu'il fallait lui demander la guérison des maux qu'elle a faits. Une société s'est formée pour la propagation des bons livres. Voici la lettre que j'adressai au duc d'Angoulême, en lui demandant son patronage pour cette œuvre.

« Monseigneur,

« Je me suis déterminé à faire une démarche auprès de Votre Altesse Royale, moins encore pour me rendre au vœu des personnes dont le caractère seul devait m'encourager, qu'entraîné par la confiance que m'inspirent les sentiments d'un prince qui, en 1815, s'écria comme François Ier : « Tout est perdu, sauf « l'honneur. » Il est permis de penser que nous devons à la charité et aux vertus de nos princes ce regard bienveillant que la Providence vient de nous jeter, en arrachant à une entière destruction une monarchie illustrée par tant de grands rois; mais il faut mettre à profit ce moment que le ciel nous donne, pour qu'il

continue de nous aider; il faut préparer nos armes, pour être à même de répondre à de nouvelles attaques. Étudions la tactique de l'ennemi.

« Un moyen trop certain de destruction qu'il emploie avec un succès effrayant, c'est celui des mauvais livres propagés partout avec un perfide empressement. Opposons-lui avec un empressement égal les ouvrages capables, par leur propagation, de neutraliser cette émission de poisons.

« Les difficultés n'ont jamais arrêté des cœurs dévoués; et pourrions-nous, d'ailleurs, craindre un seul obstacle, si Monseigneur se déclarait le protecteur de l'œuvre. Cette œuvre vient de commencer à Bordeaux. La ville de la fidélité devait prendre l'initiative de cette création, qui fera que la vérité et le bon droit auront aussi leur propagande. On ne peut vaincre un ennemi qu'avec les armes dont il se sert.

« Nous parviendrons par nos efforts, si vous les secondez, à propager cette œuvre si importante dans toute la France; et Monseigneur pourra se dire que les Français lui devront un des plus sûrs moyens de régénération.

« Un refus, en nous jetant dans de nouveaux embarras, ne parviendrait pourtant pas à nous décourager; et, quel que soit le succès de ma demande, j'ose espérer du moins qu'elle nous sera pardonnée en faveur des sentiments qui l'ont inspirée. »

Les efforts des royalistes pour sauver non-seulement la monarchie, mais l'ordre social menacé, se comprendront quand on se reporte aux complots que chaque jour voyait naître. Séditions de la place publique,

comité directeur, rage des pamphlets, conspirations militaires, aucune tentative ne fut épargnée. Je sais fort bien qu'on accuse les royalistes de chercher à grandir les dangers, à multiplier les terreurs; la suite des temps a prouvé s'ils avaient besoin d'exagérer l'hostilité du parti qu'ils combattaient. Ce que ce parti a fait pour assurer son triomphe, prouve ce qu'il a tenté de faire pour en hâter le moment. Les royalistes, qui, soi-disant, brûlaient eux-mêmes leurs demeures au commencement de la Révolution, afin de rendre leurs adversaires odieux, font partir maintenant des pétards, au risque de faire sauter le roi et sa famille, afin qu'on accuse et qu'on poursuive les libéraux. Voilà les stupidités qu'on ne craint pas de publier! Ces défenseurs exclusifs du peuple le traitent comme des imbéciles! ils ont raison, puisqu'on les croit.

Le 27 janvier 1821, vers quatre heures et demie du soir, un petit baril de poudre, placé dans l'escalier de bois du pavillon de Flore a fait une explosion qui a jeté l'alarme dans tout Paris. J'adressai au maréchal commandant de la garde nationale, et au nom de la cinquième légion la lettre suivante :

« Monsieur le maréchal,

« Ce n'est pas sans le sentiment de la plus profonde douleur que la 5e légion a appris les dangers qui ont menacé le roi. La Providence, qui veille sur les destinées de la France, a fait encore avorter cette nouvelle machination. Que la Providence soit bénie!

« Les adresses collectives nous sont défendues, mon-

sieur le maréchal; mais il ne peut nous être interdit de déposer au pied du trône le tribut de notre amour, et celui de notre indignation.

« La 5e légion a l'honneur de vous prier, monsieur le maréchal, de vouloir bien vous rendre son organe. Il n'y a pas dans ses rangs un seul cœur et un seul bras qui ne soit tout à la défense du roi.

« Veuillez recevoir, etc. »

L'armée autrichienne s'avance vers le royaume de Naples. Les souverains de l'Italie ont tous adhéré aux actes de Troppau. Le pape ouvre ses États au passage des troupes impériales. En vue de régulariser cette mesure, les trois souverains ont écrit au roi de Naples pour l'inviter à assister aux conférences de Laybach, afin de s'entendre avec lui sur les affaires de son royaume. L'intervention pacifique du roi de France a été aussi demandée par les grandes puissances. Le roi a, dit-on, exprimé dans une lettre ses regrets de ne pouvoir assister en personne à cette réunion de souverains.

Le roi de Naples est arrivé à Laybach. Dès le lendemain de son arrivée, des propositions ont été envoyées au parlement napolitain. Les monarques déclarent qu'ils sont fermement résolus à ne pas laisser subsister le régime imposé au royaume par des moyens criminels; et ils en demandent un désaveu spontané.

Le gouvernement napolitain a refusé d'adhérer aux propositions des puissances, et l'armée autrichienne a traversé le Pô.

Les puissances rassemblées ont appris la révolution

de Turin, œuvre dernière du carbonarisme. L'Autriche y a immédiatement envoyé des troupes.

Ainsi la marche du libéralisme, favorisé par la la faiblesse au moins des ministères Decazes et Richelieu, sert à fortifier une puissance rivale qui prend prétexte des désordres de l'Italie pour y établir son pouvoir.

Nous verrons plus tard, pour l'Autriche, pour l'Italie et la France, les conséquences de ces progrès de l'Autriche dans le midi de l'Europe; et l'on n'oubliera pas, que le prétendu libéralisme français a été l'origine véritable et le véritable point de départ de ces empiètements successifs. . . . .

. . . .

Le jour anniversaire de la mort de S. A. R. monseigneur le duc de Berry, je remis, au nom de la 5e légion de la garde nationale, une somme de 7,000 fr. à M. Hutteau d'Origny, maire du 5e arrondissement, pour être distribuée aux pauvres. C'était le plus bel hommage que nous pussions rendre à la mémoire de ce prince qui fit tant de bien dans sa vie.

Par les soins des administrateurs du cinquième arrondissement, un service commémoratif de l'inhumation de S. A. R. fut célébré à Saint-Laurent. M. le maire s'y trouvait, accompagné de MM. ses adjoints et des membres du bureau de charité et de la fabrique. Un nombreux clergé et une immense population se sont associés à cette pieuse commémoration. Un détachement de la garde nationale avait été prévenu plutôt que commandé. Le corps d'officiers de la 5e légion, dont le bon esprit ne perd jamais une occasion de se déployer, s'y était porté en masse, ainsi qu'une foule

de gardes nationaux de toutes les compagnies. A la sortie de l'église, j'adressai quelques mots aux personnes de la légion qui m'entouraient. Mon émotion était extrême, et elle s'est bientôt communiquée de manière à prouver que mes sentiments étaient partagés. Des cris de *Vive le roi!* mille fois répétés, ont appris aux malveillants qu'ils trouveraient constamment dans la garde nationale un rempart indestructible autour du trône.

Le 3 mai de la même année, j'eus le bonheur de réunir mes braves camarades de la garde nationale pour célébrer un anniversaire moins triste. Je transcris ici les paroles que je trouvai à cette occasion dans mon cœur. Le cœur a sa mémoire. Ceux qui savent combien il est doux parfois de la consulter, me pardonneront ces retours sur le passé.

« Mes camarades,

« Nous devons cette réunion de famille à un précieux anniversaire et aux sentiments qui caractérisent cette légion, et qui me rendent si cher l'honneur de la commander.

« La France était envahie de toutes parts, lorsque Louis XVIII, rendu à notre amour, vint rouvrir nos cœurs à l'espérance. Le 3 mai est encore la fête de l'espérance, car auprès du trône où veille notre vieux roi, le ciel a placé un berceau où repose notre avenir. Que ce précieux enfant marche sur les traces de ses aïeux, et nous n'aurons rien à envier à nos pères en gloire et en bonheur! La légitimité est la fille des siècles, elle est la mère de notre avenir. Elle créa

le passé; elle assure le présent! Les jours qui viendront seront lumineux ou sombres, selon qu'elle sera triomphante ou voilée, car c'est le soleil par qui tout doit briller, naître, se développer et fleurir sur notre terre. Un génie usurpateur a pu nous étourdir un moment par une vaine fanfare de gloire; mais cette gloire n'a pu couvrir les cris et les sanglots résultant de nos longues misères! Le libéralisme veut, maintenant, lui aussi, essayer l'usurpation. Ses illusions tomberont comme les autres. Les révolutions qu'il vient d'allumer chez nos voisins, nous serviront de leçon, en nous apprenant que, s'il y a une fausse gloire, il y a aussi une fausse liberté.

« Louis XVIII s'est engagé, dans l'intérêt de ses peuples, à fermer lui-même l'abîme des révolutions. Messieurs, évitons à notre roi le malheur de punir; empêchons qu'il ne trouve dans l'ingratitude d'enfants rebelles l'occasion de se repentir d'avoir été trop bon et trop clément! Que ses moindres désirs soient pour nous des ordres! Devinons sa pensée! ramenons nos frères abusés! tarissons à jamais la source de toutes nos divisions, et ne formons plus qu'un peuple uni par le même amour! »

La Chambre des députés s'est occupée de la loi sur les dotations. Voici quelques réflexions que cette discussion m'a inspirées :

« En 1814, la France, pour ravoir les Bourbons, fit de grands sacrifices. » Cette phrase, sortie de la bouche d'un orateur, n'a pas été relevée. On aurait dû lui répondre. Oui, de grands, de très-grands sacrifices nous ont été imposés, il est vrai, mais par qui?

Par un homme qui, comptant pour rien la vie de ses semblables, et la fortune de la France, n'y voyait que les moyens de satisfaire son insatiable ambition. Foudroyé par le ciel et abandonné par la terre, Napoléon tomba; mais sa chute ne se fit pas sans ébranler le sol français; la digue était rompue; et l'étranger put discuter, dans Paris même, les destinées de la France.

« Qui ne sait maintenant que ces destinées eussent été ce qu'elles sont toujours pour le peuple qui entend retentir sur son cercueil le terrible *Væ victis!* et tomber dans la balance qui pèse son avenir le glaive du vainqueur, si le ciel, qui se montre toujours clément pour la France, alors même qu'il la châtie, n'eût fait sortir la légitimité du réservoir de ses miséricordes; s'il ne l'eût opposée aux exigences de l'Europe armée et victorieuse, et à toutes les réparations qu'elle se croyait en droit d'exiger pour ce long enchaînement de ruines, de désastres, de massacres, de spoliations qui signala l'apparition de cet astre fatal, dont l'éclat fascinateur venait de s'éteindre dans le sang.

« Nous retrouvâmes nos rois; et le cri de fidélité qui les accueillit désarma les souverains qui avaient juré la ruine de la France. Ils n'y voyaient que des ennemis; ils s'arrêtèrent à l'aspect du tableau touchant qu'offrait alors la grande famille réunie dans les bras de son père.

« Émus à la vue de cet amour des Français pour leurs princes légitimes, ils acceptèrent la médiation de Louis XVIII, et notre délivrance fut son ouvrage. Le roi discuta alors en père les intérêts de ses sujets, et offrit sa parole pour garantie des traités.

« Tous les sentiments, tous les souvenirs semblèrent se confondre à l'entrée des Bourbons dans la capitale; et les larmes que le bonheur faisait répandre, se mêlèrent aux pleurs que les derniers malheurs faisaient encore couler.

« Louis XVIII, Français autant que roi, accepta, en rentrant dans ses États, la gloire de nos armées, de ces armées dont les succès merveilleux firent si souvent tressaillir son âme française au milieu des tristesses de l'exil.

« Il n'est entré dans l'intention de personne de déverser le blâme sur l'armée qui, se séparant de la Révolution, sut placer la gloire de ses conquêtes en dehors de ses excès, et sembla prendre à cœur, par une fidélité à toute épreuve, d'effacer cette page fatale que les Cent-Jours ont placée dans nos annales.

« Et d'ailleurs, en se reportant vers un douloureux passé, n'est-il pas juste de reconnaître, que la même bravoure distinguait ceux qui combattaient sous deux drapeaux opposés? Que de fois, dans les intervalles de ces luttes déplorables, les soldats de l'armée de Condé et les soldats de la République ne burent-ils point dans le même verre, déplorant la fatalité qui leur avait fait la triste nécessité de se combattre, et se demandant comment tant d'héroïsme et de courage se dépensaient dans des luttes dont l'étranger seul profitait : maintenant le vétéran qui se repose sur ses lauriers peut envier au jeune soldat le bonheur de servir encore le roi et la patrie ; mais ce sont des regrets, ce n'est pas de la haine; et ils seraient bien coupables ceux qui voudraient envenimer les regrets et semer des germes de division là où l'on ne doit chercher à exciter

qu'une noble émulation, qu'une glorieuse rivalité!

« Une discussion semblable, jetée dans la Chambre, devait produire momentanément de fâcheux résultats. Il y a des souvenirs trop cruels pour qu'on puisse impunément les réveiller : il y a des blessures trop récentes pour qu'on puisse y porter la main, même en y mettant toute la mesure possible.

« Dans la seconde partie de cette même discussion on a tenté de jeter des inquiétudes dans l'esprit de certains propriétaires. Mais ils ont pour garantie la parole du roi, la Charte et l'impossibilité qu'on revienne jamais sur ce qui a été fait, et ils n'écouteront pas d'aussi coupables insinuations; ils comprendront les premiers que dans le maintien de l'ordre est leur plus sûre garantie.

« Respecter les titres de chacun et récompenser les véritables services, quelle qu'en soit la date, soulager le malheur partout où il se trouve placé, être juste pour tous : voilà le devoir du gouvernement; mais où serait le motif raisonnable pour ne pas laisser au roi le soin de dispenser librement des bienfaits? Comment justifier les prétentions qui feraient de ces bienfaits l'acquittement d'une dette? »

La nouvelle de la mort de Bonaparte à Sainte-Hélène est arrivée à Paris, aujourd'hui 5 juillet.

La mort de Napoléon produit une profonde impression sur l'esprit public. Mille brochures sont publiées à sa gloire; ses bustes reparaissent, les gravures reproduisent son apothéose, et sa grande mémoire... Laissons passer les nuages de cet encens brûlé sur un tombeau; mais ne nous en laissons pas

asphyxier. L'exilé de Sainte-Hélène laisse sur terre autre chose que les souvenirs de son immense gloire : il y laisse aussi une immense fortune. Cette fortune, qui est restée à Paris, a servi à solder et à organiser les mécontentements. Qui sait? L'on *y trouvera peut-être un jour les éléments d'un nouveau trône impérial*[1]. N'oublions pas la Pologne et le mot de l'impératrice Catherine au comte Oginski, en lui montrant une arure de diamants qui était sur sa tête : « Voilà de quoi faire un roi de Pologne. » Eh bien! Napoléon a laissé assez de fortune pour faire un nouvel empereur des Français.

Le général Rapp, élevé à une des dignités du château, a manifesté la plus vive douleur en apprenant la mort de son ancien maître. Le roi, hier, a conté à l'ordre que le général n'avait pu retenir ses larmes devant lui. « Je lui ai dit, ajouta Louis XVIII, que sa sensibilité m'était une nouvelle garantie de ses sentiments. — Il est vrai, m'a répondu le général, j'ai ressenti une vive émotion en apprenant la mort d'un homme auquel je dois tout... jusqu'au bonheur de servir Votre Majesté. »

Napoléon! Il faudrait le pinceau de Gérard ou la plume de Bossuet pour le peindre : c'est une des plus grandes physionomies du siècle ; mais pourquoi craindrais-je d'en parler? Il a bien voulu s'occuper de moi, puisqu'il m'a fait condamner à mort. N'ayant jamais voulu servir Napoléon, je n'ai pu le trahir. Ce qui l'animait contre moi, c'était la ténacité de mon opi-

[1] Pressentiment remarquable du noble auteur de ces Mémoires dont l'étonnante pénétration a plus d'une fois prévu l'avenir, ainsi qu'on le verra dans plusieurs autres passages. (*Note de l'Éditeur.*)

nion, qui lui fut toujours contraire; et que jamais, même au temps de ses plus grandes prospérités, je ne voulus dissimuler.

J'étais l'ennemi de Napoléon parce qu'il était l'ennemi de mon pays, qu'il désola, en ne lui laissant d'autres conquêtes que le souvenir de ses triomphes, qui dévorèrent sans but des générations entières.

Je fus son ennemi, parce que j'abhorre le despotisme, et parce que je trouve qu'il n'est permis à personne de se jouer du droit des peuples, droit tout aussi sacré pour moi que celui des souverains.

Et pourtant, il faut bien que je l'avoue, sa gloire m'enthousiasma; et le regret de ne pas avoir ma part de ces lauriers qu'on cueillait à sa suite me fit passer bien des nuits sans sommeil; mais il est dans mon caractère de tout sacrifier aux convictions de ma conscience, même la gloire.

En reconnaissant que comme général et comme conquérant, cet homme géant qui, d'un mot, enlevait des armées, et se faisait bénir par les soldats qu'il envoyait à une mort certaine, fut sans égal, je le trouve plus remarquable encore sous le rapport de la précision, de la netteté avec laquelle il fit fonctionner les rouages nombreux de son immense empire, et de l'ordre et de l'unité qui sortirent par lui d'une machine aussi compliquée. On dit : *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*; on peut dire avec lui : *Tant vaut la tête, tant valent les membres qui la servent*. Jamais souverain n'eut à son service des agents plus capables. Les hommes, quand il fut tombé, n'étaient plus capables de rien : les verres de la lanterne magique

étaient les mêmes, mais le flambeau qui les mettait en valeur s'était éteint.

Tête forte que nul travail ne pouvait abattre.

Caractère que rien ne pouvait soumettre.

Il comprenait si peu qu'on pût reculer, que la possibilité d'un revers n'entra jamais dans ses calculs. La Convention avait fait un pacte avec la mort. Le général qui tira pour elle les canons de Vendémiaire croyait en avoir fait un avec la victoire... Décevante illusion ! C'était aussi avec la mort qu'il avait traité ; mais celle-là, du moins, avait sur la tête une couronne de lauriers; et ceux qu'il remplaça, pour la rendre plus hideuse, l'avaient coiffée d'un bonnet rouge !

Grand législateur, ses codes attesteront ses vastes facultés intellectuelles.

Génie organisateur aux plus habiles conceptions, il embrassait tout d'un coup d'œil et ne négligeait aucun détail.

Son sang-froid était admirable sur un champ de bataille ou dans un cabinet de travail; il ne le perdait que devant la contradiction ; il estimait pourtant au fond de l'âme ceux qui osaient lui résister. Cette hardiesse était rare, et lui donnait une haute idée de ceux qui la montraient.

Napoléon s'enivra de la gloire. Le mot *impossible* fut rayé de son dictionnaire; et, lorsque son étoile sembla pâlir, il voulut la forcer à briller de nouveau. Ne pouvant se résoudre à reconnaître une force supérieure à la sienne, il traita les événements comme il avait traité les hommes, et les brusqua pour les faire plier. Il crut naïvement que la volonté suffisait à mener les uns et les autres. Il n'y eut plus d'avis, plus

de conseils possibles avec lui : La nature et le ciel n'étaient pas plus écoutés que la prudence et la raison de la terre... Il se trouva seul en face de lui-même... Mais, quelle que soit la solitude qu'on fasse autour de soi, Dieu s'y trouve.

Il aimait peu les hommes : il les méprisait trop pour cela ; il avait commencé à les connaître sous la Révolution ; il acheva ses études morales assis sur un trône : il était trop haut, et ceux qui l'entouraient trop bas pour qu'il y vît rien d'élevé. Il s'aperçut qu'il lui suffisait de se baisser pour les prendre : il les prit comme de simples instruments pour ses projets gigantesques. Il les sacrifia à son ambition comme chose de peu de valeur, et il crut peut-être leur faire beaucoup d'honneur : en effet, il les avait retirés des hontes du Directoire et des infamies du jacobinisme ; et ne vaut-il pas mieux mourir, après tout, sur un champ de bataille que dans la boue, et d'un coup de canon, que d'un coup de guillotine?

Si Napoléon, au faîte de la grandeur, eût été religieux, il eût aimé et ménagé ses semblables, respecté les droits de tous; son ambition se fût renfermée dans des limites sages ; ses conquêtes, réglées par la raison et la justice, eussent été durables.

Rien ne nous reste de lui qu'un souvenir mêlé d'effroi, tandis que tous les hôpitaux attestent le passage de saint Vincent de Paul sur la terre. Le règne de l'un restera dans la mémoire des hommes comme une date fatale de ruines et de catastrophes, tandis qu'on pensera toujours au second avec une profonde reconnaissance que les siècles ne sauraient effacer.

J'avoue que, assis sur son trône et au plus fort de sa

puissance, Napoléon, ayant à ses pieds tous les souverains de l'Europe, me paraît moins grand que le chrétien courageux, le héros résigné jeté par la fortune contraire sur un rocher aride, reconnaissant le néant des prospérités humaines; acceptant, sans murmurer, le sort le plus rigoureux, et pardonnant aux hommes leur ingratitude et presque leur oubli.

Honneur aux cœurs généreux pour qui le devoir de la reconnaissance a été sacré! Leur culte envers le malheur restera comme un des grands et nobles exemples qui offrent aux siècles à venir une mémorable leçon.

Les noms de Bertrand, de Gourgaud, de Las Cases et de Montholon passeront à la postérité.

Parmi les moyens que la faction révolutionnaire a rêvés pour amener la royauté à un isolement qui permette une attaque définitive, et favorise un hardi coup de main, il n'en est pas qu'elle ait cultivé avec plus de soin et caressé avec plus d'amour, que le divorce du pouvoir légitime avec la garde nationale. Cette séparation, en effet, lui ferait la partie belle; aussi, elle ne néglige rien de ce qui peut l'amener. Les ruptures définitives sont précédées par le découragement, la lassitude et la méfiance : on est encore lié, mais on n'est plus ami; cet état de transition entre la chaleur de l'affection, et le froid glacial de l'indifférence, était sensible à cette époque; il me frappa, et je le signalai dans cette lettre :

A M. LE MARÉCHAL DUC DE REGGIO

COMMANDANT EN CHEF DE LA GARDE NATIONALE DE PARIS.

« Monsieur le maréchal,

« Je crois de mon devoir de vous représenter que l'état de découragement dans lequel on voit plongée la garde nationale, est bien moins le résultat d'une lassitude qu'on lui prête, que de l'oubli dans lequel on la laisse.

« On lui a ôté un chef sous lequel il lui était précieux de servir[1].

« On ne nomme point ses officiers présentés depuis des années; et tout, chez elle, est provisoire.

« A peine lui a-t-on accordé, depuis cinq ans, par légion une ou deux croix de la Légion d'honneur.

« De simples décorations de la garde nationale lui sont même refusées, malgré le prix qu'elle attachait à les obtenir.

« On lui témoigne enfin, sur tous les points, une insouciance qui doit la blesser et la décourager.

« Ce découragement tient encore à l'incertitude où on la laisse sur une organisation attendue depuis si longtemps.

« Aurait-on oublié les services que la garde nationale a rendus, et ceux qu'elle peut rendre encore? Ne sentirait-on pas l'influence salutaire qu'on exercerait sur l'opinion, par une garde nationale sagement organisée?

« Et, quand toutes les puissances de l'Europe ont à

[1] Son Altesse Royale Monsieur.

leur disposition des populations disposées à devenir des armées; aurait-on la fatale pensée de laisser la garde nationale se dissoudre d'elle-même en France?

« Il serait trop affligeant de calculer les suites d'une pareille supposition.

« Sans doute il peut paraître nécessaire de la diminuer, et d'y introduire une tenue plus militaire; mais de nouveaux perfectionnements seront le résultat d'une organisation définitive devenue indispensable, et que nous vous prions avec instance de solliciter.

« Nous savons tous, monsieur le maréchal, à quel point la garde nationale a dans vous un ardent défenseur; elle sent, avec reconnaissance, combien elle est soutenue, appréciée et défendue par vous; mais, si vos efforts sont inutiles, à quelles tristes réflexions ne doit-elle pas se livrer?

« Quelle est la puissance occulte qui paralyse tout ce que vous tentez pour rendre définitive l'organisation qu'appellent tous les gens de bien, tous les amis de l'ordre? Il n'y a que les ennemis du roi qui puissent reculer le moment où il s'appuiera franchement sur nos armes citoyennes : les briser, ces armes, ou les émousser entre nos mains, c'est mettre en péril le trône, car c'est lui enlever son plus sûr appui.

« Veuillez agréer, etc., etc.

« *Signé :* le vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD. »

J'ai dit, dans un chapitre précédent, les motifs qui m'avaient déterminé à écrire quelques lettres à l'empereur Alexandre : il importait de lui donner une connaissance exacte de l'état de l'opinion et de la marche des partis en France, et de faire paraître la vérité au

milieu des mensonges officiels et officieux qui lui parvenaient de tous les côtés.

A L'EMPEREUR ALEXANDRE

« Paris, juillet 1821.

« Sire,

« Sous quelque point de vue que l'on envisage la politique, il n'en pas un seul où l'intérêt général ne se lie d'une manière absolue à l'intérêt particulier.... Il faut enfin donner à la politique la vérité pour base, la justice et la morale pour guides, la sagesse pour appui, la loyauté pour principe; et on ne doit plus confier à une honteuse duplicité le soin de préparer le succès d'un moment et les revers de l'avenir.

« Il est digne de l'empereur Alexandre d'associer son nom au triomphe de ces principes éternels sur lesquels repose l'existence du monde. Il ne lui suffira pas d'avoir acquis la gloire d'un conquérant; il voudra user de sa puissance avec autant de modération que de sagesse ; c'est ainsi que, après avoir gagné l'amour du soldat, il méritera la reconnaissance des peuples et l'admiration de la postérité.

« La question des principes fut décidée au tribunal de l'Europe ; mais il reste celle des hommes, qui n'est pas moins essentielle, et qui, jusqu'ici, est demeurée sans solution.

« L'esprit de la France a été longtemps présenté aux souverains étrangers sous les couleurs les plus fausses par des émissaires abusés ou séduits; et, en France, les dépositaires de l'autorité usèrent du pouvoir dans l'intérêt de leur ambition. Ils présentèrent la nation

comme entièrement corrompue, afin d'obtenir du roi, dans l'intérêt prétendu de ses peuples, des concessions qu'ils firent regarder comme indispensables, tandis que ces concessions mêmes étaient l'unique appui d'une faction facile à comprimer, mais à laquelle les hommes du pouvoir tenaient trop étroitement pour consentir à sa défaite.

« La nation redoute tout ce qui pourrait troubler sa tranquillité; et elle sent que cette tranquillité dépend entièrement du maintien de la dynastie. D'ailleurs, l'esprit qui s'est manifesté dans les fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux a prouvé que l'amour pour ses rois est un sentiment national en France.

« L'immense majorité des Français regarde la Charte comme la seule garantie qui puisse lui être offerte; elle entend, d'ailleurs, peu de chose aux différentes nuances de la politique; et elle reçoit assez ordinairement l'impulsion qui lui est donnée par le gouvernement.

« La faction révolutionnaire que les souverains viennent de combattre en Europe avec tant d'avantage, retient en France, de tous ses efforts, le pouvoir prêt à lui échapper. Cette faction est toujours active, toujours agissante, et elle se rend menaçante envers ses adeptes, pour s'assurer de leur fidélité par le plus dur esclavage.

« Il est une opinion royaliste dont l'exagération pourrait inspirer des craintes si sa faiblesse numérique ne s'opposait à son danger; il est facile, d'ailleurs, d'en juger par la Chambre des députés, où vingt membres la représentent; c'est en vain qu'elle a prétendu trouver un appui près du trône : le carac-

tère de MONSIEUR, sa sagesse et sa conduite soutenue, démentent suffisamment de semblables absurdités.

« Un ministre aussi présomptueux que léger, devenu, à son insu sans doute, l'appui des espérances les plus coupables, a été éloigné, il est vrai, et reste sans pouvoir; mais il est encore le nœud de toutes les intrigues, et le point de mire de la révolution, qui, après l'avoir enchaîné, reconnaît en lui un auxiliaire forcé.

« Tant que le gouvernement n'aura pas adopté une marche positive et monarchique, il laissera un champ libre aux ambitieuses espérances de tous les partis; son incertitude tient au peu d'union qui règne parmi ses membres, et à la minorité des ministres, vraiment royalistes, dans le conseil. Le ministère se traîne de droite et de gauche; il veut et ne veut pas; il redoute et se rassure, avance et recule; timide au moment du combat, il se montre gonflé d'orgueil après la victoire; aussi imprudent que coupable, il cherche à détruire l'influence de M. de Villèle et de M. de Corbière, qui seule le fait triompher.

« M. de Richelieu[1], avec des intentions droites, sans doute, mais incroyablement facile à tromper, n'a pas vu que M. Decazes, en quittant le ministère, avait eu soin de léguer à son successeur des ministres de son choix, ses partisans, ses amis; et il se laisse uniquement diriger par ceux qui ont le plus d'intérêt à l'aveugler.

« M. de Villèle, ministre sans portefeuille, marche avec fermeté au milieu de toutes les intrigues, de toutes les ambitions, et de toutes les exagérations qui

[1] Je pensais avec raison que l'empereur Alexandre pouvait avoir une influence heureuse sur l'esprit de M. de Richelieu.

s'unissent pour le combattre. Il avance, comme malgré lui, poussé par les événements, précédé de confiance et d'estime, et guidé par la conscience la plus éclairée, par une loyauté à toute épreuve, par un amour sincère pour son pays et un dévouement réel pour le roi ; c'est véritablement un homme supérieur, également profond sur toutes les questions qu'il traite, même celles qui paraîtraient devoir lui être le plus étrangères. La politique de l'Europe se ressentira un jour de l'impulsion toute nouvelle qu'il donnera à celle de la France. Il déploie, dans toutes les occasions, un caractère qui ne cède ni aux menaces ni aux caresses.

« M. de Corbière, ami intime de M. de Villèle, partage et soutient ces opinions.

« Le roi, dont la sagesse égale les lumières, traite MM. de Villèle et de Corbière de manière à prouver à quel point il approuve leur conduite; mais il paraît entrer dans ses principes de gouvernement de laisser une entière liberté au président de son conseil; et ce dernier est entièrement abusé sur les hommes comme sur les choses.

« Je dois faire observer que le désir que paraît avoir M. de Villèle de voir M. de Richelieu rester à la tête du ministère, prouve assez quelles sont ses intentions secrètes au sujet de la Russie.

« Cette considération est d'autant plus importante pour ce pays, que la conduite de son ambassadeur est quelquefois difficile à expliquer, surtout avec les intentions bien connues de son souverain.

« Quant aux secousses qui tourmentent l'Europe, il est impossible à la France d'y prendre une part

active en ce moment. La paix nous est nécessaire, comme le repos l'est à un convalescent sortant d'une longue maladie.

« L'empereur repoussera les insinuations perfides, et Sa Majesté daignera voir dans ce tableau un récit conforme à la plus stricte vérité; il reconnaîtra aussi, je l'espère, la pureté de mes intentions. »

Après la clôture de la session, MM. de Villèle et de Corbière ont compris qu'ils ne pouvaient conserver l'appui des royalistes en restant unis au cabinet actuel. On a essayé quelques négociations avec M. de Richelieu, combinaisons ayant pour but de modifier le cabinet dans un sens monarchique; mais elles ont échoué. En conséquence, MM. de Villèle et de Corbière ayant envoyé leur démission, M. de Chateaubriand n'a pas tardé non plus à envoyer la sienne de son ambassade en Russie. La lettre suivante fait allusion à ces événements.

A L'EMPEREUR ALEXANDRE

« Paris, août 1821.

« La confiance que doivent inspirer le caractère de l'empereur, sa loyauté à toute épreuve, l'élévation de ses pensées et de si rares vertus, peuvent seules autoriser la franchise de mes écrits.

« Après avoir présenté dans ma dernière note quelques idées générales sur la politique, j'ai parlé de la situation intérieure et extérieure de la France; j'ai montré cette faction qui combat partout l'autorité pour s'emparer du pouvoir, furieuse de la possibilité qu'il

lui échappât; et sentant à merveille que sa défaite deviendrait bientôt européenne. Il est facile de reconnaître comme étant les soutiens de ce parti deux individus laissés par l'ancien ministre influent pour ménager son retour, sans autre conscience politique que celle de leur intérêt, repoussés par toutes les opinions, hors celle de la révolution, qui, voulant s'en servir, les prend pour ses chefs et les défend pour se défendre elle-même; plutôt gens d'esprit qu'hommes d'État; mais, pour tout expliquer, il faut revenir sur ce qui s'est passé, et entrer dans quelques détails.

« La présence de MM. de Villèle et de Corbière était indispensable au ministère pour faire passer les projets de loi du gouvernement; mais, en même temps, elle offrait un obstacle invincible aux projets de la révolution. Aussi a-t-il fallu les conserver en les abreuvant de mille dégoûts, tant que la session durerait; et les forcer à repartir, dès qu'elle serait terminée, après avoir essayé vainement par les moyens les plus odieux de les brouiller avec les royalistes.

« Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit de M. de Villèle dans une note précédente; la carrière qu'il a déjà parcourue annonce tout ce qu'on doit en attendre. Après lui avoir fait tous les jours, pendant un mois, des propositions qu'il ne pouvait accepter; après l'avoir repoussé du ministère de l'intérieur auquel on le savait si propre, vu ses connaissances administratives, et lui avoir laissé entendre très-positivement que des motifs d'une haute politique s'y opposaient, M. de Richelieu, cédant enfin à la volonté du roi, vit M. de Villèle, et un arrangement définitif fut conclu. M. de Villèle accepta la marine, M. de Corbière resta à l'instruction

publique et aux cultes, et le maréchal Victor, duc de Bellune, passa à la guerre, le marquis de Latour-Maubourg ayant désiré le gouvernement des Invalides; c'est d'ailleurs un homme parfaitement dévoué; mais mené par l'inamovible et hostile bureaucratie.

« La révolution, sentant qu'elle allait être vaincue, ne désespéra pas encore. Alors ses fidèles organes, ennemis jurés, par intérêt comme par système, de tout ce qui est royaliste, parvinrent à retourner le président du conseil; et ce dernier fit tant et si bien auprès du roi que le traité fut rompu..... Deux heures après, M. de Villèle était parti, et M. de Corbière trois jours plus tard.

« J'ajouterai que P...... est l'âme damnée de l'ancien premier ministre, et, sous un masque passif, le plus actif des hommes; de Fr....., son tout dévoué serviteur; A....., son esclave; M....., un de ses meneurs les plus précieux; St....., son homme de confiance. Il est donc de fait que M. Decazes tient encore tout le gouvernement sans en avoir l'air : plus tard, on en sentira les conséquences.

« Partout les sous-ordres du ministère annonçaient son retour aux affaires. Il était facile de lire sur la figure de ses adeptes leur anxiété comme leur esprit. Cependant M. Decazes se transporta à Saint-Cloud pour y faire une dernière tentative sur l'esprit du roi; mais la sagesse de Sa Majesté anéantit, quant à présent, des intentions funestes à l'alliance si nécessaire de la Russie et de la France. M. Decazes prit la route de Libourne. Le silence qui règne depuis son départ prouve que ses fidèles poursuivent toujours leur fatal projet. Ils n'ont, pour y réussir, qu'un seul moyen :

c'est de faire au duc de Richelieu des protestations qu'il reçoit d'eux comme articles de foi. Déjà un article du *Moniteur* a eu pour but de décourager les royalistes, et de les éloigner des élections.

« Comment la vérité parviendrait-elle jusqu'au roi, lorsque les ministres ont un si grand intérêt à la lui dissimuler? Ils en ont tous les moyens : argent, crédit, pouvoir, intrigues. Les royalistes n'ont que des vœux, leur amour, et un zèle dont on cherche à paralyser tous les effets ; et déjà, depuis le départ de MM. de Villèle et de Corbière, la majorité de la nation, qui est royaliste, laisse échapper l'expression de son mécontentement et de ses inquiétudes; car elle ne conserve plus aucun doute sur leur sagesse et leur attachement aux institutions qui offrent des garanties monarchiques de paix et de stabilité.

« Il est insensé de laisser le pouvoir à ceux qui ne le conservent que pour l'arracher aux souverains qui le leur confient. Les acolytes, si peu dignes, de M. de Richelieu ne le conservent aussi soigneusement que parce qu'il leur est momentanément utile, quitte à le laisser tomber le jour où ils croiront pouvoir régner sans cet intermédiaire ; et si M. de Richelieu s'obstine à voir uniquement par les yeux des amis les plus intimes de M. Decazes, c'est-à-dire avec les ennemis personnels de la Russie, l'alliance avec l'Angleterre deviendra positive; et le retour de M. de Talleyrand en sera la conséquence.

« L'empereur n'a qu'un moyen d'éviter un pareil danger, c'est de faire savoir qu'il tient plus à l'alliance de la France qu'à M. de Richelieu. Par cette démarche, cette alliance même sera confirmée, affermie, et le

seul obstacle qui existe en France au retour de l'ordre sera levé par cette main généreuse qui n'appose nulle part le sceau de la puissance que pour la mieux fonder.

« Je le répète, le temps presse : qu'on se hâte. Le moment des élections est décisif en France ; le sort de l'Europe tient à celui de ma patrie ; et il faudrait, avant la convocation des colléges électoraux, que M. de Villèle, dont la réputation est devenue européenne, fût rentré au ministère avec un portefeuille ; ce sera alors à lui à faire le reste...

« S'il est des conquérants envoyés par le ciel pour châtier les peuples, il est aussi des puissances protectrices de tout ce qui est juste, sage et vrai, qui, en rétablissant partout l'ordre, font bénir leur influence par les nations qu'elles appuient et qu'elles secondent.

« Le système de la Russie, fondé sur la légitimité, ne doit rien admettre de ce qui affaiblirait son alliance avec la France ; et elle doit tous ses soins, ses conseils et son influence à ce qui peut l'étendre et la consolider. C'est sur les hommes de monarchie et de politique continentale que la Russie doit elle-même s'appuyer. La politique de l'Angleterre, tout au contraire, entièrement machiavélique, fonde le repos intérieur dont elle a besoin, sur les révolutions qu'elle souffle partout. Un système aussi fatal ne peut être détruit que par l'alliance bien franche de la Russie et de la France ; et cette alliance doit paraître d'autant plus sacrée, qu'elle assurera aux nations le repos et le bonheur. »

A L'EMPEREUR ALEXANDRE

« Paris, 8 septembre 1821.

« Les circonstances paraissent d'une importance tellement majeure, que je me hâte d'écrire encore quelques lignes. Les efforts des libéraux redoublent; il est temps de les maîtriser. Ils essayent une dernière tentative pour assurer le triomphe de la révolution au moment où ils la voient prête à succomber. Cette lutte sera d'autant plus terrible, qu'elle doit être la dernière, et que le sort de l'Europe en dépend. Je sais que l'on voudra établir une distinction entre ces hommes dont la fureur démagogique n'accepte aucun frein, et ceux qui ne prennent la révolution que comme auxiliaire pour arriver au pouvoir; mais si ces derniers paraissent moins coupables, ils sont peut-être plus dangereux; et leur seule excuse serait, tout au plus, de devenir victimes plus tard de leurs faux et coupables calculs.

« Tout, en France, donnerait le juste espoir d'un état de choses tranquille, si le pouvoir était retiré de la main de quelques hommes : il s'en faut bien que l'esprit des provinces puisse être jugé par l'agitation de la capitale. Il règne, dans la plupart des premières, un grand besoin de repos, et une volonté positive de ne pas le laisser troubler; mais c'est à Paris que le sort de la France peut être décidé; et c'est là que les révolutions de l'Europe s'ourdissent et se soudoient.

« Il n'est aucune considération qui puisse maîtriser l'ambition extravagante de certains hommes. Périsse leur pays plutôt que d'abandonner le pouvoir. Ils bou-

leverseront l'Europe avec indifférence, s'ils conservent l'espoir de rester les chefs de ses révolutions.

« Le retour de M. Decazes, quelque impossible qu'il paraisse au premier aperçu, est le but constant de leurs efforts; et ils combattent toute amélioration dans le système, comme devant apporter un nouvel obstacle à leurs projets. Voyons les moyens employés par ceux qui voudraient ce retour, et examinons ses conséquences : ces hommes, pour atteindre un aussi funeste résultat, travaillent de tous leurs efforts à l'alliance avec l'Angleterre contre la Russie; d'un autre côté, ils excitent sous main la Russie à la guerre, pour la compromettre aux yeux de l'Europe; et pour faire méconnaître les vues pleines de sagesse et de modération du souverain qui, avec une noble sollicitude, veille aux intérêts de tous les peuples comme à ceux de ses propres États.

« La guerre serait, dans les circonstantes présentes, aussi fatale à la Russie qu'à l'Europe. M. Decazes, appuyé par l'Angleterre, deviendrait l'âme de ce nouveau système; et M. de Talleyrand, s'unissant secrètement à lui, et le secondant de tous ses moyens, conçoit par là l'espérance qu'il n'abandonnera qu'au tombeau, celle de ressaisir ce pouvoir dont il ferait hommage à la révolution qui le lui rendrait. Ainsi se réaliserait un plan qu'il médite depuis longtemps.

« Le voyage du duc de Wellington à Paris et celui du roi d'Angleterre, que l'on annonce, sont loin d'être sans but.

« MM. M..... P..... et A....., créatures de M. Decazes, restent étroitement liés à ses intérêts, qu'ils défendent pied à pied, et ils dirigent ce plan avec autant

de secret que d'adresse. Les conséquences d'un pareil système seraient de nous faire voir l'Europe en feu, et la révolution triomphante.

« Diverses circonstances nous ont prouvé qu'il entrait dans la pensée du roi de France de laisser une grande influence au président du conseil : c'est donc ce dernier qu'il faudrait séparer une bonne fois des intérêts de MM. M..., M..... et P...

« On remarque généralement, avec une grande satisfaction, l'union intime qui paraît régner dans la famille royale depuis le départ de M. Decazes. On voit avec le même bonheur que le roi travaille sans cesse avec ses ministres; et l'on croit devoir à sa seule volonté d'avoir vu échouer les projets positivement résolus des révolutionnaires au départ de MM. Villèle et Corbière. On croit aussi lui devoir quelque amélioration dans le système. La nomination des présidents des colléges électoraux, qui a parû hier dans le *Moniteur*, inspire une juste confiance par l'élan qu'elle donnera aux royalistes au moment si important des élections. Mais le bien ne durera qu'un jour, et les conséquences les plus graves restent à craindre, si un système général n'est enfin adopté.

« Mon amour pour mon pays et mon admiration pour l'empereur sont les seuls motifs qui dirigent ma plume. J'espère que l'empereur voudra bien reconnaître que mes efforts n'ont d'autre mobile que mon dévouement. »

Je reprends le récit des événements qui me firent écrire les lettres qu'on vient de lire. Ce qui suit en fera mieux comprendre encore le sens et la portée.

Le bien se faisait, quoique lentement; mais M. de Villèle, fatigué d'une position qui ne convenait point à son caractère, et des entraves que M. de Richelieu lui opposait, était, à chaque instant, prêt à tout abandonner. Je l'avais vu, vers la fin d'août, à sept heures du matin; je l'avais revu à midi, et, malgré toutes ses répugnances, j'avais obtenu de lui qu'il ne quittât point encore la partie; mais, rebuté par le peu de succès des dernières conférences, il partit de Paris, le soir même, laissant à ceux dont rien ne pouvait abattre le courage, la responsabilité de tant d'événements.

Ce départ, qui renversait pour le moment nos espérances, vint ajouter aux difficultés de la position. Nous restions seuls, livrés à nos propres efforts. Suffire à tout, ne se décourager de rien, redoubler de zèle, assurer le salut des choses et des hommes, et prendre tous les moyens d'y parvenir, furent la conclusion d'une longue conversation dans laquelle, madame du Cayla et moi, nous passâmes en revue tous les obstacles nouveaux de cette position si singulière et si difficile.

Le temps qui allait s'écouler jusqu'à la prochaine session, en rendant aux ennemis de l'État toute leur persistance et toutes leurs espérances, laissait beaucoup à redouter de leurs nouvelles tentatives. On mit tout en œuvre pour altérer la confiance que le roi témoignait à madame du Cayla; mille essais furent tentés pour empêcher sa nouvelle correspondance et pour s'en emparer; plus d'une fois même nous eûmes la certitude que ses lettres avaient été décachetées. Quoique l'ancien ministre vît rarement le roi, il continuait à lui écrire; les événements, les hommes et

les choses étaient sans cesse représentés par lui sous de fausses couleurs; et souvent, après un travail qui durait un mois et plus, nous étions forcés de recommencer avec un nouveau courage.

Il fallait montrer au roi que les sottises de ses ministres amèneraient infailliblement une crise redoutable pour le trône, et pour ses sujets; il fallait, en le rapprochant de Monsieur, lui démontrer que la différence d'opinion qu'il croyait remarquer entre lui et l'héritier du trône, existait bien plus par rapport aux hommes, que par rapport aux choses; et il était nécessaire de le rapprocher des uns, afin de l'amener ensuite aux autres. Pour y parvenir, il fallut mettre en jeu cet amour vrai de Louis XVIII pour ses peuples; lui parler au nom de ses devoirs, et donner des craintes à sa conscience de frère, de chrétien, de Français et de roi.

Madame du Cayla lui racontait un jour qu'elle venait de rencontrer sur le Pont-Royal un superbe pain bénit porté par la livrée du roi, et donné par Sa Majesté. « Comment, reprit vivement le roi, qui semblait en douter, et il n'était pas insulté par tous les passants? » Madame du Cayla se hâta de rassurer Sa Majesté, et eut avec elle à ce sujet une longue explication qui ne prouva que trop à quel point on cherchait à abuser le roi sur la situation de la France, et sur celle de l'esprit public.

Je cite ce trait qui me revient à l'esprit; mais cent autres du même genre prouveraient dans quelle situation on se trouvait, et à quel point on était parvenu à l'embrouiller.

Toute la question était de savoir si l'on devait casser

ou conserver la Chambre. Le ministère la voulait renvoyer, excepté pourtant le président du Conseil, M. de Richelieu.

La session de 1821 devait être un moment décisif. On annonça d'une manière positive que MM. de Villèle et de Corbière, fatigués de la fausse position dans laquelle ils s'étaient trouvés à Paris l'année d'avant, étaient décidés à retarder indéfiniment leur arrivée. Il fallait prendre un parti, et j'en pris un qui effraya mes amis; mais il n'y avait pas à hésiter. Convaincu qu'il était impossible d'obtenir du roi, pour le moment, l'entrée au Conseil de MM. de Villèle et de Corbière, j'avais fait quelques tentatives auprès de M. de Richelieu, mais sa confiance aveugle dans l'ami le plus dévoué de M. Decazes, M. M..., les avait rendues inutiles. Plus on croyait M. de Richelieu disposé à se rapprocher de quelques royalistes, plus la révolution redoublait d'efforts pour aigrir son cœur et pour fasciner ses yeux.

J'allai trouver un homme, M. le comte de Serres, alors garde des sceaux, dont le dévouement avait été trempé à l'armée de Condé, d'un esprit peu commun et d'un talent remarquable à la tribune, mais dont la tête, quelquefois exaltée, égarait parfois aussi les sentiments. Le sachant plein d'honneur, je me confiai à sa loyauté, et je cherchai à émouvoir son âme, sans me dissimuler tous les dangers d'une résolution qui, pouvant nous tirer d'embarras, pouvait aussi nous perdre.

Forcé de m'ouvrir à lui sur plusieurs points, je ne lui confiai toutefois que la moitié de ma pensée; mais je dois dire qu'effrayé de la position des choses, il sen-

tit la nécessité de faire entrer M. de Villèle au Conseil. Il promit de tout faire auprès de M. de Richelieu pour l'y déterminer, et pour décider M. Roy à ne point quitter les finances. Ce point était important. Il me remit, à ma prière, un mot pour M. de Villèle; et je le joignis à la lettre suivante, que j'écrivis à celui-ci, en prenant toutes les précautions nécessaires pour la faire arriver sûrement à Toulouse.

A M. DE VILLÈLE

« Paris, 21 octobre 1821

« A la vie, à la mort! » Ces mots sacrés sont restés gravés dans un cœur où rien ne s'efface. Depuis le moment de votre départ, mon cher Villèle, j'ai mille et mille fois pensé à celui pour lequel je conserverai toute ma vie la plus profonde estime, comme le plus sincère attachement. Assez de faits curieux se sont passés lors de votre départ et après... Toujours la même pusillanimité, les mêmes intérêts, les mêmes intrigues, les mêmes exagérations dans plusieurs, la même sottise chez les autres; semblable ineptie, pareilles manœuvres, mêmes calculs, mêmes menées de toutes les nuances, désir de rétrogader vers la Révolution ; obstacle invincible de la part du roi. J'aurais aimé à en causer avec vous fort au long, j'ai trouvé inutile de vous en écrire. Bien souvent j'ai demandé de vos nouvelles, et je vous ai suivi pas à pas, admirant, comme à mon ordinaire, votre sagesse et la justesse de vos vues... Aujourd'hui, une question bien grave se présente, question dont la solution doit déterminer notre avenir... M. de Villèle sera-t-il

à Paris avant l'ouverture des Chambres, ou bien laissera-t-il le temps s'écouler, incertain sur ce qu'il fera, et abandonnant les autres à la plus cruelle incertitude sur ce qu'ils devront faire?

« Je sais qu'il n'y a pas un moment à perdre pour se décider; et si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est parce que je voulais, avant de le faire, fixer mon opinion, en faisant la part de divers incidents qui ne me permettent plus d'hésiter. Quels sont les avantages que vous pourriez avoir à attendre? J'avoue que je n'en vois aucun, et je trouve au contraire de toutes parts, dans ce retard, les inconvénients les plus graves.

« La monarchie aura toujours dans MM. P..... et Mounier des adversaires qui ne ploient que devant la nécessité, et remettent parfois le combat pour mieux l'engager ensuite. Les nouvelles élections qu'ils avaient feint de ne pas prévoir dans leur ensemble, leur portent évidemment un coup mortel; mais prenons bien garde de ne point laisser s'émousser l'arme qui les frappe. S'ils sont habiles en ruses pour travailler à leur propre conservation, nous ne devons point leur céder en calculs pour servir notre pays!... Quelle est la manœuvre habile qu'ils vous ont le moins pardonnée? C'est, à mon avis, une des plus importantes que vous ayez faites, celle d'avoir réduit l'opposition de droite à une vingtaine de royalistes exagérés. Votre terrain était là trop excellent pour qu'ils n'aient pas mis tout en œuvre pour vous le faire perdre en frappant la droite, dans son entier, du même anathème. Aussi, ce qu'ils redoutent surtout, c'est le caractère du seul chef qui, par sa capacité

comme par l'estime qu'il inspire, ait la puissance de rallier à lui tous les royalistes.

« L'habile position que vous avez prise dans le centre a grossi votre armée; mais, pour qu'elle soit véritablement forte et redoutable, il faut qu'elle soit compacte. Pour atteindre ce but, il faut de toute nécessité qu'elle ait un chef, et ce chef ne peut être que vous. Ceci est un fait contre lequel il n'y a pas à disputer; et n'allez point me parler d'ennuis, de dégoûts; votre cœur ne les calculera jamais; il n'est point suffisant, dans des circonstances aussi graves, d'attendre les événements; il faut les prévoir, mais pour s'en emparer, il faut les maîtriser pour les mieux diriger; il faut sauver le pays et le roi. Il ne s'agit pas ici de repos, de bonheur intérieur, mais d'intérêts si grands que tout ce qui est personnel doit y céder sans combats... Que deviendrait cette pauvre droite si aucun étendard ne la ralliait? Elle commencera par se séparer avec soin du centre; première bévue. Elle flottera ensuite incertaine et sans boussole, essayant d'une opposition dangereuse, coupable et d'ailleurs impossible; elle accordera aux ministres de très-mauvaise grâce ce qu'il est impossible de leur refuser.

« Les royalistes seront encore représentés comme des gens hostiles, tandis que c'est en eux seuls qu'il faut que le gouvernement cherche un appui. La désunion la plus complète régnera parmi les membres de la droite; quelques exagérés chercheront à se poser comme chefs; des sottises seront faites à leur instigation; ce sera un corps sans âme, sans force réelle et dans la plus déplorable désunion. Tel est le sort que leur réserve votre absence.

« Vous arriverez alors, lorsque le mal sera presque devenu incurable, ayant à réparer toutes les fautes dont votre absence aura été la cause; mais les royalistes auront de nouveau perdu la confiance du pays; le ministère verra ses allégations pleinement justifiées; la France sera encore une fois justement effrayée, et les suites de cet effroi sont incalculables... Il est un autre parti, dira-t-on; que M. de Villèle, arrive et se mette à la tête de l'opposition! — Et pourquoi? Et à quel propos? Et contre qui? Et contre quoi? — Qu'il refuse au gouvernement du roi les choses indispensables à l'existence de la monarchie? Ce sont là de pures absurdités que je ne discute même pas, parce qu'elles seraient également éloignées de votre cœur et de votre esprit.

« Il est enfin un troisième parti, le seul, à mon gré, qui puisse et doive être adopté. M. de Villèle est placé par le ciel dans une position qu'il serait ingrat à lui de méconnaître; et s'il peut et doit rendre d'immenses services à son pays, une fausse modestie ne doit pas le porter à se retirer. Les hommes ne jugent que par ce qu'ils voient; dans cette circonstance vous devez, j'oserai le dire, justifier sur tous les points, la confiance qu'ils vous accordent, le dévouement de vos amis, l'espoir de la France et l'opinion de l'Europe. Votre cœur pardonnera à un bien véritable ami la franchise de son langage. Voilà donc, dans mon opinion, ce que vous devez faire :

« Arriver avant l'ouverture des Chambres, réunir tous les royalistes et ne plus les laisser s'égarer; vous montrer ouvertement leur chef (ce qui se fera tout naturellement), les recevoir chez vous, et ne plus

souffrir ces misérables réunions qui ne signifient rien.

« C'est chez vous que tout se décidera. Que chaque député royaliste sache, en arrivant, que c'est chez M. de Villèle qu'il doit se rendre; vous réunirez ainsi autour de vous la droite, et même une assez grande portion du centre. Si quelques fous se séparent, tant pis pour eux, tant mieux pour nous; vous les laisserez dire et faire, assuré de les déjouer par votre silence; et vous aurez enfin adopté le seul maintien qui convienne à celui qui est appelé à jouer un aussi beau rôle. Loin de prendre une attitude hostile, vous viendrez, en habit de député, déposer aux pieds du roi les témoignages de respect et d'amour de toute cette armée qui sera sous vos ordres (puissance vraiment formidable !) et, assis dans votre banc de député, vous appuierez le gouvernement, placé dès lors dans la nécessité de ne plus rien proposer que de vraiment monarchique. Votre sagesse et notre union feront votre force.

« Alors seulement, mon cher Villèle, nous pourrons voir le mauvais vouloir destructeur remplacé par la bonne volonté fortifiante. Si les ministres et les ministériels reviennent franchement (ce dont je doute fort), tant mieux encore : que nous font les hommes?

« Je ne vous parle point de Corbière; vous le connaissez mieux que moi, et c'est à vous à vous entendre avec lui. Mais, au nom du ciel ! plus de considérations timorées, plus de ces petits ménagements qui ne conduisent à rien de bon, et qui détournent du but.

« Un esprit aussi fort que le vôtre doit embrasser les choses dans leur ensemble.

« Adieu, je finirai ma lettre comme je l'ai commencée... A la vie, à la mort!... »

M. de Villèle, qui ne se trouvait à son aise que sur le terrain des affaires, fut frappé et touché de toutes les considérations d'intérêt public et de dévouement à la monarchie que je fis valoir à ses yeux. Il me répondit que l'on pouvait compter sur lui, et qu'il arriverait promptement. Le combat devait être décisif; des pourparlers eurent lieu entre M. de Villèle et M. de Richelieu, mais sans qu'il leur fût possible de s'entendre. Je pressai M. de Villèle de voir plus souvent Monsieur. Rien ne devait être négligé pour arriver à un but si désirable.

J'avais prié mon père de voir aussi M. Roy, et de faire tout au monde pour le décider à garder les finances. Dans cette hypothèse, M. de Villèle, placé à l'intérieur, y eût déployé ce talent administratif que chacun lui reconnaissait. Je me rappelais avec sécurité les promesses de M. de Serres; mais en un instant tout changea de face; M. Roy se montra inébranlable, M. de Serres oublia ce qu'il avait promis, et les ministres déclarèrent qu'ils resteraient tous, ou qu'ils partiraient tous à la fois. Ils ne croyaient pas les royalistes assez forts pour se livrer à eux, et ils espéraient encore rester les maîtres du terrain; d'ailleurs la faction sentait que c'était compromettre ses intérêts, que de donner un seul portefeuille à un royaliste; et elle mit tout en œuvre pour persuader au ministère de ne point se dissoudre.

Chacun s'effrayait de la situation des choses; mais personne ne savait comment y remédier. M. de Riche-

lieu, dévoué à la monarchie, pour laquelle il eût donné sa vie, semblait décidé à s'opposer à tout ce qui pouvait la sauver; il attendait l'événement, et ne se prêtait que difficilement aux démarches qu'on lui demandait. Je conjurais MONSIEUR de se joindre à nous pour surmonter son hésitation scrupuleuse. Il fallait être aux aguets de toutes choses; et à peine me restait-il dans les vingt-quatre heures un moment de repos! A sept heures du matin, je courais chez M. de Villèle; j'y retournais à onze heures, je le voyais à cinq, et à sept heures du soir j'allais savoir si une nouvelle irrésolution ne venait pas nous offrir un nouveau danger; il n'y avait plus un moment à perdre, et jamais combat ne fut plus fortement engagé; jamais non plus je n'oublierai l'état où je vis madame du Cayla à la suite d'une lettre qu'elle venait d'écrire à ce monarque dont elle voulait à tout prix éclairer la conscience et sauver la gloire. Elle me prévint que tout était disposé, mais qu'une démarche de M. de Villèle était indispensable pour achever ce qu'elle avait si courageusement préparé, en faisant comprendre au roi la nécessité d'un rapprochement intime avec MONSIEUR, dans une circonstance aussi importante; puisqu'en prenant de nouveaux hommes on semblait adopter un nouveau système! Il fallait, d'ailleurs, s'assurer par là d'une majorité.

J'arrivai chez M. de Villèle, que je trouvai plus irrésolu que jamais. Il ne voulait ni se prêter ni se plier à une situation qu'il n'avait pas choisie. Sans doute, M. de Villèle avait raison; la situation n'était pas bonne; mais elle pouvait devenir cent fois pire; et, pour la bien juger, il lui eût fallu la connaître aussi

parfaitement que nous. Les lettres de Louis XVIII à madame du Cayla éclaireront un jour sur ce point l'esprit public, et ce jour sera celui de la justice[1]. Ce ne fut qu'après une explication animée, où je parvins à lui démontrer que tous les intérêts de l'État dépendaient du parti qu'il allait prendre, que je décidai enfin M. de Villèle à se rendre chez le roi. Avant son départ, nous nous étions occupés des hommes qui devaient faire partie de l'administration future. Je connaissais les idées de MONSIEUR, et nous avions causé trop souvent ensemble pour que je ne fusse pas à peu près fixé sur ce point; j'avais mis seulement pour condition de n'être rien dans ce nouveau ministère. Je croyais que mon honneur m'en faisait un devoir; mais je demandai fortement que le duc de Doudeauville, mon père, fût nommé à la direction générale des postes. Son noble caractère, sa délicatesse, sa loyauté, son estime pour madame du Cayla disaient assez la manière dont il s'y conduirait; cependant ce poste fort important, ne fut obtenu que trois mois après, tant la faction le défendit avec acharnement comme son dernier refuge.

M. de Villèle avait fortement insisté pour que j'acceptasse cette place. Je regardai comme un devoir impérieux de la refuser : « Je veux, lui dis-je, qu'on mette sur ma tombe : *Il fit tout pour les autres et rien pour lui.* Il ne s'agit pas, d'ailleurs, de mon père, mais du plus honnête homme du royaume. » J'ajoutai « que jamais je ne consentirais à jouer le rôle d'un ambitieux ou d'un intrigant; et que le dévouement le

[1] Malheureusement ces lettres ont été détruites.

plus pur et le plus désintéressé animait seul toutes mes actions. » En refusant cette position si forte, je sentais que je brisais ma carrière; mais je le fis sans hésiter.

M. de Villèle jugeait comme nous toute l'importance d'un poste dont on abusait si étrangement.

Le roi convoqua son Conseil : c'était là que devait se faire le dernier effort du parti révolutionnaire, et la défense fut proportionnée à l'attaque. La faction crut, un moment, toucher à un triomphe complet. Le roi, ébranlé de nouveau, avait semblé céder aux nouvelles instances du Conseil. M. Pasquier écrivit en sortant : « Nous sommes sauvés, nous restons, et la Chambre des députés est cassée. » Tel était, en effet, l'état de la question, et Louis XVIII s'est longtemps reproché de s'être presque laissé forcer la main dans cette occasion. Nous sentîmes le danger que courait la monarchie, et une lettre du roi vint redoubler nos alarmes. Que fût devenue cette malheureuse France si, encore une fois, une Chambre royaliste eût succombé sous les efforts de la faction anti-monarchique! Une deuxième lettre du roi nous apprit à quel point la situation était dangereuse; et ce fut seulement le lendemain, au cinquième billet de la matinée, que le roi, entraîné par tous les arguments que lui présenta la haute raison de madame du Cayla, ouvrit enfin les yeux et sur le danger présent, et sur l'avenir favorable qu'offrait à la France la résolution qu'il devait prendre. M. de Villèle, instruit par moi, n'hésita plus à se rendre chez MONSIEUR, puis chez le roi. Tout fut dit [1].

[1] Tous les matins après avoir été à sept heures chez M. de Villèle,

Quelques personnes pensèrent que l'adresse de la Chambre des députés, dont M. de Galot, homme éloquent et dévoué, avait été le principal auteur, était la cause de la chute du ministère.

En effet, à l'occasion de la discussion de cette adresse, une vive opposition avait éclaté contre les dépositaires du pouvoir.

L'adresse contenait cette phrase : « Nous nous félicitions, Sire, de vos relations constamment amicales « avec les puissances étrangères, dans la juste con-« fiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée « par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de « la nation et la dignité de la couronne. »

Cette phrase avait blessé le ministère, et surtout le roi. Quand M. Ravez, président de la Chambre, s'était présenté devant lui, il lui avait dit : « Je connais l'a-« dresse que vous me présentez..... J'aime à croire « que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse, « n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient « eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas « souffert une supposition que, comme roi, je ne « dois pas caractériser; et que, comme père, je ne « dois pas oublier. »

Ainsi, les personnes qui attribuaient le renvoi du ministère à l'adresse de la Chambre, connaissaient bien peu le fond des choses. Loin d'être un moyen, cette adresse, je le répète, avait déplu à Louis XVIII à un tel point, que la faction révolutionnaire s'était

j'écrivais une lettre de quatre, six ou huit pages à madame du Cayla. Je lui fournissais des matériaux; mais je ne voyais ni les lettres qu'elle écrivait au Roi, ni celles qu'elle en recevait. Le Roi lui avait fait jurer de ne les montrer à qui que ce soit.

servie avec succès de son mécontentement pour l'engager à casser la Chambre.

Ce n'était pas assez d'avoir si puissamment aidé à l'élévation des hommes que la France elle-même désignait depuis longtemps au choix d'un souverain qui ne voulait que le bien de ses peuples, mais à qui ses ministres ne semblaient conseiller que le mal; il fallait encore aider à les y maintenir, malgré les efforts du parti qui avait enfin perdu le pouvoir de nuire; et c'est ici, sans doute, le moment de donner quelques détails sur le nouveau ministère, et surtout sur celui qui venait d'être appelé, presque malgré lui, à y jouer un si grand rôle.

M. de Villèle est petit, mince, assez laid, et marqué de petite vérole; mais on n'a pas une physionomie plus spirituelle et plus expressive.

Il vous pénètre jusqu'au fond de l'âme quand il vous regarde; ses yeux petits et perçants sont pleins de feu : ils expriment la curiosité et la méfiance.

M. de Villèle ne possédait, lorsqu'il parvint au ministère, aucune habitude du monde : il avait même un peu de gaucherie; mais il savait se faire écouter, et subjuguer tout ce qui l'entourait.

M. de Villèle possède plus de raison que d'esprit : il a de la finesse, de la mesure, une grande sagesse, une patience inaltérable, une persévérance remarquable, un coup d'œil pour les affaires, qui les lui fait apercevoir à l'instant sous leur véritable jour, les traitant toutes avec une égale profondeur, et une fraîcheur d'idées qu'il conserve au milieu du travail le plus fatigant; il est un des orateurs qui parlent à la tribune, non pas avec le plus d'éloquence, mais avec le plus

de moyens persuasifs; il prend, dans la discussion privée, un ascendant dont on subit le joug malgré soi. Peu disposé à faire cas des hommes, il néglige de les abattre sans chercher à les gagner; il se livre tout entier à l'affaire du moment, et remet volontiers celle qui ne l'oblige pas à prendre une décision immédiate : — « Tout vient à point à qui sait attendre. » — Cette devise, qui est en effet la sienne, qu'il cite souvent et qui figure dans ses armes, montre assez qu'il ne craint point de laisser pénétrer son caractère et ses moyens. Hardi, presque téméraire lorsqu'il doit prendre une décision sur une affaire, il aime, en général, à attendre l'événement, dont il tire ensuite avec habileté le parti le plus utile et le plus favorable, parce qu'il est vraiment inépuisable en ressources. S'il pense avec vivacité et prudence tout à la fois, il se décide difficilement à agir.

Il n'aime pas à convenir qu'il a pu se tromper; mais il ne conserve aucune rancune; les hommes ne lui semblent pas en valoir la peine.

Homme très-difficile à connaître, et qu'on a peut-être trop vanté, sans l'apprécier assez; il a beaucoup de finesse dans l'esprit, et profite souvent, sans en convenir, des conseils qu'on lui donne.

Sensible à la critique, il veut paraître impassible; et il est plus disposé à écouter ses inférieurs que ses égaux.

Déférant vis-à-vis de l'autorité, il ne savait pas toujours lui résister en face; et peut-être a-t-il pris trop de détours pour arriver à son but, qui était la prospérité du pays.

Ombrageux par caractère, il est capable de préven-

tions même contre ceux qui lui ont donné les marques du plus inébranlable attachement.

Il croit peu à la franchise; et, tout en apportant dans les choses importantes une prévoyance qui étonne, il néglige souvent des détails essentiels.

Indifférent aux plaisirs du monde et de la représentation, il trouve dans son intérieur le délassement qu'il préfère, et qui suffit à son cœur et aux distractions de son esprit.

Tel est l'homme que j'ai dû faire connaître, et que j'ai aimé sincèrement; je l'aimais parce qu'il était le drapeau des royalistes et l'homme de la monarchie; on m'a cru son séide, alors que je pouvais avoir à m'en plaindre : mon dévouement pour mon pays et pour mon roi l'ont emporté sur tout autre motif.

Malgré l'avantage reconnu d'avoir un président du Conseil, il était difficile, dans le premier moment, d'en nommer un. M. de Villèle ne marchait encore qu'en tremblant. Il eut parut désirable qu'il fût à l'intérieur; mais, M. Roy ayant quitté les finances, ce poste devenait trop important pour le donner au premier venu. La place de M. de Corbière était aux sceaux; mais l'embarras de savoir qui l'on mettrait à l'intérieur décida la question en sa faveur. M. de Peyronnet s'était fait connaître avantageusement à la Chambre des pairs, lors de la conspiration de 1819. Il avait montré du caractère et développé un talent élevé; ces considérations déterminèrent à le choisir. Il fallait planter le drapeau blanc au milieu de l'armée française, et à ce titre, l'homme qui parut le plus digne fut le maréchal Victor, duc de Bellune. Le choix qu'il fit d'excellents officiers justifia celui qu'on avait fait de lui.

M. de Clermont-Tonnerre, quoique assez peu connu, s'était distingué plusieurs fois dans les Chambres. Ses opinions étaient sages. On le croyait protégé par monseigneur le duc d'Angoulême; il fut mis à la marine. On voulait aux affaires étrangères un grand nom aussi bien qu'une grande existence, un homme qui partageât les opinions de ses collègues, et dont les relations politiques, soit à Paris, soit dans les provinces et à l'étranger, pussent ajouter à sa position ministérielle. Ces considérations réunies firent pencher la balance en faveur de M. M. de Montmorency. Louis XVIII avait de fortes préventions contre lui, mais elles avaient été si bien discutées et si bien aplanies longtemps d'avance par madame du Cayla, que le roi entendit ensuite parler facilement de M. de Montmorency pour ministre. Le ministère se trouva donc composé, ainsi qu'il suit, le 14 décembre 1821 :

Finances.	MM. de Villèle.
Intérieur.	de Corbière.
Sceaux.	de Peyronnet.
Marine.	de Clermont-Tonnerre.
Guerre.	duc de Bellune.
Affaires étrangères.	Mathieu de Montmorency.

Après avoir fait le portrait de M. de Villèle, tel que je l'ai connu, je ne ferai qu'ébaucher celui de ses collègues.

M. de Corbière a le front chauve, une petite figure, des yeux spirituels, beaucoup de physionomie. Bon homme au fond, brusque, sans manières, mais capable d'affection et même de sensibilité; ne connaissant que peu ou point les usages du monde, il en rit et ne se laisse arrêter par aucune de ses considérations. Fin,

susceptible, méfiant, instruit, original, il a tout l'entêtement d'un Breton. Il n'aime pas la Charte et se fonde en raisons pour cela ; mais il a fait, par son inconséquence dans certains cas, et sa nonchalance dans certains autres, un tort réel à la monarchie.

Les Chambres le gênent et le fatiguent : il ne faisait rien, et ne voulait pas que les autres fissent à sa place ; jaloux de son autorité, fâché de voir M. de Villèle audessus de lui, il acquit d'abord assez de puissance sur l'esprit du roi par son instruction, comme par le ton plaisant avec lequel il raconte, et surtout par une manière toute nouvelle d'interpréter Homère qui intéressait Louis XVIII. Malgré leur amitié, MM. de Villèle et de Corbière étaient quelquefois longtemps sans se voir particulièrement ; mais dès que le danger paraissait pouvoir atteindre l'un ou l'autre, ils se ralliaient aussitôt. M. de Villèle gémissait de l'inaction dans laquelle restait son collègue, comme aussi de ses maladresses de conduite. La position entre ces deux hommes était délicate : j'étais quelquefois le confident des deux, et je jugeais par là combien les relations politiques, franches et intimes, sont difficiles à établir. M. de Villèle vantait souvent la supériorité de M. de Corbière au conseil ; mais il est difficile de croire, après l'expérience, qu'il mérite le même éloge, comme ministre à portefeuille. M. de Corbière est honnête homme, reconnaissant d'un service, capable de dévouement ; il a porté dans les affaires de l'État une économie toujours louable, sans doute, mais qui eût pu convenir davantage au gouvernement de son ménage de Bretagne, qu'à la largesse nécessaire, prévoyante et réfléchie de la monarchie française. Il fait aussi peu de cas des

hommes que des choses, et néglige également les uns et les autres. Peu empressé de monter à la tribune, il y parle avec esprit ; mais il est resté dans la discussion des Chambres au-dessous de ce qu'il y parut, quand il était dans l'opposition.

M. de Peyronnet, homme d'esprit, de talent, de caractère, de résolution, ayant appelé à lui des gens capables et fortement organisé son ministère, n'est point cependant aimé comme il devrait l'être de ses subordonnés, qui lui reprochent un peu de hauteur. Flatté par certaines gens et calomnié par d'autres, M. de Peyronnet puisait peut-être, dans le peu de justice qu'on lui rendait, un mépris de l'opinion qui le portait à la braver plus qu'il ne l'aurait dû.

Une sorte de confiance qui tenait à son maintien bien plus qu'à son caractère, lui nuisit dans le monde, et même à la tribune où elle froissait des amours-propres rivaux. A la Chambre, son éloquence était entraînante, et ses saillies vigoureuses, mais quelquefois irritantes, étaient toujours puisées dans la situation ; rien d'étroit, rien de personnel ne venait se mêler aux considérations élevées qu'il faisait valoir. Enfin, ses ennemis eux-mêmes ne pouvaient lui contester une âme fortement trempée, un cœur loyal ; et les événements sont venus prouver qu'il est du petit nombre de ceux qui grandissent dans les épreuves.

M. de Clermont-Tonnerre, homme dévoué, spirituel, plein d'honneur, doué d'une grande ambition, confiant en lui-même, resta au ministère au-dessous de ce qu'on avait attendu de lui.

Comme homme privé, M. le marquis de Clermont-Tonnerre possède toutes les vertus qu'on estime ; il est

bon, généreux, franchement religieux et dévoué à ses devoirs de famille. Comme homme politique, on pouvait désirer, non qu'il eût un dévouement plus inébranlable, mais des opinions plus arrêtées, un jugement plus sûr, et moins de facilité à se laisser influencer par des hommes dont les principes politiques n'étaient pas les siens. Caressant et souple, lorsqu'il le crut utile à ses projets, il sut se faire aimer et respecter : il ne sut point assez se faire craindre. Il possède, d'ailleurs, une sorte de bonhomie qui s'allie en lui à une grande finesse, et ne permet pas toujours de deviner sa pensée.

Ne connaissant bien, ni lui, ni ceux avec lesquels il avait à traiter, il a pu errer quelquefois avec les meilleures intentions.

Le duc de Bellune, franc, loyal, vrai militaire, aimant son pays, et servant le roi avec une noble franchise; poussé, par ceux qui l'entourent, vers des idées peut-être exagérées, ce qui, pour l'armée, avait moins d'inconvénients que partout ailleurs; c'était, d'ailleurs, le seul homme qui pût alors satisfaire l'opinion royaliste, et changer l'esprit de l'armée. Il y avait, parfois, un peu d'hésitation dans sa pensée ; mais il commandait avec fermeté, et savait inspirer le respect. Noble, bon, généreux, aimant le pouvoir, sans être vraiment ambitieux, et sachant toujours sacrifier tout à ses devoirs ; pouvant pardonner, et ne cherchant jamais à se venger; mais n'oubliant jamais quand on l'avait méconnu ou blessé. Aimant son pays avec enthousiasme et rêvant sa gloire; ayant une juste confiance en lui-même, et toujours occupé à faire des plans et des améliorations sociales dont son noble cœur lui inspirait la pensée.

Le vicomte de Montmorency, également franc, également loyal, religieux, doué de toutes les qualités qui font aimer plutôt que de celles qui font un véritable homme d'État; très-instruit, distingué dans ses manières, d'un beau et noble caractère, d'une figure remarquable qui prévient en sa faveur; quelques cheveux d'un beau blond se dessinent heureusement sur son grand front chauve. M. de Montmorency, entraîné par des idées généreuses, par les fougues de la jeunesse et les liaisons que la Révolution lui avait données, commit alors des fautes; mais son cœur était trop droit pour ne point les sentir. Son repentir fut aussi sincère que l'avait été son erreur; il ne perdit pas une seule occasion de le rendre public. Chevalier d'honneur de Madame, tout semblait se réunir pour le conduire à la place qu'il allait occuper. M. de Montmorency, ambitieux avec franchise, n'a pas toujours su se dépouiller de ce qui lui était personnel pour s'élever à des considérations générales : jaloux de son autorité, parlant avec une extrême facilité, mais écoutant peu ceux qui lui répondent. Trop pénétré des avantages de sa position vis-à-vis de M. de Villèle, il les lui fit trop sentir; et il prit, en arrivant au conseil, un ton de supériorité qui jeta les premiers germes de division.

Le ministère, nommé, en apparence, sous l'influence de Monsieur, ou plutôt pris parmi les hommes de son choix, était un point de contact aussi précieux que nécessaire entre le roi et l'héritier du trône ; mais aussi c'était un sujet de susceptibilité constante. L'adresse de la Chambre des députés, au moment de ce changement de ministère, donnait au roi vis-à-vis de ceux qui ne savaient pas la vérité, l'air d'avoir cédé à une autre

influence contraire à sa propre volonté. Il le sentit, et il en souffrait. Jamais roi ne fut plus jaloux de son autorité : il voulait, avant toutes choses, paraître roi.

Le ressort qui avait tout conduit n'était plus un secret pour ceux qui avaient quitté le ministère ; aussi n'était-il aucun moyen qu'ils ne missent en œuvre pour le briser. J'étais moi-même constamment l'objet de leurs attaques ; et je dois convenir que je méritais ces ennemis politiques, comme l'inimitié des courtisans, car j'avais hautement combattu les dangers de l'administration précédente ; et mon horreur pour les abus, le zèle que je mis ensuite à les réformer, avaient soulevé et devaient soulever contre moi bien des ressentiments. Qu'importe !

On faisait des efforts inouïs pour perdre dans l'esprit de Louis XVIII les nouveaux ministres et pour lui inspirer, à leur égard, une méfiance qui eût été un obstacle invincible à tout ce que ceux-ci se proposaient de faire pour le service de l'État. De mon côté, tous les matins, en sortant de chez M. de Villèle, je faisais part à madame du Cayla du résultat de mes conversations avec les personnes dont les lumières devaient inspirer le plus de confiance. De cette façon, la vérité arrivait toujours aux oreilles du roi.

M. Decazes était sorti des affaires ; mais ses créatures occupaient encore presque tous les emplois ; et il conservait, par cela même, une influence qui se faisait sentir, ou par l'action ou par la résistance. Les difficultés se montraient partout et chaque jour. Le ministère n'avançait que lentement, arrêté à chaque pas par le mauvais vouloir, l'inertie ou les entraves que lui opposaient l'administration antérieure, et les agents

qu'elle avait laissés derrière elle : entre autres affaires retardées, nombre d'évêques n'étaient pas même reconnus, ni les évêques nommés ; et M. de Corbière que cette affaire regardait particulièrement, restait dans son inaction naturelle. Je fis tant auprès de M. de Villèle qu'il se décida à prendre en main l'affaire en question ; et, en un mois, elle fut terminée avec Rome, tant l'habileté qu'il apportait dans les affaires était remarquable.

L'union du roi et de MONSIEUR était la première pierre de l'édifice, et le but de nos constants efforts. L'appui de MONSIEUR donnait une grande force en assurant l'avenir. Combien de moyens il fallut mettre en usage avec persévérance ! Que n'imaginions-nous pas pour rapprocher le roi de MONSIEUR, et réciproquement !

Peu à peu et grâce aux efforts de madame du Cayla, le roi commença à croire que MONSIEUR lui était attaché : son cœur sembla s'ouvrir à un esprit tout nouveau : l'affection de MONSIEUR et son approbation étaient peut-être ce qui le flattait davantage. S'il était nécessaire de rapprocher le roi des hommes de MONSIEUR, il ne l'était pas moins de rapprocher MONSIEUR des idées du roi : il le fallait pour le roi et l'héritier du trône ; il le fallait pour la France. On avait longtemps prêté à MONSIEUR une façon de penser tout opposée, et les factions avaient indignement abusé de cette croyance. Il était donc indispensable d'unir tellement les deux frères, que les deux règnes n'en fissent réellement qu'un ; et que l'on pût passer de l'un à l'autre, sans que l'État en éprouvât la moindre secousse ; c'est là ce qu'il y avait de plus difficile, et c'est ce qui est arrivé.

Personne ne pouvait être mis dans le secret de démarches si importantes; aussi blâmait-on quelquefois le résultat de combinaisons dont peu de gens pouvaient apprécier la nécessité ; il fallait, pour réussir, se mettre au-dessus de tous les jugements ; mais, pour ne pas être blâmé par l'avenir qui ne juge que le résultat, il fallait réussir. Le roi semblait se charger de notre justification.

Après avoir amené aux affaires M. de Montmorency, nous n'avions qu'un désir, celui de l'y conserver; qu'une pensée, celle de maintenir une parfaite harmonie entre M. de Villèle et lui.

La politique générale avait déjà pris une autre face, et la monarchie commençait à respirer, malgré quelques affaires en arrière; quand il en était ainsi, je le faisais remarquer à M. de Villèle..... « — Si vous veniez à nous manquer, mon ami, lui disais-je, que ferions-nous? Hâtez-vous donc, et, en même temps, imprimez à vos actes une stabilité que rien ne puisse leur ôter. » Un gouvernement ne peut montrer trop de sagesse et de modération; mais pour qu'il soit fort, il faut qu'il sache se faire respecter, et, pour éviter les secousses, il faut qu'il avance tous les jours. Tandis qu'on m'accusait dans le monde de modérer la marche de M. de Villèle, je faisais tout, au contraire, pour le presser. Un temps assez long s'écoula ainsi, sans qu'il survînt rien de remarquable; mais aussi sans que se ralentissent les efforts toujours dirigés vers la conservation de l'harmonie présente et la sécurité de l'avenir.

Ce fut à peu près vers cette époque que madame du Cayla devint, malgré elle, propriétaire de Saint-Ouen. Plusieurs personnes, qui savaient tout ce qu'elle avait

refusé, s'étonnèrent de lui voir accepter cette propriété. On ignorait le prix particulier que Louis XVIII attachait à cette résidence, où il avait signé cette déclaration célèbre lors de sa première rentrée dans ses États. Le roi fut blessé en apprenant que la bande noire allait dévaster le château de Saint-Ouen; et il en fit l'acquisition sous le plus grand secret[1]; il fit dresser ensuite tous les plans d'un pavillon qu'il voulait peu à peu convertir en une grande et belle habitation. Instruite enfin de ce projet, madame du Cayla parvint encore à le faire renoncer à un plan aussi vaste. Sa Majesté voulait doter richement cette habitation. Madame du Cayla s'y refusa obstinément. Le roi, ne croyant pas pouvoir l'offrir à sa propre famille, légua à l'amie sur laquelle il comptait le plus, le soin de perpétuer le souvenir d'une circonstance si mémorable pour lui; et, au milieu de la première pierre, il fit placer un écrit qui atteste ses volontés et ses motifs :

« Louis XVIII, en rentrant dans ses États, annonça, « par une déclaration solennelle, signée dans le château de Saint-Ouen, le 2 mai 1814, la publication « prochaine de la Charte qu'il avait l'intention de donner à ses sujets, Quelques années après, Saint-Ouen « fut abattu; et le roi, confiant à l'amitié le soin de « perpétuer le souvenir de sa sollicitude pour ses « peuples, voulut que ces ruines, devenues célèbres, « fussent arrachées à l'oubli de l'avenir. Cette pierre,

[1] M'ayant fait appeler, le roi me dit : « La Rochefoucauld, j'ai une « mission délicate à vous confier; elle est difficile, car elle a déjà échoué « plusieurs fois. Je veux acheter Saint-Ouen, et pour vous mettre à « même de réussir, je vous donne pleins pouvoirs. » Un vieil avare en avait fait l'acquisition; trois jours après, à sa grande satisfaction, Louis XVIII en était propriétaire.

« sur laquelle un nouveau bâtiment va s'élever par « ses ordres, a été scellée des mains même du roi, et « l'inscription qu'elle contient est l'ouvrage de ce « prince. Renfermée dans une boîte de plomb, elle a « été placée sur la base de cet édifice en présence de « madame Zoé Talon, comtesse du Cayla. Par ses qua- « lités, son esprit et l'élévation de ses sentiments, elle « devint l'amie du roi, qui, à l'estime qu'elle lui in- « spira par ses chagrins, sa tendresse et son courage « pour ses enfants, avait, sitôt qu'il l'eut connue, de- « viné les consolations que son amitié lui ferait « éprouver.

« En présence aussi de M. le vicomte Denis Talon, « maréchal de camp des armées du roi, colonel des « lanciers de la garde royale, frère de madame la com- « tesse du Cayla.

« De M. le vicomte François-Sosthènes de la Roche- « foucauld, aide de camp de Son Altesse Royale Mon- « sieur, colonel de la 5e légion de la garde nationale « de Paris, dont le dévouement aussi respectueux que « profond pour madame la comtesse du Cayla lui « donne aussi tous les droits d'un fraternel attache- « ment. Et enfin en présence de M. Hittorf, architecte, « choisi par le roi et chargé d'exécuter le plan du châ- « teau tracé par Sa Majesté.

« *Signé :* Hittorf, architecte.

« Saint-Ouen. le 8 juillet 1821. »

Cette note, écrite sur parchemin, fut déposée dans une petite boîte de plomb. Madame du Cayla signa seulement le certificat qui s'y trouve joint.

Il me parut impossible, je l'avoue, que madame du Cayla persistât dans son refus de Saint-Ouen; je l'engageai donc à l'accepter, en raison des circonstances honorables et historiques dont cette donation était entourée, et encore parce qu'elle était plus onéreuse que lucrative. D'ailleurs, le roi regardait cette affaire comme lui étant tout à fait personnelle, et il y attachait un soin infini. Il l'avait dit à madame du Cayla : « Mon enfant, pensez que Saint-Denis n'est pas éloigné de Saint-Ouen; vous y prierez pour moi. »

Ce n'était pas la première fois que madame du Cayla avait repoussé les royales et délicates libéralités de celui qui la nommait son enfant. Une fois, il lui dit qu'il voulait lui donner le moyen de serrer les lettres qu'il lui écrivait, et il lui remit, en disant cela, un portefeuille entouré de diamants d'un très-grand prix. « Sire, lui répondit madame du Cayla en le forçant de reprendre ce cadeau, je suis peut-être la seule personne de votre royaume qui ne puisse accepter cela de Votre Majesté. »

La position vis-à-vis de l'étranger n'était pas encore redevenue ce qu'on eût désiré qu'elle fût. Le nouveau ministère ne donnait pas à la France l'attitude qui lui convenait. M. de Villèle sur qui, de fait, portait toute la responsabilité, ne voulait s'occuper que de son ministère. Sur la foi de ceux qui le trompaient, M. de Richelieu avait naguères calomnié la France qu'il ne connaissait pas, et les hommes qu'il connaissait encore moins. On lui doit une justice, cependant, c'est que la confiance que son caractère inspirait, avait pu seule précédemment nous faire obtenir

des conditions qui n'eussent point été accordées sans lui. Aussi, sur ce point essentiel, lui eut-on une véritable obligation.

Voici une note sur nos relations avec les diverses puissances de l'Europe, dans laquelle j'indique ce qu'elles sont, et, surtout, ce qu'elles doivent être :

« De quelque façon que l'on envisage nos relations politiques avec les cabinets étrangers, il est impossible de ne pas y apercevoir un vice essentiel.

« Sous la domination de Napoléon la politique avait pris un caractère étrangement particulier. Une longue suite de victoires avait tellement établi la prépondérance de l'Empire, que son chef imposait des lois à tous les princes de l'Europe. Aussi son code diplomatique se bornait-il à ce mot : *obéir;* et si quelque puissance hésitait à se rendre à ses désirs dans les discussions qui s'entamaient avec elle, il raisonnait avec le sabre et concluait avec le canon.

« Il est de la dignité du ministère actuel d'adopter un système qui replace la France au premier rang des puissances européennes. Il est de son intérêt d'apporter dans ce nouveau pacte d'alliance, une fermeté inflexible, une loyauté et une justice sans bornes.

« Afin de parvenir à ce but important, il est nécessaire d'établir les rapports de chacune des puissances à l'égard des événements qui doivent exciter l'attention de toutes.

§ 1. — De la Turquie.

« Menacée par le soulèvement des Grecs, par les ar-

mements de la Russie, les hostilités de la Perse et les troubles qui ont éclaté à Constantinople, l'empire ottoman craint également de justifier la rébellion par des rigueurs, ou de l'enhardir par sa faiblesse.

« La révolution des Grecs a un caractère de nationalité qui la rend différente de celle des *liberales* d'Espagne ou des *carbonari* d'Italie. Cette différence suffit pour accroître les inquiétudes du Divan qui doit craindre que le succès des Grecs ou la persécution des Turcs ne procurent aux premiers des alliés parmi les puissances qui ont une communauté de religion avec eux. Redoutant au dedans la révolte, au dehors l'ambition de la Perse ou les projets de la Russie, le cabinet ottoman reste à la merci des influences anglaises.

§ 2. — De la Russie.

« L'ambition gigantesque de Napoléon effraya la Russie envahie par les armées de l'usurpateur : elle fit un appel à ses habitants, rendit la guerre nationale et souleva contre les forces imposantes de son ennemi tous les sentiments d'un patriotisme exalté. « Dieu est contre l'oppresseur, » disait Alexandre, dans sa proclamation de Wilna du 13 (25) juin 1812.

« Après la chute de Napoléon, les esprits étaient encore en mouvement ; et, quoique déjà la Russie eût acquis une prééminence européenne, elle n'osa pas se prévaloir de sa position pour assurer ses projets.

« A la première restauration, la France gardait une attitude fière. Les passions qui n'étaient qu'assoupies semblaient calmées, et le souvenir des grands exploits de l'armée française était une espèce d'épouvantail

pour l'ambition des cabinets de l'Europe. On pensait avec raison qu'au moindre signal la vieille et la jeune France viendraient s'unir et se confondre sur les champs de bataille.

« Après la deuxième usurpation de Napoléon, la France se divisa; la révolution, que d'abord il avait contenue, reparut dans toute sa difformité; et l'usurpateur, désespérant de rendre la guerre nationale, voulut la rendre populaire; en conséquence, il créa les fédérés.

« Le peu de soldats échappés aux chaleurs de l'Espagne, aux sables brûlants de l'Égypte, aux frimas de la Russie, vinrent mourir à Waterloo; et la France fut alors réellement vaincue.

« Le cabinet de Saint-Pétersbourg ne jugea pas le moment favorable pour profiter de la chute d'un des hommes les plus extraordinaires qui aient jamais paru sur la terre ; déguisant avec adresse ses projets, il conclut avec les Turcs une alliance de tutelle et de protection, favorisant indirectement la révolution morale qui se préparait en Grèce, révolution que les libéraux de la France appelaient de tous leurs vœux, et en faveur de laquelle ils réunissaient tous leurs efforts. La conduite diplomatique de la Russie, aussi habile que peu loyale, accrut son influence auprès de la Porte, en même temps que l'opinion des Turcs lui devenait tous les jours plus favorable.

« Au milieu de toutes les révolutions de l'Europe, la Russie suivit son système avec persévérance. Espérant recueillir plus tard les débris d'un empire qu'elle minait jusque dans ses bases, cachant sa marche dans les replis d'une inconcevable dissimulation, elle entretenait en même temps sa réputation morale aux

yeux de l'Europe abusée. Voilà ce qu'il est essentiel de remarquer, en ayant soin de séparer le caractère du souverain de la politique de son cabinet. Ce dernier, craignant, au retour des Bourbons, de voir se renouveler les relations intimes qui avaient existé anciennement entre la Turquie et la France, parvint, par une tactique insidieuse, à déverser sur le cabinet anglais la considération dont jouissait le nôtre; et la France suivant, sans la calculer, l'impulsion qui lui était donnée, fut encore plus affaiblie par la politique de l'Europe, qu'elle ne l'avait été par ses armes.

« L'explosion spontanée de la Grèce, les dispositions extraordinaires de défense de la Turquie dérangèrent les vues du cabinet russe; mais, en revanche, elles lui offrirent l'avantage de légitimer ses armements, ses agressions; de demander l'occupation de plusieurs provinces de l'empire ottoman, et de s'introduire ainsi jusqu'au centre de la Grèce. La Russie, en autorisant l'Autriche à occuper seule les États d'Italie, espérait paralyser ses forces, et l'engager à renoncer plus tard à ses prétentions sur la Grèce.

« En suivant la politique du cabinet russe dans tout le dédale de ses combinaisons astucieuses, vous le voyez aussi prompt dans ses armements pour les Grecs, qu'indifférent à la révolution d'Espagne, ou aux progrès des révolutionnaires en France, qui ne menacent point son pouvoir. Quand la guerre avec la Porte ne se déclarerait pas, la Russie n'en occuperait pas moins la Valachie, la Moldavie et les forteresses de la Grèce, posant ainsi une barrière redoutable entre l'Europe et la Turquie, et préparant lentement et sans secousse l'envahissement de cette Turquie qui est l'objet de ses

plus secrètes pensées, et qui sera le but de ses constants efforts.

« Conclura-t-on de là qu'il serait à désirer d'armer la France et toute l'Europe contre la Russie? Je ne le pense pas : donner à la Russie un prétexte de déployer ses forces, serait lui fournir une occasion de les connaître; mais de ce désir d'agrandissement auquel le cabinet russe s'est constamment livré depuis Catherine, on doit conclure qu'il faut qu'il soit l'objet d'une surveillance toute particulière; et la magnanimité d'Alexandre doit être opposée avec adresse à l'ambition de son gouvernement.

« Le caractère de ce souverain doit être considéré comme la seule barrière qu'on puisse opposer au torrent de peuplades avancées qui se jetteraient, un jour à venir, sur l'Europe.

« Alexandre, en rendant la guerre nationale, en appelant sous les drapeaux une foule immense de Russes arrachés à leurs travaux, s'est créé une armée innombrable dont l'inactivité est un embarras toujours croissant pour le souverain, et un danger pour l'Europe. La guerre contre le Turc aurait le double avantage d'occuper l'armée, et de satisfaire l'ambition du cabinet de Saint-Pétersbourg.

« Une guerre, dans l'état actuel de l'Europe, serait évidemment contraire aux intérêts de la France; elle ne pourrait être avantageuse qu'à l'esprit de révolution qui tourmente le globe. Les souverains doivent s'armer contre la révolution, et la poursuivre sans relâche partout où elle se réfugie.

§ 3. — De l'Autriche.

« L'Autriche paraîtrait avoir tout à craindre, si la Russie s'emparait de Constantinople. Aussi a-t-elle fait tous ses efforts pour décider le Divan à accorder à la Russie la garantie qu'elle réclamait.

« Le cabinet de Vienne paraît avoir un autre motif d'intérêt, celui d'occuper librement l'Albanie, l'Épire, la Servie (que l'empereur fut forcé de rendre aux Turcs, en 1791), etc., tandis que la Moldavie et la Valachie seraient placées directement sous la protection de la Russie. Ces deux cabinets tendent à accroître leur influence, et ils arriveront à leur but par des routes en apparence opposées; la paix leur garantira l'occupation des provinces désignées plus haut; la guerre leur en assurera la propriété, parce que la France qui, seule, pourrait s'y opposer, ne se met pas en mesure de le faire avec fruit.

« Les petits États d'Allemagne, à qui leur position défend de grandes ambitions, ne peuvent partager ce désir de conquêtes. Quelques-uns élevés à l'état de royaumes ont adopté le régime constitutionnel; mais leur propre sûreté les forcera d'être les auxiliaires de l'Autriche, qui les traînera à sa suite, partout où son intérêt la forcera de comparaître en armes.

§ 4. — De la Prusse.

« Soumis aux conditions d'une alliance de protection nécessaire ou forcée, le cabinet de Berlin ne saurait agir sans soumettre au conseil de tutelle que la Russie

lui a imposé, toutes ses actions, tous ses projets. Cet empire est à tout moment sur le point de succomber sous les efforts de la révolution qui le travaille depuis si longtemps. Ce royaume demande une attention d'autant plus particulière, que les libéraux fondent de grandes espérances sur les mouvements qui peuvent éclater d'un moment à l'autre en Prusse; et qu'une partie de cet État ayant été, pendant quelque temps, incorporée dans l'Empire français, une foule d'individus en ont gardé et en partagent les principes.

§ 5. — Des Pays-Bas.

« Ce pays a servi et sert encore de refuge aux mécontents de France. Les habitudes commerciales des Flamands les rendent peu propres à être les instruments d'une révolution; mais le regret des Belges habitués à se regarder comme Français, depuis 1793, sera nourri des espérances des libéraux : aussi est-ce moins la politique que la police de ce pays qui doit exciter la surveillance du Cabinet des Tuileries.

§ 6. — De l'Angleterre.

« L'alliance de la Russie avec l'Autriche, le rôle absolument passif de la Prusse, auraient pu engager l'Angleterre à agir franchement de concert avec la France, pour maintenir l'équilibre des forces si nécessaire entre les divers États de l'Europe; mais sa rivalité contre la France, rivalité impossible à détruire, ne la laissera jamais se rapprocher de nous, que pour chercher à nous perdre. Faible, elle nous soutient dans ses propres intérêts; forte, elle nous craint et nous

combat. L'insouciance de notre dernier ministère, en aggravant la situation générale, a laissé l'Angleterre libre d'engager la Porte dans la fausse route qu'elle a prise; et la chute de l'empire ottoman, dans une seule campagne, pourrait apporter un prodigieux accroissement à une puissance déjà beaucoup trop prépondérante.

« On doit prévoir les propositions avantageuses que la Russie est capable de faire à l'Angleterre pour acheter sa neutralité. Mais, dans toute hypothèse possible, les puissances de l'Europe ne pourraient compter sur sa participation qu'autant que son intervention serait garantie par son intérêt individuel. L'Angleterre a cette prétention orgueilleuse, que sa position insulaire et sa puissance maritime la mettent à même de braver sur le continent toutes les puissances dominatrices; d'ailleurs, appuyant sa politique sur les bases les plus machiavéliques, elle fonde tranquillement sa tranquillité intérieure sur l'agitation des autres États; aussi, liée partout avec les révolutionnaires des différents pays, vous la voyez leur fournir de l'argent et des armes.

« Là encore il faudrait, comme dans tous les États de l'Europe, distinguer la politique des souverains de celle de leurs cabinets.

§ 7. — De la France.

« La France a perdu la plus grande partie de son influence diplomatique en Europe; une grande tâche est réservée au ministère nouveau, c'est celle de réparer les fautes qui ont été commises avant lui.

« Il doit s'occuper sans doute de la situation intérieure de la France; mais il doit aussi songer à ses relations extérieures, et alors la France, vraiment ressuscitée par lui, le comblera de ses bénédictions.

« L'autorité de la France a été méconnue à Laybach. Son cabinet était sans aucune influence à Constantinople. Elle n'a pas été consultée davantage sur l'occupation de l'Italie; cela vient de ce que les différents ministères, n'ayant aucune opinion fixe, n'ont pu se déterminer à prendre une décision qu'ils auraient démentie par leur conduite ultérieure. Pouvaient-ils se prononcer contre les révolutionnaires de Naples, quand ils ménageaient ceux d'Italie et de Paris? Enfin le dernier pacte européen a été partout violé à l'égard de la France, et les espérances que l'on pouvait fonder sur l'union générale se sont évanouies.

« Dans ce conflit d'intérêts divers, quel parti doit prendre la France? Modérée dans ses désirs, elle doit prouver qu'elle ne conserve aucune ambition personnelle. Éclairée dans sa politique, elle doit montrer à toutes les puissances qu'elle démêle parfaitement le jeu de leurs intrigues secrètes.

« Ferme dans ses résolutions, elle doit reprendre une attitude en rapport avec sa position actuelle et ne plus souffrir qu'on lui dicte des lois. Elle doit maintenir sa dignité comme sa force; inspirer aux autres cabinets une confiance sans bornes; éviter la guerre en Europe; l'éviter pour elle-même; conclure enfin un traité d'alliance solide et durable; montrer à la Russie qu'on connaît ses vues ambitieuses et que l'on saurait s'y opposer; s'allier cependant avec cette puissance plus qu'avec tout autre, en lui faisant sentir que

l'intérêt des deux États commande impérieusement cette union ; entretenir par ce moyen la jalousie de l'Angleterre contre la Russie et aussi celle de l'Autriche; se méfier de l'Angleterre et combattre l'accroissement de sa puissance ; enfin maintenir l'équilibre entre les diverses puissances de l'Europe ; mais l'idée qui doit dominer sa politique, c'est la conservation de la société : sa mission est de veiller en sentinelle sur les menées révolutionnaires, et de pousser, de temps en temps, le cri des veilles militaires : *Prenez garde à vous!* Il faut que l'Europe, prête incessamment à répondre à ce cri, se présente avec ses armes sur tous les points où l'hydre relève la tête; mais que nous sommes encore loin de cette heureuse entente si nécessaire au salut commun! L'état de l'Espagne, par exemple, n'est-il pas un véritable scandale? A-t-on calculé les suites de cet effrayant *laissez faire*, *laissez passer?* A-t-on oublié que les ménagements pusillanimes des puissances ont conduit Louis XVI à l'échafaud? Offrons au moins à ce pays voisin une chance de salut, en fournissant à des sujets fidèles le moyen de délivrer leur souverain. D'ailleurs, ne serait-il pas adroit, même dans nos intérêts, d'exécuter une forte diversion en Espagne, pour occuper chez eux les révolutionnaires, et les empêcher de venir troubler la France?

« Le temps change et modifie nos institutions. Le régime constitutionnel semble devenir le régime européen ; et la France qui l'a adopté ne peut chercher à le bannir de l'Espagne. Aussi convient-il à sa dignité comme à sa politique de se porter médiatrice entre un prince faible, qui veut le bonheur de ses peuples,

et une autorité puissante qui menace l'existence du trône et les jours du souverain. Malgré leurs protestations de respect, de fidélité, de dévouement, les cortès marchent ouvertement au régicide par la rébellion; et peut-être la plupart des députés ne s'apercevront-ils du chemin qu'ils ont fait, que lorsqu'il ne leur sera plus permis de rétrograder. La mort du souverain de l'Espagne deviendrait, comme celle de l'infortuné Louis XVI, le crime de la peur. Il n'y a pas de temps à perdre; tout retard est une honte, autant qu'une faute. Un nouveau forfait viendrait-il encore ensanglanter cette page de l'histoire? On pourrait en dire autant de la révolution du Portugal et de celle du Brésil. En accordant aux idées du siècle ce qu'il est impossible de leur refuser, il faut donner à ces différents peuples un gouvernement également fort et modéré; fortifier le pouvoir en prenant des garanties contre l'arbitraire, et en offrant en même temps des sûretés contre l'esprit de révolution qui domine les peuples.

« Voilà ce qui m'a paru pouvoir être dit sur la situation politique de l'Europe. Ce sont moins des soldats qu'il lui faut que des principes; ce sont moins des armes que des sentiments de justice et de modération.

« Il n'est pas encore temps d'examiner si la puissance ottomane ne devrait pas, plus tard, être repoussée de l'Europe, et s'il ne deviendra pas bientôt nécessaire de prendre un parti relativement à la Grèce; mais, dans cette supposition comme dans toutes, le parti qui serait pris devrait être convenu entre tous les souverains. Il est temps que les rois de l'Europe ne se laissent plus dicter la loi par leurs cabinets; il est temps qu'ils

remplacent la tortueuse politique de leurs agents par des procédés francs et loyaux.

« La France ne doit souffrir, sous aucun prétexte, l'intervention des ministres étrangers dans sa politique intérieure; ce point est un des plus essentiels, et le ministère français ne saurait montrer trop de caractère vis-à-vis des ambassadeurs des autres nations.

« Un gouvernement est fort lorsqu'il consent à le paraître; c'est la volonté qui fait la force; c'est une qualité indispensable dans un chef d'oser regarder en face le soldat qui est sous ses ordres. On pourrait dire que ce n'est pas une moins grande nécessité, pour un gouvernement, d'oser regarder en face tout ce qui l'entoure, c'est-à-dire de pénétrer les plus secrètes pensées de ses voisins; et de n'avoir pour eux, dans les relations politiques, que les égards de convenance, et non les ménagements de la faiblesse. »

Les lettres suivantes complètent ce que j'ai dit dans la pièce précédente de l'état de l'Espagne et de nos relations diplomatiques avec les différentes puissances de l'Europe.

A L'EMPEREUR ALEXANDRE

« 25 juin 1822,

« Sire,

« J'ai eu l'honneur de mander constamment à Votre Majesté qu'il ne fallait, pour faire cesser en France l'agitation morale et le désordre physique qui ont troublé ce pays depuis plusieurs années, que confier les rênes de l'État à des ministres franchement royalistes. Aussi, à cet état d'incertitude où la France

semblait placée par la coupable ambition de quelques hommes et l'entraînement insensé de quelques autres, voyons-nous succéder un état de choses tout différent.

« L'esprit véritable des Français s'est manifesté, dans la dernière session, par l'immense majorité qu'a obtenue le ministère. C'est encore en vain que l'on voudrait calomnier les sentiments des royalistes, et présenter la France comme un pays mécontent et prêt à s'embraser. Des factieux y travaillent, à la vérité; mais la masse du peuple les repousse. Il est rassurant pour l'Europe de voir une cause qui est vraiment la sienne, triompher en France par l'accord parfait du souverain avec son ministère, par sa sagesse, par le caractère qu'il déploie contre quelques hypocrites dont l'ingratitude a enfin arraché le masque, et surtout par la confiance absolue qu'il accorde à un homme dont l'Europe doit attendre le repos. L'habileté de M. de Villèle a su réduire à l'impossibilité de nuire une exagération que des prétentions mal fondées eussent rendue dangereuse. Jamais ministre n'avait pris jusque-là un pareil ascendant sur l'esprit des Chambres; ceux-même qui ne professent pas ses principes ont pour lui une estime, je dirai presque une confiance qu'ils avouent hautement. Il lui appartenait de rendre à la monarchie des hommes qui en étaient restés éloignés en tout. M. de Villèle est bien véritablement la tête de son ministère, qui ne pouvait en avoir une meilleure et une plus forte. Les ministres ont déployé modération, prudence, sagesse, justice et fermeté; ils ont franchement marché dans une ligne religieuse, monarchique et constitutionnelle. Arrivés au milieu de graves difficultés, ils ont imposé aux factieux, dans un mo-

ment où le désespoir de voir leurs projets déjoués leur faisait franchir toutes les bornes. Aussi la même inquiétude n'agite-t-elle plus les esprits; l'opinion, moins flottante, prend une direction plus favorable; et, parmi les incendies allumés par une malveillance aussi insensée que criminelle, les élections ont à peine causé quelque tumulte local et passager. Enfin l'État se replace peu à peu sur ses bases naturelles!

« Quelques changements indispensables s'effectuent insensiblement de la part du ministère, sans exciter d'effroi, parce qu'ils sont toujours indiqués par la plus stricte justice. Le ministère a tracé lui-même la route qu'il veut qu'on suive; et chacun, en y marchant, est sans crainte pour son existence. L'héritier du trône, et la manière dont les princes marchent vers le même but, et avec les mêmes moyens, excitent la colère des factieux; mais leur impuissance se signale par cette colère même. Pour que cette situation de force et de sagesse se perpétue, il faut que les souverains étrangers, après avoir bien connu l'état de la France et les vues de son gouvernement, lui accordent une confiance sans réserve. Il peut encore s'élever en France des troubles partiels; mais rien de véritablement sérieux, et qui ne puisse être prévenu ou promptement réprimé. L'esprit du soldat qui repousse partout la révolution, est un grand point de sécurité. Là, comme ailleurs, il existe une faction ardente pour détruire, qui travaille avec d'autant plus de persévérance qu'elle sait que le repos de l'Europe tient à celui de la France; mais aussi elle rencontre en France, plus que dans aucun autre pays, un obstacle invincible de la part de la masse de la nation.

« M. de Talleyrand ne voulait pas de l'alliance avec la Russie, parce qu'il lui était impossible de rompre avec la Révolution, et que le machiavélisme de l'Angleterre convenait mieux à sa politique.

« M. Decazes, maîtrisé par la faction, ne songeant qu'à gouverner, qu'à conserver le pouvoir, et surtout la faveur, ne recula pas devant les moyens qui lui parurent bons pour y parvenir; et il se servait des propres agents de la Russie pour tromper son gouvernement.

« M. de Richelieu voulait l'alliance avec la Russie; mais, constamment abusé par de perfides conseillers qui avaient sa confiance, il ne sut jamais l'établir sur des bases solides.

« Le nouveau ministère veut franchement cette alliance, et ses sentiments sont une garantie positive de ses intentions; aussi n'a-t-il pas perdu une seule occasion de le prouver dans ses opinions individuelles. C'est à la Russie à cimenter cet accord, en ne laissant plus aucune intrigue se glisser dans ses relations avec la France. La politique de ces deux grandes puissances doit être aussi franche que droite; et leur position territoriale, qui exclut toute espèce de rivalité, est un puissant motif d'union et de sécurité. Le caractère moral et religieux du ministère ne l'entraîne-t-il pas nécessairement vers un prince qui, comme l'empereur Alexandre, travaille avec une noble persévérance à la régénération morale du continent?

« Je dirai un mot de la médiation de l'Autriche et de l'Angleterre à Constantinople. L'alliance de l'Autriche avec la Russie rend certainement le Divan soupçonneux sur les motifs qui font agir cette pre-

mière puissance; et la bonne intelligence de l'Angleterre avec le gouvernement de Votre Majesté, dans ces derniers moments, a dû rendre la médiation de l'Angleterre incertaine et presque douteuse. La France aurait prévenu la défiance d'une puissance ombrageuse comme est la Porte; tant il est vrai que l'intérêt de l'Europe, et principalement celui de la Russie, est de voir la France prendre une part active dans toutes les grandes négociations. D'ailleurs, le caractère de Louis XVIII, son imperturbable justice, la loyauté de ses ministres, et la situation même de la France, doivent laisser toute sécurité aux souverains. Son gouvernement, éloigné de toute ambition, ne cherche qu'à effacer les traces du passé.

« La session qui va s'ouvrir est un des plus grands actes de force, et l'un des plus importants qu'ait pu tenter le ministère : aussi a-t-il étonné la faction elle-même.

« Tant que M. de Richelieu a existé, l'espérance de ressaisir le pouvoir forçait la faction à une apparence de modération qui lui servait à dissimuler ses véritables sentiments ; aussi, à présent qu'il n'est plus, a-t-elle jeté toute espèce de masque, et vient-on de voir le dernier ministère se jeter avec la révolution dans la plus criminelle opposition.

« Cette violence annonce une session orageuse; mais tous les efforts de la révolution échoueront contre l'union des royalistes, et la sagesse du ministère.

« La nomination de M. de Frayssinous comme grand maître de l'Université a réjoui tous les amis de l'ordre.

« Il m'est impossible, en finissant, de ne pas dire

un mot de la dernière séance de la Chambre des députés, où M. de Villèle s'est montré vraiment puissant par le budget qu'il a apporté. On voyait, d'un côté le peu de bonne foi des derniers ministres dissimulant un arriéré de soixante millions; et de l'autre côté, cette franchise imperturbable qui ne dissimule rien, et qui aborde toutes les questions.

« On a reconnu aussi, dans la manière dont ce budget est établi, un talent, une précision et une netteté remarquables.

« MM. Laffitte et Casimir Périer disaient après la séance: « C'est l'homme le plus fort en finances que « nous ayons encore vu. » Jamais budget ne fut écouté avec un silence plus respectueux; et la confiance est telle, que cet arriéré découvert tout d'un coup n'a pas fait baisser les fonds! Je répète que cet état de la France, loin d'être alarmant pour l'Europe dans la situation actuelle des choses, est la plus sûre garantie de son repos; et cependant il est facile de lire sur la figure des ambassadeurs étrangers quel déplaisir ils en éprouvent : c'est un travers fâcheux de leur esprit : Dieu veuille qu'il ne soit pas imité par leurs souverains!

« Je suis, etc. »

CHAPITRE XVII

Nous arrivons aux affaires du congrès de Vérone. Il ne s'était agi que très-incidemment de l'Espagne dans les conférences officielles de Laybach et de Troppau: tout s'y était passé en conversations; mais les hautes puissances étaient convenues de se réunir prochainement pour aviser aux moyens de porter remède aux maux de la Péninsule. Depuis cette époque, la position de l'Europe s'était compliquée. Appuyée par les sympathies religieuses de la Russie, l'insurrection grecque grandissait; les principautés de la Moldavie et de la Valachie étaient envahies par les troupes ottomanes; des populations entières de Grecs s'étaient réfugiées sur le territoire russe; l'ambassadeur du czar était insulté: que de raisons pour décider l'intervention armée de la Russie. L'Autriche était effrayée de ses dispositions: elle avait porté son armée sur la frontière à cent mille hommes, et M. de Metternich s'était offert comme médiateur à l'autocrate.

L'Angleterre s'unissait à l'Autriche pour empêcher des hostilités qui pouvaient amener l'aigle russe à Constantinople. Lord Wellington, en passant à Paris, avait fait de grands efforts pour engager le cabinet français à se rapprocher de l'Autriche et de l'Angleterre, afin de tenter une démarche commune auprès de l'empereur Alexandre. Le ministère s'était contenté d'envoyer une escadre dans le Levant; et son ambassadeur à Constantinople, M. de Latour-Maubourg, recevait pour instructions l'ordre de faire sentir à la Porte la nécessité de s'entendre avec la Russie. MM. de Metternich, de Tatischoff et de Caraman pour la France, appelèrent un congrès où toutes les questions seraient examinées et résolues. Le gouvernement français demandait la prompte évacuation des troupes autrichiennes qui occupaient le Piémont; mais sa plus grande préoccupation était la révolution espagnole. L'Espagne servait de refuge à tous les révolutionnaires de France et d'Italie: la presse insultait quotidiennement les Bourbons: des tentatives avaient été faites sur les frontières. ......Enfin l'on ne pouvait souffrir une révolution à ses portes. Quand on veut sauver sa maison de l'incendie, il faut d'abord en préserver celle de son voisin.

Le caractère comme les antécédents de M. de Villèle inspiraient une grande confiance à la masse des Français; mais quelques royalistes, impatients, ambitieux, ou peu réfléchis, s'irritaient d'une prudence ou d'une lenteur qu'ils qualifiaient plus rigoureusement, et se rallièrent plus spécialement à M. de Montmorency, qui en fut flatté : on annonçait le congrès qui devait se tenir à Vérone; le choix de la personne

qui devait y être envoyée était important, et M. de Montmorency attachait un très-grand prix à y aller. Quelle que fût la position sociale de cet envoyé, il va sans dire qu'il devait suivre les instructions qui lui seraient données... M. de Montmorency, sans être opposé à M. de Villèle, différait avec lui sur quelques points; il paraissait au moins en différer, et, plus que lui, il caressait les étrangers. Les étrangers en revanche l'entouraient avec toutes sortes d'assiduités, et, par leurs compliments et par leurs éloges, ils lui inspiraient pour lui-même plus de confiance et de sécurité.

Depuis quelque temps, la Péninsule se trouvait embrasée; la révolution la disputait à la légitimité, et quelques Français étaient allés soutenir ce commencement d'établissement révolutionnaire. M. de Villèle était peut-être convaincu que la guerre finirait par avoir lieu; et il aurait bien voulu qu'on s'y préparât, tout en souhaitant que les préparatifs devinssent inutiles; mais, comme ministre des finances, il ne voulait pas prendre sur lui la responsabilité d'une entreprise pareille; et cependant le poids des affaires reposait entièrement sur lui. Peut-être encore croyait-il qu'un moyen de rendre cette guerre plus populaire était de s'y opposer plus longtemps.

Ce que je dis et ce que j'aurai à dire dans cette occasion et dans quelques occasions subséquentes du caractère et des hésitations de M. de Villèle ne saurait détruire ni même inculper les hautes capacités que nous avions reconnues en lui, qui le faisaient et le font encore considérer par moi comme l'homme indispensable, comme l'homme de France le plus propre à

bien conduire les affaires de la France. Quelque dissentiment qui se soit manifesté entre M. de Villèle et moi, mon opinion à cet égard n'est point changée et ne changera jamais; et si, lorsque, sans lui et même malgré lui, nous employions tous nos efforts à le faire arriver à la tête du ministère, j'exprimais pour les talents et le caractère de M. de Villèle une admiration plus complète, ce n'est pas que nous n'eussions déjà remarqué ce que je dis aujourd'hui : c'est que, dans la situation des personnes et des choses alors, il était naturel d'augmenter la somme des qualités et d'affaiblir celle des inconvénients; la perfection n'est point de ce monde, et ce n'est pas tout refuser à un homme, que de ne pas lui tout accorder. Dans la distribution des facultés humaines, le partage de M. de Villèle m'a toujours paru assez beau pour contenter les plus difficiles; c'est pour cela, et dans la vue des avantages que mon pays pouvait retirer des grandes qualités de cet homme d'État, que j'ai employé tout le crédit de ma position, et toute l'influence de madame du Cayla pour contribuer à son élévation. Qui pourrait nous le reprocher? Qui pourrait le lui reprocher à lui-même? La prospérité de la France, sous son administration, nous a justifiés et au delà. Mais, encore une fois, mon admiration pour lui ne saurait être de l'aveuglement, et mon dévouement de la servitude. J'apprécie trop M. de Villèle pour croire qu'il ait pu m'estimer, si j'avais été autrement; et Dieu, en me créant ainsi, ne m'a point créé servile.

Quoiqu'il en fût donc de la situation des affaires publiques, de la position du Trésor, ou du caractère particulier de M. de Villèle, toujours est-il que, dans

ce moment, il ne croyait pas qu'on dût mener vivement les choses, et précipiter la France dans une guerre que, selon lui, elle devait faire seule. L'affaire finit par aller dans cette voie, et madame du Cayla, dont le bon sens et le patriotisme monarchique étaient toujours en avant de toutes les questions qui pouvaient intéresser la royauté et la gloire nationale, redoubla d'efforts pour démontrer à Louis XVIII combien il était important, au moyen d'une expédition si juste, de saisir cette occasion de donner au roi et à la France une armée que le pays a, tout à la fois, le besoin et l'amour-propre d'avoir toujours sous les armes. Les étrangers croyaient la France entièrement désunie et désarmée; ils auraient pu en abuser.

C'est au milieu de ces fluctuations de l'opinion publique et de résistance calculée que M. de Montmorency partit pour le congrès de Vérone. Il y arriva convaincu que les instructions qu'il avait reçues n'étaient pas suffisantes; mais il voulut les suivre par conscience, et il le tenta d'abord de bonne foi. On comprendra facilement les avances que lui firent les étrangers; sa loyauté, son caractère charmaient les souverains; enivré par les soins extraordinaires dont il était entouré, il se laissa aller à croire qu'il y avait impossibilité de suivre les instructions qui lui avaient été données, et il ne suivit plus que ses impulsions personnelles, toujours loyales et nobles. M. de Villèle s'en aperçut, avec un mécontentement qu'il espérait ne point laisser apercevoir. M. de Montmorency se montra de son côté mécontent de ses relations; et il fut facile de prévoir les suites funestes de cette disposition réciproque. Un moyen d'inspirer à M. de Villèle plus

de décision et de l'obliger à se mêler davantage des affaires générales était de le nommer président du conseil. On ne savait jamais lequel des ministres viendrait rendre compte au roi des affaires; et tous les jours chaque ministre, en sortant de chez le roi, espérait devenir ministre influent dans ses conseils; il en résultait une confusion vraiment dangereuse qui ne permettait plus d'hésiter. M. de Villèle en sentait la nécessité; mais il remettait de jour en jour à en parler au roi, comme on l'en conjurait; et ce fut sans lui, mais non malgré lui, que l'on décida Sa Majesté à lui remettre la présidence.

Voulant à tout prix éviter une brouille entre M. de Montmorency et M. de Villèle, j'offris à ce dernier de quitter Paris, malgré tous les motifs qui devaient m'y retenir, pour me rendre à Vérone, auprès de M. de Montmorency. J'insistai; M. de Villèle s'y opposa formellement.

Les lettres suivantes, adressées à M. de Montmorency pendant son séjour à Vérone, prouveront que je comprenais les difficultés de la situation, et que je n'ai rien omis de ce qui pouvait les faire disparaître.

A M. LE VICOMTE DE MONTMORENCY

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CONGRÈS DE VÉRONE.

« Paris, 5 septembre 1822.

« Le duc de Rohan va bientôt aller vous retrouver, cher et noble père; je veux qu'il vous porte l'expression de ma tendresse..... J'y joindrai quelques réflexions sur les affaires du moment; mais, auparavant,

un mot de ma tout aimable femme, qui me reprochait de ne pas causer assez souvent avec vous en toute confiance et abandon, me décide à une courte explication.

« Vous avez regretté de ne pas avoir eu un entretien avec moi avant votre départ : je le regrette moi-même, et mon opinion personnelle sur la présidence que le roi vient d'accorder à M. de Villèle vous aura prouvé que, quand il s'agit des intérêts de mon pays et de ceux du roi, je sais faire taire mon cœur. Je vous connais assez, cher et noble père, pour penser que vous m'en estimerez davantage. Un homme, semble avoir été destiné providentiellement à la mission qu'il accomplit en France. Pour qu'il puisse la mener à bonne fin, il faut qu'il ait autant de force et de pouvoir que notre forme de gouvernement permet de lui en confier. Le vicomte de Montmorency est trop bien apprécié de tous ceux qui l'entourent, pour qu'on puisse un instant penser qu'il eût été d'un avis contraire; et tout ce qui est personnel se détruit, s'anéantit dans un cœur aussi généreux, devant des intérêts aussi graves. Les circonstances sont très-graves en effet; et il faut, pour n'être point écrasé par elles, réunir en soi-même toutes les conditions nécessaires pour les surmonter.

« Le roi, en vous envoyant au congrès de Vérone, dans un moment aussi important pour la France et pour l'Europe, vous a témoigné une confiance dont il est permis d'être fier; et M. de Villèle, en opinant pour que vous vous y rendiez, a prouvé à quel point il désirait vous être agréable, et surtout à quel point il comptait sur votre loyauté. C'est un bien grand engagement que vous avez pris; mais aucun de nous ne

doute que vous ne justifiiez toutes les espérances que la France et vos amis ont conçues de votre mission. Cependant le roi vient de nommer M. de Villèle président du conseil. Vous éprouverez, cher et noble père, un premier sentiment de légère contrariété que vous étoufferez en pensant surtout au rôle que vous êtes appelé à jouer en ce moment. Vous remarquerez à quel point il est nécessaire que cet acte de la volonté du roi soit présenté par vous-même aux souverains, comme une mesure aussi sage que nécessaire et opportune. Ce sont les pensées, les vues, c'est le système de M. de Villèle, que le roi avoue, reconnaît et embrasse hautement et franchement. Croyez que cet acte de la puissante confiance du roi aura des résultats bien plus importants que vous ne pourriez le calculer d'abord.

« Mais d'ailleurs n'est-ce donc pas M. de Villèle qui a formé ce ministère ? N'est-ce pas lui qui en est l'âme? N'est-ce pas son avis, d'après vous-même, qui prédomine presque toujours? En un mot, ce ministère, et même un ministère quelconque, pourrait-il aller sans lui? N'était-il donc pas alors indiqué, essentiel, indispensable qu'il en fût le président de droit? Vous concevez ainsi, cher et noble père, combien votre position serait fausse, si vous aviez un instant l'air de n'être pas de cet avis, et combien elle reste convenable et digne, si vous l'approuvez ouvertement! J'oserai ajouter que c'est un devoir : autrement vous sembleriez dire à l'Europe : « Le conseil du roi est divisé. » Par là vous donneriez beau jeu aux cabinets qui travaillent à cette division. Vous ne serez pas même porté à croire qu'il y a quelque inconvénient à ce que la présidence ne soit pas accompagnée de la pairie, et que

cela sera choquant pour la Chambre haute. Il va de reste qu'il n'y a aucune raison pour que le président du conseil soit nécessairement pris parmi les pairs de France; et qu'il suffirait même que cette Chambre le regardât comme un droit pour que Sa Majesté lui prouvât, par cet acte, que sa volonté royale est au-dessus des prétentions exclusives d'un corps de l'État, qui ne peut avoir de prérogatives en dehors de celles qui lui sont réservées par les institutions, et surtout en ce qui touche le conseil de Sa Majesté.

« Mais, en outre, M. de Villèle acquiert par là plus d'influence encore dans la Chambre des députés, et véritablement il n'a rien à désirer pour la Chambre du Luxembourg. C'est donc cette mesure, telle qu'elle est, qu'il semble que vous devez soutenir et approuver hautement. Tout ce qui a dans l'âme un peu de générosité vous trouvera ainsi bien plus grand qu'en étant président vous-même. Je viens à la politique générale.

« C'est le moment où il faut lui donner d'autres bases, et ce beau rôle, cher et noble père, vous est en partie réservé; mais ce n'est pas avec de vieux courtisans et des routiniers d'intrigues dont la politique déloyale, égoïste, ténébreuse, toute dépouillée de moralité, n'a jamais vu dans le bien public que son intérêt personnel; dont les vues étroites et intéressées n'ont pas pu ou voulu comprendre encore que c'était véritablement d'un système général qu'il fallait s'occuper pour l'Europe, système qu'ils ont tracé sur le papier, et qu'ils n'ont pas mis en action; ce n'est pas avec de tels hommes, dis-je, que vous parviendrez jamais à un résultat aussi honorable qu'important; mais, cher et noble père, votre caractère si plein de grâce, si franc,

si élevé, doit avoir un autre succès auprès des souverains; et heureusement pour vous comme pour moi, il aurait peut-être quelque désavantage auprès des cabinets. C'est donc sur l'esprit des souverains qu'il faut agir : il faut élever leurs pensées au-dessus de ce cercle d'idées vulgaires, dans lesquelles on les tient renfermés depuis trop longtemps; il faut leur faire adopter ces hautes et puissantes maximes dont le principe est éternel, et qui deviennent les seules véritables garanties du repos des peuples. Jamais réunion de rois n'a offert, à ce sujet, de plus faciles moyens; et leurs caractères personnels rendent possible aujourd'hui ce qui ne l'eût été dans aucun autre temps peut-être. L'empereur Alexandre est celui surtout vers lequel, dans mon opinion, doivent se diriger tous vos efforts. C'est avec lui qu'il est de notre intérêt de fonder une alliance solide et durable. C'est ainsi que nous pouvons mener l'Europe.

« Mais, dira-t-on, on peut craindre l'accroissement de sa puissance. Si vous lui laissez faire la guerre, c'est bien alors que vous devez craindre cet accroissement, car la guerre est pour lui un moyen certain de s'agrandir. La paix, au contraire, lui laisse une occupation intérieure qui bornerait les vues ambitieuses qu'il pourrait avoir. Alexandre vise maintenant à une gloire plus louable que celle des armes, et je crois que vous pourrez tirer un parti infini de la hauteur de ses pensées. Il a de l'incertitude, il faut le fixer; et, pour cela, lui inspirer une confiance absolue dans nous, dans notre politique et, surtout, dans l'esprit et le caractère de Louis XVIII; lui montrer la France hors de toute ambition particulière, et décidée seulement

à maintenir l'intégrité de son territoire, et à travailler à la paix générale. Si vous me demandez quel serait, en résumé, le résultat que je voudrais que l'on obtînt du congrès; le voici, tel que je l'entends :

« 1° Faire reprendre à la France la place qu'elle doit occuper parmi les puissances de l'Europe.

« 2° Justifier cette noble France, si longtemps calomniée aux yeux de l'étranger, vraiment égaré sur ce point, par les actes et les écrits de la faction révolutionnaire; montrer le véritable esprit de la nation; apprécier et faire connaître les sentiments réels des Français; prouver que, malgré l'influence et les écarts antérieurs, il reste en France assez d'éléments d'honnêteté, de force, d'amour du bien public, pour que ces éléments soutenus et mis en action, puissent encore arrêter les efforts d'une révolution plus menaçante naguères qu'elle ne l'est aujourd'hui que son mouvement est comprimé.

« 3° Ce sont les ambassadeurs étrangers en France qui travaillent constamment à représenter notre pays comme entièrement livré aux idées révolutionnaires; tandis qu'il est vrai que ce n'est qu'un petit nombre de factieux qui ne trouvent même les moyens de s'agiter et de faire quelque illusion, que quand ils sont protégés et encouragés par des influences plus élevées; donc, ouvrir les yeux des souverains sur les intrigues de leurs cabinets, sur la marche perfide de leurs agents..... Est-il possible de parvenir jamais à étouffer complétement les agitations de l'intérieur, tant que nous aurons parmi nous des agents occupés sans cesse à les fomenter? Est-il digne, est-il convenable, est-il possible que la France soit obligée de souffrir,

dans ses propres affaires, l'intervention cachée et quelquefois visible des ministres étrangers? Et encore je passe sous silence les différentes suppositions qui ont été faites précédemment par rapport à leurs liaisons, et même à leurs intérêts.

« 4° Éveiller surtout l'attention des souverains sur la politique de l'Angleterre, politique toute de troubles, d'envahissement et d'exclusion.

« 5° Obtenir des garanties contre une plus longue oppression des Grecs; mais éviter avec le plus grand soin tout prétexte de guerre pour la Russie; convenir qu'il viendra peut-être une époque à laquelle il sera de la dignité comme de l'intérêt de l'Europe de ne pas souffrir chez elle un pouvoir aussi absurde et aussi tyrannique que l'est celui des Turcs; mais que le moment n'est pas arrivé, et que les mesures à prendre quand il sera venu, doivent être prises d'accord.

« 6° Tendre à l'évacuation du Piémont, que menacent l'accroissement, la persévérance et le jeu caché de l'Autriche; faire diminuer les subsides imposés à Naples; demander la retraite d'une partie des troupes d'occupation, en en laissant assez, toutefois, pour répondre à une révolution toujours menaçante dans ce pays.

« 7° Apprécier l'état de l'Espagne; faire juger si les efforts sortis de son propre sein sont suffisants, ou s'il convient de porter à la cause monarchique un secours direct et extérieur; s'il est impossible de rien attendre d'efficace des efforts isolés des royalistes espagnols, une grande intervention semble devoir être mise en avant.

« 8° Et, j'y reviens encore, chercher surtout à éta-

blir entre les souverains, pour le bonheur des peuples, unité de pensées, de sentiments, de volonté; les tenir en éveil contre la marche de leurs agents, et contre les ressorts de la politique anglaise; enfin, leur inspirer pour la France l'estime et la confiance qu'elle mérite, car c'est la France qui doit être le point d'union, de force et de sécurité pour toute la famille européenne.

« Voilà toutes mes pensées, cher et noble père, comme tous mes sentiments. Vous devez de l'indulgence aux unes, de bons conseils aux autres, et vous rendrez justice à un cœur qui vous est tendrement attaché. »

A M. LE VICOMTE DE MONTMORENCY

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CONGRÈS DE VÉRONE.

« Paris, 23 septembre, 1822.

« Je reçois à l'instant même votre lettre tout aimable, cher et noble père, et comme je sais qu'un courrier va vous être expédié, je veux vous répondre sur-le-champ quelques mots, et vous remercier d'abord d'une amitié à laquelle vous me trouverez toujours extrêmement sensible.

« Vous me faites un reproche qui n'est pas fondé. Qu'aurais-je pu vous dire? Vous parler de mes prévisions sur la présidence? vous ne les eussiez point partagées, à ce que je vois; et, comme un cœur facile vient toujours au secours d'un cœur qui souffre, vous eussiez voulu me prouver que j'avais tort; je n'avais qu'une opinion à vous offrir; il était donc bien plus simple de me taire, en cherchant moi-même à m'ha-

bituer à une pensée qui pouvait vous être pénible, et quoiqu'il pût m'en coûter, car vous savez qu'il n'y a pour moi qu'un seul motif et qu'un seul but : le service du roi et du pays.

« Vous désirez connaître sur le fait de la présidence les idées de mon père, qui vous envoie mille amitiés. Il pense comme moi que la nomination d'un président du conseil était indispensable, et qu'il était bien difficile qu'on en choisît un autre que celui qui avait formé ce conseil, et qui, de fait, en était déjà le chef. Le résultat d'ailleurs est déjà tel qu'il n'est plus possible d'en nier les salutaires effets.

« Vous faites à M. de Villèle un reproche qui n'est pas plus fondé. Supposez (ce que j'ignore) que le roi lui en eût parlé, en le lui confiant, comme à vous, pouvait-il en parler plus que vous qui n'en aviez rien dit? Je puis vous garantir que ce n'est pas, certes, un sentiment d'ambition personnelle qui l'y a porté; il eût bien plutôt travaillé à s'en éloigner lui-même ; il était peut-être le seul du conseil qui ne le désirât pas ; mais, encore une fois, il n'était pas libre de trahir la confiance du roi. Je vous répéterai toujours qu'il y a des gens à qui vous vous confiez, et qui vous font bien du tort ; ce n'est pas à votre gendre, malheureusement; il se tait le plus souvent avec vous ; c'est ce qu'il a de mieux à faire, convenez-en ; et à sa place, vous en feriez autant. A votre entrée au ministère, il n'en était pas ainsi ; mais je vis bien vite que vous n'éloigneriez pas de vous ce petit cercle d'hommes qui vous entourent, et qui, seuls, font tout le mal. Ma voix aurait crié dans le désert; il me serait peut-être trop facile de vous prouver que plus d'une fois mon cœur ne fut pas

généreux à demi; mais il me suffit de pouvoir me rendre cette justice à moi-même; je ne chercherai jamais à me la faire rendre par d'autres, même par vous.

« Hier soir encore j'ai causé longtemps de vous avec M. de Villèle, et je vous assure qu'il vous serait facile de vous entendre, si vous le vouliez; mais il faudrait pour cela vous séparer d'un entourage qui a sur vous bien plus d'influence que vous ne le supposez vous-même. Je devine le langage différent qui vous sera tenu de tous les côtés; vous le repousserez d'abord, parce que votre noble cœur vous y portera; mais il n'en aura pas moins fait une impression qui se reproduira plus tard, je le crains.

« Ces inconvénients que vous croyez apercevoir dans la présidence ne sont, permettez-moi de vous le dire, que dans quelques imaginations; et les avantages sont positifs et immenses. J'ignore si vous vous faisiez assez d'illusions pour ne pas voir la situation vraiment fâcheuse dans laquelle nous nous trouvions naguères; mais j'avoue que j'en étais vivement alarmé. Tous les obstacles ne sont pas et ne peuvent être si promptement levés; mais il est vrai de dire qu'ils s'aplanissent tous les jours, et qu'enfin nous marchons, ce que nous ne faisions pas.

« Je regrette cette fin de lettre au roi, et cette autre lettre à M. de Villèle dont je n'ai pas même encore entendu parler. Pourquoi vous regarder comme personnellement atteint dans un acte si évidemment utile au pays? J'aurais désiré, tout au contraire, que vous l'eussiez loué hautement, approuvé, presque conseillé. Je voudrais que, partout, mon beau-père jouât un rôle digne de son noble caractère.

« Je vois avec peine qu'une des choses que vous regardez comme ne devant être qu'effleurée, est précisément une de celles que je regarde, moi, comme fort importante à traiter dans les relations particulières; je veux dire celle des ambassadeurs étrangers chez nous. Cette question, bien grave, dans ma pensée, tient à notre dignité comme à notre repos. Il me semble qu'il serait urgent de ne pas la perdre de vue.

« Je m'effraye que vous voyiez si peu l'empereur Alexandre; c'est sa conquête qu'il serait important de faire, et que je vous souhaite de tout mon cœur. On pourrait compter sur lui bien plus que sur l'Autriche. Dans mon opinion, c'est sur la Russie que nous devons appuyer principalement notre politique; et c'est la France qui doit être le lien indissoluble du traité européen qui enfin permettra d'enlever tout espoir à l'esprit révolutionnaire.

« Je n'ai pas trouvé M. de Villèle aussi éloigné des secours, quant à l'Espagne, que vous paraissez le supposer. C'est d'ailleurs mon opinion positive (et vous savez que je ne la tais à personne, lorsque je crois utile de la dire), que la guerre faite par nous, depuis du temps, comme quelques gens y poussaient, eût été fatale. Je crois que nous ne devons point faire de cette affaire une cause personnelle, mais bien une cause d'ordre social, d'utilité, de dignité, de devoir général. C'est ainsi que je l'envisage, et ce qui me fera répéter sans cesse qu'il faut convaincre les souverains que, partout où la révolution essaye de lever la tête, ils doivent se réunir pour la comprimer.

« Adieu, cher et noble père. Point de démission et accord parfait. Tout le monde y est disposé, et vous

devez être comme tout le monde. Mais je vous dirai avec la même franchise que, quoique vraiment touché des sentiments exprimés dans votre lettre, je n'y vois pas, malheureusement, assez de dispositions à cet accord parfait qui me paraît si désirable.

« Adieu, je vous embrasse tendrement et respectueusement. »

A M. LE VICOMTE DE MONTMORENCY

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CONGRÈS DE VÉRONE.

« 23 octobre 1822.

« Malheureusement vous ne croyez pas toujours votre gendre dans les choses qui contrarient vos idées; aussi le sujet dont je viens vous entretenir est tellement grave, que je vous supplie de m'accorder une entière confiance. Quoi que l'on puisse vous dire ou vous écrire par le même courrier, veuillez n'ajouter foi qu'à mes paroles. Vous connaissez assez, je l'espère du moins, ma loyauté pour croire que je suis incapable de vous tromper; et vous me supposez peut-être assez clairvoyant pour ne pas me tromper moi-même, surtout sur les choses que je vous donne comme certaines. D'abord il est impossible d'être plus aimable et dans des dispositions plus parfaites que M. de Villèle ne se trouve vis-à-vis de vous : extrêmement content de ses rapports comme de sa correspondance avec vous; sentant que votre présence est indispensable là-bas, et cependant désirant votre retour; bien décidé à établir avec vous les relations les plus amicales et les plus franches; n'ayant après cela aucune idée d'envahissement sur votre mi-

nistère, pas la moindre; désirant et voulant s'entendre surtout avec vous. S'il n'en était pas ainsi, ce que je suis loin de prévoir, rappelez-vous, cher et noble père, que ce serait entièrement votre faute, car je connais trop bien les dispositions, d'un côté du moins, pour pouvoir m'y tromper. Ce préambule était nécessaire : veuillez bien y ajouter foi sans restriction. Vous devez avoir pu juger que, sans aucun intérêt personnel, je n'avais qu'une pensée, qu'un besoin : c'est le bien de mon pays, et il y va ici de son repos, de son bonheur, de sa gloire, de la vôtre enfin. Une immense responsabilité pèse sur M. de Villèle. Il est simple, il est de droit qu'il tienne à son système, à ses idées; mais ici encore (et j'en juge d'après lui du moins), vous êtes, dans ce moment, parfaitement d'accord, et il se loue constamment de la manière dont vous secondez ses vues; il met dans sa correspondance un soin et une exactitude que vous devez remarquer.

« Je vous mandais, il y a quelque temps : votre ministère a besoin d'être organisé : j'étais loin de me tromper, et je ne prévoyais pas que des abus inouïs de lettres seraient bientôt commis. Votre ministère n'est pas à vous et M..... y commandera tant que vous n'aurez pas réformé quelques hommes! Il est téméraire de conserver pour intimes les intimes de ses prédécesseurs. M. de Villèle vient de se trouver dans la nécessité de prendre, jusqu'à votre retour, quelques mesures commandées par la nécessité comme par l'intérêt du pays; et celui même du portefeuille dont vous êtes chargé. Il faut que tout marche, et il est impossible de se dissimuler que nous n'en étions pas là, il y a quelques mois.

« Il m'est revenu que vous étiez loin d'avoir fait des frais inutiles vis-à-vis des souverains, ce qui m'a charmé; continuez, cher et noble père; c'est là ce qui seul pourra assurer vos succès et ceux de votre importante mission. Mais arrivons à la grande question, celle sur laquelle il m'est pénible de vous éclairer; c'est un devoir que mon cœur m'impose vis-à-vis de vous, et ma conscience vis-à-vis de mon pays. Je n'hésite pas.

« Il y a contre vous une puissante intrigue pour vous amener, par n'importe quel moyen, à donner votre démission; et l'on se servira, pour y parvenir, des voies les plus détournées, et de ceux même, parmi les gens qui vous aiment sincèrement, dont on sera parvenu à faire des dupes.

« Cette intrigue, grâce à Dieu, échouera; mais il est indispensable que vous la connaissiez telle qu'elle est. On veut votre place, à quelque prix que ce soit : on la veut pour M. de B..... qui ne paraît pas : les autres jouent pour lui, espérant se servir, un jour, dans leur intérêt, d'un homme qu'ils auront amené au ministère. Ils échoueront pour le résultat; n'allez pas donner le moindre fondement à leurs démarches, ni à leurs espérances, en écoutant le perfide langage de leur amitié, et de leur désintéressement pour vous. C'est une intrigue de cour que favorisent cependant des influences étrangères, jalouses de voir la France marcher tous les jours vers une situation tranquille.

« Dois-je vous dire que ceux que vous croyez le plus vos amis ou amies donnent dans cette coupable menée? Le ministère, disent-ils, ne vous va pas; M. de B..... est le seul homme qui puisse défendre

les intérêts et la gloire de son pays; et c'est le ministère de la maison du roi qui vous convient; donnez-leur un démenti, et prouvez que les intérêts de la France, de son repos, de sa gloire, de ses rapports vis-à-vis d'elle-même et vis-à-vis de l'étranger, que les intérêts de la morale et de la véritable politique, les garanties réciproques nécessaires, les rapports des différentes puissances, les devoirs imposés par l'intérêt commun, que les intérêts enfin de la Sainte-Alliance, de cette si noble, si utile et si belle institution, ne pouvaient être confiés à des mains plus dignes de les faire valoir que celles de l'heureux descendant du premier baron chrétien.

« Selon moi, ce qu'il faut demander toujours et avant tout, ce sont de nouvelles bases à la politique de l'Europe; le traité de la Sainte-Alliance, devenu règle positive de conduite pour tous les souverains; toutes les questions traitées par l'intérêt général, et non par l'intérêt particulier; toutes les puissances suivant la même règle de conduite et forcées à marcher ensemble et parfaitement d'accord; une décision prompte prise pour l'Espagne comme pour le Portugal; et enfin un système général, absolu et positif, en dépit de tous les cabinets, et par l'entremise seule des souverains. C'est en mettant leur loyauté en jeu; c'est en parlant à leur âme que vous réussirez. Quel rôle important et utile jouera enfin la France replacée parmi les nations, comme puissance influente! et quelle influence conservatrice et régénératrice! quel noble rôle aussi aura joué celui qui aura été chargé de la représenter, en discutant les intérêts de l'Europe!

« Croyez, etc., etc., etc. »

A M. LE VICOMTE DE MONTMORENCY

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AU CONGRÈS DE VÉRONE.

« 15 octobre 1822.

« J'ai su hier par M. de Villèle, cher père, qu'il vous expédiait un courrier ce soir. J'en profite pour vous écrire un peu plus à mon aise. Je n'ai point encore aperçu M. B....., arrivé en très-bonne santé, cependant; mon service m'en a empêché. Tout ce qui vous appartient se porte bien, et l'on désire votre retour. Je soutiens l'opinion de ceux que leur cœur rend un peu faibles : et moi je dis que votre départ de là-bas serait entièrement inconvenant pour vous, si auparavant il n'y avait pas sur les points importants des décisions prises très-positivement, par exemple, sur l'Espagne, situation qui doit occuper l'Europe, presque avant tout. Voici quelle est mon opinion :

« Du congrès doit partir, plus tôt que plus tard, une députation au nom de toutes les puissances; elle doit s'adresser au roi ainsi qu'aux Cortès. Quant aux propositions à faire, je me reporte à mes écrits précédents : On doit exiger de part et d'autre; laisser infiniment peu de temps pour délibérer; en cas de refus, tous les ambassadeurs doivent quitter immédiatement l'Espagne, laissant, au nom de leurs souverains réunis, une protestation. Cette protestation doit être un monument pour l'histoire : elle doit être signée par tous, et contenir les menaces les plus positives, dans le cas où les jours de la famille royale courraient le moindre danger. Alors, quelle sera la conduite des puissances? La France devra ouvrir ses frontières et fournir ou-

vertement des secours de toute espèce aux royalistes; et l'Europe la suivra dans cette voie. On verrait ensuite venir les événements, se tenant prêts à entrer s'il était nécessaire. Si cela arrivait, il faudrait bien se garder de donner passage sur notre territoire aux armées étrangères qui y seraient envoyées. Une armée russe très-forte devrait en même temps se disposer à s'embarquer pour être portée sur les frontières d'Espagne. Surtout, de la décision, les tâtonnements seraient du plus mauvais effet.

« Ces démarches, dans mon opinion, doivent tarder aussi peu que possible. Qu'espérer en attendant? Tous les jours, de nouveaux excès dont on aurait ensuite toute la responsabilité; si l'on veut agir, tout retard est devenu impossible.

« Je n'ai jamais vu les affaires d'Espagne que sous le point de vue de la dignité de la France, et de ceux qui la représentent au congrès; et je répéterai : au nom du repos de l'Europe, qu'une décision prompte et positive soit prise! plus d'indécision entre la révolution et l'ordre! que la Sainte-Alliance ne soit plus, enfin, un vain mot! mais que les effets s'en fassent aussitôt sentir, du moment que l'ordre semble être troublé sur un point! que la France reprenne le rang qui lui convient, et devienne par vous le principal mobile et de tout ce qui est bien, généreux, moral! Changez la base de cette politique astucieuse qui ne fait que des dupes, et ne fonde rien de solide! Méfiez-vous, je vous en conjure, des agents de P....., qui vous entourent, et n'espérez jamais travailler à rétablir l'ordre et à arrêter les prétentions dévastatrices des révolutions, avec ceux même qui les regardent comme

une égide, les suivent comme l'étoile qui doit les diriger, et les embrassent comme une mère tendre qui leur a donné le jour et leur conserve l'existence! Pensez que les révolutionnaires ont aussi au congrès et leurs avocats et leurs agents! Ouvrez les yeux des souverains, cher et noble père; ils sont eux-mêmes abusés par leurs propres ministres! Ils nourrissent avec soin des serpents prêts à leur déchirer le sein : Écoutez, faites parler, parlez peu, ne vous fiez à personne; surtout, craignez R..... et les siens; n'espérez jamais que ces hommes puissent être à vous.

« Faites la conquête des souverains; mettez-y recherche, coquetterie même; ce point est décisif : il n'y a pas d'autre barrière possible à opposer à la révolution que la morale et la religion. L'empereur Alexandre, surtout, vous entendra, il secondera vos vues. Redoutez l'Angleterre : elle est uniquement là pour brouiller; il importe à la dignité de l'Europe, comme à sa sûreté, de ne point laisser cette puissance neutre; il faut qu'elle se prononce; qu'elle entre dans la coalition anti-révolutionnaire. Laissez tous les moyens de retraite; il faut avancer vers le but, et surtout ne plus reculer.

« Ici, les choses vont bien; mais il y a tout à faire. Que ce serait effrayant pour des esprits faibles! Plus on regarde les choses de près, plus on voit que la monarchie française, que l'Europe même menaçaient ruine, si le ciel ne fût venu à notre secours. Voilà d'heureux changements aux finances. Le choix de Cornez d'Incourt est excellent : cela fera très-bien pour l'opinion. »

A L'EMPEREUR ALEXANDRE

AU CONGRÈS DE VÉRONE.

« 25 novembre 1822.

« . . . .

« La conduite de Votre Majesté au congrès doit exercer une grande influence sur les destinées de l'Europe, en donnant enfin à la politique une direction aussi sage que loyale, en fournissant des bases fixes à l'édifice social, et en prêtant à tous les souverains, comme à tous les peuples, l'appui qu'ils attendent de vous. Quel triomphe pour les révolutionnaires, si le congrès n'offrait bientôt aux nations un résultat digne d'une pareille réunion de rois !

« Tous les yeux, sire, sont tournés vers vous, et la constante magnanimité qui a dirigé toutes vos actions remplit les cœurs d'espérance. Il est temps de remplacer une politique exclusive par un système fondé sur l'équité générale; il est temps que les idées essentiellement progressives et conservatrices d'une morale élevée règlent les destinées des peuples, qui ne vivent et ne prospèrent que par la justice.

« Une convulsion générale, et dont les indices inquiétants se montraient presque jusque dans les États de Votre Majesté, ont assez indiqué que le système des cabinets séparés d'intention, de principes et de sympathies avec les souverains, amenait des résultats opposés à ceux que l'on aurait dû attendre.

« Le cabinet de Saint-James, fidèle à une politique perfide, semble jusqu'à présent se croire plus à l'abri des troubles intérieurs, lorsque des révolutions écla-

tent chez ses voisins; aussi affecte-t-il une sorte de neutralité, en favorisant sous main les agitations de l'extérieur. Il s'effraye déjà du repos dont la France commence à jouir, repos qui doit devenir la plus sûre garantie de celui de l'Europe. Les menées secrètes de ce cabinet en Espagne, en Portugal, en Amérique; sa conduite du côté de la Turquie; enfin son isolement calculé et égoïste des traités de la sainte-alliance ont assez prouvé que, régi par un système personnel, et ne voulant faire aucun sacrifice à l'ordre général, il ne calcule jamais que ce qui peut servir son intérêt particulier, séparé de tous les liens du continent par son établissement religieux, insulaire, commercial, aristocratique et exclusif. Est-il de la dignité et de l'intérêt de l'Europe de souffrir cette divergence funeste dans la politique générale? Divergence, je le dis encore, malheureusement favorisée par les agents de quelques cabinets étrangers, que l'Angleterre attire dans ses intérêts par des moyens que l'honneur et la probité ne sauraient approuver.

« La France a envoyé au congrès un homme qui, heureusement pour lui-même, pourrait avoir quelque désavantage sur le terrain de l'intrigue; mais dont les sentiments religieux, la politique aussi droite que franche, ne peuvent inspirer aucune crainte et se présentent, au contraire, comme de puissants motifs de confiance et une grande possibilité d'union. Je crains seulement à Vérone la présence de quelques individus dévoués plus ou moins ouvertement à l'influence toujours éveillée et active de l'ancien ministère, de M. P..., etc., dont tous les efforts doivent tendre à diviser, gens d'autant plus dangereux que tous les se-

crets de la politique leur sont connus. C'est dans l'accord intime de la Russie et de la France qu'il faut persister à reconnaître l'intérêt réel de ces deux puissances; et, par suite, celui de tout le continent européen.

« Si mes notes antérieures sont encore présentes à l'esprit de Votre Majesté, elle doit voir se vérifier en France ce que je lui avais annoncé depuis longtemps devoir arriver, lorsque le système précédent serait enfin abandonné. Tout y rentre dans l'ordre, depuis qu'un nouveau système a été adopté.

« La conduite des ministres dans l'intérieur, leur calme au milieu des plus vives agitations, la fermeté avec laquelle ils ont réprimé les factieux et réduit les ambitions particulières à la nullité, ce qu'ils font chaque jour pour établir les institutions protectrices de l'ordre, tout démontre la force et la sagesse dont ils sont doués. M. de Villèle, qui n'a pas cessé d'être l'âme de ce ministère, et qui, revêtu de la confiance absolue du roi, en est enfin devenu le président, prouve, par tous ses actes, qu'il est véritablement l'homme de la situation. Enfin sa loyauté doit donner à la politique une direction toute nouvelle.

« Une preuve de la saine politique qui anime ce ministère se trouve dans l'alliance qu'il désire entretenir constamment avec la Russie, union également avantageuse aux deux États; union qui porte l'effroi parmi les factieux de tous les pays, qui rassure les classes éclairées, intéressées et honnêtes de tous les peuples, et qui peut, seule, affaiblir l'influence des intrigues de l'Angleterre; union qui doit décider les couronnes à l'adoption d'un système qui embrasse

tous les intérêts continentaux et qui rétablisse l'ordre partout où il est troublé.

« Par suite de ce même système franchement adopté, le sort actuel de l'Espagne ne peut être vu avec indifférence; il doit être fixé comme celui de tous les pays où la révolution pourrait encore commander. C'est une question d'intérêt général et d'ordre social; car, en s'en occupant, on toucherait forcément une autre question qui embrasse également l'Europe. Il est, en effet, de l'intérêt des souverains comme des peuples de travailler avec une invincible persévérance à détruire ces associations criminelles, ces sociétés secrètes qui, du nord continental, se sont infiltrées jusque dans la Péninsule, et qui ne peuvent réaliser leurs projets qu'en amenant un bouleversement général.

« Après avoir démontré à l'empereur que l'État tranquille et prospère de la France, loin de pouvoir porter le moindre ombrage à la Russie, devait, au contraire, lui sembler une heureuse garantie de son propre repos, je crois devoir terminer cette note par un tableau exact de la situation intérieure des affaires en France, pour éclairer Votre Majesté d'abord, puis pour venger mon pays des calomnies des derniers ministères, et peut-être aussi de celles des principaux agents des puissances étrangères.

« Ce que j'ai souvent prédit, l'événement l'a réalisé: le roi de France, dont les idées sont lumineuses et pleines de sagesse, ne suivait pas son propre système; et les hommes qui étaient parvenus à s'emparer de sa confiance l'abusaient et le trompaient sans qu'il pût s'apercevoir de la perfidie de leurs conseils. Tout était

division dans le cercle de la famille royale; tout était division dans l'intérieur de la France; et la révolution, trouvant partout des appuis, menaçait également le sort de toutes les puissances. Ils étaient bien criminels, ceux à qui tous les moyens ont paru bons pour conserver le pouvoir; ils ont été bien coupables, ceux qui, avec de bonnes intentions, n'écoutaient que des directions perfides! La Providence nous a débarrassés des uns et des autres par la disgrâce ou par la mort. Laissons ce qui a été et voyons ce qui est :

« Union la plus intime dans la famille royale; accord le plus parfait entre le roi et l'héritier du trône, de telle sorte que l'exagération, qui voulait à tout prix trouver un appui près de sa personne, et la malveillance, qui cherchait à accréditer ce bruit, ont été également repoussées et démenties : « Puisse mon « frère, disait l'autre jour Monsieur, avec cette âme qui « le caractérise, puisse mon frère régner longtemps « pour le bonheur de ses peuples, et le repos de mes « petits-enfants ! Après cela, je le déclare hautement, « tout va si parfaitement bien et j'approuve tellement « tout ce que fait le roi, que je comprendrais à peine « qu'il fût possible de songer jamais à rien y déranger; « M. de Villèle a toute ma confiance, comme celle du « roi. » Jamais peut-être, depuis que le roi existe, une intimité aussi cordiale et aussi complète n'avait régné entre lui et Monsieur : aussi les intrigues de tout genre viennent échouer auprès des deux frères, et les ambitions fâcheuses se trouvent sans appui.

« Le cœur de Votre Majesté sera touché assurément de cet accord fraternel dont on trouve dans sa famille un exemple si remarquable, etc., etc. »

A LA PRINCESSE ZÉNAIDE WOLKONSKY

A VÉRONE.

« 24 novembre 1822.

« J'ai eu de vos nouvelles par M. de Montmorency, chère et aimable princesse; mais je ne résiste pas au désir de vous parler moi-même de mon inaltérable amitié, d'un sentiment tel que vous devez l'inspirer à ceux qui vous connaissent, d'un sentiment qui ne doit finir qu'avec ma vie. Je sais que vous avez parlé de moi avec amitié; j'y comptais, mais cette assurance m'a été précieuse.

« Vous vous trouvez là sur un bien grand théâtre; vos succès doivent y être aussi certains que sur les plus petits; vous faites les beaux jours de Vérone! peut-être bien aussi parfois les mauvais; car je gage que vous inspirez plus d'un regret dont vous vous apercevez à peine. Si de nombreuses occupations ne me retenaient à Paris, j'aurais été heureux d'accompagner le vicomte de Montmorency, et surtout d'aller le rejoindre dans ce lieu où, depuis, j'ai su que je vous rencontrerais.

« Les choses vont en France comme je vous ai annoncé plusieurs fois qu'elles iraient, lorsque nous aurions à la tête des affaires des hommes voulant le bien, le voulant fortement. Nous avons enfin une marche, un système; les intrigues sont sans crédit, les ambitions sans influence; la force des choses et la sagesse du ministère entraînent les hommes, et les événements les dirigent dans l'intérêt général comme dans l'intérêt particulier.

« A la tête du ministère est un homme dont je suis l'ami intime depuis sept ans, et qui est certainement un des hommes les plus distingués qui existent; donnant à la politique les seules bases sur lesquelles le monde puisse se reposer d'une manière durable, il doit finir, nécessairement, par prendre une influence salutaire sur la politique de l'Europe. Ses opinions morales et religieuses sont une heureuse garantie de ses sentiments. La confiance du roi en lui est entière; celle de MONSIEUR l'est également; et il y a entre ces deux princes, une union, une intimité, un accord sur toutes choses qui éloignent nécessairement toute possibilité de troubles. Il règne, quoi qu'on puisse vous en dire, un accord suffisant dans ce ministère. Je ne vous parlerai point de M. de Montmorency, vous avez pu le juger, et sa franchise et sa loyauté paraissent même avoir eu des succès auprès de l'empereur Alexandre, pour lequel il professait ici presque de l'enthousiasme.

« Vous connaissez, quant à moi, le sentiment profond de vénération que j'éprouve pour ce souverain : son caractère m'inspire une telle confiance, que je suis convaincu que, parfaitement d'accord avec le roi de France, il appartient à ces deux princes de régénérer l'Europe, et de donner à la politique des bases toutes nouvelles.

« Le grand malheur, soit dit bien entre nous, chère princesse, c'est la corruption qui existe dans tous les cabinets de l'Europe, cet égoïsme qui dicte toutes leurs paroles, ce machiavélisme qui dirige toutes leurs actions. Vieux artisans d'intrigues et de méfiance, ils ont pris l'habitude de chercher à détruire, souvent de

se laisser corrompre ; et peut-être ne peuvent-ils plus prendre sur eux de travailler franchement à reconstruire l'ordre social si cruellement ébranlé; envieux de leurs voisins, ils calculent tous leurs malheurs comme une chance de prospérité personnelle. C'est aux souverains seuls qu'il appartient de sortir de ce dédale fangeux dans lequel on les tient enfermés. C'est une espèce de joug honteux qu'ils doivent secouer promptement.

« Jamais peut-être une réunion de princes en Europe n'en aura offert davantage la possibilité, par la noblesse et la loyauté des caractères; mais c'est à votre empereur, c'est au roi de France à donner l'élan. D'horribles sociétés secrètes travaillent l'Europe. La France est, de tous les pays, celui qui offre maintenant le moins de chances de troubles; aussi, loin d'être regardée avec défiance, elle devrait être considérée comme un point de repos et de salut. Je pense que ce qu'il faudrait avant tout, ce serait de donner de nouvelles bases à la politique, et puis trouver ensuite un plan général où se rattacherait chaque système particulier; et auquel chacun resterait fidèle. Il faudrait forcer tous les agents diplomatiques à parler un autre langage et à tenir une autre conduite ! Ils entrent dans toutes les intrigues des pays où ils vivent, loin de chercher à les calmer; ils tendent à diviser au lieu de travailler à rapprocher; faisant ainsi méconnaître les intentions et les sentiments de leurs souverains.

« Il faut, avant de vous quitter, que je vous parle d'une personne avec laquelle je cause souvent de vous, et qui vous conserve le plus tendre souvenir. Vos es-

prits sont faits pour se convenir et s'entendre : c'est madame du Cayla. Je crois vous en avoir déjà parlé fort en détail, car vous êtes digne de toute confiance. Mon dévouement pour elle vous est connu ; mais, loin de me rendre aveugle, il me donnerait, au contraire, plus de clairvoyance, s'il était possible, et plus de sécurité.

« Vous avez connu ses affreux malheurs, sa résignation, son admirable courage, son héroïque belle-mère; mais ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que la position où, presque malgré elle, elle se trouve placée n'a rien changé à ce qu'elle était auparavant : même simplicité dans ses manières, même demeure, mêmes habitudes domestiques, même société, mêmes amis. Voilà ce que c'est que cette personne contre laquelle les langues envieuses osent, en petit nombre, s'exercer; et à laquelle chacun s'empresse de rendre la plus éclatante justice, les personnes les plus graves comme les plus légères, les princes comme les ministres, les princesses comme les femmes du caractère le plus honorable et le plus sévère. Voilà ce qui est, et en voici l'origine.

« Madame du Cayla, la belle-mère, fut dame de Madame, femme du roi; en mourant, elle écrivit au roi pour mettre sous sa protection sa belle-fille et ses enfants. Sur un commencement de procès domestique, et sur la demande des parties intéressées, le roi nomma des arbitres dont la décision fut ensuite méconnue et rejetée par ceux-là même qui l'avaient d'abord sollicitée. Alors le conseil de famille composé des personnes les plus graves, obtint de madame du Cayla avec des efforts inouïs, qui craignait de faire parler

d'elle, obtint, dis-je, ou plutôt exigea qu'elle demandât une audience au roi. Elle fut reçue avec une bonté toute paternelle, avec l'intérêt le plus profond : « Dé-« sormais, madame, lui dit le roi, veuillez en recevoir « l'assurance, vous et vos enfants vous n'aurez que « moi pour protecteur et pour père. » Voilà l'origine sacrée de cet intérêt qui a protégé et soutenu une vie si agitée. D'abord, madame du Cayla vit le roi très-rarement, éloignant avec réserve les occasions de venir au château. Elles se sont forcément rapprochées; quelquefois elle s'y présente accompagnée de ses enfants; le lundi soir avec la cour; et d'autres fois seule. Les mercredis, elle est reçue par le roi, au milieu de la matinée. N'ayant jamais usé du crédit qu'on lui suppose que pour adoucir quelques plaies ou rendre quelques services, elle est inaccessible à toute intrigue, comme à toute ambition. Toute à sa reconnaissance, elle dédaigne et repousse de vains hommages que la bassesse est toujours empressée de rendre.

« Ses opinions sont parfaitement d'accord avec ce qui existe, voilà ce qu'on peut dire : et si l'on a pu supposer que de funestes influences employaient jadis tout ce qu'elles avaient de moyens pour diviser; on doit bien jouir maintenant de voir l'union, l'intimité, l'accord parfait de la famille royale sous tous les rapports. C'est un puissant motif de confiance et d'espoir.

« Voilà une bien longue causerie, chère princesse! Acceptez avec indulgence et bonté l'hommage de mes plus tendres sentiments. »

La lettre suivante, écrite à une dame du plus grand

mérite, et qui m'avait fait part des bruits calomnieux et malveillants que l'envie se plaisait à répandre sur la situation de madame du Cayla à la cour, résume ce que j'ai à dire de l'origine de cette liaison dont la royauté et le pays ont tiré un si grand avantage.

A MADAME BOURLON

« Le 22 octobre 1822.

« Je ne devrais plus jamais ni vous parler ni vous écrire, car, quand on oublie ainsi ses amis par lassitude ou par fatigue, on ne devrait plus conserver aucun droit sur leur cœur. Vous avez couru ou peut-être un peu battu la campagne. Du reste, j'ai toujours reconnu que vous ne pensiez à moi que lorsque vous n'aviez rien de mieux à faire, ce qui ne laisse pas que d'être médiocrement flatteur.

« L'éloignement de vos enfants vous aura été pénible; j'en partage avec vous la tristesse. Je suis fâché du rhume, de cette fatigue, de cette maigreur dont vous vous plaignez; mais vous ne savez jamais rien prendre qu'avec excès : l'article des sentiments seul vous trouve toujours d'une admirable modération.

« Mais, à propos, qui peut donc se plaire à calomnier une femme qui n'a jamais été offensive pour personne, et dont la vie tout entière répond suffisamment aux plus légères attaques. Constamment dévouée aux devoirs les plus pénibles, comme les plus cruels, on ne la vit jamais proférer un murmure, ni essayer seulement de se faire plaindre. Son admirable belle-mère, qui connaissait toute l'étendue de son affreuse

position, admirait sa vertu et partageait ses malheurs, qu'elle cherchait à adoucir par ses soins, sa tendresse et quelquefois ses larmes. Elle était pour sa belle-fille le guide le plus sûr, l'amie la plus éclairée, la plus tendre des mères et la plus soigneuse des sœurs. Aimable pour tout le monde, madame du Cayla s'occupait encore plus des vieux parents et amis de son mari que des siens. Cette femme, que l'on ose calomnier d'une manière odieuse, n'eût cependant pas trouvé en elle-même assez de force pour souffrir autant; c'était aux pieds de l'Éternel qu'elle allait souvent puiser un nouveau courage. Je le dis avec la franchise que vous me connaissez, jamais je n'ai rencontré personne qui eût plus d'élévation dans les sentiments.

« Sa belle-mère mourut : elle seule reçut son dernier soupir : ses enfants n'avaient plus qu'elle. Les dispositions de sa belle-mère leur laissaient sa fortune; c'est alors seulement que commencèrent à éclater des malheurs qui avaient été longtemps dissimulés avec soin. Madame du Cayla offrit à son mari de souscrire à tout ce qu'il exigerait, pourvu qu'il lui fût permis d'élever chrétiennement ses enfants. Tout fut refusé : alors un conseil de famille, composé des personnes les plus graves, lui imposa comme un devoir de défendre ses enfants, à quelque prix que ce fût. Des arbitres furent inutiles.

« Maintenant, écoutez bien ceci : madame du Cayla belle-mère avait été dame d'honneur de la femme du roi, alors MONSIEUR, comte de Provence, et ce dernier avait conservé pour elle estime, intérêt et véritable amitié. Avant de mourir, madame du Cayla écrivit au roi pour mettre sous sa protection le sort d'une

belle-fille qu'elle chérissait, et aussi celui de ses petits-enfants.

« Madame du Cayla s'était refusée longtemps à demander une audience, craignant avant tout de faire parler d'elle : « — Sans mes enfants, disait-elle un « jour, jamais personne n'eût connu mes malheurs : » On lui imposa comme un devoir l'obligation de faire connaître la vérité au roi, et enfin elle se décida à demander une audience. Comment ce roi, si bon père de ses sujets, et dont les entrailles sont toujours émues au récit de leurs malheurs, eût-il été indifférent à une existence qui lui était vivement recommandée par une personne qu'il avait aimée, une femme du plus grand mérite, qui avait cessé d'exister? Il devint aussi bien le protecteur des enfants que de la mère : il voulut les voir de temps en temps : enfin, il apprécia une des personnes les plus distinguées sous le rapport de l'esprit, de la conscience et du cœur : il la vit avec plaisir et la reçut avec bonté. Tous les mercredis, madame du Cayla vint passer avec lui une partie de la matinée, toujours conduite par le premier gentilhomme de la chambre, et traversant la chambre des gardes.

« N'ayant rien à cacher, elle ne dissimula rien, ni sa reconnaissance, ni son profond respect. Aussi simple qu'avant, elle n'a rien changé à sa vie ; et tous les soirs de nombreux et anciens amis de ses parents, les siens, des connaissances, des gens d'esprit, des gens instruits, des indifférents, des étrangers, s'empressent de venir rendre hommage à une personne qui ne demande rien, exige encore moins, et est toujours touchée de ce qu'on fait pour elle, ou-

bliant qu'elle mérite bien plus qu'on ne lui offre. Vous auriez pleuré avec la France sur les ruines de ce château de Saint-Ouen où fut signée par le roi cette déclaration solennelle qui promettait à ses peuples le gouvernement qu'il leur a bientôt donné. Cet endroit, à jamais célèbre dans l'histoire, allait devenir un objet de spéculation; un architecte le possédait. Le roi le fait racheter, et vient de le donner à madame du Cayla, semblant, avec sa bonté ordinaire, vouloir associer son nom à un souvenir aussi national. Il est des dons qu'on ne peut refuser! ce sont surtout ceux qui tiennent à la gloire même de celui qui les offre. Comment reculer devant la tâche précieuse qu'on vous confie, en vous priant d'en conserver le souvenir? Louis XVIII jouera sans contredit un grand rôle dans l'histoire; et la modestie de sa vie ajoutera encore à la grandeur de ses actes.

« Vous voyez avec quel entier abandon j'ai causé avec vous : c'est bien vous prouver le prix que j'attache à l'opinion d'une femme vraiment distinguée, que j'apprécie et que j'estime. Vous connaissez mon profond dévouement à madame du Cayla. Il me tardait d'en causer à fond, un jour, avec vous. Cette lettre vaudra bien une conversation. J'oserai ajouter que vous connaissez assez mon caractère pour croire que, si je pensais qu'il y eut un mot à dire, je ne professerais pas si hautement pour elle une si profonde estime et un si tendre attachement.

« Il faut absolument que vous me contiez où et par qui vous avez entendu dire tout cela; ce n'est pas pour en vouloir à personne. Si je n'étais maître de moi sur ce point, je ne vous le demanderais pas; mais je suis

parvenu quelquefois, sans en avoir l'air, à connaître et à détruire les causes de cet acharnement que certaines gens qui ne la connaissent pas avaient contre elle. Elle a des jaloux, c'est simple; mais elle est trop au-dessus de la calomnie pour ne pas pardonner à ceux qui lui en veulent. Bien des intrigants auraient désiré s'approcher d'elle; mais elle n'a pas eu l'air seulement de les comprendre. Ne voulant rien, ne demandant rien, hors de toute intrigue, elle est tout entière à sa reconnaissance : aussi lui rend-on généralement justice.

« Voilà une bien longue causerie. Je la confie à votre amitié sans avoir le courage de la relire et remettant avec bonheur tous ces intéressants détails à une âme qui sait apprécier et sentir tout ce qui est bien. Adieu, adieu, croyez à mon inaltérable attachement, et ne dormez plus aussi longtemps que par le passé. »

CHAPITRE XVIII

Le ministère de M. de Richelieu avait légué à la nouvelle administration un projet de loi sur la presse, et un projet de censure quinquennale. Le ministère nouveau a adopté le premier de ces projets, et a renoncé au projet sur la censure. Il l'a remplacé par un projet sur la police des journaux, dont M. de Peyronnet est l'auteur. Ses principales dispositions portent : qu'aucun journal ou écrit périodique ne pourra paraître sans l'autorisation du roi; cette prescription n'est pas applicable aux journaux existant le 1er janvier 1822; les délits de la presse devront désormais ressortir de la juridiction des cours royales, qui pourront suspendre le journal ou écrit périodique et même le supprimer tout à fait, en cas de tendance contraire à la religion et à la monarchie. En cas d'événements graves, pendant l'intervalle des sessions, la censure pourra être rétablie par une ordonnance du roi, contre-signée par trois ministres.

Cette dernière disposition n'est que transitoire et doit cesser, si, un mois après l'ouverture des Chambres, elle n'a pas été convertie en loi. Le projet a été adopté, nonobstant les protestations et les déclamations de la gauche. M. de la Fayette en a appelé au peuple; M. Manuel a parlé des répugnances avec lesquelles on a, suivant lui, accueilli les Bourbons; M. Royer-Collard a offert le triste spectacle d'un homme de bien prêtant le secours d'un beau talent aux doctrines ennemies de l'ordre social. Le projet de loi sur la police des journaux a passé après une vive discussion.

A la Chambre des pairs, ce projet de loi a été attaqué de très-haut, et un amendement de M. de Bastard, hostile aux vues du ministère, a eu la majorité. Le ministère voit déjà se poser devant lui, en attitude d'opposition, cette Chambre des pairs composée en grande partie, par M. Decazes, d'hommes des Cent-Jours, et de sénateurs de l'Empire.

L'existence des sociétés secrètes, redoutables par leur organisation puissante, est bien constatée maintenant. L'insouciance ou la perfidie des précédents ministères leur a laissé prendre un tel développement, a donné à leurs chefs tant de force, qu'il devient bien difficile de les extirper maintenant. De temps en temps ces associations révolutionnaires organisent quelques conspirations où se jettent, en enfants perdus, des jeunes hommes courageux, fanatisés par des doctrines incendiaires. Ceux qui proclament ces doctrines du haut de la tribune ou dans les colonnes des journaux, ceux-là, instigateurs publics et complices secrets, ont soin de se tenir en dehors de toute action qui

pourrait les compromettre, et de ne pas laisser leurs noms même à leurs affiliés. Berton, Vallée et les sergents de la Rochelle ont été les malheureuses victimes de ces criminelles menées.

Les libéraux ont agi de manière à rendre les grâces impossibles, en glorifiant hautement ce qu'ils ont appelé l'héroïque tentative des quatre sergents; et pourtant ils ont laissé mourir ces malheureux jeunes gens sans faire la moindre tentative pour les arracher à la mort. M. Bellart, procureur général, a profité de l'indignation excitée chez les jeunes carbonari par l'indigne conduite de leurs meneurs; il en a fait appeler un grand nombre (il avait la liste d'eux tous). Il leur a adressé de paternels conseils; il leur a montré à quels dangers ils s'étaient exposés et pour qui? Beaucoup d'entre eux, dit-on, ont renoncé à leurs intentions hostiles, ramenés par les paroles sages du procureur général.

Le procès du général Berton se poursuit activement. La condamnation est inévitable; le mouvement insurrectionnel a éclaté dans toute sa force: Thouars a été au pouvoir des rebelles: des bandes armées ont parcouru le pays sous le drapeau tricolore; le général a signé des proclamations et fait des actes; et ces actes sont constatés publiquement.

Le général et cinq de ses complices ont été condamnés à mort; mais les vives sollicitations de mesdames les duchesses d'Angoulême et de Berry ont obtenu leur grâce auprès de Louis XVIII.

Au milieu de toutes ces conspirations règne une prospérité inouïe; les fonds publics prennent un essor jusqu'à ce moment inconnu; la richesse bourgeoise

s'accroît; les impôts sont dégrevés; le budget allégé; il y a certainement un grand progrès dans toutes les idées de finance et d'administration, et le budget s'améliore chaque année.

Le renouvellement d'un cinquième de la Chambre a eu lieu: l'opinion qui a été vaincue dans cette lutte est spécialement le centre droit qui a soutenu le ministère Richelieu.

Les anciens ministres ont organisé une opposition dans la Chambre des pairs; ils s'efforcent de résister au mouvement royaliste. N'est-il pas juste que les royalistes se réjouissent de voir repousser les amis des anciens ministres? M. de Serres, qui s'était fait le centre d'un noyau d'opposition dans le centre droit, n'a pas été réélu.

Les ministres prennent chaque jour plus d'ascendant sur l'esprit du roi. Louis XVIII respecte le caractère honorable et l'âme pieuse de M. de Montmorency; il rend justice à M. de Villèle: sa manière d'administrer lui plaît. A l'occasion de la Saint-Louis, Sa Majesté a créé comtes MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet. Il leur a écrit un billet plein de grâce pour leur annoncer cette royale faveur.

La session de 1822 a été purement financière.

Les travaux du congrès s'achevaient. M. de Montmorency, qui avait agi plutôt en président du conseil qu'en ambassadeur, revint à Paris, décidé à prouver qu'il avait eu raison, tandis que M. de Villèle l'attendait, résolu à lui démontrer qu'il avait eu tort. M. de Montmorency s'était, en effet, éloigné de ses instructions; il ne devait point parler de l'Espagne, il devait voir venir, et se placer, en attendant, sur le terrain des

Amériques, vis-à-vis de l'Angleterre. A Vérone, il avait cru, dans sa conscience, agir comme Français, dans l'intérêt de la France.

A Vienne, M. de Metternich s'était emparé de M. de Montmorency et l'avait engagé dans une voie plus déterminée. Le plénipotentiaire français avait demandé une sorte d'autorisation de faire la guerre; à Vérone, il avait pris des engagements positifs, sollicité des promesses d'appui, et concouru à la rédaction des notes des puissances alliées.

Ainsi, après avoir présenté au congrès une note dans laquelle il provoquait lui-même à la guerre avec l'Espagne, et où il posait la possibilité d'un secours étranger fourni à la France par les alliés, M. de Monmenrency avait obtenu un protocole des cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, qui portait que les trois puissances suivraient l'exemple de la France, à l'égard de leurs relations diplomatiques avec l'Espagne; qu'elles prendraient l'attitude que prendrait la France; enfin qu'elles lui donneraient tous les secours dont elle aurait besoin.

Ces engagements contrariaient les vues de M. de Villèle et du roi, tous deux effrayés des conséquences d'une guerre. En cas de pareil malheur, on avait bien la promesse d'un appui de la Sainte-Alliance; mais c'était justement cet appui qu'il fallait craindre, puisqu'il pouvait ramener les étrangers parmi nous. En conséquence, et malgré les pas que le plénipotentiaire avait faits dans le sens de la guerre, M. de Villèle avait invité M. de Lagarde, ambassadeur à Madrid, à faire tous ses efforts pour que le gouvernement espagnol eût à réformer lui-même sa constitution, et

à déclarer que, les cortès modifiant leur œuvre, les Français renonceraient à toute intervention.

M. de Montmorency, arrivé à Paris, parvint à attirer de son côté presque tous les membres du conseil, qui avaient au fond de leur âme un sentiment de jalousie contre M. de Villèle; les feuilles publiques royalistes se déclarèrent pour M. de Montmorency.

Les choses en étaient venues à ce point entre M. de Montmorency et M. de Villèle, qu'il était imposible de les rapprocher; et la guerre était trop ouvertement déclarée pour qu'elle ne dût pas amener la chute de l'un ou de l'autre. Un incident vint aggraver encore le mécontentement de M. de Villèle. M. de Montmorency, sans le consulter, avait fait passer des armes secrètement aux royalistes espagnols. La question se réduisait à un fait: était-il dans l'intérêt de la France de faire tomber M. de Villèle, qui, à lui seul, offrait l'idée de tout un système, et dont la chute devait entraîner de graves conséquences en rompant bien des digues? Devait-on chercher à renverser un homme d'affaires éminemment habile, un homme que, pour le moment, il paraissait impossible de remplacer; et, d'ailleurs, si on l'eût voulu, l'eût-on pu sans inconséquence, sans danger, et sans craindre la responsabilité d'une pareille résolution? Mon attachement pour M. de Montmorency était trop sincère pour pouvoir être suspecté dans une pareille question, si l'affection seule eût pu être consultée; mais chercher à perdre M. de Villèle, dans l'intérêt d'un sentiment personnel, eût été véritablement ce qu'on eût pu appeler un crime politique. Le titre de duc, que l'on accorda à M. de Montmorency à son retour de Vérone, avait dû

lui faire voir le désir qu'on avait de lui être agréable.

On devait agiter devant le roi, au premier conseil, une question qui paraissait peu importante en apparence, mais qui l'était beaucoup par ses conséquences. Il s'agissait d'une espèce de manifeste que M. de Montmorency voulait lancer sur l'Espagne, et dont il était convenu avec les puissances : l'Angleterre seule restait en dehors de cette guerre. M. de Villèle peut-être poussa trop loin l'isolement de la France d'avec le reste de l'Europe ; mais on doit lui savoir gré de n'avoir pas voulu lui laisser jouer, dans cette circonstance, un rôle secondaire.

Au retour du congrès, l'empereur de Russie ayant envoyé à M. de Montmorency le cordon de Saint-André, il n'eut pas été de la dignité du roi de France de supporter cette espèce d'insulte faite à son premier ministre ; et dans les vingt-quatre heures le roi, pénétré du sentiment de sa dignité, envoya le cordon bleu au président du conseil.

M. de Villèle connaissait le prix que le roi attachait à la majorité, soit dans les Chambres, soit dans le cabinet ; et, sachant que ses collègues se déclareraient contre lui, il avait sa démission dans son portefeuille. Il pressentait d'ailleurs les angoisses du roi, qui étaient réelles. Avant ce conseil, Sa Majesté croyait qu'elle serait forcée de remercier M. de Villèle. Le roi ne croyait pas M. de Montmorency capable de tenir seul les rênes de l'État ; mais l'affaire de la majorité l'effrayait ; on le conjura de prêter toute son attention à ce qui se dirait à ce conseil, et de ne s'en rapporter ensuite qu'à lui-même pour prendre un parti décisif.

M. de Montmorency prit la parole à l'ouverture du

conseil, et développa tout un nouveau système, ce qui rendit la position plus nette qu'elle ne l'avait paru jusque-là; tous les ministres, les uns après les autres, conclurent en sa faveur. M. de Villèle parla à son tour, et, répondant avec esprit à tout ce qui venait d'être dit, il se prononça seul pour un système opposé; il ne montra pas, à ce qu'il paraît, tout le caractère que le roi aurait désiré. Sa Majesté répéta depuis plusieurs fois: « Villèle n'a pas le nerf que je lui aurais supposé. » Le roi avait gardé jusque-là un profond silence; prenant enfin la parole, il parla pendant une demi-heure, avec un esprit, une profondeur et une sagesse qui étonnèrent les ministres eux-mêmes; il résuma toute la discussion, et, se tournant à la fin vers M. de Villèle, il ajouta: « Je me range du côté de mon président du conseil, » et il donna ordre aussitôt d'emmener son fauteuil. On devine l'état de stupeur dans lequel resta le conseil. M. de Montmorency donna, le lendemain, sa démission; il le fit en homme d'honneur, avec la loyauté, la noblesse et la dignité de son caractère. Jamais circonstance plus favorable ne pouvait s'offrir à M. de Villèle pour opérer dans le conseil les changements qu'il aurait voulus; il ne le fit pas; et une mésintelligence sourde, mais fâcheuse, s'ensuivit pendant plusieurs années. M. de Villèle le sentait: « C'est une république, disait-il, je suis gêné, entravé dans tous les sens. »

La retraite de M. de Montmorency, devenue nécessaire, eut pourtant des inconvénients; le mécontentement de sa famille fut grand, et elle voulut me rendre un instant responsable d'un événement que les circonstances seules avaient amené. On comprendra

combien je dus souffrir! Je dois rendre justice à madame de la Rochefoucauld; il m'est bien doux de le constater ici: mise dans le secret de tout ce qui s'était passé dans cette affaire, elle s'affligea seulement d'une situation si pénible pour son cœur.

J'interromps le récit de ce qui se passa alors, pour insérer ici quelques billets reçus dans le cours de cette année.

Un banquier royaliste, M. de Lapanouze, m'avait engagé à venir chez lui dans l'intention de l'informer si le moment était favorable pour faire une opération de bourse, voici quelle fut ma réponse :

« Mon cher chevalier, je ne puis vous aller trouver dans ce moment, ni pour vous, ni pour les autres, ni pour moi; et si vous supposez que j'en sache plus qu'un autre, c'est bien une raison pour que je vous en dise moins que personne. Je prie le ciel qu'il vous instruise et vous guide : amitié sincère. »

L'honorable M. de Lapanouze me comprit, et je reçus de lui le billet suivant :

« Des chevaliers français tel est le caractère; non-seulement je vous approuve, mais je vous loue beaucoup, mon bon ami; si je vous ai dit que j'avais vendu à la garde de Dieu! je ne sais encore ce que je ferai, mes idées n'étant pas suffisamment fixées : mes bonnes intentions seront là pour me justifier, si je fais mal.

« Mille et mille amitiés[1]. »

[1] Le lendemain il m'annonçait que je gagnais trente mille francs.

CHAPITRE XIX

LETTRE DE M. DE VILLÈLE

« J'ai eu des regrets de ne pas vous voir hier ; les sentiments affectueux sont réciproques entre nous.

« J'ai des affaires à n'en plus finir. Je vais me délasser quelques heures à Saint-Cloud. Le soir je rentrerai à neuf heures ou neuf heures et demie. Si vous venez, nous causerons, et j'en serai bien aise. De cœur et pour la vie,

« Jh. de Villèle. »

Il s'agissait de savoir qui succéderait à M. de Montmorency. Plusieurs personnes étaient sur les rangs ; le séjour de M. de Chateaubriand à Vérone l'y plaçait naturellement : soit que ce fût par l'effet du hasard qu'il y fût allé, soit qu'il eût calculé d'avance les conséquences de ce voyage, M. de Chateaubriand, premier écrivain du siècle, défenseur de la monarchie et persécuté pour elle dans des temps difficiles, aurait dû être mis dans une position qui ne lui laissât rien

à désirer; mais M. de Corbière avait semblé, dès son arrivée au pouvoir, traiter les gens de lettres et les artistes avec une insouciance qui, en les éloignant de sa personne, en jetait quelques-uns dans l'opposition.

De fortes menées entouraient M. de Villèle pour décider son choix en faveur de M. de Chateaubriand, et lui-même y était très-disposé. Convaincu que ces deux hommes ne marcheraient jamais ensemble; et craignant toutes les conséquences d'une nouvelle rupture, je fis tout au monde pour l'empêcher (plus tard, je ne le laissai point ignorer à M. de Chateaubriand lui-même). Accoutumé à tenir le premier rang en littérature, il ne pouvait se contenter du second en politique. MONSIEUR fut de cet avis; mais il demanda que nous ne fissions aucune démarche contraire auprès du roi, craignant que cette opposition n'eût de plus graves inconvénients; je lui promis de céder, après m'être décidé à faire une dernière tentative pour détromper M. de Villèle. A neuf heures du soir, je me rendis chez lui; nous eûmes une discussion assez vive, car il persistait à ne voir que les avantages de l'entrée de M. de Chateaubriand au conseil. Je parvins à l'ébranler cependant; et mon avis eût probablement fini par prévaloir, sans un incident qui survint.

M. de Chateaubriand avait fait quelques difficultés pour accepter le ministère, quand M. de Villèle le lui avait proposé; il fut convenu alors, comme moyen de tout concilier, qu'on profiterait de cette indécision dans l'intérêt de tous. J'avais quitté M. de Villèle à onze heures du soir, et je retournai chez lui le lendemain à sept heures et demie. M. de Chateaubriand

m'avait prévenu, et, à sept heures, M. de Villèle avait reçu un mot qui lui apprenait que l'auteur des *Martyrs* se résignait à être ministre. Il n'y avait plus à s'en dédire. Il fallut aussi décider le roi à consentir au choix d'un homme contre lequel il avait de fortes préventions, et même, disait-on, quelque jalousie de métier, comme si cela eût été possible à qui que ce fût vis-à-vis de M. de Chateaubriand.

La retraite de M. de Montmorency me suscita, ainsi que je l'ai déjà dit, quelques difficultés dans la famille de ma femme. Les alentours de M. de Montmorency ne montrèrent pas la même résignation, la même fermeté que sa fille, madame de La Rochefoucauld. On me mit en cause : on me posa les questions suivantes :

« Quelle attitude M. de Montmorency devait-il prendre pendant le discours du roi, à la Chambre des pairs, pour l'adresse et la formation des bureaux?

« Si les propositions guerrières de M. de Villèle ont plein succès, que devait faire M. de Montmorency, lui qui les voulait le premier, et seulement quinze jours plus tôt, et dans le meilleur moment?

« M. de Montmorency, ajoutait-on, ne peut que jouir, en son particulier, de voir ses idées et ses plans si bien reçus par les Chambres et proposés par la même personne qui s'y était si fortement opposée, il y a un mois. Cela montrait donc que M. de Montmorency avait alors comme aujourd'hui la bonne et saine manière de voir, et que M. de Villèle s'était trompé.

« Quel avantage y aurait-il pour M. de Montmorency de rester à Paris pendant tout ceci?

« Il paraissait clair, d'après tout ce qui se passait,

que le but de M. de Villèle était seulement de faire sortir du ministère M. de Montmorency. Que voulait-il de plus maintenant?

« M. de Villèle aurait-il aussi changé d'avis sur cette retraite? Rappellerait-il M. de Montmorency? Trouverait-il n'avoir pas gagné au change, et voudrait-il le faire rentrer au ministère? Lorsqu'on change si subitement d'idée sur un point aussi important que la guerre et que le rappel de l'ambassadeur, on peut varier sur d'autres, assurément beaucoup moins graves? »

Je répondis en somme à ces diverses interpellations :

« Qu'il fallait ne se compter pour rien, quand il s'agissait des intérêts publics; que celui qui n'avait pas à rougir ne devait pas craindre de se montrer.

« Qu'il ne fallait pas récriminer sur le passé et chercher dans ces récriminations un triomphe pour l'amour-propre. J'ajoutai qu'avant d'être ministre on se fût fait honneur de défendre le gouvernement du roi; et que ce devoir n'était pas moins sacré, quand on avait cessé de l'être; puis je prenais la défense de M. de Villèle.

« M. de Villèle n'a changé ni d'opinion ni de parti, répondais-je, quoiqu'on se plaise à le dire et à le répéter faussement. Le tout, en politique, est d'amener les choses à leur point; et il était habile d'avoir résisté longtemps aux hommes qui poussaient à une guerre qui (il faut bien le dire) n'était pas populaire, alors même qu'on jugeait qu'il viendrait un jour où elle serait nécessaire. Ce jour est venu, et, ordonnant les préparatifs de cette entreprise, il n'est pas mal que le pays voie qu'on a tout fait pour prévenir l'effusion du

sang, et que jusqu'à la fin on a conservé l'espoir d'éviter cette cruelle extrémité.

« Souvent on se flatte en se croyant assez nécessaire pour espérer créer des embarras par sa retraite ou par son silence. On manque son but, et il ne reste rien que le regret de ne pas s'être placé à la hauteur de son propre caractère et de ses sentiments. »

Cette observation, présentée avec tous les ménagement possibles, terminait ma réponse. En parlant avec cette franchise, j'étais bien sûr que mes paroles trouveraient un écho dans le noble cœur de mon beau-père.

Ainsi que je l'ai dit, M. de Villèle désirait terminer les troubles en Espagne, sans en venir à la fâcheuse extrémité d'une guerre : — « Afin que les ennemis de la France, écrivait-il à l'ambassadeur, ne puissent pas dire que vous avez quitté Madrid, sans que votre gouvernement connût ce qui se passait, je dois vous dire que, pour rétablir l'ordre en Espagne, et rendre la sécurité à la France et aux autres États du continent, il existe un moyen bien simple : tout sera fini le jour où Ferdinand VII pourra de lui-même et de sa propre autorité, faire les modifications nécessaires dans les institutions; de plus, le roi notre maître est d'avis qu'il serait convenable de promulguer une amnistie pour tous les actes politiques depuis 1812 jusqu'au jour de la promulgation. Ce nouvel ordre de choses serait sanctionné par le simple retour des ministres étrangers à Madrid. Cet heureux changement conserverait la paix entre la France et l'Espagne.

« Quand S. A. R. le duc d'Angoulême se sera avancé, à la tête d'une armée de cent mille hommes,

sur les bords de la Bidassoa, le roi Ferdinand pourra se présenter sur la rive opposée.

« Les deux princes auront une entrevue qui sera peut-être suivie d'un traité de paix, de modifications constitutionnelles et de l'amnistie que désire Sa Majesté Très-Chrétienne. Alors, non-seulement notre armée sera retirée, mais nos trésors, nos soldats, nos vaisseaux, seront à la disposition de l'Espagne. »

C'était là ce qu'on pouvait appeler de véritables châteaux en Espagne. Ce qu'on n'avait pu faire à Madrid, on ne pourrait le tenter au moment de l'entrée en campagne, et lorsque les troupes seraient en présence. Aussi personne ne partageait ces illusions dont M. de Villèle se flattait encore; et le rappel de M. de Lagarde, ambassadeur à Madrid, fut considéré par tous comme l'annonce d'une guerre inévitable.

A cette nouvelle, un immense mouvement de baisse se produisit à la Bourse. Les craintes de M. de Villèle furent réalisées dans ce sens.

Tout à Paris se faisait en vue de la guerre : les bataillons de campagne étaient désignés, et les ordres de départ accueillis avec enthousiasme.

Les anciens volontaires royaux d'Armentières demandèrent à accompagner le duc d'Angoulême, désigné pour commander l'armée; et, se souvenant de leur ancien chef, ils me prièrent de présenter leur demande au prince. Voici la réponse que je leur fis :

AUX VOLONTAIRES ROYAUX D'ARMENTIÈRES

« 12 février 1823.

« J'ai voulu soumettre la lettre des braves volon-

taires royaux d'Armentières à monseigneur le duc d'Angoulême; afin de satisfaire à une confiance dont je m'honore, je devais, pour répondre à leurs vœux, déposer à ses pieds l'expression de leur dévouement. Monseigneur l'a accueillie avec sa bonté ordinaire, vivement touché d'y reconnaître les sentiments de ces bons habitants du Nord dont les cris d'amour et de fidélité se sont fait entendre à chaque nouvelle occasion; mais Monseigneur, envoyé lui-même par le roi pour commander ses armées, ne peut qu'exécuter les ordres qu'il reçoit; c'est donc au ministre de la guerre que doit s'adresser cette noble cohorte.

« Je remercie MM. les volontaires royaux d'Armentières de s'être souvenus de leur ancien chef, qui n'oubliera jamais l'attachement sincère qu'il leur a voué, ainsi qu'à tous ces bons habitants dont il a parcouru les campagnes aux cris mille fois répétés de vive le roi! »

J'ai dit comment M. de Chateaubriand fut appelé aux affaires. M. de Villèle n'eut pas longtemps à s'applaudir de son choix. M. de Chateaubriand était malheureusement trop accessible aux rapports de ses prétendus amis, véritables courtisans de fortune. Les ennemis du président du conseil parvinrent à persuader à M. de Chateaubriand que M. de Villèle le tenait dans une contrainte que son indépendance personnelle ne lui permettait pas de supporter : il eut le malheur d'y croire et de s'en blesser, avant d'avoir apprécié et approfondi la valeur de ces rapports. De son côté, M. de Villèle, mécontent, le laissait apercevoir, et les choses étaient, à chaque instant, sur

le point de se brouiller. Elles n'auraient pas été plus loin peut-être et les explications que, de part et d'autre, des caractères opposés évitaient avec soin, eussent pu avoir lieu, et tout concilier, si une personne dans laquelle M. de Chateaubriand avait toute confiance eût été alors à Paris. Je connaissais madame Récamier depuis longtemps; j'avais pour elle une affection sincère, et j'allais souvent dans son salon, où M. de Chateaubriand venait habituellement. Sans s'occuper de politique, madame Récamier, dont l'esprit était juste, droit et ennemi de toute exagération, désirait vivement tout ce qui pouvait contribuer au repos comme au bonheur de son pays. Souvent, par elle, je faisais donner à M. de Chateaubriand des avis dont il lui était facile de reconnaître l'utilité; et ce fut, par elle aussi que, pendant longtemps, un accord du moins apparent se conserva entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand. Elle avait compris et apprécié le service qu'elle pourrait rendre; et elle y mit toute la chaleur de son amitié. Mais elle avait été obligée de quitter Paris, et, la veille de son départ pour l'Italie, je lui avais dit : « Madame, votre absence sera la cause de la chute de M. de Chateaubriand, car il ne trouvera pas ici une amie aussi parfaitement dévouée que vous. » Je n'eus malheureusement que trop raison.

Ces incidents renouvelés portaient parfois le découragement dans nos âmes; mais ce fut à peu près à cette époque qu'une lettre que m'adressa MONSIEUR nous rendit quelque courage.

« 24 février 1823.

« Je suis fâché de vous savoir souffrant, mon cher Sosthènes; vous avez bien fait d'employer les sangsues : ménagez-vous pendant quelques jours.

« J'ai deux commissions à vous donner pour madame du Cayla : la première, de lui dire que je me félicite, comme elle, du fond du cœur, de la facilité avec laquelle le roi s'est débarrassé de son incommodité, et du très-bon état de santé où il est aujourd'hui; la seconde, de lui dire aussi, que c'est à nous de nous mettre en colère des injustices et des insolences des gens qui ne seraient que méchants s'ils n'étaient encore plus sots et plus inconvenants. Ajoutez-lui qu'elle doit se mettre au-dessus de tout cela, et jouir sans crainte du noble emploi qu'elle a fait des bontés, et de la confiance de mon excellent frère. »

« Bonjour, mon cher Sosthènes. »

« Charles-Philippe. »

Je reviens aux événements publics.

Le roi, en se décidant à porter la guerre en Espagne, avait donné le commandement de l'armée à Monseigneur le duc d'Angoulême; mais, par suite de cet asservissement bureaucratique auquel le ministère n'avait pas pu ou su se soustraire, des lenteurs interminables avaient été apportées dans les préparatifs de cette expédition.

Pourtant le discours de la Couronne avait annoncé positivement la guerre.

L'adresse en réponse à ce discours avait été votée à une immense majorité, dans le sens du ministère, et

malgré l'opposition très-vive des doctrinaires soutenus par la gauche et par MM. de Talleyrand, Molé, Daru, etc. Ici je donne place à une lettre que j'écrivais à cette époque à M. de Villèle, et dans laquelle j'insistais sur la lenteur des préparatifs. On y trouvera aussi une appréciation que les événements de 1830 ont singulièrement justifiée.

Un historien de la Restauration a signalé ce mouvement : « Je crois, dit-il, que dès ce moment, des ouvertures furent *faites à d'autres éventualités;* on prévit d'autres chances; la branche aînée ne fut plus le dernier nœud de la situation. » Voici ma lettre, il s'agissait d'appeler l'attention du ministre sur la presse révolutionnaire, qui, dans ce moment, perdait toute mesure.

« 22 février 1823.

« J'ignore, mon très-cher, si vous avez eu connaissance de l'article du *Constitutionnel*, et si vous l'avez lu avec l'attention qu'il mérite. Cet article est le reflet, le commentaire, l'inspiration du discours que M. de Talleyrand voulait prononcer à la Chambre des pairs, ou plutôt M. de Talleyrand lui-même en est l'auteur; c'est trop évident pour en pouvoir douter. On pourrait, en outre, écrire d'Orléans au bas de cet article; oui, cette odieuse et criminelle association est flagrante. M. de Talleyrand sert d'intermédiaire entre le parti d'Orléans et la révolution. Son discours et l'article auquel je fais allusion sont le programme de cette entente déplorable.

« Et ce prince reste revêtu de la première dignité

de la couronne, lorsqu'il a lui-même planté l'étendard de la révolte au sein de la Chambre et du royaume; et qu'il y a insulté, dans le discours le plus insidieux et le plus perfide ceux qui, pendant le temps de sa félonie, ont tout sacrifié pour rester fidèles à leur roi! Il est de fait que nous démolissons de tous côtés, et que je commence à être las de me voir, à chaque nouvelle occasion, regardé par celui que je sers si loyalement, comme une imagination ardente, tandis que l'événement est constamment venu justifier mes prévisions. Il semble, en vérité, que nous ne veuillons avoir de caractère que pour rester faibles.

« Ce qui me porte à vous parler ainsi, c'est qu'après avoir paru décidé à entrer franchement dans les voies d'une politique d'action, remplaçant enfin une politique expectante, vous me semblez maintenant reculer sur tout, même sur un changement devenu indispensable, celui du ministre de la guerre, dont l'existence ministérielle, après ses folies de tous les jours, est devenue une témérité.

« J'ai passé ma soirée d'hier à entendre, dans le salon de MONSIEUR, parler des oublis et des sottises impardonnables de la guerre : « Impossible, disait « Bordesoult, d'entrer en campagne avant la fin « d'avril; projet sur projet; indécision sur indécision; « on défait le lendemain, ce qu'on a fait la veille. De « tout cela que concluez-vous, messieurs? » Qu'aurais-je pu répondre, moi, votre ami, si cette interpellation avait provoqué les paroles suivantes : — « Nous en concluons qu'on ne peut s'en prendre qu'à celui qui possède toute l'influence. Tout repose sur lui; il doit

tout ordonner, tout surveiller. Il devait s'apercevoir depuis longtemps que rien n'allait à la guerre ; qu'au moment d'entrer en campagne, cette stagnation, ce *far niente* étaient les signes d'une incapacité compromettante, sinon du désir de rendre la guerre impossible. »

« Jamais occasion ne fut plus belle pour un homme d'État ; jamais vous ne serez mieux placé pour réaliser le bien que vous pouvez faire. Sans doute, vos finances, vos Chambres sont beaucoup, mais elles ne sont pas tout ; prenez, au nom du ciel, le timon des affaires. Après avoir résisté, aussi longtemps que vous l'avez pu, aux entraînements belliqueux qui poussent la France sur l'Espagne, montrez que vous êtes au-dessus des petitesses de l'amour-propre, et qu'on ne dise pas : « On voit bien qu'il n'agit qu'à « contre-cœur ; » affaiblir, entraver le mouvement auquel vous vous êtes associé, et cela dans l'espoir de donner raison à vos craintes, à vos pressentiments, c'est un calcul qui ne peut être le vôtre. Il faut vous mettre à la tête du mouvement, et ne pas paraître le subir.

« Celui qui s'est associé si franchement à votre sort politique, qui, j'oserai le dire, vous a ouvert la carrière, et qui, grâce au ciel, ne s'est pas souvent trompé dans ses prévisions, a le droit d'être écouté. Croyez qu'il n'élèvera jamais la voix que dans l'intérêt de son pays et de son roi ; mais, il le déclare ici la main sur la conscience, il ne supportera pas l'état dans lequel on s'obstine à demeurer. Peut-être, un jour, regarderez-vous comme la plus grande marque d'amitié qu'il ait pu vous donner, l'insistance qu'il met auprès de vous, pour que vous marchiez nette-

ment et sans irrésolution dans la voie nouvelle où vous vous êtes engagé.

« Au nom du ciel, sauvez votre pays, en le tirant de la position où on le laisse, et dont il est encore possible de le faire sortir. Déjà, et en quelques points vous faites des merveilles; ne laissez pas votre ouvrage incomplet; abordez franchement la nouvelle situation, et que l'on dise : « Il ne voulait pas la guerre, quoiqu'il « eût en lui tous les moyens d'assurer son succès » c'est ainsi que vous ferez passer votre résistance, et que vous donnerez à votre opinion d'hier le cachet d'une conviction sincère. On vous pardonnera d'avoir voulu la paix, quand on vous verra prêt pour la guerre!

« Vous vous plaignez de ne pas avoir d'hommes; et, lorsque vous les rencontrez, vous ne savez pas les prendre. Vous reconnaîtrez bientôt Dijeon à l'œuvre; mais il est temps et plus que temps de l'y mettre: vous qui demandez des hommes, ne les laissez pas s'user d'avance à ne rien faire.

« Ma conscience et mon cœur qui vous est profondément attaché m'ont donné le courage de vous parler ainsi. Je vous demande de réfléchir un instant, sans prévention, en face de Dieu et de votre conscience; et j'ose affirmer que, si vous le faites, vous me donnerez raison, en prenant de suite le seul parti qui soit à prendre.

« Votre meilleur ami. »

Le maréchal Victor, ministre de la guerre, fut nommé major général de l'armée, et reçut l'ordre de se porter aux Pyrénées, et le portefeuille fut momentanément confié au vicomte Dijeon.

Grâce au ministre des finances, on était en mesure de faire face aux dépenses qu'allait entraîner la guerre.

M. de Villèle déclara quarante millions d'excédant de recette sur les budgets précédents; et de plus, sur le budget de 1824, un excédant de trois millions cinq cent quarante-quatre mille francs. Il demanda que ces quarante millions fussent imputés sur les cent millions de crédits supplémentaires qu'il croyait devoir porter pour les dépenses de la guerre d'Espagne.

A sa loi de finances M. de Villèle avait joint un projet sur la dotation de la Chambre des pairs. D'après ce projet, une somme de huit cent mille francs était applicable aux dépenses annuelles de la Chambre des pairs : le surplus était divisé en pensions de douze à vingt-quatre mille francs que le roi devait accorder à son gré, par ordonnance royale.

A la Chambre des députés, M. de..., qui devait accompagner le prince généralissime comme commissaire civil, fut chargé du rapport sur cette demande de crédits extraordinaires. La discussion fut très-vive : c'était ramener sur ce point la grande question de la paix ou de la guerre. M. Manuel, dans cette discussion, fit entendre d'inconvenantes paroles, par lesquelles il semblait faire l'apologie du régicide et de la Convention. Il fut rappelé à l'ordre par une violente explosion de cris presque unanimes; et tous les députés des centres et de la droite protestèrent contre son assertion, en demandant à grands cris son expulsion immédiate.

Le lendemain de cette scène violente, M. de la Bourdonnaye insista sur la nécessité de donner suite à la décision de la Chambre. Malgré les efforts de l'opposi-

tion et ce que M. Manuel put dire pour atténuer l'effet de ses paroles, l'exclusion fut prononcée. Cette décision ne l'empêcha pas de se rendre à son poste, comme à l'ordinaire. « J'invite M. Manuel à se retirer, s'écria M. Ravez. — J'ai promis de ne céder qu'à la violence, répliqua M. Manuel, et je tiens parole. —Le président ne le souffrira pas, reprit M. Ravez. Je suspends la séance pendant une heure, et j'invite les députés à se retirer dans leurs bureaux. Je vais donner les ordres nécessaires pour faire sortir M. Manuel. huissiers, invitez M. Manuel à quitter la Chambre. »

Les invitations ayant été inutiles, M. Ravez fit une seconde sommation. « Vous m'obligerez à faire intervenir la force publique ! » ajouta-t-il de sa voix retentissante. — « Je ne sortirai pas que vous ne m'arrachiez d'ici, » répondit M. Manuel.

Alors la garde nationale fut introduite avec les vétérans chargés de la garde du poste. M. de la Fayette gesticula en s'écriant : « Est-ce la garde nationale qui doit s'emparer des députés? Se déshonorerait-elle à ce point ! Mettra-t-on la main sur un député, sur un représentant du peuple? »

Le sergent Mercier fut tout troublé de cette apostrophe : il hésita un moment; alors une salve d'applaudissements se fit entendre.

M. Ravez fut obligé, pour que force restât à la décision des députés, de faire intervenir la gendarmerie. Le colonel de Foucault pénétra dans la Chambre avec trente gendarmes. Les vociférations de la gauche redoublèrent.

« La gendarmerie n'est venue que pour seconder la garde nationale, » dit M. de Foucault. « Je fais une

dernière sommation à M. Manuel; je serais désolé d'employer la force contre un député; mais enfin, je le ferai, car c'est mon devoir. — Usez donc de la force, répliqua M. Manuel — Eh bien, dit alors M. de Foucault avec vivacité, gendarmes, empoignez-moi cet homme-là. »

Un brigadier et quatre gendarmes montèrent au banc de M. Manuel, le saisirent et l'emmenèrent au milieu du détachement. Alors le côté gauche, exaspéré, se leva en masse : « Nous le suivrons tous; nous ne le quitterons pas! s'écrièrent les députés; » et, en effet, ils sortirent processionnellement de la salle.

Je crus devoir protester, avec les officiers supérieurs de ma légion, contre l'exemple d'insubordination donné par le sous-officier de la garde nationale qui figure dans ce récit.

A M. LE MARÉCHAL DUC DE REGGIO

« 6 mars 1823.

« Monsieur le maréchal,

« Les officiers supérieurs de la 5e légion, habitués, dans tous les moments, à être les interprètes des sentiments du corps qu'ils commandent, espèrent que vous voudrez bien leur permettre de déposer entre vos mains l'expression de leur profonde douleur, et le désaveu formel de l'insubordination dont s'est rendu coupable hier un sous-officier de la garde nationale; ils espèrent que la faute d'un seul ne retombera pas sur tous. Ils sentent qu'une obéissance passive est, sous l'habit militaire, le plus sacré des devoirs. Ils

jurent sous l'uniforme obéissance au roi; et, rentrés dans leurs foyers, ils lui payent le tribut du respect que la reconnaissance a fait pénétrer dans leurs cœurs.

« Agréez, monsieur le maréchal, etc. »

A cette époque, les conseils du cabinet se tenaient toujours en présence du roi, qui, jusque-là, n'avait jamais permis que son frère y assistât; mais alors les ministres avaient soin de ne rien proposer qui n'eût été, d'avance, concerté avec Monsieur. M. de Villèle avait de fréquents entretiens avec Son Altesse Royale.

Le roi ne peut plus marcher depuis longtemps : on se sert de son fauteuil, ingénieuse mécanique, pour le transporter dans sa voiture. Il aime les courses rapides. Dans une de ses promenades il a visité Saint-Ouen.

Monseigneur le duc d'Angoulême était arrivé sur les bords de la Bidassoa, mais avec une armée qui semblait manquer de tout ce qui lui était nécessaire pour marcher en avant : « Si cette guerre est nécessaire, avait dit le président du Conseil, la France s'en chargera seule, et elle n'a pas besoin de l'assistance de l'Europe. » — Noble et nationale protestation que le dévouement et l'activité des autres ministres n'avaient pas suffisamment entendue et secondée!

L'Europe, jalouse de la gloire que nous pouvions acquérir, restait attentive sur les mouvements de cette entreprise. De froids calculs eussent pu engager Monseigneur à s'arrêter sur la frontière; mais il eût, par là, compromis l'honneur de la France et la sûreté du trône.

Tous les débris des révolutions s'étaient réunis au-delà des Pyrénées; des Français expatriés avaient arboré le drapeau tricolore; et une légion patriote s'était formée en Espagne, presque sous l'aile des Cortès, d'où elle publiait des proclamations tendant à ébranler la fidélité de l'armée. On voulait renverser le gouvernement des Bourbons, revenir aux idées de l'époque désordonnée des Cent-Jours. Des officiers compromis dans des conspirations militaires, le colonel Fabvier, le capitaine Nantil, se trouvaient à la tête de ces rassemblements de réfugiés. Le mouvement était dirigé contre la Restauration. C'étaient toujours les mêmes hommes qui, depuis 1814, conspiraient contre l'ordre établi, contre le roi et la Charte; c'était toujours cette faction, isolée d'abord, qui s'agrandissait sans cesse.

Le bruit a couru que des régiments se préparaient à fraterniser avec ces réfugiés. Le 6 avril, les troupes s'étaient mises en marche; alors une bande de réfugiés français et italiens de trois à quatre cents hommes, ayant à leur tête le drapeau tricolore, se présenta de l'autre côté de la rivière, en faisant éclater les cris de : « Vive l'Empereur! Vive la France! » Le général Valin, après avoir adressé à ces troupes séditieuses des représentations qui furent accueillies par des menaces, ordonna de faire feu, et trois coups de canon les mirent en déroute. Le lendemain, le premier corps, sous les ordres du maréchal duc de Reggio passa la Bidassoa, et l'armée se mit en marche sur Madrid.

Les puissances avaient été convaincues, jusque-là, que nous n'avions plus d'armée ou, que s'il en existait une en France, elle était composée de soldats infi-

dèles, ébranlés ou douteux. Il était important de les détromper : le drapeau tricolore, planté comme un appât sur la rive opposée, et foudroyé aussitôt qu'aperçu par nos troupes, apprit à tous, que la fidélité des Français égalait toujours leur bravoure, et que les lis n'avaient rien perdu de leur force. Les armées françaises, pendant de longues années, avaient laissé, au milieu de leurs glorieux triomphes, des traces quelquefois bien amères de leurs succès. Il n'en sera pas ainsi sous un Bourbon. Le chef que Louis XVIII a donné à son armée veut vaincre, mais il veut aussi se faire estimer de ses ennemis, et des peuples que la victoire lui livrera. Jamais plus admirable discipline ne fut maintenue dans une armée; tout est strictement payé, et les régiments campent au milieu des fermes, sans que le moindre produit des vergers ou des plaines soit dérobé aux paysans.

La question d'Espagne a été soulevée au parlement et à la Chambre des pairs.

M. Canning avait tout fait pour éviter un conflit entre la France et l'Espagne. En dépit de ses efforts, la guerre est commencée; et l'Angleterre voit avec méfiance l'occupation possible de l'Espagne. Dans la Chambre des communes, les ministres ont livré au parlement les pièces concernant les négociations avec la France, au sujet de cette guerre.

A la Chambre des pairs, M. Molé demande qu'à l'exemple de ce qui se passe au parlement anglais, il soit donné communication des pièces relatives à la guerre d'Espagne. Il attaque la guerre en elle-même : il en attribue le motif au désir de fonder en France le despotisme à l'ombre de nos drapeaux triomphants.

M. de Chateaubriand a répondu à M. Molé.

M. de Montmorency avait été personnellement attaqué par M. Canning, dans le parlement anglais, sur sa conduite à Vérone; il a cru devoir expliquer les motifs qui lui ont fait désirer la guerre. Il a prétendu s'être tenu sur la défensive, ce qui n'était pas exactement vrai. Il avait provoqué l'intervention, ou plutôt il avait accepté avec empressement les ouvertures qui lui étaient faites par M. de Metternich.

L'ambassade de Londres a été donnée à M. de Polignac, celle de Madrid à M. de Talaru, celle de Lisbonne à M. Hyde de Neuville. Ces choix ont été délibérés en conseil.

CHAPITRE XX

MES RAPPORTS AVEC M. DE VILLÈLE

La jalousie s'est éveillée par le fait de mes rapports avec M. de Villèle; et cependant ces rapports se bornaient, de mon côté, à le tenir en éveil contre les difficultés de sa position; et, du sien, à recevoir ces avis et à en profiter, sans rien faire pour celui qui les donnait. Il me parlait souvent de son désir de me voir aux affaires, quand volontairement il m'empêchait d'y arriver. Je le savais; mais, impassible pour tout ce qui m'est personnel, je restais invariable au milieu des plus dures épreuves. Seul je sais ce que j'ai été pour M. de Villèle.

J'étais de tous ses amis le plus sincèrement dévoué, et celui dans lequel il eût le plus de confiance : il me consultait sur tout; mais son esprit trop méfiant a empêché le bien dont je lui montrais la possibilité.

Dans les moments difficiles, je le répète, M. de Villèle m'appelait constamment à son secours : il rendait

justice à mon zèle, à mon activité. Ce zèle prévenait les embarras, et n'attendait pas son appel pour empêcher que ces obstacles, que l'on pouvait facilement surmonter un à un, ne devinssent, en s'amoncelant, une infranchissable barrière : c'était là un des torts de son esprit. Il m'a avoué souvent lui-même, qu'il laissait quelquefois les difficultés s'entasser autour de lui; et qu'il lui fallait ensuite, pour s'en débarrasser, plus de temps et d'efforts qu'il n'en eût mis à les abattre en détail, à mesure qu'elles surgissaient.

Voici des lettres qui prouvent l'exactitude des précédentes observations :

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

« 20 avril 1823.

« L'affaire d'Espagne, si bien qu'elle tourne, ne raccommodera en rien la situation intérieure; c'est un fait certain; la Chambre va finir : tout vous est possible; mais si vous n'avez pas le courage de faire enfin un arrangement définitif, qui inspire à tous une confiance nécessaire, vous vous traînerez péniblement; et, un peu plus tôt ou un peu plus tard, nous finirions par être fort embarrassés! Tandis qu'au contraire nous pouvons toucher au moment où vous trouveriez dans un état prospère, assuré et tranquille, la juste récompense de vos efforts, et de travaux tels qu'il n'y a que ceux qui les ont vus de près qui puissent les apprécier.

« Croyez que ce langage est celui d'un véritable ami, comme aussi de vous et de son pays, le fruit d'une expérience de huit années qui l'a peu trompé sur les

événements. Je ne vous demande qu'une seule chose : c'est le courage, en foulant aux pieds toutes ces petites considérations qui ne sont rien auprès des grands résultats, d'exécuter ce que votre esprit vous indiquera.

« L'opinion est fortement égarée; il faut, une bonne fois, la frapper, l'enchaîner, la diriger.

« Les succès d'Espagne, dont je ne doute pas, l'habileté avec laquelle vous avez surmonté ces difficultés, seront tout, si vous vous occupez enfin et définitivement de votre situation intérieure; tous les jours, votre esprit, qui est parfaitement juste, vous fait reconnaître l'impossibilité de marcher avec de pareils hommes.

« Vous avez une conscience, mon ami! hésiterez-vous plus longtemps devant une mesure que cette conscience doit vous faire regarder comme un devoir?

« Croyez que mon cœur, qui vous est dévoué, vous plaint sincèrement de vous trouver entouré de tant de difficultés et d'obstacles : par ce motif seul je voudrais vous en voir sortir une bonne fois; après, tout marcherait, et vous n'auriez plus à combattre que les difficultés ordinaires. Habituellement, je suis ennemi des secousses; mais aujourd'hui (la Chambre finie), loin de nouvelles Chambres, une pareille mesure ne peut que vous être avantageuse, en prouvant que vous avez un pouvoir dont tant de gens affectent de douter.

« Je persiste à croire que, dans un ministère bien à vous, M. de Chateaubriand peut être maîtrisé; il peut être utile même, et on doit tirer parti de son talent et de sa renommée; je ne suis pas exclusif, comme vous voyez.

« Tout à vous. »

Les embarras auxquels cette lettre faisait allusion étaient ceux-ci :

M. de Villèle avait laissé en dehors de son ministère quelques extrémités de son parti, et ces extrémités entravaient la marche de sa politique. Malgré de larges concessions, la contre-opposition n'était pas satisfaite. La jalousie de MM. Delalot et de la Bourdonnaye contre le chef du cabinet s'accroissait : M. de Chateaubriand n'avait pu amener une conciliation. A l'occasion du budget, M. de la Bourdonnaye avait attaqué en face M. de Villèle, lui reprochant d'avoir manqué à ses promesses et à la destinée royaliste : bref, il avait conclu au refus du budget; pourtant, ce budget avait été voté; mais, l'opposition de droite réunissant ses forces à la gauche, la minorité pour le refus des subsides de la guerre d'Espagne avait été très-considérable.

L'armée française est entrée à Madrid. Les Cortès avaient déjà quitté cette capitale et Ferdinand les avait suivies à Séville. Le duc d'Angoulême a établi une régence à Madrid. Des négociations ont d'abord été tentées avec bonheur avec Marilla et le comte l'Abiobal; on espérait que les autres généraux imiteraient cet exemple, et c'est dans le sens de les y décider qu'agissait sir William A. Court, l'ambassadeur d'Angleterre à Séville; mais les Cortès n'ont tenu aucun compte de ces représentations et Ferdinand, tenu par eux en captivité, a été déclaré déchu et frappé d'incapacité mentale. Après cette déclaration, les Cortès ont entraîné violemment Ferdinand à Cadix.

Le duc d'Angoulême n'a pas encore renoncé aux

voies de modération, il continue de négocier avec les chefs militaires.

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

« 10 mai 1823.

« Permettez-moi, mon ami, une question que je vous prie d'examiner dans votre sagesse.

« L'affaire d'Espagne vous occupe exclusivement; je sais qu'elle est aussi importante que difficile à mener à bien, et je trouve que vous la conduisez avec une grande habileté.

« Mais croyez-vous qu'il ne soit pas dangereux de laisser sans presque le gouverner, le seul pays qui puisse servir véritablement de fanal à toutes les machinations d'une révolution qui travaille encore l'Europe; révolution d'autant plus redoutable que, profitant de sa propre expérience, elle marche à pas lents, et prend toutes les mesures pour ne pas échouer cette fois?

« Notre situation intérieure est compliquée de mille difficultés que le temps ne fait qu'augmenter, au lieu d'y porter remède, et que notre position vis-à-vis des étrangers vient encore accroître.

« Supposez un moment (ce qui est possible) que les affaires d'Espagne se prolongent, ou qu'un incident vienne aggraver notre état, lutteriez-vous, mon ami, avec un corps aussi mal organisé que le nôtre dans toutes ses parties, contre un nouvel orage? Non, c'est impossible. Voyez, cependant, à quoi nous nous exposons alors! Je vous supplie de peser ces réflexions, qui

paraîtront peut-être de quelque poids à votre esprit si parfaitement juste.

« Voilà la Chambre terminée. Songez qu'il peut devenir bien fâcheux de toujours remettre le moment de faire ce qui est indispensable.

« Supposez, en outre (ce qui, je l'espère, n'arrivera pas) que l'état du roi s'aggrave; croyez-vous qu'il ne serait pas regrettable de ne pas avoir fait, avant un changement de règne, en tout ou partie du moins, ce qui pourrait nous garantir d'une secousse, et ce qu'on ne devrait plus différer?

« Je crois ensuite que, dans l'intérêt du bien public; si le malheur que nous repoussons de tout notre cœur arrivait, il serait important que certaines personnes fussent absentes.....

« Je pense que la prévoyance ne peut s'étendre trop loin, et je comprends que notre situation, qui pourrait devenir critique en Espagne, vous fasse un devoir de hâter cette affaire le plus possible; mais, néanmoins, ne lui sacrifions pas tout.

« Un Anglais, arrivé hier, assure que l'on ne sait pas un mot à Madrid de tout ce qui se passe; pas un mot de la conduite de l'armée française! Il serait donc nécessaire de faire passer par le clergé espagnol, proclamations, ordres du jour, bulletins, etc., etc. Cet Anglais a causé longtemps avec Monseigneur; je pense que vous l'avez déjà vu ou que vous le verrez. Il vient de Séville.

« Il est facile d'apercevoir qu'il se hâte de répandre des nouvelles qui seraient alarmantes sur l'état de l'Espagne, et sur l'impossibilité de l'organiser; aussi ne faut-il pas prendre pour certain tout ce qu'il débite. »

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

« 23 juin 1823.

« Vous me connaissez assez, cher ami, pour savoir que je ne récrimine jamais sur le passé; mais je crois aussi vous connaître assez pour penser que, cherchant la vérité, vous ne refusez jamais de la reconnaître, quand elle se présente à vous.

« Veuillez peser dans votre conscience ce qui suit : nos finances se trouvent, en ce moment, dans un état qui serait alarmant si tout autre que vous les conduisait.

« Il fallait à tout prix faire réussir l'affaire d'Espagne, et c'est uniquement à prix d'argent que vous y parvenez.

« L'affaire d'Ouvrard, abominable par ses résultats, était devenue presque une nécessité : à qui la faute?

« Si, sans craindre une secousse purement momentanée, vous eussiez consenti au changement du ministre de la guerre, il y a cinq ou six mois, dans le moment même où on lui reprochait de n'avoir fait aucun préparatif de guerre, que de désordres de tous genres n'eussiez-vous pas évités, et dans quelle position différente vous seriez maintenant!

« Votre emprunt est difficile à établir; l'opinion royaliste lui a porté elle-même, dès sa naissance, un coup mortel : l'opinion est entièrement égarée parce que rien ne la maintient et ne la dirige.

« En présence d'intérêts aussi graves, ne vous laissez pas arrêter par des considérations minutieuses. Ne redoutez jamais l'effet momentané de ce qui vous offre

un résultat certain dans l'avenir; et surtout ne laissez pas se créer sans cesse devant vous de nouveaux obstacles, de nouvelles difficultés qui peuvent bien ne pas ébranler votre persévérance, mais qu'il est téméraire et presque coupable de ne pas renverser, surtout quand, pour le faire, il suffit de le vouloir et de l'oser.

« Je suis loin de réclamer de vous ce que vous m'inspirez à moi, une confiance aveugle; mais qu'il me soit cependant permis de rappeler à votre souvenir quelques circonstances bien graves où vous avez été bien aise de m'avoir écouté; et d'autres où vous avez regretté de ne pas l'avoir fait. Si je m'exprime ainsi, mon ami, c'est que cette fois ma conscience et l'intérêt de mon pays parlent si haut, que je suis assuré de ne pas me tromper, et que je ne craindrais pas un seul moment de prendre sur moi toute la responsabilité des conseils que je vous donne.

« Le ministre qui marche à la tête d'une majorité assurée n'est-il pas tout-puissant? Je désire que vous ne vous repentiez pas un jour de n'avoir pas profité de l'occasion.

« J'ignore, cher ami, si l'idée que je vous soumets vous fera la même impression qu'à moi; dans tous les cas, vous en ferez usage si vous voulez.

« Je trouve quelque chose de faux, d'inconvenant même, à voir Monseigneur rester tranquille à Madrid, tandis que le sort de l'Espagne, de son roi, de toute sa famille va se décider à Cadix. Soyez certain qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, on en serait fortement étonné; d'ailleurs il faut donner un grand coup de fouet à une entreprise aussi importante. Hâtez,

croyez-moi, par tous les moyens possibles, la fin d'une expédition qui commence à traîner, et presque un peu à rétrograder. Mon neveu écrit une lettre toute triste à sa femme; il serait dangereux que cet esprit se propageât; et certes il l'a plutôt reçu qu'il ne l'a donné; donc il existe auprès de Monseigneur. Je voudrais que Monseigneur partît pour Cadix; et que la régence ordonnât des prières dans toute l'Espagne, ce qui produirait un salutaire effet et déciderait peut-être la position. Le clergé, que nous négligeons trop, serait alors pour nous; et croyez, cher ami, que, surtout dans ce pays, ce serait un coup de politique; mais il n'y a pas un moment à perdre : j'aime d'ailleurs, Monseigneur, au milieu des camps, et je le crains dans l'inaction. Vous l'arracherez par là en partie à toutes les intrigues qui l'entourent, et qui cherchent à s'emparer de son esprit pour le tromper.

« On a suivi vos intentions. Bonjour, mon ami. »

La fin de cette lettre a rapport à l'une des phases les plus importantes de cette campagne d'Espagne que M. de Villèle avait entreprise à son corps défendant.

Ferdinand VII avait été emmené à Séville, puis à Cadix, où il était prisonnier des Cortès.

Des protestations arrachées à sa situation déplorable, par la violence des Cortès et des factieux espagnols semblaient condamner nos opérations; il était facile et naturel de deviner le fond de sa pensée; mais il faut avouer cependant que le caractère du roi d'Espagne et sa faiblesse aggravaient beaucoup les difficultés. Rien toutefois ne put arrêter notre marche : le succès couronnait de tous côtés nos efforts, et partout

l'armée victorieuse assurait le triomphe de la légitimité. Monseigneur fit enfin son entrée à Madrid, et il sembla que cette expédition si importante se bornerait à s'emparer de la capitale des Espagnes; mais c'est alors que les difficultés de la position se firent sentir dans toute leur rigueur. Le général Bordesoule, qui commandait devant Cadix, manquant des ressources nécessaires pour en faire le siége, avait espéré en venir seul à bout à son honneur : trompé, dit-on, par quelques feintes négociations, il avait comprimé ce premier moment d'élan; et on laissait ainsi le prince généralissime, l'armée, la capitale et toute l'Espagne, dans une position équivoque et dangereuse qui méritait la plus sérieuse attention.

J'en écrivis, ainsi qu'on l'a vu, au président du conseil; il me répondit sur-le-champ qu'il veillait sur cette question, qui ne lui paraissait pas mûre en ce moment, mais qui le serait peut-être le lendemain.

Voici cette réponse :

« 14 juillet 1823.

« Mon bon ami,

« Croyez que je pense trop à terminer cette grande affaire d'Espagne pour n'avoir pas tourné et retourné dans tous les sens les moyens d'y parvenir. Celui d'envoyer Monseigneur à Cadix est trop frappant pour m'avoir échappé. Il sera d'un horrible danger; car le jour où Monseigneur est à Cadix, il n'en peut revenir qu'avec le roi. Lors donc que nous serons sûrs d'obtenir cette délivrance, soit de gré, soit de force, il faut que Monseigneur y aille.

Tant qu'on pourra nous opposer une résistance que nous n'avons pas le moyen de vaincre, il ne doit pas y aller, car sa présence est seule un triomphe, une cause de refus, un moyen d'obtenir de meilleures conditions que nous donnons aux ennemis.

« D'autre part, obligé de tout savoir, vous ne serez pas étonné que je sois instruit et en garde contre la disposition de presque tout ce qui entoure Monseigneur, et qui brûle d'aller avec lui à Cadix.

« Songez à l'ardeur de la saison, aux maladies, à la possibilité de la fièvre jaune, à l'impossibilité de revenir sans le roi, après y avoir été ; au danger des traités qui seraient sévèrement jugés ensuite, et vous verrez que la question est grave. Je la veille, elle sera peut-être bonne demain : elle ne vaut rien encore. »

Ces raisons ne me parurent pas répondre à la nécessité des circonstances. J'y vis les traces de cet esprit qui, pour s'éviter la peine de les résoudre, ajournait quelquefois les difficultés. Il s'agissait de quitter Madrid et de marcher sur Cadix, à quelque prix que ce fût. Je me rendis chez MONSIEUR vers une heure; et, avec l'ardeur que j'apporte à la suite de toutes les idées dont le succès me semble utile, je cherchai à lui démontrer qu'il était indispensable que Monseigneur se rendît devant Cadix, malgré tous les obstacles : « Il y allait, dis-je, de la gloire de son fils et de celle de la France ; le succès de l'expédition en dépendait; il fallait vaincre et partir. » MONSIEUR avait déjà médité sur la nécessité de cette entreprise; mais il en calculait le danger pour son fils : « Qu'en pense M. de Villèle? me dit Son Altesse Royale. — Ce

matin, répondis-je, je lui en ai parlé fortement. »

Le premier ministre, qui, en effet, avait réfléchi à ma lettre et qui avait pris son parti sur cette affaire sans me l'avouer, la soumit au roi; et le roi ayant reconnu combien cette marche devenait urgente, donna l'ordre à Monseigneur de se porter en avant. Son Altesse royale était loin d'avoir tout ce qui était nécessaire pour établir un siége devant Cadix; il fallait, cependant, prendre à tout prix cette place presque imprenable; mais l'intrépidité de l'armée française, sous les yeux de son général, devait suppléer à tout.

A M. DE VILLÈLE

« 29 juillet 1823.

« Vive Dieu! voilà donc Monseigneur en route probablement; et avant quinze jours, aujourd'hui quatorze, Cadix est à vous. C'est ce que je crois et vous souhaite.

« J'ignore quels sont vos projets; je ne vous les demande même pas, ne désirant jamais savoir que ce qu'on me dit; mais il me paraît hors de doute que le moment de la délivrance du roi d'Espagne ne doive être pour vous celui de faire tout ce qui est nécessaire. La mésintelligence va croissant entre Monseigneur et le duc de Bellune[1]; ne vous laissez pas, de grâce, forcer la main par le retour de Monseigneur, pour le rem-

[1] M. le maréchal duc de Bellune, l'homme le plus loyal et le plus dévoué, tenait beaucoup à ses idées, et ne voyait pas toujours les choses assez en grand. Il avait trouvé le président du Conseil opposé à la guerre, et il persistait dans cette voie.

placer; ce serait une grande faute. De plus, l'époque des chambres arrivera : laissez à ceux qui ont tant à réparer, le temps du moins de s'y préparer, de manière à fermer toutes les bouches. Ils auront tant et tant à faire, que l'activité la plus infatigable ne sera pas superflue; il est temps, de ne plus laisser les places pour les hommes, mais de prendre les hommes pour les places. Je parle de tout, à mon aise, l'âme plus tranquille et plus impassible que celle de personne. M'étant placé dans une espèce d'observatoire, mes lunettes braquées de tout côté pour tout mieux voir; toujours disposé à prêter secours aux pilotes qui naviguent; leur faisant tantôt des signes de détresse, et tantôt des signaux d'espoir; admirant parfois leur habileté, leurs généreux efforts; tantôt gémissant sur leurs fautes involontaires; mettant alors une lanterne de plus au fanal pour mieux éclairer leur course, et naviguant en esprit avec eux, je regrette pour leur sûreté qu'ils n'accordent pas enfin une entière confiance à celui qui ne changera jamais.

« Vous parlez quelquefois de persévérance; je connais qui ne vous le cédera pas en constance, et qui vous surprendra peut-être par sa tranquillité d'âme. Peut-être seriez-vous étonné, et éprouveriez-vous quelques regrets, mon ami, si vous lisiez au fond de mon cœur. Vous vous mettez quelquefois, à tort, en malaise avec vos véritables amis; c'est une faute. Quelquefois aussi, vous faites fausse route. C'est ici ma conscience, c'est mon cœur qui vous parlent; et, avec le temps, peut-être, en me rendant justice, serez-vous surpris de voir que rien n'a jamais pu me changer. Croyez que ma tête en vaut bien une autre, et qu'elle est plus

froide de beaucoup que vous ne paraissez le supposer.

« Mais n'importe, atteignons le but désiré! Apprécié, on serait récompensé dès cette vie et on ne doit l'être que dans l'autre. Vous avez tort d'être si longtemps sans aller chez MONSIEUR. Je fais toutes vos commissions; mais vous savez que je ne regarderai jamais que des difficultés soient des impossibilités : avec une âme aussi droite, on est toujours certain de s'entendre.

« Au nom du ciel, ou plutôt de la terre, que des prières soient ordonnées dans toute la France, pour la délivrance du roi d'Espagne, du moment où le départ de Madrid de Monseigneur sera connu. Des païens eussent voulu mettre leurs idoles dans leurs intérêts, et Napoléon l'eût fait par calcul.

« Je n'insiste pas sur les avantages de la présence de Monseigneur : ils sont immenses et je ne puis comprendre comment on s'en fût tiré sans cela. Surtout qu'il s'empare de l'esprit du roi, si toutefois le roi n'est pas tué.

« Que le ciel, mon ami, vous éclaire et vous conduise! je le lui demande du fond de mon cœur.

« Je crains de ne pas vous voir aujourd'hui : cette lettre ne demande aucune réponse. »

Quelques lettres de M. de Villèle termineront ce chapitre :

« Mon cher ami, je vous remercie bien.

« Je répondrai demain matin à la bonne lettre que vous m'envoyez. Rothschild vient de prendre notre emprunt à 89,55 : c'est magnifique, et il ne porte pas

le coupon ; c'est comme si nous avions vendu 92 en dix-huit mois.

« Je sais tout ce que vous êtes en bonté pour moi, et croyez que, puisque je le sais, mon cœur le rend bien, et est tout à vous.

« JH. DE VILLÈLE. »

AUTRE LETTRE DU MÊME

« Nous avons eu hier des nouvelles de Mgr le duc d'Angoulême du 26. Le télégraphe nous met en garde contre toute nouvelle apportée par un courrier quelconque; ainsi, soyez tranquille, et parfaitement tranquille; mais j'aperçois depuis deux ou trois jours un redoublement d'intrigues et d'actions incroyables et vraiment infernales; cela me vient de tous les côtés : on agiote à la Bourse avec des fonds énormes pour paralyser l'effet des bonnes nouvelles; on répand mille calomnies; on prépare des libelles infâmes. Je suis tranquille, parce que jusqu'à présent tout ce qui m'est revenu n'est dirigé que contre moi; mais, au moment où le dénoûment en Espagne, et les grands intérêts qui y sont liés nous valent ce redoublement de bienveillance, il nous faut redoubler de zèle et de confiance : c'est ce que je fais de mon mieux.

« Je suis désolé de vous savoir malade; j'irai vous voir si je puis; ne sortez pas surtout, et ménagez-vous bien. »

Signé : « JH. DE VILLÈLE. »

On voit par ces différentes lettres à quel point M. de Villèle appréciait à cette époque mon dévouement et ménageait nos relations.

CHAPITRE XXI

POLITIQUE EXTÉRIEURE

On cherchait, dans ce temps-là, à modifier notre système politique extérieur ; mais j'avoue que ma pensée était invariable à ce sujet, et que je voyais dans l'alliance avec la Russie et surtout dans le caractère de son souverain des ressources qui devaient tôt ou tard nous mettre à même de donner à la politique de l'Europe des bases autres que celles d'un machiavélisme éhonté; et d'assurer, pour quelque temps au moins, le repos du monde.

On a vu par quels moyens je m'étais mis en communication avec l'empereur Alexandre, et la direction que mes lettres cherchaient à donner à son esprit, dans l'appréciation des affaires intérieures et extérieures de la France.

Madame la princesse Zénaïde Wolkonski, avec qui j'étais en correspondance, était revenue à Paris. En partant pour la France, elle s'était engagée à recueillir

quelques notes sur l'état des esprits, sur la marche des affaires. Je sus que le résultat de ses observations devait aider l'empereur à connaître l'erreur ou la vérité des rapports qui lui étaient faits sur notre situation; et cette dame voulant bien avoir confiance dans mon expérience des affaires, dans la connaissance que j'avais des hommes et des intérêts qui s'y trouvaient engagés, me pria de la guider dans cette étude. Voici le travail que je lui soumis à ce sujet : c'était, pour ainsi dire, le thème de la lettre qu'elle devait envoyer pour remplir sa promesse.

« Vous avez voulu, avant d'écrire à l'empereur, vous donner le temps de tout examiner et de juger ce qui pourrait être dans l'intérêt de la Russie.

« Vous avez vu M. de Villèle. Ses yeux pleins d'esprit vous ont frappée; ils lancent la lumière.

« Vous avez retrouvé dans le vicomte de la Rochefoucauld un ami sincère qui vous témoigne une grande confiance. Lié intimement avec M. de Villèle depuis huit années, il est plus que personne à même de connaître la politique de cet homme d'État; et sa loyauté ne peut laisser de doute sur la vérité des renseignements qu'il vous a donnés.

« C'est avec bonheur que vous avez reconnu en lui la plus haute estime pour le caractère de l'empereur; il est plein de vénération, d'attachement et de reconnaissance pour sa personne. Vous l'avez trouvé convenant de la nécessité, de l'utilité de l'alliance franche et intime de la Russie et de la France; et déplorant les bases aussi honteuses que fausses que, depuis plusieurs années, des ambitieux nourris d'in-

trigues et gorgés d'or ont données à la politique; il désire à tout prix voir changer cette politique; et, convaincu que le seul moyen d'y parvenir serait de s'entendre en tous points avec l'empereur, il n'accorde que très-peu de confiance au cabinet de Saint-Pétersbourg, et ne trouve point sa marche tortueuse en analogie avec le caractère plein de franchise d'Alexandre. Il croit qu'on trompe le czar et il accuse les menées de Metternich et l'influence que celui-ci exerce sur l'esprit de Nesselrode. Il m'a avoué que, d'un autre côté, on faisait tout au monde pour changer la politique de la France. Quant à M. de Villèle, il est inébranlable dans son système d'alliance avec la Russie, et surtout de confiance entière dans la sagesse de son souverain.

« Je l'ai trouvé fort raisonnable sur les affaires de la Grèce : il admire la modération de l'empereur Alexandre, et reconnaît que cette modération a sauvé l'Europe. Il sent tout l'embarras que doivent donner à l'empereur ses nombreuses armées, et pense que dans l'intérêt même des finances de la Russie, elles doivent être diminuées quand les affaires d'Espagne seront terminées et que l'Europe sera entièrement calme. Selon lui, rien ne peut et ne devrait être fait que d'un commun accord, dans l'intérêt des deux pays.

« Il s'est souvent affligé de voir la Russie représentée en France par un homme qui loin de travailler comme il le devrait à consolider le repos du pays qu'il habite, prête les mains aux factions qui pourraient l'agiter. Maintenant il semble appuyer des hommes ambitieux et exagérés qui veulent le pouvoir, quoique les chan-

ces de l'obtenir s'éloignent d'eux de plus en plus.

« L'union qui règne entre le roi et son frère ruine ces prétentions, et donne une grande force à M. de Villèle. Jamais l'intimité des deux frères n'a été plus complète : ils marchent d'accord sur tout. Le gouvernement a acquis par cet heureux accord un degré de force qui ne peut que s'accroître. MONSIEUR ne perd aucune occasion de prouver à l'exagération que, bien loin de l'approuver et de la soutenir, il la blâme : il a paru résister avec force à toutes ses insinuations, et a montré dans cette conduite autant de sagesse que de caractère. Ainsi le pavillon Marsan, dont on faisait tant d'embarras, n'épouvante plus personne. C'est dire que MONSIEUR acquiert tous les jours, dans la nation, la popularité qu'on croyait lui manquer; il paraît prouvé maintenant que le changement de règne n'excitera aucune difficulté sérieuse.

« MONSIEUR guide Mgr le duc d'Angoulême avec une sollicitude vraiment paternelle, et l'éclaire sur les dangers qui l'entourent. Le duc d'Angoulême, plein de déférence pour ses conseils, a déployé un noble caractère dans la campagne d'Espagne, et se fait adorer de l'armée.

« On est jaloux du pouvoir de M. de Villèle, de son crédit : les exagérés lui reprochent sa modération; mais personne ne lui conteste son talent et sa prévoyance. Sa modération a sauvé la France. Il paraît avoir eu beaucoup de mal à reprendre l'édifice en sous-œuvre. Les ministères précédents avaient miné la monarchie; ils l'avaient poussée sur le penchant d'un abîme, les uns en ne voyant pas clair, les autres en voyant trop bien.

« Il reste encore beaucoup à faire à M. de Villèle ; mais il est doué d'une persévérance invincible, et avec lui on est certain d'atteindre le but qu'on s'est proposé. L'empereur Alexandre sait bien que vouloir c'est pouvoir. C'est à l'aide d'une volonté forte que l'empereur a vaincu les nations rivales; c'est par elle qu'il s'est vaincu lui-même, et cette victoire sera considérée par les siècles futurs comme la plus grande de toutes celles qui ont signalé sa puissance.

« J'ai vu le vicomte de la Rochefoucauld désolé que l'empereur Alexandre n'ait pas été à même de connaître personnellement M. de Villèle, et que ce dernier n'ait pu se rendre au congrès, ne fût-ce que pour quelques jours: M. de la Rochefoucauld désire bien vivement qu'une correspondance intime et sans intermédiaire puisse s'établir entre ces deux grands personnages et leur inspirer l'un pour l'autre cette confiance que tous deux méritent. Il est revenu plusieurs fois sur cette pensée : les qualités de l'âme et de l'esprit rapprochent les conditions, et l'empereur est trop grand pour calculer leur distance.

« Par tout ce que j'ai entendu, j'ai pu juger que la France n'avait nulle espèce d'ambition; et que par la guerre d'Espagne elle ne voulait qu'assurer la tranquillité de la Péninsule, son repos et celui de l'Europe. Il faut convenir qu'une politique aussi loyale est faite pour être appréciée par le noble cœur de l'Empereur.

« Quelle gloire pour ce souverain, s'il parvenait à faire disparaître de la politique cette méfiance, ce désir mutuel de se nuire; et à remplacer ce sentiment si peu chrétien par une confiance fondée sur une estime réciproque !

« Le duc d'Angoulême s'est vu obligé de contenir le mouvement royaliste trop violent qui se déclarait en Espagne. Il l'a fait avec sagesse et prudence, déclarant que l'autorité espagnole ne pourrait faire arrêter personne sans l'autorisation des généraux français ; ajoutant que cette mesure n'avait pour but que d'assurer les effets de sa parole, « qui garantissait la tran-« quillité de ceux qui se séparaient des rangs ennemis ; » mais que l'indulgence pour le passé assurait la sévérité de la répression des nouveaux délits. »

J'avais insisté auprès du président du conseil, pour qu'il appuyât auprès du prince généralissime sur la nécessité de l'ordonnance d'Andujar, ainsi que le prouve la lettre suivante :

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

« 4 août 1823.

« J'ai beaucoup hésité avant de vous écrire ; mais je cède à la voix de ma conscience, et à une conviction mûrement réfléchie. La conduite de la régence vous prépare des difficultés qui seront insurmontables, si vous ne leur opposez promptement une barrière. Il faut que cette barrière soit imposée à tout prix : il faut parler en maître, en conservant toutes les formes de déférence. Le pouvez-vous avec l'appui de votre gouvernement, lorsque vous avez des collègues qui négligent les choses les plus importantes, et qui voudraient, au fond du cœur, pouvoir entraver une opération d'où dépendent le repos de la France, et la gloire d'un Bourbon ? N'est-il pas téméraire, j'ose-

rais presque dire coupable, de conserver ces hommes au pouvoir, en résistant à tous les conseils de la prévoyance, de la justice et de la sagesse? Parmi les ministres, il en est qui soutiennent évidemment la régence, qui l'encouragent dans ses folles et téméraires conceptions, et s'entendent avec un homme qui, par calcul personnel, rêve votre destruction et y travaille avec persévérance, tant à l'étranger qu'à l'intérieur; avec un homme qui, secondant M. Decazes, deviendrait, sans s'en douter, l'agent involontaire d'une faction habile pour parvenir à ses fins; habile dans l'art de dissimuler et de séduire.

« Est-il possible de marcher au milieu d'un tel chaos, et n'est-il pas temps de prendre un parti qui, offrant à tous les yeux l'idée de la fixité, donne aussi la meilleure garantie du repos? Ce serait un bien faux calcul de vouloir attendre que les affaires d'Espagne fussent terminées. Ces affaires, en effet, s'aggravent évidemment des embarras de l'intérieur : toutes les opinions connaissent ces dissidences, disons mieux, ces divisions; et où est la force quand la concorde n'existe pas? Soyons forts chez nous, et nous le serons partout. Il serait sage de profiter du moment où tout changement fait dans l'intérêt de vos idées, de votre système général, loin de produire la plus légère secousse, serait un gage de repos pour tous les esprits sages, et un sujet d'effroi pour les autres. J'en assume sans crainte toute la responsabilité sur ma tête. Mais il est nécessaire que ce soit fait de manière à ne plus y revenir; et, loin d'en être blâmé, vous serez jugé vraiment habile et digne de la confiance que vous avez inspirée.

« Ne laissez pas plus longtemps le prince victorieux en Espagne. Arrêtez sa pensée sur l'influence qu'il peut exercer dans le choix des hommes, et dans la direction des affaires.

« La conspiration anglaise qui tend à accroître les difficultés de la campagne en la prolongeant, réside dans Ouvrard. C'est là un point qu'il ne faut pas perdre de vue.

« Ne mettez pas les ministres que vous ferez nommer, en présence des Chambres, sans avoir eu le temps de bien asseoir leur position; il faut qu'en arrivant, ils ne se trouvent pas dans cette position où l'on a mis Dijeon, à qui l'on reproche maintenant de n'avoir pas fait ce qu'il lui était impossible de faire. Il faut raffermir l'esprit public, le diriger, s'en emparer, être maître absolu de toutes les administrations, diviser les factions pour les affaiblir, et prendre les hommes par leur intérêt pour pouvoir les appliquer à l'intérêt général. Pour parvenir à ce résultat, rendez-vous maître du ministère de la maison du roi; et placez-y quelqu'un qui marche d'accord avec vous.

« Ainsi l'on ne verrait plus notre premier homme d'État accablé sous le poids d'un fardeau que les forces humaines ne peuvent supporter, fardeau allourdi encore par tous les soucis, par toutes les inquiétudes, par toutes les contrariétés qui vous assaillent quand on ne se sent pas secondé.

« Il n'y aura plus de difficultés sérieuses; tout marchera, et celui qui doit tout diriger étant consulté sur chaque chose, conduira paisiblement les affaires.

« N'imitons pas ce médecin qui, n'osant adminis-

trer un remède énergique à son malade, le laisse mourir de langueur.

« J'ai rempli un devoir que je regardais comme sacré, et je n'assume plus sur moi la responsabilité du silence. Puisse le ciel accorder le don de conviction à mes paroles! Puisse le ciel vous avoir inspiré, ce qui est très-possible, la même pensée qu'à moi!

« Je n'entrerai pas aujourd'hui dans les détails. Je suis à vos ordres, si vous m'approuvez : sinon, je me bornerai à faire des vœux pour mon pays, et je rentrerai avec résignation dans cet état de réserve dont vous ne m'aviez pas vu sortir depuis longtemps; mais ce ne sera pas sans regretter que le cœur d'un ami sincère soit mis à ce genre d'épreuve. »

A la fin d'août 1823, affligé autant qu'effrayé du peu d'accord de notre administration et des conséquences de cet état de choses sur l'Espagne elle-même, après avoir tout fait pour décider M. de Villèle à montrer la force nécessaire au rétablissement de l'harmonie entre les dépositaires du pouvoir, et à marcher de concert en avant, au lieu de rétrograder, faute de s'entendre, je lui mandai sans aigreur et sans entrer dans aucune explication que je resterais tranquille désormais; mais qu'il me retrouverait au moment du danger : j'ajoutai que je ne devais ni ne pouvais partager plus longtemps la responsabilité du mal qu'il ne savait pas ou ne voulait pas empêcher.

Bien des gens, en effet, me faisaient un reproche sévère de m'associer ainsi, avec un abandon et un dévouement sans nul exemple, à tous les actes, je pourrais aussi dire aux fautes de M. de Villèle.

Il me répondit une lettre qui me blessa. Je crus alors devoir entrer dans quelques explications.

A M. DE VILLÈLE

« 24 août 1823.

« *L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot...* c'est ce que j'ai fait jusqu'ici : en fait de reproches, je les épargne aux autres; il me suffit de n'en point mériter. Il faut pourtant vous dire ce que j'ai sur le cœur, aujourd'hui que vous m'accusez de chercher à me brouiller avec vous. Ainsi c'est à moi qu'appartiennent tous les torts! je vous connaissais une grande facilité pour présenter les questions sous l'aspect qui vous convient; mais je m'étonne de l'usage que vous venez de faire de ce talent; et vous me forcez à une explication que je voulais éviter.

« Je juge le moment présent et je prévois l'avenir. Je me suis jeté sans aucun calcul dans la bagarre à la suite d'un homme qui a rendu de grands services, je le reconnais, mais qui pouvait en rendre de plus grands encore, car il pouvait fonder le bien qu'il faisait sur des bases durables, en choisissant un terrain solide; mais pour cela il fallait déblayer autour de lui, et ne pas laisser les difficultés s'amonceler parce que l'on se sent trop de paresse pour les résoudre.

« Je vais entrer, en courant, dans l'examen de quelques questions, passant sous silence mille détails que je laisse à votre conscience le soin d'évoquer.

« En arrivant au ministère, une des choses les plus indispensables était de composer de fortes administra-

tions [1]. Des notes qui vous furent remises à cette occasion sont restées dans votre tiroir; et bientôt les ministres que vous avez choisis, et qui eussent eu besoin d'aide se sont trouvés dominés par les administrations, dans lesquelles une inertie effrayante remplaçait trop souvent les dispositions hostiles qui avaient longtemps existé.

« Ainsi, effrayés de l'état déplorable dans lequel se trouvait la Marine, malgré les sommes énormes qu'on y dépensait; scandalisés des choix dangereux faits par le ministre, vos amis vous ont supplié de porter un prompt remède au mal; vous en sentiez la nécessité; mais il fallait prendre un parti, et il n'a pas été pris; et l'on a pu juger depuis par la conduite de la marine de ce que valaient ses chefs. Les villes les plus importantes, dont les flottes devaient resserrer le blocus, ont reçu journellement des vivres en abondance. Les bâtiments ennemis ont circulé librement, et des corsaires se sont montrés devant Marseille. Cadix, enfin, n'est-il pas approvisionné comme en temps de paix, tandis que le manque absolu de vivres eût dû y causer un véritable désordre, et préparer sa chute? Un exemple était nécessaire : vous étiez décidé au remplacement de l'amiral; mais il fallait une volonté arrêtée pour l'exécution, et l'amiral commande encore devant Cadix!... Ne sachant on ne voulant pas commander, personne ne vous obéit.

« Pour cette guerre qui se préparait de loin, la question n'était pas de discuter sur le plus ou moins de gravité des circonstances qu'elle amènerait; mais

[1] Avec infiniment de peine et de soins, secondé par des hommes intelligents et habiles, j'étais parvenu à connaître le personnel de tous les ministères; et à faire à ce sujet, un travail d'une haute importance.

bien de travailler sans relâche à prévenir les plus fâcheuses : pour conserver la possibilité de l'éviter, cette guerre, il fallait, en ordonnant les préparatifs les plus formidables, montrer qu'on était en état de la faire; et, pour la terminer plus vite, déployer tous les moyens nécessaires pour la continuer longtemps, si la dignité du pays l'exigeait.

« Rien, au contraire, n'était prévu; rien n'était préparé; et le désordre le plus effrayant et le plus intolérable régnait encore dans cette partie de l'administration si importante, surtout au commencement d'une campagne.

« Il existait évidemment dans les bureaux de la guerre une volonté positive de compromettre les intérêts de la France monarchique : vos amis, quand ils insistaient sur cette disposition, prêchaient dans le désert. Le ministre de la guerre loyal mais faible, était indignement abusé.

« Après s'être refusé à conserver dans sa place le véritable drapeau blanc de l'armée, il fallait, du moins, tâcher de le remplacer dignement; mais, en donnant un successeur au duc de Bellune, on devait en même temps s'emparer de son esprit, le diriger, le conduire; et surtout ne pas placer un homme dans une position aussi fausse que celle où se trouva pendant quelque temps le général Dijeon.

« Cependant les affaires paraissaient s'embrouiller au congrès de Vérone; M. de Montmorency refusait de se placer sur le terrain qu'on lui avait indiqué. Gendre de l'ambassadeur de France, mais dévoué au président du Conseil, je proposai à celui-ci de me rendre immédiatement au Congrès. On remit au lendemain à

s'expliquer sur cette proposition; et la sortie de M. de Montmorency du Conseil, à son retour du Congrès, devînt une nécessité; et occasionna un premier ébranlement. Fort heureusement, on le décida à donner sa démission; autrement une lutte scandaleuse et pénible se fût engagée, et Dieu sait quelle en eût été la suite! L'esprit des affaires ne suffit pas : il faut aussi connaître les hommes, et savoir les conduire.

« Enfin la guerre d'Espagne fut déclarée; et un prince de France, un Bourbon, fut mis à la tête d'une armée qui existait à peine, malgré les trésors fournis par la France; et sans qu'on eût songé sérieusement aux difficultés qu'il s'agissait de vaincre, et aux moyens d'en triompher. La question fut tranchée par ce mot « En avant! » qui se trouve si bien dans la bouche d'un prince français.

« Le passage de la Bidassoa eut lieu!

« L'honneur de la France fut sauvé : cette Providence que l'on n'osait invoquer, semblait venir elle-même au secours d'une cause sacrée; mais aussi que de difficultés, et combien d'obstacles à chaque pas! rien n'était préparé : les approvisionnements manquaient : point de préparatifs pour les blocus, point d'artillerie pour les siéges, pas de munitions! pas de vivres! pas de vivres, dans un pays où le plus léger désordre devait entraîner les plus tristes conséquences! Le prince ne calcula que la nécessité; il conclut forcément un traité trop onéreux sans doute, et dont les conséquences sont devenues fort graves, sous tous les rapports. Qui est responsable de ces marchés, si ce n'est celui qui n'a voulu prendre aucun parti, en temps opportun? Si, au moyen de cette déplorable

affaire, des hommes dangereux se sont emparés de l'esprit du généralissime et le poussent à des mesures dont votre système lui-même devra souffrir, à qui la faute, je vous le demande?

« On vous proposait d'envoyer auprès du prince un homme qu'il traite avec une bienveillance toute particulière, un homme entièrement dans vos idées; et qui, par sa position vis-à-vis de l'Espagne, et par son esprit de conciliation, eût gagné l'esprit de la régence, ménagé celui de Mgr le duc d'Angoulême et rendu de bien grands services; mais... bref, on remit encore au lendemain, et un ordre du jour vient d'être rendu, qui compromet le sort de notre armée, et celui de l'expédition tout entière!

« La question devait se décider à Cadix; il y a six semaines, on le savait à peine : quelques moyens de siéges commencent seulement a être réunis à grands frais, et le prince venait à Madrid sans que rien se préparât; à peine 10,000 Français, au moment où je vous écris, sont-ils devant Cadix! Nos troupes sont affaiblies par une fatigue excessive, par des maladies et des combats livrés tous les jours. Quelque chose que l'on ait dite, voyons-nous une armée de réserve formidable capable de réparer nos pertes, et d'imposer à l'Espagne, s'il était nécessaire? Quel gouvernement eût jamais l'idée de commencer et de poursuivre une campagne, en ayant contre soi son propre ministre de la guerre, qui crut d'abord entrer dans vos vues.

« Voilà, cependant, où nous ont conduits les fautes qui ont été commises, et qui paralysent l'heureuse influence qu'une grande pénétration et un esprit lumineux en affaires devaient exercer sur notre pays.

« Sans doute, en paraissant un instant la séparer des puissances, vous avez rendu à la France la noble attitude qui lui convient; mais il devenait nécessaire de faire plus de frais vis-à-vis des souverains; et surtout vis-à-vis de l'empereur de Russie, qu'il importait tant d'avoir pour soi !

« Que n'a-t-on pas fait pour vous engager à ne pas laisser auprès de lui l'ambassadeur français, tout à fait contre vos idées, contre vos vues; et ne recevant d'instruction que de ceux qui veulent vous renverser.

« Il pourrait ailleurs rendre de grands services, surtout si on s'était emparé de son esprit; mais c'était un nouveau travail à faire; on aime mieux laisser tout aller à la débandade, et on s'étonne après que tout manque à la fois !

« Si nous jetons un coup-d'œil sur la situation intérieure, nous voyons, dans le propre conseil du roi, une division constante, une opposition formelle contre vous, président du conseil ! Un des membres de cette opposition est même en guerre ouverte avec le prince qui commande en Espagne; et vous croyez que cela peut durer longtemps ainsi !

« Toutes les branches de l'administration, excepté la justice, sont dans l'état le plus déplorable.

« Ce mal est-il sans remède? Non, sans doute, il serait très-facile d'y remédier... mais pourquoi indiquer ces moyens, lorsqu'on s'obstine à n'en prendre aucun? Je dirai seulement : pour être maître chez les autres, sachez commander chez vous, et ne laissez point dans votre propre maison des subordonnés qui travaillent avec persévérance à vous renverser ! Si vous voulez imposer à l'étranger, offrez-lui l'image de la

fixité; et pour cela, montrez-vous unis. Il n'y a que les gens unis qui soient forts : les divisions intestines ont toujours fait la joie de nos ennemis : ils savent bien qu'avec nous, ils n'ont que ce moyen de succès.

« Un changement de cabinet tel que celui qu'on nous prépare, nous rejetterait dans toutes les incertitudes de l'intrigue. Celui qui peut tout aujourd'hui, n'y sera peut-être plus demain, et cela parce qu'il ne sait pas vouloir !

« Jugeant la position actuelle, je le répète, je suis effrayé, parce que vous paraissez décidé à n'y porter aucun remède ; je ne veux, aux yeux de personne, partager plus longtemps la responsabilité d'un mal que je regarde comme inévitable, si vous ne changez pas de route.

« Qu'a-t-on fondé? Qu'a-t-on établi? Qu'a-t-on réparé? Que tient-on?

« Quelque chose que l'on ait pu dire et faire, vous n'avez jamais voulu consentir seulement à vous emparer des journaux, arme si importante pour diriger l'esprit public, et l'empêcher de s'égarer... Et vous ne craignez pas de me parler de mes torts, lorsque je ne vous fais pas un seul reproche personnel, lorsque tous mes amis sont les vôtres, et que tous vos ennemis sont les miens.

« Il vous reste encore un grand appui dans l'opinion ; mais si vous ne vous hâtez d'en faire usage, en enchaînant tous les esprits, et en frappant toutes les imaginations, bientôt il ne sera plus temps. Dieu veuille que je me trompe! Je ne parle point des services que vous avez rendus; sans doute ils sont grands, mais il s'agit de ne pas en perdre le fruit!

« Vous en avez appelé à ma justice, et je vous ai répondu avec ma conscience.

« Adieu, vous me retrouverez dans la mêlée en ami généreux. »

Cette lettre écrite et envoyée, je restai près de quinze jours sans voir M. de Villèle ; mes observations, je le présume, firent quelque effet sur son esprit, car il marcha depuis dans le sens que je lui indiquais ; et le premier il rompit la glace qui s'était formée entre nous, par ce petit mot que je transcris ici :

LETTRE DE M. DE VILLÈLE

» 8 septembre 1823.

« Mon cher Sosthènes, je ne puis laisser partir madame du Cayla qui, plus aimable que vous, est venue dîner avec nous en famille, ce que vous avez refusé, sans vous dire combien je suis peiné de ce refus.

« Vous avez tort, cent fois tort ; et c'est très-vilain d'avoir tort en amitié.

« Que vous ai-je fait ? vous seriez bien embarrassé de le dire. Quant à vous, je le disais bien et avec raison : vous cherchez, je le répète, à vous brouiller avec moi, sans motifs; et vous avez tort, mille fois tort, car jamais personne ne rendit plus justice à votre cœur, à vos services, à vos qualités; jamais personne ne vous fut plus sincèrement attaché que

« JH. DE VILLÈLE. »

P. S. « Venez me voir, si vous ne voulez pas que, malgré tout ce qui m'accable, j'aille vous chercher moi-même. »

M. de Montmorency, ainsi que je l'ai dit, avait pris généreusement son parti de sa retraite des affaires. Tenant au pouvoir surtout parce qu'il lui donnait le moyen de servir la France, et de prouver son dévouement au roi, il l'avait abandonné aussitôt qu'il avait reconnu l'impossibilité de conserver dans le ministère l'unité indispensable au bien qu'il voulait faire. Pour se rendre compte à lui-même des motifs qui avaient dirigé sa conduite, l'honorable duc Mathieu employa le premier temps qu'il passa dans la retraite, à écrire son passage aux affaires étrangères, jusqu'au moment où il quitta le ministère racontant — et ce n'était pas la partie la moins intéressante de son récit — ce qu'il avait vu et fait au congrès de Vérone. M. de Montmorency voulut bien me donner lecture de ces mémoires, qui, s'ils étaient publiés un jour, ne pourraient manquer d'augmenter l'estime que son beau caractère avait inspirée à la France; c'est là le sentiment que j'exprimai après l'audition de cet écrit, me plaçant pour l'entendre au point de vue de celui qui l'avait fait, et m'abstenant de porter un jugement sur la ligne qu'il avait cru devoir suivre. Madame de Montmorency, par sa tendresse pour son noble époux, et, disons-le aussi, par amour pour la France, car elle croyait que ses destinées ne pouvaient être placées en de plus dignes mains, madame de Montmorency rêvait encore sa rentrée aux affaires. Elle voulut me consulter à ce sujet, dans cette lettre :

« 22 septembre 1823.

« Je m'étonne toujours, mon cher Sosthènes, que des honnêtes gens comme vous et moi — soit dit sans trop d'amour-propre — aient souvent une opinion différente sur des choses de haute importance : or, voici ce que m'a fait penser la lecture que nous avons écoutée ensemble.

« Si M. de Villèle a des vues aussi bonnes et aussi loyales que vous le dites, et que je le suppose ; s'il est vrai qu'un sentiment de jalousie l'ait maîtrisé au point de lui faire désirer, à quelque prix que ce fût, la retraite de M. de Montmorency, il peut facilement être éclairé par l'explication franche de la conduite et du plan du duc Mathieu, et tendre la main à son ancien collègue. Ces deux hommes si bien faits pour s'entendre, ne peuvent-ils se rapprocher; et, unis, être encore ensemble d'une grande utilité à leur pays? Que l'on examine de sang-froid et sans partialité le fond de leur système ; il est loin d'être aussi différent que quelques personnes semblent le croire. Esprit, talent, amour du bien, attachement sans bornes à la royauté et à la légitimité, voilà ce qui leur est commun. Tous deux veulent l'honneur de la France : ils le soutiendraient envers et contre tous, et lui donneraient à tout prix la dignité dont elle a besoin. Ils ont fini par se trouver d'accord sur le point le plus important (à un mois près). Qu'en dites-vous? Peut-on établir une union sur des bases plus essentielles; et n'y a-t-il pas moyen de s'entendre, quand on a le même langage sur les lèvres, et les mêmes sentiments dans le cœur? Il ne faut pour cela qu'imposer silence

aux passions malheureusement inséparables de notre pauvre humanité ! »

Je crus nécessaire, pour faire tomber ces illusions, de répondre par la lettre suivante :

« 23 septembre 1823.

« Je serais entièrement de votre avis, chère maman, si je pouvais supposer comme vous, que la jalousie seule eût causé une rupture qui m'a fait un si profond chagrin; mais il me semble qu'entre les deux hommes qu'il s'agirait de rapprocher, il existe, à tort ou à raison, des idées absolument opposées, une manière de voir et d'agir tout à fait différente. Or, si chacun restait convaincu, dans sa conscience, qu'il avait, et qu'il a encore raison; si les événements même avaient justifié la manière de voir et de penser de l'un d'eux; si celui qui eût dû se laisser diriger a voulu diriger l'autre; et si cet autre n'a pas voulu et ne veut pas recevoir cette direction, il en résulterait une dissidence que je déplore d'autant plus qu'elle serait irremédiable, car elle a ses racines dans la conscience de tous les deux; et ils ne pourraient se retrouver ensemble, qu'au prix du sacrifice de leurs convictions; j'avoue que je ne les crois pas d'humeur, ni l'un ni l'autre, à faire des concessions sur ce chapitre.

« Voilà ce qui m'afflige profondément.

« En outre, chère maman, vous partez, je crois, d'un point tout à fait faux, c'est-à-dire que vous semblez croire que M. de Villèle et mon beau-père étaient du même avis, à un mois près.

« Ils voyaient d'une manière tout à fait différente, je le répète et je ne suis pas chargé, Dieu merci, de décider qui avait tort ou raison. Cet écrit m'a fort intéressé, il est vrai, mais il m'a prouvé aussi, je l'avoue avec douleur, qu'il n'y avait pas de rapprochement politique possible entre deux hommes consciencieux bien décidés chacun, surtout M. de Montmorency, à ne jamais faire aucune concession.

« Je sais, ma chère maman, que cette conclusion vous fera de la peine; mais je suis loyal et sincère avant tout, et quand il s'agit de dire les vérités, je crois qu'il faut employer résolûment le mot qui sert.

« Recevez, etc. »

Tous ces petits ennuis domestiques, les sacrifices de tout genre que j'avais faits pour atteindre le but placé devant mes efforts, le rapprochement du roi et de Monsieur, et le maintien de leur bonne intelligence, reçurent, à cette époque, une bien douce et bien glorieuse récompense. Le roi me remit le signe qui, aux premiers jours du monde, annonça à la terre que la colère du ciel était désarmée; et que le grand mot de réconciliation avait été prononcé dans les conseils d'en haut : je reçus de Louis XVIII une branche d'olivier faite en baleine et d'un travail exquis[1]. J'écrivis aussitôt à madame du Cayla :

[1] Le roi fit graver sous le vase ces paroles si précieuses pour moi : « Vicomte de la Rochefoucauld, vous voyez devant vous un frère qui « vous parle de son bonheur, et un roi de sa reconnaissance. Je vous « connais trop bien pour vous rien offrir; mais que cette branche d'o- « livier soit, pour vous et les vôtres, un témoignage des services que « vous avez rendus au roi, à sa famille et à votre pays! »

« Paris, 21 octobre 1823.

« Mon bonheur, chère comtesse, égale ma surprise; et ce dernier sentiment le cède encore à la reconnaissance.

« Qui me vaut une marque de bonté si précieuse? C'est, je crois, votre amitié qui a fait valoir les services que j'ai pu rendre dans le sens de cette heureuse union. Savoir qu'on a compris, et qu'on apprécie mon zèle pour le service du roi, et pour le succès d'un accord désiré par tous ceux qui, dans leur cœur, réunissent avec amour tous les membres de la famille royale, dans l'intérêt du pays : voilà ma plus belle récompense. Si je suis parvenu à faire un peu de bien dans ce sens, je tâcherai de faire encore mieux; et mes efforts n'auront de bornes que mon dévouement et ma gratitude!

« Vous vous chargerez, n'est-ce pas, aujourd'hui même, de dire tout ce que je sens? Puisez dans votre propre cœur; qu'il soit mon interprète, et je croirai avoir été entendu.

« Vous comprendrez l'impatience où j'étais hier soir de ne pouvoir parvenir à vous conter tout cela.

« A vos pieds tous mes plus tendres hommages, et à ce soir. »

La branche d'olivier qui m'avait été donnée par le roi, fut aussi l'heureux présage du retour de la paix publique. Quelques jours après, nous apprîmes que la guerre était finie en Espagne.

Les cortès s'étaient transportées à Cadix, entraînant Ferdinand à leur suite. Après avoir tenté de nouveau les voies d'accommodement, et proposé une dernière fois aux cortès de rendre la liberté à leur captif, en promettant amnistie pleine et entière pour tous ceux qui avaient pris part à la révolution, le duc d'Angoulême avait mis le siége devant Cadix. La prise du Trocadéro[1] et de San-Pietri sont de beaux faits d'armes qui ont décidé la victoire. Cadix a fait sa soumission, et le roi d'Espagne a été délivré !

On ne marche pas de Bayonne à Cadix; on ne prend pas Pampelune, San-Sébastien et Barcelonne sans quelque gloire.

La campagne d'Espagne fut bien conduite, et parfaitement réglée.

Un journal a résumé d'une manière piquante les différentes phases de cette expédition, en mettant en regard toutes les fausses nouvelles que le parti libéral faisait courir à l'aide de ses journaux; et les démentis que la conduite de l'armée et de ses chefs donnait immédiatement à ces sinistres annonces. J'insère ici cette pièce, qui résume en quelques pages les principaux faits de la campagne et les efforts de la tactique révolutionnaire au dedans :

Le Journal du Commerce.— « On évalue à quarante-cinq mille hommes le nombre des troupes constitution-

[1] Le prince de Carignan, depuis roi de Sardaigne sous le nom de Charles-Albert, voulant effacer par sa bravoure le souvenir des fautes de sa jeunesse, fut le premier à se précipiter dans la baie de Cadix, où sa grande taille le faisait remarquer.

nelles rassemblées de l'autre côté de la Bidassoa. A leur tête sont, dit-on, des officiers qui, ayant servi dans les armées françaises, peuvent avoir une grande influence sur les dispositions de nos soldats. Dans cet état de choses, on regarde le passage du fleuve comme impossible, à moins qu'on ne veuille l'acheter par des sacrifices qui font toujours gémir l'humanité; et qui pourraient, d'ailleurs, compromettre, dès la première affaire, le succès de la campagne. »

Le major général. — « L'armée française a passé la Bidassoa, le 7 avril, au cri de vive le roi! Un coup de canon a suffi pour mettre en fuite cette bande de transfuges qui avaient espéré corrompre la fidélité de nos soldats. Les voltigeurs du 9e léger les ont poursuivis, la baïonnette dans les reins, et ont fait mordre la poussière à plusieurs d'entre eux. Un régiment espagnol, placé sur les hauteurs, n'a point pris part à l'action; et est resté tranquille spectateur de la honteuse défaite de ces transfuges. »

Le Courrier français.—« Le passage de la Bidassoa ne prouve rien en faveur des opérations ultérieures de la campagne. A peine entrée en Espagne, l'armée française sera arrêtée par les places de Saint-Sébastien, de Pampelune et de Logrono, dont il est impossible que l'on puisse faire le siége. »

Le major général. — « La place de Logrono a été enlevée de vive force, le 18 avril, par la division du général Obert. Deux divisions forment le blocus de Saint-Sébastien et de Pampelune; et l'armée, qui est passée devant ces places, continue sa marche en avant. »

Le Pilote. — « La prise de Logrono ne signifie absolument rien. Il est de fait, au contraire, que plus

on prendra de places, et plus il faudra laisser de garnisons pour les garder. Cette division affaiblira l'armée, qui, d'ailleurs, étant inquiétée sur ses derrières par les guérillas qui s'organisent, se trouvera ainsi dans l'impossibilité de rien entreprendre contre Burgos. »

Le major général. — « Burgos a été occupée, le 22 avril, par le corps d'armée sous les ordres du général Vallin. »

Le Journal de Paris. — « La prise de Burgos est d'un faible avantage pour une armée que la population espagnole doit voir avec répugnance, et qui ne pourrait se maintenir en Aragon qu'autant que Sarragosse serait en son pouvoir; mais il ne nous paraît pas possible qu'on se rende maître de cette place importante. »

Le major général. — « Sarragosse a capitulé. Le corps d'armée du général Molitor y est entré le 25 avril; et la population de l'Espagne, convaincue que nous venons lui apporter le repos et le bonheur, court partout au-devant de nos soldats, et les accueille par des démonstrations de joie et d'amitié qui prouvent combien elle déteste le joug sanglant des révolutionnaires.»

Le Constitutionnel. — « Tous ces avantages ne peuvent avoir aucune influence sur les événements ultérieurs de la guerre d'Espagne. Pour arriver sous les murs de Madrid, il faut franchir les défilés de Somo-Sierra, et ce passage défendu par l'Abisbal, à la tête d'une armée aguerrie, arrêtera la marche des troupes françaises, et rendra impossibles les opérations qu'on veut diriger sur la capitale de la Péninsule. »

Le major général. — « L'armée française a traversé sans obstacle, le 19 mai, les montagnes de Somo-

Sierra, chassant et dispersant devant elle les corps qui voulaient s'opposer à son passage. L'Abisbal, reconnaissant enfin l'inutilité d'une plus longue résistance, a abandonné la cause des révolutionnaires, et se retire en France. »

Le Courrier français. — « Nous nous attendions depuis longtemps à la défection du traître l'Abisbal, mais son abandon ne change rien à la face des choses. On ne peut s'applaudir d'aucun succès, tant que Madrid ne sera pas au pouvoir des Français; et il est de toute impossibilité qu'on puisse s'emparer de cette place, défendue par le brave Zayas, général expérimenté, qui paraît déterminé à s'ensevelir sous les ruines de la ville qu'il est chargé de protéger.»

Le major général. — « S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême a fait son entrée à Madrid le 24 mai. Les prouesses du général Zayas se sont bornées au massacre de quelques femmes, et des paisibles habitants de cette ville, qui avaient été au-devant de leurs libérateurs. »

Le Journal du Commerce. — « La prise de Madrid n'est que la première époque de la guerre d'Espagne. Il n'y aura réellement rien de décidé, tant que les cortès occuperont la capitale de l'Andalousie, et pourront, de cette place, diriger les mouvements des divers corps, commandés par les généraux constitutionnels. »

Le major général. — « Le 12 juin, les cortès se sont enfuies de Séville, entraînant à Cadix le roi et la famille royale. Le 18, le général Bourmont est entré dans cette place, après avoir chassé Lopez-Banos qui la gardait, et lui avoir fait un assez grand nombre de prisonniers. »

Le Journal de Paris. — « Nous le répétons, l'occupation de toutes ces places ne fait qu'affaiblir une armée déjà peu nombreuse, et qui n'aura bientôt plus quinze mille hommes à opposer aux forces des généraux constitutionnels, et notamment de Morillo qui tient encore une grande partie de la Galice, et empêche ainsi la jonction du général Bourck avec les autres corps de l'armée française. »

Le major général. — « Le 10 juillet, Morillo a reconnu la régence de Madrid, et s'est réuni avec trois mille hommes aux troupes sous les ordres du général Bourck. »

Le Pilote. — « La défection de Morillo, n'est qu'un homme de moins dans le parti constitutionnel. Il reste trente mille hommes à Ballesteros, et ce général, incapable d'une pareille lâcheté, est connu par son attachement à la constitution des cortès. Ballesteros ayant des forces aussi considérables, il paraît impossible qu'on parvienne à le réduire. »

Le major général. — « Ballesteros a suivi l'exemple de Morillo : ce général qui n'avait guère, plus de sept mille hommes avec lui, a capitulé entre les mains du général Molitor. »

Le Constitutionnel. — « Hé! qu'importe la défection de quelques hommes sur lesquels on n'a jamais beaucoup compté! La grande question de la guerre doit se décider devant Cadix; et il est impossible de rien entreprendre contre cette place tant qu'on n'occupera pas Chiclana, Sainte-Marie et Port-Royal. »

Le Major général. — « Chiclana, Sainte-Marie et Port-Royal sont occupés par les troupes du général Bordesoulle. »

Le Courrier français. — « On ne peut vraiment pas considérer comme des avantages l'occupation de quelques points qui n'ont pas été défendus ; c'est sur l'importante position du Trocadéro que toutes les forces des cortès sont réunies ; et non-seulement la prise de cette position nous paraît impossible; mais nous doutons même qu'on se décide à l'attaquer. »

Le major général. — « Le Trocadéro a été enlevé le 31 août. »

Le Journal du Commerce. — « Nous n'avons jamais dit positivement qu'il était impossible de se rendre maître du Trocadéro, mais à quoi peut aboutir l'occupation de cette position? Cadix pourra toujours être ravitaillée par les petites barques qui se glisseront dans la rivière Sainte-Marie, sous la protection du fort San-Pietri. »

Le major général. — « Le fort San-Pietri a été pris le 20 septembre par la marine française. »

Le Pilote. — « Malgré tout ce qu'on peut dire, nous persistons à croire que la cause des cortès est loin d'être désespérée. Riégo est sorti de Cadix. Après avoir fait prisonnier par subterfuge le *traître* Ballesteros, il s'est mis à la tête des troupes que ce général avait sous ses ordres ; il se porte sur Jaën et de là en Catalogne, où Riégo doit être invincible. »

Le major général. — « Riégo a été complétement battu par le général Bonnemains; obligé de fuir presque seul, il a été arrêté à Arguillos par trois paysans, et conduit, le 15 septembre, dans les prisons de la Caroline. »

Le Constitutionnel. — « La lenteur des opérations de l'armée française, qui a mis cinq mois à conqué-

rir l'Espagne, justifie toutes nos prédictions. Nous le répéterons toujours : rien ne sera terminé dans la Péninsule tant qu'on ne sera pas maître de Cadix et de l'île de Léon. »

Le Courrier français. — « Oui, c'est dans les murs de Cadix que doit se décider la grande question de la guerre ; mais, tant que cette place sera au pouvoir des cortès, il n'y aura rien de changé en Espagne. »

Le Journal du Commerce. — « Sans doute, d'après l'opinion des marins les plus expérimentés, il est démontré qu'on ne peut rien entreprendre contre Cadix ni contre l'île de Léon par la voie de terre. Une flotte nombreuse pourrait seule opérer avec avantage ; mais il semble impossible maintenant qu'avec le petit nombre de vaisseaux qu'il y a devant Cadix, on puisse bombarder la ville et la forcer à capituler. Les cortès, d'ailleurs, paraissent déterminées à s'ensevelir sous les ruines de cette nouvelle Numance, à moins cependant qu'elles ne se décident à se sauver à Ceuta ou aux îles Canaries, si ce dernier asile de la constitution de 1812 était en danger. »

Le Pilote. — « Il est maintenant prouvé qu'on a attendu trop longtemps pour attaquer Cadix. Nous voici arrivés au moment de l'équinoxe, et l'expérience constate qu'à partir du 1er octobre il souffle, dans la baie de Cadix, des vents impétueux qui obligent les plus gros vaisseaux à prendre la haute mer. Il est donc probable que les cortès profiteront de l'éloignement de la flotte du contre-amiral Duperré pour se retirer avec la famille royale dans quelque lieu sûr où elles pourront tenir leurs séances, et aviser aux moyens de recommencer utilement la guerre au printemps prochain. »

Le Journal de Paris. — « Vous parlez on ne peut mieux : je n'ai rien à ajouter. Oui, sans doute, l'équinoxe... les vents du 1er octobre... il est impossible que la délivrance du roi, le renversement de la constitution de 1812 et la réduction des cortès de Cadix aient lieu avant quelques mois... Alors nouvelle création de rentes, nouvelle émission de bons royaux, le crédit altéré et la ruine des capitalistes... »

Le major général. — « Le roi a mandé, le 28 septembre, qu'il était libre, et qu'il se rendrait le lendemain au quartier général de l'armée française. »

Le Courrier français. — « Cette nouvelle est bien laconique! on ne nous dit pas à quelles conditions; mais, on a beau cacher la vérité, elle se fera connaître, comme on a connu la lettre du duc d'Angoulême et la réponse du roi et, en général, tout ce dont on n'a pas parlé. »

Le major général. — « Les négociations sont rompues : les hostilités vont recommencer. »

Tous les journaux libéraux (avec joie). — « Eh bien! avions-nous raison de dire que la nouvelle était incomplète et prématurée? On négociait avec les cortès : elles n'étaient donc pas si abattues, ces cortès, puisqu'elles négociaient! Enfin, voilà une nouvelle heureuse pour nous! »

Le Journal de Paris. — « Les circonstances deviennent très-graves. »

Le Journal du Commerce. — « C'est une affaire manquée! »

Le Pilote. — « Voilà pourtant où les ultras conduisent la France! »

Le Constitutionnel. — « Certes, on n'accusera pas

l'opposition d'avoir manqué de prévoyance, elle a toujours dit qu'on n'aurait jamais le roi, et sans le roi, il est impossible de rien finir. »

Le major général. — « Le roi d'Espagne et la famille royale sont arrivés, le 1er octobre, au port Sainte-Marie. »

Tous les journaux libéraux. — « Mais vous n'avez pas Cadix, et sans Cadix..... »

Le major général. — « Cadix a fait sa soumission le 3 octobre, et nos troupes y sont entrées le même jour. »

Tous les journaux libéraux. — « Cependant..... la Seu d'Urgel.... »

La France entière qui écoutait. — « Ah! pour le coup, si vous n'êtes pas encore contents, vous êtes bien difficiles : *Vive le Roi! Vive le duc d'Angoulême! Vive l'armée*[1] ! »

Le retour du duc d'Angoulême et son entrée à Paris ont été un véritable triomphe.

Une ordonnance du roi avait autorisé le ministre des finances à procéder à la vente de 23 millions de rentes 5 pour cent consolidés, pour suffire aux dépenses de la guerre d'Espagne. A l'adjudication, la soumission de MM. Rothschild ayant été la plus élevée, et surpassant même le minimum fixé par le ministre des finances, l'emprunt a été adjugé à cette maison; la soumission Rothschid portait le plus haut prix

[1] Toutes ces citations sont extrêmement curieuses, en prouvant à quel point ce prétendu libéralisme est peu français.

Il en a toujours été ainsi : c'est un masque que prennent des ambitieux afin d'arriver au pouvoir.

qu'ait encore atteint la rente. Une des lettres de M. de Villèle que j'ai citée, fait allusion à cette heureuse opération.

Ainsi une armée victorieuse, un état de finances florissant, les sinistres prédictions du parti libéral démenties, l'opinion publique ramenée au royalisme, ainsi que le prouvaient des élections partielles, la situation était en réalité sensiblement améliorée. Les grandes difficultés avaient été aplanies; mais il en surgissait d'autres du sein même de la victoire. Quand l'ennemi est à terre, on se laisse aller au succès, on s'endort; ou bien la guerre civile éclate; car il y a guerre civile dans les opinions, et dans les partis comme dans les nations.

Dans le conseil des ministres, les divisions s'étaient éveillées; le maréchal Victor ne pouvait rester ministre de la guerre. Il s'était montré au-dessous de sa position, puisque l'on avait été obligé de subir les marchés Ouvrard. M. le duc d'Angoulême, poussé par le parti du général Guilleminot, qui déjà avait supplanté le duc de Bellune à l'armée d'Espagne, avait grande envie d'en faire aussi, au ministère de la guerre, le remplaçant du maréchal. Il fut décidé que MONSIEUR ferait sentir lui-même au maréchal la nécessité de donner sa démission. Le duc de Bellune était trop homme d'honneur pour hésiter un seul instant. On eut l'idée de l'envoyer à Vienne; mais ce fut impossible, à cause de son titre. Le maréchal était difficile à remplacer pour l'armée; et l'on crut que le baron de Damas, aide de camp de Monseigneur, serait un choix qui ne pourrait lui déplaire. On pensa un instant à mettre Monseigneur à la tête de l'armée, et à placer

sous ses ordres une espèce d'intendant ; mais le roi craignait que le prince ne se montrât trop favorable à la partie de l'armée qu'il venait de commander, et qu'il ne lui sacrifiât les autres troupes. Le baron de Damas avait quitté l'Espagne mécontent, et il apprit sa nomination dans une de ses terres. Son caractère est plus distingué peut-être que son esprit, mais c'est un homme d'honneur, plein de noblesse, d'une loyauté à toute épreuve, franchement religieux, et incapable d'aucune intrigue.

Il fut aussi question de changer le ministre de la Maison du roi. Il y avait longtemps que ce portefeuille avait été annoncé à mon père.

A M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

« 21 octobre 1823.

« J'ai pensé, mon ami, que Dijeon pouvait vous savoir mauvais gré de ce qui s'est passé ; j'avais, d'ailleurs, de bonnes raisons pour le penser, et, ne voulant pas le voir devenir votre ennemi, je lui ai écrit, ce matin même, un mot très-confidentiel, lui disant que vous l'aviez proposé au Conseil qui ne l'avait pas voulu par égards pour le maréchal. Je savais qu'il avait un peu de peine. Il me répond d'une manière parfaite; et, étant de service, il vous prie de le recevoir demain ou après-demain, de bonne heure, et de le lui faire dire.

« Je passe à la position présente. Vous avez dit et répété que le ministre de la Maison du roi ayant fait faute sur faute, il était impossible qu'il restât ; vous savez qu'il a été souvent question de mon père à ce

sujet; je ne vous rappellerai pas les serments que vous avez faits à une personne qui, toujours fidèle à ses engagements, ne veut pas qu'on manque de mémoire quand le moment est venu de tenir une parole d'honneur qui lui a été donnée. Je vous somme donc, mon ami, au nom de l'intérêt du roi, de tenir cette parole : je sais tout ce qu'on a fait pour vous en détourner, mais seriez-vous capable d'y manquer? je me persuade que non, et pourtant vous voilà encore tout comme au premier abord de votre ministère, redoutant qu'on reconnaisse les moindres traces d'une influence qui vous a fait ministre, et qui est toute votre force. Pensez-vous qu'on ne s'aperçoive pas des efforts que vous faites dans ce sens, et connaissez-vous au monde quelque chose de plus blessant et de plus indigne d'une âme généreuse, que de renier au jour du triomphe, l'appui qu'on implorait la veille, et qui vous a rendu maître de la position? rappelez-vous le.

« J'ai forcé mon père à accepter une place fort au-dessous de lui : il est temps de faire cesser cette position ; je ne calcule pas mes sacrifices; mais il doit être permis à mon père d'attendre une réhabilitation qui réponde à son dévouement ; et, dans ce sens, la place de gentilhomme de la chambre est impossible.

« Je vous demande donc positivement de terminer promptement cette affaire.

« Songez que, jusqu'à présent, je n'ai fait que donner; et qu'aujourd'hui seulement et pour la première fois je demande, je ne suis pas habitué à prononcer ce mot; mais il s'agit de mon pays, du roi et de mon père; et je suis appuyé dans ma démarche par ma conscience et mon cœur.

« Je me confie à votre amitié, à votre amour du bien.

« Le *Moniteur* m'apprendra si vous savez apprécier mon amitié, mon dévouement; et si j'ai eu tort ou raison de me confier à votre honneur. »

A MONSIEUR

« 28 octobre 1823.

« La vie a ses temps de tristesse et d'épreuve, et je pourrais compter ma vie par des jours de déception : mon caractère ne se décourage jamais, mais mon cœur a quelquefois besoin de s'épancher; et l'espoir d'être entendu m'est bien cher, surtout quand je m'adresse à MONSIEUR.

« L'ingratitude fait bien mal, mais je n'en poursuivrai pas moins l'achèvement d'une mission imposée par le ciel; jusqu'au jour où, comme un immense bienfait, il me rendra le repos possible.

« J'ai trouvé Villèle trop froid sur ce que la reconnaissance devrait lui faire sentir; je n'expliquerai pas ma pensée tout entière! Ne voyons que le bien, et aidons les hommes à le faire, en suppléant à ce qui leur manque!

« Je supplie MONSIEUR de faire agir toute son influence sur M. de Chateaubriand, et de lui témoigner son mécontentement sur le langage des journaux qui le défendent. Parmi ces journaux, la *Quotidienne* surtout a perdu toute mesure. Il importe que MONSIEUR, qui a tant de pouvoir sur l'esprit de Michaud, le rende responsable des attaques que son journal se permet. Que MONSIEUR ait toujours une égale confiance dans

M. de Villèle. C'est la clef de la situation. Dieu nous préserve d'un malheur! mais s'il venait à arriver; que Monsieur daigne penser qu'il serait essentiel que M. de Villèle se montrât fort de cette confiance! C'est le moyen de prévenir toute secousse. Il serait indigne de moi de ne pas reconnaître le mérite de l'homme dont j'ai tant à me plaindre, malgré tout ce que j'ai fait pour lui. Je ne vois que mon pays et le prince pour lequel mon cœur sentira jusqu'à la mort amour et respect. »

La retraite du maréchal Victor, duc de Bellune, avait fait une grande sensation dans le parti des ultras. La *Quotidienne* avait même passé à l'opposition. Toutes ces colères et tous ces dépits devaient surtout, on s'en doute bien, retomber sur moi; et je fus prévenu par quelques amis que j'allais être le point de mire de tous ces ressentiments; voici ce que je répondis à ces avertissements officieux :

« On n'a rien à redouter, quand on n'a qu'une seule ambition, celle d'assurer le bonheur de ses concitoyens et de servir le roi! Rentrer dans la retraite avec l'intime conviction qu'on n'a jamais eu que ces deux grands mobiles, le roi et le pays, dans tout ce qu'on a fait et tenté de faire, ce n'est pas une chute, c'est le repos. L'homme qui s'est trouvé mêlé aux affaires publiques supporte, dit-on, avec peine la solitude; c'est qu'il se trouve face à face avec sa conscience. Je ne suis pas dans ce cas-là : je puis revenir avec calme sur tous mes actes, car ils ont été inspirés par des intentions aussi pures que désintéressées. Je plains ceux qui les méconnaissent, et je ne leur en veux pas. »

La Chambre des députés fut dissoute par une ordonnance royale du 20 décembre.

Une promotion de pairie, promotion toute militaire, avait eu lieu à la suite de la campagne d'Espagne. Une autre promotion, composée en grande partie d'hommes considérables et influents dans la majorité royaliste de la Chambre des députés, prépara à la Chambre des pairs le terrain que M. de Villèle voulait faire à la septennalité, et aussi à la diminution de l'intérêt de la dette publique.

Alors qu'on s'occupait beaucoup des élections au ministère de l'intérieur, je fis passer cette petite note à M. de Villèle :

« Il est extrêmement important, pour le succès des élections, de composer la liste des électeurs sur les rôles de 1824.

« Les rôles de 1822 et 1823 ont été faits immutativement : ainsi les mutations de propriétés survenues en 1822 n'ont pas été opérées en 1823, et les rôles de cette dernière année comprennent des contribuables qui ne possèdent plus de propriété.

« Ceux de 1824 contiennent la dernière situation de chaque contribuable; ils doivent être consultés de préférence à ceux de l'exercice qui expire. »

Cette opinion prévalut; et immédiatement des ordres dans ce sens furent expédiés dans tous les départements.

Malgré mes bons avis, une certaine froideur régnait entre moi et le président du conseil. J'ai constaté les efforts que nos ennemis communs faisaient pour nous mettre mal ensemble : on y avait un grand intérêt, car l'on croyait, à tort ou à raison, que toute la force

de M. de Villèle était entre nos mains. Je résistais à ces incitations, et pourtant j'avais quelques raisons pour en vouloir au président du conseil; mais mon ressentiment fut contenu et dissimulé avec cette force de caractère qu'on veut bien me reconnaître. Une lettre adressée dans ce temps-là à celui que j'avais servi avec trop de zèle pour ne pas être au fond piqué de son oubli et de sa négligence trahit, à ce qu'il paraît, ce sentiment pénible; et voici comment il se défendit des torts que je me croyais en droit de lui reprocher.

LETTRE DE M. DE VILLÈLE.

« 2 décembre 1823.

« Mon cher Sosthènes, je ne vois et ne dois voir qu'une chose dans votre lettre d'aujourd'hui; c'est que, tout entier à vos nouveaux amis, il ne vous reste plus de place pour les anciens.

« Je suis résigné à tout, même à l'injustice; seulement il est des côtés où elle m'est plus pénible, parce que je devais moins m'y attendre. Ainsi ce n'est pas vous, témoin de la vie que je mène, qui pouvez être embarrassé de connaître les causes qui me privent de ma liberté. Hier soir, premier jour où ma soirée n'a pas été prise par des réceptions, nous devions, avec ma femme, aller où on a la bonté de s'apercevoir que nous ne sommes pas allés. Trois grosses affaires m'ont retenu jusqu'à onze heures et demie du soir dans mon cabinet, à la suite d'un conseil qui n'avait fini qu'à six heures et demie.

« Ce soir, j'en ai deux qui, j'espère, me permettront

de sortir à neuf heures ou neuf heures et demie. S'il ne me survient pas d'autres nécessités, je serai trop heureux d'exécuter mon projet d'hier.

« Je n'ai pas de nouveaux amis : les anciens se refroidissent et sont prêts à m'abandonner, puisqu'ils commencent à être injustes à mon égard : voilà la morale de tout ceci. Je saurai jusqu'au bout être invariable dans la ligne du plus complet dévouement à la cause que nous servons, de la plus scrupuleuse fidélité à ceux à qui je suis redevable d'aussi puissants secours; croyez que, loin d'en souffrir, je serai bien soulagé le jour où, après avoir heureusement fait tous mes efforts pour supporter le fardeau qui m'est attribué, on trouvera convenable de l'essayer à des personnes plus capables de le porter.

« Je finis sans rancune, sans être fâché ni blessé, mais je vous assure, avec un sentiment pénible; parce que je n'ai pas mérité le reproche que vous m'adressez; et que, de votre part, l'injustice ne peut que m'affliger. Toujours, et malgré tout, de cœur à vous.

« Jh. de Villèle. »

On a pu voir quel était le secours actif que nous prêtions à M. de Villèle, et si j'avais changé à son égard.

L'affaire du duc de Bellune n'était pas la seule cause de division qui régnât dans le ministère. Une sourde mésintelligence existait entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand ; ce dernier devint, dans le conseil, un chef d'opposition auquel se réunissaient toutes les oppositions extérieures du libéralisme, et d'exagération royaliste mécontente. Les uns et les autres

cherchaient à culbuter le président du conseil que le roi, sans cesse éclairé et soutenu par madame du Cayla, regardait toujours comme indispensable à la tête des affaires. Ce tiraillement intérieur ne pouvait se prolonger beaucoup sans des inconvénients très-graves : M. de Villèle le reconnaissait; mais comprenant toutes les conséquences d'une rupture avec le nouveau ministre des Affaires étrangères, il hésitait; et, selon son habitude, il attendait que le roi lui forçât la main en quelque sorte, et tranchât lui-même la question.

Au moment où M. de Chateaubriand s'était mis à la tête d'une opposition contre M. de Villèle, je fis part à l'amie[1] de cet homme illustre des craintes que j'avais pour l'avenir. Je voyais, en effet, entre les deux ministres tous les symptômes d'une brouille qui devait nuire à l'un et à l'autre; et, selon moi, il n'y avait qu'un moyen de prévenir un coup d'éclat. C'est ce que j'expliquai dans la lettre suivante.

A MADAME RÉCAMIER

« Hier, en vous quittant, j'ai réfléchi à la position dans laquelle je vous laissais; j'ai senti qu'elle pouvait vous être pénible, puisque vous avez beaucoup d'amitié!

« Vous êtes d'une fierté à toute épreuve; je me livre donc à vous avec toute confiance; votre esprit est parfaitement droit, et il ne vous permet pas de vous égarer; aussi avez-vous pressenti tout ce qui est.

« Vous avez de l'âme pour vos amis; mais votre

[1] Madame Récamier.

premier ami est votre pays ; aussi je m'adresse avec une confiance entière au sentiment qui vous domine et que j'approuve.

« Est-ce vous, madame, qui pourrez jamais comprendre que l'on place ainsi ses propres intérêts, là où l'on ne devrait envisager que ceux de la société?

« Partons d'un point trop positif malheureusement, pour le discuter.

« La division, bien plus encore extérieure qu'individuelle, est portée à un tel point entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand, que toute réunion semble impossible.

« Vous me demandiez hier comment on change un ministre; la réponse est facile : on lui cherche tout simplement un remplaçant. L'homme que l'on brise dans des circonstances pareilles n'est plus rien, lorsqu'il n'a plus de pouvoir, et qu'il reste sans aucune situation politique; ici, il y a autre chose : un grand talent avec des qualités sans doute ; aussi des ménagements sont-ils naturels ; mais je vous dirai comme pour M. de Montmorency, l'issue de la lutte ne peut être un seul instant douteuse : évitons donc ce qui brise. Rendez, madame, un grand, un immense service à votre pays et à votre ami ; décidez-le à donner sa démission ; vous avez tout ce qu'il faut pour y parvenir si vous l'entreprenez. Montrez-lui ce qui n'est que trop vrai : une lutte trop vivement engagée, avec l'impossibilité de l'emporter, je vous le jure, sur l'homme dont la puissance est telle, que l'idée de sa retraite ferait baisser les fonds publics ! On établit partout les preuves d'une division, d'une manière tellement absolue, qu'il n'y a plus aucun moyen de les détruire !

« Si mon beau-père m'en veut, c'est bien à tort : car en contribuant, peut-être, à lui faire donner sa démission, je lui ai rendu le plus grand service. Il allait se trouver dans la position la plus fausse pour l'homme d'honneur; il eût succombé, en compromettant de la manière la plus grave les intérêts de son pays. Il me semble que la position est absolument pareille, en ajoutant que M. de Chateaubriand a pris une attitude bien plus hostile encore. Aussi le choc n'en est-il que plus certain, et le résultat plus fâcheux pour celui qui ne peut manquer d'y succomber.

« Je crois, en vous parlant ainsi, vous bien connaître, entrer parfaitement dans vos vues, et servir avec vous le pays, votre ami et le roi.

« Votre âme appréciera ma confiance, et elle y répondra par un succès qui ne peut être douteux, si vous suivez ce conseil. Ce sont mes pensées seules que je vous livre.

« Un jour pourtant vous me permettrez peut-être de ne pas laisser ignorer à l'homme habile qui gouverne le royaume, le service que vous aurez rendu : je l'aime trop pour supporter l'idée de son ingratitude. On ne s'acquitte avec un cœur comme le vôtre, que par l'affection qu'on lui voue : la mienne a toute la solidité de l'habitude, et toute la sincérité de mon cœur. »

Voilà comment je me vengeais de M. de Villèle; était-ce lui donner le droit de se plaindre?

CHAPITRE XXII

A Paris comme en province la victoire était demeurée complète aux royalistes. Le résultat des élections leur avait donné 410 nominations, et 19 seulement à la gauche et au centre gauche.

Dans les opérations pour la présidence, les suffrages du centre droit et de la droite ministérielle se réunirent sur M. Ravez : il obtint 248 voix; M. de la Bourdonnaye, 68. La gauche ne prit pas part aux votes, ne voulant pas constater sa minorité.

La mesure qui avait le plus profondément préoccupé le conseil, lors de la dissolution de la Chambre, avait été la septennalité. Le projet qui fut arrêté en conseil était ainsi conçu : « La Chambre actuelle des députés et toutes celles qui la suivront seront renouvelées intégralement. Elles auront une durée de sept années à compter du jour où aura été rendue l'ordonnance de leur première convocation, à moins qu'elles ne soient dissoutes par le roi. »

Le ministère présenta d'abord ce projet à la Chambre des pairs. La septennalité trouva là deux sortes d'adversaires; elle fut repoussée par la gauche, comme contraire à la Charte, et par les opinions timides comme menaçant l'avenir de la monarchie d'une grande crise. Une opposition de 67 voix a protesté contre l'adoption du nouveau principe.

Dans la Chambre des députés, ce projet devait trouver également deux espèces d'opposition, l'une du côté gauche, systématiquement opposée à tous les projets du ministère; l'autre du côté droit, venant de cette contre-opposition qui a juré haine à M. de Villèle. Le résultat de la discussion fut l'adoption du projet de loi par 292 suffrages contre 87.

C'est le moment d'aborder l'histoire de la haute question financière qui se résumait dans la diminution de l'intérêt de la dette publique. Dès la fin de 1823, le 5 pour 100 avait touché son pair. Le gouvernement songea dès lors à réduire l'intérêt de la dette. M. de Villèle rattachait cette pensée de réduction à une indemnité promise pour l'émigration, sans charger les contribuables. En conséquence de la résolution prise par le cabinet, M. de Villèle passa un traité avec les trois compagnies à la tête desquelles se trouvaient MM. Baring, Rothschild et Lafitte. Le ministre des finances s'engagea à présenter un projet de loi ayant pour but d'autoriser la conversion de 140 millions de rentes, 5 pour 100 consolidés, en 3 pour 100 au taux de 75 francs. D'un autre côté, les banquiers s'engageaient à fournir au trésor les fonds nécessaires pour rembourser ceux des porteurs de rentes 5 pour 100, qui ne consentiraient pas à la conversion et à prendre

eux-mêmes par contre, au taux de 75 francs, les 3 pour 100 destinés aux porteurs non consentants.

Pour prix du service rendu au gouvernement par ces compagnies, on les ferait jouir du bénéfice qui résulterait pour le Trésor de la conversion, depuis le jour où elle aurait commencé jusqu'au 31 décembre 1825.

La possibilité de l'exécution était reconnue par l'abondance des capitaux sur Londres et Amsterdam; les 3 pour 100 s'y vendant 96 francs, l'abondance de ces capitaux devait les faire porter sur la bourse qui donnerait des 3 pour 100 à un taux plus bas; et c'est Paris qui offrirait ces avantages, présentant en même temps aux capitalistes une certitude d'être payés, au moins égale à celle de l'Angleterre, et l'espérance d'une hausse progressive.

« Qu'a donc fait le ministre des finances, disaient les défenseurs du projet, sinon de proclamer que l'intérêt européen était à 4 pour 100 ; et que, pouvant trouver de l'argent à ce taux, le Trésor n'en voulait plus à 5? »

Pour peu qu'on veuille examiner sans partialité le système présenté, on sera convaincu qu'il a été critiqué par des raisonnements plus spécieux que fondés. En droit, il est légal ; et, dans l'intérêt général, il ne peut être le motif d'une opposition. Il est juste, parce qu'on rend intégralement le capital nominal que représente 5 pour 100 ; il est légal, parce qu'en tous les temps le débiteur a pu se libérer envers son créancier; il est même légal, suivant les principes religieux, parce qu'il est interdit au créancier d'exiger forcément le remboursement de son capital, puisqu'il ne pouvait

le prêter qu'avec aliénation, tandis que le débiteur a eu toujours la faculté du remboursement.

Si on considère ce système sous ses divers rapports avec les intérêts généraux, ils sont immenses.

Un de ses premiers bienfaits devait être de faire retourner à leurs destinations primitives les capitaux que les petits grands-livres de M. le baron Louis avaient enlevés si inconsidérément à l'agriculture et au commerce. Ces capitaux auraient contribué à diminuer le taux excessif de l'intérêt, en portant les hommes industrieux à faire des spéculations agricoles qui eussent tourné au profit de la société tout entière.

Inquiet du sort de la loi, je priais tous les jours le premier ministre de faire ce qui était nécessaire pour assurer le succès de cette grande pensée. M. de Rothschild s'était joint à moi. M. de Villèle, il faut le reconnaître, était d'un caractère jaloux et d'un esprit assez peu sincère. Il se refusait à tout, comptant trop sur la manière dont il défendrait une loi qui devait avoir des résultats aussi importants.

Quoique la raison et la justice fussent évidemment du côté de ceux qui la soutenaient, toutes les voix de la presse, excepté les organes du ministère, se prononcèrent contre ce projet si sagement conçu dans des idées de justice et d'économie. — « Ce n'est qu'en surprenant la religion du monarque, s'écria le fougueux M. de la Bourdonnaye, membre de la Chambre des députés, qu'on peut présenter en son nom un projet aussi désastreux : c'est un aliment jeté à l'agiotage; il compromet le crédit, il ruine le rentier, il enlève le fruit de ses économies... »

Dans tout le courant de la discussion, M. de Villèle

s'aperçut qu'aucun des députés dévoués à M. de Chateaubriand n'avait parlé pour défendre le projet de conversion; il fut clair pour tout le monde que cette discussion était une bataille; et qu'après, on compterait un ministre parmi les morts. Au scrutin, la majorité ministérielle parut sensiblement diminuée : 238 voix l'emportèrent sur 145.

A la Chambre des pairs, MM. Roy, Mollien, Pasquier combattirent le projet de loi; et les pairs de l'opposition persuadèrent à M. de Quélen, archevêque de Paris, qu'il s'agissait de l'intérêt de ses diocésains.

Le discours de M. de Quélen eut un grand retentissement, et il contribua beaucoup au résultat de la discussion, c'est-à-dire au rejet de la loi par 120 voix contre 105.

Il y avait eu velléité de rapprochement, dans la Chambre des pairs, entre M. de Chateaubriand et la fraction Richelieu. M. de Chateaubriand avait contribué au rejet d'une loi qui, pourtant, était une question de cabinet.

Le jour même du rejet de la loi, M. de Corbière, véritable Armoricain, mit la chose sur le tapis, et déclara que, si M. de Chateaubriand entrait au conseil par une porte, il en sortirait, lui, par l'autre. L'affaire fut ainsi décidée. Toutefois il y eut encore, le matin, quelques hésitations de la part de M. de Villèle, quelques pourparlers entre lui et M. de Corbière; mais celui-ci, toujours Breton, insista fortement, et fit valoir l'intention exprimée par le roi. Tout fut dit. Vers onze heures, une lettre fut portée à M. de Chateaubriand. Malheureusement on ne le trouva point au ministère, et elle lui fut remise lorsqu'il

était déjà au château. Cette lettre lui apprenait que le roi lui redemandait son portefeuille. Ce procédé, ou plutôt ce malencontreux incident, cette fâcheuse mésaventure survenue par l'absence de M. de Chateaubriand, produisit le plus triste effet. La forme, qu'il n'avait été au pouvoir de personne de prévenir et de diriger, l'emporta sur le fond, que chacun avait précédemment approuvé. On lui avait su généralement mauvais gré de s'être prononcé contre l'homme qui l'avait appelé aux affaires, même malgré le roi; la veille du jour où M. de Chateaubriand quitta le ministère, il semblait que tout le monde fût d'avis qu'il ne pouvait pas y rester; et le lendemain chacun lui revint, naturellement ramené vers un homme en faveur duquel parlaient si hautement son talent et son génie.

L'intérim des affaires étrangères fut confié au marquis de Moustier. M. de Chateaubriand laissait au ministère des affaires étrangères plusieurs questions irrésolues. Les Grecs luttaient avec persévérance et avec plus ou moins de bonheur pour leur émancipation. L'empereur Alexandre commençait à s'intéresser à leur sort, et M. Capo d'Istria n'était plus en disgrâce officielle.

Un second point souffrait de grandes difficultés. Le royaume d'Espagne était encore occupé par l'armée française. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre avaient fait tous leurs efforts pour modifier les plans du gouvernement absolu de Ferdinand. De nouveaux troubles avaient éclaté, et le gouvernement espagnol s'était vu réduit à demander une prolongation d'occupation militaire. La France y consentit, espé-

rant que, l'occupation se prolongeant, l'influence des conseils modérés pourrait prévaloir à Madrid. On avait aussi à traiter la question des colonies espagnoles. M. de Villèle désirait qu'un arrangement volontaire des colonies émancipées avec la métropole, pût s'opérer à des conditions favorables; le premier effet de cet arrangement devant être de donner à la France le moyen de se dispenser de faire des avances au gouvernement espagnol, par les ressources que cette mesure lui procurerait.

Une révolution avait éclaté dans le Portugal. La révolte s'était montrée à Lisbonne. Le 30 avril, sous prétexte de la découverte d'un complot, l'infant Don Miguel avait pris le commandement des troupes, et adressé une proclamation aux Portugais. A la suite de cette proclamation, l'armée portugaise s'était mise en mouvement, et le roi Jean VI, fait prisonnier dans son palais de Bemposta, n'avait dû sa liberté qu'aux soins de M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France.

La session de 1823 touchait à sa fin.

L'opposition de droite proposa de supplier le roi de s'occuper de la question de l'indemnité des émigrés, et de déclarer « que les députés qui seraient promus par le gouvernement à une fonction ou à un emploi inamovible cesseraient, par le seul fait de leur acceptation, de faire partie de la Chambre; mais ils pourraient être réélus. » Devaient être exceptées de ces dispositions les promotions dans l'armée de mer et de terre. La proposition fut repoussée; mais elle eut pour elle une minorité imposante.

On arriva ensuite aux discussions financières. Il fut d'abord question des crédits pour la guerre d'Espagne;

M. de Martignac fut chargé du rapport. La discussion ayant été très-hostile au ministère, M. de Villèle crut devoir apaiser les soupçons, en désignant une commission spéciale pour l'examen et l'apuration des crédits. La discussion du budget fut aussi très-vive. Les royalistes de la droite se plaignaient que le ministère ne marchait pas assez franchement dans leur sens.

Si l'on est obligé de convenir que tout languissait au ministère de l'intérieur, plutôt par le fait du caractère du ministre qui occupait ce poste, qu'à cause de son esprit et de ses talents, on doit aussi à M. de Corbière la justice de dire qu'il fit de bonnes choses pendant qu'il fut à la tête du ministère, au sujet de l'Université; et qu'il y neutralisa, autant que faire se pouvait, les déplorables effets du monopole d'enseignement remis entre les mains du gouvernement. Il avait été remplacé à la présidence du Conseil de l'instruction publique par M. l'abbé Frayssinous, si connu par ses admirables conférences; et, toujours étonné lui-même des succès qu'il obtenait, autant qu'éloigné des grandeurs dont il était menacé. M. Frayssinous avait pour madame du Cayla l'estime que son caractère devait inspirer à tous ceux qui pouvaient l'approcher.

Le clergé se plaignait de l'état de souffrance où se trouvaient les affaires de la religion attachées au ministère de l'intérieur. Je disais souvent à M. de Villèle que, quoique cela ne le regardât pas directement, il y aurait faute à lui de jeter le clergé dans l'opposition, et même de s'en faire un ennemi particulier, puisque c'était à lui, M. de Villèle qu'on s'en prenait, de tout. Il avait enfin senti la nécessité de prendre un

parti à cet égard. L'affinité entre les choses de religion et d'éducation publique étant incontestable, le roi eut la pensée de faire un ministère des affaires ecclésiastiques, auquel toutes les affaires de la religion et de l'éducation seraient remises : nul n'était mieux fait pour remplir ces importantes fonctions que M. Frayssinous, dont le caractère, d'ailleurs, plaisait au roi. C'était aussi l'avis de M. de Villèle. M. Frayssinous fut nommé, et il faut dire ici encore, toujours à l'éloge de M. de Corbière, que, loin de se refuser à un arrangement qui lui enlevait une partie de ses attributions, il s'y prêta de la meilleure grâce du monde. On trouva dans l'évêque d'Hermopolis, devenu ministre siégeant au Conseil, le même amour du bien qui avait animé chaque instant de sa vie. Sans qu'il eût rien recherché, en peu de temps il avait été premier aumônier du roi, évêque *in partibus*, membre de l'Académie française et ministre ; encore un peu, il eût été cardinal, et c'est à l'occasion de sa dernière nomination qu'un homme d'esprit, M. Royer-Collard, en lui écrivant pour le féliciter sur cette rapide élévation, lui mandait : « Si j'étais pape, je ne vous laisserais pas venir à Rome en ce moment[1]. »

[1] J'ai parlé, il y a quelque temps, de M. Royer-Collard dans une note; mais il m'est impossible de ne pas consacrer quelques lignes à cet homme remarquable sous tous les rapports, dont j'étais loin de partager les opinions, mais pour lequel j'avais un attachement sincère.

Du caractère le plus loyal, de l'esprit le plus élevé, il est juste de reconnaître que s'il se trompait, c'était toujours de bonne foi.

Remarquable comme homme public, d'une éloquence entraînante, M. Royer-Collard avait de précieuses qualités dans l'intérieur de la famille; beaucoup d'amour-propre, et une confiance absolue dans sa manière de voir, ne lui laissaient jamais soupçonner qu'il pût se tromper.

Cet orgueil l'empêcha longtemps de courber la tête devant le maître

Ma situation auprès du roi avait changé. J'avais pensé longtemps qu'une des premières conditions pour assurer un succès d'où dépendait le sort de si grands intérêts, c'était de me mettre absolument de côté. D'ailleurs, je n'avais rien à envier à personne : aide de camp de MONSIEUR, traité par lui avec confiance, étant parvenu à le rapprocher du roi, ayant servi plus utilement mon pays que si j'eusse été en place, que pouvais-je désirer et quel rôle eût pu me tenter? — « Mon cadavre politique est la première pierre de l'édifice que nous voulons fonder, » avais-je souvent répété à celle qui s'était associée à mes efforts; et, en

des maîtres, le souverain suprême des rois et des peuples; mais du moins il ne nia jamais son existence. Son âme, sous une apparence assez rude, était trop tendre pour repousser la prière.

Quelques années avant sa mort, un incident terrible lui fit prendre un parti courageux, avec cette volonté de fer si forte contre la douleur.

Une de ses filles, pleine de cette foi et de cette chaleur d'âme qui ne reculent devant aucun sacrifice, allait tous les jours entendre la messe, suppliant l'Éternel de lui accorder une mort subite et inattendue, qui, en frappant son père, le fît rentrer dans le giron de l'Eglise.

Sa prière fut exaucée; et M. Royer-Collard, aux pieds d'un digne prêtre, avoua ses fautes, s'humilia, reçut une généreuse absolution, remplit tous les devoirs de la religion, et depuis ne s'en écarta jamais.

Ses derniers moments furent ceux d'un croyant, d'un chrétien qui cherche dans les secours de l'Église la force nécessaire pour s'arracher à tous les liens terrestres.

Noble exemple que la philosophie a essayé de dénaturer; mais qui restera comme une leçon donnée au monde, et un puissant encouragement.

Je tiens tous ces détails de madame Andral, fille de M. Royer-Collard, femme aussi distinguée par le cœur que par l'esprit; et qui adorait son père, sans s'associer toujours à sa manière de juger les hommes et les choses. La noblesse de ses pensées est à la hauteur de son caractère, et elle ne peut supporter la moindre atteinte portée à une réputation qui lui est aussi sacrée que chère.

Une heure passée auprès de son lit de douleur, m'a permis de recueillir ces renseignements précieux pour un ami et pour un chrétien.

effet, il lui avait fallu du temps pour parvenir à détruire les préventions qu'on était parvenu à mettre dans l'esprit du roi contre moi : il avait fini cependant par apprécier le dévouement que je montrais à son frère comme à sa personne royale, en cherchant à rapprocher MONSIEUR de lui; et ce prince nous avait les mêmes obligations par rapport au roi.

MONSIEUR rendait à madame du Cayla toute la justice qui lui était due; il appréciait ses services, et il me savait gré des miens. En apprenant tout ce que les bontés du roi nous suscitaient d'ennemis, quelquefois le découragement nous prenait; et MONSIEUR remontait notre courage en nous parlant de sa reconnaissance. Je le voyais toutes les fois que j'avais besoin de lui parler ; mais non pas sans exciter parfois la jalousie de mes camarades, je pourrais dire leur mécontentement, que vint encore augmenter un congé de quelques mois que je me vis forcé de demander, sans pour cela m'éloigner de Paris. Je ressentais dans la tête des douleurs violentes; il m'était impossible de prendre un moment de repos, et il fallait ajouter à tous les embarras de la position, une préoccupation constante. Quelques tentatives plus perfides les unes que les autres furent encore faites inutilement contre madame du Cayla; mais je refuse de parler de ce qui m'était personnel.

Sans doute la route que nous suivions n'était pas ordinaire; et pour que les importants services que nous rendions fussent un jour généralement approuvés, il fallait un succès complet. Des réflexions pénibles étaient quelquefois sur le point d'ébranler ma résolution; mais elles finissaient par servir d'aiguil-

lon à mon caractère. Je n'osais confier à personne mes tristes pensées; et je devais surtout les dissimuler à madame du Cayla, qui avait besoin de toute sa présence d'esprit. Quelquefois elle paraissait inquiète de notre position. Je m'effrayais quelquefois moi-même du courage avec lequel elle osait parler au roi, et combattre, presque témérairement, les erreurs de son esprit; parfois affliger son cœur, et vaincre enfin tant de difficultés. Nos souffrances étaient mises en commun comme notre amitié. C'était là seulement ce qui pouvait nous soutenir, et nous fortifier contre l'injustice, la malice et la calomnie. Assurer l'avénement de MONSIEUR au trône, et servir les intérêts de la France attachés à la perpétuité de la dynastie légitime, telle était, je puis le dire, l'idée fixe qui nous poursuivait, et à laquelle nous sacrifiions tout, hors l'honneur. Madame du Cayla avait tout ce qu'il fallait pour soutenir une position si difficile; mais la fierté, l'indépendance et la vivacité souvent extrême de son caractère me créèrent à moi-même souvent de véritables obstacles, et me firent passer plus d'un moment pénible.

Il avait fallu, pour remplacer M. de Châteaubriand, un homme hors de toute intrigue, dont la loyauté ne laissât aucun doute; et qui n'offrît à M. de Villèle aucun sujet d'ombrage ni pour le présent, ni pour l'avenir. Le président du Conseil doit avoir une influence directe sur les affaires de l'extérieur (quoique le roi s'en fût conservé exclusivement la direction); il fallait que le nouveau ministre n'eût pas l'idée de la disputer au président du Conseil. M. le baron de Damas parut être le ministre qui convenait le mieux dans la

circonstance présente, et l'on en parla au roi. Le marquis de Clermont-Tonnerre, alors ministre de la marine, fut mis à la guerre à la place du baron de Damas; mais il était loin d'avoir soutenu au ministère la réputation que les circonstances lui avaient donnée avant d'y entrer. Le comte de Chabrol-Crouzol, bon administrateur, homme d'esprit et d'une sagesse reconnue, estimé de tous les partis, aimé particulièrement de MONSIEUR, fut nommé ministre de la marine. Nous le connaissions depuis longtemps; et madame du Cayla avait soutenu son frère, préfet de Paris, contre les intrigues suscitées contre lui. On ne parla plus de division dans le ministère, et il y régna une union qu'on n'y avait pas trouvée depuis longtemps.

Néanmoins, les murmures contre le ministre de l'intérieur allaient toujours croissant. Le roi, sachant juger les hommes, connaissait parfaitement les défauts et les qualités de son ministre. L'esprit de M. de Corbière lui plaisait dans son cabinet; son originalité l'amusait au Conseil, et il lui trouvait du sens; mais l'indolence ou la répugnance administrative de M. de Corbière portait le roi à vouloir à sa place un homme plus actif et dont il connût le dévouement à sa personne, et les sentiments pour M. de Villèle. Il faut bien que je dise ici qu'il s'agissait de moi. M. de Villèle, malgré tout ce qu'on pouvait lui dire de M. de Corbière et ce qu'il en pensait lui-même, ne voulait pas prêter les mains à sa sortie du ministère. Compagnons en 1815, et alors les deux drapeaux des royalistes, ils avaient suivi la même route, la même fortune, et M. de Villèle croyait son sort lié à celui de M. de Corbière. Le roi avait pensé que le choix qu'il voulait faire serait agréable

à M. de Villèle, et les rapports de ce dernier avaient dû nous le faire croire. Sa Majesté, toutefois, ne pouvait enlever à MONSIEUR un de ses aides de camp sans lui en parler; il va sans dire que je n'aurais jamais consenti à lui en parler moi-même. Le roi chargea le maréchal Lauriston[1] d'aller entretenir Son Altesse Royale de la possibilité du remplacement de M. de Corbière, sans lui dire le nom de son successeur. Depuis quatre jours, des circonstances particulières m'avaient empêché d'aller chez madame du Cayla; elle m'avait instruit par écrit de ce qui se passait, et j'évitais alors de rencontrer MONSIEUR, tant j'avais de répugnance à la seule idée de traiter directement cette affaire. On peut juger aussi quelle fut la surprise de MONSIEUR, qui entendait parler pour la première fois du remplacement de M. de Corbière, et qui ignorait celui qui devait le remplacer. MONSIEUR n'ayant pas un grand goût pour Lauriston, crut que ce changement était peut-être la suite de quelque intrigue souterraine. La première question fut de demander si c'était du consentement de M. de Villèle : sur sa réponse ambiguë, il blâma ce qu'il ne connaissait pas, et sans demander quel était le remplaçant, il ajouta : « Du reste, c'est au roi à ordonner. » Les choses en restèrent là, et je ne voulus plus qu'il en fût question. J'avais déjà mangé plus de deux cent mille francs au service du roi depuis son retour; et, trop fier pour avoir rien reçu, je jouissais de voir que mes ennemis, même les plus ardents, me rendaient sur ce point une entière justice.

[1] M. de Lauriston avait dans la poche l'ordonnance signée par le roi qui me nommait ministre de l'intérieur.

Mon père avait montré à l'administration des postes une activité remarquable; et le monde lui pardonnait d'avoir accepté une place qu'il remplissait d'une manière si utile au service public. Dans toutes les parties de la France on bénissait son nom comme sa sagesse; des abus étaient réformés, des améliorations sensibles avaient lieu. Cette administration était donnée pour modèle à toutes les autres. Sans doute, la face des affaires était changée, un avenir plus tranquille s'offrait à la patrie; mais c'était un devoir d'assurer cet avenir. Monsieur n'était pas jugé ce qu'il était réellement; et on ne connaissait pas la force qu'il savait puiser dans sa conscience, quand son caractère se refusait à la lui offrir. Plusieurs espéraient qu'un changement de règne serait un changement de personnes. On croyait que ceux qui le voyaient habituellement, pouvaient prendre sur son esprit plus ou moins d'influence; et il est facile de deviner quelles intrigues de tout genre se préparaient. La santé du roi commençait à donner des craintes, et l'on pouvait prévoir le terme rapproché de son existence. Il était d'une grande importance que Louis XVIII eût, auprès de sa personne, dans ses derniers moments, pour ministre de sa maison, un homme doué de l'estime générale : il n'était pas moins nécessaire que le nouveau roi trouvât au ministère de sa maison un homme qui eût sa confiance. Le duc de Doudeauville parut remplir cette double condition, et l'on en parla au roi. Louis XVIII donna la place de grand veneur au maréchal de Lauriston : il l'aimait et il était bien aise de lui assurer une position. Il connaissait si bien les sentiments de Monsieur par rapport au maréchal que, plus d'une

fois, il m'avait chargé de lui en parler en termes favorables. Le roi voulait donner à mon père le portefeuille de sa maison; et comme il voulait aussi que les choses se fissent en règle, il avait fallu amener M. de Villèle à le lui proposer. Je le dis à regret : M. de Villèle, dans cette occasion, ne mit point le cœur et l'empressement que j'étais en droit d'attendre de lui, et que le service du roi exigeait. Cependant, grâce à madame du Cayla, le duc de Doudeauville fut nommé, et il n'y eut qu'une voix pour applaudir à ce choix, d'autant plus important, que la maladie de Sa Majesté faisait des progrès; elle avait commencé par une humeur âcre et violente qui, fixée à l'un des pieds, causait des ravages effrayants, et inspirait de justes alarmes.

Sa Majesté, depuis quelque temps, voulait aussi me placer dans une position convenable. Le roi me traitait avec infiniment de bonté; et en nommant mon père ministre de sa maison, Sa Majesté lui annonça qu'il me donnait toute la partie qui regarde les arts. Il chargea M. de Villèle de tout arranger, voulant que je fusse entièrement indépendant dans les attributions qui m'étaient confiées; c'est-à-dire ne rendant compte qu'à lui des actes de mon administration. Un voyage indispensable força madame du Cayla de quitter Paris pour quelques semaines, et elle partit, convaincue que tout était terminé. Rien ne l'était cependant; et je ne rappellerais point ici plusieurs circonstances qui me furent pénibles, s'il n'était nécessaire d'en dire quelque chose, pour expliquer la lacune qui se trouve entre le moment où cette place me fut donnée, et celui où j'exerçai ces nouvelles fonctions. Mon père aimé,

chéri, estimé par tous, et surtout par son fils, avait pour moi la plus vive tendresse ; mais, bien que toujours prêt à tous les sacrifices, il croyait voir dans le démembrement de son ministère, une sorte de méfiance qui le blessa ; et M. de Villèle lui demandait en vain l'état du ministère pour faire le partage des attributions que le roi l'avait chargé de déterminer. Je dois ajouter que, de son côté, M. de Villèle se hâtai peu d'en finir.

Vivement affligé du sentiment qu'éprouvait mon père, je déclarai que je ne voulais plus entendre parler de rien, et je lui écrivis même la lettre suivante, pour lui exprimer cette intention.

A M. LE DUC DE DOUDEAUVILLE

« Non, mon père, vous ne quitterez pas cette place où vous êtes appelé à faire un grand bien. Je l'ai désirée pour vous et pour le roi; quant à moi, je ne désire rien. Mon père a ma tendresse, et il l'aura toujours. Je n'ai pas trouvé le ministre de la maison du roi, je l'avoue, tel que mon cœur l'espérait; j'en ai souffert vivement sous le rapport seul du sentiment : le reste m'est de la plus parfaite indifférence. Lorsque j'appris les arrangements que j'ignorais en partie, et que j'eusse voulu empêcher, j'en prévis d'abord la suite.

« Qu'il ne soit plus question de rien : il est vrai que je ne comptais pas remettre les pieds dans ce ministère où l'on a bien vite oublié, ce me semble, les services rendus; puisque cela vous afflige, je renonce à tout, mais non à vous aimer; et croyez bien que cela

me suffit. Avec mon caractère, il m'est précieux de n'avoir jamais rien reçu. L'avenir décidera de ma vie, et le présent me suffit. »

Aussitôt que madame du Cayla fut revenue à Paris, mon père lui raconta ce qui s'était passé. Je me refusai d'abord à toute espèce d'arrangement; cependant, pressé par elle à plusieurs reprises, et dans la crainte de blesser le roi, et de nuire à mon père, je consentis à m'en rapporter à tout ce que l'on approuverait pour moi. En peu d'instants tout fut arrangé; mais ma position fut loin d'être ce que le roi avait voulu qu'elle fût. Les manufactures, les bibliothèques, les théâtres et les musées royaux furent placés sous ma direction; deux théâtres, celui des Français et celui de Feydeau étaient restés sous la surveillance immédiate, le premier du duc de Duras et le second du duc d'Aumont. Tous les samedis je travaillais avec le roi, et je sus par madame du Cayla que mon travail ne lui déplaisait pas; il me gardait assez longtemps, et après avoir parlé d'affaires, écouté les plus petits détails avec attention, pris les décisions les plus promptes, et donné des ordres toujours clairs et positifs, il mettait la conversation sur quelques sujets graves ou légers, dans lesquels je trouvais toujours l'occasion d'admirer son esprit, sa pénétration, la variété et la sûreté de sa mémoire.

Les lettres qui suivent ont trait aux événements que je viens de raconter sommairement.

A M. DE VILLÈLE

« 13 juin 1824.

— « Quel que soit le nouveau ministre des affaires étrangères (me disait hier un homme d'un grand bon sens, qui connaît également la cour et les salons, l'opinion et les Chambres), quel qu'il soit, à moins qu'on ne le prenne dans le parti de l'exagération, il faut qu'il s'attende à supporter pendant huit jours tous les cris; mais aussi le pouvoir de M. de Villèle en sera consolidé : toutes les provinces qui commencent à s'inquiéter se rassureront, si l'on choisit un homme sage qui donne enfin la certitude qu'on marchera d'accord dans le Conseil. M. de Villèle cède à l'opinion, et même aux instances de plusieurs membres de son conseil; cette faute le perdra sans retour. » —

« Sachez, mon ami, vous mettre au-dessus de ces cris qui durent huit jours, et qui n'empêchent pas le bien de s'affermir et de durer des années : repoussez ceux qui viennent vous donner directement ou indirectement de perfides conseils. Vous avez pour vous une très-grande partie de l'opinion publique, et cela est énorme; vous avez, il est vrai, très-peu de véritables amis. C'est un faux système de caresser ses ennemis, et de repousser ses amis. Quittez une voie où l'on ne fait pas un pas qui ne soit une lutte. Nous mourrons tous à la peine, tandis que vous avez devant vous un chemin où tous les obstacles sont si faciles à surmonter! Il faut s'entendre et vouloir, l'un et l'autre dépendent de vous seul! »

A LA PRINCESSE ZÉNAÏDE WOLKONSKY

« Quel temps s'est écoulé depuis votre départ, chère princesse! et que ce temps est court, près de celui qui nous sépare encore! Cette vie est si triste, qu'il est pénible de jouir aussi peu de l'affection des personnes qui vous en ont inspiré une si profonde et si vraie. On ne peut vous aimer que d'une manière digne de vous, de votre esprit, de votre âme, de votre cœur; aussi comment vous aimer médiocrement? Ce serait rester trop loin de vous. Maudit chiffon de papier, qu'il faut encore bénir de vous porter l'expression de la plus tendre amitié, à un mois de date!

« Mais que je vous parle de la nouvelle marque de confiance accordée par le roi à mon père! Je vous le dis avec franchise ; cette nomination a été approuvée de tout le monde, et d'une manière qui m'a vivement touché ; vous savez ma tendresse et mon respect pour mon père. J'ignore si M. de Villèle avait pu penser qu'il trouverait en lui un rival auprès du roi ; mais, tout au contraire, il a trouvé un appui, un véritable ami; et sa personne comme son système se sont trouvés consolidés et mieux affermis que jamais. L'arrivée de M. de Chabrol, homme fort capable, fort sage, et tout à fait dans les idées du président du Conseil, a produit le même effet. On peut croire que le public a vu dans ces deux choix un nouveau motif de sécurité pour l'avenir, car les fonds publics ont monté !

« Vous serez peut-être assez aimable pour vouloir que je vous parle de moi..... Mais quand je vois le bien de mon pays et le service du roi assurés, je suis

content, parfaitement content, et je ne puis rien avoir à désirer ni à demander. J'oserai dire que mon ambition a quelque chose de plus noble que le froid égoïsme qui tue et appauvrit tous les sentiments, qui dessèche le cœur et dénature l'esprit. Toutefois, comme je ne dois rien vous cacher, j'ai ouï dire que le roi, aussi aimable que vous devez le supposer, a eu la bonté de parler de moi d'une manière fort positive à mon père et à M. de Villèle. Je pense donc que la volonté qu'il a bien voulu exprimer ne sera pas sans résultat. Il paraîtrait que peut-être la partie des arts me serait remise. Au reste, j'attends cette décision avec la plus entière impassibilité.

« Les chambres sont finies, et l'agitation qu'elles produisent a fini avec elles. L'exagération se sent battue sans retour; M. de Blacas part pour Naples; notre pays offre toutes les chances de la tranquillité : l'Europe devrait en jouir sans exception, car c'est la meilleure et la plus forte garantie de la sienne. Au lieu de cela, nous voyons sans cesse ici les ambassadeurs, qui ne devraient être occupés que d'entretenir un bon accord, se mêler de tout ce qui pourrait le troubler et nous agiter. C'est une bien fausse politique, et qui peut avoir de tristes résultats. Mais je m'arrête, je ne veux pas changer en doléances politiques la causerie intime que j'ai commencée avec vous.

« Paris est en ce moment un désert; et, sans les affaires, on ne saurait comment y passer son temps.

« Madame de la Rochefoucauld est partie; elle va, pour quinze jours, à Dampierre avec ses enfants, chez le duc de Chevreuse. Cette famille est bien malheureuse : le fils, âgé de vingt-cinq ans, vient de perdre

sa femme, grosse de cinq mois. C'est un triste spectacle que celui du père et du fils, tous deux si jeunes et veufs à la fois. Zénaïde a mené ses enfants à Dieppe, prendre les bains de mer : elle va nous revenir.

« Madame du Cayla est allée, comme tous les ans, passer quinze jours dans une terre qu'elle a près de la Rochelle, et qui l'intéresse extrêmement par les établissements qu'elle y a créés. C'est le placement de sa dot remboursée après de cruels procès.

« Il est arrivé l'autre jour, à Saint-Cloud, une petite aventure domestique que je vous livre pour ce qu'elle vaut : le premier gentilhomme de la chambre, le comte Charles de D...., frappe à la porte du roi : pas de réponse; Sa Majesté dormait profondément; le déjeuner et la chaleur extrême avaient peut-être augmenté la profondeur du sommeil, qui, habituellement, est toujours celui de l'enfant le mieux endormi. Le comte Charles entre, tousse, se mouche, pas de réponse; la terreur le prend : il envoie prévenir qui de droit : on parlait déjà d'émétique à donner. Le roi se réveille alors, et envoie promener ceux qui l'entouraient avec un ton si sec, que je puis vous assurer qu'il ne fut plus question d'une santé qui, Dieu merci, est encore excellente.

« Vos dernières lettres sont du château Brou. Je ne vous dirai pas si j'ai été heureux de les recevoir : vous le devinez facilement. J'en attends de nouvelles avec une vive impatience : je voudrais vous savoir arrivée; je pense à la tristesse de cette même arrivée, et j'en partage l'anxiété. Je suis assuré que vous ferez toujours ce qu'il y a de mieux : vous êtes au-dessus des épreuves; et c'est avec autant de mesure que de dignité,

que vous parviendrez à surmonter ces terribles difficultés. Puissiez-vous éviter tout cela dans votre patrie! mais n'oubliez pas du moins que vous avez des amis qui ne vous oublieront jamais, et que vous retrouverez toujours.

« Mon père, comme de raison, recevra au ministère; mais rien n'est changé à notre vie, du moins pour les habitudes; ce qui est précieux pour nous tous et ce qui était indispensable pour ma mère, avec ses pauvres yeux sans lumière. Le ministère est si voisin que tout est facile.

« Toute ma famille est reconnaissante de votre souvenir, et moi plus vivement touché de votre intérêt, qu'il ne m'est possible de l'exprimer. Vous avez voulu de mes lettres, je vous obéis, et vous voyez que je n'ai pas mesuré toute la longueur de mon obéissance. Votre indulgence est habituée à déchiffrer mes griffonnages. Je ne la calcule pas plus que mes paroles, quand je suis auprès de vous; car tout cela part d'un cœur qui vous est tendrement et à jamais dévoué. En causant avec vous, je me fais un instant illusion. J'embrasse votre fils comme je l'aime; dites-lui de ne pas m'oublier, et écrivez-moi, je vous en supplie. J'ai besoin de vous suivre pas à pas dans cette terre d'exil pour nous, qui pour vous est une patrie. »

A S. A. R. MONSIEUR

« Châlons, 18 février 1824.

« Les vœux de Monsieur devraient porter bonheur; je crains bien pourtant qu'il n'en soit pas ainsi, mal-

gré tous nos efforts. Si, grâce aux manœuvres du sous-préfet de Vitry, M. R.... C...... n'était pas nommé, il passerait certainement ici par la division des royalistes, et par les manœuvres de cette coterie dont je demande la destruction depuis dix-huit mois; ne reconnaissant d'autorité que celle de ses comités directeurs, dirigés par je ne sais qui, elle repousse toute autre influence, aussi bien celle du roi, que celle de MONSIEUR, et encore bien plus celle des ministres. Il serait impossible de ne pas s'effrayer des tristes conséquences de pareilles folies, si elles n'étaient réprimées. C'était au ministre de l'intérieur à s'emparer de toutes choses avec une main vigoureuse; mais il n'a rien tenu, il a tout laissé aller, et il faut maintenant que ceux qui se battent tous les jours et sans repos acceptent les conséquences des sottises dont ils ont inutilement averti qui de droit.

« Il est impossible que cet état dure longtemps, car si l'on n'y portait un prompt remède, tout le pays serait bientôt désorganisé, et l'on finirait par arriver à une abominable anarchie. Le préfet, qui est un homme fort habile, en gémit du fond de son âme; au reste, ce sont là autant de motifs en faveur de la septennalité.

« La Chambre qui va être élue sera éminemment royaliste, et les libéraux seront en petit nombre; mais les députés, gens de conscience, se croient obligés à demander certaines choses sur lesquelles M. de Villèle doit à tout prix les prévenir, en leur proposant ces mêmes mesures :

« M. Del... promet, quand il sera ministre, préfecture, sous-préfecture, arrondissement à ceux-ci,

puits à ceux-là, chaussées à d'autres. Il doit même marier les jeunes filles. On devrait le condamner au droit du seigneur! Ce serait à rire, si la prévoyance de l'avenir ne portait plutôt à gémir sur de semblables folies.

« Je suis parvenu à faire repentir plusieurs royalistes de leur alliance avec la gauche. Quelques-uns commencent à s'en effrayer; mais le mal est fait, et aucun ne cède sur M. Del... Ce qui prouve à l'évidence, l'ordre positif émané du comité directeur.

« J'ai cru devoir donner tous ces détails à Monsieur. Je retourne au combat, bien décidé à lutter jusqu'à la fin, en me moquant de telle ou telle nomination, mais profondément triste de voir un homme habile qui fait de grandes choses, mais qui n'en voit jamais qu'une, en négliger souvent d'importantes, se refuser à adopter un système d'ensemble, et à s'entourer d'hommes qui fassent leur affaire. C'est ainsi que tout se complique, et que les obstacles se multiplient. Ce n'est pas de projeter qui sauve, c'est de faire les choses à point.

« Le préfet se conduit à merveille. »

A MONSIEUR

APRÈS UNE CONVERSATION QUI AVAIT DU M'ÊTRE PÉNIBLE, BIEN QUE S. A. R. M'EUT MONTRÉ SA BONTÉ ORDINAIRE.

« 21 mars 1824.

« Je suis trop franc pour dissimuler à Monsieur que ma visite de l'autre jour m'a laissé une impression profonde de tristesse. Je ne tenais qu'à une seule chose

dans la vie, et j'oserai ajouter : *Je croyais avoir mérité qu'on ne me la refusât pas.* Maintenant qu'il m'est prouvé que cet espoir n'est qu'une chimère, je ne tiens plus à rien; et je ne forme plus qu'un vœu, c'est de pouvoir bientôt, libre de toute préoccupation politique, écrire l'histoire du temps afin d'éclairer les hommes, en les faisant profiter de ma triste et cruelle expérience.

« O Roi des rois, si l'on avait le courage de vous servir avec le même zèle que les princes de la terre, de quelle récompense éternelle ne payeriez-vous pas un pareil dévouement !

« Malgré la mesure que, constamment, j'y ai mise, mes visites même me sont reprochées; et ce jour-là précisément, il avait fallu peut-être quelque courage pour m'arracher de mon lit, où, toute la nuit, la fièvre m'avait tenu dans une agitation maladive.

« On me reproche d'en trop faire, quand c'est en en faisant beaucoup trop en effet, et plus peut-être qu'il n'était possible de l'attendre, que je suis parvenu à en faire assez pour parer à tout.

« J'aurais honte de parler des services que j'aurais pu rendre, et, du moment où ils sont méconnus, je les oublie moi-même. Que le bien de mon pays se trouve bientôt et entièrement affermi; et, du meilleur de mon cœur, j'entonnerai mon *Nunc dimittis*[1]. »

[1] Il y avait des moments, bien que fort rares, où Monsieur écoutait de funestes influences que l'envie et la jalousie suscitaient contre nous.

A M. JOSSE DE BEAUVOIR

QUI AVAIT L'INTENTION DE PARLER CONTRE LE PROJET DE LOI SUR LES RENTES, CE QUI, DANS LA POSITION ACTUELLE, EUT EU DE GRAVES INCONVÉNIENTS.

« 16 avril 1824.

« J'ai beaucoup repensé, monsieur, à notre conversation d'hier, et je vous avoue que je suis toujours frappé de la justesse de vos pensées; heureux quand les miennes se rencontrent avec les vôtres; mais je veux vous soumettre quelques réflexions.

« Il y a, dans ce moment, une opposition furibonde qui sacrifie les intérêts de son pays, tantôt à l'étranger, qu'elle recherche comme appui de ses prétentions; tantôt dans l'intérieur même de son pays, où elle espère amonceler des montagnes, pour écraser l'homme qu'elle redoute *avant tout*. Cette opposition, ou plutôt les intrigants ambitieux dont elle se compose, espèrent arrêter par leurs efforts de belles et d'importantes mesures; et se servir comme moyen des troubles qu'ils veulent causer.

« Certes, ce n'est pas à nous à leur prêter notre appui; et nous ne devons pas nous dissimuler que les personnes qui s'inscrivent pour ou contre le projet de loi, au premier moment, auront déjà un grand poids sur l'opinion publique; je vous l'ai entendu dire, en regrettant qu'on ait enlevé de la Chambre des députés quelques organes de l'opposition monarchique, et j'étais d'abord de votre avis; je vois que vous y restez, et c'est à vous à la conduire; docile à votre voix, elle ne peut être mieux dirigée.

« Je conçois facilement qu'il soit utile, important, nécessaire que cette discussion soit sérieusement approfondie et creusée à fond; mais je crains, en reconnaissant qu'il serait heureux que la Chambre fût éclairée par les lumières d'un homme tel que vous, l'effet de votre inscription pour parler contre le projet de loi. Nous ne nous sommes pas expliqués sur ce point, et j'éprouvais le besoin de vous dire ce que j'en pense, et le besoin plus grand encore d'être rassuré par deux mots de vous.

« Je le répète, les conséquences de cette hostilité m'effrayent, car le projet de loi proposé doit passer à quelque prix que ce soit; pensez-y; dans les ministères, plus d'un sourire malin a accueilli la nouvelle de votre opposition. Plus on doit regretter que des hommes capables de se réjouir de la division des royalistes se trouvent encore aux affaires, et moins nous devons nous diviser au moment du combat; songez-y bien, celui-là est décisif. Nous ne pouvons nous séparer de l'homme qui a rendu d'aussi grands services pour nous sauver nous et le pays. C'est bien là votre langage que je parle, Monsieur et ami; et la conviction que je serai entendu par vous m'est bien douce.

« Mille amitiés. »

RÉPONSE DE M. JOSSE DE BEAUVOIR.

« 18 avril 1824.

« Soyez tranquille; j'ai vu le ministre, et j'ai recueilli avec un grand plaisir les communications qu'il a bien

voulu me faire. C'est vous dire que ma détermination est conforme à ce que vous m'avez écrit. Je voudrais avoir le temps de vous en dire plus long; mais nous en causerons à notre première entrevue. Je n'ai rien à ajouter à tous mes sentiments; ils sont invariables comme votre caractère. »

A M. LE COMTE DE CASTELLANE

UI ME DONNAIT QUELQUES RENSEIGNEMENTS SUR LA SITUATION DE L'ESPAGNE.

« 23 mai 1824.

« Non, certainement, mon cher comte, je n'avais pas oublié votre aimable promesse; mais je craignais que vous n'eussiez tout autre chose à faire. Je vous remercie d'avoir été de parole, et surtout d'avoir dicté à mon intention une note pleine d'intérêt. Je vous demande que ce ne soit pas la dernière, et j'y attache du prix : elle est écrite avec une impartialité, et une sagesse dont j'ai été heureux de faire la connaissance. Quand on voit les choses de plus près, on y arrive forcément; et qui veut juger ce malheureux pays de loin, et sans le connaître, ne peut que se tromper. Que de temps il faudra pour ramener ce peuple qui n'a plus d'énergie que pour le mal, à des idées plus justes et à une situation meilleure! Quelle persévérance! que de difficultés! On dit toujours et l'on répète à satiété : *Ce sont les hommes qui manquent;* telle n'est jamais mon opinion; mais c'est souvent un seul homme qui manque pour maîtriser les événements, pour lutter contre les obstacles avec ce caractère qui ne les recon-

naît que pour les vaincre, et entraîner ensuite ses semblables.

« Tâchez donc d'étendre vos correspondances du côté de Madrid, et de bien savoir aussi ce qui s'y passe. Tous les détails sont curieux et importants.

« Vous me demanderez ce que l'on fait à Paris, c'est toujours à peu près la même répétition : on s'aime, on se déchire, on se plaint, on s'envie, on se déteste, on court après le plaisir, on passe à côté du bonheur, on se prend corps à corps avec la peine, et la lutte n'est presque jamais douteuse : la peine vous terrasse.

« On a de soi une excellente opinion; on veut le bien à tout prix; et chacun en conscience se dit : « *Moi seul je puis le faire;* » de là se trompant de but, on arrive presque toujours au mal, prenant l'égoïsme pour guide, et l'amour-propre pour béquille. On se trompe, on se heurte, et pourtant l'on ne se rencontre pas souvent, car deux personnes ne vont pas au même but; et c'est là le danger, à moins qu'une main forte et vigoureuse ne vienne enfin fixer toutes les incertitudes. Nous arriverons bientôt, j'espère, à ce résultat si nécessaire au repos de tous.

« Si nous frappons à la porte des députés, nous y voyons un Benjamin[1] de plus; les uns, fiers de l'avoir repoussé, les autres se félicitant de l'avoir admis, criant à la partialité, les premiers à la faiblesse, les derniers, en fort petit nombre, se frottant les mains de joie, et quelques-uns de l'extrême droite se disant bien bas à l'oreille : *C'est un frère, c'est un auxiliaire.*

« Si nous nous arrêtons quelques instants au châ-

[1] Allusion à l'introduction de M Benjamin Constant dans la Chambre des députés.

teau, nous voyons chacun s'y portant fort bien, malgré bruits et propos.

« Ce n'est pas sans un profond respect, et sans le salut d'usage que nous arriverons à la Chambre haute. Nous y trouvons tous les pairs en présence; et, sous les figures les plus impartiales, toutes les passions en jeu, les intrigues s'agitant à perdre haleine, les ambitions se glissant avec l'espoir d'être moins aperçues; beaucoup de masques qui ne sont pas des figures, des protestations qui ne sont que des grimaces; on se regarde, on s'attend, on désire, on espère, on craint, on travaille; et cependant on commence à perdre courage, car on peut bien regarder la partie du ministère comme gagnée; c'est l'opinion du moins qui paraît probable; et d'autant plus fondée, que l'exagération commence à comprendre qu'elle n'atteindrait en rien son but, celui de renverser M. de Villèle; et plusieurs, en y réfléchissant, reculent avec raison devant l'idée de se mettre en opposition aussi ouverte avec le roi et MONSIEUR, qui se sont prononcés hautement en faveur d'une loi qu'ils regardent, en conscience, comme très-importante pour le pays [1].

« D'autres, qui ne sont pas pour la loi, mais qui voient qu'on en veut à M. de Villèle, et qu'une question aussi importante est devenue toute personnelle au président du Conseil, qu'on voudrait renverser par tous les moyens, se sont décidés à voter pour. De tout cela, il sortira une majorité d'amalgame assez bizarre; mais, dans cette belle discussion, tel se promet de se couvrir de gloire et y laissera peu d'éclat; tel autre

[1] J'étais loin d'être sans inquiétude; mais je croyais important de ne pas le laisser soupçonner.

compte battre à plate couture M. de Villèle, et sera peut-être fort étonné lui-même de son peu de succès. M. de Villèle est si convaincu de la bonté de la mesure, et son esprit est en général si clair, qu'il doit apporter de grandes lumières dans la discussion.

« Si les physionomies pouvaient aussi bien se retourner que de vieux habits, il faut convenir que les doublures seraient bien curieuses.

« Adieu, mon cher Castellane, je commence à m'apercevoir que j'ai causé longtemps avec vous, et je crains fort que vous ne l'ayez découvert avant moi.

« Croyez à ma sincère amitié, et parlez de moi à ceux qui ne m'auraient pas oublié.

RÉPONSE A UNE LETTRE

OU SOUS PRÉTEXTE DE ME RAPPORTER DES *ON DIT* ON ÉMETTAIT UNE OPINION PERSONNELLE PEU BIENVEILLANTE.

« Paris, 28 mai 1824.

« Je remercie M. de Sambucy de son abandon et de sa confiance, mais je ne vois dans tout ce qu'il me rapporte que des absurdités.

« Que des intérêts froissés se plaignent, rien de plus simple ; mais, ce qui ne le serait pas, ce serait que les intérêts de quelques individus fissent taire ceux du pays.

« Que des ambitions mises à l'écart cherchent une occasion de revenir, que des ambitions qui voudraient parvenir se remuent ; rien encore de plus naturel.

Que les intrigants s'agitent en tous sens : eh ! mon Dieu, c'est la vie des hommes; mais ce que l'on peut

parfaitement affirmer, c'est que tous ces efforts seront sans autre résultat que celui de l'agitation momentanée qu'ils produisent.

« On se permet d'aller jusqu'à la calomnie contre un personnage auguste, dites-vous; est-ce donc la première fois que ses traits envenimés se sont émoussés contre cette sagesse et cette mesure qui désarmeront toujours la malveillance?

« Mais voudrait-on qu'un prince du sang ne jouît pas des droits qu'ont tous les sujets du roi, celui d'avoir une opinion libre. Prétendrait-on que son suffrage, surtout quand son esprit est éminemment juste, fût sans aucun effet sur ceux qui lui sont plus particulièrement dévoués? Oh! c'est une autre espèce d'absurdité qui n'est pas dangereuse, tant elle est dénuée de de sens commun!

« Adieu! vous connaissez tout mon intérêt et mes vœux, mais vous me permettrez de ne pas vous parler d'intérêts individuels, dans un moment où des intérêts bien plus graves sont en jeu.

« Mille compliments. »

A M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND

AU MOMENT DE SA SORTIE DU MINISTÈRE ET DE LA GUERRE DES JOURNAUX.

« 10 juin 1824.

« Au moment de la lutte cruelle qui s'engage, il m'est impossible de ne point ouvrir mon cœur à M. le vicomte de Chateaubriand; et j'espère, du moins, qu'il rendra assez de justice à mon caractère, pour ne point me mêler à tout ce que cette lutte peut avoir de péni-

ble. Plus qu'un autre il a été à même de connaître et mes intentions et mes sentiments. Je ne me permets pas de juger ni ce qui s'est fait, ni ce qui se fait; mais je ne crains pas de dire hautement, que je me suis affligé profondément de ce qui a dû l'étonner lui-même, et ce qui pourrait peut-être s'expliquer plus favorablement qu'il n'a dû le supposer.

« Ce dont je veux parler, c'est de cette guerre des journaux, qui commence d'une manière si vive. J'avais espéré que le silence amènerait le silence; et quand, conduit par le seul sentiment qui est l'âme de ma vie, je consacrai ma fortune et mon temps à arracher cette arme meurtrière à des intérêts purement individuels, je croyais, je l'avoue, avoir bien mérité de la patrie et servi utilement mon roi.

« Pouvais-je craindre alors qu'une pareille lutte s'engagerait avec un homme qui était au pouvoir! S'il était dans le caractère du Français de reculer au moment du combat, j'aurais déjà rompu les rapports que je puis avoir avec les journaux[1]. Mais je tiens à l'estime de M. le vicomte de Chateaubriand, et je le lui prouve par l'explication dans laquelle j'entre avec lui.

« Il reconnaîtra, je l'espère, que je ne conduis pas la plume des rédacteurs, et que j'ai pu seulement leur demander une mesure dont je comprends le bon goût et la nécessité, comme M. de Chateaubriand doit aussi les comprendre.

« J'ai l'honneur, etc.

[1] Tout ce qui concerne les rapports de M. le vicomte de la Rochefoucauld avec les journaux, pendant la Restauration, sera expliqué après la correspondance avec madame la comtesse du Cayla, c'est-à-dire, dans le huitième volume. (*Note de l'éditeur.*)

A M. SARRAN.

« 23 juin 1824.

« M. Sarran me fut présenté comme un royaliste malheureux ; je fis tout au monde pour obtenir la faveur qu'il réclamait. Le succès ne répondant pas, apparemment, à son espoir, je fus tout étonné de recevoir une lettre d'un ton plus impératif que celle d'un homme qui réclame un intérêt que le désir d'obliger a pu seul accorder. Je répondis qu'il imposait forcément, par là, silence à ce même intérêt; et je fis cependant encore quelques démarches, inconnues de lui à la vérité.

« Ses menaces devenant plus pressantes, je dus en attendre l'effet, et rester parfaitement tranquille.

« Aujourd'hui qu'une colère injuste, un ressentiment peu fondé semblent avoir produit tout le résultat que M. Sarran pouvait en espérer, je suis bien aise de lui apprendre comment je me venge d'un royaliste; et surtout d'un homme qui m'a peint sa cruelle position.

« Je me crois suffisamment vengé, si je le force à quelques regrets.

« Je viens de lui obtenir une pension de 1800 francs qu'il peut venir toucher tous les premiers du mois, à mon ministère.

« J'ai l'honneur d'être son très-humble serviteur. »

A MADAME RÉCAMIER

« A Rome.

« Il y avait bien longtemps que je n'avais reçu de

vos nouvelles, mais aussi comment les ruines du Colisée ne feraient-elles pas oublier les vivants?...

« Je me rappelle parfaitement ce que je vous dis la veille de votre départ, dont je prévoyais dès lors les conséquences. J'avais été contre la nomination de M. de Chateaubriand ; je lui aurais voulu une grande et noble existence : un aussi beau talent devait être honoré ; mais c'était le perdre lui-même que de le mettre dans une position où l'encens comme la critique prendraient sur son esprit trop d'empire. Vous savez mieux que moi, combien une imagination aussi brillante que mobile peut nuire en lui à la froideur et à la fermeté d'esprit nécessaires à un homme politique; et la peine que vous aviez à le maintenir sur le terrain des principes et de l'abnégation. Votre influence seule avait pu le contenir quelque temps, et après votre départ il s'est égaré sans savoir bien précisément où on le conduisait, ni où il voulait aller. J'ai blâmé hautement la manière dont on l'a fait sortir du ministère, car il n'est point vrai qu'il ait donné sa démission. J'aurais voulu qu'on y mît tous les égards possibles; mais cette précipitation a été due à l'hésitation de plusieurs jours; elle a été une faute.

« Je lui ai écrit deux billets fort polis; il ne m'a pas répondu un seul mot : vous devinez que je reste en arrière... Cependant je regrette qu'une plume aussi éloquente se soit jetée dans l'opposition; et je rêve en silence au moyen de l'en faire sortir; un autre s'en donnera probablement les gants : n'importe, j'aurai fait mon devoir.

« Ce qui rend la chose fort difficile maintenant, c'est que la conduite de M. de Chateaubriand, depuis son

départ, a été hors de toute mesure, et jugée sévèrement par tous. Il n'est jamais permis de sacrifier les intérêts de son pays au désir de se venger. Chacun sentait la nécessité que M. de Chateaubriand quittât le ministère; son opposition était flagrante. La manière dont on l'avait fait sortir lui avait rendu tout l'intérêt qu'on accorde à celui qui a reçu le droit de se plaindre. Sa conduite si coupable depuis a retourné les esprits; c'était simple. Son remplaçant n'est pas encore nommé: une loi importante a été rejetée à la chambre des pairs; toutes les ambitions se sont réveillées; n'importe la couleur, toutes les intrigues se sont renouvelées et s'agitent avec une pernicieuse activité. On croirait aux approches d'une crise politique que tant de gens voudraient amener dans leur intérêt personnel.

« Mais, on reconnaît facilement que cette agitation n'est que dans un certain nombre de têtes; que la capacité de M. de Villèle aux affaires est avouée par ses ennemis même; que l'union du roi et de Monsieur est toujours aussi intime; qu'une volonté forte et des mesures, indispensables à la vérité, suffisent pour réduire au néant tous ces efforts malveillants; que cette volonté est devenue une nécessité; mais que les circonstances y conduisent tout naturellement.

« J'ai eu raison de vous engager à ne pas revenir; toutes ces agitations font mal. J'ai aimé à causer de vous avec le duc de Laval. Je comprends que vous lui fassiez aimer le séjour de Rome, et qu'il ne soit pas pressé de vous le voir quitter.

« Quelque envie que j'eusse de vous revoir (et croyez que ce serait pour moi un bonheur), je ne pourrais vous engager à revenir avant le printemps pro-

chain : il serait fou de risquer l'hiver ici, puisque votre mère est toujours souffrante. Dites-lui mille choses aimables de ma part; j'ai plus de mérite que vous ne pouvez le supposer à éloigner votre retour, car de toutes les manières possibles je le désire vivement; et, de plus, il eût aplani des difficultés ; mais je pense à vous bien avant moi.

« Je suis décidé à la fin de la session à savoir sur quel terrain je marche. On s'indigne de me voir pour ainsi dire abandonné; je le regrette pour celui à qui on en fait un tort. Quant à moi, vous le savez, je suis sans ambition; un seul sentiment a animé ma vie : l'amour de la patrie et le service du roi. Vous comprendrez ce premier sentiment, là où vous vivez. Si le repos devient pour moi une possibilité ou un devoir, mon parti sera bientôt pris; et il le sera sans regrets.

« Je vous ai tout dit, tout confié ; mon caractère lutte parce qu'il est impossible de l'abattre, mais mon cœur souffre et beaucoup.

« Ce que je ne vous ai pas dit assez, c'est à quel point vous m'êtes chère !...

« La petite duchesse de Luynes est bien souffrante; vous devriez écrire un mot à la duchesse sa belle-mère, car elle vous aime.

« Adieu, adieu, n'oubliez pas un ami.

A M. LE MARQUIS DE CLERMONT-TONNERRE

« 5 juillet 1824.

« Je sais que, quand il s'agit d'une chose bonne et utile, on peut, mon cher Clermont, s'adresser à vous avec toute confiance; et je viens vous soumettre, dans

l'intérêt général, quelques réflexions importantes auxquelles je vous prierai de prêter une sérieuse attention.

« Les jeunes gens admis dans les écoles royales militaires, doivent, d'après l'ordonnance, y être admis à seize ans. Il en arrive que les études ne sont pas assez approfondies, que leur esprit n'est pas assez formé, ni leur caractère assez solide. Il deviendrait urgent, sous le rapport religieux, moral, militaire et civil, que l'on remit à dix-huit ans leur entrée dans les écoles. Leur tête, leur esprit et leur cœur y gagneraient à la fois; et l'on donnerait par là à l'armée des officiers plus faits, aux sciences des disciples plus dévoués, à la société des citoyens plus utiles. Le gouvernement y trouverait aussi un grand avantage : celui d'avoir, pour une fois du moins, deux années devant soi, en reculant les prétentions déjà acquises de cette foule d'officiers qu'il est impossible de placer. Je vous prie, mon cher Clermont, de songer à cette affaire. La croyant juste, je me suis fait un plaisir de vous en parler; la croyant nécessaire, je m'en suis fait un devoir.

« Veuillez recevoir, etc.

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ LIAUTARD

A UN BILLET DANS LEQUEL JE LUI DEMANDAIS SON OPINION SUR LES AFFAIRES DU TEMPS [1].

« Monsieur le vicomte,

« Je ne croyais pas être obligé de rentrer dans la lice; vous aviez donné aux affaires une heureuse di-

[1] Nous avions sauvé M. l'abbé Liautard d'une ruine complète, en faisant acheter, par le préfet de Paris, le collége qu'il avait fondé.

M. l'abbé Liautard avait peu d'ordre, mais une étonnante capacité, avec une activité sans pareille.

rection. Depuis deux ans, tout allait au gré des hommes religieux et monarchiques; il ne fallait plus, ce me semble, qu'une légère surveillance pour tout maintenir dans l'ordre établi. Tout à coup l'horizon se couvre de nuages; le salut de la France et sa gloire sont comme remis en péril.

« Et vous m'honorez d'assez de confiance pour me demander ce que je pense de tout ce qui se passe aujourd'hui.

« Absent depuis plusieurs jours, isolé et m'appliquant à éviter toute communication qui n'avait pas rapport à mes propres affaires, je suis bien peu en mesure pour vous satisfaire.

« Toutefois, la reconnaissance que je vous dois, et mon dévouement me tiendront lieu des connaissances positives qui me manquent, et je compte d'ailleurs sur votre indulgence accoutumée.

« Mon premier soin, monsieur le vicomte, sera de vous tranquilliser pour vous et ce qui vous touche. Vous avez sans cesse combattu avec un bonheur inouï; vous avez obtenu des résultats inespérés, rapproché les royalistes de leur roi, garanti la France des Cortès, relevé l'épiscopat, sauvé la religion, qui s'éteignait faute de ministres préparés à l'éducation; obtenu la planche de salut par la nomination de M. Frayssinous, etc , etc.

« Si toutes vos vues ne se sont pas réalisées, si quelques espérances ont été déçues, si certains calculs se sont trouvés faux, qu'importe?..... A la guerre, il est impossible de toujours vaincre. Turenne s'est laissé battre, il s'est même laissé surprendre.

« M. de Villèle est-il d'accord avec vous? Marchez-vous tous deux de concert? A-t-il quelque dessein se-

cret de gouverner par lui-même, sans intermédiaire et sans appui? Sera-t-il reconnaissant? Pour se soustraire à un joug qui fait sa force et sa sûreté, se jettera-t-il tête baissée dans les débris de ces ministères que vous avez successivement renversés?

« Deviendra-t-il l'allié des P***, des S***, des M***?... Que dis-je, des T***, peut-être?..... De tous ces hommes qui, dévoués à Bonaparte, l'ont abandonné; qui, étrangers à tous les sentiments élevés, ne comprennent même pas ce que c'est que le trône des Bourbons et la chaire de Pierre; qui ne veulent de religion que comme un moyen de police et de gouvernement; que comme un abri contre la potence, et une sauvegarde contre les fureurs révolutionnaires?

« Les ennemis de M. de Villèle font peser sur lui cette épouvantable accusation de méditer une pareille alliance. Lui et les siens s'en défendent; mais ce qui donne des ombrages sérieux à ce sujet, c'est la multitude de ses rapports avec les hommes du centre gauche, sa bienveillance pour eux; et, plus encore, son éloignement affecté pour un grand nombre de royalistes.

« Admettons cependant que M. de Villèle soit plus que jamais éloigné de cette monstrueuse union avec ce que la France renferme d'hommes les plus dangereux; que ses soins pour eux ne soient que la conséquence du système de conciliation que doit suivre un gouvernement puissant et victorieux; il reste à savoir quelles sont les dispositions du ministre par rapport à ses anciens alliés, à ses invariables protecteurs, à ceux par qui il a été fait et conservé ce qu'il est.

« Ce n'est pas faire injure à M. de Villèle que de

croire, puisqu'il est homme, et accessible à la vanité, qu'il serait heureux de ne devoir rien à personne pour le passé; et de n'avoir, pour le présent, besoin de personne.

« Mais aussi, M. de Villèle a trop de discernement et de prudence pour ne pas voir combien il lui est nécessaire d'être soutenu; et pour ne pas ménager comme la prunelle de l'œil ceux qui lui ont prêté secours pendant trois années entières, avec tant de constance et avec un si merveilleux désintéressement.

« Dès que M. de Villèle persévère dans ses sentiments de royalisme, il doit plus que jamais, M. le vicomte, s'attacher à vous. Il n'y a de salut pour lui, pour le trône, pour l'autel, que dans son union sincère avec ses anciens et inébranlables amis.

« Cependant, comme la reconnaissance est une vertu pénible, que les promesses ne coûtent guère, et qu'il en coûte de se dessaisir d'une portion du pouvoir, si petite qu'elle soit, vous ferez bien d'exiger des gages et des dédommagements. Dédommagements pour tant de sacrifices; gages de la sincérité et de la droiture des intentions.

« L'affaire des journaux me semble une bagatelle, malgré tout le cancan des pamphlétaires et des avocats. Tant que M. de Villèle sera franchement et ostensiblement royaliste, la Chambre lui restera aveuglément dévouée.

« Je suis avec respect, etc. »

A S. A. R. MONSIEUR

« 2 juillet 1824.

« Sans doute le suffrage de Monsieur est pour moi ce qu'il y a de plus précieux au monde, et la seule chose qui me donne la force de lutter contre d'aussi rudes épreuves; ce suffrage, auquel j'attache tant de prix, me console de ces accusations que l'on a si souvent, et avec tant de perfidie formulées contre moi, vis-à-vis de Monsieur. On oublie que celui à qui l'on reproche légèreté, vivacité, imprudence, est le même qui a entrepris et exécuté, avec l'aide du ciel, des choses qu'un dévouement ordinaire ou un sentiment plus calme aurait jugées impossibles : pour ne parler que de l'un des accusateurs, je dirai que ce n'est pas son talent seul qui l'a amené aux affaires. Malgré ce talent, nous sommes à la veille d'une crise violente, qui annonce une espèce de dissolution de l'ordre social. Sous Decazes, sous Richelieu, l'administration était abominable; mais enfin elle existait avec un plan, une unité d'action. Dans ce moment, le décousu dans le gouvernement, dans la direction des affaires est tel, faute d'un système, faute surtout d'une volonté, que le gouvernement ne pourra sortir de la situation actuelle, qu'en déployant un grand et fort caractère que M. de Villèle n'aura jamais à lui tout seul.

« M. de Villèle, si habile en affaires, ne sait prendre un parti que quand il y est forcé : tout le monde était de l'avis du renvoi de M. de Chateaubriand..... Pour avoir remis d'heure en heure, M. de Villèle est arrivé au dernier moment; et la chose a été faite d'une ma-

nière si peu française et si brutale, que tout le monde a tourné du côté de celui dont on faisait si maladroitement une victime.

« Decazes fit soixante pairs, et cet acte fut regardé comme le plus grand crime politique qu'il pût commettre. Et pourquoi? parce qu'il les fit nommer pour sa propre conservation.

« Je demande par quel motif, et pour qui M. de Villèle a fait ces vingt-quatre pairs, malgré tout ce qu'on a pu lui dire. Hélas! la punition a suivi de près la faute : onze des nouveaux élus ont tourné contre lui, et la Chambre des députés a perdu ses guides.

« J'avais réussi à acquérir des soutiens et des organes; j'avais imposé silence à nombre d'ennemis. Croit-on que ce ne fût pas là chose importante, au retour d'Espagne, avec les dispositions connues? Le prince commandant, poussé par des louanges ennemies et des critiques amies, ne pouvait-il pas être entraîné bien loin? Ne sont-ce pas ces nouveaux alliés qui, au moment du combat des rentes, l'ont soutenu le plus habilement, et ont empêché que la défaite ne fût mortelle?

« Quand je conjurais M. de Villèle de ne pas laisser au hasard le succès d'une mesure aussi importante que celle de la conversion des rentes; il disait : « Il est « impossible qu'une chose aussi utile soit rejetée. » Et il ne songea à la défendre qu'avec son talent supérieur, que je reconnais, mais qui eût dû s'appuyer sur d'autres moyens encore.

« Jamais M. de Villèle n'a pu se décider à temps.

« Au retour de Vérone, quand M. de Montmorency parvint à mettre tous ses collègues et les journaux

contre M. de Villèle, celui-ci devait naturellement se retirer ou faire maison nette. Le départ de M. de Montmorency était devenu indispensable ; ce ne fut pas une faute : la faute fut dans cette hésitation qui a laissé naturellement désirer aux autres ministres de rendre à M. de Villèle le soufflet qu'ils venaient de recevoir du roi.

« Voyant que les cartes se brouillaient à Vérone ; et prévoyant plus que M. de Villèle les conséquences du départ de mon beau-père, je lui proposai, je lui demandai de partir pour Vérone, ce qui eût évidemment prévenu tout ce qui était à craindre. M. de Villèle ne put supporter l'idée de me voir placé sur un pareil terrain ; il refusa obstinément de me laisser partir.

« Si M. de Villèle a de grandes qualités, il a aussi de grands défauts ; il faut songer à mettre les unes en valeur et à neutraliser les autres, si l'on ne veut laisser perdre pour le pays un homme qui, bien secondé, peut encore rendre de grands services, et donner à la France un grand degré de repos et de prospérité.

« J'oubliais de dire un mot, à Monsieur, de l'ordonnance d'hier. Sans doute elle était devenue indispensable à M. de Villèle pour sortir de la position fausse où il s'était placé ; mais c'est d'un bien fatal exemple, et j'en crains les conséquences.

« Cependant je n'approuverai jamais cette avance faite aux hommes de l'opinion libérale extrême, dans la personne de l'un des ennemis les plus prononcés des Bourbons. M. de Villèle surtout, qui ne peut plus se soutenir par les royalistes qu'il méconnaît et qu'il irrite, tantôt justement, tantôt injustement, toujours mala-

droitement, aurait-il la pensée de suivre, même de loin; l'exemple donné par M. Decazes? Je livre ces réflexions et, je le répète : « Le mal est grand, très-grand : « il est encore possible d'y porter remède, mais il faut « des amis, une volonté, un plan. »

« Trois ou quatre procès vont encore éclater à propos de l'affaire des journaux, par suite de la faiblesse et de la division du ministère. Je vois où M. de Villèle veut en venir. Aujourd'hui, il se croit perdu si je l'abandonne, et il me retient par des considérations trop graves pour que j'hésite[1]. Si M. de Villèle se refuse à ouvrir les yeux, il fera à la monarchie un grand mal, et il faudra bien des années, ensuite, pour le réparer.

« La conduite d'A*** de N*** mérite une sévère répri-

[1] Environ six mois avant la mort du roi, je rencontrai dans la rue de Rivoli M. de Villèle, sortant du château.

« Que je vous fasse mon compliment, me dit-il. — Et de quoi? lui répondis-je? — Le roi vient de vous nommer ministre secrétaire d'État. — Quant à moi, cela m'est assez indifférent; mais pour la régularité de son service, Sa Majesté a raison. Telle qu'elle est, ma position est fausse. — Mais ne craignez-vous pas, mon ami, qu'on ne suppose que vous avez profité des souffrances du roi pour obtenir cette faveur? — Vous pourriez peut-être dire cette justice, repris-je; et d'abord le roi possède au plus haut degré toutes ses facultés morales; et puis vous savez aussi bien que moi la confiance et l'affection que Sa Majesté me porte maintenant. Je suis sans ambition; et si j'en avais eu, je n'aurais pas eu besoin de l'affaiblissement de la santé du roi pour obtenir. Monsieur de Villèle, regardez votre poitrine : elle est couverte d'ordres. Rien sur la mienne; mais n'importe, vous avez cette pensée, d'autres pourraient l'avoir; et je veux que ma mémoire reste pure de tout sentiment personnel. *Cela ne sera pas.* »

Les petits yeux de M. de M. de Villèle brillèrent d'un éclat qui me prouva que j'étais joué; mais ma parole était donnée, et je la tins.

M. de Villèle, qui estimait peu les hommes, ne pouvait supposer que l'on profitât de l'influence que j'exerçais, sans aucune pensée personnelle, et uniquement dans l'intérêt du bien.

C'était pourtant la vérité.

mande; elle a produit un fâcheux et très-dangereux effet dans la Chambre, où il se remue avec une pernicieuse activité.

« Je reçois des lettres de l'étranger où l'on me témoigne sur notre situation les mêmes inquiétudes que nous éprouvons nous-mêmes.

« J'ai acquis la certitude que M. de Chateaubriand avait vu en secret M. Decazes, il y a deux mois environ. La conduite de ce dernier et de ses amis est bizarre. Ils ont quitté Paris, sentant peut-être que leur présence nuit aux exagérés qu'ils soutiennent de tous leurs efforts et de tous leurs vœux; ils laissent tirer à d'autres les marrons du feu, dans l'espérance de se les approprier.

« Sauvons ce pays de la désorganisation générale qui le menace; il a tous les éléments de gloire, de repos, de bonheur; mais il n'est pas gouverné, et il veut l'être à tout prix. La force manque au talent; cela est trop évident maintenant pour être mis en doute.

« L'obstination dans une erreur évidente a un immense danger. M. de Villèle n'en sortira pas s'il n'y est point forcé. Je ne l'ai jamais vu marcher autrement; et tout pensa manquer, malgré des efforts qu'on ne comprendra jamais, au moment où il arriva au ministère, parce qu'il ne pouvait se décider à aller chez le roi. J'allais chez lui quatre ou cinq fois par jour pour essayer de lui donner du courage, et je fus presque forcé de le prendre par les épaules pour le mettre dans sa voiture. Ma mémoire n'a pas laissé échapper tous ces faits; ils servent à mon expérience. Prenons dans M. de Villèle ce qu'il y a de précieux, mais suppléons à ce qui lui manque.

« Que MONSIEUR daigne se rappeler la situation dans laquelle nous étions il y a cinq ans. Hélas! il est triste, après être parvenu à faire tant de chemin, de rétrograder ensuite d'une manière aussi cruelle.

« Au moyen de correspondances vraies ou fausses, on était parvenu à aigrir le cœur du roi contre tout ce qui était religion ou clergé. Il a fallu choisir un homme actif, intelligent, entreprenant et influent pour changer l'esprit de toutes ces correspondances, et vous savez combien M. Liautard nous a servis dans ces heureuses modifications.

« Eh bien! après être parvenu à tout faire rentrer dans l'ordre, voilà le clergé rejeté dans l'opposition. A qui la faute? N'est-ce pas à celui qui, refusant de gouverner, s'est obstiné à garder des hommes qui ont donné à la religion le droit de se plaindre, sous le règne d'un roi très-chrétien? Mais ce n'est pas tout, le cœur du roi, que l'on avait aigri avec une perfidie si criminelle contre les royalistes, leur était enfin rendu. Heureux de cette réconciliation, tous les royalistes s'étaient groupés autour du trône. Ces revirements n'avaient pas été faciles. C'était en grande partie le résultat de la conduite et de la sagesse de MONSIEUR; car c'est sous l'inspiration de ses vertus et aidé de ses conseils, que nous avons marché constamment vers ce but.

« Comment se fait-il que la noblesse de France soit aujourd'hui dans l'opposition?

« La force et la gloire d'un règne s'établissent surtout par la gloire et la force des écrivains qui le défendent et le glorifient; comment se fait-il que l'administration de l'intérieur, nulle pour faire le bien, et active pour

produire le mal, ait jeté dans l'opposition toute la littérature, à quelques exceptions près?

« A qui sont dues ces exceptions? Qui a recruté les quelques talents qui combattent pour nos principes et défendent le gouvernement du roi? Celui qu'on craint, qu'on abandonne, qu'on voudrait accabler, comme si, dans ce qu'il a fait, il avait jamais eu une autre pensée que la gloire du présent, et surtout la sécurité de l'avenir.

« On n'a rien tenté au dedans pour atténuer l'opposition. Il en est résulté que l'opposition est devenue générale[1]. »

A S. A. R. MONSIEUR

« ....J'ai assisté, ce matin, à une longue assemblée où se trouvait M. de Chateaubriand, et je m'y suis arrangé de manière qu'il a fini par être parfait pour moi. Cette assemblée s'est tenue chez l'archevêque. Celui-ci a fait beaucoup de frais pour M. de Chateaubriand. Cet empressement et le besoin d'argent de ce dernier m'ont fait faire d'utiles et tristes réflexions : il faut grouper autour du trône le plus de partisans que l'on peut, en se montrant indulgent; mais il ne faut pas que cette indulgence fasse oublier les exigences de la justice.

« J'ai, depuis longtemps, dit que la monarchie se détruisait dans les bureaux du ministère de l'intérieur,

[1] Toujours et constamment dévoué à M. de Villèle, je connaissais ses qualités comme ses défauts, et voulant le sauver de lui-même, j'avais recours à l'influence de Monsieur, lorsque j'avais inutilement cherché à faire entendre au premier ministre le langage de la vérité.

chacun répète aujourd'hui : M. de Corbière est une cause de mort pour M. de Villèle; il n'y a qu'une opinion à ce sujet. Un préfet écrivait avant-hier à mon père : « Quant au ministre de l'intérieur, c'est comme s'il n'existait pas; nous n'en entendons jamais parler; on obtient quelquefois des réponses de ses subordonnés, jamais de lui. »

« J'ai eu, il y a trois jours, une conversation très-confidentielle mais fort intéressante avec M. Ravez. Il regarde la situation actuelle comme fort grave; la position de M. de Villèle, selon lui, est fort critique; et, à l'entendre, l'on a mal exploité le plus beau terrain qui jamais se soit trouvé à la disposition d'un homme d'État. M. Ravez pense que l'homme qui a fait le plus de tort à M. de Villèle, c'est M. de Corbière; c'est à tort, ajoute-t-il, que M. de Villèle s'en croit inséparable; la majorité est à M. de Villèle et non à M. de Corbière; et cependant, malgré cette majorité, qui soutiendra M. de Villèle tant qu'elle le pourra, celui-ci n'en tombera pas moins; et sa chute est certaine, s'il ne parvient à dominer la situation actuelle, et à établir avant tout l'unité dans le conseil. M. Ravez pense encore qu'un grand exemple est nécessaire à la cour pour réprimer cette opposition furibonde qui ne reconnaît plus aucun frein. Voici une aventure assez piquante qu'il m'a racontée : M. de Richelieu venait de sortir du ministère, et ceux qui ne voyaient les choses que superficiellement, attribuaient ce changement aux Chambres; M. de Richelieu en jugeait autrement. Il entre un matin chez M. Ravez, fort exaspéré; et après avoir froissé avec un indicible mouvement de colère son chapeau entre ses mains, il le jette sur un fauteuil et dit

à M. Ravez, qui le regardait en silence et avec étonnement : « Voulez-vous savoir d'où vient ma colère? C'est que ce ne sont ni les Chambres ni les événements qui me font sortir du ministère, mais c'est une pure intrigue de cour qui m'en chasse. » — « Pareil sort attend M. de Villèle, m'a dit M. Ravez, après m'avoir raconté cette anecdote, s'il ne prend de grands moyens pour dominer la situation actuelle. » M. Ravez a tout à fait raison.

« Monsieur se rappellera quelle fut cette prétendue intrigue dont se plaignait M. de Richelieu, en des termes aussi vifs. Ce fut ce mouvement de salut qui amena aux affaires les royalistes, en laissant toutefois de côté celui qui avait agi dans l'intérêt du roi et de la France; mais ce n'est pas là la question : ce que je veux dire, c'est que ce ne fut pas une intrigue, mais un acte de justice et de réparation que le ciel seul a pu faire réussir, tant il était entouré de difficultés! Aujourd'hui, c'est une intrigue véritable, et elle est vraiment criminelle, celle-là; elle se trame en silence, et elle est à la veille de réussir. M. Decazes reprend de l'influence, une influence dont on verra plus tard les conséquences funestes.

« Quand je parlais avec chaleur sur la situation du moment, on m'a quelquefois accusé de vivacité; mais aujourd'hui, où tout ce que j'ai annoncé depuis six mois s'est trop cruellement vérifié, peut-on refuser de croire à mes paroles? Hélas! l'important n'est pas d'avoir raison, mais de persuader aux autres qu'il en est ainsi. »

A S. A. R. MONSIEUR

« ..... On s'attendait à un discours fulminant de la part de M^r. de Chateaubriand à la Chambre des pairs, et les esprits sages redoutaient ce nouveau scandale. M. de Villèle en était prévenu.

« Monsieur pourrait-il penser qu'il n'est pas heureux qu'on ait pu l'empêcher? N'est-il pas heureux qu'on ait éteint, ou du moins fort diminué, depuis huit jours, l'opposition des *Débats?* Les efforts du gouvernement ne doivent-ils pas tendre à laisser dans l'opposition le moins de gens possible, afin de pouvoir faire ensuite un exemple qui impose; si l'on y pousse tout le monde, sans ménagements, sans regarder à aucun intérêt, on ne peut plus s'en retirer sans avoir recours aux coups d'État... On a alors plus que des ennemis, et l'on succombe infailliblement.

« Je sors de chez M. de Villèle; il avait du monde, il m'a fait prier de repasser dans la journée. Je vois qu'il veut causer; et j'avouerai franchement que je sens au-dedans de moi quelque trouble, comprenant combien cette conversation peut prendre de gravité par ses conséquences. Je prie le ciel de m'éclairer : je le lui demande du fond de mon cœur, et c'est la main sur la conscience que je parlerai. »

A S. A. R. MONSIEUR

« ..... Une ou deux phrases de la conversation d'hier ont dû me paraître bien pénibles, et j'oserai le dire, bien peu méritées. Elles m'ont prouvé com-

bien il était difficile de servir les princes quand on ne consulte que leurs véritables intérêts. Alors, quelque dévoué qu'on soit, on s'aperçoit, — en face des caprices qu'on n'a pu satisfaire, ou des intérêts de favoritisme qu'on a froissés, — « qu'il faut renoncer à l'espoir de trouver dans la satisfaction de ceux qu'on a servis, une compensation à tant d'efforts ! » — Je n'ose encore m'arrêter à une résolution de retraite qui flatterait tous mes goûts : je veux arriver à la fin de ma carrière, sans qu'une seule pensée personnelle ait pris racine dans mon esprit. Il m'est bien difficile de surmonter les peines qui me viennent du cœur, je l'avoue ; mais à force d'être éprouvée, il faut espérer que cette sensibilité finira par s'user[1]. »

[1] Je dois dire cependant que MONSIEUR me témoignait généralement autant de confiance que d'affection, ce qui n'empêchait pas qu'il y eut parfois des moments bien pénibles.

CHAPITRE XXIII

La santé du roi s'affaiblissait tous les jours, et les inquiétudes s'aggravaient. Dans quelle anxiété une pareille crainte eût jeté la France quelques années auparavant! On sentait ce que l'on perdrait en perdant un tel roi. — « C'est après ma mort qu'on me regrettera, » — disait souvent Louis XVIII à madame du Cayla. Un chirurgien, M. Thévenot, placé par Dupuytren auprès du roi, et que Sa Majesté affectionnait particulièrement, m'annonça un jour que, d'un moment à l'autre, il fallait s'attendre à le voir terminer sa carrière.

Louis XVIII avait fréquemment répété que l'héritier du trône ne parviendrait à la couronne, qu'à travers les plus grands troubles. Sûrement, ses opinions avaient changé; mais il lui restait toujours une sorte de crainte sur l'effet que sa mort pouvait causer. Jamais roi ne poussa plus loin l'idée des devoirs qu'impose la royauté! jamais prince ne fut plus dévoué à ses peuples! ses souffrances, quelque cruelles qu'elles fussent, n'interrompirent jamais une seule de ses occu-

pations souveraines, un seul travail avec ses ministres, pas même une réception; il sentait trop bien à quel point le jour sous lequel il était obligé d'y paraître lui était désavantageux, pour qu'il ne lui fût pas excessivement pénible de s'y faire traîner; mais la crainte de quelques mouvements fâcheux dans les affaires publiques, si on le croyait plus malade, lui faisait prendre son parti avec courage. — « Je ne me pardonnerais jamais, disait-il, d'être la cause du malheur, du trouble, du désordre de l'État, ou du moindre de mes sujets. » — Louis XVIII voulait être roi aussi longtemps que ses forces morales pourraient le lui permettre. Ses forces physiques étaient entièrement épuisées; et l'âme la plus forte pouvait seule soutenir un corps aussi affaibli. Convaincu que l'agonie du roi est aussi une sorte d'agonie pour les intérêts généraux et particuliers, il voulait l'abréger en la dissimulant; et il était décidé à mettre peu de temps entre le moment où il recevrait les sacrements, et celui de sa fin. C'est avec sang-froid qu'il en calculait les approches; il croyait d'ailleurs qu'au moment où un prince de la terre va paraître devant le Roi des rois, il ne doit plus penser aux choses d'ici-bas, et qu'il doit déposer son sceptre pour avoir recours uniquement à la miséricorde divine.

J'avais travaillé le samedi avec le roi, selon ma coutume; j'avais été effrayé de son changement; mais pénétré de respect et d'admiration pour son courage. Le roi s'assoupissait souvent, et il se réveillait avec toute son énergie et toute sa connaissance; il se croyait mal, tout en étant loin de penser que sa fin fût aussi prochaine. Madame du Cayla, décidée à donner à ce

prince qui lui avait marqué tant d'affection, toutes les preuves du dévouement le plus complet, ne reculait pas devant l'idée de lui annoncer elle-même, s'il devenait nécessaire, l'instant solennel et terrible du terme de sa vie. Elle engagea d'abord les personnes dont c'était le devoir, à parler au roi; et elle écrivit à l'évêque d'Hermopolis pour lui demander s'il était temps d'éclairer Sa Majesté sur sa véritable situation ; celui-ci répondit d'une manière tellement négative, qu'on se reprocha presque de le lui avoir proposé : je vis madame du Cayla, le mercredi soir, et ses larmes m'apprirent l'état dans lequel elle avait laissé le roi. Bientôt, il ne fut plus possible de le cacher; et les cours du château se remplirent d'un peuple alarmé qui venait avec respect demander des nouvelles d'un père, dans le séjour de la royauté. Une profonde tristesse était peinte sur tous les visages. Profondément ému et pénétré de reconnaissance pour les bontés du roi, personne n'était plus disposé que moi à sentir et à partager tout ce que souffrait madame du Cayla. Nous l'avions aimé pour lui et pour la France; et nous nous effrayâmes de le voir arriver aux portes de l'éternité, sans presque s'en douter.

Je trouvai le grand aumônier chez l'évêque d'Hermopolis : ces deux prélats, accablés de tristesse, ne savaient quel parti prendre. C'était un vendredi, et je devais travailler avec le roi le lendemain. Je ne cachai pas à ces messieurs qu'il était extrêmement difficile d'aborder ce sujet avec Sa Majesté. Louis XVIII avait conservé ses facultés à un point difficile à imaginer; et il voulait rester roi tant qu'il croyait que son devoir l'y obligeait. Calculant froidement les approches de la

mort, et se croyant certain de ne pas se tromper, il fixait lui-même dans sa tête toutes les phases de cette situation; et il était plus que jamais décidé à ne pas souffrir que, qui que ce fût lui parlât à cet égard. L'évêque d'Hermopolis lui-même, qui l'avait tenté, avait été repoussé avec perte.

Il n'y avait qu'une seule personne qui pût ouvrir les yeux du roi, et une seule qui en eût le courage : cette personne, c'était madame du Cayla; ces messieurs connaissaient ses dispositions généreuses; la difficulté était de la faire parvenir auprès du roi, un jour qui ne fût pas mercredi, car jamais souverain ne fut plus méthodique; toujours heureux de la voir, il craignait, dans ce moment surtout, de donner le moindre éveil sur son état. Encouragé par ces dignes prélats, je leur promis de faire tout au monde, le lendemain, pour obtenir du roi de consentir à recevoir madame du Cayla. J'allai prévenir Monsieur de ma résolution; il m'approuva en me remerciant. Son Altesse Royale sentait toute la difficulté de cette démarche : personne de sa famille n'osait se charger d'une pareille mission.

J'arrivai chez le roi; Sa Majesté fut un peu de temps à se réveiller; enfin, en levant péniblement la tête, elle me reconnut, et me dit bonjour avec une bonté dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire. C'était la dernière fois que je devais revoir ce grand prince; et cette pensée me donna une émotion facile à comprendre. J'étais aussi fortement préoccupé du devoir que j'avais à remplir. Le roi, dans une situation où il ne semblait plus exister que pour souffrir, eut encore la présence d'esprit de me parler des ordres qu'il m'avait donnés le samedi précédent. La conver-

sation était d'autant plus difficile, qu'elle était souvent interrompue par son sommeil. Enfin je parlai de madame du Cayla; mais quand je demandai pour elle la permission de venir savoir des nouvelles du roi, il ne me répondit une première fois que par le silence. Je connaissais cette manière négative; j'y revins une seconde et une troisième fois, en éprouvant toujours une forte résistance; enfin, levant les yeux au ciel, je m'écriai intérieurement : « Mon Dieu, puisque vous « m'en avez donné la force, accordez-moi le succès!... « Sire, dis-je alors avec chaleur, condamnerez-vous « une personne qui vous est si tendrement dévouée, à « ne savoir de vos nouvelles que par un tiers? Vous « priverez-vous de ses soins? La priverez-vous de vous « les offrir? Votre Majesté n'a jamais fait que du bien « à ses sujets; et, dans ce moment, elle causerait une « peine profonde à une personne qui lui a donné des « preuves d'un bien noble attachement. Je sais combien « madame du Cayla m'en saura gré, et je supplie Votre « Majesté de ne pas me refuser. — Allez donc, mon « enfant, dit enfin le roi; mais allez vous-même à « Saint-Ouen; dites à madame du Cayla l'état dans « lequel vous m'avez laissé; et prévenez-la surtout du « progrès terrible qu'ont fait mes souffrances depuis « qu'elle ne m'a vu, pour qu'elle ne soit pas trop « cruellement surprise en me voyant. »

Le roi ne se faisait pas la plus légère illusion sur le fond de sa position, et il calculait en roi et en chrétien, les progrès de la maladie. Fatigué de ce dernier effort, il s'assoupit un instant. Craignant qu'il ne revînt sur ce qu'il venait d'accorder, je me retirai pour porter à l'instant à madame du Cayla la permis-

sion de le voir, et je courus à Saint-Ouen; je sentais tout ce que cette nouvelle avait d'affreux pour elle; mais il me semblait que cette mission serait le cachet irrécusable du bien qu'elle avait fait, et de la position si noble dans laquelle le ciel lui-même paraissait l'avoir placée auprès du roi. Elle put à peine me dire quelques mots, et je la laissai pour lui donner le temps de se recueillir : elle était accablée de douleur, mais sans hésitation; il n'y avait pas un instant à perdre.

Que de touchants détails n'aura-t-elle point à raconter sur ce qui se passa dans cette dernière et solennelle entrevue! Elle se décida à aborder la question qui faisait tout l'objet de sa visite. Le roi, en la remerciant avec sa sensibilité et sa bonté ordinaires, lui dit adieu après l'avoir rappelée à plusieurs reprises. Il sentait qu'il avait besoin de recueillir toutes ses forces; cette visite dura environ trois quarts d'heure; on juge quel courage il fallut à madame du Cayla. Elle se jeta plus morte que vive dans sa voiture, sans pouvoir aller chez Madame qui attendait le résultat avec anxiété. Deux mots m'apprirent qu'elle avait réussi. Je courus en prévenir le ministre des affaires ecclésiastiques qui envoya chercher le grand aumônier, et leur reconnaissance fut aussi vive que leur satisfaction; ils sentaient de quelle importance il était pour Louis XVIII lui-même, et pour ses peuples que ce prince, dans toute la liberté de ses facultés morales, accomplît hautement les actes de la foi qu'il avait toujours professée, et que cette fin si heureuse pour lui, si salutaire pour l'exemple, ne permît pas à la fausse et sacrilége philosophie d'annoncer que Louis XVIII mourait comme un esprit fort.

Je promis à ces messieurs de leur donner le lendemain matin de plus amples détails; et le soir, j'appris que le roi, croyant sa fin plus éloignée qu'elle ne l'était réellement, et toujours occupé de ses devoirs de roi, voulait encore recevoir le dimanche, tenir son Conseil le mercredi; et dire ensuite au monde, à l'amitié et aux pompes de la royauté un éternel adieu. Dans sa pensée, il avait fixé le jeudi pour ne plus s'occuper que de ses devoirs de chrétien. On pensa qu'il fallait que Thévenot descendît chez le roi, et lui confirmât le danger de sa position. Revenus chez l'évêque d'Hermopolis, nous envoyâmes chercher Thévenot, et je cherchai à lui inspirer le courage nécessaire dans ce cruel moment : il nous donna sa parole d'honneur de remplir la mission dont on le chargeait, quelque difficile qu'elle fût, et il tint parole le lendemain matin. Le roi ne fut point étonné, et ne témoigna plus d'hésitation! Il envoya chercher son confesseur; il assembla toute sa famille pour lui dire un dernier adieu; et, cessant d'être roi, il se consacra tout entier à ses devoirs de chrétien; il les remplit de manière à édifier tous ceux qui étaient présents, et il sembla puiser une nouvelle force dans la religion.

Louis XVIII cessa d'exister le 16 septembre 1824[1].

. . . .

— « Laissons, a dit M. l'abbé Liautard, dans son oraison funèbre sur ce grand prince, laissons au temps le soin de mettre à découvert les sources de notre salut.... Aussi bien, n'y a-t-il rien de caché qui ne doive être révélé tôt ou tard! et ce qui ne se confie qu'au petit nombre, ne sera-t-il pas un jour manifesté à l'univers!..... Un roi, dit Salomon, qui monte sur le trône

pour rendre la justice, dissipe l'iniquité d'un seul de ses regards. Qu'arrivera-t-il, s'il est secondé par les conseils d'une amitié dévouée, courageuse, qui parle sans déguisements et sans fard?. . . . .

. . . .

« Mais lorsque la douleur fut à son comble, et que la nature eut reconquis ses droits, les yeux les moins clairvoyants furent dessillés. Cette tête si ferme est obligée de fléchir : cette parole si nette et si distincte, s'embrouille et s'obscurcit; ces yeux tout remplis de l'habitude du commandement, peuvent à peine s'ouvrir à la lumière. Toutefois, le roi existait encore avec son imposante majesté, non par un vain amour du pouvoir, mais par un profond sentiment de ses devoirs envers le pays. Entre la maladie et la mort, il ne voulait que le plus court des interrègnes; il s'opiniâtra donc à supporter le fardeau si pesant de la couronne, et à demeurer roi jusqu'au moment fatal où des voix qui lui étaient chères à tant de titres, lui eurent annoncé qu'il avait assez fait pour ses peuples, et que désormais, il ne devait plus vivre que pour lui-même. »

Il fallait préparer les funérailles de ce roi auquel je m'étais attaché par les preuves mêmes de dévouement que je lui avais données; et qu'il avait daigné reconnaître par un témoignage tout particulier. Louis XVIII savait connaître et soutenir ceux qui le servaient avec un véritable dévouement; et une fois qu'ils avaient acquis sa confiance, ils pouvaient agir avec sécurité.

Le premier acte de mon administration devait être l'inhumation de ce roi, qui restera grand dans l'histoire, lorsqu'elle rappellera surtout les circonstances

qu'il avait su vaincre par sa sagesse, comme par sa persévérance. Il eût fait plus encore si l'esprit révolutionnaire et doctrinaire, toujours aussi souple qu'ambitieux, ne se fût emparé, dans l'origine, de toutes les avenues du trône.

Je devais à Louis XVIII le pouvoir remis entre mes mains; et le premier usage important que j'eus à en faire fut de préparer l'église où il devait être conduit à sa dernière demeure! Une grande pompe était nécessaire : on devait honorer dignement la mémoire d'un tel roi. Une chapelle ardente fut disposée aux Tuileries, dans la salle du trône. Il s'y rendit une foule immense dont le silence et le respect attestaient les regrets. Tout le château fut tendu en violet, selon l'usage; je fis aussi disposer l'église de Saint-Denis. Il fallait que la cérémonie des obsèques fût digne et pompeuse. Rien ne fut épargné pour atteindre ce but; et je fus utilement secondé par le grand maître des cérémonies (M. le marquis de Brézé) qui, avec toutes les vieilles traditions qu'il avait conservées, apportait dans les cérémonies qu'il dirigeait, un ordre et une dignité extrêmes : l'évêque d'Hermopolis fut chargé de prononcer l'oraison funèbre de Louis XVIII.

Avant de quitter l'église de Saint-Denis, tout éclatante de lumières, mais dont la trop grande clarté se trouvait en partie éteinte par l'obscurité que l'on avait cherché à introduire dans cet immense vaisseau; avant de laisser cette réunion nombreuse dont le maintien était aussi triste qu'imposant, toute cette cour dorée, tout ce peuple ému, je parlerai de ce serviteur si dévoué, de cet ami si parfait, de ce type de toutes les vertus chrétiennes et humaines, de ce vieillard res-

pectable, de ce modèle de la chevalerie, qui en ressuscitait de nos jours toutes les vertus, de ce duc d'Havré enfin, qui aimait véritablement Louis XVIII comme homme, en le servant fidèlement comme roi! Jamais il n'avait brigué la faveur, ni attaché le moindre prix aux grandeurs qu'il avait su si bien porter. Son désespoir peint sur sa figure ne put échapper à personne; et il consola du spectacle douloureux de ces physionomies qui, sous le masque de la circonstance, n'annonçaient qu'indifférence et distraction; rêvant déjà aux chances de l'avenir, tandis que le vénérable et noble duc ne songeait qu'aux regrets du passé.

Cette tombe entr'ouverte pour un roi, s'était refermée; et le lendemain le pied du pauvre pouvait la fouler comme celle de son semblable. Admirable leçon laissée à l'homme par la divinité qui, dans sa bonté paternelle, lui démontre la fragilité des grandeurs humaines, en lui prouvant que, devant sa grandeur éternelle, tous les hommes sont égaux!

Je dois m'arracher à ces douloureux souvenirs pour revenir à madame du Cayla, et aux circonstances qui rattachent la mort du roi à son existence, à cette existence que le sentiment maternel lui faisait supporter.

Il est à jamais regrettable, non pour ses intérêts, mais pour son cœur, que le testament de Louis XVIII ait été, comme on l'a dit du moins, brûlé avec d'autres papiers dont le roi, dans ses derniers moments, avait ordonné la destruction. Il est impossible toutefois de douter que l'on ait trouvé des volontés écrites de sa main; mais elle devait, je devais également garder le silence. On aurait vu, dans ces papiers, un témoignage de plus de la confiance et de l'affection du roi, pour

l'amie qui lui avait donné tant de marques de dévouement; on y aurait trouvé les preuves non équivoques d'un désintéressement que rien ne pouvait ébranler.

Le roi devait lui laisser une somme considérable pour l'entretien de Saint-Ouen, voulant que le possesseur de cette propriété historique pût y tenir à jamais un rang honorable, avec le titre de duc. Sa Majesté voulait bien plus : elle exigeait impérieusement que madame du Cayla acceptât son domaine privé, comme un témoignage de la reconnaissance qu'il avouait hautement lui devoir, et qu'il croyait aussi que l'État et la famille royale lui devaient. Jamais il ne put y parvenir; et toutes ses tentatives, toutes ses instances pour la forcer à accepter de sa main la plus brillante existence, restèrent sans effet. Sa Majesté lui répéta mainte et mainte fois qu'elle était tranquille, parce que ses volontés étaient écrites, et qu'elle en confiait l'exécution au duc d'Angoulême son neveu. L'intention du roi fut trop souvent exprimée à ce sujet pour que madame du Cayla pût en douter. Il pensait qu'après sa mort, un cabinet serait composé, à Saint-Ouen, de tout ce qui était dans le sien. D'après ce qu'il répétait sans cesse, il avait placé dans le même cabinet qu'il laissait à madame du Cayla une somme de 1,200,000 francs, renfermée dans un tiroir, avec son portrait qu'il voulait qu'on lui remît après sa mort. Quand il ordonna à madame du Cayla d'écrire ses volontés, il lui dit sur son refus : « Au reste, tout est écrit; mais j'aurais voulu qu'il en existât un double. »

Il lui donnait, je le répète, son cabinet tel qu'il était au moment de sa mort. Depuis plusieurs années, il y faisait placer les choses les plus riches. « L'ami-

tié a sauvé mes diamants, avait-il dit une fois, l'amitié les aura. » Il avait une pierre verte précieuse, il la mit dans les mains de celle qui le consolait avec tant de dévouement ; et comme cette généreuse amie refusait, il la fit placer auprès de sa cheminée, en disant : « Plus tard donc. » Le beau tableau de Molière et deux ouvrages de madame Jacotot plus grands, lui furent de même donnés sans qu'elle consentît à les prendre, et le roi disait toujours : « Eh bien ! mon enfant, un peu plus tard ! »

Ce moment n'est jamais arrivé pour madame du Cayla ; et voilà pourtant celle que le monde a pu juger avec tant de légèreté et de rigueur, parce qu'elle n'était pas connue ; parce que le monde est toujours injuste, et que bien des gens peut-être n'auraient pas eu le courage de refuser comme elle. Les lettres de Louis XVIII[1] prouveront tout ce que je viens de dire ; et si je me suis plu à le rappeler d'avance, c'est seulement pour apprendre d'avance aussi à ceux qui me liront, que le seul mobile de toutes les actions de madame du Cayla, dans les hautes circonstances où elle se trouva engagée, fut l'affection respectueuse qu'elle portait au souverain, et sa dignité de sentiment égale à l'importance des services qu'elle rendait à l'État et à la famille royale.

Charles X, à son avénement au trône, après avoir acquis de nouvelles et irrécusables preuves d'un dévouement et d'un désintéressement qu'on eût peine à croire, tant ils furent grands, la pria d'accepter une pension viagère de 50,000 francs, par respect pour

[1] Nous avons déjà dit que ces lettres avaient été malheureusement détruites. (*Note de l'Éditeur.*)

la mémoire de Louis XVIII. Il voulut aussi honorer en elle l'amie de son frère, et il lui donna ses entrées dans la salle du trône. Quelle résistance n'avait-elle pas opposée auprès de Louis XVIII d'abord, pour ne pas y entrer dès lors avec le titre de duchesse, que le feu roi voulait lui faire accepter, en l'attachant à Saint-Ouen; puis encore, pour ne pas recevoir comme dot du mariage de sa fille, le titre de grand écuyer pour son gendre.

La grandeur du chagrin qu'elle éprouvait l'absorba, et l'empêcha de sentir le regret que pouvait naturellement lui inspirer la perte de tout ce qu'un pareil témoignage aurait pu jeter d'honneur et d'éclat sur le reste de sa vie. Dans ce moment même où j'emploie tous mes efforts pour la décider à commencer ses Mémoires, en les appuyant sur les correspondances de Louis XVIII, elle s'y refuse encore. La voix de sa conscience lui suffit; mais, malgré elle, d'autres témoignages viendront s'y joindre, et l'histoire en fera foi.

La lettre suivante donne quelques détails sur les derniers jours de Louis XVIII et sur les premiers jours du règne de Charles X.

A MADAME LA PRINCESSE ZÉNAÏDE WOLKONSKY

« Que d'événements, chère princesse, depuis que je vous ai écrit ! Mon cœur a été déchiré par la mort de ma fille; c'est au milieu de ces terribles chagrins, que le cœur sans consolations maudit l'absence de l'amitié, car il sait qu'elle pourrait seule lui donner ce qui lui manque. Votre cœur est excellent; habitué à

souffrir, il sait plaindre et partager les douleurs de vos amis. J'ai perdu mon troisième enfant, cette petite Hortense que madame de la Rochefoucauld avait nourrie. Son désespoir est extrême, et rien ne peut l'en arracher, ce qui se conçoit trop bien. Je quittais l'agonie du roi Louis XVIII, pour trouver ma fille expirante dans mes bras; au moment où la vie d'un être aussi cher s'échappe, il semble que quelque chose se déchire en vous. On le croit, on l'espère, et bientôt on retrouve l'existence, mais c'est pour souffrir.

« Rien n'a été grand, beau, magnanime comme les derniers moments de Louis XVIII; on ne peut les comparer qu'à son règne. Un courage héroïque lui a fait surmonter les douleurs les plus atroces. Il a voulu être roi jusques au bout, et que son règne finisse seulement avec sa vie. Il calculait froidement les approches de la mort dans l'intérêt de ses peuples, voulant mettre le moins d'intervalle possible entre les derniers devoirs de la religion (de cette religion qui soutient et console) et sa dernière heure, pour causer le moins de dérangement possible. Le samedi encore, j'avais travaillé avec le roi; et plein de bonté, il m'avait parlé de ses souffrances avec un courage et un sang-froid qui m'arrachaient des larmes. Mais le courage du roi lui faisait illusion; il se croyait encore loin du moment suprême; et comme quinze jours auparavant il avait communié, il pensait pouvoir attendre encore. Personne n'osait rompre un si terrible silence. Louis XVIII lui-même, plus roi que jamais, doué d'une puissance morale difficile à comprendre pour ceux qui n'ont pas connu la force du roi, et l'empire de sa dignité et des habitudes qu'il avait établies au-

tour de lui; Louis XVIII se croyait plus sûr de ses forces, et il en pesait lui-même la diminution insensible, sans supposer qu'elle pût bientôt devenir aussi subite. Pas un membre de la famille royale n'osait porter la parole; une seule personne l'a osé, princesse; son dévouement antérieur lui aurait fait entreprendre l'impossible, et rien ne pouvait plus l'être à son affection.

« Le samedi donc, j'obtins du roi qu'il recevrait madame du Cayla; il me fallut sans doute plus de courage que je ne m'en supposais; mais j'avais servi cet excellent prince avec trop de dévouement pour ne pas lui en donner ce dernier gage, le plus précieux pour lui, comme le plus nécessaire à ses peuples. Louis XVIII ne voulait rien déranger; roi, il pensait ainsi; ami parfait, il craignait d'affliger le cœur d'une personne dont il connaissait l'attachement. « Vous avez tort, « mon ami, vous lui ferez trop de mal; elle jugera « trop bien l'état de ma faiblesse. Ce n'est pas le mo- « ment de nous voir davantage. Mon état a trop em- « piré. » Je sentais l'importance du succès, je revins à la charge avec mesure, mais avec une témérité inouïe. « Comme vous voudrez, me dit-il enfin avec « toute sa bonté, mais, vicomte de la Rochefoucauld, « vous avez tort; dites-lui au moins que je ne lui con- « seille pas cette visite, et prévenez-la de l'état dans « lequel elle va me trouver. » Je fis un profond salut; je disais à mon roi un éternel adieu. Comment exprimer ce que j'éprouvais; je rentre chez moi, je fais seller un cheval, et je pique des deux vers Saint-Ouen. Je trouve madame du Cayla au désespoir, mais décidée, et ne permettant même pas à sa douleur de s'épan-

cher. Toutes ses forces lui étaient nécessaires. Je suis encore à comprendre comment elle l'a pu ! Plus qu'un autre j'en avais senti la difficulté. La famille royale, le grand-aumônier, le grand-maître devenu ministre du roi, le premier clergé de France, la cour enfin, chacun attendait avec autant d'émotion que d'impatience, le résultat de cette mémorable visite. Convenez, chère princesse, que c'était mettre le sceau à tous les services rendus, que de finir par un devoir aussi sacré. Madame du Cayla entre. Le roi avait toute sa tête; il retrouve toute sa grâce pour lui peindre son affection comme sa reconnaissance pour les services qu'elle lui a rendus. Enfin, madame du Cayla ose aborder la terrible question de l'éternité; et à l'impression du roi, elle voit avec déchirement qu'il s'en croit encore éloigné; elle continue. Alors le roi, qui connaissait son attachement, frappé lui-même de ses souffrances comme de son courage, se recueille pour mieux l'entendre sans témoigner aucune émotion. « — Mon enfant, est-ce vous-même, vous seule qui avez pris le parti de me parler. — Ma gratitude et mon affection pour le roi ont pu seules me donner le courage qui m'est nécessaire, » répondit-elle en remarquant que le roi voulait envisager plus froidement sa position. — « Mon enfant, dit le roi, je vous remercie, je vous remercie. Adieu. » — L'expression de sa voix montrait assez tout ce qu'il éprouvait, comme chrétien, comme roi, et comme ami. Madame du Cayla se lève, et un sourire où se peignent la souffrance, la tendresse, et un profond souvenir, fut le dernier adieu fait à cette femme qui, naguère comme à ce moment suprême, avait tout bravé pour assurer les intérêts les

plus graves. Dès lors, ce monarque oublia qu'il était roi, et ne voulut plus être qu'un chrétien humble, soumis et résigné. Il consentit à être couché, il appela à lui tous les secours religieux; il bénit toute sa famille, et il mourut en fils sincère et soumis de l'Église catholique, après avoir vécu en roi de France; laissant à la postérité un des règnes les plus mémorables de l'histoire. Paris et la France entière ont compris la grandeur de cette perte; les regrets les plus touchants ont éclaté de toutes parts, le nom du roi était dans toutes les bouches, au milieu des éloges et des larmes. La cour s'est transportée à Saint-Cloud sur-le-champ; et je n'ai pas besoin, chère princesse, de vous parler de la douleur profonde dans laquelle la famille royale est plongée.

« Peut-être désirez-vous savoir quelque chose sur les premiers effets de l'avénement de Charles X? Sa Majesté a fait son entrée à Paris, au milieu des acclamations et des vivats, du plus grand enthousiasme populaire. Jusqu'ici tous les actes de son règne ne laissent rien à souhaiter. C'est le même système, la même pensée; ce sont les mêmes hommes. M. de Villèle a toute la confiance du roi, et ce moment a resserré tous les liens d'une manière remarquable : Charles X n'a pas oublié ceux qui l'ont servi, et il conserve pour eux une égale bonté : il proclame hautement sa reconnaissance pour les services immenses rendus par madame du Cayla; et il veut bien penser qu'elle n'a pas été seule à conduire, à diriger des choses qu'en vérité je ne puis croire moi-même, quoique personne n'ait pu en mieux juger.

« Voilà, chère princesse, le triste historique de ma

vie pendant ces derniers jours. Et si votre inquiète amitié s'occupe de mon sort particulier, je lui dirai que, toujours le même, je reste aide de camp du roi, conservant la signature et le travail avec le roi, pour le département des beaux-arts[1].

« Tant de peines et de secousses morales et physiques m'ont causé une si excessive fatigue, que je suis

[1] Je croyais presque inutile de parler à la princesse d'une circonstance qui m'avait été extrêmement pénible, et qui me prouva que M. de Villèle, toujours ombrageux, avait cherché à me nuire dans l'esprit du nouveau roi, en opposant une barrière à une ambition qu'il me supposait, et que j'étais loin d'avoir.

« Que venez-vous faire, me dit Charles X, quand pour la première fois je vins lui soumettre mon travail à Saint-Cloud. — Suivant mon habitude, j'apporte mon travail au roi. — Je ne travaille pas avec vous, me répondit Sa Majesté. »

J'avoue que mon indignation fut profonde; et oubliant le respect dû à la royauté, je m'écriai, sans aucun ménagement : « Sire, cet homme qui a fait tant de mal à la France et au monde, Voltaire, avait donc raison quand il appelait les rois d'illustres ingrats! »

Charles X, qui avait beaucoup d'affection pour moi, troublé un moment, me tendit la main; puis s'asseyant, Sa Majesté me dit : « Voyons votre travail. »

Ce ne fut que beaucoup plus tard, et après une conversation assez vive que j'avais eue avec M. de Villèle au sujet de la politique, que ce dernier parvint encore une fois à me faire ôter le travail direct. « J'en suis plus fâché pour Votre Majesté que pour moi, » dis-je alors au roi sans insister davantage.

. . . .

J'ai oublié de parler d'une ordonnance que M. Decazes, alors qu'il était ministre, avait fait signer à Louis XVIII, après l'avoir obtenue avec beaucoup de difficulté.

Je dois en faire mention ici, avant de passer au règne de Charles X.

Cette ordonnance expulsait tous les jésuites du territoire français.

J'en parlai à madame du Cayla, et je la décidai à faire tous ses efforts pour faire revenir le roi sur une mesure que rien ne pouvait expliquer ni justifier, et qui devait entraîner les plus tristes et les plus graves conséquences.

J'allai trouver le supérieur des jésuites, rue des Postes; et ce ne fut

un peu souffrant depuis plusieurs jours. J'ai pourtant voulu trouver le temps et la force de vous renouveler l'assurance du plus tendre dévouement. J'attends avec bien de l'impatience de vos nouvelles : elles me sont si nécessaires! Adieu, adieu, adieu, chère princesse. J'embrasse Alexandre. Mille choses autour de vous. »

pas sans quelque peine d'abord qu'il se décida à accorder sa confiance à un homme aussi jeune que j'étais alors; et dont il ne pouvait comprendre la position; mais, après une courte explication, il me parla avec une franchise entière, et me remercia en m'exhortant à achever une œuvre qui me ferait bénir du ciel.

Je le quittai, décidé à l'emporter à tout prix. Madame du Cayla y mit une grande énergie, et il ne fut plus question de l'ordonnance.



FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

CHAPITRE IV. — Seconde rentrée des Bourbons. 1
CHAP. V, VI. La Restauration. 25-41-55
CHAP. VII. 71
Conspiration de Grenoble. 73
Influence de M. Decazes. 87
Anecdote. 91
CHAP. VIII. 94
Conspiration Pleignier et Carbonneau. 95
Ordonnance du 5 septembre 1816. 97
Dispositions de la famille royale. 101
Système du ministère. 104
Les élections et la chambre de 1816. 109
M. Decazes et les royalistes. 113
CHAP. IX, X. 127-136
Anecdote. 137
Le maréchal Marmont à Lyon. 138
M. de Blacas et le concordat.. 141
Portrait du ministère. 145
La Chambre de 1817. 147
CHAP. XI. 152
Ce que fait le gouvernement.. 153
Ce qu'il devrait faire.. 161
Congrès d'Aix-la-Chapelle. 177
M. le duc de Richelieu. 179
Souvenirs personnels 179
CHAP. XII. 191
Souvenirs personnels. 193

Le ministère Serres et Decazes. 197
Souvenirs personnels. 203
Chap. XIII. 225
État des esprits en 1820. 227
Chap. XIV. 234
Madame la comtesse du Cayla. 241
Assassinat du duc de Berry. 258
Chap. XV. 278
Chute de M. Decazes. 283
Révolution en Espagne. 295
L'opposition contre Monsieur. 299
Troubles de juin et d'août 1820. 300
Naissance du duc de Bordeaux. 312
La Chambre de 1821. 317
Chap. XVI. 319
Le Congrès de Laybach. 321
Souvenirs personnels. 325
Mort de Napoléon. 329
Son portrait. 331
Souvenirs personnels. 335
Lettres à l'empereur Alexandre. 337
Crise ministérielle. 349
Portrait de M. de Villèle. 363
Son entrée au ministère. 365
Portraits de ses collègues. 367
Nouvelles difficultés. 371
Don de Saint-Ouen à madame du Cayla. 375
Politique étrangère. 377
Chap. XVII. 393
Le congrès de Vérone. 395
M. de Montmorency et M. de Villèle. 401
Lettres diverses sur la situation. 416
Chap. XVIII. 431
Événements intérieurs. 433
M. de Montmorency se retire. 439
Chap. XIX. 440
M. de Chateaubriand remplace M. de Montmorency. 441
La guerre d'Espagne. 443
Obstacles à l'entrée en campagne. 447
Chap. XX. 460
Mes rapports avec M. de Villèle. 460

Chap. XXI. 475
Politique extérieure. 475
Ma rupture avec M. de Villèle. 484
Souvenirs personnels. 495
Fin de la guerre d'Espagne. 497
Remaniement ministériel. 507
Chap. XXII 517
La conversion des rentes. 519
M. de Chateaubriand se retire. 523
M. Frayssinous, ministre des cultes. 525
Mon père, ministre de la maison du roi. 527
Mon entrée à la surintendance. 533
Lettres diverses. 541
Chap. XXIII. 570
Derniers moments de Louis XVIII. 571

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

